

Matri Meæ

Elizabeth-Esther Le Prince

Sacrum

ACADIE

Justification du tirage

N° 881

EDOUARD RICHARD

ACADIE

RECONSTITUTION D'UN CHAPITRE PERDU DE L'HISTOIRE D'AMERIQUE

"L'histoire est la mémoire des siècles immortalisée... Un homme qui n'a pas d'histoire est tout entier dans sa tombe; un peuple qui n'a pas dicté la sienne n'est pas encore né..."—LACORDAIRE

Ouvrage publié d'après le MS. original, entièrement refondu, corrigé. annoté, mis au point des recherches les plus récentes, avec une Introduction et des Appendices

par

HENRI D'ARLES

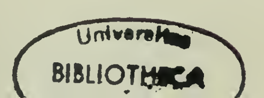
TOME TROISIÈME

LA DÉPORTATION ET AU-DELA

QUÉBEC
TYP. J.-A. K.-LAFLAMME
34, RUE GARNEAU

BOSTON
THE MARLIER PUBLISHING CO.
21, HARRISON AVE. EXT.

MCMXXI



NOVISSIMA VERBA

Avec ce tome troisième, se termine le grand travail que nous avions commencé en 1913, et auquel nous avons donné, depuis ce temps, le meilleur de nos jours et de nos nuits. Au moment de dire adieu à ce labeur ingrat et passionnant, que nous a imposé notre rôle d'annotateur et d'éditeur d'un MANUSCRIT *souvent défectueux dans la forme, et plus souvent inquiétant quant à la substance des idées, nous éprouvons un sentiment assez complexe et contradictoire: de la joie d'avoir fini une œuvre très longue, et qui a demandé beaucoup de patience; de la peine, car nous nous étions habitué à cette tâche, et elle faisait partie de notre vie.*

La critique scientifique est trop peu avancée chez nous pour qu'on ait généralement compris et apprécié notre genre de travail, nos méthodes de discussion et de redressement des textes, l'impartialité avec laquelle nous nous sommes efforcé de résoudre les problèmes qui se présentaient, en faisant totalement abstraction des personnes et des liens du sang, et en nous tenant uniquement sur le terrain des principes. Une élite cependant a rendu hommage à l'esprit indépendant de toute attache, politique ou autre, avec lequel nous avons exécuté notre entreprise. Nous en appelons à l'avenir, d'ailleurs; et c'est en toute confiance que nous soumettons d'avance à la postérité le résultat de nos recherches.

Nous croyons avoir réglé, de façon définitive, la grosse question du partage des responsabilités dans l'affaire de la Déportation des Acadiens. Il faut laisser maintenant à la Justice Imma-

nente le soin d'apporter les sanctions nécessaires, pour que l'ordre éternel, violé par la main des puissances humaines, soit rétabli et vengé. Ces sanctions arriveront à l'heure marquée. Si nous ne les voyons pas se produre, nous aurons eu une foi invincible en leur réalisation. Les crimes des nations se paient ici-bas.

De tout ce que nous avons écrit dans les trois tômes dont se compose cet ouvrage, il n'y a qu'une page, une toute petite page, que nous voudrions déchirer, et c'est la première. Nous prions tous nos lecteurs de vouloir bien la regarder désormais comme non-avenue.

HENRI D'ARLES.

Montréal, 15 mai 1921.

CHAPITRE TRENTIEME

—

Journée mémorable du 5 septembre à Grand-Pré.—Quatre cent quinze adultes réunis dans l'Eglise. — Lecture de l'Edit de déportation. — Usurpation de pouvoir. — Dépêche de Sir Thomas Robinson, secrétaire d'Etat, à Lawrence, datée du 13 août, en réponse à la lettre du 28 juin. — Le secrétaire d'Etat, grandement alarmé des projets déguisés de Lawrence. — Cette dépêche arrive trop tard, ou Lawrence feint de ne l'avoir pas reçue à temps. —Le 18 octobre, il annonce brièvement la déportation aux Lords du Commerce, sans faire allusion à la dépêche ministérielle du 13 août. — Il ne répond à celle-ci que le 30 novembre, et encore succinctement. — Lettre du 25 mars suivant.—Cette dépêche si importante du 13 août est passée sous silence par presque tous les historiens. — Brown et Parkman.

Le jour mémorable et néfaste du cinq septembre arriva enfin. C'était un vendredi. La convocation des hommes, jeunes et vieux, et des enfants âgés de dix ans, avait été fixée pour trois heures de l'après-midi, dans l'église de Grand-Pré.

Dans cette affaire, le plus inquiet du résultat était peut-être Winslow lui-même: il est vrai qu'il n'avait constaté jusque-là aucun sentiment de crainte ou de malaise chez les Acadiens [1]; la Proclamation du 2 septembre leur ordonnant de se rassembler n'avait provoqué parmi eux aucun mou-

---

1. A la date du 4 septembre 1755, c'est-à-dire la veille même du jour où les habitants devaient se rassembler dans l'église de Grand-Pré, conformément à la Proclamation lancée le 2 septembre, il y a l'entrée suivante dans le *Journal* de Winslow: "A fine day, and the inhabitants were very busy about their harvest..." *N. S. H. S.* III. 94.

vement insolite, aucune agitation. Les apparences étaient donc favorables au plein succès de sa supercherie; mais la situation où il se trouvait était si nouvelle, si étrange, l'opération qu'il préparait était si barbare, qu'il ne pouvait se défendre des appréhensions qui l'assaillaient malgré lui. Il était comme humilié, honteux de lui-même; en même temps, il désirait ardemment la réussite de son entreprise. Car, s'il y avait, de la part des habitants, résistance, et refus d'obéir à l'ordre de convocation, à quelles extrémités cruelles ne serait-il pas forcé de recourir contre un peuple au désespoir et désarmé? Son esprit dût passer par toute la série des sensations qu'éprouve, à son premier crime, le serviteur jusque-là fidèle [2].

L'horloge allait bientôt sonner, pour la petite nation acadienne, la fin d'un siècle de tranquillité et de bonheur. En fait, depuis un an, la sérénité des anciens jours s'était évanouie; les nuages s'étaient amoncelés plus épais et plus drus au dessus de leurs têtes; l'orage avait éclaté, et son intensité s'était accrue. On leur avait enlevé successivement leurs bateaux, leurs armes, leurs archives et leurs prêtres; cent quinze de leurs principaux citoyens, pour le simple refus de prêter serment, languissaient encore dans les prisons

---

2. Nous ne voyons pourtant pas, dans le *Journal* de Winslow, trace de pareilles appréhensions; surtout, il ne paraît pas que ce militaire ait été en proie à quelque hésitation avant de procéder à l'exécution de son œuvre. Certes, c'était bien un crime qu'il allait accomplir; mais il ne semble guère s'en être douté, ni en avoir ressenti de confusion ou de remords anticipé. Nous avons vu, au contraire, dans le chapitre XXIX, avec quel enthousiasme Winslow envisageait la campagne de proscription dont l'effet serait d'assurer à son Souverain la possession tranquille de la Nouvelle-Ecosse. Et, dans sa pensée, le rôle qu'il allait y jouer constituerait la preuve la plus éclatante de fidélité et de dévoûment aux intérêts britanniques qu'il eût encore donnée,

d'Halifax. La Proclamation qui leur avait été adressée laissait supposer qu'il y avait eu intervention de la part du gouvernement anglais, et cela était de nature à leur inspirer confiance. Mais que signifiait, d'autre part, ce déploiement de troupes, ce camp retranché, cette occupation à main armée de leur église et de leur presbytère? Il n'y avait pas à s'y tromper: l'intervention supposée n'avait pas dû se produire; autrement, ce déploiement militaire eût été inexplicable. L'occupation ouverte de leur église voulait dire clairement que leurs prêtres ne leur seraient pas rendus; et alors, même si l'on permettait aux Acadiens de continuer à séjourner dans la Province, pourraient-ils le faire? Partir, ils y étaient résolus; et toutefois, l'idée de quitter ces lieux chéris, cette patrie aimée, leurs biens, leurs troupeaux, pour aller recommencer ailleurs un labeur déjà séculaire, avait mis sur leur âme une empreinte de tristesse, faite de regrets du passé et de soucis au sujet de l'avenir. La joie s'était envolée, les foyers étaient mornes et silencieux. La convocation annoncée ne pouvait avoir trait qu'à la question de leur départ. Au moins, pensaient-ils, le gouvernement leur donnerait le temps et les facilités nécessaires pour se transporter dans les possessions françaises; et peut-être que, touché de tant d'infortune, il leur accorderait la faveur de leur laisser emporter leurs effets, ainsi que la moisson qu'ils venaient de récolter. Mais quelle grâce pouvaient-ils attendre s'ils étaient laissés à la seule merci de Lawrence? Cet homme ne connaissait pas la pitié! Non! à moins d'une intervention de la Métropole, cette convocation ne pouvait être que le présage d'un plus grand malheur. Cependant, estimaient-ils, l'obéissance aux ordres était encore ce qu'il y avait de mieux à faire.

Winslow avait aussi ses inquiétudes, quoique d'une nature bien différente. Le chat qui guette la souris, le loup qui est à l'affût de l'agneau, en ont également. Son regard anxieux interrogeait souvent les routes poudreuses aboutissant à Grand-Pré. Bientôt, de distance en distance, il vit la poussière du chemin s'élever en légers nuages: c'étaient des gens à pied qui venaient lentement des lieux voisins; puis, tout un cortège de charrettes chargées, arrivant des rivières Perreau, des Habitants, de rivière Canard, de Gaspereaux. Il en venait de plus en plus: l'on défilait devant l'église, en jetant des yeux surpris sur la place publique couverte de tentes et de soldats; puis, le village s'était rempli; l'on s'était réparti en essaims dans les maisons, sur le seuil des portes, le long des clôtures. Tous ces groupes étaient graves, recueillis. L'on hasardait quelques mots sur le temps, la récolte, les absents, sur des sujets indifférents: l'esprit était ailleurs; sur le visage de tous se lisait une préoccupation; comme involontairement, l'on se tournait vers l'église et le presbytère; mais, ainsi qu'il arrive souvent dans ces occasions, solennelles et tristes, ce dont on parlait le moins, c'était de l'objet même de la réunion. L'on prêtait l'oreille pour entendre une opinion; l'on questionnait du regard. Mais les aviseurs ordinaires étaient prisonniers à Halifax, et personne ne semblait avoir d'idée arrêtée en la matière [3].

Il y avait foule chez le père Landry, et plus encore chez le vieux notaire René Leblanc, où bien des parents et des amis étaient venus se joindre à ses vingt enfants et à ses nombreux petits-fils. Ce vieillard, toujours si confiant, si

---

3. Cf. Casgrain. *Pèlerinage...* IV. 117-18.

partial envers le gouvernement, et si zélé pour son service, paraissait, ce jour-là, songeur et morose; on l'avait questionné, et il avait laissé échapper des paroles encourageantes; mais sa contenance trahissait le trouble de ses pensées [4].

4. Le *MS. original*—fol. 596—porte ici la note suivante: ''A l'investissement de Grand-Pré par les sauvages, cinq ans auparavant, le notaire Leblanc, qui s'était opposé au départ des habitants, avait été fait prisonnier par les sauvages et (n'avait été) rendu à la liberté qu'après une captivité de quatre ans.''

René Leblanc avait succédé comme notaire à Alexandre Bourg dit Belle-Humeur, en décembre 1744. Le notaire était une sorte d'intermédiaire entre le gouverneur et les habitants. Il était choisi officiellement par le gouverneur en conseil. Bourg ayant mécontenté Mascarène, celui-ci le suspendit de ses fonctions et nomma à sa place René Leblanc. (*N. S. D.* P. 152.) Il est question de ce dernier dans les *N. S. A.* II. P. 82-96-142. Il semble avoir joué un rôle plutôt louche à l'égard de ses compatriotes; les anglais ont toujours paru voir en lui un auxiliaire. Winslow dit dans une lettre à Murray, en date du 7 sept. 1755: ''René Leblanc's son has behaved as well as his father, and the french say has prevented ye young men from going of and belive he may be trusted.'' (*Journal.* N. S. H. S. III. P. 104.) Parkman, s'étendant avec complaisance sur l'*ignorance extrême* qui régnait parmi les Acadiens, cite cette phrase tirée du *Mémoire* de Moïse de Les Derniers: ''a contemporary well acquainted with them declares that he knew but a single Acadian who could read and write'',—et il ajoute: ''This was, probably, the notary, Leblanc, whose compositions are *crude* and *illiterate.*'' *A Half-Century of Conflict.* vol. II. P. 173.) Le délicat Parkman s'afflige de constater que les actes officiels d'un notaire de campagne manquent de charme littéraire! Quant à la parole même de ce *Les Derniers,* il est permis de croire qu'elle exagère. Ce Bourg, auquel succéda René Leblanc, devait lui aussi savoir lire et écrire. D'ailleurs, les requêtes présentées personnellement par les Acadiens, aux assemblées des diverses provinces où ils furent déportés, montrent bien qu'il y en avait un assez bon nombre parmi eux à posséder une certaine instruction. Traiter les Acadiens de peuple grossièrement ignorant n'est pas plus vraisemblable que de les donner comme livrés corps et âme à leurs prêtres. Mais Parkman et consorts ne pouvaient manquer d'exploiter contre eux ce préjugé. Le dernier en date des Historiens anglais qui se sont occupés de la question (*Tràcy, Tercentenary Hist. of Can.* vol. III.) ne donne-t-il pas l'*ignorance* comme cause pre-

Trois heures allaient sonner. Les officiers se montraient sur le seuil du presbytère; les groupes d'Acadiens s'étaient ébranlés et mis en marche vers l'église, où ils étaient entrés.

---

mière des malheurs que les Acadiens se sont attirés? Voilà une belle thèse, n'est-ce pas? et dont la profondeur philosophique doit sauter aux yeux.

Nous avons dit plus haut que René Leblanc se montra plutôt favorable aux Anglais, ce qui ne le sauva pourtant pas de la proscription. Dans la requête présentée au Roi d'Angleterre par les Acadiens déportés à Philadelphie, nous lisons à son propos: ''And even those amongst us who had suffered deeply from your Majesty's enemies, on account of their attachment to your Majesty's Government, were equally involved in the common calamity, of which René Leblanc, the notary public before mentioned, is a remarkable instance. He was seized, confined, and brought away among the rest of the people, and his family, consisting of twenty children, and about one hundred and fifty grand children, were scattered in different colonies, so that he was put on shore in New-York, with only his wife and two youngest children, in an infirm state of health, from whence he joined three more of his children at Philadelphia, where he died without any more notice taken of him than any of us, notwithstanding his many years of labour and deep sufferings for your Majesty's service.'' (*Haliburton*. I, ch. IV, p. 194.)—Longfellow, dans son *Evangéline*, donne un rôle sympathique au même notaire René Leblanc.—Dans un *post-scriptum* d'une lettre de Murray à Winslow, en date du 5 septembre 1755, et adressée de Fort Edouard, il est aussi question de ce René Leblanc: ''Je vous ai envoyé le fils de Père (dans le texte il y a *Pierre*, ce qui est une faute évidente) Leblanc, afin qu'il soit déporté avec son père que vous avez pris sous votre protection.'' (*Journal* de Winslow. *N. S. H. S.* vol. III, p. 97.) Cf. *ibid.*, p. 108, une autre lettre du même au même, où Murray demande à Winslow d'envoyer le fils de René Leblanc ou quelque autre français s'emparer d'un cheval noir appartenant à un nommé Amand Gros, de Grand-Pré, et qu'il s'agit d'offrir à Lawrence. Enfin, sous la date du 10 septembre, il y a une longue entrée dans le *Journal* (*Ibid*, 108-9-10), de laquelle je détache ceci qui concerne ce *Père Landry* dont il est question dans notre texte: '' after which I sent for father *Landrey* (sic) their principal speaker who talks english and told him the time was come for part of the Inhabitants to embark and that the number concluded for this day was 250... *he was greatly surprised.*'' Dans les *Archives Canadiennes* (1905, vol. II, app. B., p. 78-9,) cette entrée du *Journal* est donnée à la suite d'une lettre de Murray à Winslow, datée de Fort Edouard, 8 sept. 1755, en sorte que l'on croie que tout ce long passage est de Murray même; en consultant le texte du *Journal*, il n'y a pas moyen

Winslow les suivit de près, en grand uniforme, et entouré de son état-major. Il prit place à une table posée dans l'allée du milieu [5]: ses regards se promenèrent sur cette foule silencieuse et agenouillée; car, encore qu'il eût été profané, les Acadiens voyaient toujours dans leur temple un lieu sanctifié, le lieu de la prière; et ils s'y étaient agenouillés, par habitude peut-être, mais aussi pour implorer les faveurs du ciel en cet instant de détresse. L'Eglise était remplie: il y avait là quatre cent dix-huit hommes et enfants au dessus de dix ans [6]. L'ordre de convocation avait donc eu un succès complet.

---

de s'y tromper: c'est bien Winslow qui parle. L'éditeur de ces *archives*, à ce nom de *Père Landry*, renvoie au bas de la page (79) où il a inséré la note suivante: ''François Landry, né en 1692, fils d'Antoine Landry et de Marie Thibodeau, épousa à la Grand-Prée, le 27 mai 1711, Marie-Joseph Doucet, et eut une famille nombreuse. Ils furent déportés à la baie du Massachusetts en 1755, et revinrent à St-Jacques l'Achigan, à l'automne de 1766, où le père mourût et fut enterré à l'Assomption le 21 avril 1767.'' — Le nom de *François Landry* apparaît dans une requête présentée le 1er décembre 1764 par des Acadiens de Boston, au ''gouverneur en ehcf commandant de Massachusetts Bay'', pour le supplier de ''leur accorder un passe port en général pour tous ceux qui veulent passer en Isle St-Dominique''. — (Cf. *French Neutrals*, aux *Archives* de *l'Etat* du Massachusetts, et *Arch. Can.* (1905) app. E. P. 148.)

5. ''Att three in the afternoon the french inhabitants appeard agreable to their citation at the church in Grand-Pré... upon which I ordered a table to be sett in the centre of the church...'' (*Journal* N. S. H. S., vol. III. P. 94. Casgrain dit *Pèlerinage*. P. 119): ''...le commandant, accompagné de quelques officiers, vint *se placer debout dans le chœur*, devant une table sur laquelle il posa ses instructions et l'*adresse qu'il avait à lire.*'' Or, le texte de Winslow porte simplement que cette table fut placée *dans le centre* de l'église; quant à l'adresse, il dit: ''*delivered them by Interpretors* the King's orders in the following words.''

6. La proclamation ordonnant aux habitants de se rassembler dans l'église portait en effet: ''I... order and strictly injoyne... both *old men and young men* as well *as the lads of ten years* of age to attend...'' *Journal*. P. 90.— Mais, dans l'entrée où il est rendu compte de la réunion même, Winslow dit:

Nous renonçons à analyser les sentiments qui se heurtèrent dans les esprits en entendant la lecture du document d'infamie éternelle que nous allons transcrire. Les grandes douleurs sont muettes.

« Messieurs,

« J'ai reçu de son Excellence le Gouverneur Lawrence la commission du roi, que j'ai entre les mains. C'est par ses ordres que vous êtes réunis pour que vous soit manifestée la résolution finale de Sa Majesté envers les habitants français de cette sienne province de la Nouvelle-Ecosse, qui depuis près d'un demi-siècle, se sont vus traiter avec plus d'égard qu'aucun autre de ses sujets en aucune autre partie de ses possessions. Quel cas vous avez fait de ces égards, vous le savez mieux que personne.

« Le devoir que j'ai maintenant à remplir, bien qu'impérieux, est très désagréable à ma nature et à mon tempérament comme il vous le sera à vous-même, qui êtes de la même espèce que moi. Mais il ne m'appartient pas de m'opposer aux ordres que j'ai reçus; mon affaire est d'y obéir. Par conséquent, je vais, sans hésitation, vous faire connaître les ordres et les instructions de Sa Majesté, à savoir:

« Que vos terres et vos maisons et votre bétail et vos troupeaux de toutes sortes sont confisqués au profit de la Couronne, avec tous vos autres effets, excepté votre argent

---

''the french inhabitants appeard... at the church... amounting to 418 *of their best men...*'' (P. 94)) Ce nombre renfermait-il aussi les enfants de dix ans et au dessus? Il est difficile de le supposer, si l'on s'en tient aux termes mêmes employés par Winslow. ''418 *de leurs meilleurs hommes*'' semble exclure les enfants, et peut-être même les vieillards.

et vos objets de ménage, et que vous allez être vous-mêmes transportés hors de cette province.

« Ainsi ce sont les ordres péremptoires de Sa Majesté que tous les habitants français de ces districts soient déportés; en vertu d'une faveur de Sa Majesté, j'ai la permission de vous accorder la liberté de prendre votre argent, et autant de vos effets que vous pourrez en emporter sans encombrer les vaisseaux à bord desquels vous allez être mis. Je ferai tout en mon pouvoir pour que ces effets vous soient assurés et pour que vous ne soyez pas molestés en les emportant, et aussi pour que les membres de la même famille soient embarqués sur les mêmes navires, en sorte que cette déportation qui, j'en ai la conscience, va vous causer beaucoup d'ennuis, s'accomplisse aussi facilement que le service de Sa Majesté peut le permettre. Et j'espère que dans quelque partie du monde où vous tombiez, vous serez des sujets fidèles, un peuple paisible et heureux.

« Je dois aussi vous informer que c'est le plaisir de Sa Majesté que vous soyez retenus sous la surveillance et la direction des troupes que j'ai l'honneur de commander. » Et Winslow termina sa harangue en déclarant qu'ils étaient prisonniers du roi [7].

---

7. "...and then declared them the King's prisoners, and gave out the following declaration:

Grand Pré, Sept. 5, 1755,

All officers and soldiers and sea men employed in his Majesty's service as well as all his subjects of what denomination soever, are hereby notifyed that all cattle, vizt: Horses, horne cattle, Sheep, goats, hoggs and poultry of every kind, that was this day soposed to be vested in the French inhabitants of this province are become forfitted to His Majesty whose property they now are and every person of what denomination soever is to take care not to hurt kill

Oui, ils étaient prisonniers, et c'était l'église qui allait leur servir de géôle.

Dans une lettre à Lawrence, en date du 17 septembre 1755, Winslow relatant ce beau coup d'Etat, lui disait, entr'autres: « Les Acadiens furent grandement étonnés de cette détermination, bien que je croie que l'idée ne leur vint pas alors qu'ils allaient être déportés incessamment, et qu'elle ne leur soit pas venue davantage jusqu'aujourd'hui [8]. » A la date du 5 septembre, nous notons dans son *Journal* l'entrée suivante: « Les Français n'ayant pas avec eux de provisions, et se plaignant de la faim, ont demandé du pain; je leur en ai fait distribuer, et j'ai donné ordre qu'à l'avenir ils soient nourris par leurs familles respectives. Ainsi s'est terminée la journée mémorable du cinq sepembre,—*jour de grande fatigue et d'ennuis* [9].»

---

or distroy anything of any kinde nor to rob orchards or gardens or to make waste of anything dead or alive in these districts without special order. Given at my camp the day and place above'sd.''

John Winslow.

Journal. N. S. H. S. vol III, p. 95.

8. ''They were greatly struck at this determination, thoh I believe they did not then nor to this day do imagine that they are actually to be removed.''

Journal. N. S. H. S. vol. III, p. 126.

Il nous semble bien que Winslow a pris les Acadiens pour plus naïfs qu'ils n'étaient. Cette affirmation est une sottise. Ces habitants étaient des gens simples, qui trop longtemps s'étaient laissés berner par les Anglais, mais c'étaient des gens intelligents, et qui, maintenant qu'ils étaient prisonniers *manu militari*, et qu'ils voyaient de leurs yeux tous les préparatifs faits en vue de leur proscription, eussent été inexcusables de ne pas croire à son exécution immédiate.

9. ''*Sept 5th*''. The French people not having any provissions with them and pleading hunger begd for bread on which I add them and ordered that for the future they be supplyd from their respective familys. Thus ended the memerable fifth of september, a day of great fatigue & troble.''

Journal. N. S. H. S. P. 98.

Avant d'aller plus loin, nous nous arrêterons un instant pour considérer un des allégués importants de la Proclamation et de l'Edit d'expulsion. Winslow déclare: « j'ai reçu... *les instructions du Roi, que j'ai entre les mains... La résolution finale de Sa Majesté,... Les ordres péremptoires de Sa Majesté sont...*» Rien ne pouvait être plus positif: Winslow tenait les instructions de Sa Majesté. Et cependant rien n'était plus faux, si évidemment faux qu'il serait impossible d'entretenir le plus léger doute à ce sujet. Nous en avons la preuve dans un document officiel authentique et précis, savoir une lettre du secrétaire d'Etat, Sir Thomas Robinson, à Lawrence, laquelle se trouve au volume des Archives.

Nous avons cité plus haut, au chapitre vingt-septième de notre tome deuxième, la dépêche que Lawrence avait adressée aux Lords du Commerce, le 28 juin, peu de temps après la capitulation de Beauséjour. Dans cette dépêche, le gouverneur informait les Lords qu'à la prise de ce Fort, il s'y trouvait cent cinquante soldats de l'armée régulière et environ trois cents habitants. « Les Acadiens *désertés,* y ajoutait-il un peu plus loin, sont en train de rendre leurs armes; je lui ai donné (à Monckton) l'ordre de les chasser du pays à tout évènement, encore que, au cas où il aurait besoin de leurs services pour mettre les troupes à l'abri, (vu que les baraquements dans le fort français ont été démolis,) il soit libre de leur demander toute l'assistance possible dans ce but [10]. »

---

10. "...when the Fort surrendered, there remained 150 regulars, and about 300 inhabitants, several of which, with their officers, were wounded... The

Cette lettre était ambiguë, et cette ambiguité avait été intentionnelle, de la part de son auteur. S'y agissait-il de chasser du pays tous les Acadiens demeurant au nord de la péninsule, ou les Acadiens émigrés, ou seulement les trois cents d'entre eux qui avaient été pris les armes à la main, lors de la reddition du fort? — L'interprétation la plus rationnelle semblait être que le gouverneur avait plutôt en vue tous les Acadiens « désertés », dont le nombre était considérable. Et la réponse du Secrétaire d'Etat montre que la perspective de ces procédés violents avait jeté les Lords du Commerce dans une grande alarme. Cette dépêche est datée de Whitehall, 13 août 1755, six semaines seulement après celle de Lawrence, en sorte qu'elle dût être rédigée et expédiée sans aucun retard [11]. Et, pour marquer l'importance que les Lords y attachaient, elle fût, par une exception extrêmement rare, signée du nom du Secrétaire d'Etat lui-même, et soulignée dans ses parties essentielles.

Nous la reproduisons *in extenso* [12]:

---

deserted French inhabitants are delivering up their arms, I have given him orders to drive them out of the country at all events, tho'if he wants their assistance, in putting the troops under cover, (as the Barracks in the French Fort were demolished,) he may first make them do all the service in their power. — *N. S. D.* (Akins.) P. 243 & P. 408-9. Can. Arch. (1894) H. 300 B. T. N. S. vol. 15.

11. Dans le *MS. original*—fol. 600—un léger trait au crayon a été passé sur les mots: *et expédiée*, et en marge le traducteur a écrit : "rien ne prouve qu'elle fut *expédiée* sans retard."

12. D'après *Akins, N. S. D. Acadian French.* P. 278-9-80. Le passage entre crochets, le plus important de tous, a été omis par Richard. Cf. note 15.

Whitehall, 13 août 1755.

« Monsieur,

« Quel que soit le sens attribué par les Français au mot *pardonné,* dans le quatrième article de la capitulation accordée au commandant et à la garnison de Beauséjour,—votre lettre du 28 juin porte que vous avez donné au colonel Monckton l'ordre *de chasser hors du pays, en tout état de cause, les habitants français désertés.* Or, ce que vous voulez dire par là n'apparaît pas clairement. Voulez-vous parler de tous les habitants de la péninsule, dont le nombre se chiffre dans les milliers? ou bien de ceux qui étaient établis dans les cinq ou six villages avoisinant Beauséjour, et comprenant 800 familles [13], ainsi que vous l'avez marqué dans votre état des forts français et anglais, qui nous a été transmis dans une lettre du gouverneur Shirley, en date du 8 décembre dernier [14]? ou, enfin, voulez-vous parler seulement de ceux des habitants qui se trouvaient dans Beauséjour, lors de l'évacuation de ce Fort par la garnison? Le sens de votre lettre semble être que c'est plutôt de ces derniers qu'il s'agit, puisque vous ajoutez: *Si M. Monckton a besoin de l'aide des habitants français désertés pour mettre les troupes à couvert, vu que les baraquements du fort français ont été démolis, il lui est loisible d'en tirer tous les services qu'il leur est possible de rendre.*

---

13. Le document original porte 8000 *familles.* Akins met justement en note la rectification de 800.

14. Cf. *Nova Scotia Doc.* (Akins.) P. 384 et seq. *Shirley to sir Thomas Robinson,* etc.—A la page 402 *et seq.* de la même compilation, il y a une pièce intitulée: *Remarks relative to the return of the Forces in Nova Scotia, 30th March* 1755, qui semble bien être cet *état des forts français et anglais* dont il est parlé ici. La pièce couvre 5 pages.

« Quoi qu'il en ait été de votre intention, [vous vous serez sans doute inspiré, dans votre manière d'agir, du strict principe de procurer à votre gouvernement une sécurité immédiate et nécessaire,] et vous n'aurez pas été sans considérer les conséquences néfastes qui pourraient résulter d'une alarme soudaine jetée parmi les Français neutres et la rapidité avec laquelle le désespoir peut susciter chez eux une insurrection, ou encore quel nombre additionnel de sujets utiles pourrait être donné, par leur fuite, au roi de France. Il ne saurait donc vous être trop fortement recommandé d'user de la plus grande sagesse et prudence à l'égard de ces neutres, et d'assurer ceux d'entre eux sur lesquels on peut compter, surtout s'ils prêtent serment d'allégeance à Sa Majesté et à son gouvernement, qu'ils peuvent demeurer dans la tranquille possession de leurs terres, sous une législation convenable. La raison pour laquelle notre attention s'est portée tout particulièrement sur ce passage de votre lettre est la proposition suivante, qui nous a été faite pas plus tard qu'au mois de mai dernier par l'ambassadeur de France savoir : « Qu'il soit accordé à tous les habitants français de la péninsule un délai de trois ans pour s'en aller avec leurs effets, et que tous les moyens de leur faciliter ce déménagement leur soient assurés, — les anglais, ajoutait-il, ne devant pas manquer de regarder ce départ comme très avantageux à eux-mêmes. » A quoi Sa Majesté a daigné faire répondre dans les termes ci-dessous, que je vous envoie pour votre information particulière : « En ce qui regarde la proposition d'accorder trois ans aux habitants français de la péninsule pour opérer leur transmigration, ce serait priver la Grande Bretagne d'un nombre très-considérable de sujets utiles, si une telle émigration

s'étendait aux Français qui résidaient dans la province au temps du traité d'Utrecht et à leurs descendants. »

Je suis,

Monsieur,

Votre très-obéissant et humble serviteur,

T. ROBINSON [15]. »

---

15. Voici donc le *fameux* document qui a servi de prétexte à nos historiens pour dégager la responsabilité de la métropole dans l'affaire inique de la Déportation des Acadiens, et pour mettre Lawrence et les autorités coloniales en opposition directe avec les intentions du *Foreign office*. Déjà Rameau (*Une colonie féodale*... II, XIV. P. 155-6) avait, assez discrètement d'ailleurs, lancé cette idée. Puis Casgrain, dans son *Pèlerinage*, ch. IV. P.121 et seq., traduisant et analysant cette lettre à sa façon, l'accompagne de commentaires dont la bienveillance à l'égard de l'Angleterre et de sa politique coloniale en Acadie tourne à l'apologie. Enfin Richard vint qui a basé là-dessus toute sa thèse, tout le système qui fait la grande faiblesse de son œuvre, à savoir: que la Déportation est l'œuvre de Lawrence et de ses satellites, et qu'elle a été accomplie à l'insu et contre le gré des autorités britanniques. Nous disons que ce système fait la faiblesse de son œuvre: et en effet, outre qu'*à-priori* une pareille idée semble bien extravagante, pour peu instruit que l'on soit de la manière dont fonctionnait le régime colonial, de la précision, de la minutie et même de la rapidité relative des rapports entre la Métropole et l'Amérique, elle ne résiste pas à l'examen des pièces officielles versées aux archives, et dont on a pu voir de copieux extraits dans notre *tome deuxième*. Et, qui plus est, non seulement la présente lettre de Thomas Robinson n'infirme pas les preuves déjà apportées à l'effet que la Grande Bretagne a connu à l'avance le plan de la déportation, et qu'elle en a pleinement approuvé l'exécution, mais nous n'y voyons rien qui fût de nature à détourner Lawrence de son infâme projet, à supposer même que cette dépêche lui fût arrivée à temps. L'on peut d'abord s'étonner, même en prenant cette lettre pour ce qu'elle n'est pas, à savoir une protestation contre la déportation, que le secrétaire d'Etat l'ait fait entendre si tard et ne soit intervenu qu'à la onzième heure, alors que dès l'année précédente Lawrence s'était pourtant ouvert de son projet dans des dépêches dont le sens était très clair. Aussi bien, de protestation et d'ordre contraire, la lettre de Robinson n'en contient pas l'ombre. Nous l'avons traduite intégralement: la traduction de Casgrain, que Richard a adoptée, *omet un membre de phrase, qui a, dans l'espèce, une importance considérable*. C'est

Il était difficile de parler de façon plus explicite. Ceci est la condamnation formelle, nous ne dirons pas seulement de la hideuse déportation conçue par Lawrence, mais même de toute forme d'expulsion; il ne s'y s'agit pas d'exempter du bannissement seulement les Acadiens de la péninsule, ou ceux qui habitaient le territoire ci-devant occupé par les Français, mais même ceux des habitants qui furent pris les armes à la main lors de la capitulation de Beauséjour; ceci est en outre la condamnation de l'interprétation que Lawrence donnait au mot *pardonné,* touchant ces derniers.

---

celui-ci: après avoir, dans la première partie de sa dépêche, dit à Lawrence que le sens de sa lettre n'est pas clair, et s'être demandé ce qu'il signifiait exactement par les mots: *to drive the deserted French inhabitants at all events out of the country,* Robinson en arrive à sa seconde partie qu'il commence ainsi: *Let your intention have been what it will, it is not doubted that you will have acted upon a strict principle of immediate and indispensible security to your Government...* Qu'est-ce à dire? Sinon ceci: quoique ce soit que vous ayez voulu dire, et que vous ayez voulu parler d'une déportation partielle ou d'une déportation en masse, vous n'aurez sûrement agi — *it is not doubted that you will have acted*—que d'après le strict principe de procurer à votre gouvernement sécurité immédiate et indispensable. La phrase est au passé, ce qui indique que Robinson suppose que le projet, si peu clair? de Lawrence est déjà en voie d'exécution et peut-être complètement réalisé à l'heure où il écrit. Comme il faut tout prévoir cependant, il ajoute une foule de recommandations d'agir avec précaution et prudence à l'égard de ces neutres, afin de les empêcher surtout de passer sur les terres du roi de France, etc...—Nous nous demandons pour quelle raison et Casgrain et Richard ont sauté par-dessus ce membre de phrase, et nous ne voyons qu'une réponse possible, c'est qu'avec cela leurs dithyrambes à l'adresse de la Métropole tombaient à plat, et que leur thèse *à-priori* de sa non-participation à une chose abominable s'écroulait du coup.—*You will have acted upon a strict principle of immediate and indispensible security to your government,* dit Robinson. Ce membre de phrase, le plus essentiel de toute cette *fameuse* dépêche, a son écho direct dans cet extrait d'une lettre des *Lords du commerce à Lawrence, datée de Whitehall,* 25 *mars* 1756: "We have laid that part of your letter which relates to the removal of the french inhabitants, and the steps you took in the execution of this measure, before his Majesty's Secretary of State; and *as*

Comme on le verra plus loin, le gouverneur prétendait que ce mot voulait simplement dire qu'ils ne seraient pas mis à mort. Il est aisé de voir que le Secrétaire d'Etat ne l'entendait pas ainsi. Par une déduction facile à opérer, voici au contraire ce qu'il en pensait: « Je n'admets pas votre interprétation au sujet du mot *pardonné :* en vertu de cette clause de la capitulation, ceux des Acadiens (qui furent pris les armes à la main,) ne peuvent être ni expulsés, ni punis, ni inquiétés pour la part qu'ils ont jouée dans la défense de Beauséjour. Supposé même que votre interprétation soit admissible, les conséquences de leur expulsion pourraient être si pernicieuses qu'il ne faut pas songer à l'accomplir. »

Toute la question, concernant l'opinion et la reponsabilité des autorités métropolitaines au sujet de la déportation, se trouve résumée dans cette dépêche, qui en est la condamnation formelle. Puisqu'elle réprouvait une expul-

---

you represent it to have been indispensably necessary for the security and protection of the Province in the present critical situation of our affairs, we doubt not but that your conduct herein will meet with His Majesty's approbation.'' (*Akins.* P. 288.—*Canadian Archives* (1894) P. 208-9. B. T. N. S. vol. 36. P. 273.)—En d'autres termes: ''ce que nous voulions, c'était que vous vous inspiriez du principe nécessaire d'assurer à la Province sécurité et protection, dussiez-vous pour cela en chasser ignominieusement tous les Français neutres. Or, c'est bien ce que vous avez fait. Vous avez donc agi conformément à nos intentions. Vous avez déployé une grande prudence en prenant des mesures radicales pour que ces bannis n'aillent pas renforcer les sujets du Roi de France. C'est pourquoi nous vous en remercions et vous donnons, au nom du Roi notre auguste maître, la plus entière approbation.''—Et voilà!

Nous demandons pardon à nos lecteurs de cette longue note. Mais la justice et la vérité la demandaient. Inutile maintenant de faire remarquer tout ce qu'ont d'étrange les commentaires laudatifs dont Richard fait suivre dans le texte sa reproduction *tronquée* de la dépêche de Robinson. Nous savons à quoi nous en tenir là-dessus.

sion même partielle, à plus forte raison une expulsion en masse. Telle était donc la pensée du Secrétaire d'Etat, telle qu'elle s'était formée dans son esprit après la réception de la lettre de Lawrence, en date du 28 juin, après la prise de Beauséjour, et en dépit des fausses représentations qui lui avaient été faites. L'on ne peut soutenir que les évènements subséquents aient été de nature à le faire changer d'avis, puisque, ainsi qu'on l'a vu, il ne se produisit rien, chez les Acadiens, qui pût modifier cet avis dans un sens défavorable, et puisqu'au contraire, malgré des provocations et une persécution intolérables, ils poussèrent la soumission jusqu'à sa plus extrême limite. Comme pour mieux accentuer les sentiments du gouvernement anglais, Robinson notait dans sa lettre que Sa Majesté Britannique venait justement de refuser à l'Ambassadeur de France la permission que les Acadiens réclamaient de s'en aller, parce que, disait-elle, *leur éloignement priverait la Province d'un grand nombre de sujets utiles.* Quelle différence de langage entre des hommes d'Etat sages et éclairés, et un parvenu sans cœur et sans entrailles tel que Lawrence!. Et comme il fallait que les persécutions que celui-ci leur faisait subir fussent criantes pour que ces gens si attachés à leur pays, à leurs biens, implorassent la liberté de partir! Est-ce de la sorte qu'agit une population disposée à la résistance?

Cette dépêche de Sir Thomas Robinson est datée du 13 août, alors que, depuis déjà dix jours environ, Monckton, Murray et Winslow avaient en mains les ordres de déportation, alors que Lawrence procédait aux derniers préparatifs avec une énergie furieuse: la précipitation qu'il y mettait ne peut guère s'expliquer que par ses craintes de recevoir un blâme de nature à étouffer ses projets. Le contenu

de cette dépêche du Secrétaire d'Etat était en contradiction formelle avec la conduite que tenait précisément le gouverneur. Tandis que l'un conseillait la modération, la douceur, l'autre faisait tout en son pouvoir pour exaspérer les Acadiens et les pousser à ce désespoir que Robinson considérait comme très dangereux. Malgré l'enlèvement de leurs armes, la confiscation de leurs bateaux, de leurs archives, la main mise sur leurs prêtres, l'emprisonnement de cent quinze de leurs principaux citoyens, et malgré tant d'autres ressources que lui suggérait son imagination, Lawrence ne réussit cependant pas à les faire se révolter: ses iniquités avaient été telles qu'elles pouvaient justifier de leur part une résistance à mort, et il n'y avait pas à enregistrer le plus leger soulèvement.

« Nous le demandons, dit Casgrain, qui a commenté éloquemment cette dépêche du Secrétaire d'Etat, qu'y a-t-il de commun entre cette conduite barbare et les instructions, si humaines, si conciliantes [16] du cabinet de Londres? N'est-il pas évident qu'il y avait chez Lawrence une détermination bien arrêtée de se débarrasser à tout prix des Acadiens, *ces ennemis invétérés de notre religion,* comme il le disait hypocritement dans la dépêche où il annonçait plus tard la déportation [17]?

---

16. Ces deux qualificatifs sont de Richard.

17. Le texte de Casgrain porte simplement: "comme écrivait le même Lawrence dans la dépêche où il annonçait leur déportation?"—Cette première partie de la citation est tirée de la fin du ch. IV d'un *Pèlerinage*, p. 124-5. Le reste est ce qui précède immédiatement dans le même chapitre. Richard a interverti l'ordre des paragraphes, et, comme presque toujours, arrangé à sa façon cet extrait. Nous rappelons d'ailleurs que, pour tout ce qui regarde cette dépêche de Robinson, l'auteur d'*Acadie* a suivi de très près, *de trop près,* l'auteur d'*Un Pèlerinage*.

« Est-il étonnant qu'après de pareils traitements, ils aient été effrayés de prêter le serment sans réserve qu'il exigeait d'eux avec la rigueur d'un proconsul romain? Et ce qu'il y a de plus incroyable, c'est qu'après toutes ces intimidations, lorsque ceux d'entre eux qui se décidèrent enfin à prêter ce serment si redoutable à leurs yeux, se présentèrent devant Lawrence, celui-ci, au lieu de les accueillir *avec une extrême précaution et prudence, et de leur assurer la tranquille possession de leurs terres*, comme le lui enjoignait Sir Thomas Robinson [18], les repoussa avec hauteur en leur disant « qu'il était trop tard, et que désormais ils seraient traités comme des récusants papistes. »

Etait-il même question du serment dans cette dépêche du Secrétaire d'Etat? Oui, mais pas dans le sens de faire à Lawrence un devoir de l'imposer, puisqu'après les recommandations que nous avons vues, elle ajoute: « . . . et d'assurer ceux d'entre eux sur lesquels on peut compter, surtout ceux qui prêteront le serment d'allégeance, qu'ils pourront continuer à demeurer dans la tranquille possession de leurs terres, sous une législation convenable; »—ce qui équivalait à peu près à dire: « Permettez à ceux qui consen-

---

18. Cette incidente est de Richard.—La lettre de Robinson étant du 13 août, et les *chinoiseries* de Lawrence touchant l'affaire du serment étant de juillet précédent, il est bien évident que ce pauvre gouverneur n'est pas *blâmable* du tout de n'avoir pas appliqué aux Acadiens des instructions qu'il n'avait pas encore reçues, et que même il n'avait pu prévoir.—La phrase par laquelle la citation de Casgrain se termine est d'un document du 4 juillet 1755, plus d'un mois avant la dépêche de Robinson!! Et voilà à quel piteux raisonnement en viennent ceux qui, comme Casgrain et Richard, veulent à tout prix mettre Lawrence en opposition avec son gouvernement: ils lui reprochent de n'avoir pas tenu compte, *en juillet* 1755, d'une dépêche datée de *Whitehall* 13 *août* 1755, et qui ne dût lui parvenir à Halifax qu'en septembre ou octobre. Cela est puéril et ferait sourire, si la question n'était si grave.

tiront à prêter le serment de jouir paisiblement de leurs terres; n'inquiétez pas non plus ceux qui s'y refuseraient, ne vous engageant à rien envers eux, de façon à les amener à le prêter eux-mêmes. »

Il n'y a pas à se méprendre sur le sens de ce message: l'esprit qui l'avait dicté était le même que celui qui anime tous les messages antérieurs. En dépit des fausses représentations de Lawrence et de quelques-uns de ses prédécesseurs, les Lords du Commerce connaissaient à peu près exactement la situation [19]; il était difficile de les tromper du tout au tout; au reste, il leur était aisé de voir que, le petit nombre de réfugiés qui prirent les armes ne l'ayant fait que sous menace de mort, l'on n'aurait rien à redouter de ceux qui étaient restés tranquilles chez eux. Ce scrupule à porter les armes, de la part de ceux qui, de gré ou de force, avaient traversé la frontière, pareil scrupule, quand le retrait de la neutralité dont ils avaient joui et qu'ils avaient mise comme condition à leur séjour dans le pays, leur en donnait clairement le droit, parlait éloquemment en faveur de leur sincérité et de leur droiture. A travers la vague phraséologie des documents officiels, les Lords avaient pu apprécier sainement ces faits. Et s'il était injuste d'expulser ceux qui avaient été pris les armes à la main, mais pardonnés ensuite, il devenait criminel d'étendre l'expul-

19. Et alors, ils sont d'autant plus coupables de ne s'être pas opposés à la déportation. Les modernes historiens anglais, afin de pallier leur complicité, affirment au contraire que les Lords s'en sont rapportés aux autorités coloniales pour les renseigner exactement, et ont jugé d'après elles de la situation. Cf. dans notre *tome deuxième*, ch. XXVII, note 1, p. 332: *"it is not unnatural that the British authorities at home should have trusted the judgment of those most familiar with the facts..." Munro*, dans *Hist. of No. America*, vol. XI ch. XII. P. 188. (George Barrie & Sons, Philadelphia.)

sion à tous les autres. Et quand, au lieu d'une expulsion pure et simple, l'on a opéré une déportation dans les colonies étrangères, semant ces pauvres habitants ça et là, à des endroits distants les uns des autres, sans égard aux liens de famille, alors cet acte prend les proportions d'une monstruosité que la langue humaine est impuissante à qualifier.

« Il y a, dit Philip H. Smith, dans les annales du passé, des exemples d'un pays ravagé en temps de guerre, et là où les habitants étaient trouvés les armes à la main; mais l'histoire n'offre pas de cas parallèle à celui-ci: jamais une population paisible et désarmée n'a souffert un traitement pareil à celui qu'ont enduré les *Français neutres* d'Acadie [20]. »

Bancroft, l'éminent historien des Etats-Unis, a stigmatisé en ces termes la déportation: « Ces infortunés Acadiens n'étaient coupables d'autre crime que de leur attachement à la France. Je doute que les annales humaines présentent un tel exemple de maux infligés avec autant de complaisance, de cruauté et de ténacité [21]. »

John Clark Ridpath, autre historien américain bien connu, lui consacra ces mots: «Le gouverneur Lawrence et l'amiral Boscawen, en conseil avec le juge-en-chef de la province,

---

20. *Acadia. A lost chapter in American History.* Sous la rubrique *Expulsion of the French Neutrals,* p. 216,—car dans Smith les chapitres ne sont pas chiffrés.

21. Comme presque toujours, Richard cite à peu près. La première phrase de ce passage n'est pas de Bancroft, si ce n'est quant au sens. Et la deuxième se lit comme suit: ''I know not if the annals of the human race keep the record of sorrows so wantonly inflicted, so bitter and so perennial, as fell upon the French Inhabitants of Acadia.''—(*History of the U. S.,* vol. IV, ch. VII. P. 206.) (Boston, Little, Brown and Co., 1856.)

Belcher, prirent la mesure atroce de bannir tout ce peuple. Leur premier soin fut d'exiger des habitants un serment d'allégeance conçu de telle façon qu'il leur était impossible de le prêter. Puis les anglais accusèrent les Acadiens de trahison et les obligèrent à leur livrer leurs armes à feu et leurs bâteaux. Ce peuple au cœur brisé se soumit également à cet ordre. Il alla même jusqu'à s'offrir à prêter le serment, mais Lawrence déclara que, ayant d'abord refusé, il lui fallait en subir les conséquences. L'histoire des nations civilisées n'offre rien qui puisse être comparé à cette destruction voulue et impie d'une colonie inoffensive [22]. »

Le révérend Andrew Brown [23], qui vivait à Halifax peu de temps après la déportation, et qui connaissait mieux que tout autre l'étendue de ce crime et les circonstances qui l'avaient accompagné [24], disait dans l'ouvrage manuscrit que nous avons souvent cité:

« ...Après un pénible examen de toute l'affaire, j'ose affirmer que Raynal n'a ni connu ni même soupçonné le dixième des malheurs qui ont accablé les Acadiens, et que, en dehors du massacre de la Saint Barthélemi, je ne connais pas d'acte aussi blâmable que la Déportation des Acadiens

---

22. Dans *History of the United States,* ch. III. *Ruins of Acadia.* P. 228-9. (Academic Edition. One volume). New-York, Cincinnati and Chicago, American Book Co.—Cet extrait de Ridpath ne se trouve pas dans le *MS. original.*—fol. 607—; nous le reproduisons, parce qu'il figure dans la version anglaise (II, p. 96.)

23. Cf. la longue note de Casgrain (*Pèlerinage,* fin du ch. IV, p. 125-6) sur ce point.

24. Ce "*peu de temps*" n'est guère juste, étant donné que c'est en 1787 seulement que Brown vint d'Ecosse à Halifax, soit trente-deux ans après l'époque fatale. (Cf. *Canada-Français. Doc. in.* I, 130, note.)—Le reste de la phrase est emprunté littéralement à Casgrain (*loc. cit.*)

qui puisse être mis à la charge de la nation française. Dans leurs colonies, les Français n'ont jamais rien fait qui approche de ceci en cruauté et en atrocité [25]. »

Nous pourrions citer un nombre considérable d'écrivains qui tous ont condamné la déportation. A proprement parler, aucun des historiens ne l'a approuvée entièrement. Parkman est celui qui a été le plus loin dans le sens de l'approbation. Quelques-uns paraissent s'être donné beaucoup de mal pour atténuer les torts des autorités et charger le plus possible les Acadiens. Il n'y a là rien qui puisse surprendre, et nous nous garderions de les accabler de reproches, à cause de cela. Tout au plus pourrions-nous les accuser d'avoir traité le sujet avec trop de légèreté, ou mettre en doute leur perspicacité : à moins, en effet, d'avoir pu découvrir les motifs intéressés de Lawrence et de ses conseillers, il était difficile de ne pas supposer que la déportation avait eu des motifs justifiables à un degré quelconque ; et puisque les historiens dont nous parlons ne surent pas en découvrir les vraies raisons, les conclusions auxquelles ils en sont venues s'expliquent et semblent toutes naturelles. Ces événements ont été racontés surtout par des historiens anglais ; et il est honorable pour eux et consolant pour tous que la plupart d'entre eux aient eu assez de courage et de candeur pour flétrir un acte qui portait une sérieuse atteinte à l'honneur national. Il est consolant pour nous, comme il doit

---

25. *British Museum. Brown MSS.* Add. 19073. Fol. 112.—*Can-Fr. Doc. In.* II, 141-2.—Pour comprendre cette citation et l'allusion qu'elle fait à Raynal, il est nécessaire de reproduire tout le morceau d'où elle est tirée, et que Brown a intitulé : *A private anecdote* : ce que nous ferions ici même si cette anecdote n'était donnée plus loin, au chapitre XXXII

l'être également pour tout sujet anglais par le sang, que le gouvernement de la Métropole ait été complètement étranger à ce projet infâme. Cette dépêche du Secrétaire d'Etat ne laisse aucun doute sur le fait que Lawrence usurpait des pouvoirs qu'il n'avait pas et n'aurait pu avoir; que Winslow mentait lorsqu'il disait, dans sa proclamation, qu'il tenait les instructions de Sa Majesté ordonnant la déportation; et il n'est pas étonnant que, jusqu'au dernier moment, les Acadiens aient refusé de croire à de pareilles instructions, comme nous le dit encore Winslow [26].

Cette dépêche du Secrétaire d'Etat, datée du 13 août,

---

26. Nous avons dit plus haut, note 8, ce qu'il fallait penser de cette affirmation de Winslow. Voici d'ailleurs ce que ce dernier dit dans son *Journal*, pour rendre compte de l'impression produite par sa Proclamation du 5 septembre:

Je me rendis ensuite à mes quartiers. Les habitants français, par l'intermédiaire des plus anciens, exprimèrent leurs regrets d'avoir encouru le mécontentement de Sa Majesté et leurs craintes que la nouvelle de leur emprisonnement allait porter un coup terrible à leurs familles. De plus, se trouvant dans l'impossibilité d'apprendre à leurs parents la triste situation dans laquelle ils se trouvaient, ils me demandèrent de garder un certain nombre d'entre eux comme otages et de permettre au plus grand nombre de retourner dans leurs familles. Ces derniers s'engageaient à ramener avec eux ceux des habitants qui étaient absents lorsque furent lancés les ordres de rassemblement. Je leur répondis que je considérerais leur demande et leur communiquerais ma décision.

J'ai réuni immédiatement mes officiers afin de leur soumettre la demande des prisonniers et nous décidâmes de leur faire choisir vingt d'entre eux, dont ils seraient responsables. Pour former ce nombre, ils devaient en nommer dix de la Grand-Prée et dix autres de la rivière aux Canards et de la rivière aux Habitants, qu'ils devaient charger d'aller annoncer aux familles ce qui s'était passé et apprendre aux femmes et aux enfants qu'ils étaient en sûreté dans leurs demeures, pendant l'absence des chefs de famille. Ces délégués devaient en outre s'assurer du nombre des habitants absents et faire leur rapport le lendemain.

Winslow' Journal Coll. of N. S. H. S., vol. III. P. 95-6. *Arch. Can.* 1905. P. 77.

pouvait, selon les conditions normales, parvenir à Halifax vers le 15 ou 20 septembre, c'est-à-dire quarante jours avant le départ en masse des Acadiens: cependant, Lawrence n'y répondit que le 30 novembre, savoir trois mois et demi après qu'elle avait été écrite. Doit-on supposer que Lawrence la reçut dans les délais ordinaires, ou en tout cas avant l'embarquement général des proscrits, et qu'il n'y répondit que le 30 novembre, dans le but de laisser croire que, ne l'ayant pas eue à temps, il était excusable de n'avoir pas tenu compte de ce qu'elle renfermait? Ou devons-nous plutôt penser qu'elle a subi un aussi long retard? L'avait-il par devers lui, quand, le 18 octobre, il écrivait aux Lords du Commerce pour leur annoncer que la déportation était déjà, en partie, exécutée,—ce qui, du reste, était faux [27]? Nous

---

27. Cette lettre de Lawrence aux *Lords of Trade*, en date du 18 octobre, est dans *Akins*, p. 281-2. Cf. aussi *Can. Archives* (1894.) P. 207. H. 311. B. T. N. S., vol. 15.—Lawrence y dit en effet: "*the embarkation is now in great forwardness, and I am in hopes some of them are already sailed, and that there will not be one* (Acadian) *remaining by the end of next month.*"

Or, ceci ne correspondait pas à l'état réel des choses; la déportation était beaucoup moins avancée qu'il ne disait, et elle allait prendre beaucoup plus de temps qu'il ne croyait, pour diverses raisons, retard des vaisseaux nolisés à cet effet, mauvaise saison, etc, etc.; elle allait aussi lui coûter beaucoup plus cher qu'il n'avait estimé, et cela, les fortes dépenses encourues pour l'exécution de cette *œuvre pourtant si nécessaire à la sécurité des colonies britanniques*, voilà ce qui provoquera des reproches amers de la part des *Lords of Trade*, gens avisés, pratiques, qui ne demandaient pas mieux que de voir la Nouvelle-Ecosse débarrassée des Acadiens, à la condition que cela n'eût rien coûté, ou presque!! Oui, cette grosse *question de dépenses*, sera, pour Lawrence, dans les années qui lui restent à vivre, une source féconde d'ennuis: cela empoisonnera sa carrière. Le *Home Government* lui en voudra de n'avoir pas su accomplir, sans frais, la déportation, si fructueuse par ailleurs. Et les provinces où les Acadiens auront été déportés ne cesseront de réclamer au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse le remboursement des frais occasionnés par leur entretien. En sorte que la *money question*, sous toutes ses formes, sera l'épine qui torturera

penchons vers cette dernière alternative; car, à cette date du 18 octobre, cela faisait, depuis le 13 août, deux mois et cinq jours, soit beaucoup plus de temps que n'en prenait d'ordinaire une traversée. La lettre précédente de Lawrence était du 18 juillet, en sorte qu'il avait été exactement trois mois sans communiquer avec les Lords du Commerce. Dans des conjonctures aussi graves, son devoir de les tenir informés de tout était pourtant plus pressant; et l'on ne peut s'empêcher de conclure que son long silence était calculé. Quant à la dépêche du Secrétaire d'Etat, il peut se faire qu'elle ne soit parvenue à destination qu'avec un sensible retard, dû aux hasards de la navigation à cette époque. Cependant, lorsqu'on a affaire à un roué de la trempe de Lawrence, l'on est bien excusable d'y regarder de près, et de laisser planer un doute sur toutes celles de ses actions où son intérêt était en jeu. En tout état de cause, nous anticiperons quelque peu sur les évènements pour examiner dès maintenant toutes les lettres échangées à ce sujet entre Lawrence et les Lords du Commerce.

Lawrence jusqu'à sa fin. Pour revenir à ce passage de sa lettre du 18 octobre où il annonce que la déportation marche bien et sera bientôt achevée, nous avons un document qui prouve qu'en parlant ainsi, Lawrence était de *bonne foi:* (ces mots vont sonner étrangement à nos lecteurs, à propos d'un tel personnage!) En effet, le gouverneur avait été mis sous l'impression que les choses marchaient rondement, par une lettre de Winslow, en date de *Grand-Pré,* 11 *octobre* 1755 et dans laquelle le colonel lui disait: "*Hope the coming week will put an end to our duty here of removing the inhabitants...*" Cf. *Journal.* Coll. of N. S. H. S. vol. III. P. 169. Se basant là-dessus, Lawrence pouvait donc écrire dans le sens que nous avons vu. La nouvelle qu'il donnait s'est trouvée être fausse, mais il avait des motifs suffisants de la tenir pour exacte. Dans une lettre du 27 *octobre* 1755, et datée de *Fort Edward,* Winslow explique longuement à son chef pourquoi ses opérations n'ont pas été aussi rapides qu'il l'avait espéré, à cause du "*manque de transports,* etc, etc.;" Cf. *Journal, loc. cit.* P. 179-80, et *Arch. Can.* (1905.) *Appendices.* P. 91-2.

Dans sa lettre du 18 octobre, il leur annonce la déportation; il le fait avec la même habileté, la même absence de sentiment qui caractérisent tous ses actes; il est bref sur les détails, il en parle sur le ton d'un négociant qui expédie une cargaison de marchandises, et pour qui le temps et la dépense sont les seules préoccupations importantes. Ecoutons-le :

« Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à vos Seigneuries sous la date du 18 juillet, les députés français des divers districts ont comparu devant le conseil pour donner une réponse définitive à la proposition qui leur avait été faite de prêter le serment d'allégeance à Sa Majesté: ils persistèrent à y opposer un refus positif. Et, bien que tous les moyens eussent été mis en œuvre pour tâcher de leur faire comprendre qu'il y allait de leurs véritables intérêts, et qu'un délai suffisant leur eût été accordé pour leur permettre de mûrir la décision qu'ils étaient en train de prendre, rien ne put les faire acquiescer à aucune des mesures exigées par l'honneur dû à Sa Majesté ou par la sécurité de la Province.

« Devant cette attitude, le Conseil en vînt à la décision de les obliger à quitter la colonie, et se mît à considérer immédiatement le moyen le plus rapide, le moins coûteux et le plus facile de donner à cette solution tout son effet pratique. Il nous fût aisé de prévoir que, les bannir par la force des armes au Canada ou à Louisbourg, ne se fût pas exécuté sans grands embarras [28]; et que, si cela avait réussi,

---

28. Commnt le pauvre Lawrence peut-il lancer une telle affirmation, quand il savait bien pourtant qu'il n'eût pas été besoin d'employer la force pour jeter les Acadiens vers le Canada ou vers Louisbourg? N'a-t-il pas été surabondam-

il en fût résulté pour ces établissements un renforcement considérable en hommes qui se sont toujours montrés sans exception les ennemis les plus invétérés de notre religion et gouvernement, et qui maintenant sont exaspérés de la perte de leurs possessions. Le seul moyen de prévenir leur retour (offensif,) ou leur rassemblement en un large corps, était de les distribuer parmi les colonies, depuis la Géorgie jusqu'à la Nouvelle-Angleterre. A cette fin, des vaisseaux furent nolisés au plus bas prix possible; l'embarquement se fait rondement; j'ai lieu d'espérer que quelques-uns des navires ont déjà mis à la voile, et que, vers la fin du mois prochain, il ne restera plus un seul de ces habitants. J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Vos Seigneuries copie des Actes du Conseil contenant la relation circonstanciée de toute cette affaire (*transaction* dans le texte)[29].

« J'ai mis tout le soin possible pour réduire les frais de transport des habitants: les vaisseaux utilisés à cet effet faisant voile pour la plupart vers les lieux où l'on des-

---

ment prouvé que c'était là tout ce que ceux-ci réclamaient, s'en aller librement en terre française? Loin qu'une intervention armée de la part du gouvernement eût été nécessaire pour amener cette émigration, les habitants français ne demandaient pas autre chose depuis quarante ans qu'on opposait à leur droit de s'en aller où ils voudraient les empêchements les plus iniques. Cette phrase du gouverneur est donc un mensonge de plus ajouté à tous les autres; mais il se reprend dans le second membre où il avoue la vérité quand il dit que l'émigration des Acadiens en terre française devant renforcer les colonies ennemies, il était nécessaire d'y mettre obstacle et de trouver un autre moyen radical de se débarrasser de ces gens sans craindre un retour offensif de leur part.

29. Lawrence veut parler ici des *Minutes of Executive Council of the 3rd, 4th, 14th, 15th, 25th and 28th July, containing the conferences with the deputies of the French Inhabitants; the representations of the French Inhabitants* (*in French*)*; the remarks of the Council and their resolution respecting the disposal of the French Inhabitants.* Cf. *C. A. Am. and W. I.*, vol. 597. P. 66. (*A copy of these was sent to Secretary of State November 26th.*

tinait ces gens, cela nous a permis de les avoir à bien meilleur marché qu'au taux ordinaire. Les Acadiens se sont jusqu'à présent nourris eux-mêmes; et leur entretien pendant le voyage jusqu'à leur arrivée à destination se fera à même les provisions qui ont été prises dans les ports français de Chignecto.

« De façon à sauver le plus possible des bestiaux provenant des Acadiens, j'en ai distribué parmi ceux des colons qui sont en mesure de les nourrir pendant l'hiver [30]. Aussitôt que les Français seront partis, je m'efforcerai d'encourager des colons du continent à venir s'établir sur leurs terres, et si j'y réussis, nous serons bientôt capables de nous suffire à nous-mêmes pour les provisions, et j'espère que nous pourrons en temps voulu faire face à la grande dépense du ravitaillement des troupes. C'était là l'un des heureux effets qui, dans ma pensée, devaient résulter de nos luttes pour chasser les Français de l'isthme, et le fait, pour les habitants, d'évacuer le pays [31] est un évènement opportun qui, je m'en flatte, va hâter beaucoup la réalisation de mon plan, en ce qu'il va mettre à notre disposition quantité

---

30. Dans le *MS. original*—fol. 612—, la citation s'arrête ici, sauf que l'auteur reproduira encore la phrase concernant les abbés Chauvreulx, Lemaire et Daudin; tout le reste de la lettre, qui dans *Akins* tient une page compacte, est analysé en à peine un paragraphe. Vu l'importance de cette pièce, nous avons cru devoir la donner en entier.

31. Lawrence fait ici allusion aux luttes pour la possession de Beauséjour, et quand il ajoute: *and the additional circumstance of the Inhabitants evacuating the country,* il joue au diplomate et veut laisser entendre que c'est de leur plein gré que les Acadiens s'en vont, et concourent, par un départ si opportun, à la réalisation de son rêve. Cela serait *vraiment très fin* si ce diplomate improvisé n'avait annulé à l'avance l'effet de cette phrase en avouant brutalement, un peu plus haut dans la même lettre, qu'il s'agissait d'une déportation violente.

de bonnes terres toutes prêtes pour la culture, et rendre difficiles aux Indiens les incursions parmi nos colons, étant donné qu'il n'y aura plus personne pour leur fournir, comme auparavant, des provisions et des renseignements ; et je crois que les Français ne caresseront plus le fol espoir de reprendre possession d'une Province qu'ils ont regardée jusqu'ici comme toute établie pour eux et devant leur revenir le jour prochain où ils auraient le dessus sur les Anglais. Je crois de mon devoir de faire savoir à vos Seigneuries qu'il sera grandement nécessaire à la sécurité de la province de fortifier l'Isthme de Chignecto d'aussi bonne heure que possible au printemps. Les forts français de Beauséjour et de Baie Verte sont en train de subir toutes les réparations que le temps nous permet de faire, mais ils ne sont ni assez solides ni capables de contenir assez d'hommes pour résister à un assaut sérieux. Il est également d'une importance souveraine qu'un fort assez puissant soit construit à la Rivière St-Jean, pour empêcher les Français de s'y réétablir, aussi bien que pour tenir en respect les Indiens de ce district. Je conçois que l'érection de ces fortifications entraînera des dépenses considérables, et que par conséquent elle ne peut être enteprise sans vos ordres ; mais si vos Seigneuries sont d'avis qu'il faut y procéder, elles peuvent avoir l'assurance que nous l'exécuterons avec la plus grande économie [32]...

---

32. Il y a ici, dans Akins, des astérisques, signe qu'il supprime un passage. D'après l'analyse de ce document dans *Can. Arch.* (1894) H. 311. B. T. N. S., vol. 15, le passage ici supprimé n'a rien de bien important: il a trait aux *duties of surveyor and pay-master of works described. The necessity of having a surveyor of woods.'' Ibid.*, p. 207, sont mentionnés 2 autres documents du *même au même*, en date également du 18 octobre. L'un est: *Estimates for works,*

« Comme les trois prêtres français, Messieurs Chauvreulx, Daudin et Lemaire n'étaient plus d'aucune utilité dans la province après la déportation des habitants français, l'amiral Boscawen a eu la bonté de les prendre à bord de sa flotte et de les conduire en Angleterre [33]. Dans le passage de ma lettre concernant les habitants français, j'ai omis de mentionner à vos Seigneuries que j'avais écrit une circulaire aux gouverneurs des Provinces où ces habitants sont destinés, et que j'avais donné l'ordre que cette circulaire fut remise à chacun des capitaines de navires emmenant les déportés [34]. Dans cette lettre, j'ai mis en lumière

---

building supplies, etc. for N. S. for 1756. (H. 313. B. T. N. S., vol. 15). *Estimates for other expenses.* L'autre porte: *Had submitted the question of a House of Representatives to Chief of Justice, who would report direct.* (H. 316.)

33. Cf. notre *tome II*, ch. XXVII, notes *31 et 44*, et dans le texte, la lettre de Daudin. Voici ce que je relève à ce sujet dans *Généalogie des familles acadiennes avec documents.*(*Arch. Can.* 1905. App. A. P. VII.) : "Le presbytère de la Grand-Prée était vacant depuis le 4 août, car ce jour-là, le curé de la paroisse, l'abbé Chauvreulx avait été arrêté et envoyé au fort Edouard. Le 6 du même mois, l'abbé Daudin, curé d'Annapolis, fut aussi arrêté au moment où il terminait la messe, et envoyé au même endroit. Quant à l'abbé Lemaire, curé de la paroisse Saint-Joseph de la rivière aux Canards, il se livra lui-même à Murray le 10 août. Ces trois prêtres (il n'y en avait pas à Piziquid depuis le mois de novembre 1754,) furent envoyés à Halifax où ils furent incarcérés. Au mois d'octobre de la même année, ils furent embarqués sur le vaisseau du vice-amiral Boscawen et transportés à Portsmouth, où ils arrivèrent au commencement de décembre. Ils nolisèrent une petite embarcation à cet endroit et partirent pour Saint-Malo où ils arrivèrent le 8 décembre, jour où la flotte d'Annapolis mettait à la voile avec sa cargaison humaine de 1664 Acadiens."

34. En vérité, rien n'a manqué de la part de Lawrence, pour que la situation faite aux Acadiens fût abominable. Se préparant à les déporter, il n'a même pas pris la précaution si élémentaire de leur assurer du moins un refuge quelque part, de s'entendre à l'avance avec les gouverneurs des diverses provincés royales pour savoir s'ils recevraient ou non dans leurs domaines ces proscrits. Non. Il fait embarquer les Acadiens sur des bateaux qui ne changeront pas

les raisons qui nous ont obligés à prendre les mesures adoptées, et j'en joins ici copie à l'usage de vos Seigneuries.

---

leur course pour si peu: ces bateaux étaient à destination de tel ou tel port; ils s'en iront tout droit à leur terme. Peu importe que les villes vers lesquelles ils font voile n'aient pas été prévenues de l'étrange cargaison que l'on va jeter sur leurs rives! Chaque capitaine de ces vaisseaux est muni d'une belle circulaire de Lawrence qui explique tout. Devant cette lettre, les portes des provinces s'ouvriront aux réfugiés... Or, ce fut tout autre chose qui arriva en la plupart des endroits. Froissées de n'avoir pas été consultées ni pressenties en une affaire aussi grave, ici les autorités laissèrent souffrir du froid, de la pluie, de la faim, à bord des bateaux déjà accostés, ou sur les quais, les pauvres Acadiens, avant de se décider à les secourir enfin; là les proscrits durent se rembarquer et être dirigés sur l'Angleterre,—ce fut, par exemple, le cas en Virginie, où la Législature refusa l'accès du pays à ces malheureux; et en New-Hampshire, le gouverneur Benning Wentworth, prié par Shirley de recevoir sa part de ces contingents de misérables, lui répondit un non bien sec. Cf. dans les *Pensylvania Archives,* vol. II, p. 581, une lettre du gouverneur Dinwiddie, gouverneur de la Virginie, au gouverneur de la Pennsylvanie, datée de Williamsbourg, le 21 février 1756: "Il nous a été envoyé de la Nouvelle-Ecosse 1140 neutres qui causent beaucoup d'embarras à la population... Il me paraît bien incertain que la Législature prenne des mesures à leur égard. *J'ai raison de me plaindre de la conduite du gouverneur Lawrence qui aurait dû nous avertir de l'arrivée de ces gens afin de nous permettre de prendre des dispositions à ce sujet...*"—Et les *Arch. Can.* (1905.) *Généalogie etc.,* p. VI, où cette lettre est reproduite, note: "Il paraît que la Législature de la Virginie refusa de prendre des mesures à l'égard des Acadiens déportés dans cette province, puisqu'ils furent rembarqués sur des vaisseaux et transportés en Angleterre,... à Liverpool, à Southampton, à Bristol et à Penryn, et traités comme prisonniers jusqu'au printemps de 1763..."—Quant au New-Hampshire, voici, d'après les Archives de l'Etat, à Concord, la réponse du conseil et de l'assemblée à des lettres de Phips et de Shirley leur demandant de recevoir des déportés: "...as to Lieut-Gov. Phips and Capt. Shirley's letters relating to receive into this government a number of the neutral French brought up from Mines and Chinecto, as to which we are of opinion that it would not be for His Majesty's interest to receive any of said French people into this Government, it being a long frontier and but thinly inhabited and so near the French and Indian settlements that it would be of a dangerous consequence to this His Majesty's Province. Portsmouth, Dec. 19th 1755".—*Provincial Papers. Documents and Records relating to the Province of New-Hampshire from* 1749 *to* 1763, vol. VI. P. 451.—

« J'espère que les provinces n'auront pas d'objection à recevoir les déportés, ceux-ci pouvant avant peu devenir sujets utiles et productifs [35].

J'ai l'honneur etc, etc.

CHARLES LAWRENCE.

Encore dans les *Arch. Can.* (*doc. cit.*) il est dit que le Connecticut est le seul endroit connu où des moyens furent pris pour recevoir les Acadiens chassés de la Nouvelle-Ecosse.'' Et cette considération est basée sur une mesure adoptée en octobre 1755 par la Législature du Connecticut. Cf. *Colonial Rocrds of Connecticut*, vol. 10, p. 245.—Un peu plus loin, au même endroit, nous lisons ceci: ''Les gouvernements des autres provinces se sont plaints de n'avoir pas été prévenus du projet de Lawrence de leur expédier des contingents d'Acadiens, Cependant, les gouvernements pouvaient difficilement ne pas connaître le projet d'expulsion des Acadiens, car le fragment suivant d'une lettre, datée d'Halifax, 9 août 1755, publiée dans la *New York Gazette,* le 25 du même mois, et dans la *Pennsylvania Gazette,* le 4 septembre 1755, n'a pas dû échapper à leur connaissance. Le voici: ''Nous formons actuellement le grand et noble projet de chasser de cette province les Français neutres etc, etc.''—(Voir ce fragment de lettre dans notre *tome II,* ch. XXIX, p. 412, note 27.)—Or, n'en déplaise à l'archiviste,—un Acadien pourtant!—qui semble vouloir ici excuser Lawrence de n'avoir même pas pris la peine d'avertir les gouverneurs des provinces royales qu'il allait leur envoyer des cargaisons de déportés, nous ferons remarquer ceci: 1°) Où est la preuve que le dit fragment de lettre est tombé sous les yeux des gouverneurs en question. 2°) Et quand même ils en auraient eu connaissance, où est dans ce fragment de lettre l'indication que les Acadiens seront déportés en provinces anglaises et que celles-ci par conséquent peuvent se tenir prêtes à les recevoir. 3°) Ce fragment de lettre est vague: il y est question d'un ''grand et noble projet''; mais aucune précision n'est donnée quant à la date au moins approximative de son exécution ni quant à la destination réservée aux bannis.—Et donc, et c'est une conclusion nécessaire: en négligeant de préparer aux Acadiens un refuge, Lawrence, délibérément, méchamment, a ajouté au supplice de leur déportation celui de les exposer à être reçus *comme des chiens* sur des rivages inhospitaliers. Pour ces pauvres gens, la déportation ne fut que le premier degré d'un nouveau calvaire qu'ils n'ont cessé de gravir pendant de nombreuses années.

35. Lawrence se donne ici un démenti qui en vaut la peine, mais qu'il n'a pas paru ou voulu voir. Si les Acadiens, ainsi qu'il s'exprime, *may in a short time become useful and beneficial subjects,* dans les provinces anglaises où leur

Aux Très Honorables Lords Commissaires
du Commerce et des Plantations. »

Ainsi, toute la seconde partie de cette lettre traite assez longuement des fortifications de Beauséjour, de la Baie Verte, de la rivière St-Jean, comme si ces questions en eussent fait l'objet principal, et que ce qui regardait la déportation n'eût été qu'un incident d'importance secondaire dans les détails nombreux de l'administration. La mise en scène n'eût pas été complète si Lawrence ne se fût revêtu du manteau de la religion et du patriotisme pour couvrir son forfait; c'est ainsi que procèdent les hauts criminels; et voilà pourquoi il crût de son intérêt de spécifier, en parlant des Acadiens: « ces ennemis invétérés de notre religion et de notre gouvernement, » et de les représenter comme ayant refusé « d'acquiescer aux mesures inspirées par l'honneur dû à Sa Majesté et la sécurité de la Province ».

L'on se figure aisément le trouble et les inquiétudes que

---

sort sera remis au caprice des gouverneurs, ils n'étaient donc pas les criminels qu'il les avait déjà accusés d'être. Car un criminel ne devient pas ''en un temps si court'' sujet utile et productif. Et alors, s'il n'étaient pas des criminels, pourquoi leur a-t-il infligé un châtiment réservé aux criminels, la déportation,—la peine la plus grave du code pénal après la peine de mort? Il y a ici une contradiction dans les termes qui saute aux yeux. Si les Acadiens, déracinés, proscrits, démembrés, jetés ça et là au petit bonheur, parmi des races étrangères et hostiles à leur sang, à leur langue, à leur religion, placés dans les circonstances les plus défavorables possibles à tout progrès, sont cependant aptes à devenir dans *un bref laps de temps*, et en dépit de conditions propres à étouffer tout bon sentiment dans un cœur d'homme, *sujets utiles et fructueux*,—en vérité, c'est qu'ils l'étaient déjà, chez eux, foncièrement, profondément, c'est qu'ils avaient des vertus un peu rares, que la persécution et l'exil seraient incapables d'arracher de leur âme. Et alors revient la même question: *Pourquoi les avoir déportés?*—Le gouverneur Lawrence rend ici à nos pères un hommage qui est sa propre condamnation.

dût éprouver Lawrence devant l'obligation où il se trouvait d'informer les Lords du Commerce d'un fait tel que la déportation de tout un peuple. La chose était cependant nécessaire. Annoncer le fait avant l'embarquement des victimes, en accusant en même temps réception de la dépêche du Secrétaire d'Etat, lui était impossible, à moins de surseoir à son exécution. Passer outre, c'était se condamner soi-même et se fermer la porte à toute excuse. Annoncer le fait après sa réalisation du moins initiale, mais en admettant que la dépêche en question lui était préalablement parvenue, eût été hautement impolitique. Le mieux était donc de garder le silence à ce sujet, de feindre d'avoir agi de son propre mouvement et comme s'il n'avait pas encore eu vent de cette lettre. Telles furent, croyons-nous, les raisons qui déterminèrent Lawrence à annoncer la déportation, dans sa lettre du 18 octobre, mais sans faire allusion à la dépêche du treize août. Avant d'y répondre, il voulait se donner le temps de préparer les voies. Boscawen devait quitter Halifax vers la fin d'octobre pour s'en retourner en Angleterre. Comme Lawrence avait amené ce dernier à partager la responsabilité de ses actes, il avait donc en lui un complice fort intéressé à le justifier, mais il fallait le laisser arriver là-bas et lui donner la chance de circonvenir d'abord les Lords du Commerce. Ce ne fut que le 30 novembre que Lawrence se décida enfin à répondre à cette malencontreuse dépêche [36].

---

36. Mon Dieu! comme ceci est faible! Et comme l'auteur se donne de mal pour expliquer des choses si simples dans leur cruauté! L'âme de Lawrence n'était pas si compliquée que cela, l'on peut le croire, elle n'a montré aucun raffinement dans la barbarie. D'ailleurs, le raisonnement de Richard (si raisonnement il y a!) suppose que Lawrence avait, antérieurement au 18 octobre,

Conformément à son habitude, le compilateur des Archives de la Nouvelle-Ecosse a remplacé par des astérisques la première partie de cette réponse, pourtant si importante. Cette suppression est, ici, particulièrement fâcheuse: ce qui manque jetterait probablement sur la question une lumière propre à justifier nos hypothèses, mais ce qui nous en reste peut nous suffire, d'autant plus que nous savons à quoi nous en tenir sur la signification de ces omissions, dans Akins [37]. Voici cette lettre telle que nous la trouvons chez lui:

« Le gouverneur Lawrence au Secrétaire d'Etat Sir Thomas Robinson.

Halifax, 30 novembre 1755.

« Monsieur,

« . . .Pour ce qui est du mot *pardonné,* qui se trouve dans le quatrième article de la capitulation de Beauséjour, men-

---

reçu la dépêche de Robinson en date du 13 août. Or, bâtir sur une supposition, c'est bâtir en l'air. Comme on l'a vu plus haut dans ce chapitre, il suppose que la lettre de Robinson, ayant été écrite le 13 août, a dû parvenir à Halifax à telle date. Oui, mais où est la preuve? Cette lettre est datée du 13 août. Mais a-t-elle été expédiée ce jour-là même? L'eût-elle été, qu'elle aurait pu être retardée en cours de route. Au reste, à lire la lettre de Lawrence, en date du 18 octobre, l'on n'y voit aucune trace de préoccupation, ni aucun effort pour disimuler, ni aucune circonlocution plus ou moins habile. Un sceptique a défini l'histoire: ''une science éminemment conjecturale.'' Et cette définition est beaucoup plus spécieuse que juste. Mais, à voir comment l'auteur d'*Acadie* procède, on serait tenté de croire qu'elle est vraie. Il est difficile de pousser plus loin qu'il n'a fait l'abus de la conjecture et de la supposition.

37. Ce document est dans *Akins, N. S. D.* P. 283-4-5, et remplit un peu plus de deux pages, texte serré. Et en effet, il y a 3 astérisques qui précèdent les premiers mots, ce qui indique une suppression. Cette suppression avait-elle un caractère important et compromettant? Il nous est difficile de le dire au juste,

tionné dans votre lettre du 13 août, ce mot ne voulait dire rien de plus, soit d'un côté soit de l'autre, si ce n'est que les habitants français, pris les armes à la main à l'intérieur du fort, ne devraient pas être mis à mort. Et bien que le colonel Monckton eût été notifié, avant de partir de là, que les habitants français désertés seraient chassés du pays, de façon à l'empêcher de faire naître ou d'encourager chez eux toute prétention ou espoir d'être rétablis dans leurs possessions de par la capitulation ou autrement, cependant il n'a jamais été dans notre pensée de précipiter des mesures propres à jeter ces gens dans l'exaspération ou à causer leur fuite au Canada. Aussi bien me semble-t-il à propos d'expliquer ici quels sont ceux des Acadiens qui sont compris sous la dénomination d'*Habitants français désertés.*

« Quand les troupes françaises prirent pied à Beauséjour, (où elles érigèrent aussitôt le Fort,) leur objet principal était de s'assurer la possession de la rive nord de la baie de Fundy, de fixer notre frontière à l'isthme de Chignecto, et de couper la retraite de ceux des habitants français qui se sentiraient portés à se soustraire au gouvernement anglais et à aller les rejoindre. Il est vrai qu'il y avait à l'origine quelques habitants qui vivaient de l'autre côté de la baie, mais comme les terres n'y sont pas réputées très fertiles, et qu'il y en a peu de défrichées, (en comparaison avec les autres établissements français de la Province,) ils s'y trouvaient en assez petit nombre. Lorsqu'en 1750 les

---

étant donné que nous ne pouvons contrôler ce document par les *Can. Arch.*, où il ne figure pas. Nous le reproduisons du moins tel qu'Akins nous l'a donné, et il y en a long. L'auteur d'*Acadie—fol. du MS. orig.* 614-5—en cite seulement quelque chose comme 18 lignes.

troupes anglaises se disposèrent à prendre possession de cette partie de Chignecto, les Français convinrent qu'elle nous appartenait. Les habitants qui y étaient nombreux et vivaient en un beau pays fertile, brûlèrent toutes leurs maisons, et, avec leurs familles, se réfugièrent sur le territoire que les Français réclamaient, et là, de concert avec les habitants qui y existaient déjà, prêtèrent serment d'allégeance au roi de France, et prirent les armes sous la direction de ses officiers. Tous ces gens,—auxquels vinrent s'ajouter plusieurs familles accourues comme des déserteuses de l'intérieur de la province,— et qui se montaient, d'après les meilleurs calculs basés sur des renseignements sûrs, à quatorze cents hommes en état de porter les armes, furent dès lors appelés communément par nous *habitants français désertés:* car, tout ausi bien que le reste des habitants, ils descendaient de ces français restés en Nouvelle-Ecosse lors du traité d'Utrecht; et ils avaient prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté sous l'administration du général Phillipps, avec la réserve de ne pas porter les armes. Nonobstant cela, ils quittèrent leurs propriétés, et s'en allèrent de leur gré vivre de l'autre côté de la baie sous le gouvernement français, où ils n'avaient d'autres moyens de subsistance que des conserves salées que les magasins français leur distribuaient de la part du roi. Ce fut de ces habitants seuls que le colonel Monckton a eu à s'occuper, car il ne nous était pas facile de conjecturer à ce moment quelle attitude les habitants qui nous environnaient prendraient après la prise de Beauséjour, quand ils verraient qu'ils n'y avait plus pour eux d'aide à espérer du côté de la France. Mais quand nous nous fûmes rendu compte que les habitants français qui n'avaient pas déserté leurs terres entrete-

naient les mêmes sentiments déloyaux que ceux qui l'avaient fait, et rejetaient positivement le serment d'allégeance, nous pensâmes qu'il était grand temps, (aussi bien pour l'honneur de Sa Majesté que pour la conservation immédiate de la province,) d'en venir à la solution suivante : que les habitants français en bloc, ceux qui n'avaient pas déserté tout comme les autres, devaient être embarqués sur des transports qui les conduiraient hors de la province et les disperseraient parmi nos colonies avoisinantes. La plupart de ces vaisseaux ont déjà mis à la voile, j'ose même me flatter qu'à l'heure qu'il est tous l'ont fait. Je ne vous dérangerai pas par plus de détails concernant cette mesure, ayant déjà eu l'honneur de vous l'exposer pleinement dans ma lettre du 18 octobre, à laquelle étaient jointes les minutes du conseil à ce sujet,—lesquelles je vous transmets en double par cette occasion.

« Dans ma lettre du 10 novembre [38], je vous avais déjà, Monsieur, accusé réception des dix mille livres dont vous m'annonciez l'envoi par votre lettre du 13 août [39]. Je suis extrêmement sensible au grand honneur que les Ministres de la Justice, (*Lords Justice,*) m'ont fait en me donnant une telle marque de confiance. Je m'efforcerai de m'en montrer digne en pratiquant la plus stricte économie, et en appliquant cette somme aux seules fins pour lesquelles les dits Lords l'ont allouée. Nous avions fait déjà un progrès

---

38. Cette lettre n'est pas dans Akins et n'est pas mentionnée non plus dans les *Arch. Canad.*—Il se trouve du moins qu'entre le 18 octobre et le 30 novembre Lawrence avait écrit une lettre au Secrétaire d'Etat.

39. Dans le texte de la lettre de Robinson, tel que reproduit dans *Akins* et traduit plus haut, il n'est pas question de ceci,—ce qui prouve que le compilateur ne l'a pas donnée entièrement.

considérable dans nos travaux de réparation du fort de Beauséjour (*in the Fosse and covered way of the Fort of Beausejour,*) ; et quant cela sera terminé, je n'irai pas plus loin avant d'avoir eu l'honneur de recevoir les ordres de Sa Majesté.

« La saisie et l'embarquement d'une nombre si prodigieux (*the securing and embarking of such a prodigious number*) d'habitants français, et l'état actuel de la Province en général, m'ont empêché d'envoyer cette année aucune expédition à la Rivière St-Jean; les vaisseaux de Sa Majesté y ont fait une croisière pour bien s'assurer que les Français ne s'y réimplantent pas; et au printemps, si rien d'imprévu ne survient à l'encontre, je me propose d'y faire réparer le fort et d'y placer une garnison aussi considérable que possible. Les Indiens de ce district, conformément à leur promesse, se dirigeaient sur Halifax, et quelques-uns, dans leur marche, avaient déjà atteint Chignecto, mais rebroussèrent chemin, ce qui donne à supposer qu'ils rencontrèrent en cours de route des émissaires français, qui leur persuadèrent d'en agir ainsi.

Je suis etc.,

CHARLES LAWRENCE.

« Au Très Honorable Sir Thomas Robinson, etc, etc. »

Relevons quelques-unes des faussetés contenues dans cette lettre: l'interprétation que donne Lawrence au mot *pardonné* montre qu'il n'avait aucun respect pour des obligations solennelles, pareille interprétation étant tout-à-fait inadmissible. Quand il déclare que les Acadiens qui avaient traversé la frontière l'avaient fait *volontairement,* il trompe

en connaissance de cause, puisqu'il n'ignorait pas que les sauvages, pour les y contraindre, avaient brûlé leurs habitations; il n'ignorait pas les démarches de ces habitants pour obtenir de revenir sur leurs terres. D'ailleurs leur situation, nonobstant tout cela, n'eût pas été moins justifiable. Mais là où le gouverneur ment le plus effrontément, c'est lorsqu'il affirme qu'il fut forcé d'inclure les Acadiens de la péninsule dans la mesure de déportation, parce qu'après la prise de Beauséjour, ils avaient entretenu les mêmes sentiments déloyaux que ceux de leurs compatriotes *désertés*. Car nous avons prouvé que, même pendant le siège de Beauséjour, Lawrence s'était emparé par supercherie d'une partie de leurs armes, et que, sur un simple ordre, les habitants avaient livré celles qui leur restaient, ainsi que leurs bateaux; que, quinze jours après, sans qu'il y eût eu le moindre acte d'insoumission de leur part, sans qu'ils eussent commis quoique ce soit qui pût être considéré comme déloyal, leur déportation était virtuellement décidée, et que même elle l'avait été bien avant la prise de Beauséjour. La loyauté de ces gens, sous un régime tel que celui de Lawrence, ne pouvait guère reposer sur le sentiment—l'homme n'étant pas fait pour aimer les chaînes ni ceux qui l'en chargent;— elle avait pour base leur devoir et leur intérêt; et c'était là tout autant que l'on pouvait leur demander; c'était même plus que l'on ne pouvait attendre d'eux, sous l'oppression qu'ils subissaient.

L'on voit que, dans cette lettre aussi bien que dans celle du 18 octobre, les détails sont fort maigres [40]. Il devait, en

---

40. Nous avons dit que le *MS. original* n'avait reproduit que 18 lignes de cette lettre, qui, toute tronquée qu'elle est dans *Akins,* se trouve encore être

effet, répugner à Lawrence de s'appesantir sur les faits, car alors il aurait eu à exposer ses odieux procédés, lesquels n'avaient cependant provoqué, de la part des Acadiens, qu'une soumission complète, et ceci eût été de nature à ouvrir les yeux des autorités; il aurait eu à expliquer que les Acadiens n'avaient ni armes, ni bateaux, et que par conséquent ils étaient impuissants à troubler la paix, l'eussent-ils d'ailleurs voulu. Mais passons outre sans plus de commentaires. Le lecteur en sait déjà assez pour constater sans notre assistance combien est insidieuse cette lettre qui, prise telle qu'elle est, ne contient rien qui soit propre à justifier la déportation, ni même aucune autre mesure d'expulsion.

La lettre suivante des Lords du Commerce à Lawrence, en date du 25 mars suivant, (1756,) complète la correspondance à ce sujet, pour autant que nous la connaissons [41] :

---

d'une bonne longueur, deux pages compactes. Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte dans notre texte, les détails n'y sont pas si *maigres* que cela. D'ailleurs, Lawrence réfère à sa lettre du 18 octobre, et aux minutes du conseil y incluses, exposant par le menu les *délibérations* et les *considérants* d'où l'on avait conclu à la déportation. Il nous semble donc plutôt que Lawrence a beaucoup écrit et s'est beaucoup *appesanti sur les faits,* mais en les expliquant à sa façon, en les dénaturant et en les corrompant, et en accumulant contre les Acadiens des charges qui étaient pures calomnies.

41. Ce n'est qu'un extrait, tel qu'il se trouve dans *Akins,* p. 298, sous la rubrique: *Extract from Letter Lords of Trade to Governor Lawrence, dated Whitehall, March 25th,* 1756.—La dite dépêche est analysée assez au long dans *Can. Arch.* (1894) P. 208-9.*B. T. N. S.* vol. 36. P. 273. Elle commence par informer Lawrence d'une nouvelle qui n'a pas dû lui être désagréable: "*He has been appointed captain General of Nova Scotia; commission and instructions are sent.*" Ceci n'indique pas non plus que le gouvernement de la Métropole, Roi et ministres, étaient trop mécontents de son administration, puisqu'on le portait au pinacle! C'était dès le 18 décembre précédent qu'un ordre en conseil portant le sceau de St-James (*Id. Ibid. I.* 1 *B. T. N. S.,* vol. 16), avait nommé Lawrence gouverneur-en-chef de la Nouvelle-Ecosse, et le même jour cet ordre avait été transmis au Roi; et le 22 suivant, il y a l'entrée ci-dessous:

Whitehall, 25 mars 1756.

« Nous regardons comme inévitable la guerre entre la France et nous, et dans la mesure où il nous est possible de juger des vues et des desseins de l'ennemi, nous inclinons à croire qu'une grande partie de leurs forces seront employées à tâcher de nous nuire et de nous ruiner dans l'Amérique du Nord.

« *Nous avons mis sous les yeux du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté le passage de votre lettre relatif à la Déportation des habitants français et aux procédés que vous avez pris pour exécuter cette mesure*; et comme vous représentez que *cette déportation était indispensablement nécessaire à le sécurité et à la protection de la province,* dans la présente situation critique de nos affaires, *nous ne doutons pas que votre conduite en tout ceci ne rencontre l'approbation de Sa Majesté.* »

La question, vu son importance, était référée à la considération du Secrétaire d'Etat. Dans ces conditions, il était de toute convenance pour les Lords du Commerce de n'exprimer aucune opinion à son sujet; et leur réponse était libellée dans les termes officiels toujours employés quand il s'agit d'une affaire soumise à l'examen de l'autorité supé-

---

December 22. St. James's, Commission to Lawrence approved of. (*Id. Ibid.*) Ainsi, l'autorité suprême concourt dans l'expression de sa satisfaction de la belle œuvre accomplie en Nouvelle-Ecosse par son mandataire: comme récompense, elle établit celui-ci Gouverneur Général de la Province.—Et donc, dans l'analyse de la lettre en question, après les mots cités plus haut, il y a accusé de réception de *dispatches with enclosures,* les diverses dépêches de l'automne précédent, avec leurs pièces y-jointes; puis le passage que nous donnons dans notre texte; et tout le reste de cette missive tout à fait typique concerne la création d'une Chambre d'Assemblée.

rieure [42]. Lawrence avait eu le temps de faire jouer ses influences; la guerre, qui existait déjà de fait, allait être ouvertement déclarée; le cliquetis des armes, les préoccupations causées par une campagne longue et acharnée devaient faire perdre de vue la question; le fait accompli fut accepté ou subi en haut lieu; Lawrence était sauvé ou paraissait l'être. Il avait couru de grands risques, et il ne l'ignorait pas; mais, en joueur habile et audacieux, il avait gagné la partie. Le loup n'est pas toujours tué pour avoir mangé l'agneau!

Toutes ces lettres que nous avons citées sauvent l'honneur du gouvernement [43] anglais de toute responsabilité *ante factum* dans ce forfait. Elles sont publiées dans le volume des Archives de la Nouvelle-Ecosse; elles ont pu être consultées par tous ceux qui ont écrit sur ce sujet depuis l'année 1869. Comment se fait-il donc que ni Campbell, ni

---

42. Les propres mots dont se sont servis les Lords s'opposent à cette interprétation. Quand ils assurent Lawrence que la conduite qu'il a tenue dans toute cette affaire recevra indubitablement l'approbation royale,—*we doubt not but that your conduct herein will meet with His Majesty's approbation*,—le sens obvie de cette phrase, aux yeux de tout esprit non prévenu, renferme *l'expression d'une opinion favorable à Lawrence,* basée sur ce que la Déportation qu'il a opérée était *nécessairement indispensable à la sécurité et à la protection de la Province.* En d'autres termes, les Lords du Commerce *prennent à leur compte les considérants par lesquels Lawrence avait voulu justifier* son acte, et ils *lui garantissent la sanction de Sa Majesté.* Leur lettre d'ailleurs équivalait à une sanction royale, en ce sens qu'en Angleterre, où *le roi règne mais ne gouverne pas,* l'approbation royale donnée à une œuvre du ministère n'est plus qu'une question de forme.

43. Le *MS. original*—fol. 617—portait d'abord: " ces lettres *qui établissent si clairement.*"—Ces quatre derniers mots ont dû sembler tout de même à l'auteur un peu forts, puisqu'il les a biffés et les a remplacés par une expression ou son désir de défendre à tout prix la Métropole s'atténue: "ces lettres *sauvent l'honneur* du gouvernement..."

Hannay, ni Parkman n'en fassent aucune mention? Du reste, elles ne sont mentionnées par aucun écrivain, à l'exception de Rameau, de Casgrain et de Brown. Haliburton et Murdoch écrivaient avant la publication des Archives, alors que beaucoup de documents officiels, ou au moins les lettres de Lawrence pour les années 1755 et 1756, avaient été soustraits. Le compilateur a pu se procurer à Londres les *duplicata* des lettres échangées, et celles que nous avons reproduites étaient du nombre [44]. Mais alors, quel a pu être le but de Parkman et consorts en passant sous silence ces lettres si importantes? Nous avons cherché à nous l'expliquer, et, nous en faisons l'aveu, pour ce qui est de certains historiens à l'égard desquels nous professons du respect, aucune solution pleinement satisfaisante ne s'est présentée à notre esprit. Il n'y a pourtant pas à se méprendre sur le sens de ces lettres: il est parfaitement clair; aucun effort d'intelligence n'est nécessaire pour arriver à le pénétrer; un peu de patience, pour démêler et ajuster ensemble les pièces éparses,—voilà tout ce qui est requis. Nous n'igno-

---

44. C'est le lieu de citer le passage célèbre de*Haliburton* à ce propos (*Hist. of N. S.* vol. I, ch. IV. P. 196, note. Halifax, 1829.) ''It is very remarkable that there are no traces ot this important event, (la déportation,) to be found among the records in the Secretary's office at Halifax. I could not discover that the correspondence had been preserved, or that the orders, returns and memorials had been filed there. In the letter-book of Gov. Lawrence, which is still extant, no communication to the Board of Trade is entered, from the 24th December 1754, to the 5th August 1756, if we except a common victualling return. The particulars of this affair seem to have been carefully concealed, although it is not now easy to assign the reason, unless the parties were, as in truth they might well be, ashamed of their transaction, I have therefore had much difficulty in compiling this account...''—Cf. *Rameau, Une colonie...* II-IV. 163-4, et aussi les pages si intéressantes de *Casgrain, Pèlerinage...*, p. 37 et seq. à ce sujet.)

rons pas que les écrivains, en règle générale, ne se sont guère donné la peine d'aller jusqu'au fond de ces évènements; mais cette règle doit souffrir quelques exceptions. Les déclarations de Lawrence et de Winslow aux Acadiens contredisent, il est vrai, les documents officiels émanés du *Home Office:* mais si ces déclarations ne sont pas fondées sur des documents officiels, à plus forte raison si elles sont en contradiction avec des documents officiels, elles restent sans valeur. Est-ce que les historiens dont nous venons de parler craignaient, en tenant compte de ces lettres, de porter un coup fatal à la thèse de justification qu'ils s'efforçaient d'imposer au public? Avec leur aide, ils pouvaient, en dégageant la responsabilité du cabinet de Londres, sauver sûrement l'honneur de l'Angleterre, en autant qu'un gouvernement peut être exonéré de complicité dans les actes commis par ses officiers[45]. Mais alors, il fallait sacrifier Lawrence et ses conseillers; il fallait abandonner tout effort dans le sens d'une justification. Et ils semblent avoir préféré la tâche de sauver l'un et l'autre, le gouvernement anglais et Lawrence,

---

45. Voici la phrase exacte du *MS. original*—fol. 619—: "Ils pouvaient, en dégageant la responsabilité du cabinet de Londres, sauver sûrement l'honneur de l'Angleterre, *en autant qu'elle (sic) pouvait l'être des actes de ses serviteurs subalternes...*"—Et voici comment cette phrase est traduite dans l'édit. anglaise (II, p. 105.): "They would be sure to save England's honor by relieving the British Cabinet of all responsibility, so far as a *Government can be acquited of complicity with its officers.* Si nous comprenons bien, cela veut dire que ces lettres du *Home office* ne sauvent l'honneur du gouvernement anglais que dans la mesure (plutôt restreinte) où un gouvernement ne peut être tenu responsable des forfaits commis par ses agents officiels. Cette incidente est importante sous la plume de l'auteur d'*Acadie.* Nous nous demandons s'il a bien pensé qu'elle compromettait sérieusement son propre point de vue si paradoxal,—à savoir que l'Angleterre a les mains nettes de toute cette sale affaire de la déportation?

au risque de les perdre tous les deux,—ce qui s'est déjà vu comme fruit d'un pareil procédé. Cependant ceci ne saurait guère s'appliquer à Campbell, qui, malgré tout le mal qu'il s'est donné pour grossir les fautes des Acadiens et atténuer celles de Lawrence et de ses complices, condamne finalement la déportation dans les termes suivants: « La déportation des Acadiens, dans la manière dont elle a été exécutée, fut une inique sottise, (*blunder*,) et il est beaucoup plus loyal, (*manly*,) de le reconnaître que de tenter vainement de pallier ou d'excuser une conduite qui, examinée froidement à la lumière de ses conséquences, révolte les instincts moraux de l'humanité [46]. » Il nous répugnerait également de l'appliquer à Hannay, qui, malgré ses conclusions injustifiables, nous fournit souvent des preuves d'impartialité. Quant à Parkman, la chose est bien différente.

Lorsque le révérend Andrew Brown collectionnait à Halifax, en 1787, des documents pour l'histoire qu'il se proposait de publier, il ne semble pas que la soustraction des pièces concernant la période de la déportation fût complète. Lui, qui avait eu le rare avantage de causer avec les auteurs et les témoins de ce drame; lui qui avait pu sonder et palper la fraude gigantesque qui en était à la base; lui qui ne cherchait que la vérité, et d'honnêtes excuses, s'il s'en trouvait, comprit tout de suite l'importance de cette dépêche du Secrétaire d'Etat (en date du 13 août). Son patriotisme avait été rudement secoué, son cœur, il est aisé de le voir, avait saigné sous l'humiliation infligée à l'honneur de son pays; ses sentiments avaient été bouleversés au

---

46. *Campbell.*

récit des malheurs inconcevables accumulés sur tout un peuple : aussi il faut voir quelle satisfaction la découverte de ce document précieux produisit en lui ! Il le fait suivre de cette simple remarque : « Ceci important : Gouvernement du moins innocent [47]. » Ce n'était pas simplement une remarque, mais plutôt un cri de joie qui s'échappait de sa poitrine ; son âme était soulagée de l'oppression qui l'accablait : l'honneur de son pays était sauf. C'est ainsi que se traduisent les grandes émotions. Cette exclamation nous rappelle involontairement le cri d'Archimède. Brown *avait trouvé* lui aussi ; et s'il ne courût pas les rues d'Halifax dans le triomphe de sa découverte, il n'en dût pas moins, à l'intérieur de son cabinet, laisser éclater sa joie de façon ostensible. Parkman a lu le même document ; mais l'esprit qui animait ces deux hommes était bien différent : aucun cri de soulagement ne s'est échappé de la poitrine de celui-ci. Ce qui fit la joie de l'un causa peut-être la consternation chez l'autre. L'un désirait trouver un autre coupable que le gouvernement ; le second n'en voulait voir aucun. Tandis que l'un se proposait de livrer ce document au grand jour, de lui donner toute l'importance qu'il avait,

---

47. Cf. *Casgrain. Pèlerinage...* ch. IV. Longue note au bas de pp. 125-6. Nous en donnons le commencement : "Lors de la première édition de ce *Pèlerinage*, j'ignorais que le Dr Brown, dont je ne connaissais les *MS.* que par les rares fragments publiés dans les rapports de la N. S. H. S., avait interprété absolument comme je l'ai fait la dépêche de Thomas Robinson, et montré la flagrante contradiction qui existe entre sa teneur et la conduite de Lawrence. Après avoir transcrit cette dépêche, le Dr. Brown ajoute : *This important : Government at least innocent.* Et un peu plus loin : *The Board of Trade exremely guarded — no blame imputable to them on the subject. The Board of Trade and Plantations in their dispatch, in answer to Governor Lawrence, take no notice of this proposal of removing the French Inhabitants. They industriously avoid it.*" :*British Museum. Brown's MSS. Add.* 19.073, fol. 42 et 43.)

l'autre se disait: « Supprimons-le! Mettons la lumière sous le boisseau! Ce cri: « Le gouvernement du moins innocent!» témoigne plus éloquemment de la droiture et du caractère de Brown que ne feraient des volumes. Il avait cru jusque-là que le Cabinet de Londres avait du ordonner la déportation. Néanmoins sa conviction qu'elle était une iniquité n'en avait pas été ébranlée. Et maintenant, il voyait qu'il restait des coupables, mais du moins ces coupables n'étaient pas le Gouvernement de la Métropole. Il comprenait que, si l'historien qui se respecte peut à la rigueur donner à son pays le bénéfice du doute, il est d'autre part strictement tenu en conscience d'exposer les faits tels qu'ils existent, quelque répugnants qu'ils soient.

> Vérité pénible! cependant je la préfère à une agréable erreur.
> Car la vérité guérit souvent les blessures qu'elle fait [48].

Un peu plus loin, Brown fait cette autre observation: « Les Lords du Commerce extrêmement sur leur garde. Aucun blâme ne leur est imputable concernant la chose [49]. »

Il n'est pas étonnant que Parkman ait gardé un silence absolu sur le manuscrit de Brown, puisqu'il y trouvait, du commencement à la fin, la condamnation de tout ce qu'il a écrit sur la déportation. Pichon faisait beaucoup mieux son affaire [50].

---

48. *Painful truth! Yet I prefer her to pleasant error,*
For truth will heal the pain she may oft inflict.—Dans le *MS. original,*—fol. 621—en marge de ce distique, il y a la note suivante écrite au crayon: *Est-ce de la poésie?* Que c'en soit ou non, ces deux lignes ne se trouvent pas dans l'édiion anglaise (Cf. II, 107.)

49. Que le lecteur veuille bien se reporter à note 47.

50. L'édition anglaise (II, p. 108) a ici un renvoi auquel rien ne correspond dans le *MS. original*—fol, 622. Nous traduisons cette note: ''Nous savons que

Avant d'être remarquée par Brown[51], l'usurpation de l'autorité royale l'avait été par l'abbé Le Guerne, au lendemain même de l'enlèvement des Acadiens: « Mr. Lawrence, dit-il, gouverneur de Chibouctou, (Halifax,)... se détermina sans consulter la Cour de Londres d'expayser les Acadiens et de les disperser dans les différentes contrées de la Nouvelle-Angleterre[52]. »

---

la déportation fut accomplie avec l'aide des volontaires de la Nouvelle-Angleterre, qui, sous les ordres de Winslow, avaient achevé la prise de Beauséjour. La part qu'ils ont prise dans cette triste affaire fut celle de soldats qui exécutent des commandements, et par conséquent ils ne méritent aucun blâme. Parkman a-t-il eu des ancêtres parmi ces volontaires, et cela a-t-il eu quelque influence sur lui? Avec la plupart des hommes, il ne serait même pas question de mentionner un semblable motif; avec Parkman cela est permis, en l'absence de tout autre motif connu.''

51. Ce paragraphe est également tiré de Casgrain (*loc. sup. cit.,*) où il y a, après les mots: *l'usurpation de l'autorité royale,*—ceci: *dont s'était rendu coupable le gouverneur Lawrence à l'insu du cabinet de Londres.*

52. Voici le texte exact de Le Guerne: ''...Enfin Mr. Lawrence gouverneur de Chibouctou qui tenait conseil avec l'admiral de la flote anglaise, voyant qu'il ne pouvoit obliger l'acadien à prendre le serment, se détermina vers le commencement aout sans consulter la Cour de Londres, à la sollicitation surtout de Mrs. Moncton et Scott à exécuter l'ancien plan des anglois, qui était d'expayser les Acadiens et de les disperser dans les différentes contrées de la nouvelle Angleterre comme il a fait depuis.''

(*Lettre de M. l'abbé Le Guerne, missionnaire de l'Acadie,* trouvée récemment dans les Archives de la Cure de N.-D. de Québec et publiée par M. C. O. Gagnon, ptre de l'Arch. de Québec. (Québec. A. Côté. 1889.)

P. 36. Cf. au sujet de cette *Lettre, Acadie.* T. II, ch. XXVII. P. 349, note 31.—Nous donnons dans nos *appendices* l'autre *Lettre* de Le Guerne en date du 10 mars 1756.)

Richard, qui a emprunté à Casgrain cet extrait de Le Guerne, a mis en un haut relief ces mots qui pourtant ne veulent pas dire grand'chose, après tout ce que nous savons: *sans consulter la Cour de Londres,*—retranchant d'autre

part ceux-ci, extrêmement significatifs: "se détermina... *à exécuter l'ancien plan des anglois...*" — Ce qui montre que, dans l'esprit de Le Guerne, la Déportation ne fut pas une œuvre improvisée, accomplie *ab irato* par Lawrence, mais l'aboutissement d'un plan longuement mûri par les Anglais. Et les documents ratifient cette assertion du missionnaire.

Observanda.

Dans la pensée d'Edouard Richard, ce chapitre XXX avait une importance tout-à-fait exceptionnelle; il marquait le point culminant de la thèse qu'il s'était juré à lui-même de faire accepter du public, et qu'à force de se payer, j'allais dire de se griser de mots, il avait fini par regarder comme une vérité désormais hors du domaine de la discussion. Voici la genèse de cette thèse dans son esprit: comme tant de nos hommes politiques canadiens-français, Richard était extrêmement épris des institutions britanniques; pour lui l'Angleterre avait toujours été la grande dispensatrice des idées libérales à travers le monde; ayant étudié le régime parlementaire anglais surtout à travers les considérations tendancieuses et imprécises de publicistes tels qu'un Macaulay, par exemple, il s'était constitué au sujet de tout le système de gouvernement britannique un état d'esprit très-curieux, à base de bienveillance et d'admiration ingénue. En 1895 ou 96, je crois, alors qu'il était à Arthabaska, je me rappelle qu'il publia dans l'*Union des Cantons de l'Est* un article pour expliquer dans un sens éminemment favorable un mot qu'avait prononcé Wilfrid Laurier et qui avait donné lieu à bien des critiques. Se caractérisant lui-même, Laurier s'était appelé *British to the core:* expression qui à plusieurs avait paru étrange dans la bouche d'un canadien-français. Edouard Richard prétendit en donner la justification; Laurier avait voulu signifier non-seulement sa loyauté, mais encore son admiration à l'égard des institutions britanniques en général, et, dans l'espèce, son amour pour la forme de gouvernement que l'Angleterre avait donnée au Canada, et qui, à ses yeux attendris, était comme une sorte d'idéal. Or, dans tout ce commentaire de la pensée de son ami, l'on sentait que Richard se définissait en même temps lui-même. *British to the core* lui semblait la formule propre à servir de devise à tout homme politique canadien, et, en général, à tout sujet anglais, à quelque nationalité qu'il appartînt. Pareil état d'esprit datait de loin chez Edouard Richard. L'on conçoit qu'il y en avait de meilleurs pour aborder impartialement et sans parti pris une période scabreuse pour la politique anglaise comme l'Histoire de l'Acadie, depuis ses origines, et surtout depuis 1710 jusqu'à la Déportation. Il lui fallait donc à toute force admettre ce fait brutal—la Déportation—et, chose difficile!—le concilier avec le libéralisme britannique. Pour y arriver, le plus simple était de disjoindre les éléments de cette question complexe, et de montrer d'un côté les hommes d'Etat anglais, sinon ignorant tout de ce qui se tramait, sinon s'en désintéressant avec un égoïsme superbe et jugeant de très-

haut cette petite difficulté coloniale, du moins se laissant involontairement tromper par leurs mandataires, incapables, de si loin, de pénétrer le fond des choses, ouvrant enfin les yeux après des années et des années d'inconscient aveuglement, intervenant à la dernière heure, dans la personne de Thomas Robinson, Secrétaire d'Etat, pour empêcher la perpétration du forfait, quand il était trop tard, hélas! ; — de l'autre, des gouverneurs sans entrailles, un William Shirley, de son siège de Boston, un Cornwallis, surtout un Lawrence, qui, de longue main, trament ce plan d'exil des Acadiens, s'entendent pour que la Métropole n'en sache rien, bernent leurs supérieurs hiérarchiques, agissent comme des potentats, méprisent même les ordres si sages qui leur viennent d'outre-mer. Et quand Lawrence, exeuteur de ce crime, s'en ouvrira à Londres, tout aura été consommé.

Le tableau que nous venons de dresser résume la thèse capitale de l'auteur d'*Acadie* concernant le partage des responsabilités dans l'affaire de la Déportation. A l'apparition de son ouvrage, la presse anglaise et française du Canada, comme aussi bien journaux et revues d'Angleterre naturellement! — ont accepté sans plus ses conclusions là-dessus. Après tout, comme dirait l'autre, ou on est *loyaliste* ou on ne l'est pas. Et si on l'est...! Aux Etats-Unis, le paradoxe sur lequel cette thèse reposait fut clairement saisi par quelques critiques. On nous permettra d'en apporter ici des preuves. Ainsi, le 11 janvier 1896, le *New York Times* consacrait à l'ouvrage une longue critique qui finissait ainsi: "Mr. Richard evidently considers what he has to say on the question of responsibility as the most important part of his work. He puts the blame for the expatriation of the Acadians upon Gov. Lawrence, and insists that he has proved that Governor Lawrence must bear the full responsibility of his cruel edicts. He is satisfied, he says, that the Home Government did not authorize Lawrence's action, was not advised that it was to be taken, and did not approve it when it was all over.—We do not regard Mr. Richard's proof as conclusive on this point. *There is documentary evidence of which he makes use in his book which indicates that England, for years,—in fact, throughout the captivity of the Acadians, — wanted to be rid of the colony; there is no evidence that England cared a rap what might happen to the Acadians; last, but not least, there is no evidence that England ever did anything to ameliorate the conditions of those who had been exiled, or performed the slightest act of reparation toward those who had been wronged most inhumanly. We cannot fall in with Mr. Richard's judgment. England was responsible for the expulsion of the Acadians and must wear the shame of it.*" — Ainsi, l'auteur de cette étude sérieuse s'est donné la peine de recenser tout l'ouvrage, et il trouve, avec beaucoup de raison, que les documents mêmes que Richard apporte, loin de prouver sa thèse, l'infirment et disent tout le contraire: l'on avouera que ce n'est pas là, pour l'auteur d'*Acadie,* une démonstration que l'on peut appeler réussie. — Dans le *Midland Magazine* d'avril 1896, nous lisons ceci: "Mr. Richard generously acquits the Home Government of all part or lot in

the crime, *notwithstanding certain published correspondence which brings the responsibility close home to the Lords of Trade who from their London Board assumed direct control of President Lawrence of the Nova Scotia Council. We ordinarily hold a government responsible for the acts of its agents and there would appear to be every reason for charging home upon the Lords of Trade the responsibility for their appointee and for his acts.''* Dans l'*Avant-Propos* de notre tome deuxième nous avons cité un extrait du *Minneapolis Times,* qui conclut dans le même sens. Pour finir, nous donnerons ce passage d'un long article consacré à *Acadia* par le *New York Tribune:* ''...the reader finds that one of Mr. Richard's principle ''discoveries'' is the innocence of the British Government in the affair of the Acadians. The expulsion was wholly a colonial movement. Many pages are devoted to this matter. It would naturally be supposed that this question had never occurred to any previous historian; but it has long been well known that in this case, as in every other case of that kind, the British Government justly evaded diplomatic responsibility...'' Ces divers extraits montrent bien que Richard n'a persuadé de l'innocence du gouvernement britannique en l'affaire de la Déportation que ceux qui, pour une raison ou pour une autre, étaient d'avance convertis à cette idée, ou encore ceux qui ont accepté de confiance sa thèse, sans prendre la peine de la confronter avec les textes. Mais les esprits indépendants, libres de tout préjugé en l'espèce, qui ont examiné la question de près, n'ont pas manqué de voir que l'auteur, en voulant exonérer le gouvernement britannique, s'était d'abord lancé dans une entreprise risquée, maladroitement chevaleresque, que, pour son malheur, les documents mêmes qu'il citait ruinaient par la base. Il avait eu beau solliciter ces textes et les tirer par les cheveux, leur sens obvie donnait un démenti formel à tous ses commentaires et anéantissait l'effet de ses conclusions. Encore une fois, ce n'est pas là un résultat dont un historien puisse se vanter. Et donc, sa thèse saugrenue, qui était si conforme à son état d'esprit presque inexplicable chez un descendant direct d'un peuple persécuté à mort, et dont il avait, au surplus, emprunté les grandes lignes à Casgrain, Edouard Richard l'avait énoncée dès sa préface; il y était revenu fréquemment au cours des vingt-neuf premiers chapitres de son ouvrage, parfois sans apporter l'ombre d'une raison propre à la justifier, et parfois — ô merveille d'illogisme! — à l'occasion d'une pièce officielle qui se retournait contre ses principes. En sorte que le lecteur averti ouvrait de grands yeux et se demandait ce que venaient faire ces éloges intempestifs de la largeur de vues, de la sagesse politique, du libéralisme des hommes d'Etat anglais, quand les documents cités prouvaient tout le contraire. Mais c'était au chapitre trentième qu'il se réservait de produire la maîtresse-pièce qui, selon lui, allait éclairer d'un jour aveuglant la belle ordonnance de sa construction arbitraire, et l'étayer de telle façon qu'elle s'en irait vers la postérité revêtue de toutes les garanties possibles de solidité et de durée. Ce point d'histoire sortait désormais du domaine des questions discutées et passait au nombre des vérités définitivement acquises à l'esprit

humain. Aussi, l'on a vu avec quel accent triomphal l'auteur chantait sa conclusion et de quels dithyrambes il l'accompagnait. Nous doutons que Pindare lui-même se soit élevé plus haut dans l'échelle du lyrisme! Seulement, pourquoi faut-il que toute cette dépense d'enthousiasme, ce cliquetis de mots sonores et vides, cette éloquence à froid tombent à plat? Notre note 15 de ce chapitre a déjà jeté une douche abondante sur ce beau feu. Et voici un supplément de réflexions qui devra achever, pensons-nous, d'éteindre ces ardeurs dont la générosité avait le grand tort de se tromper d'adresse. Il s'agit donc de la fameuse dépêche du Secrétaire d'Etat Sir Thomas Robinson, si chère au cœur de tous ceux qui voient dans la politique coloniale britannique un modèle d'humanité, et dans son attitude à l'égard des Acadiens en particulier le *nec plus ultra* d'un libéralisme où la tendresse le dispute à la justice sociale. Cette dépêche est datée du *13 août 1755*. Fût-elle expédiée immédiatement? Quand arriva-t-elle à destination? Les Archives que nous avons pu consulter ne le disent pas. Tout ce que nous savons, c'est que Lawrence l'avait reçue avant le *30 novembre 1755*, puisqu'il la mentionne dans une lettre de ce jour au même. Lui était-elle parvenue beaucoup plus tôt? ou venait-elle seulement de lui être remise? Là-dessus nous n'avons que des conjectures. Maintenant,—prenons cette lettre pour ce qu'elle n'est pas, à savoir une protestation contre une déportation projetée, une défense d'opérer pareille chose,—alors, 1°) Nous pouvons trouver que cette défense vient bien tard. Quand, par ses lettres datant d'un an plus tôt, Lawrence avait déjà donné clairement à entendre que c'était cela qu'il voulait, pourquoi le ministre avait-il tant attendu avant de se mettre en travers de ce plan et de l'étouffer dans l'œuf? 2°) Puisque Robinson y affirme qu'au mois de mai 1755, une sorte de concordat avait été passé pour régulariser le sort des Acadiens, entre l'ambassadeur de France et le roi d'Angleterre, pourquoi n'est-ce qu'en août, c'est-à-dire trois mois après, qu'il s'est décidé à en faire part à Lawrence? 3°) Devons-nous plutôt prêter à Sir Thomas Robinson un réel machiavélisme, et croire qu'il aura envoyé cette dépêche sans se faire illusion aucune sur sa portée pratique, et seulement pour se couvrir, lui et le gouvernement, devant la postérité, et se laver ainsi les mains du crime qui allait être perpétré? La vérité est beaucoup plus simple que tout cela. Et la vérité est qu'il n'y a pas trace dans ce document de protestation contre la Déportation. Le temps pressait pourtant, et Robinson n'était pas sans le savoir. Cependant, toute la première partie de sa lettre est consacrée à ergoter sur les divers sens possibles des mots: *to drive away the French Inhabitants*, dans l'esprit de Lawrence; oui, comme un pédagogue en mal de distinction, il repousse les significations variées que ces mots peuvent avoir. Et pour conclure à quoi? L'on s'imaginerait, en bonne logique, que Robinson va dire à Lawrence: ''Quoi que ce soit que vous ayez entendu par là, nous ne voulons admettre aucune de ces interprétations, et nous vous défendons absolument d'exécuter quoi que ce soit qui ressemble à une expulsion partielle ou générale.'' Si le Secrétaire d'Etat avait parlé ainsi, l'on pourrait encore trouver

qu'il s'y était pris un peu tard pour intervenir en faveur des Acadiens; du moins y aurait-il eu intervention véritable de la part de son gouvernement, et cette pièce constituerait un argument sérieux à l'appui de la non-complicité de l'Angleterre. Au lieu d'une pareille conclusion, qu'y a-t-il? *Let your intention have been what it will, it is not doubted but that you will have acted upon a strict principle of immediate and indispensible security to your Goverment... Quelle qu'ait pu être votre intention, il n'est pas douteux que vous n'ayez agi en vous inspirant du principe de salut public; vous aurez pris pour base de la mesure que vous aurez adoptée, quelle qu'elle ait été d'ailleurs, la nécessité d'assurer la sécurité de votre gouvernement.*—La phrase est donc au passé: qu'est-ce à dire? sinon que Robinson considère que ce *drive away the French Inhabitants,* sous quelque forme que Lawrence l'ait conçu, est déjà accompli. Et l'on donne ce document comme établissant que l'Angleterre s'est opposée à la Déportation!! Tout ce qui inquiétait le Secrétaire d'Etat, c'était qu'une alarme se répandit dans le camp acadien, qu'une révolte y éclatât, et surtout que, chassés de la Province, ils n'allassent renforcer les colonies françaises avoisinantes. Encore une fois, la question d'humanité n'entre pas en ligne de compte. C'est l'intérêt matériel qui prime tout. Et du moment qu'il saura que Lawrence s'y est pris de façon que non-seulement il n'eût pu y avoir de révolte, pour la bonne raison qu'on aura pris la précaution d'enlever aux habitants leurs armes, et que, sous prétexte de les convoquer pour leur donner communication d'un texte officiel, l'on aura emprisonné les chefs de familles; du moment que Robinson saura que Lawrence se sera arrangé de façon que la Déportation ait lieu, mais pas à l'avantage des établissements français avoisinants, puisque les Acadiens auront été dispersés parmi les colonies britanniques, et qu'on ne leur aura même pas laissé la liberté de choisir le lieu de leur exil, alors, Sir Thomas Robinson n'aura plus qu'à battre des mains devant tant de prévoyance de la part du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse et qu'à *ratifier* sa belle action. Ce qu'il n'a pas manqué de faire, du reste. Cf. lettre du 25 mars 1756. Que si, malgré cette *phrase condamnatrice* de la dépêche du 13 août, l'on osait encore soutenir que la dite dépêche renfermait le *véto* du gouvernement au projet de déportation, alors que restait-il à faire au gouvernement à l'égard du téméraire agent qui avait passé outre à l'ordre de ses chefs? N'était-ce pas de le casser, de le rappeler, de lui faire un procès, de le désavouer? C'est la pratique constante du pouvoir en pareil cas. Or, cela n'a pas eu lieu pour Lawrence. Au contraire: en récompense, on l'a nommé immédiatement, de Président du Conseil et Lieutenant-Gouverneur qu'il était, gouverneur-en-chef de la Nouvelle-Ecosse. Ce fut là un *singulier* désaveu de sa conduite. Et quand, malgré tout cela, nos historiens persistent à vouloir exonérer la Grande Bretagne, en vérité, ils s'enfoncent dans l'inexplicable et s'abîment dans l'absurde. Il nous a été pénible de constater qu'Edouard Richard avait laissé de côté, dans sa citation de la dépêche de Robinson, la petite phrase en question, où la déportation est *considérée comme une chose du passé.* Nous

n'en savions rien d'abord; nous nous en sommes aperçu en confrontant son texte avec celui de Akins, qui est officiel. Et cela nous a fait mal au cœur. Casgrain en avait fait autant, il est vrai. Et, dans une certaine mesure, Richard serait excusable s'il n'avait eu sous les yeux que le texte de Casgrain. Mais il avait la compilation des *Nova Scotia Documents*. Et, tout comme Casgrain, il a sauté prestement par-dessus cette petite phrase, parce qu'elle avait le tort de ruiner l'échafaudage de ses sophismes et de ses paradoxes, tenacement monté dans le seul dessein préconçu d'exonérer la Grande Bretagne d'avoir trempé dans cette triste affaire. Et cela n'est pas à sa louange,—nous le disons à regret, et parce que la probité nous y oblige. *L'idée première de la déportation* remonte aux *Lords du Commerce*, dans leur lettre au gouverneur Philipps, datée de Whitehall, 14 décembre 1728: "*As to the French Inhabitants of Nova Scotia,... they ought to be removed as soon as the Forces which we have proposed to be sent to you shall arrive in Nova Scotia for the protection of and better settlement of your Province...*" (*Akins.* P. 58.) (*Can. Arch.* 1894.) P. 45. Dec. 1720. *Whitehall. Lords of Trade to Philipps. B. T. N. S.*, vol. 32. P. 495). (Ce document est donc du 14 et non du 28 décembre, ainsi qu'Akins a mis.)—Voilà le programme énoncé, clairement défini dans ses grandes lignes par les ministres. Quant à la date de son exécution, cela dépendra des circonstances. Et la circonstance sera favorable trente-cinq ans après. Et Lawrence sera l'homme pour l'exécuter.—Après tout ce que nous venons de dire et de prouver, nous croyons que la question de la participation de l'Angleterre à la Déportation est vidée à tout jamais. Pour plus amples informations, nous renvoyons le lecteur à nos notes éparses dans les deux derniers volumes d'*Acadie*, et spécialement à notre travail sur les *Causes de la Déportation*, dans les *Appendices* de ce tome troisième.

CHAPITRE TRENTE-ET-UNIEME [1]

Quel succès a eu la conspiration à Beaubassin, Chipody, Pigiguit, Cobequid et Annapolis. — Quelques vaisseaux arrivent à Grand-Pré. — Winslow ordonne de faire embarquer tout de suite les jeunes gens.—Ceux-ci résistent d'abord, mais finissent par obéir. — Scènes de désolation accompagnent leur embarquement. — Correspondance entre Winslow, Murray et Prebble, laisse voir le cours de leurs pensées. Sept autres vaisseaux arrivent. — Départ de la flotte. le 31 octobre. — Autres détails.

Soit que les procédés n'aient pas été conçus ni exécutés avec autant d'habileté, soit que l'on ait été plus méfiant, le succès de la conspiration aux autres endroits ne fut pas aussi marqué qu'à Grand-Pré [2]. Handfield se plaignait à Winslow que plusieurs familles s'étaient réfugiées dans les bois: il y avait même eu résistance, et quelques hommes avaient été tués [3].

---

1 1. Dans le *MS. original*.—fol. 623—, il y a, au-dessus du sommaire de ce chapitre, la note suivante, écrite au crayon: ''Kindly send me the headings to revise or get them revised by a good english scholar.''—Cette note est évidemment de la main du R. P. L. Drummond, S. J., qui a fait la traduction anglaise d'*Acadie*.

2. Ce commencement de chapitre est *ex abrupto*. Dans l'édition anglaise (II, p. 109.) une phrase a été introduite pour faire la transition entre le chapitre précédent et celui-ci. Mais dans le *MS. original*,—fol. 623—l'on entre en matière sans plus d'avertissement. Voici la liaison mise dans la traduction: ''I now go back to Grand-Pré and other Acadian settlements to resume my narraive in connection with the proceedings to carry out the deportation.''

3. Annapolis Royal, oct. 8, 1775.

''Sir,

...Your officer acquaints me that he mett at differant times above a dozen of the french of this river on the road going to Mines whome he did not stop

A Beauséjour, où commandait Monckton, l'insuccès fut beaucoup plus accentué. La proclamation, qui convoquait les habitants à se réunir, resta sans effet sur le plus grand nombre, et l'officier ne put rassembler sur ses transports qu'environ douze cents personnes: c'était à peu près le tiers de la population [4]. Le major Frye, qu'il avait envoyé dans les établissements de Chipody, Petitcodiac, et Mem-

---

saying he had no orders for that purpose, therefore I think it may be necessary that you make enquiery at your place after all straglers and to also keep a small party on the road to pick them up..."

JOHN HANDFIELD.

..."Votre officier m'a appris qu'il a rencontré en différents temps plus d'une douzaine de français de cette rivière sur la route qui conduit aux Mines et qu'il ne les a pas arrêtés parce qu'il n'avait pas instruction d'en agir ainsi. Je crois donc nécessaire que vous fassiez des recherches dans votre localité, afin de mettre la main sur tous les fugitifs qui pourraient s'y trouver, et vous devrez maintenir un détachement sur la route pour les arrêter..."

Le major Handfield au colonel Winslow.

Winslow's Journal. Col. of N. S. H. S. vol. III, p. 168. *Arch. Can. Généal. des fam. acad.* etc. App. B. p. 87.

4. Fort Cumberland, Octr. ye 7, 1755.

"Sir,

"...After all that we have been able to do, we have not *eleven hundred persons,* (le texte de Richard exagère donc légèrement quand il porte le nombre à environ 1200,) so that I shall send you three transports from hence. Some nights ago eighty-six french men got away from Fort Lawrence, by making a hole under ground from the barrack through the south curtain above thirty feet. It is the worse as they are all people whose wives were not come in and of Chipoudy, Pitcoudiack and Memeramkook..."

"Après tous les efforts qui ont été faits nous n'avons pas *onze cents personnes.* de sorte que je vais vous envoyer trois transports d'ici. Il y a quelque temps, quatre-vingt six français se sont échappés pendant la nuit en s'ouvrant une issue sous le mur de la caserne, sur une longueur de trente pieds, dans la direction de la courtine du sud. Ce qui rend l'évènement regrettable, c'est que ce sont des déserteurs dont les femmes ne sont pas encore arrêtées et qui venaient de Chipoudi, de Petcoudiak et de Memeramkook..."

Winslow's Journal. Ibid. P. 177. *Arch. Can.* Ibid. P. 87.

ramcook, avec l'ordre de brûler toutes les habitations et d'emmener avec lui les femmes et les enfants, ne pût exécuter que la première partie de ses ordres [5]. A son approche, toute la population, qui connaissait le sort fait à ceux qui avaient obéi à la proclamation, s'était réfugiée dans les bois. Après avoir incendié cent quatre-vingts maisons, y compris l'église, à Chipody, il entra dans la rivière Petitcodiac qu'il remonta quelque distance, en brûlant également toutes les maisons qui bordaient ses deux rives. Arrivé près du principal village, il jeta l'ancre, et ordonna au capitaine Adams de rejoindre avec soixante hommes les détachements des lieutenants Endicott et Billings, qui remontaient la rivière par terre. « Deux cent cinquante-trois maisons, dit Haliburton, étaient en feu à ce moment, dans lesquelles

---

5. Cf. Rameau. *Une colonie féodale* etc., II. XIV. P. 169. Cf. *Winslow's Journal*. Ibid. P. 99: *Monckton to Winslow*: "Forte Cumberland. Septr. 4, 1755... Major Frye is returned from the rivers of Shipoudie, Memeramhook (sic) et Pitcoudiak at the later of which places part of his detachment was attacked. Lieut. March of ye 2nd Battalion killed, Ensn. Billings of your Battalion wounded and about 22 men kild and missing..."

Robt. Monckton.

Ibid. P. 100-1, *Jedediah Preble to Winslow. Camp Cumberland, Septr. 5, 1755*: "It is with greif that I inform you that on the 2nd inst. Major Frye being at Shipodia where he was ordered to burn the buildings and bring of the women and children the numbers of which was only twenty-three which he had sent on board and burnd 253 buildings and hand (sic) sent 50 men on shore to burn the mass house and some other buildings which was the last they had to do, when about 300 french and indians came suddenly on them kild Doctr. March, shot lieut. Billings throh the body and throh ye arm and kild or took 22 and wounded six more they retreated to ye dikes and majr. Frye landed with what men he could get on shore and made a sand but their number being superior to ours were forst to retreat..."

Ibid. P. 101. *Thos. Speakman to Winslow.* Camp Cumberland. Septr. 5, 1755, autre récit détaillé de cet incident.

fut consumée une quantité considérable de blé et de chanvre. Des bois avoisinants, les pauvres habitants contemplaient, avec horreur et découragement, la destruction de leurs bâtiments et de leur ménage; et ils ne s'avisèrent pas d'opposer aucune résistance, jusqu'au moment où l'on tenta d'incendier aussi leur chapelle. Cela leur parût une insulte ajoutée à tous les dommages qu'ils avaient déjà soufferts: alors, tombant à l'improviste sur le détachement trop occupé à exécuter les ordres qu'il avait reçus pour prévenir une surprise, ils tuèrent et blessèrent vingt-neuf officiers et soldats et allèrent se cacher à nouveau dans la forêt [6]. »

L'abbé Le Guerne, qui se trouvait dans le voisinage de Beauséjour avant et après la déportation, a raconté au long ces évènements dans une lettre adressée *à Monsieur Prévost, ordonnateur à l'Isle Royale,* et datée de *Bélair, vers Cocagne, ce* 10 *mars* 1756 [7]. En voici des extraits:

---

6. *Hist. of N. S.* I. IV. P. 181-2.—Après avoir relaté en détail cet incident peu avantageux pour les siens,dans sa lettre à Winslow,(*supra cit.*), Speakman, que cette dure expérience a rendu craintif, ajoute: ''The people here are much concerned for fear your party should met with the same fate (being in the heart of a numerous devilish crew) which I pray God avert.''—Mais nos lecteurs savent de quel côté se trouvait *la bande de diables.* En toute cette affaire de la déportation, les anglais se sont comportés comme des démons ivres. Et il faut être hypocrite et menteur en vrai diable pour renverser les rôles et ne pas admirer la beauté du geste des pauvres Acadiens, traqués comme des bêtes dans les bois, qui assistent sans murmurer à la ruine de leurs demeures et de leurs biens, et qui ne se portent à des représailles parfaitement légitimes que lorsqu'ils voient leurs ennemis s'en prendre à leur petite chapelle et la réduire en cendres.

7. Nous donnons ce document *in-extenso* dans nos *appendices.* Ce que nous en citons ici est textuel, tandis que dans le *MS. original*—fols. 625-26, Richard, comme d'ordinaire, ne donne que la substance.

« Dès que les affaires commencèrent à se brouiller dans ce pays, je jugeai qu'on n'avoit rien de mieux à faire que de se jetter entre les bras des françois; dès lors, à la vérité, la plupart des habitans (qui) s'étoient rendus aux forts anglois y étoient déténus, et je n'avois pû m'opposer à cette démarche en effet en regardant l'anglois comme son maître on se croyait en seureté sous la foy de la capitulation, on se croyait obligé à l'obéissance. Messieurs de Vergor et Le Loutre avaient dit en partant qu'il étoit de l'intérest de l'habitant d'être bien soumis, l'Anglois cachoit son dessein, paroissait même travailler à perfectionner les établissemens. L'ordre vint de se rendre au fort pour prendre, disoit-on, des arrangements concernant les terres, dans de telles circonstances je ne pouvois leur conseiller la désobéissance sans me charger de tous les malheurs qui sont arrivés. Si en effet j'eus conseillé alors de refuser l'obéissance, la majeure partie des habitans persuadée qu'elle retrouveroit l'ancienne tranquillité sous le règne de l'anglois, et attentive uniquement à une aveugle intérest pour leur terre, ne m'auroit jamais écouté, et la rébellion des autres auroit fourni à l'Anglois un prétexte spécieux et unique pour enlever tous ceux que les promesses, la violence et quelqu'autre voye auroit mis sous sa main.

« Je ne pouvois manquer alors d'être regardé comme l'auteur des malheurs de l'Acadie, l'habitant peu capable de démesler les vrais ressorts qui font agir l'anglois n'auroient pu penser autrement et partout il m'auroit rendu responsable de ses désastres. Ajoutez à toutes ces raisons que restant le seul prestre dans ces quartiers, au point de vue où les choses se montroient la religion, la charité, l'interest même de la France exigeoient de moy toutes les me-

sures possibles pour m'y maintenir, et que pour cet effet j'avois été obligé de promettre simplement à l'Anglois de ne point toucher aux affaires d'Etat, et que voyant d'ailleurs que l'Accadien, soit pour faire sa cour, soit par imprudence, informoit au fort de tout ce qui se passoit, je ne pouvois ouvrir la bouche contre l'anglois sans m'exposer à des grosses affaires qui auroient tourné autant au préjudice de l'habitant qu'à ma perte. Ces raisons sont presque suffisantes pour justiffier ma conduitte dans cette conjecture difficile et pour ne point juger rigoureusement les habitans qui se rendirent au fort anglois.

« Je reviens maintenant à ceux qui se trouvèrent en liberté envers lesquels j'ay agy autrement. Dès que je vis les autres arrêtés au Fort, je vis bien que les ménagemens vis à vis l'anglois étoient déplacés et que je ne pouvois mieux faire que de sauver pour la religion et pour la France le reste de mon troupeau. Le commandant anglois par ses promesses séduisantes, des offres captieuses et par des présens même que je n'osai refuser pour la première fois, avait crû me mettre dans ses interests; se croyant donc assuré de moy, il me manda qu'il souhaitoit me voir incessamment, il me connoissoit mal.

« *La première qualité d'un missionnaire, s'il est digne de son nom, c'est d'être honnête homme, et le premier devoir d'un honnête homme c'est une fidélité inviolable à la patrie* [8].

« Je me gardai donc bien des embuches qu'il me tendoit et je lui répondis poliment et en substance que je ne me défiois point de son Excellence, mais que j'appréhendois qu'il

8. C'est nous qui soulignons cette belle sentence.

ne reçut de son général des ordres peu favorables aux missionnaires, qu'il seroit obligé d'exécuter contre moy-même, et puisqu'on lui commandoit d'embarquer les habitans que le seul parti qui me restoit étoit de me retirer, que je resterai encore au païs sous son bon plaisir s'il recevoit un contre-ordre pour les habitans.

« A une autre lettre où il me pressoit encore de bannir toute défiance et de me rendre au fort, je lui répondis que je me souvenois que monsieur Maillard avoit été embarqué malgré une assurance positive d'un gouverneur anglois, et que j'estimois mieux me retirer que de m'exposer en aucune manière. »

Murray, à Pigiguit, s'acquitta de sa tâche avec un succès à peu près égal à celui qu'avait remporté Winslow à Grand-Pré. Les habitants ne s'y soumirent pas à la proclamation avec autant d'unanimité, dès la première heure; mais tous finirent par se rendre aux ordres donnés sans opposer de résistance. Le soir même de la convocation, il en rendait compte à son chef dans les termes que voici:

« Fort Edouard, 5 septembre 1755.

« Cher Monsieur,

« J'ai enfin réussi, et j'ai appréhendé 183 hommes. Je pense que bien peu ont échappé, si ce n'est les malades. Et j'espère que vous avez été aussi chanceux. Je serais heureux que vous dépêchiez ici des transports aussi tôt que possible, car vous savez que notre fort n'est pas grand. Je vous serais également obligé si vous pouviez m'envoyer un officier et trente hommes de plus, car j'aurai à faire opérer

des recherches le long de quelques rivières assez distantes d'ici, d'où tout le monde n'est pas encore venu... »

A. MURRAY [9]. »

Le lendemain de leur arrestation, les détenus de Grand-Pré supplièrent Winslow de permettre à un certain nombre d'entre eux de visiter leurs familles, pour les avertir de ce qui venait de se passer et les consoler. Après consultation avec ses officiers, Winslow leur accorda cette demande. Mais reproduisons l'entrée de son journal à ce propos [10]:

« Je me rendis ensuite, (après lecture de la proclamation, le 5 septembre,) à mes quartiers. Les habitants français, par l'intermédiaire des plus anciens, exprimèrent leurs regrets d'avoir encouru le mécontentement de Sa Majesté et leurs craintes que la nouvelle de leur emprisonnement allait porter un coup terrible à leurs familles. De plus, se trouvant dans l'impossibilité d'apprendre à leurs parents la triste situation dans laquelle ils se trouvaient, ils me demandèrent de garder un certain nombre d'entre eux comme otages, et de permettre à la plupart de retourner chez eux. Ces derniers s'engageaient à ramener ceux des habitants qui étaient absents lorsque furent lancés les ordres de rassemblement, je leur répondis que je considérerais leur demande et leur communiquerais ma décision.

« J'ai réuni immédiatement mes officiers afin de leur soumettre la demande des prisonniers, et nous décidâmes de leur faire choisir vingt d'entre eux dont ils seraient res-

---

9. *Journal de Winslow.* Coll. of N. S. H. S. III, 97.

10. Au lieu de 2 ou 3 lignes d'analyse qu'il y a dans le *MS. original* — fol. 627—nous donnons tout ce passage si typique. *Winslow Journal.* Ibid. P. 95-96.

ponsables. Pour former ce nombre, ils devaient en nommer dix de la Grand-Prée, et dix autres de la rivière aux Canards et de la rivière aux Habitants, qu'ils devaient charger d'aller annoncer aux familles ce qui s'était passé et apprendre aux femmes et aux enfants qu'ils étaient en sûreté dans leurs demeures, pendant l'absence des chefs de famille. Ces délégués devaient en outre s'assurer du nombre des habitants absents et faire leur rapport le lendemain. »

Des patrouilles parcoururent les campagnes en tous sens pour se saisir de ceux qui n'avaient pas répondu à l'appel. A l'exception de quelques-uns qui furent tués en cherchant à s'enfuir, et de quelques autres qui purent s'échapper, tous ceux qui étaient restés en arrière se constituèrent prisonniers. En peu de jours, le nombre des détenus dépassa cinq cents [11].

Le journal de Winslow contient une requête qui lui fut adressée par les captifs, peu de jours après leur arrestation. Elle est éloquente dans sa simplicité, touchante par les sentiments qu'elle renferme. Si grand que fût l'attachement à leurs biens, l'amour de leur patrie; si extraordinaires que fussent leurs maux et leurs chagrins, c'était encore de leurs intérêts religieux qu'ils se préoccupaient le plus. Dans cette accablante extrémité, lorsque la vision de leurs malheurs présents pouvait paraître absorber leurs pensées, la seule et la suprême grâce qu'ils demandèrent à

---

11. Richard doit vouloir parler ici uniquement de "ceux qui étaient restés en arrière" et qui finalement "se constituèrent prisonniers". Car, pour les autres, le nombre dépassait de beaucoup cinq cents. Le premier coup de filet de Winslow à Grand-Pré, lui rapporta "418 of their best men", ainsi qu'il dit dans son *Journal* (Ibid. p. 94.) et nous venons de voir que Murray se vantait, le 5 septembre, d'avoir déjà capturé "183 hommes".

leurs bourreaux, et qui leur fût refusée, avait trait aux choses de leur âme, à leur avenir religieux :

« A la vue des maux qui semblent nous menacer de tous côtés, nous sommes obligés de réclamer votre protection et de vous prier d'intercéder auprès de Sa Majesté, afin qu'elle ait des égards pour ceux qui ont inviolablement gardé la fidélité et la soumission qu'ils lui avaient promises. Comme vous nous avez fait entendre que le roi vous a donné ordre de nous transporter hors de cette province, nous supplions que, s'il nous faut abandonner nos propriétés, il nous soit au moins permis d'aller dans des endroits où nous trouverons des compatriotes, nous engageant à nous déplacer à nos propres frais, et qu'il nous soit accordé un délai raisonnable pour cela. De plus, cette faveur nous permettrait de conserver notre religion à laquelle nous sommes profondément attachés, et pour laquelle nous sacrifions volontiers nos biens, etc [12]. . . »

Winslow comprit-il la sublimité des sentiments exprimés dans cette requête ? Son journal ne nous le dit pas. Il passe à l'ordre du jour sans ajouter un mot. Il était engagé dans une besogne qui ne lui permettait ni de regarder en arrière ni de laisser son cœur s'ouvrir à la commisération. Il avait l'ordre de s'emparer des hommes et des garçons au dessus de dix ans, de les placer à bord des navires et de les expédier aux endroits désignés. Il s'était acquitté avec succès de la première partie de sa tâche ; celle qu'il lui restait à accomplir, l'embarquement de sa cargaison humaine, allait

12. *Winslow's Journal.* Ibid. P. 112. — "No 2. Is a Petition to John Winslow, Esqr. Lieut. Colo of His Majestys Troops commanding at Grand-Pré."

Le *etc.* qu'il y a à la fin indique que la requête n'est pas reproduite en entier. Nous pouvons supposer que Winslow en a donné l'essentiel.

donner lieu aux plus grands déchirements. Ainsi le voulait l'édit impitoyable de Lawrence : tout devait être sacrifié à sa parfaite exécution.

Comme on s'indignait ouvertement de le voir inexorable, Winslow profita de l'arrivée de cinq vaisseaux pour procéder sans tarder à l'embarquement. Dans la matinée du 10 septembre, il fit avertir les prisonniers par le père Landry, qui servait d'interprète, que deux cent cinquante d'entre eux, en commençant par les jeunes gens, seraient embarqués à l'instant ; qu'ils n'avaient qu'une heure pour se préparer, attendu que la marée était sur le point de baisser. « Landry fut extrêmement surpris, dit Winslow, mais je lui dis qu'il fallait que la chose fût faite, et que j'allais donner mes ordres. »

N'ayant pas devant les yeux le journal de Winslow, nous laisserons Casgrain raconter cet épisode de l'embarquement [13] :

---

13. 1° Richard aurait pu ouvrir ses guillemets un peu plus haut, car le *chapitre cinquième du Pèlerinage au Pays d'Evangéline* lui fournit de la matière depuis quelques pages déjà. 2° Dans notre *tome II, ch. XXIX*, p. 400, en note, nous avons relevé l'observation d'un critique au sujet de l'aveu que fait ici l'auteur d'*Acadie*, à savoir "qu'il n'a pas sous les yeux le *Journal* de Winslow". Nous avons ajouté que l'objection n'a plus sa raison d'être, étant donné que nous possédons le texte imprimé de ce fameux *Journal*, et qu'au besoin nous allons consulter l'*original* conservé aux archives de la *Massachusetts Historical Society*. Aussi tout en laissant Richard emprunter à Casgrain le récit de l'embarquement, nous reproduisons ci-après le compte-rendu même de Winslow (*Journal*. Ibid. P. 108-9-10. *Arch. Can.*, loc. cit. P. 78-9.) :

"*10 septembre.*—J'ai remarqué ce matin parmi les Français une agitation inaccoutumée qui me cause de l'inquiétude. J'ai réuni mes officiers auxquels j'ai fait part de ce que j'avais remarqué et après avoir examiné la situation, il fut décidé à l'unanimité de séparer les prisonniers. Afin de protéger le service de Sa Majesté et de mettre tout le monde à l'abri du danger, nous convînmes de faire monter cinquante prisonniers sur chacun des cinq vaisseaux arrivés de

« Les prisonniers furent amenés devant la garnison, et mis en lignes, six hommes de front. Alors les officiers firent sortir des rangs tous les hommes non mariés, au nombre de cent quarante et un, et, après les avoir mis par ordre, ils les firent envelopper par quatre-vingts soldats détachés de la garnison sous le commandement du capitaine Adams. Jusqu'à ce moment tous ces malheureux s'étaient soumis sans résistance; mais quand on voulut leur ordonner de

---

Boston et de commencer par les jeunes gens. Le capitaine Adams du *Warren*, vaisseau de guerre au service de Sa Majesté, fut chargé de prendre les transports sous son commandement et une fois les prisonniers rendus à bord, de donner aux capitaines des vaisseaux les ordres nécessaires pour la protection du service de Sa Majesté. Il fut décidé de confier la garde de chaque vaisseau à six sous-officiers ou soldats. Ensuite le capitaine Adams et les capitaines des vaisseaux reçurent ordre de tout préparer pour l'embarquement des captifs. Je fis venir le père Landry (François Landry, né en 1692, fils d'Antoine Landry et de Marie Thibodeau, épousa à la Grand-Prée le 27 mai 1711, Marie Joseph Doucet et eut une famille nombreuse. Ils furent déportés à la baie du Massachusetts en 1755, et revinrent à St-Jacques L'Achigan à l'automne de 1766, où le père mourut et fut enterré à L'Assomption le 21 avril 1767,) leur meilleur interprète et celui d'entre eux qui parlait le mieux l'anglais. Je lui dis que nous allions commencer l'embarquement d'une partie des habitants, que nous avions décidé d'en embarquer 250 le jour même et que nous commencerions par les jeunes gens. Je le chargeai d'avertir ses compagnons de cette décision qui l'a beaucoup surpris. Je lui dis qu'il fallait que la chose se fasse, que je donnerais ordre de mettre tous les prisonniers en lignes de six hommes de front, avec les jeunes gens à gauche, et que la marée ne me permettait pas de leur accorder plus d'une heure pour se préparer. Toute la garnison fut appelée sous les armes et placée derrière le presbytère entre l'église et les deux portes de l'enceinte palissadée. Selon mes ordres tous les habitants français furent rassemblés, les jeunes gens placés à gauche. Ensuite j'ordonnai au capitaine Adams, aidé d'un lieutenant et de 80 sous-officiers et soldats, de faire sortir des rangs, 141 jeunes gens et de les escorter jusqu'aux transports. J'ordonnai aux prisonniers de marcher. Tous répondirent qu'ils ne partiraient pas sans leurs pères. Je leur répondis que c'était une parole que je ne comprenais pas, car l'ordre du roi était pour moi absolu et devait être exécuté impérieusement; que je n'aimais pas les mesures de rigueur et que le temps n'admettait pas de pourparlers ou de délais. J'ordonnai à toutes les troupes de mettre la baïonnette au canon et de

marcher vers le rivage pour y être embarqués, ils se récrièrent et refusèrent d'obéir. On eut beau les commander et les menacer, tous s'obstinèrent dans leur révolte avec des cris et une agitation extrême, disant avec raison que, par ce procédé barbare, on séparait le fils du père, le frère du frère. Ce fut là le commencement de cette dislocation des familles qui n'a pas d'excuse, et qui a marqué d'une tache ineffaçable le nom de ses auteurs. Quand on sait qu'une

---

s'avancer sur les Français. Je commandai moi-même aux quatre rangées de droite des prisonniers, composées de vingt-quatre hommes, de se séparer du reste; je saisis l'un d'entre eux qui empêchait les autres d'avancer et je lui ordonnai de marcher. Il obéit et les autres le suivirent, mais lentement. Ils s'avançaient en priant, en chantant et en se lamentant, et sur tout le parcours (un mille et demi) les femmes et les enfants à genoux priaient et faisaient entendre de grandes lamentations. (Dans le texte original de Winslow, aux archives de la *Mass. Hist. Soc.*, les mots *great lamentations* ont été soulignés et vis-à-vis ont été mis à la marge ces deux mots: *no wonder!*)

J'ordonnai ensuite à ceux qui restaient, de choisir parmi eux cent-neuf hommes mariés qui devaient être embarqués après les jeunes gens. La glace était rompue et le nombre indiqué fut rassemblé sous la surveillance du capitaine Adams. J'ordonnai ensuite au capitaine Osgood aidé d'un subalterne et de 80 sous-officiers et soldats, de les escorter, mais lors de l'embarquement le capitaine Osgood constata qu'il n'y en avait que 89 au lieu de 109. De sorte que le nombre de prisonniers mis à bord ce jour-là était de 230. Ainsi se termina cette pénible tâche qui donna lieu à une scène navrante. Le capitaine Adams donna ordre aux transports de descendre la rivière Gaspareau et de jeter l'ancre à l'embouchure de cette rivière et de la rivière Piziquid. Je fis alors connaître à la population française qu'il était loisible aux familles et aux amis des prisonniers de fournir les vivres dont ceux-ci avaient besoin à bord des transports ou de me laisser le soin de les nourrir aux frais du roi. Comme ils décidèrent de fournir la subsistance aux prisonniers, je donnai ordre à tous les bateaux de profiter des marées de chaque jour pour venir chercher les vivres qu'apporteraient les femmes et les enfants pour les prisonniers à bord des navires, et d'envoyer un prisonnier sur chaque bateau pour les recevoir et les distribuer ensuite à chaque personne à laquelle ils étaient destinés; et en outre, de transporter sur les bateaux en aussi grand nombre que possible, les amis qui désiraient visiter les prisonniers sur les navires."

J. Winslow.

partie de ces jeunes gens n'étaient que des enfants de dix à douze ans, et par conséquent bien moins redoutables que des hommes mariés dans la force de l'âge et qui avaient de plus grands intérêts à sauvegarder, on ne peut comprendre ce raffinement de cruauté. Il faut laisser Winslow lui-même raconter cet incident: « J'ordonnai aux prisonniers de marcher. Tous répondirent qu'ils ne partiraient pas sans *leurs pères. Je leur dis que c'était une parole que je ne comprenais pas,* car *le commandement du roi était pour moi absolu* et devait être obéi absolument, et que je n'aimais pas les mesures de rigueur, mais que le temps n'admettait pas de pourparlers ou de délais; alors j'ordonnai à toutes les troupes de croiser la baïonnette et de s'avancer sur les Français. Je commandai moi-même aux quatre rangées de droite des prisonniers, composées de vingt-quatre hommes, de se séparer du reste; je saisis l'un d'entre eux qui empêchait les autres d'avancer, et je lui ordonnai de marcher. Il obéit. » — Le reste des jeunes gens se résignèrent à suivre, mais non sans résistance, et avec des lamentations qui firent mal à Winslow lui-même. Une foule de femmes et d'enfants, parmi lesquels se trouvaient les mères, les sœurs, les fiancées de ces infortunés, étaient témoins de cette scène déchirante, et en augmentaient la confusion par leurs gémissements et leurs supplications. De l'église au lieu de l'embarquement la distance n'était pas moins d'un mille et demi. Elles s'attachaient à leur pas pendant tout ce trajet, en priant, pleurant, s'agenouillant, leur faisant des adieux, essayant de les saisir par leurs vêtements pour les embrasser une dernière fois.

« Une autre escouade, composée de cent hommes mariés, fut embarquée aussitôt après la première, au milieu des

mêmes scènes. Des pères s'informaient de leurs femmes restées sur le rivage où étaient leurs fils, des frères où étaient leurs frères qui venaient d'être conduits dans les navires; et ils suppliaient les officiers de les réunir. Pour toute réponse, les soldats pointaient leurs baïonnettes et les poussaient dans les chaloupes. »

Deux jours avant ce premier embarquement, Murray écrivait à Winslow:

« Fort Edouard, 8 septembre 1755.

« Cher Monsieur,

« J'ai reçu votre lettre, et je suis des plus charmés d'apprendre que tout va si bien à la Grand-Prée, et que les pauvres diables sont si résignés. Ici, ils montrent plus de patience que je n'aurais pu en attendre de personnes se trouvant dans de telles conditions; et ce qui me surprend encore davantage, c'est de voir l'indifférence des femmes qui sont réellement ou qui semblent être assez insouciantes à tout ce qui se passe. Quand je pense à ceux d'Annapolis, je m'applaudis de les avoir sommés de venir au rendez-vous. Je crains qu'il n'y ait des pertes de vie avant que nous n'ayons pu les rassembler tous; vous savez que nos soldats les haïssent, et que s'ils peuvent trouver un prétexte pour les tuer, ils le feront...

« Je suis extrêmement heureux d'apprendre que votre camp est en sûreté et peut servir, (comme dit le Français,) de bonne prison pour les habitants. J'ai hâte de voir ces pauvres misérables embarqués et notre tâche terminée:

je me donnerai alors le plaisir d'aller vous voir et de boire à leur bon voyage [14]... »

Les vaisseaux qui devaient apporter les approvisionnements et transporter les captifs se firent longtemps attendre. Murray et Winslow devenaient impatients: les lettres pressantes que ce dernier adressait au commissaire Saul restaient sans réponse [15]. Enfin, un navire chargé d'approvisionnements parût devant Grand-Pré; mais les vaisseaux sur lesquels on devait embarquer les Acadiens et les convoyeurs n'arrivèrent que longtemps après. Winslow écrivant à un ami d'Halifax, lui rendait ainsi compte de ses impressions:

« Camp de Grand-Pré, 29 septembre 1755.

« ...Ces gens méritent, je le sais, encore plus qu'ils ne reçoivent; cependant il m'est pénible de les entendre pleurer, se lamenter et grincer des dents. J'espère que nos affaires prendront une autre tournure avec l'arrivée des transports, car il me tarde d'en avoir fini avec la pire des besognes que j'aie jamais eue à faire [16]... »

« A M. Archibald Huishelwood, Secrétaire, etc. à Halifax. »

Enfin, après quatre longues semaines, sept vaisseaux firent leur apparition, dont trois furent envoyés à Murray qui ne put en réprimer sa joie:

---

14. *Journal de Winslow.* Ibid. P. 107-8.

15. Grand-Pré. Sept. 11, 1755. *Winslow to Murray*... "Long to see Mr. Saul and the fleet. Am tyered with complaints..." — *Journal.* P. 111.

16. *Journal.* Ibid. P. 156-7.

« Fort Edouard, 12 octobre 1755.

« ...Dieu merci ! Les transports sont enfin arrivés... Aussitôt que j'aurai expédié mes gueux (*rascals,*) je descendrai vous voir, et nous pourrons nous donner un peu de bon temps. »

« Au colonel John Winslow[17]... »

En justice pour Winslow, nous reproduisons de préférence les extraits de son journal qui nous le montrent sous l'aspect le plus favorable. Le hideux occupe une si large place dans ces évènements que l'on recherche involontairement ce qui présente au moins l'apparence de sentiments humains. Il ne faut pas se montrer difficile : pareils sentiments sont si rares. Tels quels, ils rafraichissent l'âme, ils réjouissent la vue, comme fait une oasis au milieu des sables brûlants du désert. On soupire après eux ; on en a besoin, comme le plongeur a besoin de venir remplir ses poumons d'une bouffée d'air pur avant de redescendre dans les abîmes. Cependant, il convient aussi de bien faire voir quel ignoble personnage était cet Alexandre Murray, qui, depuis plusieurs années, avait charge de ce district, le plus populeux de l'Acadie. Ses lettres se terminent invariablement[18] par une chaleureuse expression de son désir de boire et de se divertir. Prebble, lui, s'il n'oublie jamais les jouissances qu'il espère se donner, « the good things of this world »,— n'oublie pas non plus les choses spirituelles, quoique ce soit

---

17. *Journal*. P. 170-171.

18. *Invariablement* est exagéré.

toujours pour se moquer des croyances des Acadiens [19]. Tandis que Murray n'a l'esprit tourné que du côté des satisfactions matérielles. Il a toujours soif, il est toujours prêt à entonner le *nunc est bibendum;* la pensée de boire est pour lui comme une hantise.

Voilà l'homme selon son cœur, que Lawrence avait choisi pour gouverner et exaspérer cette population, pour préparer et exécuter les noirs projets qu'il méditait depuis longtemps. Que l'on se représente après cela l'oppression qu'il fit peser sur ces pauvres habitants, et l'on sera étonné que ceux-ci aient pu se soumettre à toutes les exigences de ce despote et rester paisibles quand même.

Winslow fit ses apprêts pour l'embarquement, et donna avis aux prisonniers de se tenir parés pour le 8 octobre: « Même après cet avis, dit-il, je ne pus leur faire entrer dans la tête que j'étais sérieux [20]. »

Nous renonçons à décrire les scènes d'embarquement. Voici comment Winslow en parle:

« *8 octobre.* — Nous avons commencé à embarquer les habitants qui abandonnèrent leurs domiciles à regret et mal-

---

19. Ces moqueries et ces profanations ne sont-elles pas pires que tout? Il vaut mieux ne pas parler des choses saintes que d'en parler pour en rire. Les préoccupations ''spirituelles'' de Prebble étaient peut-être plus infâmes que le grossier matérialisme de Murray. Au fond, tous ces bourreaux peuvent être mis dans le même sac, comme étant *ejusdem farinæ.*

20. *Journal.* Ibid. P. 164.—*A. C.* etc. P. 86.

6 octobre.—Suivant l'entente que j'ai eue avec mes capitaines, il a été décidé que les familles ne devaient pas être séparées, et que les habitants d'un même village devaient être placés sur le même navire autant que les circonstances le permettaient. Je leur donnai ordre de se tenir prêts à embarquer avec leurs effets etc. Malgré les dispositions que je venais de prendre à leur égard, je n'ai pu les convaincre que j'étais sérieux.

gré eux, les femmes très affligées portaient leurs nouveaux-nés dans leurs bras, d'autres traînaient dans des charrettes leurs parents infirmes et leurs effets. Ce fut une scène où la confusion se mêlait au désespoir et à la désolation [21]. »

Ces quatre bateaux, avec leur cargaison humaine, restèrent en rade jusqu'au 29 du même mois. Il restait cependant encore sur le rivage au delà de la moitié de la population qui n'avait pu trouver place à bord. Quelques habitants se tenaient cachés dans les bois. Pour les forcer à se rendre, Winslow publia l'ordre suivant, qui se passe de commentaires: « Si, d'ici à—jours, les absents ne sont pas livrés, leurs proches parents seront immédiatement exécutés par la force des armes [22]. »

---

21. *Journal*. P. 166.

22. ''If within—days the absent ones were not delivered up, military execution would be immediately visited upon the next of kin.''—C'est ce que porte le *MS. original d'Acadie*—fol. 636,—mais nous n'avons pu retrouver ce texte dans le *Journal* de Winslow, et nous ne croyons pas qu'il soit de Winslow. Il nous semble plutôt qu'il y a ici confusion chez Richard, confusion qu'il n'aurait pas commise s'il avait eu sous les yeux le texte de ce *journal*. Selon nous, voici ce dont il s'agit, et le passage de Haliburton, que Richard cite après ce prétendu texte de Winslow, y fait précisément allusion:

Le 7 octobre, Winslow note dans son *Journal*:

7 octobre.—Il a plu considérablement aujourd'hui et nous n'avons pas commencé à embarquer la population comme nous l'avions décidé. Pendant la soirée, 24 jeunes gens ont déserté des vaisseaux du capitaine Church et du capitaine Stone, (la goëlette *Léopard* et le sloop *Endeavour*) bien qu'il y eût 8 hommes de garde sur chaque navire, à part l'équipage. Personne ne peut expliquer comment cette désertion a eu lieu.

Et le 8 octobre, après avoir dit que ''environ 80 familles ont été mises à bord des transports des capitaines Church et Milburry'' (ce dernier était capitaine du sloop Elizabeth;—on voit que cette entrée de Winslow diffère sensiblement du récit de Richard, d'après lequel 4 bateaux ont reçu leur cargaison le même jour,)—Winslow continue:

''Je fis faire l'enquête la plus rigoureuse afin de savoir comment ces jeunes gens s'étaient évadés hier, et après avoir pris connaissance des faits, je cons-

« En somme, dit Haliburton, les Acadiens étaient tellement terrorisés que, de vingt-quatre jeunes gens qui s'étaient échappés d'un transport, vingt-deux revinrent d'eux-mêmes se constituer prisonniers, les autres ayant été tués par les sentinelles; et un de leurs amis, soupçonné d'avoir favorisé leur évasion, fut ramené au rivage pour être témoin de la destruction de sa maison et de ses effets, lesquels furent brûlés en sa présence en punition de sa té-

---

tatai qu'un nommé François Hébert qui se trouvait à bord du navire et y embarquait ce jour-là ses effets, en avait été l'auteur ou l'instigateur. Je le fis venir à terre, et le conduisis devant sa propre maison, et là en sa présence je fis brûler sa maison et sa grange. *Je donnai ensuite avis à tous les Français que si les fugitifs ne se rendaient pas dans l'intervalle de deux jours, tous les amis des déserteurs subiraient le même sort; que de plus, je confisquerais tous leurs effets, et que si jamais ces déserteurs tombaient entre les mains des Anglais, il ne leur serait accordé aucun quartier, car tous les habitants français de ces districts s'étaient rendus responsables* lorsque la permission fut accordée aux amis de transporter des provisions aux prisonniers à bord et de les visiter.''

Le 9 octobre, nouvelle entrée au sujet du même incident:

''*9 octobre.*—J'ai fait descendre les hommes qui avaient été embarqués sur les trois premiers transports, afin de permettre à leurs familles de les rejoindre à l'arrivée des autres transports. Le père Landré (François Landry, époux de Marie-Joseph Doucet,) m'a fait des propositions au sujet du retour des déserteurs; il croit qu'il serait possible de les faire revenir, mais à condition que je signe la promesse qu'ils ne seront pas punis. Je lui répondis que j'avais déjà donné ma parole d'honneur et que je ne fournirais pas d'autres garanties, quelqu'en puisse être le résultat.''

(*Journal.* P. 1666-7. *Arch. Can.* (loc. cit. P. 87.)

Je crois que le texte que donne Richard sans plus de référence: ''If within — days the absent ones were not delivered, military execution would be immediately visited upon the next of kin,''—est simplement la *transposition* de l'entrée que nous venons de citer sous la date du 8 octobre, et qui se lit comme suit dans l'original: ''...gave notice to all the french that in case these men did not surrender themselves in two days, I should serve all their frinds in the same maner and not only so would confisticate their household goods and when ever those men should fall into the english hands they would not be admitted to quarter...''

mérité et de l'aide perfide qu'il avait donnée à ses compagnons [23]. »

Nous n'avons aucune preuve écrite que des actes de cruauté, autres que ceux qui furent rendus nécessaires par la nature même de l'opération, aient été commis par les soldats; mais, lorsque l'on se souvient des instructions données par Lawrence, « to distress them as much as can be [24] », et que l'on tient compte de la haine que l'on portait à tout

---

23. *Hist. of N. S.* I. IV. P. 178 .Il y a dans le *Journal de Winslow* (P. 171,) une entrée qui semble bien relater le fait des deux fugitifs tués par des sentinelles, mentionné par Haliburton: October 12th. Two of three transports bound up Piziquid Saild. Our partys being reconnoitering the countrey fell in with one of the french deserters, who endeavored to make his escape on horseback. They hold him and fired over him, but he persisted in riding off when one of our men shot him dead of his horse, and also meeting with a party of the same people fired upon them, but they made their escape into the woods.''

''*12 octobre.* — Deux des trois transports qui doivent se rendre à Piziquid sont partis pour cet endroit. Nos détachements qui font la patrouille dans les campagnes ont rencontré un des déserteurs français qui s'est efforcé de s'échapper à cheval. Ils le hélèrent et tirèrent au-dessus de lui, mais voyant qu'il continuait de galoper, l'un de nos hommes le renversa mort d'un coup de fusil. Ils rencontrèrent aussi un certain nombre de déserteurs auxquels ils tirèrent des coups de fusil, mais ceux-ci se sauvèrent dans les bois.''—(*A. C.*, loc. cit. P. 88.

A la page 173, nouveau détail: ''October 13. This evening came in and privately got on board the transportes the remains of twenty-two of the 24 deserters and off whome I took notice. The other accoordg the best accts from the french suffered yesterday with his comrade.'' — J. W.

''*13 octobre.*—Le reste des déserteurs, soit 22, est revenu hier soir et a été embarqué secrètement. Celui qui manquait a été tué hier avec son camarade.. selon le rapport de ceux qui se sont livrés.'' — (A. C. P. 89.)

24. ''*Lawrence to Monckton.* 8 aug. 1755: As there may be a deal of difficulty in securing them, you will, to prevent this as much as possible, destroy all the villages on the North and North West Side of the Isthmus,... and use every other method to distress, as much as can be, those who may attempt to conceal themselves in the woods...'' *N. S. D.* (*Akins*) P. 270. ''Vous devez faire tous les efforts possibles pour *réduire à la famine* ceux qui seraient tentés de s'enfuir dans les bois.'' *A. C.* P. 65.

ce qui était français et catholique, et du fait que les soldats avaient à peu près toute liberté d'agir selon leurs inclinations, l'expérience de l'histoire est là pour nous démontrer qu'il a dû se passer des scènes beaucoup plus révoltantes que celles qui ont trouvé place dans le *Journal* de Winslow. Ce dut être pour mettre un terme à des excès de cette nature que ce dernier ordonna aux soldats et matelots, sous peine de châtiments sévères, de ne plus s'absenter sans permission de leurs quartiers, « car il importe de mettre un terme à des actes qui ajoutent à la détresse de cette population [25] ».

---

25. Richard a beau dire, le *Journal* même de Winslow renferme la preuve que des actes de cruauté, que la déportation ne rendait pas du tout nécessaires, ont été commis à cette occasion. Etait-il nécessaire, par exemple, de pousser ces gens sur le rivage à coup de crosses de fusils et de baïonnettes? Etait-il nécessaire de brûler sous leurs yeux leurs maisons et leurs effets et de semer la plus complète dévastation là où auparavant règnait l'aisance? Etait-il nécessaire de démembrer les familles? Et quand l'auteur d'*Acadie* en appelle à l'expérience de l'histoire pour conclure que des cruautés ont dû se passer, il prend des détours inutiles pour laisser supposer des choses dont la réalité crève les yeux. L'ordre dont il parle, et qui fut porté par Winslow, venait précisément de ce que les soldats et matelots avaient commis contre la population des actes de barbarie injustifiables à tous les points. Voici l'extrait de son *Journal* d'où est tirée la citation que fait Richard:

"Camp at Grand Prée. October 13th 1755.

"Whereas complaint has been made to me *by the french Inhabitants that they are greatly injured as well by seamen* as people who come after their cattle, etc. These are therefore to direct that no seaman without the master of the vessels being with him, or an order in writing from the master shewing their business be allowed to pass higher than the Dutchman's house nor on the other side of the River Gaspereau, nor any Englishmen nor Dutchman stir from their quarters without orders, that an end may be put to distressing this distressed people, and I have given directions to all marching partys and patrols to pick up all such people as disobey these orders, *and bring them to camp that they may receive military punishment*, and the masters of vessels seve-

Haliburton a supposé que les premiers vaisseaux qui reçurent, le 10 septembre, leur chargement de jeunes gens et d'hommes mariés, firent voile tout de suite[26]. Mais, par manque d'approvisionnements, et peut-être aussi parce qu'il fut jugé plus prudent de les faire convoyer, ces bateaux ne partirent qu'à la fin d'octobre, avec le gros de la flotte. Parkman, avec raison,a relevé cette erreur, qui faisait que l'on pouvait donner comme intentionnelle la dislocation des familles [27]. Nous avons bien des motifs de croire que ces bateaux furent expédiés avec leurs chargements tels que composés le 10 septembre. Nous en donnerons plus loin des preuves tirées de notre famille même, et qui semblent éta-

---

rally are to notify their respective crews of this order.'' — John Winslow (*Journal.* P. 171).

Que l'on juge si de telles sanctions ne supposaient pas de véritables crimes de droit commun commis par la soldatesque. Richard se montre bien difficile quand il prétend que ''nous manquons de preuves écrites'' établissant qu'il y a eu des ''actes de cruauté'' autres que ceux qui étaient inévitables à raison de la nature de l'opération. Les preuves du contraire abondent.

26. L'erreur commise par Haliburton est plus considérable: il fixe le départ au *10 septembre.* Voici ce qu'il dit: ''The preparations having been all completed, the *10th of september* was fixed upon on the day of departure.'' (I. P. 179.) Dans les *Arch. Can.* (*Gén. des fam. acad. avec documents.*) Page IX, l'on lit ceci: ''Par suite d'une erreur commise par Haliburton qui a déclaré que ces cinq transports partirent le 10 septembre, jour même de l'embarquement, plusieurs historiens anglais et français de mérite qui ont puisé leurs renseignements dans son ouvrage, ont commis la même inexactitude. Parkman a été le premier à la signaler dans son *Acadian Tragedy.* De fait, ces transports sont restés au bassin des Mines jusqu'au 27 octobre, alors qu'ils partirent avec le reste de la flotte composée de neuf autres transports, sans compter les 10 de Chibouctou qui partirent le 13 pour leur rendez-vous au dit bassin.''

27. ''Haliburton, who knew Winslow's Journal only by imperfect extracts, erroneously states that the men put on board the vessels were sent away immediately. They remained at Grand-Pré several weeks, and were then sent off at intervals with their families.''—(*Montcalm and Wolfe.* I. ch. VII. P. 288, note.)

blir ce fait d'une manière péremptoire. Cependant, nous tenons à corriger l'erreur d'Haliburton sur ce point, et à laisser le lecteur dans son doute, si nos affirmations, basées sur notre tradition familiale, n'ont pas pour effet de le dissiper entièrement. L'odieux abonde assez dans tout ce drame pour que nous n'ayons rien à ajouter à la réalité des faits.

Dans les *Instructions* à Winslow concernant la destination des Acadiens du district des Mines; il est dit:

« Pour la Caroline du Nord, un nombre suffisant (de vaisseaux) pour transporter à peu près 500 personnes.

« Pour la Virginie, un nombre suffisant pour transporter à peu près 1,000 personnes.

« Pour le Maryland, un nombre suffisant pour transporter à peu près 500 personnes, ou un nombre proportionnel de vaisseaux si le nombre des expulsés devait excéder 2,000 [28]. »

Or, le nombre total des déportés, pour Pigiguit et Grand-Pré, excéda 3,000 et peut-être 3,500. D'autres navires suivirent les premiers, et leur chargement s'effectua au fur et à mesure de leur arrivée, au milieu des mêmes scènes de désolation et de désespoir. Puis, le 29 octobre, la flotte appareilla [29].

---

28. *Winslow's Journal.* Ibid. P. 79.—*N. S. D. Akins.* P. 292.—*Arch. Can.* etc. P. 70.

29. Nous prévenons nos lecteurs qu'aucun historien d'*Acadie* n'est arrivé à la vérité absolue concernant le nombre exact des déportés. Les statistiques apportées de part et d'autre ne nous permettent d'aboutir qu'à des conclusions conjecturales et approximatives. Le document le plus sûr en l'espèce, et même le seul que nous ayons, à proprement parler, est le *Journal* de Winslow. Mais quelle imprécision dans ses relevés! L'on ne saura probablement jamais combien de personnes exactement furent embarquées pour l'exil, combien se sauvèrent à travers les bois, combien se réfugièrent à l'île St-Jean, etc.—Toutefois, étant données les précautions militaires prises pour englober toute la po-

« Toute cette vaste baie, dit Casgrain [30], où travaillait, comme un essaim d'abeilles, un peuple industrieux, était maintenant déserte. Dans les villages silencieux, où les portes et les fenêtres des maisons battaient au vent, on n'entendait plus que les pas des soldats et les mugissements des troupeaux qui erraient inquiets autour des étables pour chercher leurs maîtres [31].

« D'après les ordres qu'il (Winslow) avait reçus du gouverneur Lawrence, toutes les constructions devaient

---

pulation acadienne dans la déportation, il nous semble que le plus grand nombre a dû être embarqué violemment. Lawrence, dans une lettre à Robinson du 30 nov. 1755 (N. S. D. P. 285) dit ceci: *The securing and embarking such a prodigious number of French inhabitants...* — Le sort de ceux qui échappèrent à l'embarquement pour se sauver dans les bois fut peut-être encore pire, si possible, que celui des déportés: beaucoup y moururent de misère. Ce qui est certain, c'est que les anglais ont laissé derrière eux la dévastation, qu'ils ont fait de leur mieux pour se saisir de tout le monde, que ceux qui leur ont échappé n'ont pas été moins malheureux que les exilés mêmes, et que la meilleure solution à donner à ce problème: *combien y a-t-il eu de déportés?* est de s'en tenir au dernier recensement d'*Acadie* et de comparer ce chiffre de 17 ou 18,000 *habitants* français avec l'état de la province après huit ans de chasse à l'homme.

30. *Pèlerinage etc.* P. 141—Richard a encore eu ici une *distraction;* car, ni dans le *MS. original*—fol. 638—ni dans l'édit anglaise (II, 120) il n'y a aucun signe pour annoncer qu'il fait un nouvel emprunt à cet auteur.

31. *Haliburton* a été le premier à peindre ces scènes de désolation, et il l'a fait en traits profonds et émus. *Ferland* (II. XXXV, page 520,) a une très-belle page sur le même sujet, et qui n'est que la traduction de celle de Haliburton. (Cf. ce dernier. I. P. 180-1.) Pourquoi donc Ferland n'a-t-il pas eu la simplicité de le dire? Et *Casgrain* ici s'inspire du même, sans le dire non plus. A preuve, cette phrase de *Haliburton:* ''...For several successive evenings the cattle assembled round the smouldering ruins, as if in anxious expectation of the return of their master...''—Casgrain a laissé de côté le reste de la phrase, qui est très beau, et que Ferland, lui, avait utilisé et d'où il avait tiré un effet touchant: ''...while all night long the faithful watch dogs of the Neutrals howled over the scene of desolation, and mourned alike the hand that had fed, and the house that had sheltered them,''—''pendant les longues nuits les chiens de garde hurlaient sur ces scènes de désolation: leurs voix plaintives

être détruites, afin que les habitants échappés aux poursuites, privés d'asile, fussent forcés de se rendre. Les derniers navires qui emportaient les exilés n'avaient pas encore franchi l'entrée du bassin des Mines, quand ces infortunés qui jetaient un regard d'adieu sur leur cher pays, aperçurent des nuages de fumée qui montaient du toit des maisons. En quelques instants, toute la côte, depuis Gaspareaux jusqu'à Grand-Pré, fut en flamme [32]. »

C'était bien l'adieu suprême, l'anéantissement des dernières espérances [33].

Les convoyeurs étaient: le *Nightingale,* capitaine Diggs; le senau *Halifax,* capitaine Taggert ; la goëlette armée

---

semblaient rappeler leurs anciens protecteurs et les toits sous lesquels ils avaient coutume de s'abriter.''

Cela fait donc trois auteurs que nous prenons en flagrant délit de plagiat plus ou moins inconscient: Ferland, Casgrain, Richard. Le plagiat a fait un mal extrême à notre littérature canadienne. Que l'on se souvienne des luttes de Chapman avec Fréchette et avec Routhier à ce propos, et de tout ce que l'honnête et intègre Tardivel a écrit là-dessus.

32. Le *MS. original* d'Acadie—fol. 638—change légèrement le texte de Casgrain et porte ''depuis le Cap Blomédon jusqu'à Gaspereau''.

33. L'édition anglaise (II, 120) porte ici un renvoi au bas de la page qui ne se trouve pas dans le *MS. original.* Nous le traduisons: ''Rosalie Bourc (Bourg,) mon arrière grand-mère, femme de Jean Le Prince et mère de Mgr Jean-Charles (Le) Prince, évêque de St-Hyacinthe, P. Q., était alors âgée de cinq ans. L'impression que lui fît l'incendie des habitations, alors que la flotte sortait du Bassin, demeura toujours vivace dans son esprit. Elle mourut en 1846 à l'âge de quatre-vingt seize ans. Je possède son portrait à l'huile.''

Ce portrait, non pas à l'huile, mais au pastel, de mon arrière grand-mère est maintenant chez M. Octave Bourbeau, de Victoriaville, P. Q.—Madame Bourbeau—née Alphonsine Richard—a hérité de tout ce qu'a laissé son frère Edouard, auteur d'*Acadie.*

D'autre part, Ferland (II. XXXV, 520), au bas de la page, met la note suivante: ''Le père de feu Mgr (Le) Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, encore enfant, se trouva séparé de ses parents, et jeté au sein d'une famille à Boston. Il ne retrouva ses parents qu'après plusieurs années de recherches.''

Même chose chez Casgrain, *Pèlerinage* (ch. IX. P. 202,) dans le texte.

Warren, capitaine Adams[34], avec les bateaux transports suivants :

De		Capitaine	Tonnes	Hommes	Nombre ajouté
	Corvette *Ranger*	Piercey	91	182	81
Pigiguit	" *Dolphin*	Farnam	87	174	56
	Goëlette *Neptune*	Davis	90	180	27
	" *Three Friends*	Carlile	69	138	18
					674,182—856
	Corvette *Sunflower*	Donnell	81	180	
Grand-	" *Hannah*	Adams	70	140	
Pré	Goëlette *Léopard*	Church	87	174	
	Corvette ———	Milbury	93	186	
et	" *Mully & Sarah*	Haslum	70	140	
	" *Mary*	Denny	90½	181	
Rivière-	" *Prosperous*	Bragdon	75	150	
Canard	" *Endeavour*	Stone	83	166	
	" *Industry*	Goodwin	86	172	
	" ———	Puddington	80	160	1,649—2,505

[35]

34. "To capt. Thomas Church, commander of the Schooner Leopard.

"Sir.

...For your greater security you are to waite on Dudley Diggs Esqr. commander of his Majestys Ship *Nightengill* (sic) and desier the benefit of his convoye. Wish you a successful voyage."

"Given at Grand-Pré etc., this 13th day of october 1755. John Winslow." (*Journal.* P. 172.)

"Grand-Pré Camp. Oct. 11, 1755.

"*Sir*,

You are directed to remove the Sloop Three Frinds of whome you are master and fall along side of His Majesty's *Snow Halifax*, capt. Taggert commander..."

JOHN WINSLOW.

"To capt. James Carlile commander of the Sloop Three Frinds." (*Journal.* P. 168-9.)

"Grand-Pré Camp. N. S. Oct. 20th 1755. *Winslow to William Shirley*... Capt. Adams of the Schooner *Warren* arrived here from Chegnecto the 10th inst..."—(*Journal.* P. 175.)

35. Ce tableau est tiré des *Docum. inéd. sur l'Acadie* (C. F. I. P. 141.) et se

Ce tableau, ainsi que tant d'autres rapports, avait disparu des archives au temps où écrivait le Dr. Brown. Il lui fut fourni par Richard Bulkeley, qui avait été secrétaire du conseil au temps de Lawrence, et qui vivait encore à cette époque (1790)[36]. Il (Bulkeley) ajoute au bas de ce tableau: « N. B. J'ai commis une sottise en perdant la liste principale de ceux qui se sont embarqués, mais le nombre de per-

---

trouvait parmi les *Brown's MS.* Quelle valeur a-t-il?—Nous donnons ci-après un tableau d'après le journal de Winslow, relatif au premier embarquement:

"'October 23, 1755.

''Gentlemen,

''Since the foregoing Capt. Murray has come from Pizquid with upwards of 1000 people in four vessels—Taken up coll. Dunniels sloop, who I have supplied with 8½ tun of water cask some of which I bought and some my own and hope you wont forget to charge the government the same, as if bought in Boston in that sloops account, and credit may account with the money he has. I am now able to give you an account of our embarkation having filled what transports I have and are as follows:

Vessels names	*Masters*	*Numbers*	*Where bound*	
Hannah	Adams	140	Pensylvania	
Swan	Hazlum	168	"	
Sally and Molly	Purrington	154	Virginia.	Total 364
Mary	Dunning	182		Total 831
Prosperous	Bradgton	152	Maryland	
Encheere	Stone	166	"	
Industry	Goodwin	177		Total 364
Leopard	Churh	178		———
	Milbury	186		1498

1598 and have 500 left for want of transports Capt. Murray has shipt from Pizquid his whole and are upwards of 1000. W.'sh you every happiness etc.

J. Winslow.

To Messrs Apthorp and Hancock.'' — (*Journal.* P. 178.)

36. Dans les *Doc. in. sur l'Acadie* (C. F. 140) il y a une note au bas de la page qui porte ce qui suit: ''Mr. Bulkeley can furnish you with an exact list of all the transports who carried these people away and the nnmber of neutrals as the returns was made to him.''—(Note du manuscrit du Dr. Brown.)

sonnes qui ont pris place à bord des transports était de 2,921. Combien se sont embarqués *dans la suite,* je ne le sais pas. Le reste des *neutres* demeura sur place jusqu'à l'arrivée d'autres transports. »

Nous sommes parvenu, par nos recherches, à rectifier la liste fournie par Bulkeley, quant aux vaisseaux partis de Pigiquit. L'augmentation est de 182 pour ce dernier endroit. Les chiffres ajoutés dans la colonne de droite du tableau ci-haut sont de nous. Il faudrait ajouter 416 à ceux de Grand-Pré pour atteindre le chiffre donné par Bulkeley. D'autre part, comme l'on sait, par le *Journal* de Winslow, que le nombre total des déportés de Pigiquit fut de 1,110, et qu'il en restait encore au delà de 600, à Grand-Pré, après ce départ, il faudrait admettre que le nombre total des déportés du Bassin des Mines fût de près de 4,000, au lieu de 2923, qui est l'évaluation invariablement donnée par les historiens.

D'un autre côté, le *Journal* de Winslow, à la date du 3 novembre, quatre jours après le départ de la flotte, porte le nombre des déportés de Grand-Pré à 1510, répartis en neuf bateaux. Or, l'état ci-haut mentionne dix bateaux au lieu de neuf. En outre, Winslow ajoute: « Bien que nous ayons chargé les navires à raison de plus de deux personnes par tonneau, et que les déportés soient sérieusement entassés, il me reste cependant sur les bras un total de six cents âmes. » Si ce chiffre de 1510 est exact, alors il n'y aurait pas eu tout à fait deux personnes par tonneau [37].

---

37. Le texte de Winslow que cite ici Richard se trouve dans une lettre à Lawrence, en date du 27 octobre: "...altho I put in more than two to a tun

Il est difficile de concilier de telles divergences; néanmoins, comme nous savons, par un mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu, que la population du Bassin des Mines était, en 1753, d'environ 3,500, il est, selon nous, plus vraisemblable d'admettre que le chiffre global des déportés de ces endroits doit osciller entre 3,600 et 4,000, et qu'il est probablement plus près de ce dernier terme que de l'autre [38]. Le reste représenterait ceux qui quittèrent le pays sous l'administration de Lawrence ainsi que ceux qui échappèrent à la déportation.

Murray, d'après le *Journal* de Winslow, aurait terminé sa tâche dès la fin d'octobre, « s'étant débarrassé de la population de son district qui s'élevait à 1110 personnes », lesquelles s'étaient embarquées sur quatre vaisseaux [39]. Ceci s'accorde mal avec le tableau dressé par Bulkeley, lequel porte le nombre contenu dans ces quatre vaisseaux à 674,—856 avec nos corrections. Il restait donc encore 426 personnes pour atteindre le chiffre de 1110, Il ne serait pas étonnant qu'après le départ de ses quatre vaisseaux, Mur-

---

and the people greatly crowded, yet remains upon my hands... upwards of six hundred souls...'' *Journal*. P. 179. Le 3 novembre, dans une lettre à Monckton, datée de Grand-Pré:...''after giveing my orders here proceeded to that place (pointe à Boudrot) and filled up all the transports and even more than two to a tun, which amounted to 1510 persons, after which I have left upon my hands 600 people...'' (*Ibid*. P. 183.)

38. *La France aux Colonies* (ch. V, note 10, p. 143,) signale un ''mémoire fort curieux sur l'état des Acadiens en 1754, dressé par l'abbé de l'Isle-Dieu, et déposé aux archives''.—La *note 11* de ce même chapitre (p. 144) est extrêmement importante, en ce que le savant auteur essaie d'y déterminer le nombre des déportés. Dans les *appendices* de *Une colonie féodale*...IVe série, XII. P. 385, Rameau donne un court extrait de ce *mémoire*.

39. Richard, dans le *MS. original*—fol. 641,—met ceci: ''ayant expédié 1110 personnes *in four frightfully crowded transports*.''—Ces derniers mots

ray eût décidé de joindre ce qui lui restait de prisonniers à déporter à ceux de Grand-Pré [40]. Les deux endroits étaient rapprochés l'un de l'autre; le départ d'un aussi grand nombre de personnes rendait inutile l'entretien de deux garnisons, et il devenait plus commode d'opérer d'un même endroit. Cette interprétation aurait du moins l'avantage d'expliquer d'une manière satisfaisante le fait que sa tâche se trouvait terminée, quand nous savons à n'en pas douter qu'il avait encore sur les bras au moins 244 prisonniers. Murray séchait de soif; il brûlait du désir de rejoindre Winslow pour se distraire un peu.

Bien que les chiffres donnés par Bulkeley et Winslow diffèrent dans les détails, ils s'accordent cependant dans l'ensemble: les deux rapports fixent le total du premier départ respectivement à 2921 et 2923. Winslow déclare qu'il lui en restait à expédier au delà de 600; Bulkeley dit ne

---

ne se trouvent pas tels quels dans le *Journal* de Winslow. Voici ce qu'on y lit à propos de Murray:

"October 23, 1755.

"Since the foregoing Capt. Murray has come from Pizquid with upwards of 1000 people in four vessels..." ..."Capt. Murray has shipt from Pizquid his whole and are upwards of 1000..." (P. 178).

"To Messrs. Apthorp and Hancock."

Grand Pré Camp, Nov. 3, 1755.

...Major Murray has got rid of his whole amounting to upwards 1110."

"To Col. Monckton." (P. 183.)

40. Cette interprétation est opposée au sens obvie des paroles de Winslow que nous venons de citer. D'autre part, dans une lettre de Winslow au gouv. Shirley, en date du 19 décembre 1755, il y a ceci qui semble donner raison à la conclusion de Richard: "...I also informed you (dans ma letre du 20 octobre) that we filled up all the transports we had with the French Inhabitants, to the amount of 1510 persons, *and left after on our hands with others coming from Pizquid 650...*" (*Journal.* P. 190.)

pas connaître le nombre de ceux qui furent embarqués ultérieurement. Il ne peut guère subsister de doute que sur un point: savoir, si les 600 dont Winslow parle comprenaient les 426 nécessaires pour compléter les 1110 prêtés à Murray. La tâche de Winslow ne s'acheva que le 20 décembre, alors que deux navires emmenaient tout ce qui restait de la population, soit 232 personnes [41].

Le chiffre des déportés d'Annapolis, qui est généralement évalué à 1654, nous paraît correspondre à ce que nous connaissons de la population totale et du nombre de ceux qui échappèrent à la proscription. A Cobequid (Truro,) la

---

41. Notons pourtant que Winslow laissa à des subalternes le soin de terminer sa macabre besogne. Nous voyons, en effet, par son *Journal* (P. 185-6,) que, le 29 novembre, il écrivait d'Halifax "*To the officer commanding at Menis: Am confident you will make no delay in putting a finishing stroke to the removal of our Friends the French.* Je suis sûr que vous ne tarderez pas à mettre la dernière main à la déportation de *nos amis les Français.*"(Nos lecteurs remarqueront comme Winslow est délicat et comme il a l'ironie fine: *our Friends the French!!* Maudite brute, va!)—Cet officier commandant aux Mines était *Phins Osgood.* Celui-ci écrivait à Winslow, des Mines, le 18 décembre:

"Sir, I have the pleasure to acquaint you I have shipt off the French Inhabitants which you left here, on Board the sloop Dove, Saml Forbes Master, 114 *for Connecticut,* and on board the Brigantine Swallow, Willm Hayes Master, 236 *for Boston.* And have two vessels here preparing to receive the remainder. Which I hope I shall get ready to sail to-morrow..." (*Journal.* P. 118.)

Le *20 décembre,* autre lettre du *même au même,* datée de Grand-Pré: "This serves to inform you that the French which you left under my care are all removed. The last of them sailed this afternoon, in two Schooners, viz: The Race Horse, John Banks Master, with 120 persons,—Ranger Nathan, Monrow Master, with 112 persons. Banks for Boston. Monrow for Virginia..." (*Journal.* P. 192.)

Faisons une petite addition: 18 déeembre	114	le 20 décembre:	120	
	236		112	
	——		——	=582
	350		232	

population avait pris l'alarme à temps et s'était réfugiée à l'Ile St-Jean.

Nous avons vu qu'à Chipody, Petitcodiac, le major Frye n'avait pu qu'incendier les habitations et s'emparer de quelques femmes. La population qui tomba au pouvoir des autorités, dans le district de Beaubassin, se composait des habitants demeurant dans le voisinage immédiat de Beauséjour; et Monckton en évalue vaguement le nombre à plus de 1,000 personnes. Or, il y en avait au moins 4,000 dans ce district.

Le nombre total des déportés, à cette époque, peut être évalué à 6,500 ou 7,000 tout au plus. Nous verrons plus loin que ce chiffre fût doublé, et que les déportations ne cessèrent qu'après la Paix de 1763.

Le nombre des bâtisses incendiées à Grand-Pré et à la rivière aux Canards, fût de 686, plus 11 moulins et 2 églises [42]. Les familles enlevées de ces deux paroisses pos-

42

Nombre de constructions, etc., brûlées par le lieutenant colonel Winslow dans les districts des Mines, etc.

1755.		Maisons	Granges	Dépendances
2 novembre.	Gaspareau	49	39	19
5 "	Aux rivières, Canards, Habitants, Perro, etc.	76	81	33
6 "	A Canard et Habitants	85	100	75
7 "	" "	45	56	28
		255	276	155

sédaient 7,833 bêtes à cornes, 493 chevaux, 8690 moutons, et 4197 porcs [43].

Le chiffre total de têtes de bétail possédées par les Acadiens au temps de la Déportation a été évalué diversement par les historiens, ou plutôt bien peu ont pris la peine de s'en occuper. Raynal, qui ne peut servir de guide en cette matière, le porte à 200,000. Ce nombre est exagéré. Rameau, qui s'est livré à des études beaucoup plus approfondies que tout autre sur l'histoire intime des Acadiens, l'estime à 130,000 têtes, comprenant bêtes à cornes, chevaux, moutons, porcs. Quiconque se donnera la peine de suivre cet auteur dans les patientes recherches auxquelles il s'est livré pendant près de quarante ans, ne pourra s'empêcher de lui accorder, sur ces questions de statistiques, une autorité considérable. Laissant de côté les quelques milliers d'Acadiens qui demeuraient alors à l'Ile St-Jean, il nous reste, tant dans la péninsule que dans le district de Beaubassin, une population d'environ 13,000 âmes. Si, pour évaluer le nombre de têtes de bétail, nous prenons pour base ce chiffre de population; si, d'un autre côté, nous acceptons

---

Moulins détruits de temps en temps aux endroits ci-dessus 11.

Déportés par le colonel Winslow		1,510
"	" Osgood	732
		2,242

Granges	276
Maisons	255
Moulins	11
Eglise..	1
Total.	698

(*Journal*. P. 185. *A. C.* P. 93.)

L'on remarque que Winslow met 1 église et Richard 2.

43. Ces chiffres sont tirés du *tableau statistique* qui se trouve p. 114-122 du *Journal* de Winslow, et dressé le 15 septembre 1755. Voici le détail: "*Bullocks* :1269; *Cowes* : 1557; *Young cattle* : 2181; *Sheep* : 8690 : *Hogs* : 4197; *Horses* : 493."

le chiffre donné par Winslow, tant pour la population de Grand-Pré, que pour le bétail qu'elle possédait, savoir:

Population	2,300	âmes
Bêtes à cornes	7,833	
Moutons	8,690	
Porcs	4,197	
Chevaux	493	
Total.	21,213	

Nous en arrivons, pour la population acadienne résidant en territoire anglais au temps de la déportation, aux chiffres suivants:

Population	13,000	âmes
Bêtes à cornes	43,500	
Moutons	48,500	
Porcs	23,500	
Chevaux	2,800	
Total.	118,300	

CHAPITRE TRENTE-DEUXIEME[1]

COUP D'ŒIL RETROSPECTIF SUR L'ADMINISTRATION DE LAWRENCE

L'enchaînement des faits nous montre que son dessein tout de suite conçu fût de déporter les Acadiens. — Des motifs intéressés l'inspiraient. — Ses habiles intrigues afin d'arriver à réaliser son plan sans risquer de ruiner ses ambitions. — Comment il a trompé les autorités britanniques. — Accusations répétées portées contre lui par la population d'Halifax. — Le Secrétaire d'Etat finit par admettre le bien-fondé de ces charges. — La mort sauve opportunément Lawrence de la disgrâce.

Dans les chapitres précédents, nous avons dit que Lawrence, en concevant et en exécutant la déportation des Acadiens, s'était laissé guider par ce motif: la spéculation sur leurs bestiaux. De ceci, le temps est venu de faire la preuve; et nous espérons que nos allégués satisferont les plus difficiles. Il est aisé de voir qu'il y avait là matière à une jolie opération financière. Mais nous prions le lecteur de ne pas oublier que nous avons à établir notre affirmation contre un homme d'une habileté rare, dont le pouvoir était absolu, et sur qui ne s'exerçait pratiquement aucun contrôle. Lawrence avait été à même de tracer longtemps d'avance son

1. Dans le *MS. original*, fol. 644—ce chapitre n'a pas de sommaire. Celui que nous mettons est traduit d'après l'anglais.

plan de campagne et de voir aux moyens de faire disparaître les traces de son crime. Tous savent combien il est difficile, malgré nos institutions démocratiques, malgré la vigilance d'assemblées représentatives, de la presse, de départements savamment organisés, malgré des responsabilités qui s'enchaînent et se contrôlent mutuellement, de faire la preuve de fraudes de la part des gouvernants ou des administrés. Ici, il ne s'agit pas d'une fraude actuelle, tangible en quelque sorte, au sujet de laquelle l'on peut créer une commission, choisir un tribunal, appeler des témoins, produire des documents publics ou privés. Non! la fraude a été commise il y a cent trente sept ans [2], et cependant nous croyons que la preuve que nous allons en faire serait suffisante pour amener la condamnation de Lawrence devant nos tribunaux, certainement, en tout cas, devant le tribunal de l'opinion publique. Cette preuve est, en partie, circonstancielle, mais elle n'en est pas moins forte pour cela: plus d'un criminel a eu à expier de sa vie un crime qui n'était établi que par des circonstances.

Tous les actes de Lawrence, depuis le premier jour de son administration jusqu'à sa mort, forment, dans leur ensemble, une chaîne à laquelle il ne manque pas un seul anneau et d'où ressort son évidente culpabilité [3]. Souvent,

---

2. Que l'on se rappelle que Richard écrivait vers 1892. Dans l'édition anglaise (II, 127) entre parenthèses il y a ceci: *I wrote this in 1892.*

3. Le *MS. original* porte ceci: "tous les actes de Lawrence, depuis le premier jour de son administration jusqu'à sa mort, forment, dans leur ensemble, *une chaîne d'évidence* à laquelle il ne manque pas un seul anneau". (fol. 645.)—*Chaîne d'évidence* nous a paru une expression risquée. Aussi avons-nous changé cette phrase. Il reste ceci, à quoi nons ne pouvons rien, c'est qu'elle semble impliquer contradiction avec ce qui précède. L'auteur vient de dire que la preuve contre Lawrence est *circonstancielle;* et ici, il affirme qu'elle forme une *chaîne d'évidence.*

dans les procès au criminel, après des pièces qui paraissent accablantes pour l'accusé, quelque fait surgit qui déroute la justice et rompt l'harmonie de la preuve. Ici rien de tel : tout porte dans le même sens, tout converge au même but. Résumons les faits. En premier lieu, rappelons ce que le gouverneur Hopson écrivait aux Lords du Commerce sur le compte des Acadiens, peu de temps avant son départ de la province, dans une lettre du 10 décembre 1752 :

« M. Cornwallis pourra vous dire combien ces habitants nous sont utiles et nécessaires, et comme nous ne saurions nous passer d'eux ; même si d'autres colons leur étaient substitués, ils ne les remplaceraient pas [4]... »

La manière d'agir de Hopson inspire tant de confiance aux Acadiens que, sans être sollicités par qui que ce soit, ceux-ci se réunissent, délibèrent, et vont décider de prêter le serment sans réserve, quand, au dernier moment, une objection, exprimant la crainte d'être molestés par les sauvages, y met obstacle [5]. Ceux qui ont quitté adressent une supplique au gouverneur pour obtenir de rentrer [6]. Pour raison de santé, Hopson demande et obtient un congé d'un

---

4. Tel nous semble bien être le sens de ce dernier membre de phrase: ''how impossible it is to do without them, *or to replace them even if we had other settlers to put in their place...''*

(*N. S. Doc.* Akins. P. 197.) (*Can. Arch.* 1894) N. S. *Postcript* of the 10th dec. 1752 B. T. N. S. vol. 13. H. 120.

(A. C. Gen. etc. P. 113.)

5. *Hopson to Lords of Trade. N. S. D.* Akins. 199. Lettre du 23 juillet 1753.

6. *N. S. D. Akins.* P. 203 & seq. Cette supplique fut lue en conseil le 23 septembre 1753.

an[7]. Il est remplacé *temporairement* par Lawrence. Tant que ce dernier occupe la position d'administrateur par *intérim,* comme président du conseil, rien n'est changé en apparence; lui-même entame des négociations avec les Acadiens réfugiés chez les Français pour les engager à revenir dans la province. Il écrit aux Lords du Commerce, en date du 5 décembre 1753, que « les habitants français sont à peu près tranquilles pour ce qui touche aux choses du gouvernement[8] ». Huit mois plus tard, parlant des Acadiens *réfugiés,* il se croit certain qu'en cas de guerre, et malgré les efforts que pourraient faire les Français, ils ne consentiraient pas à porter les armes contre les Anglais[9]. Les évé-

---

7. *Arch. Can.* Gén. etc. P. 113.—C. A. (1894) Whitehall 25th June & 9 July, 1753, B. T. N. S. v. 35. P. 462. ''Leave of absence sent''. ''...Colonel Lawrence... aura charge du commandement.''

Ibid. Sept. 3. Halifax. *Hopson to Lords of Trade*... ''owing to the state of his eyes, will sail in the *Torrington*''. H. 204.

8. ''...tolerably quiet as to government matters...'' (*N. S. D.* Akins. P. 206.) Nous avons déjà parlé précédemment de toutes les questions résumées ici; nous rappelons seulement que toute cette lettre de Lawrence est à lire, aussi bien que la réponse qu'y firent les Lords du Commerce, le 4 mars 1754. Après avoir constaté qu'en effet les Acadiens sont tranquilles pour ce qui est des choses du gouvernement, Lawrence ajoute ''cependant ils sont toujours en disputes entre eux au sujet de leurs terres. Et comment pourrions-nous règler leurs différends en justice? Comme ils n'ont pas prêté le serment d'allégeance, leurs titres de propriétés ne sont pas valides...'' Et les Lords, dans leur réponse, de dire qu'effectivement ''ces disputes ne peuvent être réglées en cour, attendu que les Acadiens n'ont aucun *droit légal* sur leurs terres... et nous ne voyons pas comment ces litiges pourraient être solutionnés autrement que par la prestation d'un serment absolu et sans aucune réserve que ce soit...'' (*Akins.* 207.) Comme on le voit, la question s'amorce et du côté de Lawrence et du côté de l'Angleterre: il y a déjà entente parfaite sur ce point, comme il y en aura sur tous les autres.

9. ''...I believe that a very large part of the inhabitants would submit to any terms rather than take up arms on either side''... (Halifax, Aug. 1st 1754.) *N. S. D. Akins.* P. 213.

nements prouvèrent que ces prévisions étaient justes. Mais alors Lawrence n'avait pas encore formé son sinistre projet; il parlait et agissait avec une certaine candeur,—si une telle qualification peut s'appliquer à un être de son espèce. Hopson ne revenant pas, Lawrence va lui succéder [10]. Tout change; il conçoit le projet de déporter les Acadiens; il se trace une manière d'opérer à cette fin, et il la suit résolument. Cette manière consiste d'un côté: à représenter les Acadiens sous un jour de plus en plus défavorable, à les molester et à les persécuter dans le but de les pousser à des actes d'insubordination qui lui fourniraient des prétextes à sévir contre eux; de l'autre, à préparer graduellement les Lords du Commerce à l'acceptation de son projet, ou plutôt du fait accompli; car il se rend fort bien compte qu'à moins de circonstances extraordinaires, il n'obtiendra jamais leur acquiescement. Il aborde timidement le sujet: « ...Aussi longtemps qu'ils,(les Acadiens en général, et non seulement ceux qui se sont réfugiés à Beauséjour) resteront sans prêter serment à Sa Majesté,—ce qu'ils ne feront jamais à moins d'y être forcés, — et qu'ils auront parmi eux des prêtres français pour semer l'esprit de révolte, *incendiary French priests,* il n'y a aucun espoir de les voir

---

10. *Whitehall. Le* 4 *avril* 1754. *Lords du Commerce à Lawrence.* "Il nous paraît nécessaire pour le service de Sa Majesté que vous soyez nommé lieutenant gouverneur de cette province, et nous demanderons bientôt à Sa Majesté de vous octroyer une commission vous confiant cette charge. Le colonel Hopson nous ayant fait entendre qu'il n'a pas l'intention de reprendre ses fonctions, nous recommanderons en même temps que le traitement octroyé par sa Majesté au commandant en chef vous soit accordé..."

A. C. Gén. etc. P. 116.—*Can. Arch.* (1894) B. T. N. S. vol. 36. P. 15.

Ibid. Halifax. Oct. 14, *Lawrence to Lords of Trade. His commission as lieut-governor received.*—(H. 263. B. T. N. S. vol. 15.)



s'amender. Et comme ces habitants possèdent les meilleures et les plus vastes terres de la province, (leur situation légale) ne peut être réglée tant qu'ils seront dans cet état. Et bien que je sois très éloigné de vouloir prendre une pareille mesure sans l'approbation de vos Excellences, je ne puis cependant m'empêcher d'être d'avis que, s'ils refusent de prêter serment, il serait bien préférable de les congédier. La seule conséquence qui pourrait résulter de leur départ serait qu'ils prissent les armes et qu'ils se joignissent aux Indiens pour ruiner nos établissements; car ils sont en nombre, et nos troupes sont bien éparpillées... Toutefois, si vos Excellences sont d'opinion que nous ne sommes pas encore assez solidement fixés pour qu'il soit sage d'adopter une pareille mesure (congédier les Acadiens,) nous pourrions parer à bien des inconvénients en érigeant un fort ou quelques blockhaus sur la rivière Chibenacadie [11]... »

N'en doutons point: c'est bien de déportation qu'il s'agit ici. Lawrence n'ignore pas que le libre départ des Acadiens réjouirait la France et serait fort préjudiciable aux intérêts anglais. Néanmoins, comme préparation à des événements plus graves, cette déclaration est utile. Les voies et moyens ne sont peut-être pas encore tous définis, mais le plan lui-même est bien arrêté. La perfide proposition aux

---

11. Cette citation, que nous avons completée d'après l'original, est de cette même lettre du 1er août 1754, citée plus haut, note 9.—Par conséquent, le commentaire de Richard n'est pas juste. Après le premier extrait qu'il en a fait, il affirme que Lawrence parle avec candeur; et le second extrait laisse entrevoir la déportation. L'auteur d'*Acadie* s'est mépris, sans doute involontairement. La phrase qu'il donne comme révélant chez Lawrence un état d'esprit bien éloigné d'un noir projet comme celui de la déportation„ et la seconde citation où ce projet se fait jour, sont bel et bien tirées du même document. (*N. S. D. Akins.* P. 212 et seq.

Lords du Commerce reste sans écho: il s'y attendait peut-être [12]. L'objet qu'il avait en vue: préparer graduellement

---

12. Notre rôle d'éditeur est souvent pénible à remplir, en ce sens que nous prenons Richard en flagrant délit de manquement à la vérité historique sur bien des points, et que nous le signalons ouvertement. Ce n'est pas pour notre plaisir, certes. Ces constatations nous navrent, mais qu'y faire? Entre notre affection pour un proche parent et les dictées de notre conscience, saurions-nous hésiter? Nous sommes responsables devant le grand public et devant la postérité. Sous prétexte d'épargner la mémoire de l'auteur d'*Acadie,* nous ne pouvons laisser passer des affirmations contredites par la documentation officielle. Voulant établir une thèse *impossible, Richard* en est réduit à soliciter et à torturer les textes, ou, comme dans le cas présent, à les ignorer complètement. Il prétend que cette lettre du *1er août 1754* où Lawrence énonce son idée de derrière la tête, à savoir que: *if the Acadians refuse the oaths, it would be much better that they were away,* est restée sans écho.—Les *Lords of Trade* y ont cependant répondu, point par point, le 29 octobre 1754; leur réponse est dans *N. S. D. Akins* (P. 235-6-7) et dans *Can. Arch.* (1894.) *B. T. N. S.* vol. 36. P. 59. — En voici les extraits les plus typiques: ''...tho' we cannot form a proper judgment or give a final opinion of what measures may be necessary to be taken with regard to those (French) Inhabitants, until we have laid the whole state of the case before His Majesty and received his directions upon it, yet it may not be altogether useless to point at some provisional measures which it may be proper to enter upon until His Majesty's pleasure can be known.

''We were in hopes that the lenity which had been shown to those people by indulging them in the free exercice of their religion,and the quiet possession of their lands, would by degrees have gained their friendship and assistance and weaned their affections from the french ; but we are sorry to find that this lenity has had so little effect, that they still hold the same conduct, with respect to them and us, that they did before the settlement of the province, furnishing them with labour, provisions and intelligence and concealing their designs from us...

''It is certain that by the Treaty of Utrecht their becoming subjects to Great Britain (which we apprehend they cannot be but by taking the oaths required of subjects) is made an express condition of their continuance, after the expiration of a year, and therefore *it may be a question well worth considering how far they can be treated as subjects without taking such oaths, and whether their refusal to take them will not operate to invalidate the titles to their lands; it is a question, however, which we will not take upon ourselves absolutely to determine, but could wish that you would consult the chief jus-*

les ministres à accepter son idée, était atteint; c'était une première étape [13].

[Un obstacle de l'espèce la plus considérable résidait dans l'occupation de l'isthme et de la rive nord de la baie de Fundy par les français. Tant que le fort de Beauséjour demeurerait en mains françaises, le projet de déportation n'aurait que peu de chances de succès. Que va faire Lawrence? Déloger les français, et en temps de paix, n'est pas chose facile. Le traître Pichon transmet au capitaine Hussey, du fort Lawrence, une lettre censée venir du général Duquesne, dans laquelle celui-ci avise le commandant français du fort Beauséjour de chercher un prétexte pour attaquer les an-

---

tice upon this point, and take his opinion, which may serve as a foundation for any future measure it may be thought advisable to pursue with regards to the Inhabitants in general. As to those of the district of Chignecto, who are actually gone over to the French at Beausejour, if the chief justice should be of opinion that by refusing to take the oaths without a reserve, of by deserting their settlements to join the french, they have forfeited their title to their lands, we could wish that proper measures were persued for carrying such forfeiture into execution by legal process, to the end that you might be enabled to grant them to any persons desirous of settling there, where we apprehend a settlement would be of great utility, if it could, in the present situation of things, be effected; *and as Mr. Shirley has hinted in a letter to the Earl of Halifax that there is a probability of getting a considerable number of people from New-England to settle there, you would do well to consult him upon it;* but it appears to us that every idea of an english settlement at this place would be absurd but upon a supposition that the french Forts at Beausejour, Bay Verte, etc., are destroyed, the Indians forced from their settlement, and the French driven to seek such an asylum, they can find in the barren Island of Cape Breton and St. John's and in Canada."

Cette dépêche gouvernementale contient des suggestions, des intimations à peine déguisées de chasser les habitants français; et l'auteur d'*Acadie* de prétendre cependant que le plan de Lawrence resta sans écho de la part des Lords du Commerce!!!

13. Le passage que nous mettons entre crochets n'est pas dans le *Ms. original*,—fol. 648.—Nous le traduisons d'après le texte anglais, II, p. 129.

glais. En faisant parvenir la dite lettre à Lawrence, Hussey lui fait remarquer qu'il a de sérieuses raisons de croire qu'elle est « de la main de Pichon », et il les énumère [14]. C'était là l'occasion que cherchait Lawrence. Il écrit sur le champ au gouverneur Shirley pour lui dire que « d'après des informations sûres, les Français ont l'intention d'empiéter sur les droits de Sa Majesté dans la province », et que, pour les frustrer de leur dessein, il a besoin de bonne heure au printemps, de deux mille soldats du Massachusetts [15]. Tout se passe comme il l'a voulu: les Français sont pris par surprise: Beauséjour capitule; et toute la rive nord de la baie de Fundy est débarrassée des Français.]

Dans le Fort, trois cents Acadiens sont trouvés en armes. Lawrence alors rédige une lettre, dans laquelle, sous des termes dont l'ambiguité est affaire de calcul, il montre et

---

14. "To the Com. in Chief.

Fort Lawrence, 12 novr. 1754.

"The 9th of this month, I received the enclosed letter, which if (whether) authentic or not, I think it my duty to transmit to you as soon as possible. Tho' Capt. Scott by his more intimate acquaintance with Mr. Pychon and you yourself, Sir, from what he has informed you of him, must be a better judge of his intentions than I can possibly be or in the least pretend to, yet I cannot help suspecting his sincerity, and very often find great inconsistencies in his letters. I think, Sir, that I have good reason to believe that the letter he calls Mr. Duquesne's is of his own composing..."

J. Hussey."

Can. Fr. Doc. in. sur l'Acadie. II. 135.

15. "Exts. from a letter of gov. Lawrence to gov. Shirley.

Halifax, 9 nov. 1754.

"Being well informed that the French have designs of encroaching still further upon His Majesty's rights in this province... I have sent the bearer lt. col. Monckton to solicit your assistance... He has my directions to propose to you the raising two thousand men..."

Nova Sco. Doc. (Akins.) 376-7-8.

cache en même temps une partie de son dessein, déjà réglé dans tous ses détails avec l'aide de Morris [16]. Puis il en hâte l'exécution: le temps presse; il faut que tout soit terminé avant la réponse des Lords du Commerce. Les actes de persécutions se succèdent avec une rapidité fièvreuse. Comme il ne parvient pas à provoquer l'insoumission chez les Acadiens, il exige de leurs députés le serment, sans leur permettre toutefois de se consulter avec leurs commettants. Les députés hésitent d'abord, puis se déclarent prêts à se rendre à son désir, mais Lawrence ne veut plus. Il les emprisonne pour empêcher toute relation avec leurs compatriotes et afin de laisser croire à ceux-ci que les députés se sont obstinés dans leur refus de prêter serment. Il prend toutes les précautions possibles pour que les habitants ne puissent s'enfuir avec le bétail ni ne puissent lui opposer de résistance armée. Il s'empare de leurs archives, de leurs bateaux, de leurs prêtres, de leurs principaux conseillers. Il fait endosser son projet par ses aviseurs, accrus de Boscawen. Pour mieux assurer le succès de sa conspiration, il donne ordre de disperser ses victimes à de longues distances les unes des autres; il prend toutes les mesures propres à rendre impossible leur évasion; il fait tout incendier pour enlever aux habitants l'espoir de retour; il démembre les familles, afin de jeter ces pauvres gens dans une plus grande détresse morale, qui ne leur laisse pas la liberté de songer à autre chose qu'à tâcher de se retrouver et de se réunir. Pour être plus sûr qu'ils ne reviendront pas dans leur ancienne patrie, il demande aux gouverneurs des Provinces où ces malheureux seront dispersés, de les faire gar-

---

16. *Nov. Sco. Doc.* (Akins.) *Lawrence to Lords of Trade.* 28th June 1755.— P. 408-9.

der à vue en quelque sorte. La partie est jouée; le crime est consommé. Ce projet, infernal dans sa conception, fut exécuté d'une façon infernale: son auteur n'a reculé devant rien pour en assurer le plein succès. Cet homme n'était pas capable d'un sentiment humain.

Ainsi que nous l'avons vu, sa sollicitude ne s'est jamais exercée qu'à l'endroit du bétail, dont la conservation lui importait au plus haut point. L'on se souvient des mesures qu'il avait portées afin de ravager le pays et d'en faire un désert, de semer partout le feu et la ruine: les fuyards, s'il y en avait, y trouveraient bientôt la mort. Et ici se pose une question: qu'a fait Lawrence des 120,000 têtes de bétail qui restaient à sa disposition? Les aurait-il laissées sans gardiens, sans protection, sans en tirer parti, de façon à permettre aux fuyards de pourvoir ainsi à leur propre subsistance à même ces troupeaux, quand il avait au contraire pris tant de précautions pour rendre la contrée inhabitable? Avec un homme de la perspicacité et de l'astuce de Lawrence, les conclusions sur ce point se tirent d'elles-mêmes. Mais avant d'en venir aux faits principaux de la preuve, voici un nouvel anneau qu'il faut ajouter à la chaîne dont l'ensemble va constituer l'évidence.

Il y avait, à Halifax, un certain Moïse de Les Derniers qui exerçait le métier de marchand colporteur dans les campagnes acadiennes. Ses connaissances de tout ce qui concernait les Acadiens faisaient de lui un instrument précieux aux mains du gouverneur. Dans les derniers jours qui précédèrent la proscription, Lawrence l'avait chargé d'aller de ferme en ferme choisir les plus beaux chevaux qu'il pourrait trouver et de les lui envoyer, sans les payer à leurs propriétaires, bien entendu, vu que tout le bétail des Aca-

diens était déjà sous séquestre. Depuis longtemps, il n'était plus permis de circuler d'une paroisse à l'autre sans être muni d'un passe-port: celui qui avait été accordé à Moïse de Les Derniers était formulé comme suit:

« Par Alexandre Murray, Ecr., commandant des troupes de Sa Majesté à Piziquit. Permis au porteur, Moïse de Les Derniers, d'aller à Grand-Pré, à Rivière-aux-Canards et aux Habitants, chercher des chevaux pour l'usage du lt-gouverneur, lesquels chevaux le porteur devra amener à ce Fort.

« Donné au Fort Edouard le 3 septembre 1755.

A. MURRAY.

« A tous les intéressés. Le nombre des chevaux ci-dessus mentionnés est de six [17]. »

Le second passe-port ayant trait à la même mission est daté du 4 septembre et est signé de Winslow:

« Par John Winslow, Ecr., Lieutenant-Colonel et Commandant des troupes de Sa Majesté à Grand-Pré, Rivière aux Canards, etc.

« Permis au porteur, Moïse de Les Derniers, de traverser vos lignes, à raison de services spéciaux qu'il est chargé de rendre à son Excellence le gouverneur Lawrence ».

« Donné sous mon sceau au camp de Grand-Pré le 4 septembre 1755.

John Winslow. »

« A tous les intéressés [18]. »

---

17. *Journal de Winslow. Coll. of N. S. H. S.* III, p. 91. Richard—*MS: original*—fol. 650—le donne en anglais d'après *Rameau.* II, 160.

18. *Ibid.* P. 93. Rameau ne fait que mentionner ce second permis, et Richard également.

« Comme il arrive presque toujours, dit Rameau, les petits tyrans sont d'autant plus serviles avec les grands qu'ils sont plus féroces avec ceux qu'ils persécutent. Murray se mit donc à plat ventre devant Son Excellence d'Halifax et se tint à la disposition de son respectable courtier; il le suivait dans ses démarches, et comme naturellement Winslow s'intéressait aussi à cette affaire, Murray lui rendait compte des recherches; de sorte que, dans ce moment critique, où l'existence de tout un peuple était en jeu, les chevaux d'un héros de carrefour devinrent la préoccupation de tout l'état-major. Le 3 septembre, Murray écrivait à Winslow: « je n'avais trouvé jusqu'à présent rien qui à mon estime pût lui plaire, mais je suis informé aujourd'hui qu'il y a un cheval noir, appartenant à un nommé Armand Gros, de la Grand'Prée, qui, me dit-on, sera un cheval de selle qui conviendra à son goût. Je désire donc que vous soyez assez bon que d'ordonner à René Leblanc fils, ou à quelque autre français, de s'en emparer et de me l'amener [19]. »

Depuis longtemps déjà, on le voit par les termes de la lettre, Murray et Winslow avaient reçu des ordres au sujet de ces douze chevaux. Ils attendaient l'arrestation des Acadiens pour les exécuter. Comme les passe-ports et les lettres sont des trois et quatre septembre, et que l'arrestation des habitants eut lieu le cinq, on voit que tout était calculé au jour et à l'heure: en attendant, tout l'état major était sur pieds pour s'assurer où l'on pourrait se procurer ce qui conviendrait à son Excellence.

---

19. *Rameau. Une Colonie....* II, XIV. P. 160.—Cette lettre de Murray à Winslow figure dans le *Journal* de ce dernier sous la date du *9 septembre*. Cf. *Winslow's Journal*. P. 108.

Cet empressement singulier à s'emparer des plus beaux chevaux et à se monter sans frais une écurie de luxe, est bien de nature à éveiller les soupçons. S'il n'y avait que ce seul indice, l'on n'y prêterait peut-être pas grande attention; mais, quand on rapproche cette donnée des recommandations faites à Monckton de veiller soigneusement à la conservation du bétail et d'empêcher les Acadiens de s'enfuir avec, recommandations tant de fois répétées qu'elles en deviennent oiseuses et ridicules, l'on ne peut se défendre de concevoir des soupçons qui ne demandent que de nouveaux indices pour se changer en certitude.

Or ces indices existent, si nous pouvons appeler de ce nom l'accusation directe et formelle portée contre Lawrence, trois ans plus tard, par les citoyens d'Halifax, dans une requête adressée à un haut personnage d'Angleterre. Cette requête a été recueillie par le Dr. A. Brown, à qui elle fut confiée par ceux mêmes qui en étaient les signataires [20]. Brown y a mis l'en-tête suivant : *Caractère de Lawrence.* Et l'acquéreur de ses manuscrits, A. B. Grosart, a fait précéder cette pièce de la note ci-dessous : « Longue lettre (seize pages, texte fin,) adressée à quelqu'un d'Angleterre par les coloniaux, relativement à l'état de la province. C'est une lettre d'une grande vigueur de ton ; elle met à nu sans pitié le caractère de Lawrence... Elle nous rappelle les plaintes formulées par les anciens puritains aux jours du roi Charles [21]... »

Le contenu de cette longue requête, que l'on trouvera en

---

20. La requête est d'avant 1760, et Brown ne vint en Acadie qu'en 1787. A cette époque, il devait rester bien peu des signataires de ce document.

21. Ce document est *in-extenso* dans *C. F.* (I. 142.) *Lawrence's character.*

entier dans nos *Appendices,* nous fait voir que ce n'était pas la première fois que l'on écrivait pour dénoncer Lawrence aux autorités britanniques. Elle accuse Lawrence de faire peser sur la population d'Halifax et de toute la province un despotisme tellement intolérable que nombre de personnes ont quitté la colonie; elle ajoute que beaucoup d'autres s'en éloigneraient également, n'était qu'elles en sont empêchées par des ordres donnés aux propriétaires de vaisseaux de ne pas les recevoir à leur bord; que personne ne peut franchir les limites de la ville sans avoir une passe; qu'Halifax n'est rien moins qu'une prison; que Lawrence a persuadé Lord Loudun de faire entendre au gouvernement anglais qu'il était nécessaire de mettre la province sous le régime militaire, et de retirer aux autres colonies leurs chartes et leurs privilèges, — la conséquence de cette dernière mesure devait assurer, selon les signataires de cette requête, une lutte pour la liberté au sein de ces colonies, et produire un résultat trop fatal pour être désigné plus clairement :

« Nous n'aurions pas mentionné toutes ces choses, continuent-ils, s'il ne nous avait semblé que la Providence elle-même ait voulu mettre au jour les vilenies commises par les auteurs des calamités dont nous souffrons; et nous avons l'espoir que cette même Providence fera tomber le châtiment sur l'homme dont le seul but paraît avoir été de réduire à néant les bonnes intentions manifestées par le pays et de rendre misérable le sort de tous ses subordonnés.

« Nous apprenons avec satisfaction qu'une enquête sévère va être faite dans les livres de comptes de la Nouvelle Ecosse, et nous sommes certains que, si l'on prend la peine

de les examiner jusqu'au fond, l'on trouvera que pas moins de 10,000 livres de rum, melasse, (il y avait au moins 30,000 gallons de cette dernière évalués à 3,000 livres,) de bœuf, de porc, de provisions et de marchandises de toutes sortes, destinées à ravitailler les indiens et les habitants français, ont été prises dans Beauséjour, et n'ont été ni distribuées en récompense à ceux qui ont capturé le fort, ni régulièrement enregistrées dans les livres: nous en exceptons une légère quantité de bœuf et de porc qui a été vendue au commissaire M. Saul... laquelle était en très mauvais état, gâtée; et le gouverneur a eu l'audace de certifier que ce qu'il avait ainsi vendu venait des provisions envoyées par le gouverneur Shirley.

« ...Il est certain que les bestiaux, etc., des habitants français ont servi à des fins personnelles; nous savons notamment que 3,600 cochons et près de mille têtes de bestiaux ont été tués et empaquetés à Piziquit [22] seulement et envoyés par eau à d'autres places, ce qui dans d'autres forts est encore un secret tout-à-fait inexplicable par rapport au montant d'une très-large somme; et Lawrence et son commissaire sont maintenant dans une grande perplexité et cherchent à couvrir cette fraude inique...

« Il est possible que le gouverneur produise des certificats de nature à couvrir toutes ces fraudes; car si les originaux font défaut, il a sous ses ordres des personnes habituées à fabriquer des doubles et qui suppléeront aux pièces

---

22. Le texte, tel que donné dans le *C. F. Doc. in.*, P. 147, porte *Pisgate*. Rameau, qui a cité et traduit ce passage (*Une colonie*, II. 162), après Pisgate, met entre parenthèses: *Est-ce Pisgate ou Risgate?*—Richard—*MS. original*—fol. 654—met Pigiquit. C'est évidemment Richard qui a raison.

qui manquent: mais si un gouverneur était envoyé ici avec mission de faire une enquête au sujet de tout cela, ou du moins de recevoir des dépositions, nous avons la certitude que toutes ces malversations seraient découvertes [23].

« Nous espérons que bien des plaintes sont parvenues aux oreilles du ministre avant aujourd'hui; et que bientôt il apparaîtra, si ce n'est déjà fait, que tant que ce gouverneur exercera la moindre influence sur les affaires d'Amérique, *celles-ci seront dans la confusion et la ruine;* et cette vérité, le général Shirley, en Angleterre, et Lord Charles Hay, à son retour là-bas, pourront, comme nous en sommes informés, la démontrer avec évidence; car l'on croit généralement que quel que soit le crime qui ait pu être invoqué contre Lord Charles Hay, son emprisonnement a été dû seulement aux insinuations faites par le gouverneur à milord L..d..n (Loudun,) —le gouverneur ayant trouvé mauvais que Lord Hay eût examiné de trop les dépenses pour les batteries etc., et eût parlé avec un mépris ouvert du peu qui avait été fait en regard des sommes considérables dépensées en Nouvelle-Ecosse. »

Les extraits que nous venons de donner ne forment qu'une seule partie de la requête en question: le reste n'est guère moins grave. En la lisant, personne ne pourra échapper à la conviction que l'oppression dont Lawrence accablait le peuple était intolérable [24]. Et, puisqu'il en usait de

---

23. Ce paragraphe termine le document *Lawrence's character.* Ce qui suit en est également tiré, mais se trouve plus haut dans la lettre.

24. A cet endroit du *MS. original,*—fol. 656—il y a la petite phrase suivante qui vient comme un cheveu sur la soupe: "Ceci se passait en 1758, trois ans

la sorte avec les colons anglais, l'on comprendra mieux ce que nous avons dit de sa tyrannie à l'égard des Acadiens. Ce document dévoile, avec beaucoup de précision, ses transactions, ses moyens d'opérer, ses complices, et même sa sollicitude à tâcher de couvrir ses fraudes. La déportation lui avait fourni le moyen de donner un champ plus vaste à ses opérations et aussi de les déguiser. Sans cela, il lui eût été difficile de convertir à son profit l'immense butin que la prise de Beauséjour avait offert à sa convoitise. Grâce à cela, il avait pu paraître affecter ce butin au ravitaillement des Acadiens captifs, quand en réalité il avait sustenté ceux-ci à même leurs propres provisions; dans le tumulte et le désordre qu'avait entraînés la déportation, il avait pu, sans exposer ses transactions aux regards indiscrets de son entourage, utiliser, ainsi que nous le verrons plus loin, les mêmes bateaux destinés à transporter les proscrits, pour écouler dans les autres colonies le riche butin confisqué dans Beauséjour. Nous voyons encore, par ce même document, que Lawrence avait fait emprisonner, sous des prétextes spécieux, Lord Hay, dont le tort véritable avait été de dévoiler les malversations commises à l'occasion de l'érection des batteries, ou du moins de les critiquer trop librement.

En ce qui concerne plus particulièrement les Acadiens, nous avons le fait positif qu'à un seul endroit Lawence a

---

après la déportation.'' Cela est sans lien avec ce qui précède et ce qui suit et interrompt le cours des considérations de l'auteur sur la requête susdite. Aussi, le traducteur a-t-il mis en marge, au crayon: ''cette phrase serait mieux placée à la page 653, ligne 6''.

Comme on a vu plus haut que ce document était en effet de 1758, il était inutile de le répéter ici.

fait expédier 3,600 porcs et près de 1,000 têtes de bestiaux. A deux reprises revient l'assertion formelle qu'il ne fût rendu compte ni du butin pris à Beauséjour, ni du bétail ravi aux Acadiens, si ce n'est, et ceci ajoute un grand poids à l'accusation et lui donne plus forte couleur de vérité, une petite quantité; et encore Lawrence avait-il certifié que cette dernière provenait des envois du gouverneur Shirley.

Brown avait pu causer, avec les signataires mêmes de la requête, des faits qui y étaient allégués: Lawrence étant mort depuis longtemps, il ne pouvait y avoir aucun intérêt de leur part à tromper celui qu'ils renseignaient. D'ailleurs, celui-ci avait pu, par des voies diverses, vérifier leurs assertions; et, en mettant en tête de leur requête les mots: *Caractère de Lawrence,* il signifiait par là qu'il l'acceptait comme fondée en substance. Toujours dans les *Documents inédits sur l'Acadie,* publiés par le *Canada-Français,* venant immédiatement après une dépêche des Lords du Commerce à Belcher, en date du 3 mars 1761, et relative aux accusations de mauvaise administration militaire et financière portées contre Lawrence, il y a la pièce suivante intitulée : « Extrait des *MS.* du Dr. Brown concernant les abus commis par Lawrence. »

« Avec un ton de malice propre aux gens de la Nouvelle Angleterre, cette exclamation s'ensuit:

« Combien méchants étaient ces hommes qui ont ainsi trompé leur pays, et de la sorte exposé la colonie et les sujets de Sa Majesté à être victimes de coups portés de Louisbourg ou du Canada. De pareils personnages se seraient réjouis sans doute de voir cette importante colonie annexée à la couronne de France, de façon à n'avoir jamais à rendre compte des abus de confiance qu'ils avaient commis ou des

détournements de fonds publics dont ils s'étaient rendus coupables [25]. »

Les habitants d'Halifax étaient tellement exaspérés de l'oppression que Lawrence faisait peser sur eux qu'ils dépêchèrent à Londres un des leurs, Ferdinand John Paris, pour exposer au gouvernement leurs griefs. A part la requête ci-haut, ils en avaient adressé deux autres, l'une en date du 15 mars, et l'autre du 2 avril 1759 [26]. Le manuscrit du Dr. Brown contient une lettre de Paris lui-même aux Lords du Commerce, en date du 4 février 1758. Nous en détachons ce qui suit :

« 5° La conduite partiale, arbitraire et illégale du gouverneur actuel, et qui se manifeste à tout instant, constitue un intolérable fardeau ;

« 6° Les milliers de dollars, provenant du gouvernement et du peuple, inutilement prodigués à ses créatures et ses favoris, *par le doublement de leur traitement,* et autres trucs ingénieux, sont une autre grave injustice faite à la nation aussi bien qu'à la colonie : à la nation, en tant que celle-ci se trouve faire tant de dépenses qui ne sont pas nécessaires ; à la colonie, de ce chef qu'on lui soutire illégalement

---

25. Pièce XXXVI. Tome I. P. 148. Dans le *MS. original*—fol. 657—Richard attribue ce passage à Brown, et le donne comme l'expression de l'indignation de ce dernier concernant le contenu de la pièce *Lawrence's Character.* Il semble bien plutôt que ces lignes s'appliquent à ce qui est dit de Lawrence dans la lettre des *Lords du Commerce* à Belcher, et que Brown n'ait fait que les recueillir telles qu'il les avait trouvées au bas de ce dernier document. Cette interprétation est indiquée par les mots: *"With New England malice,—this exclamation follows."*

26. Cf. *Can. Arch.* (1894) Halifax. 1757. *B. M.* 19069. fol. 51. Memorial of the inhabitants of Halifax on grievances from want of an Assembly. The signatures were acknowledged before chief of justice Belcher on the 14th March.—Cf. *Ibid.* July 6th. I. 36. B. T. N. S. vol. 16.

de l'argent, d'où pas l'ombre d'un bénéfice ne résulte pour elle ;

« Une grande quantité de bestiaux confisqués aux français (*french cattle,*) a été distribuée à des favoris, et particulièrement à des papistes irlandais (*Irish papists,*) tandis que les pauvres habitants protestants ne pouvaient pas même avoir une vache pour leur famille.

« Il a été pris aux français pour une somme considérable, 20,000 livres *au moins,* de bestiaux, cochons, rhum, melasse, etc. Une enquête devrait être faite au sujet de ce que tout cela est devenu, la population n'en ayant pas tiré le moindre bénéfice [27]. »

Les archives ne nous montrent qu'un seul exemple d'un emploi légitime de tout ce bétail, lorsque Lawrence permit à certains des habitants de Lunenbourg d'aller en chercher quelques têtes. Le nombre en est évalué de soixante à cent. Dans une de ses lettres aux Lords du Commerce, Lawrence, très probablement pour se ménager une sortie, disait qu'il donnerait ces bestiaux à ceux des colons anglais qui pourraient les hiverner, comme si le reste ne pouvait être autrement sauvé de la destruction [28]. Il en avait donné juste assez pour s'ouvrir une défense de ce côté-là, le cas échéant. C'étaient là, assurément, des paroles prévoyantes.

La première des requêtes que nous venons de citer fait

---

27. *Can. Fr. Doc. in.* II, p. 90. Pièce LXXVI.—On n'en donne pas plus long. Cf. *Can. Arch.* (1894) 1758. January 27. London. Freeholders of Halifax, by Ferdinando John Paris, stating their grievances. *Enclosed.* Statement of facts.

28. *Gov. Lawrence to Lords of Trade.* Halifax, Oct. 18, 1755: "...In order to save as many of the French cattle as possible, I have given some of them among such of the settlers as have the means of feeding them in the winter." (*N. S. D.* P. 282.)

mention des efforts de Lawrence pour persuader Lord Loudun, commandant-en-chef des forces anglaises en Amérique, d'user de son influence en Angleterre afin de faire placer la colonie sous le régime militaire. Impatient du contrôle pourtant faible qu'exerçait sur ses actes un conseil de sa création, et apparemment assez servile, Lawrence voulait s'en débarrasser et régner seul. Ceux qui ont étudié de près l'histoire de la province sont au courant des ruses nombreuses mises en jeu par lui pour éviter l'établissement d'une assemblée représentative. Les colons la demandaient avec instances. Les Lords du commerce l'exigeaient impérieusement. Mais lui, qui avait rêvé de se libérer de la sujétion si peu rigoureuse de son conseil, était loin de goûter l'idée d'une assemblée élective à laquelle il serait responsable, et à laquelle il prendrait peut-être fantaisie de s'enquérir de la nature de ses transactions. Toujours il avait une nouvelle excuse de prête pour ne pas faire ce que les Lords du Commerce lui commandaient de plus en plus impérieusement d'opérer. Les Lords avaient exposé à Lawrence toutes leurs idées sur ce point dans une longue dépêche en date du 25 mars 1756; le 8 juillet suivant, ils revenaient à la charge dans les termes que voici: « Dans notre lettre du 25 mars dernier, nous vous avons fait connaître au long et au large nos sentiments au sujet de la nécessité (*propriety*) de convoquer une assemblée et vous avons dit les moyens à prendre pour y arriver; et comme nous sommes pleinement convaincus des avantages de cette mesure... nous espérons que vous avez sérieusement considéré la chose et mis nos ordres à exécution [29]... » Il faut voir comment Lawrence

29. *Nova Sco. Doc. Akins.* P. 712-3-4, Lettre du 25 mars 1756. P. 715, Lettre du 8 juillet 1756. Cf. *Can. Arch.* (1894) mêmes dépêches analysées aux dates

cherche constamment à se dérober à ces injonctions et à quelles inventions il a recours pour éluder des ordres si exprès. Finalement arriva d'Angleterre un *ultimatum,* daté de Whitehall, 7 février 1758. Il commence ainsi: « Nous avons pleinement considéré le passage de votre lettre (du 9 novembre 1757) relatif à la convocation d'une assemblée... et comme nous vous avons si souvent et si ouvertement répété notre sentiment et notre avis concernant la convenance et la nécessité d'une pareille mesure, il ne nous reste plus qu'une chose à faire, c'est d'ordonner que nos ordres sur ce point soient immédiatement mis à exécution [30]... »

La patience des autorités avait atteint ses dernières limites: chercher d'autres faux fuyants, c'était courir après la disgrâce; Lawrence le comprit et s'exécuta.

Avoir espéré se libérer du contrôle d'un conseil qui était pourtant son œuvre, qu'il avait impunément abreuvé de ses invectives, auquel il avait infligé l'affront, supporté en silence, de l'appeler publiquement « un tas de fripouilles » pour tomber sous la coupe d'une assemblée représentant cette opinion publique qu'il avait foulée aux pieds, sous la tutelle de ces marchands qu'il avait qualifiés de « bande de vilains et de banqueroutiers, » c'était, il faut l'avouer, une grande déception pour cet homme [31]. Il n'avait eu besoin, jusque-là, que des grands, que de ceux qui jouissaient de quelque influence à la cour. Les « procédés serviles et la

---

susdites. Nous complétons ici le texte de Richard, qui ne cite que la dépêche du 7 février 1758.

30. *N. S. D.* P. 725.

31. Les expressions entre guillemets sont tirées de *Lawrence's character,* (C. F. I, 142.)

basse flatterie » dont il s'était servi avec succès auprès de ceux qui pouvaient lui être utiles, n'allaient plus lui suffire. Le peuple, qui n'avait pas compté à ses yeux, entrait tout à coup en scène. Il avait donc raison de craindre de là part de cette assemblée la mise à nu de ses iniquités. Lawrence était roué, habile, plein de ressources, mais la nouvelle tâche qui lui incombait était énorme; il lui faudrait adoucir, apaiser ceux qu'il avait écrasés de son dédain; au lieu du pouvoir absolu qu'il avait rêvé d'exercer, il ne lui resterait plus que des bribes d'autorité; et encore, pour conserver ces fragments, il lui faudrait les disputer un à un, et s'exposer par là à de nouveaux dangers.

Sa lettre aux Lords du Commerce, après l'élection des représentants du peuple, laisse percer ses appréhensions..

« Halifax, 26 septembre 1758.

« Comme le jour fixé pour la réunion de l'Assemblée approche, j'espère pouvoir transiger avec son aide autant d'affaires qu'il est nécessaire pour le présent, sans que soit trop retardé pour moi le moment de rejoindre l'armée, ainsi que j'en ai reçu l'ordre du général... »

« J'espère que je ne rencontrerai chez aucun des membres de disposition à embarrasser ou à entraver le service de Sa Majesté, ou de tendance à mettre en question les prérogatives royales: je remarque cependant qu'un trop grand nombre de ceux qui ont été choisis ne se sont pas distingués par un zèle à promouvoir l'union et l'obéissance au gouvernement de Sa Majesté en cette province [32]... »

---

32. *N. S. D. Akins* P. 728. Dans sa citation de cet extrait de lettre, Richard intervertit l'ordre des paragraphes. Nous l'avons retabli.

Tel est le joint que son esprit, fertile en expédients, avait trouvé pour éloigner le danger: prétexter les cironstances actuelles, la nécessité du service militaire, afin de déterminer l'assemblée à ne sièger que pour la forme, pour voter les subsides et légaliser comme en bloc les actes de son conseil qui requéraient cette procédure. Le deux octobre 1758, dans son discours d'ouverture aux représentants du peuple, Lawrence s'exprima ainsi:

« Messieurs des deux Chambres,

« Comme mon devoir militaire m'oblige à me rendre le plus tôt possible auprès du commandant-en-chef des forces britanniques vers l'ouest, et que le lieutenant-gouverneur est actuellement, et sera pour quelque temps encore, occupé à une tâche urgente et importante dans une région éloignée de la province, nous ne pouvons pour le moment vous soumettre des questions de détails qui, dans des circonstances normales, demanderaient votre attention. C'est pourquoi j'insiste fortement auprès de vous pour que vous vous hâtiez d'examiner ou plutôt pour que vous ratifiiez à l'unanimité et confirmiez sans délai les actes et résolutions de nature législative, que le gouverneur et son conseil, en vertu des instructions royales de Sa Majesté. ont jugé à propos d'adopter avant la formation d'une assemblée [33]...»

---

33. *N. S. D. Akins*. P. 731. Le *MS. original*—fol. 661—cite ici de façon fautive. En effet, il applique à Lawrence ce que ce dernier dit de son lieutenant gouverneur, Monckton. Voici ce que met Richard: "*As I am now necessarily employed, and will be for some time to come, upon an enterprise of importance in a distant part of the province...*" Tandis que le texte de Lawrence porte: " As my military occupation requires my attendance as early as possible upon the commander in chief of the Forces to the Westward, and as the Lieu-

L'anxiété se trahit à chaque ligne : ce discours est une ardente supplication aux députés de ne rien faire, d'accepter aveuglément les mesures portées antérieurement à leur convocation, de tout bâcler à la triple course et ensuite de boucler leurs malles. L'assemblée était timide et inexpérimentée : on n'avait pas eu le temps de s'aboucher et de se concerter ; parmi ceux qui la composaient, les plus experts étaient les créatures de Lawrence, les membres de son ancien conseil ; l'on était tout à la joie d'avoir des institutions nouvelles ; et donc l'on vota rapidement, puis l'on se sépara jusqu'à l'an prochain. Le danger était conjuré. Lawrence ne s'en sentait pas d'aise. Aussi, rendant compte aux Lords du Commerce du résutat de la session, il leur disait :

« Halifax, 26 décembre 1758.

« J'ai l'honneur d'informer Vos Excellences que l'assemblée s'est réunie, conformément à la convocation, le deux octobre dernier, et qu'elle a passé nombre de lois, dont vous voudrez bien trouver la liste ci-incluse. D'après sa manière de procéder jusqu'ici, j'ai des raisons d'espérer que nous pourrons transiger toutes les affaires en temps voulu, et avec moins de difficultés que je n'en appréhendais, à cause

---

tenant Governor is now necessarily employed and will be for some time to come upon an interprize of importance in a distant part of the province..."

Le sens est donc celui-ci : "Comme je suis obligé d'aller rejoindre Lord Londun vers l'ouest, et comme le lieutenant-gouverneur est retenu, de son côté, dans une partie éloignée de la province, alors, messieurs, nous n'avons pas le temps de nous occuper d'affaires de routine ; et hâtez-vous, je vous en suppie, d'approuver tout ce que nous avons réglé, mon conseil et moi..."

des dispositions dans lesquelles les députés m'avaient semblé être [34]... »

La guerre entre la France et l'Angleterre en était rendue à un haut degré d'intérêt. Aux revers qu'avait essuyés la Grande Bretagne avaient succédé des succès. Louisbourg, le Cap Breton, l'Ile St-Jean avaient été conquis; Québec venait de capituler. La joie était dans tous les cœurs; les fêtes publiques avaient lieu partout avec un entrain délirant; les haines se fondaient dans l'enthousiasme d'un sentiment commun ; les ennemis s'embrassaient. Lawrence se faisait de plus en plus souriant et aimable : le danger qu'il redoutait allait être écarté une seconde fois. Dans ces conjonctures exceptionnellement favorables, il lui devenait facile de conjurer la crise qu'il paraissait tant craindre. La seconde session de l'assemblée se passa comme la première. Dans son discours d'ouverture de cette nouvelle session, le gouverneur s'exprima ainsi : « au cours de la dernière session, vous avez réglé à peu près toutes les questions sur lesquelles il y avait à statuer légalement, par conséquent il reste bien peu à faire; et c'est tant mieux, car vos occupations personnelles souffriraient s'il vous fallait, en cette saison, consacrer beaucoup de temps au service public.

« Le point sur lequel doit surtout se porter votre attention, dans les circonstances où se trouve la province, est celui-ci : l'érection et l'entretien d'un phare au cap Sambro [35]... »

---

34. *N. S. D.* P. 728.

35. *N. S. D.* P. 735. D'après les pièces officielles, la première assemblée a eu deux sessions : la première, en octobre 1758, qui a duré jusqu'en décembre; la seconde session s'est ouverte le 1er août 1759. La seconde assemblée a tenu sa

Lawrence, à force de ruses, resterait-il donc maître du terrain? Par ses cajoleries et ses artifices, allait-il couvrir du voile de l'oubli les indignités qu'il avait fait subir à toute la population? Les événements le favoriseraient-ils assez longtemps pour lui permettre d'échapper définitivement à la rétribution de ses crimes? Nous ne le croyons pas. Cependant, « les basses intrigues et les adroites flatteries » qui l'avaient si bien servi avec les grands, il les employait maintenant, avec autant d'opiniâtreté et avec un succès croissant, auprès des représentants du peuple. Mais il est un autre événement avec lequel les grands criminels ne comptent pas toujours; sa venue est certaine, si l'heure en est inconnue; souvent il arrive quand tout est prêt pour la jouissance, et lorsqu'il semble que la justice humaine est en retard. Atteint d'une inflammation de poumon lors d'un bal qu'il donnait, croyons-nous, à l'occasion de la capitulation de Montréal, Lawrence mourût huit jours après, le 19 octobre 1760, à la fleur de l'âge, à l'apogée de sa gloire, quelque temps avant son complice Boscawen [36].

Comme nous allons le voir, Lawrence mourût juste à temps pour mettre son honneur à l'abri des investigations. Il allait gravir la Roche Tarpéienne, quand il mourût au

---

première session le 4 décembre 1759. C'est ce qu'il y a dans Akins. Nous ne voyons pas sur quoi Richard se base pour affirmer plus haut que la 1ère session fût vite bâclée.

36. "Gov. Lawrence was taken ill on saturday, 11 october, of a fever and inflammation of the lungs, attributed by tradition to a draught of cold water taken when he was heated by dancing at a ball;—of which he died on sunday, the 19th of the same month." (*Murdoch*, H. of N. S. II, ch. XXVII. P. 394.) Cf. *Can. Arch.* (1894) 1760. *Oct. 26th. Halifax. Belcher to the Lords of Trade.* "Death of Lawrence on the 19th". B. T. N. S. vol. 18.—Edward Boscawen moûrut le 10 janvier 1761.

Capitole. S'il eût vécu davantage, peut-être eut-on étouffé l'affaire, pour éviter un scandale, comme cela se pratique encore de nos jours, en dépit de nos institutions démocratiques, en dépit de la presse et de notre civilisation. *De mortuis nil nisi bonum.* C'est ce que comprit la législature de la Nouvelle Ecosse. Pour remercier Lawrence de l'avoir, par sa mort opportune, délivrée d'un grand fardeau, et pour se conformer à l'usage antique et solennel qui veut que l'on érige des monuments et que l'on fasse graver des incsriptions flatteuses à la mémoire de ceux qui meurent au faîte des grandeurs, la législature vota de faire poser dans l'église Saint Paul de Halifax, une tablette de marbre, avec ces mots: « En témoignage de gratitude pour les nombreux et importants services que la Province a reçus de lui, au cours d'une période ininterrompue marquée par des efforts zélés et infatigables pour le bien public, et pour commémorer une administration sage, droite et désintéressée [37]. »

---

37. Le *MS. original*—fol. 664—ne donne qu'une partie de cette inscription: "*From a grateful sense of the many* etc. etc., *his indefatigable endeavours for the public good, and a wise, upright and disinterested administration.*" — Après le mot *many,* un trait au crayon renvoie à la note marginale suivante, qui est de la main du traducteur: "Pourquoi pas combler cette lacune?"— Dans l'édition anglaise, (II. 142), le mot *services* a été ajouté après *many.* Voici le texte complet de l'inscription, tel que donné dans *Akins* (P. 235-6,) en note, au cours de la notice biographique qu'il consacre à Lawrence: "From a grateful sense of the many important services which the Province had received from him during a continued course of zealous and indefatigable endeavours for the public good, and a wise, upright, and disinterested administration." Akins ajoute ceci: "This monument is not to be found among those which now adorn the walls of St. Paul's church."

Voici qui explique sa disparition:

"Authentic tradition explains the loss. The monument, costing £80 sterling, was ordered in London and arrived in Halifax during the summer of 1762, and

L'on sent la main d'un complice dans la rédaction de cette inscription. La mort de Lawrence para le coup qui pouvait atteindre plus d'un coupable: mais, pour être plus sûr que l'on ne serait pas inquiété, il convenait d'obtenir la sanction de la Législature. Et comme, en de pareilles circontances, l'indulgence est de mise, la Législature vota dans le sens que l'on voulait.

Il en était temps. Le 3 mars 1761, les Lords du Commerce écrivant au juge Belcher pour l'informer de sa nomination à la présidence du Conseil de la Nouvelle Ecosse, ajoutaient:

« Il nous a été représenté que le gouverneur Lawrence avait encouragé et protégé des désordres dans l'armée soumise à son gouvernement, et qu'avec son assentiment les soldats avaient commis des outrages contre les biens, les personnes, et même la vie des habitants; que tantôt il s'était arrogé illégalement des pouvoirs, et tantôt il avait abusé de ceux dont il avait été revêtu à meilleures fins; que fréquemment il était intervenu pour empêcher la justice de suivre son cours, en libérant ceux qui étaient régulièrement poursuivis, ou en graciant ceux qui avaient été trouvés coupables: les individus qui ont ainsi bénéficié de ses abus d'autorité étaient des soldats et des officiers coupables d'avoir dé-

---

was affixed to the wall on the S. E. corner of the church. In April 1768, a violent tornado swept over Halifax accompanied by snow and rain, which did great damage... Three of the windows of St. Paul's Church were blown in and destroyed, and the South-east end of the Church, where the monument was situated, was badly damaged. During the necessary repairs, the monument was removed from the wall and placed with building material in a shed near by, and from there was removed by parties unknown and thus disappeared... This account came from Mr. Richard Bulkeley, Secr. of the Province."

(*Coll. of the N. S. H. S.*, vol. XII. Halifax. 1906. P. 58.)

truit des clôtures, de s'être livrés à de violents assauts, et d'avoir commis des énormités beaucoup plus graves... »

« Plusieurs accusations très lourdes ont également été portées contre le gouverneur Lawrence, concernant des contrats pour la distribution de secours aux établissements nécessiteux de la colonie, et les vaisseaux qui ont été gardés si longtemps au service de la Province. Signé: Dunk. Halifax, W. G. Hamilton, W. Sloper [38]. »

Nous avions raison de dire que seule une mort opportune sauva Lawrence de la Roche Tarpéienne. La signification du document que nous venons de produire ne saurait échapper à personne. La conviction de la culpabilité du gouverneur s'était formée dans l'esprit des Lords du Commerce: il ne leur restait plus qu'à recourir aux procédures d'usage en

---

38. Ce document est donné dans *Can. Fr. Doc. in. sur l'Acadie* (I. p. 148, pièce XXXV,) et se trouve au *British Museum, Add. MSS.* vol. 19073, fol. 71. ''Extracts from a despatch to judge Belcher on his appointment to the presidency of the Council of Nova Scotia, dated Whitehall, March 3rd 1761.'' Dans le *MS. original*—fol. 664—, Richard met, avant de citer ce document: ''Il en était temps. *Trois mois après,* les Lords du Commerce écrivaient au juge Belcher ce qui suit, *en le nommant à la succession de Lawrence.*'' Nous ferons remarquer 1° que Lawrence étant mort le 19 octobre 1760, et les Lords ayant écrit à Belcher le 3 mars 1761, cela faisait non pas *trois mois,* mais plus de *quatre mois* après la mort de Lawrence. Le document que cite Richard d'après *C. F.,* est aux *Can. Arch.* (1894.) March 3, Whitehall. *Lords of Trade to Belcher,* B. T. N. S. vol. 37, p. 23. — Mais, à la date du 14 *janvier* 1761, il y a l'entrée suivante: ''1761, january 14, Memorial (undated) of Robert Sanderson, late speaker of the Assembly of Nova Scotia, (respecting grievances and abuses in the administration of the Government of Nova Scotia, (Read by the Lords of Trade on the date in margin.) *L.* 16. *B. T. N. S.* vol. 18.—La dépêche des Lords du Commerce, en date du 3 mars suivant, s'inspirait évidemment des allégués contenus dans ce *Mémoire,* sans date, de Robert Sanderson. Ce dernier avait été élu *Speaker* lors de la première session, oct. 1758. Cf. *Akins.* P. 728. Lors de la seconde session de la 1ère assemblée, Wednesday,

pareil cas. Ils avaient pesé toutes les informations qu'ils avaient pu recueillir; et malgré les soucis multiples qu'entraînait la poursuite des opérations militaires, le temps était venu d'agir; le coup allait atteindre Lawrence et le précipiter dans la disgrâce, sinon lui infliger un châtiment exemplaire. Remarquons que cette dépêche contient des accusations qui ne se trouvent pas dans les requêtes citées plus haut, preuve que les Lords du Commerce avaient reçu des renseignements de bien d'autres sources: « et bien d'autres énormités beaucoup plus considérables, » y est-il dit. La mesure était pleine, elle allait déborder. En outre de ses crimes, Lawrence avait, à lui seul, davantage commis de violation des lois que tous les Acadiens ensemble, pendant les quarante-cinq années de leur séjour en Acadie, sous la domination anglaise.

L'on se rappelle que Lawrence, en informant les Lords

---

aug. 1st 1759, l'on procéda au choix d'un autre *Speaker*: "A quorum of the House having met...tho clerk of the House attended with a message from His Excellency... He (le gouverneur) was pleased to direct them to proceed to the choice of a Speaker, which they did and choose Wiliam Nesbitt, Esquire... " (*Akins*, p. 734.) La 1re session de la seconde assemblée se tint le 4 décembre 1759. William Nesbitt est à nouveau élu *Speaker* (Akins, 737.) Ni dans le discours d'ouverture de la seconde session de la première assemblée, ni dans celui de la 1ère session de la seconde assemblée il n'est question de Robert Sanderson. Nous inclinons à croire qu'il avait été écarté par Lawrence, qui le redoutait. Sanderson a dû envoyer son Mémoire après la mort de Lawrence. Lui-même a dû décéder vers la fin de 1760. 2°. Les *Lords* du Commerce, dans la dite dépêche, constituaient Belcher simplement *Président du Conseil* et lui confiaient l'administration par *intérim*. Car ce fut Henry Ellis, gouverneur de la Georgie, qui fut nommé Gouverneur de la Nouvelle Ecosse, en remplacement de Lawrence, par un ordre-en-conseil, daté de St. James, March 20, 1761. (*Can. Arch.* 1894) L. 32, B. T. N. S. vol. 18. Le même jour, Belcher fut nommé lieutenant-gouverneur. Le 17 du même mois, il avait été confirmé dans ses fonctions de juge-en-chef.

du Commerce de la déportation, appuyait tout particulièrement sur le soin qu'il avait eu de l'exécuter à moins de frais possible. Il avait, leur disait-il, nolisé des bateaux qui faisaient voile précisément vers les endroits où l'on destinait les Acadiens [39]. Or, voici le temps chargé au gouvernement par les proprétaires de quinze sur dix-sept des vaisseaux qui avaient été affectés au transport des exilés, et dont nous avons la liste sous les yeux: sept de ces vaisseaux mirent quatre mois à compléter leur voyage, à tant par jour; trois, cinq mois; deux, six mois; deux, sept mois; un, huit mois [40]. C'est probablement à ces absurdes états de compte que faisaient allusion les Lords du Commerce. Le trajet entre le point de départ et le point d'arrivée devait s'effectuer en deux mois, ou trois mois au plus. Nous sommes fondé à croire que Lawrence s'était entendu avec la compagnie Apthorp et Hancock, qui fournissait ces vaisseaux, et qu'il avait engagé ceux-ci à son service personnel pour le transport du bétail des Acadiens et du butin pris à Beauséjour. Puisque les Lords du Commerce tournaient ce fait en accusations, c'est qu'ils avaient la preuve que Lawrence s'était servi de ces vaisseaux pour des fins autres que le service de l'Etat: sans quoi ce passage de leur dépêche eût été inexplicable [41].

---

39. ''Gov.. Lawrence to Board of Trade.—Halifax, 18th oct. 1755.''

''I have taken all the care in my power to lessen the expense of the transportation of the inhabitants, the vessels that have been taken up for that purpose were most of them bound to the places where the inhabitants were destined, and by that means are hired greatly cheaper than the ordinary price.''

40. *N. S. D. Akins.* P. 281.

41. Lawrence était capable de tout, et l'on peut supposer n'importe quoi de sa part. Seulement, la preuve de ce que Richard insinue ici à son sujet n'est

Cette lettre des Lords du Commerce à Belcher était essentiellement un document de nature publique, et qui avait sa place marquée aux Archives. Pourtant on ne l'y voit pas. Elle y était encore en 1787, au temps où Brown préparait les matériaux pour l'histoire qu'il voulait écrire; elle n'y était plus, alors qu'Haliburton rédigeait son ouvrage, lequel a paru en 1829. En fait, à cette époque, il ne restait plus un seul document public relatif à la période de la déportation. Ecoutons ce qu'en dit Haliburton: « Il est tout-à-fait étonnant de voir qu'il n'y a pas trace de cet important événement, dans les Archives du Secrétariat de la Province, à Halifax. Je n'ai pas pu me rendre compte si la correspondance y avait été conservée, ou si les ordonnances, les réponses, les mémoires y avaient jamais été classés. Dans le Registre des lettres du gouverneur Lawrence, qui existe encore, on ne voit pas de dépêche aux Lords du Com-

---

pas faite. Que le bétail pris aux Acadiens ait été converti par Lawrence en moyens de subvenir aux frais occasionnés par la déportation et ses conséquences, rien de plus certain. Mais que Lawrence en ait profité pour s'enrichir personnellement, et qu'il se soit servi des bâteaux pour expédier dans les colonies des cargaisons de bestiaux qui y étaient vendues à son profit, cela est fort douteux. Il y a des explications fournies par les Archives à l'emploi des vaisseaux pendant un nombre de mois qui paraît invraisemblable, si l'on ne regarde qu'à la distance qu'ils avaient à parcourir d'un port à l'autre; quand ils arrivèrent en Acadie, l'embarquement des prisonniers ne se fit pas tout de suite; cet embarquement opéré, les vaisseaux demeurèrent des semaines et des semaines en rade; arrivés à destination, comme ces déportés n'étaient pas attendus, et que surtout nulle part on ne se souciait de recevoir ces parias, il a fallu attendre qu'on eût statué sur leur sort et autorisé leur débarquement; en certains cas, les Acadiens à peine débarqués durent être rembarqués et transportés aileurs, jusqu'en Angleterre... Tout cela a pris du temps. Et l'état de compte produit par la cie Apthorp & Hancock, s'il a paru formidable aux yeux des Lords du Commerce, et s'il l'était en effet, peut cependant s'expliquer sans que l'on ait soin d'avoir recours à des conjectures plausibles si l'on veut, mais auxquelles manquent les données documentaires.

merce, entre le 24 décembre 1754 et le 5 août 1756, si ce n'est un banal accusé de réception touchant des provisions. Les détails de cette affaire semblent avoir été soigneusement gardés secrets, encore qu'il ne soit pas facile de voir pourquoi, à moins que les auteurs de cette entreprise n'en aient eu honte, ainsi qu'en vérité ils auraient dû [42]. »

Haliburton était juge-en-chef de la province de la Nouvelle-Ecosse, l'auteur célèbre de *Sam Slick;* il était l'une des plus grandes et des plus nobles figures de cette petite province, si remarquable par le nombre d'hommes distingués qu'elle a donnés au pays. Neuf ans plus tôt, en 1820, il avait fait entendre, dans la chambre d'Assemblée de la Nouvelle Ecosse, ce cri d'indignation: « Les Archives d'Halifax ressemblent à un mystère que l'on cherche à cacher, et par le peu que l'on en connaît, il y a lieu de croire que des papiers importants de diverses époques ont disparu en tout ou en partie [43]. »

---

42. *Ich. IV.* P. 196. Note au bas de la page.—La citation suivante est tirée de Rameau (II, XIV. P. 163.) Rameau ne dit pas cependant que c'est dans la Chambre d'Assembée qu'Haliburton a fait entendre ce cri d'indignation. Il nous semble au contraire, à nous, que ces mots que Rameau prête à Haliburton sont simplement la *transposition* du passage que nous venons de citer, lequel n'est pas tiré d'un discours d'Haliburton, mais d'une note marginale de son *Historical and Statistical Account of Nova Scotia.*

43. Le *MS. original*—feuillet adjoint au fol. 668—contient la note suivante, tirée de *Un Pèlerinage...* (III. 37 et seq.): "Rameau, qui consulta les Archives de a Nouvelle Ecosse en 1860, alors que le volume des archives était en préparation, écrivait ce qui suit à Casgrain: "J'arrivai en septembre à Halifax; mon ami M. Murdoch m'obtint la permission de consulter les archives du gouvernement, et on m'assigna un rendez-vous pour le lendemain. Je me présentai à l'heure dite; on me montra sur une table un certain nombre de registres et de volumes; mais on me prévint qu'il m'était interdit d'en prendre aucune copie ni extrait. En conséquence, je ne devais avoir ni plume, ni papier, ni crayon. On me plaça près d'une table qui était au milieu d'une salle dans

L'on a voulu contester cette assertion ; mais, lorsqu'il publia son *Histoire,* neuf ans plus tard, Haliburton réitera son accusation presque dans les mêmes termes. Nous ne

---

laquelle travaillaient huit ou dix commis; on ne me donna aucun siège afin que je ne pusse pas m'asseoir, et qu'aucun de mes mouvements ne pût échapper aux employés. Voilà dans quelles conditions j'ai pu consulter les archives pendant les huit ou dix jours que j'ai passés à Halifax. Je vous avoue que cette manière de faire me rappela involontairement ce que raconte Haliburton, à propos de mécomptes qu'il avait éprouvés lui-même en consultant ces mêmes archives, et aussi les soupçons qui lui vinrent à l'esprit, sur la honte que l'on pouvait éprouver à communiquer certains papiers qui auraient dû s'y rencontrer, et qu'il n'y trouva pas. J'ai remarqué comme lui les lacunes qui existaient à certaines époques dans ces archives; lacunes que les extraits publiés à Halifax en 1869 n'ont pas comblées. Peut-être, du reste, pourrait-on trouver dans d'autres dépots publics, des doubles de quelques-unes des pièces qui manquent à Halifax...'' Et Casgrain ajoute: ''M. Rameau n'est pas le seul à qui des doutes soient venus en parcourant le volume d'*Archives de la Nouvelle-Ecosse,* publié par le gouvernement de cette province, sous la direction de M. Akins; et c'est précisément pour éclaircir ces doutes que je me suis rendu à Londres, afin d'y faire des études comparatives au *Public Record Office* et au *British Museum.* Je dois dire tout d'abord que la facilité avec laquelle on a accès à ces archives forme un contraste frappant avec le système de défiance établi à Halifax. Je dois ajouter ensuite que j'ai acquis la preuve que nos soupçons n'étaient que trop fondés. Le *choix des Documents* publiés à Halifax a été évidemment fait en vue de justifier la déportation des Acadiens. Pour cela on a éliminé systématiquement et laissé dans l'ombre les pièces les plus compromettantes, celles qui pouvaient le mieux établir les droits des Acadiens. Qu'on remarque bien que le compilateur de ce volume n'a pas le droit de plaider ignorance, car il indique lui-même en plusieurs endroits qu'il a étudié les pièces officielles du *Public Record Office,* afin de les confronter avec celles d'Halifax. J'ai confronté à mon tour la compilation d'Halifax avec les originaux du *Public Record Office,* et j'ai constaté des omissions considérables et tellement essentielles qu'elles changent complètement la face des choses.''—A cela se borne la citation que Richard fait de Casgrain, et la note se termine là dans le *MS. original.* Mais, dans l'édition anglaise (II, p. 146,) il a ajouté les mots suivants: ''Philip H. Smith traitant du même sujet dit: ''La déportation a été opérée d'une manière si abominable (heartless), que, comme d'un commun accord, les rapports la concernant ont été détruits, et les historiens ont passé outre en y faisant seulement allusion, comme si l'ignominie de cette action leur eût fait peur.''

savons pas au juste si les documents dont il parle furent détruits ou seulement soustraits à la vue. Mais une foule de circonstances nous portent à croire que leur disparition se fit graduellement entre 1756 et 1800, et qu'elle fut l'œuvre des principaux acteurs dans le drame de la déportation et de leurs fils. N'avons-nous pas vu, dans un chapitre précédent [44], que Brown se procura, chez le fils même de Morris, le fameux rapport, si important et si compromettant, préparé par ce dernier à la demande de Lawrence? Ce rapport n'a-t-il pas disparu depuis des Archives [45]? Sans la découverte du manuscrit de Brown, il serait pour toujours enseveli dans l'oubli. N'avons-nous pas vu également un autre document que Bulkeley, sorti de charge, montra à Brown? Pourquoi ce document était-il entre les mains de Bulkeley plutôt qu'aux Archives? Haliburton ne nous dit-il pas que le *Letter-Book* de Lawrence existait encore à Halifax au temps où il écrivait, mais que toutes les lettres, pour une période qui va de 1754 à 1756, avaient disparu [46]? Qu'on

---

44. *Tome* II. ch. XXVII. P. 343.

45. Dans un *N. B.*, de la main du Dr Brown, qu'il y a à la fin de ce rapport, nous lisons: "I found this paper among the Council files relating to the Acadian Removal. From it I corrected a less perfect copy put into my hands by his son, and from it I got this transcript taken." (*C. F. Doc. in.* I. P. 137.) Cette note est datée "Halifax, Sept. 1st 179". Probablement 1790. Donc, à l'époque dont parle Brown, le rapport de Morris était parmi les Archives du Secrétariat de la Province; c'est d'après cet original que Brown fît des corrections sur la copie que lui en avait transmise le fils de Morris.—Au sujet du document transmis à Brown par Bulkeley, cf. ch. XXXI. n. 36.

46. Ce n'est pas tout-à-fait ce que dit Haliburton, dont voici les propres paroles: "In the letter-book of governor Lawrence, which is still extant, no communication to the Board of Trade is entered, from the 24th december 1754, to the 5th august 1756, if we except a common Victualling return."—Tout ce que l'on peut inférer de cette phrase est ceci: ou bien Lawrence n'a pas en-

veuille bien le remarquer, le registre de la correspondance du gouverneur existait encore, mais les lettres couvrant cette période avaient été détachées et enlevées. N'a-t-on pas là la preuve tangible qu'il y a eu soustraction de documents pour une raison qu'Haliburton, avec beaucoup de vérité, attribuait à la honte? Et cette lettre des Lords du Commerce à Belcher, lettre si importante, si fatale à la cause de ceux qui, comme Parkman, s'efforcent de laver Lawrence et ses complices de l'ignominie de leurs actes, où était-elle? Elle se trouvait encore aux Archives en 1789; elle n'y était plus en 1820; Rameau ne la vit pas en 1859 lorsqu'il faisait ses recherches; elle n'y était pas en 1865, quand Beamish Murdoch écrivait son *Histoire,* car nous avons trop confiance en l'honorabilité de cet écrivain pour lui faire l'injure de croire qu'il l'eût passée sous silence, si elle se fût trouvée aux Archives. Et le compilateur de ces Archives n'a-t-il pas été obligé de recourir aux *Colonial Records* de Londres pour combler les lacunes qui existaient dans celles d'Halifax? Et pourquoi, après avoir dépouillé ces *Colonial Records,* n'a-t-il pas accordé dans son volume une petite place à cette lettre importante des Lords du Commerce à Belcher, en date du 3 mars 1761? Pouvait-il prétendre que, par une étrange coïncidence, cette lettre, disparue à Halifax, s'était également évanouie à Londres? Mais alors, c'est que le complot qui a présidé à cette disparition avait ses ramifications jusque dans la capitale? Non, cela n'est possible! Dis-

---

voyé de dépêches aux Lords du Commerce entre ces deux dates, ou bien les dépêches de Lawrence n'ont pas été entrées dans le dit registre. La deuxième alternative doit être la vraie. Rien par contre n'autorise peut-être à conclure, comme dans le texte de Richard, que ces dépêches ont été entrées par la suite.

parue des Archives d'Halifax, cette dépêche se trouvait bel et bien aux *Colonial Records.* Il a pu se la procurer avec les autres, mais il n'a pas osé la produire, non qu'elle manquât d'importance : tout au contraire, elle en avait trop à ses yeux.

A ces nombreuses accusations, nettement formulées contre Lawrence, venant des sources les plus respectables, et se rapportant aux diverses parties du service public, nous en ajouterons une autre, émanée du Dr Brown, qui met à découvert le sentiment des citoyens au sujet de la déportation, au temps même où celle-ci s'exécutait. Dans une lettre qu'il serait très intéresant de connaître, Lawrence avait communiqué à son complice Boscawen les inquiétudes que lui causait le blâme que faisaient entendre les citoyens d'Halifax concernant sa conduite envers les Acadiens. Brown insère les remarques suivantes au bas de la réponse de Boscawen, laquelle est datée de Louisbourg, 25 septembre 1758 [47] :

« Il apparaît bien que cette lettre est de la main de l'intrépide amiral. Les plaintes formulées par les citoyens d'Halifax, les observations faites par un grand nombre à l'égard de la déportation des Acadiens, étaient une source d'inquiétudes pour le gouverneur Lawrence. Il s'en ouvrit à Boscawen, mais cœur-de-chêne traita tout cela de haut. Ses sentiments au sujet d'une enquête portant sur les malheurs d'une race ennemie manquaient de délicatesse. Sa haine des Français portait trop la vieille marque britannique ; il avait pour eux une antipathie personnelle, une instinctive aversion ; il n'était pas animé envers eux de ce qui semble au-

---

47. *Can. Fr. Doc. in. sur l'Acadie.* Pièce 92.—Tome II. P. 139.

jourd'hui l'état d'esprit du vrai soldat: galant dans le feu de l'action; généreux à l'heure de la victoire; poli et amical quand tout est fini [48]. »

L'on ne peut, après cela, douter des sentiments qu'entretenait la population d'Halifax à l'égard de la déportation. Que cette disposition d'esprit ait pu exister assez généralement et se manifester assez ouvertement pour troubler un homme du tempérament de Lawrence, si peu soucieux des sentiments et des opinions de ses administrés, tant qu'il fût le maître absolu, cela indique bien que, dans l'opinion des témoins, la déportation était regardée comme une iniquité. Ce témoignage est précieux: il a une portée qui ne saurait échapper à l'attention de ceux qui se donneront la peine de s'arrêter un instant pour en peser et en mesurer la signification. Lawrence, avec l'habitude qu'on lui connaît, avec un entourage disposé à la servilité et intéressé à le seconder, avait par devers lui les moyens de façonner l'opinion publique à ses vues. Tout concourait à le favoriser: cette guerre qui se poursuivait avec ardeur, entretenant les animosités nationales déjà si violentes; cette population qui attendait tout de l'autorité, et qui pouvait espérer, directement ou indirectement, profiter des dépouilles des Acadiens, de leurs terres particulièrement. Tout cela cependant, nous sommes heureux de le dire, ne pût prévaloir contre la force du sentiment et la droiture naturelle de la population.

---

48. Le *MS. original*—fol. 671—arrête cette citation de Brown après le mot *aversion*. Nous donnons tout le reste de la phrase.—Et cette citation est suivie de ces cinq lignes que l'auteur a bien fait de biffer: ''Nous avons ici la preuve que pendant l'exécution même de la déportation, l'indignation des citoyens d'Halifax contre Lawrence, dans sa conduite envers les Acadiens, s'était exprimée assez généralement pour lui causer des inquiétudes sérieuses.''

Quand, sous l'empire de l'intérêt, toujours si dangereux, l'honneur disparaît des sommets, on le retrouve encore dans le peuple. Et Brown n'était que l'écho de l'opinion lorsqu'il dénonçait la déportation en termes si absolus et si extraordinaires.

Ce même Dr. Brown raconte au long une anecdote dans laquelle il était personnellement concerné, et qui peint bien cette même disposition d'esprit existant encore à Halifax au temps où il écrivait. Nous la traduisons intégralement [49]: « Chaque fois qu'une discussion publique était soulevée au sujet des événements de la guerre de 1756, relativement à ce qui concernait la Nouvelle Ecosse, les vieux serviteurs du gouvernement manifestaient des appréhensions et des inquiétudes, particulièrement lorsqu'il était fait mention de l'affaire des Acadiens. Quand la traduction de l'histoire de Raynal parvint dans la province, l'article sur la Nouvelle

---

49. Le *MS. original*—fol. 672—dit: ''Nous la résumons brièvement.'' Le *résumé* de Richard est à peu près complet, la citation presque textuelle. Il restait cependant de légères lacunes que nous avons comblées. En sorte que il ne saurait pas être question d'un bref résumé. Cette anecdote se trouve dans *C. F. loc. cit.* Tome II, p. 141-2, et dans *Coll. of N. S. H. S.* vol. II. P. 149-50.— Voici des notes biographiques sur *Deschamps* et *Bulkeley* dont il est question dans l'Anecdote: Isaac Deschamps était suisse d'origine. Vînt en Nouvelle Ecosse quand il était jeune. Il était à Fort Edouard en 1754, comme commis de Joshua Manger. Fut élu député à l'Assemblée pour Falmouth Ouest, en juillet 1761, et cette même année fut élu l'un des juges de la cour des Plaids communs pour le comté de King. En 1768 fut nommé par le lt.-gouv. Franklin juge de l'Ile de St-Jean, et vers 1770 assistant-juge-en-chef de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse. En 1785, à la mort du juge-en-chef Finucane, il fut fait juge-en-chef de la province. Il mourût le 11 août 1801.—Richard Bulkeley était venu en Nouvelle-Ecosse en 1749 comme aide-de-camp de Cornwallis. En 1759 il devint secrétaire de la province, charge qu'il occupa jusqu'en 1793, où il résigna en faveur de son frère Michel. En 1759, fut fait membre du conseil; comme doyen de ce corps, il administra la province à la mort du gouverneur Parr en 1793. Bulkeley mourût le 7 décembre 1800, âgé de 80 ans.

Ecosse fut inséré dans l'un des journaux, pour l'information et l'instruction des habitants. Bulkeley et le juge Deschamps en prirent alarme; cette publication fut considérée par eux comme une injure personnelle, et ils convinrent immédiatement d'y faire une réponse ou réfutation. Cette réponse fut publiée avec beaucoup d'éclat dans quelques journaux, qui me furent remis par le juge: ce dernier la considérait comme une apologie complète et satisfaisante de la Déportation. Quand Messieurs Cochran et Howe fondèrent leur revue, en 1789, comme ils ignoraient la susceptibilité de ces personnages en la matière, ils publièrent à nouveau l'article (de Raynal) considéré comme offensif. M. Bulkeley et le juge Deschamps s'en plaignirent et en furent mécontents comme d'une attaque personnelle. Ainsi que dans le cas précédent, ils décidèrent d'y répondre. J'avais conservé l'article de Raynal paru dans les journaux sus-mentionnés; et un matin, bien avant sept heures, je fus réveillé par un serviteur qui me tendit une carte du juge Deschamps, me priant avec beaucoup d'instance, de lui remettre les journaux et les autres documents qu'il m'avait donnés relatifs au sujet. A l'aide de ces derniers fut rédigé l'article suivant, lequel, à ce que j'ai compris, fut envoyé à l'imprimerie écrit de la main de M. Bulkeley. Comme M. Cochran ne désirait pas se faire d'ennemis, (et certes sa situation dans ce temps-là ne le lui permettait pas) il fit précéder le travail de M. Bulkeley d'un paragraphe adoucissant, lequel est enclos dans la parenthèse, où sans avoir étudié la question à son mérite, il jetait du doute sur la véracité de Raynal. Je prends sur moi, après m'être donné la peine d'examiner à fond toute la question, de dire que Raynal n'a ni connu ni seulement soupçonné la dixième partie de la détresse des

Acadiens. Et si l'on excepte le massacre de la Saint Barthélemi, je ne connais pas d'acte aussi répréhensible que la déportation des Acadiens, qui puisse être mis à la charge de la nation française. Dans leurs colonies, rien n'a été fait qui approche de ceci en cruauté et en atrocité. »

A. B. Samedi, Août 13/1791 [50].

Il fallait que Brown eût des convictions bien profondes pour s'exprimer de la sorte. L'aveu lui en était pénible: *upon a painful examination of the whole matter.* Comme il nous le fait assez entendre d'ailleurs, il s'était convaincu que le motif secret de la déportation n'avait été autre que ceci: Lawrence avait voulu spéculer sur le bétail des Acadiens. Pour nous, pour tout esprit impartial, les opinions

50. Dans *Col. of N. S. H. S.*—loc. cit., ce passage du Dr Brown est suivi de la publication de l'article de Bulkeley, dont il parle. Le titre en est: *The case of the Acadians stated.* L'anecdote de Brown est datée du 18 août 1791.

Voici ce qui est dit dans le ''paragraphe adoucissant'' que le directeur du ''Magazine'' a mis en guise de préface: ''In our magazine for february last (nous croyons, d'après ce que dit Brown, qu'il s'agit de l'année 1789,) we inserted that part of the abbe Raynal's history of the settlement of the East and West Indies—which relates to Nova Scotia. That author was certainly fonder of indulging a very happy and vigourous imagination than of searching with patience after the truth. This had led him to give a high and poetical coloring to every event that could interest the passions. Among many others of this sort, we apprehend, his fidelity may be somewhat questioned, in the account he has given of the removal of the French neutrals, as they were called, from the Province. We, therefore, readily admit the following statement of the transaction, which we have received without any signature:—(W. Cochran.)''

Nous avons dit que par *february last,* il s'agissait probablement de 1789. Nous n'en sommes pas certain, et voici pourquoi: Brown dit bien que Cochran et Howe fondèrent leur magazine en 1789, sans spécifier en quel mois; il laisse entendre que la publication de l'article de Raynal parût aussitôt, mais cela

de cet homme de bien, de cet esprit élevé, de cette âme sympathique, de ce contemporain des événements qu'il décrit, valent bien des fois celles d'un simple coureur d'anecdotes piquantes tel que Parkman. Brown écrivait au lendemain des événements, alors que l'acte de la déportation était pleinement consommé, que la paix régnait en Amérique, que le calme s'était rétabli. L'occasion était plus favorable qu'au temps même de l'exécution de la déportation. Les documents officiels ont beaucoup de valeur, mais ils ne présentent souvent que la version de l'une des parties intéressées. Ici, et l'anecdote que nous venons de citer nous le montre, Brown vivait en contact familier avec les auteurs de la déportation; il connaissait tous les points sur lesquels s'appuyait leur défense, laquelle avait été plaidée à plusieurs reprises par un juge, avec toute l'habileté qu'on peut supposer à un magistrat. Il avait examiné les preuves, écrites ou verbales, pesé le tout. Son opinion a l'autorité d'un jugement de cour, et d'autant plus que la cause s'était instruite en l'absence des Acadiens, c'est-à-dire des accusés, et que ce jugement porte contre la partie qui était seule représentée, contre des compatriotes, et peut-être des amis, qu'il pouvait désirer soustraire à la flétrissure de l'histoire

Nous avons lieu de croire que, même avant la déportation, lorsque Lawrence persécutait les Acadiens, leur enle-

---

n'est pas clairement dit. D'autre part, dans le *C. F.*, il y a, au bas de l'anecdote de Brown, la date: *Saturday, Aug.* 13, 1791, laquelle date semble celle du jour où Brown a rédigé cette anecdote. Mais, dans les *Coll. of N. S. H. S.*, l'anecdote de Brown est imprimée en caractères fins et entre crochets qui se ferment après les initiales *A. B.*—Au-dessous, il y a un trait, puis, en caractères pareils à ceux dans lesquels est imprimé l'article de Bulkeley—*The case of the Acadians stated*—la date—*Saturday, Aug.* 18th 1791, en sorte que cette date semble être celle du jour où l'article a paru. Et alors, *february last* désignerait février 1791.

vait leurs armes, emprisonnait leurs délégués, la population d'Halifax murmurait contre ces actes arbitraires. Notre opinion est basée sur l'ordre suivant, lequel, pensons-nous, avait trait au blâme que les injustices commises par Lawrence avaient suscité parmi les citoyens de cette ville. Cet ordre est daté du 4 juillet 1755, le lendemain même de l'emprisonnement des premiers délégués acadiens : «Etant donné que des personnes intrigantes, mal disposées, cabaleuses et malicieuses ont, méchamment, et avec l'intention d'usurper le pouvoir à leur profit, inventé et publié de faux et scandaleux rapports, retombant sur l'autorité et l'administration du gouvernement, et ayant pour objet d'invalider les lois de la province, etc. etc.,—afin de prévenir de la façon la plus efficace de tels criants abus, il est résolu par le lieutenant gouverneur et le Conseil, et cette résolution a force de loi :—le où les personnes qui, après la promulgation de cet acte, oseront, par des paroles ou par des écrits, méchamment et avec réflexion, publier ou colporter des rapports ou des insinuations propres à jeter du discrédit sur l'administration du gouvernement, le ou les personnes commettant ces offenses [51] seront considérées comme factieuses, séditieuses, et méprisant tout bon ordre, et obligées de comparaître durant le prochain terme de la cour et d'y subir leur procès : Si elles sont trouvées coupables, elles devront pour la première offense verser un cautionnement de trente

---

51. Ce document est tiré du *Can. Fr.* (II. 145-6, pièce XCVI, sous le titre, *Various extracts of Dr. Brown's MS.*—Dans le *MS. original* d'*Acadie*—fol. 675 —la citation se termine ici, après les mots *the person or persons so offending shall* etc. etc.—Un trait au crayon renvoie à la marge où le traducteur a mis cette note: ''C'est dommage qu'on ne sache pas la sanction.''—Nous donnons toute la pièce.

livres; en cas de récidive, elles recevront une sentence de trois mois de prison; et elles devront, à la discrétion de la cour, fournir des garanties de leur future bonne conduite durant leur séjour dans la province. En cas de troisième offense, le dit cautionnement de trente livres sera confisqué par la cour, et les personnes trouvées coupables devront quitter la province dans les six mois qui suivront la date de leur conviction; pour chaque mois subséquent qu'elles continueraient d'y demeurer après la date de leur conviction, elles devront payer une amende de dix livres, et à défaut, faire de la prison de temps à autre. »

« 4 juillet 1755. »

Après avoir subi l'influence néfaste qu'un despote exerce toujours sur son entourage, plusieurs des acteurs de ce drame de la déportation s'apercevaient, au temps où Brown était à Halifax, de tout ce que leur coopération avait eu d'odieux. Ils avaient été égarés par la diplomatie de Lawrence; ils n'avaient vu que plus tard les motifs qui avaient guidé celui-ci; leur bonne foi avait été surprise. Dans le calme de leurs pensées, ils avaient pu récomposer les faits et saisir les fils invisibles par quoi s'était faussé leur jugement. Il serait injuste de condamner en bloc les intentions de ces hommes. Nous réprouvons les faits auxquels ils ont participé; mais c'est faute de connaître les intentions de chacun que nous les enveloppons tous dans la même réprobation.

Dans ce qui précède, nous avons l'indice, toujours précieux à l'historien, de l'opinion entretenue par les contem-

porains et les témoins des événements qu'il décrit. Il ne s'agit pas de l'opinion professée par des étrangers indifférents ou d'hostiles adversaires, mais par les administrés de Lawrence, par le peuple qu'il gouvernait. Il semble évident que la population d'Halifax se divisait alors en deux camps sur cette question de la déportation: d'un côté, les conseillers de Lawrence et ses favoris, sur qui « il avait répandu l'argent des contribuables en doublant leurs salaires et par d'autres ingénieuses malversations », ainsi que le porte l'une des requêtes citées plus haut; de l'autre, le reste des citoyens, qui avaient à se plaindre de l'oppression qu'il faisait peser sur eux. En d'autres termes, sa conduite était approuvée ou excusée par ceux qui avaient intérêt à le faire, et blâmée par la masse des autres.

Il n'est pas surprenant de voir que le juge Deschamps et l'ancien secrétaire du Conseil, Bulkeley, prenaient offense de ce qui se disait ou se publiait contre la déportation. N'avaient-ils pas, de diverses manières, touché le prix de leur complicité ? Parkman, et quelques autres écrivains, n'ont mis aucun empressement à apprendre au public que la complicité des favoris de Lawrence fut largement rétribuée par de nombreuses grâces. Au contraire. Et pourtant nous eussions dû connaître, par leur entremise, que les gros bonnets du complot avaient reçu chacun 20,000 acres des terres des Acadiens. Nous n'avons pas cherché à pénétrer tous les détails de ces alléchantes gratuités; ce que nous en disent les deux principaux historiens de ces événements doit suffire. Voici, par exemple, ce qu'il y a dans Haliburton [52]:

---

52. Le *MS. original*—fol. 677—dit: "à la page 100 du volume I de son *Histoire de la Nouvelle Ecosse.*" Ce passage est, au contraire, dans le tome II

« L'ancien nom de Windsor était Pisiquid, mot indien qui signfie le confluent de deux rivières. Ce canton était tenu en grande estime par les Français à raison de ses prairies étendues et fertiles, qu'ils avaient encloses de digues, et portées à un haut état de culture. Les moissons de blé qu'ils y récoltaient étaient tellement abondantes que, pendant les années qui ont précédé la guerre de 1756, ils en exportaient une grande quantité au marché de Boston. Bien qu'immédiatement occupées par les anglais après la déportation de ce peuple infortuné, ces terres ne subirent pas de changements sensibles jusqu'à ces dernières années. Les plus riches furent concédées à des citoyens d'Halifax, parmi lesquels il y avait plusieurs membres du conseil de Sa Majesté. Cette partie du canton, qui échût à des propriétaires résidents, fut divisée entre un nombre restreint d'individus, et ainsi s'est introduit un système tenancier qui, en Nouvelle-Ecosse, ne contribue ni à l'amélioration du sol, ni au profit du seigneur, (landlord).»—

Que si Parkman, après cinquante années de recherches, n'avait pas eu l'avantage de tomber sur ce passage intéressant de l'historien distingué, il aurait dû, nous semble-t-il, remarquer du moins ce que dit Murdoch, à la page 528 du

---

de *Haliburton*, p. 100-1.—Haliburton y parle *du canton de Windsor, dans le comté de Hant.* Windsor est à 45 milles de Halifax. Dans sa manière de citer ce passage, Richard passe du particulier au général, en sorte que l'on croirait qu'Haliburton désigne *toutes les terres* des Acadiens; il est au contraire manifeste qu'il désigne *spécifiquement le canton de Windsor.* L'auteur d'*Acadie* commence la citation aux mots: ''*The crops of wheat...*''—Nous la commençons deux phrases plus haut, de façon à bien montrer le *caractère particulier* de ce témoignage de Haliburton.

tome deuxième de son Histoire [53]. Murdoch y reproduit une dépêche du gouverneur Legge au Secrétaire d'Etat, lord Dartmouth, dans laquelle il est évidemment question de ces octrois de terre dont parle Haliburton. L'on y voit qu'ils ne furent pas du goût des Lords du Commerce; que, de 20,000, ils furent, *on mandamus,* réduits à 5,000. Quelques-uns des noms des concessionnaires sont donnés en passant, entr'-autres celui de Belcher, qui administra la province à la mort de Lawrence, et celui de Morris, d'arpenteur devenu juge, auteur du remarquable *Mémoire* que nous avons analysé, dans lequel il concluait que les Acadiens « devaient, à tout événement, être déracinés [54]. Nous ignorons si Lawrence s'était fait sa part dans ces généreux octrois. Sa prédilection semble avoir été pour le bétail, et les objets aisément convertibles en espèces sonnantes. Mais l'on ne peut douter qu'il ne se soit attribué la part du lion. Tout cela n'était-il pas de nature à ouvrir les yeux de Parkman sur les motifs de la déportation? Ne dirait-on pas, au contraire, que, de propos délibéré, il les a fermés à tout ce qui pouvait lui donner la solution du problème, préférant égarer le lecteur dans d'indignes *Pichonneries?*

Nous croyons avoir tenu nos promesses concernant la preuve à faire de mobiles intéressés de la part de Lawrence. Bien difficile serait celui qui exigerait davantage. Nous ne pouvions produire le résultat d'une enquête menée régu-

---

53. Pour une fois, l'auteur donne une référence qui se trouve être juste. Le document dont il parle est aux *appendices* du ch. XXXVII de Murdoch. Cf. *Can. Arch.* (1894)—1774, Halifax. September 28. *Legge to Secretary of State* (Darmouth.)—*Col. Cor.* vol .9.—C'est le document dont il est ici question.

54. Cf. notre tome II, ch. XXVII.

lièrement ni un jugement de cour. Mais, à cela près, il ne manque rien à notre exposé, et la lettre des Lords du Commerce à Belcher montre bien que la mesure des iniquités commises par le gouverneur était comble, et que seule une mort opportune le sauva de la disgrâce qui était à la veille de fondre sur lui [55]. L'on comprit sans peine que Lawrence, si habile qu'il fût, avait couru un risque immense en déportant les Acadiens sans les ordres et contre les intentions formelles de la Métropole. Sa manière de procéder, les déguisements dont il a revêtu sa pensée, les précautions dont il a su s'entourer, sa précipitation à agir avant de recevoir une réponse à ses lettres ambiguës, tout nous fait voir qu'il s'engageait délibérément dans une partie audacieuse et pleine de hasards, qui pouvait entraîner sa ruine, la perte

---

55. Le 30 septembre 1899, la revue *The Speaker*, de Londres, consacrait à *Acadia* une substantielle analyse-critique, sous le titre de: *An Episode of Empire*. Cet article est dans l'*Album* où Richard avait réuni les divers comptes-rendus de son ouvrage; il n'est pas signé, mais Richard l'a fait suivre de ces mots: *Sent to me by James Bryce, the historian.* D'où nous pouvons conclure que James Bryce devait en être l'auteur. Nous en extrayons ce qui suit, et qui se rapporte à la *preuve* que Richard prétend *avoir donnée* des *motifs intéressés* de Lawrence comme cause de la Déportation. Bryce admet d'abord que Richard a bien montré que la déportation fut un plan d'origine coloniale, qu'elle a été exécutée à l'insu de la métropole et même contre son aveu, (nous savons ce qu'il faut penser de tout cela,) puis il ajoute: "Whether his aspersions on Lawrence's motives are justified is another matter, Lawrence doubtless helped himself to the property of the Acadians, *and ended his career under a cloud. But his greed,* we think, *was an accident, not the cause, of his decision.* (Ceci nous semble extrêmement juste: ce que Richard donne comme *cause de la déportation* n'en fut qu'un *incident* ou une *conséquence* en quelque sorte toute naturelle.)—Voici la conclusion assez piquante de cet article: "We are rather too proud, perhaps, of having "picked up our Empire in a fit of absence of mind". A little more knowledge on the part of the Home Government, a little more sympathy and understanding on the part of the earlier governors, might have saved the history of our american colonies from *its deepest stain.*"

de son honneur, faire sombrer tous les projets d'avenir qu'il était en droit de former. Il était bien trop rusé pour n'avoir pas pesé et mesuré toutes ses chances. Alors pourquoi les aurait-il courues, s'il n'avait caressé un espoir, plus grand encore, qui les contrebalançait toutes? Et quel pouvait être cet espoir, si ce n'est celui de se créer une fortune à même les biens de ceux qu'il dépossédait? Toute autre conclusion serait absurde [56].

[Même en l'absence des nombreuses preuves ou accusations que nous possédons contre Lawrence, nous pourrions encore dire, en vertu de conclusions rigoureuses: puisqu'il est absolument certain que ses conseillers ont été récompensés de leur complicité dans la déportation et en ont tiré profit, Lawrence qui encourait seul les risques, a dû nécessairement en profiter aussi lui-même, soit qu'il se soit approprié les terres vacantes, soit qu'il ait spéculé sur les bestiaux, ou peut-être les deux à la fois. Puisqu'il était assez malhonnête pour laisser des subalternes s'enrichir par de tels moyens, il l'était assez pour ne pas s'oublier lui-même, à moins de supposer qu'il ne fût un imbécile, ce qui n'était certes pas le cas. Le chef de bande, qui risque sa liberté et sa vie dans l'exécution de ses crimes, n'a pas l'habitude de négliger de prendre sa part du butin.]

Quoiqu'il en soit, cet argument, joint à la masse de preuves que nous avons produites, aux nombreux anneaux que nous avons soudés ensemble, complète la chaîne qui doit river Lawrence pour toujours au pilori de l'histoire.

---

56. A cet endroit du *MS. original*—fol. 680—il y a un renvoi à la marge où est insérée la note suivante au crayon: "Insérer ici les remarques à la marge de la page suivante."—Nous mettons entre crochets ces *remarques* qui se trouvent en effet en marge du folio 681.

Il répugne, il est vrai, de concevoir qu'il a pu se trouver un personnage assez inhumain pour expatrier tout un peuple dans le but de s'enrichir de ses dépouilles. Ne pouvant douter que Lawrence n'ait spéculé sur le bétail des Acadiens et sur leurs terres, nous serions prêt à douter qu'il ait agi en tout cela avec préméditation, si la chose était possible; mais elle ne l'est pas. Son crime est horrible; il dépasse nos conceptions. Hélas! ne savons-nous pas qu'il s'est rencontré, de tout temps et dans toutes les conditions, des hommes qui ont commis des actes aussi honteux qu'il se pouvait? Il n'a pas prémédité son action! Mais l'homme qui n'a jamais exprimé un sentiment humain en face de la désolation qu'il causait ; qui a donné l'ordre de s'emparer des hommes d'abord pour les déporter en certains lieux, et ensuite des femmes pour les jeter ailleurs, en recommandant aux gouverneurs des provinces où il les envoyait de les garder à vue, était bien capable de préméditer un tel acte dans un but de spoliation. Il n'a pas prémédité son forfait! Mais l'homme qui a fait peser sur ses compatriotes une intolérable oppression, qui a commis des concussions dans tous les domaines du service public, a bien pu, même s'il n'était coupable que de la moitié des accusations portées contre lui par ses administrés et par les Lords du Commerce, accomplir la déportation d'un peuple en vue de s'enrichir. Les grands criminels de cette espèce ne font pas les choses à moitié. Il n'a pas prémédité son forfait! Mais un homme qui comme Lawrence, de simple apprenti peintre en bâtiments, s'élève, en quelques années, au grade de brigadier-général, et au poste de gouverneur d'une Province, n'a dû rien laisser au hasard. Dans un temps où l'avancement était à peu près fermé au roturier, il fallait à celui qui avait

l'ambition d'arriver coûte que coûte, un esprit d'intrigue peu ordinaire, des combinaisons mûrement délibérées, un plan bien défini, bien jalonné, bien échafaudé. Pas prémédité! Ah! l'imprévu tient peu de place dans la vie de pareils intrigants. Les Acadiens possédaient au bas mot cent mille têtes de bétail. La question: qu'en ferait-on? s'imposait au premier coup d'œil; elle était large comme l'horizon. Un enfant s'en fût occupé. Et Lawrence, cet apprenti-peintre devenu gouverneur, aurait été assez innocent pour n'y avoir pas songé d'avance? Alors que la déportation avait été elle-même réglée dans ses plus petits détails avec une perfection diabolique? Nous n'y pouvons croire. Tout était bien réglé, déterminé d'avance, et longtemps d'avance. Arrivé en si peu de temps à une position honorable qui eut ébloui un parvenu du hasard; devant son succès à ces roueries qui servent aux intrigants habiles d'échelle pour monter aux honneurs, il lui manquait cependant la fortune. Or, il aspirait à briller sur un plus grand théâtre. Avec l'opulence, il était sûr d'atteindre d'un bond au sommet. L'apprenti-peintre, qui avait montré assez de savoir-faire pour décrocher le titre de gouverneur, pouvait bien considérer ce haut poste, non comme un terme, mais comme un acheminement à quelque chose de supérieur encore. Pratiquant le despotisme, il était homme à e pas reculer devant ce qui pouvait seul lui permettre de réaliser son rêve de grandeur, les richesses mal acquises [57].

---

57. Voici la phrase textuelle du *MS. original*—fol. 682—: "L'apprenti-peintre qui avait pu assez comprendre son chemin pour arriver gouverneur, avait bien pu, étant gouverneur, comprendre mieux encore celui qui lui restait à parcourir; et, étant despote, l'exécuter." La phrase est plus que boiteuse. Le traducteur a eu raison de mettre en marge: "*Exécuter un chemin*".—Les

Haliburton pesait bien ses paroles quand il disait que la disparition des documents ne pouvait être attribuée qu'à la honte. C'était également pour la même raison que l'on avait enlevé aux Acadiens leurs archives, un mois avant leur arrestation.

C'était parce que les Acadiens avaient poussé la soumission jusqu'à un point inouï et déplorable, que leur déportation fût résolue, et qu'elle fût exécutée avec un succès qui autrement resterait inexplicable [58].

---

mots ''*apprenti-peintre*'' sont dits de Lawrence dans *Lawrence's character.* Mais nous avons déjà vu que rien n'autorise à les prendre au sérieux. Nous ferons remarquer que la nomination de Lawrence au poste de gouverneur n'a eu lieu qu'après que la déportation eût été exécutée.

58. Voici la phrase du *MS. même folio*: ''C'était par ce que leur esprit de soumission était porté à un excès sans exemple et déplorable que leur déportation fût résolue, et qu'elle fût exécutée avec un succès qui serait inexplicable autrement.'' Abstraction faite de la forme, et du peu de lien que cette phrase a avec ce qui précède, nous croyons que Richard énonce ici une grande vérité: à savoir que si les Acadiens se fussent soulevés en masse quand il en était encore temps, et ils en auraient eu plus que le droit, leur sort eût été tout autre. Vis-à-vis de cette phrase, le traducteur a mis en marge ceci: ''Ceci ne s'accorde guère avec ce que vous dites du devoir qu'avait Lawrence de provoquer une petite révolte.''—D'accord. Une *petite* révolte eût été facilement réprimée, et elle eût fourni à Lawrence un semblant de motif à son crime. Mais une *grande* rébellion, parfaitement *organisée,* eût balayé sans doute les garnisons anglaises et changé la face des choses en Acadie et dans tout le Canada. Cf. aux *appendices* notre étude sur: *La leçon de l'histoire acadienne.*

CHAPITRE TRENTE-TROISIEME [1]

—

Esquisse du caractère de Parkman. — Ses idées et ses procédés. — Murdoch, Haliburton, Campbell, Brown, Longfellow, le Compilateur.—Brook Watson. — Moïse de les Derniers.

Cette dispersion de tout un peuple, ce *Lost Chapter in American History*,—c'est le titre d'un ouvrage dont l'inspiration, l'esprit est digne de remarque, — a été jusqu'ici comme une énigme qui a à la fois attiré et rebuté un grand nombre d'écrivains. Certains d'entre eux, droits et honnêtes, n'ayant aucune idée de la gigantesque fraude qui était à la base de cette affaire, ne pouvant deviner la cause réelle de l'absence des documents qui la concernaient, se sont trouvés, de bonne foi, réduits à exagérer les torts des Acadiens, à leur en supposer même, afin de rendre plausible et légitime un châtiment qui autrement était inexplicable. N'ayant pu percer les motifs qui avaient fait agir Lawrence et ses complices, ils ont accepté sans preuves toutes leurs accusations intéressées. Murdoch, Campbell, Hannay appartiennent à cette catégorie. D'autres, comme Haliburton, Smith, Bancroft, Rameau, Casgrain, plus méfiants, sinon plus perspicaces, ont vu et signalé cette lacune dans

---

1. Le *MS. original*—fol. 682—ne contient rien qui indique qu'ici s'ouvre un nouveau chapitre. C'est l'édition anglaise qui nous l'apprend. Est-ce Richard qui a coupé son texte après coup, ou est-ce le traducteur? — Le sommaire est traduit de l'anglais.

les archives de l'époque; leurs soupçons en ont été éveillés; et leurs conclusions ont été une condamnation du forfait. Le Dr. Brown est le seul qui, par sa position, le lieu et le temps où il vivait, a pu éclaircir ce mystère. Son manuscrit, retrouvé après un long sommeil, contient la solution du problème qui se posait depuis plus d'un siècle.

Mais nous regrettons de dire qu'il s'est rencontré un écrivain, un seul, il est vrai, superficiel ou malhonnête, qui, renchérissant sur ses prédécesseurs, torturant à nouveau des documents déjà torturés et tronqués,ne tenant aucun compte des règles qui doivent guider l'historien, a eu recours à tous les subterfuges pour justifier ce qui pourtant ne pouvait l'être [2]. Cet écrivain est Parkman. Pour dire toute notre pensée, de tous les auteurs que nous connaissons et qui ont écrit sur la question acadienne, il est le plus subtilement partial, le plus expert en l'art de tromper [3]. Son ouvrage est le premier que nous ayons lu sur le sujet; et nous avouons, en toute humilité, avoir été sa dupe; longtemps nous avons cru à sa droiture; nous l'avons défendu contre des attaques.

---

2. Voici le texte même du *MS. original*,—fol. 683—: ''D'autres, nous regrettons de le dire, superficiels ou malhonnêtes, renchérissant sur les autres, torturant des documents déjà torturés et tronqués, ne tenant aucun compte des considérations qui doivent guider l'historien, ont tenté tous les subterfuges pour justifier l'injustifiable. De ce nombre, et à peu près seul, se trouve Parkman.''

En marge de ce paragraphe, le traducteur a mis la réflexion suivante: ''Le pluriel ici est étrange, vu qu'il se réduit à un seul.''—L'on ne s'étonnera donc pas que nous ayons ramené ce texte au singulier, puisqu'en effet la pensée de l'auteur visait un seul homme, Parkman.

3. Après *expert dans l'art de tromper*, le *MS. original*, même fol. contenait ce membre de phrase qui a été subséquemment biffé et vis-à-vis duquel le traducteur avait mis: *répétition inutile*, — à savoir: *''qu'il nous ait jamais été donné de lire.''*

Ce n'est qu'en poursuivant nos recherches aux sources officielles, et en étudiant de plus près sa manière de procéder, que nous avons pu nous former la ferme conviction que cet ouvrage est une imposture, que la vérité historique y est défigurée. Parkman a fait de la duperie un système; et il est facile à quiconque observe attentivement sa manière de saisir les artifices de langage sous lesquels cette duperie se cache. L'un des moyens de tromper dont il se sert souvent, —et il en a d'autres plus odieux que nous avons déjà signalés,—consiste à vouloir créer dans l'esprit du lecteur une impression nette et définie, alors que lui-même reste dans le vague et l'indéfini, et qu'il paraît toucher la question avec une candide impartialité. Ainsi, quand il dit: « les uns firent ceci, les autres cela, et le reste rien du tout [4], » ou qu'il emploie des termes équivalant à ces expressions, il faut se méfier; car presque toujours il y a là-dessous un piège. Il est resté dans l'indéterminé, mais son but est atteint; le lecteur emporte une impression définie, quoique vague encore, que, sur la question dont il parle, il y a eu division en trois parties à peu près égales. En réalité, Parkman peut être intéressé à procéder de la sorte, mais la division qu'il donne n'a rien qui, de près ou de loin, ressemble à la vérité des choses.

Par tempérament, Parkman était à égale distance de l'historien et du romancier: il lui manquait l'exquise sensibilité nécessaire à celui-ci; la bienveillance, l'élévation de caractère, l'amour du vrai nécessaires à celui-là. Ne voulant pas rester simple conteur,—comme tel cependant il pouvait se faire une réputation durable, — il a préféré s'élever à

---

4. Cf. notre *tome I, ch. XI*, p. 338, *note 32* renvoi à *Montcalm and Wolfe*, vol. I, c. IV, P. 96.

l'Histoire, pour laquelle il n'était nullement qualifié, si l'on regarde à ce qui fait le mérite essentiel de l'historien. Ses brillantes qualités de conteur constituaient un appoint fort important pour son succès immédiat; aussi en a-t-il usé et abusé jusqu'à l'outrance. Intéresser et charmer, tel est l'objet principal qu'il a eu en vue et qu'il a atteint avec un grand bonheur; son mérite sous ce rapport est à la fois considérable et incontestable. Mais, pour y arriver, il lui fallait laisser de côté les parties arides de l'histoire, se mettre en quête de récits émouvants, d'anecdotes piquantes. Tout ce qui s'offrait à sa vue en ce genre, et quel qu'en fût la provenance, il l'a avidement cueilli, du moment qu'il s'imaginait qu'il suffisait de polir un peu cette pierre pour en faire un joyau dont les facettes brillantes seraient propres à attirer les regards.

En se haussant jusqu'à l'Histoire, Parkman n'a cependant pas changé de nature: conteur il était, et conteur il est resté, charmant au reste. Il est toujours agréable, entraînant, et ses assertions sont, en général, plausibles, grâce à l'adresse avec laquelle il échafaude ses jugements, et aux menues louanges qu'il accorde à ceux qu'il entend écraser de ses pavés. C'est lorsqu'il flatte qu'il devient dangereux. Tout est pour l'effet. Il faut plaire, séduire, et donner à son lecteur au moins une demi satisfaction. Sa disposition d'esprit nous paraît être celle de ces conteurs de société, de ces agréables causeurs, qui ont toujours des anecdotes plus extraordinaires les unes que les autres à raconter. Nous n'avons pas de mépris pour les causeurs; ils ont quelquefois, à un haut degré, le don de saisir vivement les travers et les ridicules de la société, le piquant d'une situation. On les écoute avec intérêt, ils nous amusent; mais l'on sait à

quoi s'en tenir sur le fond du sujet; l'on sait que la vérité ne tient pas plus de place dans leurs récits que la graine dans un fruit. Telles étaient, croyons-nous, les aptitudes de Parkman. Le malheur est que, doué de la sorte, et fait pour être conteur, il a voulu devenir historien. Fatalement, celui qui a un pareil tour d'esprit n'aura pas pour la vérité le respect qui lui est dû. Il est obsédé par une idée fixe: intéresser et plaire,—et l'Histoire ne s'y prête que rarement [5]. Une fois entré dans ce domaine, Parkman aurait dû se composer une nouvelle physionomie intellectuelle, adopter d'autres allures, puiser plus largement dans le fond de vérité. Le conteur de salon ne fait pas profonde impression; sa parole ne laisse guère de traces; l'on ne lui demande pas de fournir des preuves de ce qu'il avance: des preuves, il en prend là où il lui plaît, ou il n'en cueille pas du tout; son anecdote racontée, tout est fini. Il n'en est pas ainsi de l'historien, et Parkman ne l'ignorait pas. Mais il ne pouvait se muer en un homme nouveau. Il ne l'aurait d'ailleurs pas voulu, car il tenait avant tout à charmer et à plaire, et la véritable histoire comporte bien des lenteurs et des détails arides. Il suffit de le pratiquer un peu pour s'apercevoir qu'il n'a pas changé de nature en abordant l'Histoire. Il ne peut rester en place, il saute d'une chose à une autre; il va où son caprice le mène: tantôt il est à Détroit, tantôt à Port-Royal,

---

5. L'auteur prétend que l'histoire *se prête rarement à intéresser et à plaire*. Il faut s'entendre. Les esprits légers préfèreront toujours les contes ou les romans à l'histoire. Mais, pour les esprits sérieux, quelle branche des sciences humaines est-elle plus intéressante et plait-elle davantage que l'histoire? L'histoire, traitée par un véritable historien, l'histoire à base de recherches scientifiques présentées avec art, *intéresse et plaît* toujours, même quand elle relate comme c'en est si souvent le cas, les crimes des hommes.

tantôt en Europe; l'instant d'après, il est dans les montagnes du Big Horn ou chez les Outagamis. Il va, vient, tourne, en apparence sans but arrêté, cherchant toujours, ne prenant que très peu de ce qu'il trouve. Il ne se pose solidement sur rien; comme l'abeille, il butine: son miel est l'anecdote, le trait piquant. Il le cherche partout, sur le fumier comme sur la fleur [6]. Le rencontre-t-il? il s'en empare avec délices. Que si, dans ses tournoiements et ses voltiges, il lui arrive d'effleurer un abbé quelconque, aux allures quelque peu cavalières, sur qui la légende a brodé ses arabesques, comme il est joyeux alors! Quelle aubaine! Que l'on vienne lui dire: mais tout cela n'est peut-être pas authentique; l'autorité sur laquelle cela s'appuie ne mérite pas la confiance; elle a été rejetée par tous les écrivains sérieux. Oh! oh! maître Parkman ne l'entend pas ainsi. Perdre une anecdote aussi savoureuse? Nenni! Il y tient comme le chien à son os. N'approchez pas!

Nous n'avons rien d'autre que ses ouvrages pour diagnostiquer le caractère de Parkman et les dispositions particulières de son esprit; cependant il nous paraît facile de le juger d'après ces réalisations, et, à moins que les symptômes que nous en tirons ne soient absolument trompeurs, nous ne pouvons être bien loin de porter sur lui un jugement véridique. Cet auteur n'est exact en rien. Il trompe par action et par omission, et autant d'une manière que de l'autre.

---

6. Ce mot, bien français, est pourtant un peu fort. Nous le croyons injuste à l'égard de Parkman. D'ailleurs, l'ensemble de ce jugement sur l'historien américain a besoin d'être adouci. A la page suivante (162) de l'édition anglaise, se trouve la note suivante: "This was written before Parkman's death. Since that time, I have, of course, read many panegyrics written by his admirers, which, in no way, alter my opinion of him."

Si l'on soumettait ses écrits à un examen sérieux, il n'en resterait peut-être pas une seule page; même les titres de quelques-uns d'entre eux devraient-ils être effacés. Ainsi, celui de ses ouvrages qui traite de la dispersion des Acadiens est intitulé: *Montcalm and Wolfe.* Et cependant il y est fort peu question de ces deux hommes. Qu'on en juge par les intitulés de la plupart des chapitres: *Russia and her Foes; Birth of the United States; Siege of Havana; M. de Choiseul; The New Czar; Frederick of Prussia; George III; Pitt; His character; Conflict for Acadia; Shirley; Loudun; Wm. Johnson ; Removal of the Acadians.* Un vrai pot pourri où le titre de l'ouvrage n'est à peu près pour rien! Avec ses instincts vagabonds, sa fiévreuse instabilité, il lui devenait fort difficile, nous le comprenons, de donner des titres appropriés à ses ouvrages. En cette fin de siècle où il n'est question que d'électricité et de rapide fabrication, Parkman vit que pour atteindre le gros des lecteurs, il lui fallait se mettre à l'unisson du public affairé, qui veut de l'entrain, de la vitesse en tout, des décors nouveaux, des changements de scène fréquents et variés. Cela lui était d'autant plus facile d'ailleurs que son propre goût l'y incliait, et qu'il n'avait qu'à céder à son propre besoin de mouvement.

Parkman, la chose est évidente, a conçu une véritable antipathie contre les Acadiens. Ses oreilles ont été blessées d'entendre partout, autour de lui, dans la patrie de Longfellow, ses compatriotes plaindre le sort injuste fait à ce peuple; et l'on dirait qu'en accablant les victimes il s'acquitte d'une promesse qu'il s'était faite à lui-même depuis longtemps. Nous prions le lecteur de ne pas s'étonner de cette assertion: en autant que l'on peut percer le caractère

d'un homme, et les motifs qui l'inspirent, d'après ses œuvres écrites, nous maintenons qu'elle est vraie à la lettre [7]. Dans le cercle de ses connaissances, Parkman avait dû souvent combattre pour détruire l'effet produit sur elles par le poème de Longfellow. D'abord, sans autre intention peut-être que de ramener les esprits à la réalité des faits, dont les effusions poétiques du chantre d'Evangéline les avaient éloignés. Mais l'on se passionne facilement pour une thèse; l'homme ardent, exclusif, a vite fait de perdre le calme nécessaire à la considération impartiale d'un sujet. Parkman s'était entraîné vers la défaveur à l'égard des Acadiens: cette disposition d'esprit a pesé considérablement sur sa manière de traiter la question. Pour mieux s'en rendre compte, il faut se rappeler que Longfellow et Parkman vivaient tous les deux à Boston: l'un, beaucoup plus âgé, entouré du respect et de la vénération de ses compatriotes, jouissant d'une renommée assise plus particulièrement sur le poème d'Evangéline; il était la grande gloire. L'autre, beaucoup plus jeune, était la petite gloire, la gloire en herbe. Pour le caractère, ces deux écrivains étaient aux antipodes l'un de l'autre: le premier était une grande âme ouverte au souffle des plus nobles inspirations, regardant la vie par ses grands côtés; le second avait des tendances tout opposées. Et lui, la petite gloire, semble avoir éprouvé des sentiments de jalousie au voisinage de l'astre dont l'éclat faisait pâlir tous les autres. Nous nous trompons peut-être; mais cela paraît ressortir éloquemment de tout ce que Park-

---

7. En marge, vis-à-vis de cette phrase, le *MS. original*—fol. 688—porte la notes suivante au crayon, de la main du traducteur: "Cette répétition agace le lecteur."—La dite phrase a été supprimée dans l'édition anglaise (II. P. 163.)

man a écrit touchant les Acadiens. L'on y voit comme une revanche. Ce sont ses discussions mises en chapitres, c'est sa thèse cristallisée. La peine qu'il se donne pour nous faire sentir son aversion envers le «moyen âge», «l'humanitarisme», la façon dont il parle de «l'humanitarisme de la Nouvelle Angleterre se fondant en sentimentalité», des «effusions humanitaires de notre temps»,—tout cela était la contre partie des idées de son célèbre compatriote, et visait à contrebalancer l'effet produit par son touchant poème [8]. Incapable de frapper les esprits par les mêmes moyens, Parkman crût y arriver par une antithèse éclatante.. C'était comme une compensation que se donnait sa vanité blessée. Le ton qu'il emploie nous laisse voir qu'il avait souffert de la proximité du grand homme; il a voulu s'en venger; mais sa rancune à l'endroit de son rival est tombée, par une voie détournée, sur le dos des pauvres Acadiens, juste au moment où Longfellow s'éteignait.

Dans l'évolution qui nous emporte vers un état social nouveau, à travers les tâtonnements de la science et de la pensée, il est des hommes qui se passionnent tellement pour la formule dominante à leur entrée dans la vie, qu'ils s'y trouvent enserrés et comme englués, au point de n'en pouvoir sortir, de ne pouvoir se libérer des entraves intellectuelles qu'elle leur a mises. Lorsque Parkman entra dans la carrière, l'humanité était sur le seuil du grand mouvement

---

8. En marge de ce passage, le *MS. original*—fol. 689—porte la note suivante au crayon, et qui semble bien être de la main de l'auteur, par la comparaison des écritures:—"Ici laisser espace pour les portraits de Longfellow et de Parkman." Nous ne savons ce que cela peut vouloir dire. Il n'y a rien d'autre dans l'édition anglaise que ce que contient le *MS.;* l'ordre en est exactement suivi.

de progrès matériel qui illustrera le dix-neuvième siècle. Tout était à cette pensée; elle absorbait les esprits. Les continents sillonnés de chemins de fer et couverts de réseaux télégraphiques, les océans labourés par les bâteaux à vapeur, étaient des réalisations qui laissaient entrevoir des développements prodigieux en ce sens. L'esprit activé multipliait ses efforts dans toutes les directions; l'industrie prenait un essor rapide; la richesse publique s'accroissait dans des proportions inespérées. Parkman s'éprit de tout cela, au point d'en mépriser le reste: de là son antipathie pour le « moyen âge »; de là sa répugnance pour l'humanitarisme » de l'avenir [9]. Il s'est rivé à l'idée qui régnait lors de son éveil à la vie; rien ne l'en a détaché. Et cependant le monde a marché depuis, les idées ont fait du chemin. Ce grand mouvement dont nous venons de parler était bien propre, nous le concevons, à susciter l'enthousiasme, à absorber les esprits; mais, pour le bien juger, il fallait attendre ses fruits, ses conséquences. Pour la masse, il devait produire la richesse, et cela suffisait; pour eux, c'était là le grand côté de la question. Parkman semble s'être arrêté à cet aspect, sans pouvoir faire un pas de plus. Oui, ce mouvement a donné la richesse; mais a-t-il assuré une distribution plus équitable des biens de ce monde? A-t-il amélioré autant

---

9. Cette affirmation est bien étrange. *L'humanitarisme* est bien XIXe siècle. N'est-il pas le produit direct et ridicule de la Révolution? Qu'étaient les Saint-Simoniens, les disciples de Fourier, si ce n'est les tenants de ce système qui a précisément fleuri en plein milieu du XIXe siècle? L'humanitarisme n'était donc pas une chose de l'avenir, mais du présent. Seulement, l'on pouvait être de son temps, et ne pas accepter pourtant cette chimère. Pour nous, Parkman n'est pas à blâmer de n'avoir pas versé dans cette lubie, véritable parodie d'un sentiment vieux comme le christianisme, toujours ancien et toujours nouveau cependant,—la charité.

qu'on l'espérait la condition du pauvre? A-t-il produit dans l'ordre moral un bienfait correspondant à celui qu'il a opéré dans l'ordre matériel? Voilà les questions que l'on se pose à son sujet, et qui sont à l'étude depuis qu'il est lancé.

L'on peut difficilement douter que le progrès matériel, qui vient de la science, comme la science elle-même vient du créateur de l'univers, ne soit providentiel, ne fasse partie du plan divin élaboré par le grand ordonnateur des choses; mais encore faut-il l'étudier, l'analyser, le comprendre, le diriger dans le sens des intérêts supérieurs de la morale. Tout progrès humain a ses bonnes et ses mauvaises conséquences: c'est son résultat global qui est le critère de son mérite; et nous aimons le progrès, parce que, grâce à une sage orientation, il peut servir des fins idéales. Cette poussée soudaine vers le progrès n'a pas encore donné ses meilleurs fruits; ce qu'on en attend est encore vague et incertain. Jusqu'ici ses résultats n'ont pas dépassé la sphère de la matière. Mais est-ce à cela qu'ils vont se borner? L'avancement matériel ouvrait la voie; mais il ne peut être qu'un moyen, l'instrument des desseins de la Providence dans l'expansion de la civilisation véritable et de l'esprit chrétien; il ne vaut qu'en fonction des intérêts supérieurs de l'humanité. Sans doute, les grands résultats de ce mouvement sont encore dans le lointain; mais, si nous l'étudions de près, nous ne pouvons fermer les yeux sur ce qui a déjà été accompli, sur la révolution qui s'opère dans les idées [10].

Dans le progrès, nous distinguons les inventions purement ingénieuses de celles qui exercent une influence mar-

---

10. Tout l'alinéa qui suit est bien dans le *MS. original*, mais sur un demi-feuillet non-paginé ajouté au fol. du texte, 691.

quée sur la civilisation. Les plus grandes inventions sont celles qui rapprochent les distances, qui ont pour effet de mettre en contact plus intime les nations et les individus: leur rôle social est de détruire les antipathies et les préjugés, de rendre les guerres de plus en plus rares, de supprimer les barrières entre les diverses classes, d'adoucir les aspérités de toute nature provenant de la diversité de races et de croyances, et de préparer les hommes à mieux accueillir et à mieux comprendre les principes humanitaires qui sont le fruit du christianisme. Auxiliaires puissants de la pensée chrétienne, elles aideront à renverser le paganisme en portant la vraie civilisation sur tous les points du globe; elles sont déjà en voie de civiliser et de christianiser le Japon; elles en feront autant de la Chine et de l'Inde. Comme la lumière chasse les ténèbres, ainsi la civilisation que propagent les inventions modernes fera crouler les cultes barbares.

Le christianisme renferme bien l'essence de tout progrès moral; mais, dans les siècles passés, il a eu à lutter contre l'absolutisme et l'arbitraire; il n'était pas dans une atmosphère propre à lui faire porter tous les fruits qu'il contient en germe. L'humanité se divisait en oppresseurs et en opprimés. La liberté, et le progrès matériel qui en est la conséquence immédiate, ont brisé l'ancien ordre des choses: ainsi le voulait la sagesse qui préside à la destinée des mondes. Les masses si longtemps opprimées s'élèvent graduellement, s'élèvent sans cesse; délivrées de la servitude, elles en sont l'ennemie; la tolérance, la justice, la charité fraternelle imprègnent de plus en plus les cœurs; au lieu d'être le partage de quelques esprits privilégiés, les grandes maximes du christianisme sont de mieux en mieux comprises des foules.

Le Dieu des vengeances, le Dieu terrible, se transforme pour elles en un Dieu d'amour et de miséricorde. De cruels qu'ils étaient, les hommes s'humanisent de plus en plus: nous entrons dans l'ère des idées humanitaires qui sont à la base du christianisme.

Pour en revenir à Parkman, voilà ce qu'il ne paraît pas avoir compris. Il en est resté au progrès matériel pur, gardant une affection marquée pour tout ce qui a précédé et comme pour tout ce qui suivra ses idées bien arrêtées. Il paraît haïr tout autant « l'humanitarisme » et le « sentimentalisme » que le « médiévalisme », c'est-à-dire qu'il englobe dans le même mépris le passé et l'avenir. Il retarde sur les véritables aspirations de son époque, tout comme les Acadiens retardaient sur leur temps, avec cette différence essentielle que l'intérêt supérieur de la morale était pour ceux-ci le motif déterminant de leurs actions, tandis que Parkman est trop absorbé par l'idée du progrès matériel pour s'occuper du progrès moral et tout particulièrement de la diffusion des pensées humanitaires.

Il est des hommes qui s'intéressent à toutes les formes de progrès, surtout au progrès d'un ordre élevé; il en est d'autres pour qui l'ordre moral est tout, et le reste rien, c'est-à-dire qu'ils ne voient pas la corrélation qu'il y a entre l'ordre physique et l'ordre moral; il en est enfin pour qui le progrès matériel constitue à peu près le tout de la vie. Parkman semble appartenir à cette dernière catégorie. Il se pâmerait d'aise devant un nouveau procédé qui ferait que l'on prendrait trente secondes de moins pour convertir un porc en saucisson. Le gaz du docteur Ox, qui avait pour propriété d'infuser une activité prodigieuse à la machine humaine, mettrait probablement le comble à ses désirs. Sa bête noire

est le « médiévalisme ». Ce mot paraît avoir à son oreille le même son que « diabolisme ». Il en parle comme si, il y a cent cinquante ou deux cents ans, les Acadiens, par une exception rare dans l'histoire, eussent été en proie à ce monstre; et l'on dirait que cela lui suffit pour les vouer au mépris public et pour justifier leur déportation. Cette haine du « médiavélisme », cette insistance à ramener cette question à tout propos, comme s'il eût fait là une importante découverte destinée à le mettre au rang des grands penseurs, et particulièrement son antipathie pour les idées humanitaires, nous montrent qu'il en est encore à l'A. B. C. de la science sociale. Il nous fait l'effet d'un écolier à ses premiers pas dans le champ de la connaissance. Si l'état d'esprit de Parkman était la plus haute expression de notre civilisation, il nous serait presque indifférent de retourner au moyen-âge, surtout à un moyen-âge fait de droiture et de moralité,—qualités qui ont caractérisé les Acadiens, si étroites qu'on les suppose. Mais il y a, dans tous les rangs de la société, nombre d'hommes amis du progrès sous toutes ses formes, capables de distinguer les grands côtés de notre civilisation, alors que Parkman, lui, ne semble en apprécier que les petits, des hommes qui voient dans l'essor matériel un moyen, un acheminement nécessaire vers une plus haute morale, vers le règne de ces idées humanitaires dont l'historien américain se moque. Considéré sous un autre angle, le progrès matériel n'a plus de sens. Ne pas comprendre, ne pas apprécier les idées humanitaires qui découlent du progrès matériel, et vers lesquelles le monde marche rapidement, est la preuve d'un esprit borné, d'une âme fermée aux nobles inspirations qui rehaussent la nature humaine. Haïr le « médiévalisme » avec autant d'intensité est le signe d'un esprit

inquiet, superficiel, incapable de sortir du sillon où rampent les esprits vulgaires. L'homme d'état, le philosophe n'ont pas de ces aversions; ils savent que tout évolue selon des voies diverses, et que l'évolution rapide n'est pas toujours la meilleure; ils étudient le passé, le présent, cherchent à saisir les fils invisibles qui relient l'un à l'autre, pour en tirer des leçons utiles qui leur permettent de sonder l'avenir; ils sont patients, indulgents; ils savent que quelques années de plus ou de moins comptent pour peu dans l'histoire de l'humanité; ils savent qu'à travers nos joies et nos déceptions, nos tâtonnements et nos succès, nous marchons toujours de l'avant dans le sens d'un progrès constant, qui nous rapproche de plus en plus de la perfection à laquelle la Providence semble destiner l'humanité.

Parkman ressent quelque sympathie pour les Canadiens des premiers temps de la colonisation française. Cet esprit d'aventure qui portait nos ancêtres vers les Grands Lacs, le Mississipi, les Montagnes Rocheuses, ne laisse pas de le charmer. Il ressent de la sympathie pour les Acadiens du temps de la Tour, de Denys, de Biencourt, alors qu'ils étaient coureurs-de-bois, qu'ils faisaient la traite des pelleteries, qu'ils étaient corsaires. Leur vie n'était ni morale ni civilisée, mais elle était remplie de mouvement. Or, Parkman ne semble pouvoir supporter la vie simple et paisible, fût-elle morale, heureuse, productive; ce qu'il aime, c'est la vie intense, fût-elle d'ailleurs vicieuse, démoralisante, misérable, inutile. « La morale! qu'est-ce que c'est ça? » disait un brillant écrivain français ? « Les idées humanitaires ! qu'est-ce que c'est ça? » dirait Parkman. Devant le spectacle de la déportation, et les malheurs qui en furent la conséquence, il n'est pas plus ému que le rustre ne l'est d'avoir

écrasé une fourmilière. Tout ce qui ne se rattache pas à l'activité fébrile de son époque ne mérite pas autrement son attention sympathique. Ces Acadiens simples et ignorants n'ont aucun droit à sa commisération; ils pouvaient être moraux, très moraux, mais ils tenaient trop à leur nationalité, à leurs coutumes, à leur langue. Sentimentalisme morbide que tout cela! Ils auraient dû oublier ces choses, se fondre avec leurs maîtres en une masse homogène. « Vous êtes des ignorants, des arriérés. Faites place à d'autres! » Voilà comme il raisonne. Il parle fréquemment de *hard facts*, de *durs faits*. Les *hard facts*, cela veut dire, pour lui, écraser un obstacle par n'importe quel moyen. L'audace de Lawrence l'a tout particulièrement captivé: « Il était résolu, inflexible; sa volonté énergique ne pouvait se laisser affecter par des sentiments plus doux. *L'humanitarisme plein d'effusion qui sévit aujourd'hui lui était étranger.* » Bravo, Lawrence!

Parkman a pu se croire hors d'atteinte à la justice immanente de l'Histoire; mais l'impunité n'est jamais éternelle; elle n'existe pas plus pour l'historien que pour les auteurs des évènements qu'il raconte. Tôt ou tard arrive l'heure de l'Expiation: car, si le public est indulgent pour les travers de l'esprit et les écarts de jugement, il ne l'est pas à l'égard de ces fautes qui entachent l'honneur. La manière dont Parkman a apprécié ces « *hard facts* » se retournera contre lui; elle sera sa propre condamnation [11].

[Parkman, dans son *Montcalm and Wolfe,* parlant du vasselage clérical auquel sont soumis les canadiens-français, dit

---

11. Le paragraphe qui suit n'est pas dans le *MS. original.* Nous le traduisons d'après la version anglaise (II. 170-1.) et le mettons entre crochets.

que « cela est excellent pour contenir des forces domptées qui requièrent la présence d'une *sentinelle* pour les empêcher de dériver; mais que cela est fatal à la robustesse de l'esprit et au courage moral [12] ». Ceci sonne bien, certes; je ne veux discuter aucune des opinions de Parkman qui peuvent prêter à diversité de vues, ou quand il est avéré que l'auteur pèche seulement par exagération; mais « quelle belle robustesse d'esprit et quel superbe courage moral », chez ceux qu'il admire tant, Lawrence, Shirley, sans compter lui-même! Cher Parkman vous dites: « s'il est permis

---

12. Voici le texte anglais de Richard: ''Parkman, in his ''Montcalm and Wolfe'', speaks of the ecclesiastical tutelage over the French-Canadians, which ''aids the tamer virtues'' that ''need the presence of a *sentinel* to keep them from escaping'', but which ''is fatal to mental robustness and moral courage.''

Nous donnons ci-après toute la page de Parkman d'où ces mots ont été tirés. L'état d'esprit étroit, sectaire et injuste de l'historien américain s'y révèle ouvertement. Cette page est au *Chapitre XXXII* de *Montcalm and Wolfe, conclusion*, page 427: ''With the Peace of Paris ended the checkered story of New France; a story which would have been a history if faults of constitution and the bigotry and folly of rulers had not dwarfed it to an episode. Yet it is a noteworthy one in both its lights and its shadows; in the disinterested zeal of the founder of Quebec, the self-devotion of the early missionary martyrs, and the daring enterprise of explorers; in the spiritual and temporal vasselage from which the only escape was to the savagery of the wilderness; and in the swarming corruptions which were the natural result of an attempt to rule, by the absolute hand of a master beyond the Atlantic, a people bereft of every vestige of civil liberty. Civil liberty was given them by the british sword; but the conqueror left their religious system untouched, and through it they have imposed upon themselves a weight of ecclesiastical tutelage that finds few equals in the most Catholic countries of Europe. Such guardianship is not without certain advantages. When faithfully exercised it aids to uphold some of the tamer virtues, if that can be called a virtue which needs the constant presence of a sentinel to keep it from escaping; but it is fatal to mental robustness and moral courage; and if French Canada would fulfil its aspirations it must cease to be one of the most priest-ridden communities of the modern world.''

Cette page de l'historien est tout simplement absurde.

d'appeler vertu une qualité qui a besoin de la surveillance constante d'une *sentinelle* pour ne pas s'oublier » en des mouvements dangereux; je vous remercie, tout ainsi que Gratiano remerciait Shylock, de m'avoir fourni une formule [13]. Ah! quand un historien a besoin de l'œil vigilant d'un gardien pour ne pas s'égarer hors du sentier de la vérité, ses qualités faciles de description verbale et de sémillante narration méritent-elles vraiment le nom de qualités? J'ai exercé à votre égard ce rôle de sentinelle, ou plutôt j'ai suivi vos pas, et j'ai remarqué que chaque fois que vous pouviez le faire en toute sûreté, vous ne manquiez pas de vous évader loin du domaine du vrai! Est-ce là ce que vous entendez par « robustesse d'esprit et par courage moral? »]

Il ne faut pas une longue étude pour se convaincre qu'un esprit tout différent animait Brown, Haliburton et Murdoch. En lisant ces derniers, l'on ne tarde pas à se sentir en présence d'hommes dont le caractère est fait de large bienveillance, de droiture et d'amour du vrai. Ils ne sont pas d'aimables conteurs, ils n'ont même pas songé à le devenir: leur seule préoccupation, on le voit sans peine, était la recherche de la vérité, qu'ils ont exposée sans artifices, avec simplicité et candeur. Haliburton possédait toutes les qualités requises pour devenir un agréable anecdotier, mais il les a négligées pour s'en tenir à un simple récit des évènements. Pour lui, l'histoire n'était pas une série de mouvements fébriles et désordonnés, une course échevelée à travers deux continents; elle était au contraire une œuvre de recueille-

---

13. *Gratiano.* A Daniel, still say I; a second Daniel!
I thank thee, Jew, for teaching me that word.
The Merchant of Venice. Act. IV, Sc. I.

ment et de patience, où les parties arides ont leur place à côté de celles qui sont plus émouvantes. C'est pourquoi l'on le lit sans arrière-pensée [14], sans méfiance; l'on se sent conduit par un guide sûr, un esprit élevé et perspicace qui recueille, analyse, expose sans fard; et les documents habilement enchâssés viennent se ranger en pleine lumière dans un ordre parfait.

Il n'en est guère autrement de Murdoch, encore qu'il n'ait pas eu au même degré qu'Haliburton le tempérament et certains dons indispensables au bon historien. Comme valeur morale, (cela ressort de son ouvrage, et nous ne pouvons juger de lui que par là,) Beamish Murdoch ne le cédait à personne; il serait difficile de concevoir un citoyen réunissant plus de précieuses qualités qu'il n'en avait; mais quelques-unes de ces qualités, appliquées à l'histoire, devenaient des défauts. Ainsi, son extrême indulgence et son aimable bonhomie le portaient à tout excuser, à ne voir partout que de bonnes actions, ou du moins de bonnes intentions. Rarement trouve-t-il à blâmer, et quand il s'y décide, il cherche encore à amoindrir le poids de ses accusations par toutes les circonstances atténuantes que sa nature douce et bienveillante peut lui suggérer. Quelquefois même, il pousse cette disposition jusqu'à en devenir ingénieux: par exemple, après avoir montré Armstrong sous un jour qui en fait un odieux tyran, par un exposé franc et honnête de tous les documents qui le concernent, voilà qu'il l'excuse par des pertes d'argent subies douze ou quinze ans avant son sui-

---

14. Dans le *MS. original*,—fol. 696,—après *arrière-pensée*, un trait au crayon conduit à la marge où se trouve la réflexion suivante: "Arrière-pensée convient plutôt à l'historien qu'au lecteur."

cide. D'une façon générale cependant, il se tait sur les défauts et les fautes et ne se prononce que sur les qualités ou les traits de caractère susceptibles d'une interprétation élastique, et qui peuvent être considérés comme bons ou mauvais selon les circonstances. De l'expulsion, et de Lawrence, il se borne à dire :

« Lawrence fût engagé à fond dans l'expulsion (des Acadiens), et l'éloge ou le blâme, peut-être les deux à la fois, que mérite cet acte, lui sont surtout dûs. C'était un homme inflexible en ses desseins, et qui tenait le pouvoir en des mains qui étaient loin d'être faibles. Energique et résolu, c'est avec un succès marqué qu'il s'attacha à établir et à consolider l'autorité britannique en ce pays. Il conquit le respect et la confiance de son gouvernement et des colons de la province [15]. »

Des Acadiens, il n'a que de l'admiration pour leurs qualités en même temps que de la pitié pour leur triste sort :

« ...Le destin mélancolique des Acadiens, chassés violement de leur pays, dispersés en des terres étrangères, parmi des populations qui ne pouvaient les comprendre, offre un tableau qui n'est rien moins qu'agréable à contempler. S'il nous faut admettre que l'Angleterre ne pouvait espérer exercer un contrôle réel sur leur province tant qu'ils l'habitaient, d'autre part tous nos sentiments d'humanité sont choqués par la déportation même, et davantage encore par la manière dure selon laquelle elle a été opérée. Expédiés dans les autres colonies sans que celles-ci eussent préalablement consenti à les recevoir, et où peu ou point de mesures avaient été prises pour subvenir à leurs besoins dès leur

---

15. *Hist. of N. S.* vol. II, ch. XXVII, *ad fin.* p. 394.

arrivée, jetés ça et là au sein de communes à qui leur religion était odieuse, privés de tous leurs biens sans qu'aucune compensation leur eût été offerte,—il est tout naturel que leurs souffrances aient servi d'inspiration au poète et au romancier. Les Acadiens ont été les victimes de leur propre erreur, non moins que des mensongères aspirations que de faux amis avaient semées dans leur esprit; et les soubresauts de l'ambition nationale et de la jalousie ont précipité leur destin. Il nous est cependant doux de savoir que, dans les années qui ont suivi ces évènements, un grand nombre de ces exilés revinrent dans leur terre natale, où, bien qu'ils ne fussent pas rentrés en possession de leurs fermes, ils sont devenus partie intégrante et respectée de notre population, donnant sous les divers régimes l'exemple de ces vertus simples dont ils avaient hérité, se distinguant par ces mêmes dispositions modestes, humbles et paisibles qui avaient toujours brillé en leurs pères [16]. »

Comment ne pas estimer un tel homme dont les défauts, s'il en eût, venaient de l'excès même de ses qualités? Il pousse même le scrupule jusqu'à nous dire qu'il compte des ancêtres parmi les conseillers de Lawrence, comme s'il se fût cru obligé à cet aveu, afin de mettre le lecteur en garde contre la partialité possible de ses jugements. Néanmoins, et malgré le respect sans bornes qu'il nous inspire, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que cette extrême indulgence, pour tout et pour tous, conduit souvent à fausser l'histoire et à la rendre méconnaissable. Il est permis de douter que Murdoch possédât la sagacité pénétrante d'un Brown et d'un Haliburton: ceux-ci avaient toute la bien-

---

16. *Ibid.* ch. XX. *ad fin.* p. 298-9.

veillance que l'on peut désirer chez l'historien, mais ils avaient en même temps ce mâle courage qui fait affronter les obstacles, cette fermeté de caractère qui fait que l'on s'empare d'une question, si ardue qu'elle soit, pour la peser, la mûrir, l'éclaircir et prononcer fermement sur les responsabilités, les intentions et les résultats. Murdoch passe rapidement sur les évènements de la déportation, comme si son esprit n'était pas assez vaste ni assez perspicace pour embrasser et débrouiller le chaos qui s'offrait à lui, ou comme si la délicatesse de ses sentiments en recevait un coup trop violent pour lui permettre de s'y appesantir. En ce qui regarde la déportation, il n'avait pas eu l'avantage qu'a eu Parkman; il écrivait avant la publication des Archives et avant que le manuscrit de Brown fût connu. Ce dernier surtout l'eût éclairé puissamment sur le caractère de Lawrence et les motifs de la déportation. Quoi qu'il en soit, il ne fausse rien de ce qu'il connaît, et surtout il n'a recours à aucun subterfuge pour déguiser la vérité. S'il est partial, il l'est inconsciemment. Son Histoire n'est qu'un simple journal des évènements. Cependant, elle survivra à son auteur, et grandira, alors que Parkman, discuté et compris, s'en ira de plus en plus, malgré les attraits de son style et le piquant de ses anecdotes, sur la pente qui mène à l'oubli [17].

---

17. Dans l'édition anglaise (II, 174,) il y a la phrase suivante: "However, with all his ingenuousness, Murdoch could not write a truthful history of these events by making a mere summary of the documents that were left,"—laquelle n'est pas dans le *MS. original*—fol. 700—, non plus que le renvoi suivant au bas de la page: "Although too severe, Campbell, in his History of the County of Yarmouth, is in the right direction when he styles Murdoch's History *a valuable repository of facts for some future historian.*"

Si notre ouvrage revêt plutôt la forme d'un plaidoyer que celle de l'histoire; si nous discutons longuement les documents publics; si nous cherchons à enchaîner les faits, pour en tirer, au meilleur de notre jugement, le sens exact, c'est que nous nous y voyons forcé, c'est qu'en ce cas particulier l'histoire ne peut s'écrire autrement [18]. L'homme le plus impartial qui se contenterait de mettre devant le public un simple abrégé des pièces qui ont échappé à la destruction, se rendrait coupable de grave injustice, et n'aurait rien écrit qui ressemblât à l'histoire. Il en serait surtout ainsi, s'il s'en tenait exclusivement au volume des archives, car cette compilation, ainsi que nous l'avons surabondamment démontré, n'est que le recueil partial et tronqué de la partie adverse, quand déjà cette partie même avait fait disparaître avec le plus grand soin de ses propres documents tout ce qui était propre à jeter de la lumière sur le sujet. Elle est donc éminemment, quoi qu'elle n'en ait pas l'air, un plaidoyer *exparte*. Si cela est, et l'on ne peut raisonnablement en douter, que penser alors du rôle de ces écrivains, peu nombreux heureusement, qui, non contents de pouvoir puiser à pleines mains à cette source contaminée et malhon-

---

18. L'édition anglaise a encore ici tout un passage auquel rien ne correspond dans le *MS. original*,—fol. 700.—Le voici: "When a crime is committed, almost all the evidence must have the same drift, if the culprit stands for judgment. So it is here, and this explains what appears to be special pleading. If I could possibly be wrong as to the motives of the deportation and Lawrence's guilt, then, of course, much of what I have said would fall at the same time. The exceptional circumstances of the case forced me to examine carefully, in all their bearings, the documents I have produced, and to detect, by close comparison and analysis, the hidden connection between apparently isolated events; no other course is open to a man who tackles a period of history that is so poor in documentary evidence." (P. 175.)

nête, n'y cueillent que ce qui peut paraître étayer les prétentions extrêmes qu'ils osent soutenir ? Même si cette source était intacte, elle ne représenterait encore que la version de Lawrence et des autorités, et peu ou point celle des Acadiens; et quand, à cette insuffisance native, s'ajoute pour elle le fait d'avoir été tronquée par Lawrence et ses complices, et encore tronquée par le compilateur même, nous nous demandons ce qu'il en reste après que Parkman lui a appliqué à son tour ses procédés de mutilations à outrance[19].

Pour mieux saisir notre pensée au sujet de l'injustice qu'il y aurait à écrire l'histoire de cette province d'après ces documents tronqués, et même si nous les avions au complet, que l'on se rappelle les malversations dont Lawrence est accusé, les humiliations, la tyrannie qu'il fit subir aux colons anglais d'Halifax, ainsi qu'il appert par les requêtes de ces derniers. Que font voir de tout cela les documents officiels? Rien, absolument rien. Et cela se comprend. Lawrence, qui avait tout pouvoir en mains, n'était certainement pas assez naïf pour faire verser aux archives les plaintes portées contre lui par le peuple, encore moins pour les transmettre aux Lords du Commerce. Tous ces faits si importants ont été ignorés du public pendant plus d'un siècle; et, sans la découverte du manuscrit de Brown, ils le seraient encore. Nous nous trompons: il y a un document officiel qui pouvait jeter un flot de lumière sur la tyrannie et les malversations de Lawrence, c'est la lettre des Lords du Commerce à Belcher, en date du 3 mars 1761, que nous avons citée.

---

19. Le paragraphe suivant est sur un feuillet non paginé ajouté au fol. 701 du *MS. original,* et auquel l'auteur renvoie par un signe.

Mais le complaisant compilateur l'a tout simplement supprimée [20].

[Beaucoup seront peut-être portés à croire que le travail auquel nous nous sommes livré, pour enchaîner ainsi les faits, a dû être immense. Ce serait une erreur. La chose nous a été facile, au point qu'il nous en revient peu de mérite. Il nous a suffi, en premier lieu, de comprendre le caractère des Acadiens, leurs intérêts, et ceux de la France et de l'Angleterre quant à la question de leur départ de la province ou à la prolongation de leur séjour dans le pays, leurs habitudes paisibles, leur esprit de soumission, tel que nous en avons la preuve dans les documents publics eux-mêmes, pour deviner les motifs d'ordre matériel qui ont amené la déportation. Une fois ces motifs trouvés, nous avons cherché à les appuyer sur des faits positifs, qui se sont présentés en abondance; et alors tout document, qu'il se trouvât au volume des Archives ou qu'il en fût éliminé, venait confirmer nos prévisions avec une force qui nous laissait toujours dans l'étonnement. Pas une seule fois ne nous est-il arrivé de tomber sur une pièce qui pût détruire ou seulement affaiblir l'enchaînement de nos déductions, si bien que nos recherches que nous nous proposions de poursuivre pendant plusieurs années, ont été abrégées du coup.] Nous projetions, entr'autres, de recourir aux originaux des documents publiés dans le volume des Archives, afin d'en comparer les textes et de rétablir les endroits omis. Avec l'expérience que nous

---

20. Le passage que nous mettons entre crochets est marqué d'un trait au crayon dans le *MS. original*—fols 701-702—vis-à-vis duquel il y a le mot omettre. Fidèle à notre méthode, nous croyons devoir l'insérer.

avions acquise, nous savions fort bien ce que signifiaient les astérisques qui figurent dans la compilation préparée par Akins. Chaque fois qu'il nous a été donné de rencontrer ailleurs tel passage remplacé ici par des astérisques, nous avons toujours remarqué que la partie omise avait plus d'importance que celle qui était produite, qu'elle annulait ou infirmait les idées que le compilateur paraissait vouloir imposer. Entreprendre de relever tout cela devenait oiseux, du moment que nous avions sous la main plus qu'il ne nous en fallait pour convaincre le public du système adopté par Akins. Nous ne pouvons douter que de plus amples recherches n'eussent conduit à des découvertes curieuses; mais alors, il eut fallu surcharger notre travail par l'exposé *ad nauseam* des fraudes commises par le compilateur [21]. Si notre ouvrage suscite la contradiction et que nous soyons obligé de reprendre nos recherches, nous le ferons; loin de redouter la critique, nous l'invitons à se montrer, car, autant que nous pouvons en juger, une enquête plus minutieuse sur les procédés chers à Akins n'aurait d'autre résultat que d'infliger à celui-ci de nouvelles humiliations [22].

[Oui, et nous le répétons avec toute l'assurance que donne une conviction assise sur les plus solides raisons, ce volume des Archives n'est que le recueil des faits qui, dans l'esprit du compilateur, pouvaient justifier la déportation.] Le plus souvent,Akins ne tire de la correspondance des gouverneurs que ce qui lui paraît défavorable aux Acadiens; le reste est

---

21. La phrase suivante du *MS. original*—fol. 702—a été biffée: ''Nous entendions consacrer cinq ans et plus à ce travail, et quinze mois ont été amplement suffisants.''

22. Vis-à-vis du passage entre crochets, le *MS. original*—fol. 703—porte la note marginale suivante: ''Omettre, répété trop souvent.''

remplacé par des astérisques; quelquefois même aucun signe n'indique qu'il y a eu suppression. Les réponses des habitants français, celles de leurs prêtres ou des gouverneurs français du cap Breton sont presque invariablement omises. Quels griefs invoque-t-on contre eux? Lorsque ces griefs sont spécifiés, ce qui n'est pas toujours le cas, ils se réduisent ordinairement à ceci: un retard à répondre à une communication; résistance passive à l'injonction de prêter un serment sans réserve, ou bien efforts et négociations pour y substituer un compromis. Jamais l'on ne voit rien de plus grave. Et pourtant ces habitants avaient affaire à une autorité dont la puissance était dérisoire et qui n'avait pas les moyens de faire respecter ses volontés! Néanmoins, comme, dans certaines de ses parties, ce volume contient exclusivement les documents qui énumèrent ces griefs, lesquels y sont qualifiés avec toute l'emphase propre au style militaire, le lecteur non averti ou préjugé est naturellement porté à en tirer des conclusions défavorables aux Acadiens. Il est rare qu'un lecteur s'occupe sérieusement des dates; il prend les documents tels qu'ils viennent, dans l'ordre où il les trouve, sans regarder à l'intervalle qui sépare les faits dont il y est parlé. Ces documents venant à la suite l'un de l'autre donnent l'impression de la même succession dans les évènements. Cependant il arrive parfois qu'un laps de temps considérable s'est écoulé entre deux; et nous avons l'exemple de toute une période enjambée prestement sans qu'une seule dépêche émanée des Lords du Commerce ou des gouverneurs nous signale son existence. C'est ainsi que, pour les trois dernières années qui ont précédé le suicide d'Armstrong, alors que celui-ci avait à peu près perdu la tête, et qu'il était trop absorbé par ses querelles avec son

conseil et son entourage pour s'occuper des Acadiens, le volume des Archives ne contient quoi que ce soit.

Bien différente est la partie de la compilation qui a trait à la fondation et au développement d'Halifax. Ici l'auteur se donne un peu plus de latitude, il se montre moins exclusif, mais les lacunes sont encore considérables et importantes. Il évite généralement de mentionner tout ce qui pourrait trahir, chez les nouveaux colons, l'esprit d'insubordination ou un état moral inférieur à celui des Acadiens: dans l'ensemble cependant il est plus circonstanciel; et si les plaintes qu'ont pu formuler les habitants n'arrivent pas jusqu'à nous, l'on assiste du moins à leurs occupations; l'on se rend un compte plus ou moins exact de leurs désappointements, de leurs différends, car tout n'est pas paix et harmonie au sein de la nouvelle société. Le régime militaire, dont s'accommodaient les Acadiens depuis quarante ans, semble peser lourdement sur les épaules des habitants, et pourtant on le leur avait adouci. Loin de nous l'idée de vouloir déprécier cette population; mais l'on conçoit que, recrutée un peu partout, sans choix particulier, il a dû se trouver parmi elle, à l'origine de cette fondation d'Halifax, des éléments de peu de valeur, comme il s'en dût trouver également chez les Acadiens du temps de La Tour. Sans vouloir agir dans un esprit de censure, l'on nous permettra bien de constater certains cas extraordinaires qui ne paraissent pas indiquer un haut degré de moralité. Ainsi, nous voyons qu'à Halifax, six mois après sa fondation, lorsqu'il y avait vingt-cinq licences pour vente de spiritueux, quarante personnes comparaissaient devant les grands jurés pour en avoir vendu illégalement, et cela, quand le gouvernement avait distribué dix mille gallons de rhum, de juillet à dé-

cembre. Nous voyons aussi que les officiers d'Annapolis, qui étaient une douzaine au plus, en avaient consommé trois mille gallons dans un espace de temps qui n'est pas défini, mais qui n'a pas excédé une année [23].

Haliburton nous donne un étrange exemple de l'état des mœurs à Halifax: « ...nous pouvons nous faire quelque idée de l'état des mœurs publiques à Halifax par une mesure extraordinaire portée par le gouverneur Cornwallis, laquelle, après avoir constaté que les morts n'étaient accompagnés à la tombe ni par les parents, ni par les amis ou les voisins, et qu'il était même difficile de se procurer les porteurs nécessaires, enjoignait aux juges de paix, à la mort d'un colon, de convoquer douze personnes prises dans le voisinage du dernier lieu de résidence du défunt, afin de les faire assister à ses funérailles et porter son corps en terre; en cas de désobéissance à ces ordres, le nom du délinquant devait être effacé du registre public, et toute allocation et support de la part du gouvernement devaient lui être retirés [24]... »

Le complaisant compilateur ne reproduit que la dernière

---

23. L'édition anglaise (p. 179.) a ici un renvoi au bas de la page qui n'est pas dans le *MS. original.* Le voici: "*Two years later,* in may 1760, the Hon. Alexander Grant, member of the Executive Council, writing from Halifax to the Rev. Ezra Stiles of Boston, says: "The inhabitants may be about 3,000; one third Irish, one fourth German or Dutch, the most useful and industrious settlers among us, and the rest English, with a very small number of Scotch. We have upwards of 100 licensed houses, and perhaps as many more which retail spirituous liquors without license; so that the business of one-half the town is to sell rhum, and the other half to drink it. You may, from this single circumstance, judge of our morals, and naturally infer that we are not enthusiastic in religion."

24. *Hist. and Statis. Acct. of N. S.*, vol. I, ch. IV. P. 165-6.

partie de cet ordre, en omettant les considérants [25]. De cette manière, l'ordre en question ne paraît avoir été porté que pour prévenir la possibilité de faits tels que relatés dans les considérants, tandis qu'il l'a été parce que de pareils faits s'étaient produits. C'est là exactement l'un des procédés favoris de Parkman: couper en deux une citation pour en faire disparaître la partie gênante. Cette méthode peut convenir au chirurgien qui ampute un membre, mais pas à l'historien.

Dans une lettre des Lords du Commerce à Cornwallis, en date du 16 octobre 1749 [26], répondant à quatre lettres de ce dernier, les Lords réfèrent à « l'esprit d'irrégularité et à l'indolente disposition d'une grande partie des colons », dont s'était plaint Cornwallis dans ses dépêches. Or, si nous consultons ces quatre lettres de Cornwallis telles qu'elles se trouvent au volume des Archives, nous n'y voyons rien de cela; seulement, à un endroit de la lettre du 11 septembre, il y a des astérisques, qui remplacent probablement les plaintes formulées par Cornwallis. Le compilateur eût procédé bien différemment s'il se fût agi de griefs contre les Acadiens. A preuve, c'est que, dans la partie de son ouvrage qui concerne la fondation d'Halifax, il répète contre

---

25. *Akins*. P. 583. Cette proclamation de Cornwallis est du 14 octobre 1749.

26. Le *MS. original*,—fol. 706—, aussi bien que la version anglaise, portent *10 octobre*. C'est une erreur. Il n'y a pas de lettre des *Lords* à cette date, mais bien le 16 octobre. Cf. *Akins*, P. 587. Can. Arch. (1894) Oct. 16. Whitehall. Lords of Trade to Cornwallis. B. T. N. S., vol. 34, P. 163. Egalement, Richard dit que cette lettre des Lords répondait à *trois* lettres de Cornwallis, tandis qu'il y est spécifié qu'ils accusent réception des lettres des 22 juin, 24 juillet, 20 août, et 11 septembre. Et cela fait quatre. C'est à la page 587 de *Akins*, que se trouvent les *astérisques* en question, vers la fin de la lettre de Cornwallis au duc de Bedford, en date du 11 septembre.

les habitants français toutes les plaintes qui se trouvent déjà dans la partie intitulée: *Acadian French,* et cela contrairement à ce qu'il fait ailleurs, car Akins n'a pas l'habitude de revenir sur les mêmes sujets. Excellent moyen de grossir le dossier des Acadiens! L'on croirait qu'il a emprunté à Parkman son truc: multiplier en divisant, si sa compilation n'était antérieure aux ouvrages de Parkman; et alors c'est plutôt celui-ci qui est redevable à l'autre. *Arcades ambo* [27].

Non content d'insérer les lettres du traître Pichon parmi les documents officiels, Akins a encore eu l'idée d'introduire dans son ouvrage une lettre complètement étrangère à l'objet qu'il avait en vue: à savoir, une dépêche adressée de Québec, le 12 septembre 1745, au ministre, le comte de Maurepas, par messieurs de Beauharnois et Hocquart, officiers français [28] et cela, parce que cette lettre contenait trois ou quatre lignes défavorables aux Acadiens. Ces messieurs avaient-ils du moins raison? Parlaient-ils en connaissance de cause? Nous ne le croyons pas. Peut-être avaient-ils résidé à Louisbourg, mais bien certainement ils ne vinrent jamais en Acadie; cette permission ne leur en eût pas été

27. L'édition anglaise n'a pas la citation latine; elle la remplace par la phrase suivante: ''They both understand each other like pickpockets in a crowd'' — autrement dit: Akins et Parkman s'entendent comme larrons en foire.

28. *Akins,* P. 157-8, au bas. Il a emprunté cette lettre aux N.-Y. Col. Doc. vol. X. Cette lettre est aux *Arch. du Can.* Canada. Corr. Gén. 1745, vol. 83. M. de Beauharnois, Gouverneur Général, M. Hocquart, Intendant, c. 11, 1745. Sept. 12, Québec. ''MM. de Beauharnois and Hocquart to Minister. They inform him of the taking of Louisbourg by the English, who thus become masters of Ile Royale. Project for the recovery of the Island and of Acadia. Interesting details as to both countries and as to measures adopted for their recovery.'' (This document is most important.)

donnée. Ce qu'ils y disaient des Acadiens pouvait avec raison s'appliquer aux habitants de sang mêlé qui vivaient un peu partout et qu'ils purent rencontrer sur les côtes de l'île du cap Breton, mais non aux français de la péninsule établis sur leurs propres terres. La lettre représentait que « les maisons des Acadiens étaient de misérables cabanes de bois sans aucunes commodités ni ornements, et contenaient à peine les meubles les plus nécessaires », et ajoutait que les « Acadiens étaient extrêmement ménagers de leur argent[29] ». En vingt endroits, soit dans les Archives, soit dans les relations de l'époque, il est dit unanimement que les Acadiens vivaient dans l'aisance [30], que leurs maisons étaient spacieuses et confortables. Cependant, le compilateur ayant inséré dans son ouvrage un document où il y a une affirmation à l'encontre, plusieurs écrivains se sont hâtés de reproduire cette pièce : tant il est vrai que le but que s'était proposé Akins—bâtir un arsenal où l'on trouverait tout plein des armes contre les Acadiens—a été atteint. Et pourtant, il est évident que les officiers, auteurs de cette lettre, n'étaient pas dans une situation leur permettant de se former un jugement éclairé en la matière ; et, s'il fallait ramasser tout ce qui s'écrit à la légère, il serait toujours possible de défigurer l'histoire au point de la rendre méconnaissable. Même si messieurs de Beauharnois et Hocquart eussent parlé en connaissance de cause, ce qu'ils ont affirmé au sujet

29. "...The Acadians have not extended their plantations since they have come under English dominion; their houses are wretched wooden boxes, without conveniences and without ornaments and scarcely containing the most necessary furniture; but they are extremely covetous of specie..."

30. Le texte du *MS. original*—fol. 709—porte *abondance*. C'est un peu fort, croyons-nous. *Aisance* nous semble plus près de la réalité.

des Acadiens, ils auraient pu le dire aussi bien des anglo-américains; en fait cela peut se dire de toutes les colonies nouvelles. Un jugement de cette nature vaut plus ou moins, suivant le point de vue auquel on se place, et selon les circonstances de temps, de lieux et de personnes. Aux yeux de ces gais viveurs, énervés par la splendeur des cours, étrangers à la vie simple et rude du laboureur et du colon, et qui foulaient pour la première fois le sol d'Amérique, les demeures des Acadiens, si tant est qu'ils aient été à même d'en juger, devaient paraître bien modestes en effet. Il n'y avait parmi eux ni architectes ni tapissiers; les riches brocarts, les tentures aux couleurs variées, les tableaux ne se trouvaient pas dans leurs rustiques habitations. « Ménagers de leur argent »,—ils l'étaient et devaient l'être, comme le sont et doivent l'être tous ceux qui subsistent du travail de leurs bras, comme le sont tous ceux qui ne comptent pas pour vivre sur les capitaux amassés par d'autres, ou sur le labeur de ceux qu'ils exploitent, comme le sont les travailleurs ruraux.

S'il est un point sur lequel l'on ne puisse différer d'opinion, et sur lequel tous les historiens soient d'accord, c'est bien celui des mœurs douces et paisibles des Acadiens. L'on sait, à n'en pouvoir douter, qu'ils étaient industrieux, qu'ils vivaient dans l'aisance malgré la subdivision forcée de leurs terres, que leur moralité était très haute, que leur entente mutuelle était aussi parfaite qu'il est possible de l'espérer en ce monde, que leurs différends étaient réglés à l'amiable, que les pauvres étaient fort rares parmi eux et qu'ils étaient secourus avec empressement par la communauté. A ce concert unanime des écrivains, il fallait une voix discordante, et personne n'était mieux qualifié pour la

faire entendre que Francis Parkman. Si l'on divisait l'humanité en deux camps: ceux qui voient plutôt les qualités, et ceux qui voient plutôt les défauts, en d'autres termes, si les hommes se partageaient en bienveillants et en grincheux, Parkman occuperait un rang distingué parmi ces derniers. Pareille manie conduit forcément à la partialité, sinon à la mauvaise foi. Le champ d'opération est vaste, et il est si facile de donner une tournure défavorable aux actes les plus innocents. Que vous fassiez ceci ou cela, il en est qui trouvent matière à blâme, même s'il vous était impossible d'agir d'une autre manière que vous n'avez fait. « Les Acadiens, dit Parkman, étaient des paysans simples et très ignorants, industrieux et frugaux, *jusqu'à ce que les jours de malheur fussent venus les jeter dans le découragement* [31]; ils vivaient isolés du monde, et montraient peu de cet esprit d'aventure qui s'était développé chez leurs frères du Canada, grâce à lafacilité avec laquelle ils avaient pénétré dans ces vastes régions de l'intérieur où abondaient les fourrures; ils avaient peu de besoins et encore des plus primitifs; se livrant modérément à la chasse et à la pêche pendant l'hiver, mais surtout adonnés à la culture des prairies s'étendant le long de la rivière Annapolis, ou des fécondes terres d'alluvion arrachées par le moyen de digues au flux et reflux de la Baie de Fundy. »

Nous ne doutons pas que les Acadiens ne se soient sentis abattus en touchant les rivages de la Nouvelle Angleterre; mais si Parkman avait eu la moindre bienveillance, il eût

---

31. Dans l'édition anglaise, la citation se borne là, tandis que dans le *MS. original*,—fol. 710,—elle est telle que la donne notre texte. Cf. *Parkman. Montcalm and Wolfe*. I. ch. VIII. P. 268.

facilement compris que, dans leur situation désespérée, aucun autre sentiment que le découragement ne pouvait habiter leur âme. Voulait-il qu'ils se fissent colons dans les endroits où on les avait jetés? A quoi eussent servi des terres à des familles tronquées dont les membres épars pleuraient sur leur séparation, et qui, pendant huit années, jusqu'à la Paix de 1763, n'eurent pas le privilège de se chercher et de se réunir,—car les ordres de Lawrence le leur défendaient? — Pouvait-on transformer en colons, attachés au lieu de leur exil et au travail, ces gens que l'on avait mis dans une situation d'esprit plus triste que la mort, auxquels l'on avait enlevé tout ce qu'ils possédaient, que l'on avait arrachés du sein de l'abondance et de leurs foyers pour en faire des mendiants parmi des étrangers à leur langue, à leur religion, qui souvent se moquaient d'eux en les accablant de mépris? Parkman en parle bien à son aise! Pour ces gens de cœur, si simples et si ignorants qu'ils fussent, que restait-il d'autre qu'à se décourager en face d'une si âpre destinée? S'il en eût été autrement, ils eussent été indignes de toute sympathie.

Cette simplicité et cette ignorance mêmes, unies à leur industrie et aux hautes qualités morales dont furent témoins les compatriotes de Parkman, — voilà justement ce qui a contribué le plus à intéresser à leur malheureux sort tant d'écrivains distingués et d'âmes compatissantes. L'homme doué d'instincts généreux ne se détourne pas de l'opprimé, et surtout il ne l'accable pas, parce qu'il est simple et ignorant. C'est justement à cause de cette simplicité et de cette droiture qu'un despote, avide de richesse, a réduit ces paysans à la misère afin de s'enrichir du fruit de leurs travaux.

L'occupation des Acadiens était l'agriculture et l'élevage des bestiaux; et, malgré le reproche que semble leur faire Parkman de n'avoir pas tiré parti des ressources que leur offraient la chasse et la pêche, nous considérons que leurs préférences pour l'agriculture prouvaient chez eux une civilisation supérieure à celles qu'ils eussent marquée en cédant à « l'esprit d'aventure ». Il est probable que Parkman eût, dans tous les cas, trouvé matière à critique et surtout s'ils eussent été ce qu'il leur reproche de n'avoir pas été. Nous voyons, dans l'état dressé par Winslow, que la moyenne, par famille, dans le district des Mines, était de vingt-trois bêtes à cornes, trente moutons et quatorze porcs. Cette moyenne serait considérable, croyons-nous, même de nos jours, et devait l'être bien davantage alors: pareille accumulation avait quelque chose d'étonnant, si l'on songe qu'elle était le lent produit de quelques têtes de bétail importées dans le pays soixante quinze ans auparavant. Cinquante ans après que les terres des Acadiens eurent été livrées aux colons anglais, la population du Bassin des Mines n'excédait pas celle qui l'habitait au temps de la dispersion [32], encore que ces colons se fussent implantés en nombre bien supérieur à celui des pionniers Acadiens, et qu'ils se fussent trouvés sur des terres toutes prêtes pour la culture, tandis que les premiers Acadiens avaient eu à accomplir de durs travaux de défrichements et à draîner des marécages. Bien que leurs successeurs fissent grand

---

32. Dans le *MS. original*—fol. 713—la phrase s'arrête ici; nous la complétons d'après la version anglaise (II. P. 184;) cela est nécessaire pour faire ressortir toute la pensée de l'auteur, qui établit une comparaison tout à l'avantage des Acadiens.

cas des terres endiguées, il y avait beaucoup moins de ces prairies ainsi conquises sur la mer, cinquante ans après la déportation qu'à l'époque même où elle était survenue; et cependant, les travaux d'endiguement faits par les Acadiens avaient pu être partiellement utilisés [33]. Lorsqu'en 1765, les colons établis dans cette partie du pays désirèrent refaire ou réparer ces digues, ils s'adressèrent au gouverneur Belcher pour en obtenir la permission de faire exécuter ces travaux aux frais du gouvernement par les Acadiens, et ces mêmes colons avaient cependant eu l'avantage de s'établir sur des terres déjà défrichées [34].

Les Acadiens étaient simples et ignorants, mais ils vivaient à une époque où l'ignorance était presque générale chez les gens de leur classe. Il serait injuste de ne pas tenir

---

33. Le *MS. original* renvoie: ''Voir Haliburton. *Hist. of Nova Scotia.*'' II, 114 et seq.

34. Note du *MS.* original: ''The Memorial of the Inhabitants of King's County, etc. That the Acadians who have hitherto been stationed in this county have been of great use as laborers, in assisting the carrying on our business in agriculture and improvements in general, but particularly in the repairing and making dykes, a work which they are accustomed to, and experienced in, and we find that without their assistance many of us cannot continue our improvements, nor plough, nor sow our lands, nor finish the dyking still required to secure them from salt water, and being convinced from experience that unless those dyker lands are inclosed we cannot with certainty raise bread for our subsistance.''

John Burbidge, Samuel Willoughby, Handly Chipman, Elisha Lathrop, Nathan de Wolf, Robert Dennison, Judge Deschamps, Moses de Les Derniers, W. Tonge, Henry Denson, Joseph Wilson, Joseph Baly, Benj. Sanford. In behalf of the inhabitants of Cornwallis, Horton, Windsor, Falmouth and Newport.

Cf. *Can. Archives.* Nova Scotia, 1765. March March, 23. *Memorial of the Inhabitants of King's County, that the Acadians may be allowed to remain for the summer, to assist in carrying on agriculture and improvements.* B. M. Add. 19071. Fol. 215. C. F. *Doc. in.* II. 93.

compte de leur situation tout-à-fait exceptionnelle. Les cent soixante-quinze familles qui s'implantèrent sur ce coin de terre d'Amérique et qui devinrent la souche de la nation acadienne, vivaient dans un isolement à peu près complet sous la domination française tout autant que sous le régime britannique; elles étaient sans contact, sans relations avec les centres. Dans ces conditions, elles ne sentaient guère le besoin de s'instruire, ou, si elles en avaient le désir, les circonstances dans lesquelles elles se trouvaient les empêchaient de le satisfaire, et leurs aspirations en ce sens durent s'émousser vite devant les obstacles qui s'opposaient à ce que l'instruction pût fleurir parmi elles. Leur ignorance n'a donc pas de quoi nous surprendre. Mais, eût-elle été sans excuse et aussi profonde que Parkman le donne à entendre si souvent, il n'y aurait pas là de raison d'accabler ces gens, et de leur refuser la sympathie que mérite le malheur immérité [35].

L'acharnement que met Parkman à revenir sur ce point, l'insistance avec laquelle il mêle cette considération au récit de leurs infortunes, semble à tout le moins déplacée: leur ignorance et leur simplicité suffiraient-elles à excuser ou à atténuer le forfait dont ils furent les victimes? Comme question de fait cependant, nous voyons, par leurs requêtes, que le quart et quelquefois le tiers d'entre eux ont signé leur nom de leur propre main: ce qui ne paraît pas indiquer une ignorance aussi complète que l'historien américain veut le faire croire.

---

35. Le paragraphe qui suit est sur un demi-feuillet non-paginé, ajouté au fol. 714 du *MS. original.*

« L'abbé Rayal, dit Parkman, qui ne vit jamais les Acadiens, a tracé d'eux un portrait idéalisé, copié et embelli encore depuis, en prose et en vers, au point que l'Acadie est devenue une Arcadie... Cette humble société avait ses éléments de troubles; car les Acadiens, aussi bien que les Canadiens, avaient l'humeur litigieuse; et, entre voisins, l'on se querellait souvent pour des questions de bornes de propriété. Ils n'étaient pas non plus sans avoir une forte dose de jalousie, se livrant à des potins, à des commérages, —ce qui était leur manière de rompre la monotonie de leur existence [36]. »

Parkman a la monotonie en horreur. Et il y fût tombé effectivement s'il s'en fût tenu sur la question acadienne à des idées toutes faites, à des opinions reçues; il pensait qu'il n'y avait pas grand risque à supposer un état de choses un peu différent. Il est vrai que Raynal n'avait jamais vu les Acadiens, si ce n'est ceux qui se réfugièrent en France: ses opinions ne se basaient donc que sur des on-dits, sur la commune renommée: c'était beaucoup à certains égards, mais c'était trop peu pour arriver à une précision absolue dans ses descriptions. Et pourtant, que dire de Parkman lui-même, qui est si affirmatif et dont les jugements ne s'appuient sur rien de connu, ni sur la tradition orale, ni sur des témoignages écrits? Sans doute, il lui était permis de supposer que l'état de société dépeint par Raynal, et par tant d'autres après lui, comportait une perfection incompatible avec la nature humaine; et c'est en partant de là qu'il a mis à son tableau les ombres que lui suggérait son imagination,

---

36. *Montcalm and Wolfe*. I. VIII. 266-7-8. *Parkman* renvoie à Raynal. *Hist. Phil. & Pol.* VI. 242. Edition de 1772.

bien persuadé qu'il ne pouvait errer gravement en apportant ces correctifs à l'œuvre de son devancier. Nous voulons bien croire que la peinture faite par Raynal appelait en effet des ombres; mais nous pouvons affirmer sans crainte qu'en procédant à cette opération Parkman ne s'est laissé guider par rien de sérieux; il a promené à travers la toile du maître un pinceau chargé de noir, pour la défigurer; et c'est ainsi que les travers de son esprit et de son cœur l'ont amené à faire un tableau plus imaginaire encore que n'était celui de Raynal. Remarquons que ce qui n'eût pas été possible, dans les circonstances ordinaires, l'était devenu grâce à la situation particulière où les Acadiens se trouvaient placés. Le noyau primitif de la population n'était pas composé d'éléments divers, ainsi que cela s'était vu ailleurs: les premiers colons étaient fils de cultivateurs et cultivateurs eux-mêmes. Les trois-quarts de ce petit peuple remontaient aux quarante-sept chefs de famille qui s'étaient fixés dans le pays un siècle avant la dispersion; ils étaient tous parents ou alliés; les riches terres qu'ils possédaient leur donnaient en abondance tout ce qui pouvait satisfaire la simplicité de leurs désirs. Livrés à eux-mêmes, se suffisant eux-mêmes, ils se dispensaient sans inconvénients, sinon avec grand avantage, de tribunaux, de gardiens de la paix, d'huissiers ; ils mettaient leurs intérêts en commun, réglaient leurs différends à l'amiable. Tout le volume des Archives ne contient pas un seul cas de meurtre, de vol, de voies de faits, d'attentat à la pudeur, porté devant les tribunaux ou seulement mentionné. Ce résultat étonnant doit être en grande partie attribué, nous le voulons bien, aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles ils se trouvaient. Qu'on l'explique d'ailleurs comme on voudra, le fait

en lui-même est incontestable. Les prêtres n'ont pas été sans contribuer quelque peu à produire cette haute moralité, et comme après tout la morale chez un peuple a bien son importance, il serait peut-être convenable d'être indulgent envers l'autorité qu'ils exerçaient ou pouvaient exercer sur les Acadiens [37]. En s'affranchissant davantage de leur contrôle, que Parkman estime si funeste, ce que les Acadiens eussent gagné en indépendance, en initiative, en progrès matériel, eût peut-être été au détriment de leur moralité. Nous admirons tout autant que Parkman les conquêtes de l'esprit humain, l'essor de la pensée; nous croyons en une évolution constante et bienfaisante qui pousse les nations chrétiennes à aller de l'avant dans la voie tracée par la Providence; mais si, en parcourant l'histoire, nous rencontrons quelque part un petit peuple heureux et prospère, vivant dans un état de société quelque peu primitif, mais moral, et tout imprégné du véritable esprit chrétien, nous ne nous arrêtons pas à discourir sur les limites restreintes de son horizon intellectuel, ni sur l'influence plus ou moins grande qu'il subissait de la part de celui-ci ou de celui-là, ni sur les bienfaits douteux qu'eût pu produire une révolution dans ses idées; nous nous contentons d'admirer le spectacle que nous avons sous les yeux, sans arrière-pensée, sans formuler d'autre désir; nous laissons au temps le soin de continuer sa lente évolution, bien persuadé que la morale est après tout le bien le plus appréciable qui soit proposé à nos ambitions.

---

37. Pour saisir toute la portée de cette phrase, il faut l'entendre dans son sens ironique. Elle constitue un coup droit porté aux affirmations de maître Parkman concernant l'espèce d'esclavage dans lequel le clergé aurait tenu les Acadiens. Tout le reste du passage est de la haute et fine ironie.

Parkman ne pouvait manquer de reproduire l'opinion des deux officiers français plus haut citée, mais il le fait à sa manière ordinaire, en tâchant de dérouter le lecteur: « Des fonctionnaires français décrivaient leurs maisons comme étant de misérables boîtes en bois, sans ornements ni commodités, à peine fournies des meubles les plus indispensables. *Souvent deux familles et même plus occupaient la même maison; et leur manière de vivre, bien que simple et vertueuse, était loin de se distinguer par la propreté* [38]. » Parkman ne met pas sa citation entre guillemets. Où s'arrête-t-elle? on ne le voit pas clairement. Le lecteur est porté à croire que tout ce que nous venons de rapporter émane de ces officiers français, tandis qu'en réalité la dernière moitié, que nous avons soulignée, est tirée de l'imagination de l'historien, ou repose sur un renseignement connu de lui seul, et qu'il a ramassé on ne peut savoir où [39].

Examinons de plus près, à l'occasion de cette citation, la manière de procéder de Parkman, car ce cas en illustre bien d'autres de la même nature. Sur qui s'appuyait l'historien américain? Sur deux fonctionnaires français, en réalité sur un seul peut-être, car une lettre, fût-elle signée de deux personnes, ne s'écrit que par une seule; et, s'il y est question de faits sans importance, celui qui n'a pas tenu la

---

38. *Loc. cit.*—La justice nous oblige à dire que Parkman ne cite pas entre guillemets, il est vrai, mais qu'après la phrase empruntée aux *French officials*, et qui se termine ainsi: ''scarcely supplied with the most necessary furniture,'' une note renvoie au bas de la page où est indiqué le document d'où cette phrase est tirée. *Beauharnois et Hocquart au Ministre*, etc.—Et le lecteur se rend très-bien compte que la suite, savoir: ''*Souvent deux familles etc.* est de Parkman. (P. 268 de *Montcalm and Wolfe.*)

39. Les deux alinéas qui suivent sont sur un folio, paginé *718 bis* dans le *MS. original.* Un signe au milieu du fol. *718* indique le renvoi.

plume, et qui peut-être ignore si ces faits sont exacts, laisse passer sans soulever d'objection. De plus, ces deux fonctionnaires résidaient à Québec, et, en autant que nous avons pu nous en assurer par des recherches *ad hoc,* ils ne mirent jamais les pieds à Louisbourg ou à Beauséjour; par conséquent, le fond de la preuve de Parkman, outre qu'elle se basait sur une assertion générale toujours dangereuse, était à peu près sans valeur. Qu'a-t-il fait pour lui donner de l'importance? C'est bien simple. Il suffisait de taire les noms de ces fonctionnaires, et de se servir de l'expression *French officials,* en apparence si anodine. De la sorte, il ne s'agissait plus d'étrangers susceptibles de parler sans connaissance de cause, mais, ainsi que le lecteur était induit à le croire, d'officiers demeurant dans le voisinage des Acadiens, soit à l'Ile du Cap Breton, soit à Beauséjour; et ce terme vague ne donnait pas à entendre un ou deux, comme c'était le cas, mais un nombre indéfini, cinq, vingt, et peut-être tous les fonctionnaires en bloc. Et, comme si ce n'eut pas été assez, par un autre truc de sa façon, il a raccroché à sa citation des accusations plus graves puisées l'on ne sait où; et, pour faire croire que ceci provenait de la même source que ce qui précédait, il s'est dispensé de mettre des guillemets. Ainsi, avec rien, ou du moins pas grand chose, il a fait boule de neige et constitué apparemment une grosse preuve.

L'on nous pardonnera d'insister aussi longuement sur les accusations de Parkman: en elles-mêmes, elles n'ont que fort peu d'importance; ce qui leur en donne, c'est la haute position que l'historien a usurpée. La tâche est ingrate, mais une fois armé de patience, et quand on a surmonté le dégoût qu'elle inspire, il peut devenir intéressant de le

suivre à travers ses voies tortueuses. L'écrivain qui descend à de si petits moyens, et qui, pour arriver à son but, se condamne à un travail de taupe, n'est guère capable de s'élever, avec son esprit et son cœur, aux hautes régions de la pensée. Il ne nous semble pas que ce soit cesser d'être bienveillant que de travailler à démasquer la fourberie pour faire triompher la vérité. L'œuvre est utile et nécessaire, et nous n'avons voulu que signaler les méthodes de cet écrivain afin d'aider ceux qui pourraient être tentés de pousser plus loin leurs investigations. Pour nous, nous nous en tenons aux quatre-vingt-dix pages qui se rapportent au sujet que nous traitons, et encore ne prenons-nous que le dessus du panier. Comme ceci ne comprend au plus que la trentième partie de ce que Parkman a écrit, on voit par là la quantité de *Pichonneries* qu'il resterait à dévoiler ; car celui qui a recours à des moyens pareils à ceux que nous avons signalés ne manque pas d'y revenir chaque fois qu'il en a l'occasion. En cette voie, il n'y a que le premier pas qui coûte [40].

Not remarkable for cleanliness, dit Parkman des Acadiens, « ils ne se distinguaient pas par la propreté ». L'historien nous fait l'effet d'un aveugle qui se prononce sur les couleurs. Et nous qui pensions que les Acadiens étaient au contraire remarquables par leur propreté! Nous avons eu bien d'autres occasions que Parkman d'en juger: malgré cela, nous aurions été loin de nous aventurer dans ces géné-

---

40. Le paragraphe suivant, par lequel l'on revient au *fol. 718* est marqué d'un trait au crayon à la marge et annoté comme suit: ''J'ai modifié ceci parce que vous ne donnez pas de preuves.'' Ceci est une remarque du traducteur; et il y a sensiblement de différence entre ce que porte ici le *MS. original* et la version anglaise (II, 191.) Nous nous en tenons au *MS.*

ralisations difficiles, dangereuses et puériles. A moins d'une évidence en quelque sorte palpable, et de s'être trouvé dans des circonstances exceptionnelles qui lui permettaient de se rendre un compte bien exact de la réalité, l'écrivain soucieux de la vérité ne se hasarde pas à des assertions de cette nature. Il est toujours facile à celui qui n'a en vue que de déprécier une nation de trouver quelqu'un qui, par légèreté, par caprice ou par mauvaise humeur, aura exprimé au sujet de cette nation des opinions allant à l'encontre de celles qui sont universellement reçues [41].

A suivre le procédé de Parkman, nous pourrions faire une triste peinture des soldats anglo-américains à cette époque, et cela sans nous donner la peine de sortir de la Nouvelle-Ecosse. Parkman doit connaître l'opinion qu'entretenait à leur égard l'amiral Knowles, gouverneur de Louisbourg. Dans ses lettres au Secrétaire d'Etat, le duc de Newcastle, Knowles dit, par exemple : « Ici, tout le monde, depuis les généraux jusqu'aux caporaux, est vendeur de rhum. » Il traite les soldats de la Nouvelle-Angleterre de paresseux, de sales et d'obstinés; il déclare se réjouir de voir qu'il va en être débarrassé, et plaint Warren qui a eu à traiter avec eux [42]. Les miliciens dont il parlait, se

---

41. Nous ne pouvons vraiment insérer dans le texte les deux phrases qui suivent!—fol. 719—et vis-à-vis desquelles le traducteur a crayonné: "Trop fort; cela indiquerait de la passion chez vous." Voici ces deux phrases: "L'historien n'est pas un vidangeur qui ramasse indistinctement toutes les ordures qu'il rencontre. Ici cependant, l'assertion de Parkman nous paraît être de pure fabrication, c'est-à-dire que l'ordure serait(?) tirée de son esprit."

Je crois bien que ceci est *trop fort!*

42. Cf. *Murdoch.*, II. P. 97, où Richard puise ce renseignement. Murdoch ajoute, après avoir analysé assez au long la correspondance de Knowles, que

composaient, croyons-nous, de la fine fleur de la colonie du Massachusetts; et l'expédition pour laquelle on les avait levés avait été entreprise comme une croisade contre le papisme. Si nous nous autorisions de la déclaration de cet amiral, faite délibérement à un personnage tel que le Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat et chef du gouvernement anglais, pour conclure à la malpropreté, à la dégradation physique et morale des soldats en question, et par extension, à la malpropreté de toute la population de la Nouvelle-Angleterre, nous ferions exactement ce que Parkman a fait à l'égard des Acadiens, avec cette différence importante toutefois que notre imagination n'inspirerait pas notre jugement, lequel ne serait pas non plus basé sur une source obscure, sans poids et sans autorité. Mais comme nous n'écrivons pas dans l'intention de couvrir de boue qui que ce soit, nous n'hésitons pas à dire, avant tout examen des faits, et sans nous demander quelle était la valeur personnelle de cet amiral, et quels motifs le faisaient parler ainsi, que nous faisons bien peu de cas de ses accusations, pourtant si nettement définies. Il nous semble probable que son jugement était influencé soit par le *spleen* ou le dépit, soit par son tempérament acariâtre qui froissait les allures indépendantes des troupes américaines. Parkman, qui dans ses courses à travers le continent a ramassé bien des choses, n'a pas, que nous sachions, cueilli celle-ci.

Haliburton aussi avait lu Raynal; de plus, il avait sur Parkman l'avantage de vivre auprès des Acadiens. Lors-

---

celui-ci avait été mal impressionné, dès son arrivée, et que sa santé mauvaise n'avait pas peu contribué à lui faire voir tout en noir. C'est le 22 mai 1746 que l'amiral arriva à Louisbourg. Cf. *Can. Arch.* (1894) 1746. Louisbourg, July 8th, et toute la suite de sa correspondance.

qu'il écrivait son Histoire, soixante-quinze ans après la dispersion, les Acadiens avec qui il était en contact ne possédaient pas l'aisance des anciens jours. La lutte pour l'existence leur était pénible. Tolérés sur des terres de qualité inférieure, ils s'étaient fait pêcheurs, caboteurs. Leur situation n'était pas apte à favoriser un état de société aussi modèle que l'avait été leur passé. Cependant après avoir cité Raynal, Haliburton ajoute :

« Voilà le portrait de ce peuple, tel que dessiné par Raynal. Plusieurs s'imaginent que nous avons là la représentation d'un état de bonheur social, qui n'est pas en accord avec les fragilités et les passions de la nature humaine, et que ce tableau est plutôt le fait d'un poète que d'un historien. Il est possible que dans sa description d'une scène de félicité campagnarde comme celle-ci, Raynal se soit laissé influencer par cette chaleur de sentiment qui le distinguait ; pourtant *son tableau se rapproche beaucoup plus de la vérité qu'on ne le croit généralement*. Dans les divers endroits des Etats-Unis où ils ont demeuré, une tradition fraîche et positive affirme leur caractère sans tache, paisible et scrupuleux ; et les descendants de ceux qui revinrent habiter dans leur terre natale à laquelle les attachaient des liens si chers, méritent toujours le nom de peuple doux, sobre et pieux [43] ».

Bien que cette opinion quasi contemporaine, pour respectable qu'elle soit, n'ait pas daigné attirer l'attention de Parkman, et que le nom de cet auteur si distingué n'ait jamais été cité par lui, nous nous permettons de retourner en arrière, au temps même de la déportation, pour produire l'opinion de personnes qui ont joué un rôle dans ce drame ;

---

43. *Hist. of N. S.* I. P. 192-3.

et cela, non pour l'information de l'historien américain qui a eu ces documents sous les yeux quand il écrivait, mais pour l'édification du lecteur non préjugé qui désire avoir des éclaircissements puisés aux meilleures sources.

Le Révérend Andrew Brown, avide de se renseigner fidèlement sur le caractère des Acadiens, leurs mœurs, leurs habitudes, s'adressa à cet effet aux personnes qui avaient été le mieux à même de les observer. L'une d'elles était le capitaine Brook Watson, qui avait commandé le détachement envoyé à la Baie Verte pour enlever les habitants, et qui, en une autre circonstance, commanda une flottille de plusieurs vaisseaux transportant les Acadiens d'Halifax à Boston [44]; l'autre était ce Moïse de Les Derniers, qui a joué un assez triste rôle pendant la déportation. Voici en quels termes s'exprimait celui-ci:

« Les Acadiens étaient le peuple le plus innocent et le plus vertueux que j'aie jamais connu ou dont j'aie lu le récit dans aucune histoire... Ils vivaient dans un état de parfaite égalité, sans distinction de rang dans la société. Les titres de *Messieurs* n'étaient pas connus parmi eux. Ignorant le luxe et même les commodités de la vie, ils se contentaient d'une manière de vivre simple, qu'ils se procuraient facilement par la culture de leurs terres. On ne voyait parmi eux que bien peu d'ambition ou d'avarice; ils allaient au devant des besoins les uns des autres, avec une bienveillante libéralité; ils n'exigeaient pas d'intérêts pour des prêts d'argent ou d'autres propriétés. Ils étaient hu-

---

44. "In 1755 I was a very humble instrument in sending eighteen hundred of those suffering mortals out of the Province."
Watson to Brown. London, 1st July 1791. Coll. N. S. H. S. vol. II, p. 133.

mains et hospitaliers à l'égard des étrangers, et d'une grande libéralité pour ceux qui embrassaient leur religion. Ils étaient très remarquables pour leur inviolable pureté de mœurs. Je ne me rappelle pas un seul exemple de naissance illégitime parmi eux, même aujourd'hui. Leurs connaissances en agriculture étaient très limitées, quoiqu'ils cultivassent assez bien leurs terres endiguées...

« Ils ignoraient complètement le progrès des arts et des sciences. Je n'ai connu qu'une seule personne parmi eux qui sût lire et écrire; quelques-uns pouvaient le faire, mais imparfaitement, et aucun parmi eux n'avait appris les arts mécaniques. Chaque cultivateur était son architecte, et chaque propriétaire était un cultivateur. Ils vivaient presque entièrement indépendants des autres peuples, excepté pour se procurer du sel et des outils; vu qu'ils ne se servaient que de très peu de fer pour les autres objets d'agriculture...Ils cultivaient et confectionnaient eux-mêmes de quoi faire leurs vêtements, lesquels étaient uniformes. Ils aimaient les couleurs noires et rouges avec des lisières aux jambes, des boucles de rubans et des nœuds flottants... Malgré leur négligence, leur défaut de moyens et de connaissances en agriculture, ils amassaient d'abondantes provisions de bouche et de vêtements, et avaient des habitations confortables...

« C'était un peuple fort et sain, capable d'endurer de grandes fatigues, et vivant généralement jusqu'à un grand âge, quoique personne n'employât de médecins. Les hommes travaillaient fort dans le temps des semences et des récoltes, et dans la saison convenable pour faire ou réparer leurs digues, et dans les occasions où l'ouvrage pressait. Ils se procuraient ainsi, pour la moitié de l'année au moins, des

loisirs qu'ils employaient en réunions et en réjouissances dont ils étaient très avides. Mais les femmes étaient plus constantes à l'ouvrage que les hommes; cependant elles prenaient une grande part à leurs divertissements. Quoiqu'ils fussent tous entièrement illettrés, il arrivait rarement toutefois qu'aucun d'eux restât longtemps silencieux en compagnie, ne semblant jamais en peine de trouver un sujet de conversation. Bref, ils paraissaient toujours joyeux et gais de cœur, et unanimes en presque toute occasion. Si quelques disputes s'élevaient dans leurs transactions, etc., ils se soumettaient toujours à un arbitrage, et leur dernier appel était aux prêtres. Quoique j'aie eu quelques exemples de récriminations les uns contre les autres en retour de ces décisions, cependant on découvrait rarement ou jamais parmi eux des idées de malice ou de vengeance. Enfin ils étaient parfaitement accoutumés à agir candidement en toute circonstance; réellement s'il y a un peuple qui ait rappelé l'âge d'or, tel que décrit dans l'histoire, c'étaient les anciens Acadiens [45]. »

La description de Book Watson se lit comme suit:

« C'était un peuple honnête, industrieux, sobre et vertueux; rarement des querelles s'élevaient parmi eux. En été, les hommes étaient constamment occupés à leurs fer-

---

45. Le *MS. original* n'indique pas la source où il a puisé ce document. Cela vient de *Casgrain, Pèlerinage*...App. no III. P. 384-5. — L'auteur le fait suivre de la note ci-dessous: ''Cette description des mœurs du peuple acadien n'a été citée, que je sache, par aucun historien. Le *Mémoire* d'où je l'ai extraite a été écrit par Moïse de Les Derniers à la demande du Dr. Andrew Brown. J'en ai obtenu une copie grâce à l'obligeance de M. F. B. Crofton, bibliothécaire de la législature de la Nouvelle Ecosse.'' Rameau, *Une Colonie*. II, 94, cite également ce témoignage, qu'il dit avoir emprunté à Casgrain.

mes; en hiver, ils coupaient du bois pour leur chauffage et leurs clôtures, et faisaient la chasse; les femmes s'occupaient à carder, filer et tisser la laine, le lin et le chanvre que ce pays fournissait en abondance. Ces objets, avec les fourrures d'ours, de castor, de renard, de loutre et de martre, leur donnaient non-seulement le confort, mais bien souvent de jolis vêtements. Ils leur procuraient aussi les autres choses nécessaires ou utiles au moyen du commerce d'échange qu'ils entretenaient avec les Anglais et les Français. Il n'y avait pas une maison où l'on ne trouvât pas une barrique de vin de France. Ils n'avaient d'autres teintures que le noir et le vert; mais afin d'obtenir du rouge dont ils étaient remarquablement épris, ils se procuraient des étoffes rouges anglaises, qu'ils coupaient, *échiffaient,* cardaient, filaient, et tissaient en bandes dont étaient ornés les vêtements des femmes. Leur pays était tellement abondant en provisions que j'ai entendu dire qu'on achetait un bœuf pour cinquante chelins, un mouton pour cinq, et un minot de blé pour dix-huit deniers. On n'encourageait pas les jeunes gens à se marier à moins que la jeune fille ne pût tisser une mesure de drap, et que le jeune homme ne pût faire une paire de roues. Ces qualités étaient jugées essentielles pour leur établissement, et ils n'avaient guère besoin de plus, car chaque fois qu'il se faisait un mariage, tout le village s'employait à établir les nouveaux mariés. On leur bâtissait une maison, défrichait un morceau de terre suffisant pour leur entretien immédiat; on leur fournissait des animaux et des volailles; et la nature, soutenue par leur propre industrie, les mettait bientôt en moyen d'aider les autres. Je n'ai jamais entendu parler d'infidélité dans le mariage parmi eux. Leurs longs et froids hivers se pas-

saient dans les plaisirs d'une joyeuse hospitalité. Comme ils avaient du bois en abondance, leurs maisons étaient toujours confortables. Les chansons rustiques et la danse étaient leur principal amusement [46]. »

Nous n'aurions que peu de chose à ajouter à ce tableau des mœurs acadiennes. Dans ses lumières comme dans ses ombres, nous le savons à peu près fidèle, et comme nous ne désirons rien d'autre que la fidélité et la vérité, cela nous suffit. Il y a loin, très loin, de ces témoignages aux phrases décousues que Parkman a puisées ça et là ! Et il est si rare que l'historien ait à son usage des matériaux qui réunissent, au même degré que ceux-ci, les conditions voulues pour inspirer confiance et respect. En effet, les circonstances qui ont donné lieu à leur élaboration sont uniques : ils étaient destinés à figurer dans l'histoire que Brown avait en préparation. Cet homme qui, par l'élévation du caractère, mérite d'être placé à côté d'Haliburton et de Murdoch, avait jeté les yeux autour de lui pour s'assurer qui étaient ceux sur qui il pouvait le plus compter pour se renseigner en

---

46. Le *MS. original*—fol. 726—porte le renvoi suivant : "Collections of N. S. H. S. vol. II, p. 132," et ajoute : "Voici ce que nous détachons d'une lettre adressée au duc de Nivernais, le 2 décembre 1762 :" "Les Acadiens vivaient comme les anciens patriarches au milieu de leurs troupeaux, dans l'innocence et l'égalité des premiers siècles. Tous ceux qui les ont connus parlent encore avec attendrissement de leurs vertus et de leur bonheur."

La version anglaise d'*Acadie* ajoute au renvoi du *MS.* concernant la provenance de la lettre de Brook Watson ces mots : *This is taken from Casgrain's translation.* En effet, cette traduction se trouve au bas des pages 115-116 du *Pèlerinage...* Dans les *Coll. of N. S. H. S.*, la lettre de Watson, qui est datée de *Londres, 17 juillet* 1791, va de page 129 à page 134 du vol. II. Quant à l'extrait de la *lettre au duc de Nivernais*. Cf. *Pèlerinage... Appendice* no. 14, où cette lettre se trouve reproduite en grande partie, d'après *Arch. des Aff. Etrangères,* Paris.

vue de cet ouvrage. Nous ne pouvons porter une appréciation sur son choix, mais nous devons supposer que ce choix a été fait avec discernement et à sa satisfaction : étant donnée l'intégrité de Brown, une telle conclusion s'impose. Les deux hommes auxquels il s'était adressé pour en obtenir des renseignements dont le but avait une extrême importance, étaient, sans nul doute, parfaitement au courant du sujet; et il est certain qu'ils avaient pesé et mûri avec soin les opinions qu'ils avaient émises. Il semble même qu'ils avaient conscience de répondre à tout un questionnaire. Ni l'un ni l'autre n'avait intérêt à exagérer dans un sens favorable aux Acadiens: au contraire, en le faisant, ils eussent ajouté à l'odieux du rôle qu'ils avaient rempli à leur égard. L'on pourrait s'étonner que Parkman n'ait pas saisi cette occasion exceptionnelle de se renseigner à bonne source, si l'on ne savait déjà qu'il n'a même jamais mentionné le nom de Brown ou celui d'Haliburton, quand, à la faveur de l'*incognito*, il a fait la place si large à Pichon.

Moïse de Les Derniers et Brook Watson n'étaient ni poètes ni romanciers, et cependant Raynal n'a rien dit de plus qu'ils n'ont fait eux-mêmes. Comme a dit Rameau, « ce dernier a peut-être eu tort d'affubler ses renseignements dans le langage ampoulé du dix-huitième siècle, mais le ton seul en est faux et la chose est bien vraie [47]. » Les poètes, les romanciers, touchés des malheurs dont les Acadiens furent victimes après une longue période d'abondance et de félicité, ont pu les entourer d'une auréole d'idéalisme qui les

47. Le *MS. original*—fol. 728—oublie de signaler qu'il emprunte cette phrase à Rameau: il n'a ni guillemets ni référence; cet oubli est réparé dans l'édit. anglaise (II, 198) où le renvoi est fait. Cf. *Une Colonie*, II, 97.

place en quelque sorte en dehors des circonstances de la vie réelle. En cela, ces écrivains n'ont fait qu'obéir aux meilleurs instincts de notre nature. Les grandes infortunes ont toujours eu le don de les attirer. S'ils ne font pas l'histoire, souvent ils la corrigent; et Parkman lui-même leur aura rendu leur rôle nécessaire. Ils sont les successeurs de ces anciens chevaliers qui parcouraient le monde à la recherche de misères à consoler, d'injustices à réparer, de tyrans à punir. Il serait cruel de leur arracher des mains l'huile et le vin [48], que, comme le bon Samaritain, ils ont versés sur les plaies des victimes. Nous trouverions notre consolation dans l'oubli des maux qui ont fondu sur nos pères; mais, comme cela ne se peut, l'amertume de ces souvenirs est cependant adouci par l'évocation du nom chéri de Longfellow et de tant d'autres âmes sympathiques.

Pour descendre à la réalité, nous dirons volontiers avec Rameau: « les Acadiens n'étaient ni poétiques, ni enthousiastes, ni rêveurs; c'était tout simplement de braves gens, très obligeants les uns pour les autres, très-religieux, très-dévoués à leur famille, et vivant gaiement au milieu de leurs enfants, sans beaucoup de soucis; on pourrait peindre leur physionomie en deux mots: *c'était un peuple honnête et heureux* [49] »—en qui il y avait une part plus ou moins grande des faiblesses propres à notre nature.

Aux témoignages non suspects que nous venons de produire, nous pourrions, dans une certaine mesure, ajouter le

---

48. Le *MS. original*—fol. 728—dit ''le baume'', mais la version anglaise met avec raison ''l'huile et le vin''.

49. Ici, même observation exactement qu'à la note 47.—Cf. *Une Colonie*...

nôtre. Il nous a été donné, sinon de vivre longtemps au milieu des Acadiens, du moins de les voir très souvent dans la paroisse de St-Grégoire où résidaient nos grands parents. Cet endroit est un des asiles où ils se réfugièrent après les huit années d'exil dans les ports de la Nouvelle-Angleterre. Ils fondèrent cette paroisse, où encore aujourd'hui il ne se trouve peut-être pas cinq familles dont l'origine ne soit pas acadienne. Le sol était très riche, mais très humide et très boisé. Les Acadiens, avec raison, ont toujours préféré les terres basses, malgré les difficultés plus grandes qu'entraînent leur défrichement et leur assainissement. Ceux qui se fixèrent à l'Acadie, près de St-Jean d'Iberville, et à St-Jacques l'Achigan, firent également choix de terres semblables. Ces paroisses comptent parmi les plus prospères de la Province de Québec. Pour ne parler que de St-Grégoire, nous croyons que la peinture de mœurs, faite par Brook Watson et Moïse de Les Derniers, s'applique aussi exactement que les circonstances pouvaient le permettre, à l'état de chose qui régnait là il y a vingt-cinq ans. Sauf cette différence que les parents pourvoyaient seuls à l'établissement de leurs enfants et que l'éducation y était très répandue, tout le reste devait être la représentation fidèle de ce qui existait à Grand-Pré voilà cent trente-sept ans. Les différends se réglaient encore par le moyen d'arbitres; nous n'avons entendu parler que d'un seul procès, et jamais d'une naissance illégitime ou d'un scandale public. Il n'y a jamais eu, et je crois qu'il n'y a pas encore, à l'heure qu'il est, de débit pour la vente des spiritueux. La coutume y existait toujours de pourvoir à l'automne aux besoins des pauvres pendant l'hiver: l'on portait à leur domicile tout le bois, les provisions, les vêtements qui leur étaient nécessaires

jusqu'au printemps. Une compagnie d'Assurance Mutuelle a été fondée, nous dit-on, il y a deux ans: jusque-là, toutes les pertes par le feu étaient réparées en commun; non seulement l'on fournissait les matériaux, mais aussi la main d'œuvre; et la règle était de remettre la victime de l'accident dans le même état où elle était avant. Nous nous rappelons que l'on ne fit même pas exception à cette règle pour un riche avare d'assez triste réputation. Et si les maisons de ces Acadiens de St-Grégoire donnent une bonne idée de celles que leurs pères possédaient en Acadie,—vraisemblablement il en est ainsi, car ces gens sont respectueux de la tradition, et un grand nombre de ces logis datent du siècle dernier,—alors les remarques désobligeantes au sujet des demeures acadiennes, consignées dans la lettre plus haut citée de deux fonctionnaires français, n'avaient guère de fondement [50].

---

50. Au bas de cette page très-belle et très-vécue, l'auteur a mis la note suivante, non moins intéressante, ni moins personnelle, ni moins précieuse pour toute notre famille: "Mon grand'père, Joseph LePrince, était marchand à St-Grégoire, en société avec son frère François. Tous les deux étaient mariés aux deux sœurs, Julie et Henriette Doucet. Ils eurent chacun dix enfants, en tout quatorze filles et six garçons. Ils vivaient dans une communauté absolue et dans la même maison, qu'ils agrandirent plusieurs fois. Ils avaient avec eux leurs vieux parents et firent instruire leur plus jeune frère qui devint Evêque de St-Hyacinthe. Ils adoptèrent une jeune fille irlandaise, Mary Walsh,—dont les parents étaient morts du choléra à Québec. Tous ces enfants reçurent une bonne éducation, soit au collège, soit au couvent; deux des fils sont prêtres: l'un est chanoine du diocèse des Trois-Rivières, et l'autre de celui de St-Hyacinthe. Lorsque la maison ne put convenablement s'agrandir (davantage,) ils en firent construire une nouvelle à côté, mais elle resta plus d'un an inoccupée, tant répugnait l'idée d'une séparation après quarante ans de cette vie en commun. Vers 1836, le gouverneur de la Province, se rendant à Sherbrooke, avec sa suite, demanda et reçut l'hospitalité de mon grand'père. Plus tard, une hospitalité d'une nature bien différente était accordée au frère de l'honorable L. J. Papineau: c'était pendant les troubles de 1837-38. Sa retraite fut finale-

ment découverte; il y fut arrêté par le Shérif Burns, et emprisonné à Trois-Rivières.

''Quelques années auparavant, un américain de Boston, revenant de Québec, s'arrêtait pour la nuit chez mon grand'père. Boston était un endroit dont le nom était encore tristement familier aux Acadiens de St-Grégoire, mais il n'en était pas tout-à-fait ainsi pour mon grand'père, parce que son aïeul y avait été recueilli et protégé par une dame charitable dont ma famille avait gardé un touchant souvenir. La conversation fut longue et agréable; il y fut question de la déportation, et finalement de la dame charitable. Que l'on juge de la surprise et de la joie: l'étranger était le petit-fils de la bienfaitrice de mon grand père, et je regrette vivement d'en ignorer le nom. Son séjour fut prolongé, et au moment du départ, on lui offrit une boussole, don de son aïeule, laquelle avait servi à guider mon ancêtre à travers la forêt avec ses compagnons: ''Prenez-là, lui dit mon grand père, elle pourra vous être utile à vous qui allez reprendre le même chemin. Si précieuse qu'elle soit pour nous, à titre de souvenir, elle le sera également pour vous, outre qu'elle pourra vous rendre le même service qu'elle nous a rendu.''

CHAPITRE TRENTE-QUATRIEME [1]

—

Lawrence avait confié à tous les capitaines des vaisseaux sur lesquels devaient être embarqués les Acadiens une lettre-circulaire à l'adresse des gouverneurs des provinces où seraient déposés les exilés. Nous en donnerons quelques extraits [2]:

Halifax, Nouvelle-Ecosse, 11 août 1755.

« Monsieur,—Le succès de l'entreprise de chasser les Français des endroits qu'ils avaient empiétés dans cette province, a eu un effet tel que j'en ai profité pour soumettre les habitants français de cette colonie aux volontés de Sa Majesté et du gouvernement ou les contraindre à quitter le pays. Il ont refusé de se soumettre au serment, sans la pro-

---

1. Le *MS. original*—fol. 732—n'a que le mot *chapitre*. Pas de chiffre ni de sommaire. Nous nous en rapportons donc pour ceci à l'édit. anglaise. Et tandis que, dans le *MS.* ce chapitre s'ouvre tel que le porte notre texte, dans l'édit. anglaise, il commence par la phrase que voici: ''Chapter XXXI of this work closes with the departure of the flotilla carrying the Acadians into exile: I now come back to the main part of my narrative.''

2. Le *MS. original* porte: ''Nous la résumerons aussi brièvement que possible.'' Or, comme ce sont des citations qu'il en fait et non un résumé, le traducteur a mis en marge cette note au crayon: ''on ne résume pas avec des guillemets; c'est pourquoi j'ai mis ''extracts''. — Le fait est que les paragraphes que l'auteur consacre à cette circulaire s'ouvraient par des guillemets qui ensuite ont été barrés, et sa manière de citer tenait à la fois du résumé et de l'extrait textuel. Notre texte est d'après le texte officiel de la circulaire, que l'on trouvera en entier dans nos *appendices* du tome II, p. 473.

messe écrite du gouverneur, qu'ils ne seraient pas appelés à prendre les armes pour la défense de la province. Le général Phillips leur fit cette concession que Sa Majesté a désapprouvée, et depuis, les habitants se prétendant sur un pied de neutralité entre Sa Majesté et ses ennemis, ont continuellement entretenu des intelligences avec les Français et les sauvages.

« Trois cents d'entre eux viennent d'être pris les armes à la main dans le fort Beauséjour. Malgré leur mauvaise conduite par le passé, Sa Majesté a daigné me permettre d'accorder son pardon à tous ceux qui voudraient rentrer dans le devoir. En conséquence, j'ai offert à ceux qui n'avaient pas ouvertement pris les armes contre nous, de rester en possession de leurs terres à condition de prêter le serment d'allégeance sans aucune réserve. Ils ont audacieusement et unanimement refusé de prêter le serment sans restriction... J'ai convoqué une séance du Conseil de Sa Majesté à laquelle étaient présents l'honorable vice-amiral Boscawen et le contre-amiral Mostyn, pour considérer les mesures qu'il va falloir prendre pour nous débarrasser sans danger et d'une manière efficace, de cette population.

« Le chiffre de cette population est de sept mille à peu près, et il n'est pas douteux qu'elle ira renforcer la population du Canada si après avoir été chassée, elle est laissée libre d'aller où il lui plaira. Le Canada n'ayant pas de terres défrichées pour un si grand nombre d'habitants, ceux qui sont en état de prendre les armes seront immédiatement employés à inquiéter cette colonie et les colonies avoisinantes. Pour empêcher cela il n'y a pas d'autre moyen praticable que de les distribuer par groupes dans les colonies...

« Cette mesure a été jugée inévitable pour la sécurité de la colonie, et si Votre Excellence prend en considération qu'il est reconnu que la prospérité de l'Amérique du Nord dépend en grande partie de la préservation de cette colooie contre les empiètements des français, je ne doute pas qu'elle ne nous donne son concours, qu'elle ne reçoive les habitants que je lui envoie maintenant, et que suivant notre désir, elle ne prenne les moyens de les installer de manière à ce qu'ils ne puissent se grouper à l'avenir. »

Toujours les mêmes accusations d'ordre général: un seul fait spécifié et répété à chaque occasion, celui des 300 Acadiens trouvés les armes à la main lors de la prise de Beauséjour. Lawrence se garde bien d'ajouter que ces 300, de par un article de la capitulation, furent pardonnés, parce qu'ils avaient pris les armes sous peine de mort. De tous les habitants français, ils étaient les seuls contre qui il ait jamais pu formuler une accusation précise. Et que valait cette accusation? Quelle était leur culpabilité? N'avoue-t-il pas lui-même que Philipps leur avait accordé, dans la prestation du serment, la réserve qu'ils exigeaient et à laquelle ils avaient toujours tenu? Une fois cette réserve retirée, n'avaient-ils pas le droit de quitter le pays ainsi qu'ils l'avaient fait? En passant en territoire français, n'étaient-ils pas devenus sujets français, ainsi que Cornwallis lui-même l'admettait, et ainsi que le voulait le plus vulgaire bon sens? La manière dont un très grand nombre d'entre eux s'étaient conduit, en s'éloignant de Beauséjour pour ne pas avoir à prendre les armes contre les Anglais, et l'attitude des trois cents en question, qui n'avaient pris les armes qu'en cédant aux plus grandes menaces, tout cela n'aurait-il pas dû leur mériter au contraire les remercî-

ments et les sympathies des Anglais? Si nous pouvons en croire Pichon, ce serait grâce à la pression exercée par les 300 sur le commandant français que celui-ci se serait décidé à capituler sans résistance.

Lawrence ajoute que Sa Majesté désapprouva la réserve accordée à Philipps. Nous voyons bien que les Lords du Commerce émirent des doutes sur la signification d'un mot dans la copie française du serment: Philipps maintînt son interprétation, et la réponse mît fin à la discussion. Mais nulle part il n'est marqué que les Lords aient désapprouvé la réserve au sujet de la neutralité. Avec sa mauvaise foi ordinaire, Lawrence nous paraît s'être prévalu de cette discussion sur la valeur d'un mot pour affirmer que Sa Majesté avait désapprouvé la réserve même. Mais cette désapprobation, si tant est qu'elle se soit produite, ne changeait en rien la position des Acadiens, sans une notification formelle à eux adressée. Or, par les documents que nous avons cités, relativement à l'administration de Cornwallis, il appert que jamais avant cette époque, c'est-à-dire 1749-1750, il ne fut question de pareille désapprobation.

Le fait que Lawrence en revient toujours à ces 300, prouve qu'il n'en restait aux accusations vagues que parce qu'il lui était impossible d'apporter d'autres griefs précis. A tout évènement, le cas de ceux qui étaient restés paisiblement sur leurs terres dans la péninsule, à de longues distances des établissements français, devait et doit être considéré séparément. Au reste, si les Acadiens avaient été rebelles, ou enclins à le devenir, à quoi eût servi ce serment sans réserve, étant donné que celui qu'ils avaient prêté les obligeait, tout autant qu'aucun autre, à garder la fidélité? Et de fait, ce serment était appelé le serment de fidélité.

Pourquoi cette insistance à leur faire prêter un serment quelconque s'ils étaient infidèles à celui qu'ils avaient prêté? Ce n'est pas ainsi, croyons-nous, que l'on eût procédé envers des rebelles. Parkman dit: les Acadiens refusèrent de prêter le serment « en pleine conscience des conséquences » que ce refus pouvait avoir. Il leur fût dit que, s'ils refusaient de le prêter, il leur faudrait quitter le pays. Or, ils avaient accepté cette alternative, ils étaient prêts à s'en aller. Mais entre quitter un pays pour aller où bon nous semble, et être déporté dans les conditions que nous connaissons, il y a un abîme, et Parkman ne l'ignorait pas.

La raison alléguée par Lawrence qu'il n'envoyait pas les Acadiens au Canada, « parce qu'il n'y avait point de terres défrichées pour les recevoir », serait amusante, si le sujet n'était si profondément triste, et la fourberie si grossière [3]. Qu'avait-il préparé pour eux à Boston, dans le Connecticut, à New-York, à Philadelphie, en Georgie, dans la Caroline, quand sa lettre circulaire aux gouverneurs était la première information que recevaient les colonies de la déportation des Acadiens? Quand, en plusieurs de ces endroits, on laissa pendant des semaines les pauvres exilés à bord des bateaux qui les avaient amenés, où ils gisaient dans un entassement infect, où la maladie les décimait? « Notre but, dit-il, en les dispersant ainsi, est de les empêcher de se réunir. »

---

3. Lawrence dit exactement: ''Le Canada n'ayant pas de terres défrichées pour un si grand nombre d'habitants, ceux qui sont en état de prendre les armes seront immédiatement employés à inquiéter cette colonie et les colonies avoisinantes.'' Voilà la crainte et voilà pourquoi il déportera les Acadiens. L'auteur d'*Acadie*, en isolant le premier membre de phrase, nous laisse sous l'impression que Lawrence a voulu dire que c'eût été mal d'expédier ces gens là où il n'y avait suffisamment de terres défrichées à mettre à leur disposition.

Le gouverneur aurait pu ajouter, et cela n'eut fait que compléter sa vraie pensée : « J'ai cru qu'en laissant les familles intactes et en déportant au même endroit les habitants d'une même localité, ils en prendraient occasion pour se concerter et revenir prendre possession de leurs terres. Aussi, afin de prévenir une telle éventualité, j'ai donné l'ordre de distribuer les gens d'un même lieu à des endroits fort éloignés les uns des autres ; autant que possible, j'en ai fait autant pour les membres d'une même famille ; de la sorte, le père, la mère, les enfants, n'auront pour longtemps d'autre souci que de se chercher. Entre temps, la misère, le chagrin en tuera un grand nombre... » Que ceux qui doutent que telle ait bien été la vraie pensée de Lawrence, cherchent une autre explication à la dislocation des familles ; pour nous, nous n'avons pu réussir à trouver à ce fait une autre solution. Lawrence était bien trop habile pour ne pas se laisser guider en toutes choses par un motif utile à ses plans. Et le démembrement des familles servait admirablement la fin qu'il avait en vue.

« En dépit du soin apporté par Winslow, dit Parkman, quelques cas de séparation des familles se sont produits, mais ils n'ont pas été nombreux [4]. » De preuves à l'appui de cette affirmation, il n'en donne aucune, et pour cause. Il est vrai que Winslow avait déclaré aux habitants, convoqués et détenus dans l'église de Grand-Pré, qu'il verrait à ce que « les mêmes familles prissent place à bord des mêmes vaisseaux [5] » ; mais cette déclaration ne saurait suffire comme

---

4. *Montcalm and Wolfe*. I, p. 290, en note.

5. "That whole familys shall go in the same vessel..."
Journal. Coll. of the N. S. H. S. III, p. 95.

preuve qu'il en a été ainsi. Il peut se faire que Winslow se soit montré plus humain que les autres; mais n'oublions pas que les ordres édictés par Lawrence portaient que l'on devait s'emparer des hommes et les expédier tout de suite, après quoi l'on s'occuperait des femmes et des enfants. Si de tels ordres n'ont pas été exécutés à la lettre, c'est qu'il y eut un retard considérable dans l'arrivée des approvisionnements, ainsi que dans celle des convois qui devaient accompagner les transports. On avait eu le temps d'entasser la population presqu'entière à bord des vaisseaux où on l'avait laissée languir, et cela avait permis à quelques familles d'en profiter pour se rejoindre : Winslow et les autres commandants n'eurent pas le pouvoir ou l'inhumanité de les en empêcher. En d'autres termes, les circonstances n'ont pas permis d'exécuter dans toute sa rigueur l'ordre barbare que l'on avait reçu. Quand nous disons qu'un certain nombre de familles entières se trouvèrent sur le même navire, nous pesons nos paroles, et nous entendons signifier que ces familles furent l'exception. Parkman, cela se conçoit, ne pouvait connaître ce qu'il nous a été donné d'apprendre *viva voce* au sein de nos foyers. Ce serait une grave erreur de penser que le souvenir de ces évènements est depuis longtemps perdu chez les cAadiens. Hélas! il est vrai qu'il s'efface maintenant très vite; l'oubli le recouvre; mais, il y a trente-cinq ans encore, chaque famille pouvait faire l'historique du départ, de l'embarquement, et des nombreuses transmigrations qui suivirent. Jusqu'à 1786, les familles ainsi démembrées se cherchèrent avec une touchante persistance; le nombre de celles qui, malgré tous les efforts, ne réussirent pas à se recomposer a été considérable.

Au sujet de ce fait,—la dislocation des foyers,—ne mentionnons d'abord que les preuves de nature publique, preuves qui étaient à la portée de Parkman tout autant qu'à la nôtre. L'on a vu que Lawrence avait fait emprisonner dans l'Ile St-Georges, en face de Halifax, les députés de Grand-Pré et de Pigiquit qui avaient refusé de prêter le serment: ils étaient au nombre de quinze; l'on a vu également que ceci fait, le gouverneur enjoignit aux habitants d'Annapolis, de Grand-Pré et de Pigiquit, de lui dépêcher des délégués: il y en eût cent, dont soixante-dix pour ces deux derniers endroits, et trente pour Annapolis, — en tout cent quinze, choisis parmi les principaux citoyens, et probablement tous chefs de famille [6]. Leur culpabilité ne différait en rien de celle du reste de la population: ils avaient refusé de prêter le serment, et c'était tout. Or, quel fut le sort infligé à ces cent quinze représentants? L'ordre suivant va nous le dire :.

« Ordre d'appareiller et instructions à Samuel Barron, capitaine du Transport *Providence.* »

« Halifax, 3 octobre 1755.

« Monsieur,

« Vous devrez recevoir à bord de votre vaisseau un certain nombre d'habitants français qui se trouvent à l'Ile St-Georges. L'officier commandant de ce poste vous en remettra la liste. Et vous devrez faire voile vers la province de la Caroline du Nord. Dès votre arrivée en cet endroit, vous

6. Cf. notre *tome II*, ch. XXVII.

devrez remettre à son adresse la lettre ci-jointe, apporter le plus grand soin au débarquement de vos passagers, et vous faire remettre une attestation comme quoi ils ont mis pied à terre [7]... »

Nous avons pu découvrir cependant que le nombre des personnes expédiées en cette occasion ne fut que de cinquante [8]. Les 65 autres furent-elles expédiées plus tôt ou plus tard ? Ou bien purent-elles rejoindre leurs familles avant la déportation générale? Nous ne le savons pas au juste ; cependant nous avons raison de croire qu'elles furent ultérieurement dirigées sur Grand-Pré et Annapolis pour compléter le chargement des navires qui emportaient le reste de la population. Nous savons que sept jours après le départ d'Halifax de ces cinquante Acadiens, le 10 octobre, un autre navire, le *Hopson,* à destination de la Caroline du Sud, laissait Halifax, pour aller à Annapolis, y prendre ou y compléter son chargement [9]. Avait-il à son bord les 65 autres Acadiens détenus à Halifax, ou une partie d'entre eux? Il serait raisonnable de le supposer. Et il est possible que quelques-uns de ces habitants aient pu rejoindre ainsi des membres de leurs familles. Mais ce dût être l'exception. Nous avons donc, dans ce seul fait, probablement cent ou cent quinze maris séparés de leurs femmes et de leurs enfants. A cinq enfants par famille, plus le père et la mère,

---

7. *N. S. D.* P. 280. — La référence est dans le *MS. original* — fol. 740—et l'édit. anglaise.

8. 'The government of N. S. to John Campbell, Dr. 1755. Nov. 15th. To the freight of fifty french people brought from Halifax to N. Carolina, in the Sloop Providence, Samuel Barron, Mr., per Certif. at 12 s. 6 d. £31. 5. 0 North Carolina, Jany. 13th 1756. Jno. Campbell. — *N. S. D.* P. 289.

9. *N. S. D.* P. 291.

voilà déjà une dislocation affectant certainement 400 personnes et peut-être même 750 [10]. En gardant à Halifax ces chefs de famille, alors qu'il faisait transporter ailleurs la population, nous avons la preuve évidente que l'intention de Lawrence était de démembrer les foyers.

Mais, puisque Parkman paraît s'attacher particulièrement à adoucir la part d'odieux qui revient de ce chef à Winslow, nous allons montrer que celui-ci ne mérite probablement pas les atténuations dont l'historien américain le colore. René Le Blanc, notaire de Grand-Pré, était à cette époque, à l'exception peut-être de Joseph Le Blanc, Nicolas Gauthier, Louis Allain et Lucien de La Tour, l'homme le plus important parmi les Acadiens. Il avait en quelque sorte renoncé à la neutralité qui le couvrait, ainsi que tous les habitants français, pour servir le gouvernement avec zèle, au point que cela lui avait valu d'être fait prisonnier par les sauvages et retenu par eux captif pendant quatre ans. Dans une requête adressée à Sa Majesté le Roi de Grande Bretagne, et que l'on trouvera aux *appendices,* les Acadiens déportés à Philadelphie exposent ainsi leur situation:

« . . .Nous avons été déportés dans les colonies anglaises; et cette déportation a été opérée si hâtivement, et avec si peu d'égards pour les choses indispensables à la vie et pour les liens les plus tendres de la nature, que plusieurs sont tombés, de l'état social le plus charmant et le plus prospère, dans un dénuement absolu. *Les parents ont été séparés de leurs enfants, les maris de leurs femmes,* parmi lesquels il y en a qui n'ont pu encore se rejoindre. Nous avons été telle-

10. Nous donnons les chiffres tels que dans le *MS. original*—fol. 740. A.—L'édit. anglaise, II, p. 207, met 700 ou 800.

ment entassés dans les vaisseaux que nous n'avions même pas de place pour nous coucher... Ceux-là mêmes d'entre nous qui, à cause de leur attachement au Gouvernement de Votre Majesté, avaient souffert le plus de la part des ennemis du roi, ont été également enveloppés dans la même calamité, parmi lesquels René Le Blanc, le notaire déjà mentionné, est un des exemples les plus frappants. Il fut saisi, emprisonné, emmené avec les autres; et sa famille, composée de vingt enfants et d'environ cent cinquante petits enfants, fut dispersée dans différentes colonies. Lui-même fut débarqué à New-York, débile et malade, n'ayant avec lui que sa femme et deux de ses plus jeunes enfants, d'où il alla en rejoindre trois autres à Philadelphie, où il est mort sans qu'on ait fait plus de cas de lui que d'aucun des autres captifs, sans qu'on ait tenu compte de tout ce qu'il avait fait et souffert pour le service de Votre Majesté [11]... »

Parkman connaissait cette requête; elle se trouve dans Haliburton et ailleurs. Si tel fut le sort infligé à l'homme le plus considérable de Grand-Pré, qui avait servi le gouvernement avec tant de zèle, que dût-il en être pour les autres? Nous ajouterons, en ce qui regarde Grand-Pré, un fait qui nous touche personnellement: L'aïeul de notre grand'mère Richard, Honoré Hébert, avait trois frères âgés de dix à vingt ans, lors de ces évènements. Tous quatre furent déportés à des endroits différents, et ce ne fut que dix ans plus tard qu'ils purent se réunir dans la paroisse St-Grégoire. Cet épisode est raconté par Casgrain, dans son *Pèlerinage*

---

11. Cf. *Haliburton*. I, 183 et seqq. Casgrain, *Pèlerinage*, VIII, 178 et seq.— Cf. notre ch. XXX, note 4.

au Pays d'Evangéline[12], non qu'il ait été exceptionnel, mais parce que la famille à laquelle il se rapporte avait acquis une certaine importance qui la mettait plus en relief que d'autres :

« Au nombre de ces fugitifs était un jeune homme âgé de dix-huit ans, nommé Etienne Hébert, enlevé de la paroisse de la Grand-Pré, où il habitait le vallon du *Petit Ruisseau*, dans la concession dite des Héberts. Séparé de ses frères qui avaient été jetés, l'un dans le Massachusetts, l'autre dans le Maryland, et le troisième dans un autre endroit, tandis que lui-même, débarqué à Philadelphie, avait été mis au service d'un officier de l'armée, il n'eût pas de repos qu'il n'eût rejoint ses frères, qu'il croyait rendus au Canada. Frustré dans ses espérances à son arrivée, mais non découragé, il se fit concéder des terres(à St-Grégoire)[13]dans la seigneurie de Bécancourt, et repartit en hiver, monté sur des raquettes. Après bien des recherches, il eût la joie de les ramener tous les trois: l'un était à Worcester, l'autre à Baltimore, et le troisième dans un village dont le nom a été oublié. Les quatre frères s'établirent, voisins l'un de l'autre, à St-Grégoire, où ils ne tardèrent pas à prospérer[14]. » Çasgrain ajoute que Etienne Hébert, apprenant plus tard qu'une de ses voisines de la Grand-Prée, Josephte

---

12. Le *MS. original*—fol. 740 C.—porte: *Voyage*...

13. Mots ajoutés par Richard.

14. Le *MS. original*—fol. 740 D. porte le renvoi suivant: ''Ils revinrent ensemble en suivant les rivières Kennebec et Chaudière jusqu'à Québec. Celui des quatre qui est notre aïeul (Honoré) fut retrouvé à Boston. Il eut les pieds gelés dans le trajet.''

Babin, qu'il avait eu l'intention d'épouser, avait été emmenée à Québec, alla l'y retrouver et l'épousa [15].

Nous avons vu qu'à Grand-Pré—et la même chose dût se répéter ailleurs, puisque tels étaient les ordres de Lawrence —les hommes et les femmes furent embarqués séparément, un mois avant le départ de la flottille. Haliburton avait écrit qu'ils avaient été déportés tout de suite [16]. Parkman, avec raison, a corrigé cette inexactitude. Mais, d'après ce que nous venons de raconter, il semble évident que ces hommes et jeunes gens furent bien et dûment déportés séparément: comment, en effet, expliquer autrement la séparation des quatre frères Hébert?

Madame Williams, auteur de *The Neutral French* or *the Exiles of Nova Scotia* [17], une compatriote de Parkman, qui écrivait longtemps avant lui, alors qu'à Boston le souvenir de ces évènements était encore frais dans les mémoires, a dit au sujet des promesses faites par Winslow de ne pas démembrer les familles: « A quel sophisme le colonel Winslow a-t-il eu recours pour tranquilliser sa conscience au sujet de ce manquement à sa parole, pour ne pas dire cette abomi-

---

15. *Pèlerinage*... ch. X. P. 203-4. Au bas de la page 204, il y a cette note: "Un des descendants d'Etienne Hébert s'est distingué, de nos jours, par son admirable dévouement à la cause de la colonisation. Le premier des établissements qu'il a fondés porte, en souvenir de lui, le nom d'Hébertville. Un autre rejeton de la même famille occupe aujourd'hui le premier rang parmi nos artistes canadiens. Il exécute actuellement, à Paris, toutes les statues qui doivent décorer la façade du Palais Législatif, à Québec."

16. "The preparations having been all completed, the 10th of september was fixed upon as the day of departure." I, p. 179.

17. Le *MS. original*—fol. 740 E. porte: "*French Neutrals*". Nous donnons le titre exact de cet ouvrage, dont nous avons sous les yeux la seconde édition, s. d., publiée à Providence par l'auteur. Le *copyright* est de 1841.

nable tromperie,—l'histoire n'en parle pas [18]. » Dans le *MS.* de Brown, se trouve un *Mémoire* préparé par M. Fraser, de Miramichi, auquel Brown s'était adressé pour avoir des renseignements sur les Acadiens fixés à cet endroit. Nous en extrayons le passage qui suit: « Michel O Bask et son frère Pierre O Bask, accompagnés de douze autres, ont voyagé à travers les bois depuis la Caroline, d'aucuns disent depuis la Nouvelle-Orléans, jusqu'à la source du fleuve Saint-Laurent: de là, ils sont venus en canot jusqu'à Cumberland [19] visiter les parents de leurs femmes et revoir leur sol natal. Les deux Basks (sic) vivent dans le voisinage de Miramichi... La plus grande injustice que (les Acadiens) croient que les Anglais aient commise, consiste en ce que les déportés de Cumberland et des Mines [20], n'eurent pas la liberté de choisir le lieu de leur exil; en ce que les femmes et les enfants de plusieurs d'entre eux n'eurent pas la permission de s'embarquer sur les mêmes vaisseaux qui portaient leurs maris et leurs parents, mais furent mis à bord d'autres navires à destination de colonies différentes: par quoi bien des familles se trouvèrent démembrées et n'ont pas réussi à se rejoindre jusqu'aujourd'hui. Les habitants d'Annapolis estiment bien dur de n'avoir pas eu le privilège de vendre leurs bestiaux et autres biens meubles, avant d'être déportés. » Et Brown ajoute cette note de sa propre main: « Ces traditions ont été recueillies à ma demande, à Miramichi et dans le voisinage de Chignecto,par M. Fraser, juge de district de la province du Nouveau-Brunswick, et

---

18. *The Neutral French*. ch. V. P. 120.
19. Le *MS. original*—fol. 740 F. porte: *Shédiac*.
20. Le *MS. original*—*ibid*. porte: Grand-Pré.

qui depuis a fondé une grande maison de commerce à Halifax. M. Fraser est un homme d'une pénétrante intelligence, d'une nature calme et qui n'a rien de romanesque. Il n'a pas l'active curiosité de Jo. Gray, la sensibilité aiguë de Moïse de Les Derniers, ni la grave bienveillance de Brock Watson[21]... »

Hutchinson, l'éminent[22] historien du Massachusetts, cite plusieurs cas de séparation qui sont venus à sa connaissance. Le *New York Mercury* de cette époque protesta contre ces indignités. « Leurs femmes et leurs enfants, y est-il dit, n'eurent pas la permission de s'en aller avec eux, mais furent expédiés sur d'autres transports. » Dans une lettre de l'abbé Le Guerne, nous voyons que sur les 250 familles qui se trouvaient à la Rivière St-Jean après la dispersion, il n'y avait pas moins de soixante femmes dont les maris avaient été déportés[23].

---

21. La dernière phrase de cette note de Brown est: "*But he has supplied some useful hints and opened* (en note marginale l'éditeur a mis: *offered?*) *the best defense for the Removal that has yet been suggested.*" Par où il semble signifié que ce Fraser avait préparé ou suggéré les raisons les plus fortes en faveur de la Déportation qui eussent encore été apportées.—Ce document se trouve dans *C. F. Doc. in.* II, p. 94. Pièce LXXXI, sous le titre: *Notes from Tradition and Memory of the Acadian Removal,* by Mr. Fraser of Miramichi, 1815. *Seven folio pages. Extracts.* Au bas de la page: "*British Museum. Dr. Brown's MSS.* Add. 19071, fol. 254. Le titre ci-dessus, sur le document original, est de la main de Mr. A. B. Grosart, de qui le British Museum a acheté les manuscrits du Dr. Brown."—La note du Dr Brown porte la date du *12 mars 1815.*

22. Dans le *MS. original*—fol. 740 F., sous *éminent,* il y a un trait au crayon qui renvoie à la marge où le traducteur a mis ces mots: "Les Américains disent que Hutchinson's "government was characterized by *duplicity* and avarice.""

23. *Lettre à Provost,* du 10 mars 1756: "Dans nos rivières de Memeramcouc, Petcoudiac et Chipody, il reste comme je l'ai dit environ deux cents cinquante familles, de ce nombre sont soixante femmes dont les maris ont été emmenés

Les documents ou relations, établissant qu'il y a eu dislocation des familles, sont si nombreux que nous n'avons que l'embarras du choix. Une preuve entr'autres, et des plus frappantes, que cette dislocation a eu lieu, est dans le fait suivant : une foule de proscrits avaient abordé à Saint-Malo, où, s'étant concertés, ils présentèrent au gouvernement français une requête à l'effet d'être transportés à Boston même. Et le motif qu'ils alléguaient pour s'exposer ainsi à de nouvelles persécutions était « l'espérance de rejoindre leurs enfants que les anglais y ont amenés [24] ».

M. le chanoine Louis Richard, Supérieur du Séminaire des Trois-Rivières, en réponse à une demande d'informations précises sur les origines de la colonie acadienne de St-Grégoire et du district des Trois-Rivières, nous écrit comme suit à la date du 2 novembre 1892 :

---

en Angleterre (sic pour Nouvelle Angleterre.)'' Cf. *Appendices*, où cette lettre est en entier.

24. PLACET

envoyé à Monseigneur le Maréchal de Castries Ministre et Secrétaire d'Etat de la Marine.

21 février 1784.

Monseigneur,—Les Accadiens établis dans ce Département de l'Evêché de Saint-Malo en Bretagne, vous représentent très humblement qu'animés du désir de décharger l'Etat de la solde que le Roy a bien voulu leur accorder, et en se consacrant aux travaux que chacun d'eux peut embrasser, ils désirent avec ardeur qu'ils soyent fixés pour toujours sous l'hémisphère qui leur a été proposé par le Gouvernement.

L'attachement et la fidélité que cette nation a dans tous les tems témoigné pour son Souverain lui a mérité cette preuve d'estime qu'elle a été mise à choix sur la Louisianne, le Mississipi, la Floride Espagnolle ou une contrée du continent de Boston pour y couler le reste de leurs jours.

D'une voix unanime et d'un commun accord, les Accadiens se sont décidés pour Boston, ils acceptent avec la plus vive reconnoissance la proposition qui

«...Vous ne vous êtes pas trompé; en effet, voilà plus de vingt ans que je recueille, ici et là, tout ce qui pouvait regarder les familles acadiennes et leur établissement dans le district des Trois-Rivières. J'ai fait un relevé de tous les registres des paroisses de St-Grégoire, Nicolet, Bécancour, etc., etc.; j'ai consulté les souvenirs des vieillards; j'ai fait un voyage en Acadie; j'ai pris copie, à Halifax, des vieux registres de Port-Royal, et aujourd'hui je possède toutes les données nécessaires pour recomposer en grande partie la généalogie des familles de ce district. Je savais vaguement, par les récits du foyer, que la dislocation des familles avait été grande, mais j'étais loin de me douter qu'elle l'avait été à ce point. L'arrivée des premiers réfugiés date

---

leur est faite d'y aller demeurer, voilà ce qui forme aujourd'huy l'objet de leurs vœux, ils ont tout lieu d'attendre qu'ils seront exaucés.

Un autre motif leur fait désirer d'être transportés à Boston les Anglois s'étant rendus les maîtres de l'Accadie, tous les Accadiens furent dispersés et exposés à la fureur de l'ennemi de la France, ceux à qui la foiblesse de l'âge ne permît pas de s'y dérober restèrent aux mains de leurs vainqueurs et par eux emmenés à Boston où ils ont été élevés et instruits suivant les rites de la secte angloise.

Quel sujet éternel de reconnoissance pour les supliants de se voir rendus à leurs enfants, réunis à leurs neveux? les familles incertaines de leur sort béniroient à jamais la main bienfaisante qui leur auroit procuré cet avantage: la fermeté et l'attachement dont ils ont toujours donné des marques pour leur religion, le libre exercice qu'ils en feroient sous les yeux de leurs alliés, de leurs descendants et de leurs compatriotes, rappelleroient ceux-cy du sein de l'erreur, et les détermineroient infailliblement à l'abandonner pour embrasser et suivre la foy de leur ayeux.

Protégés donc, Monseigneur, les pauvres et malheureux Accadiens appuyés s'il vous plaît de votre protection et de vos bons offices leur juste réclamation et ils redoubleront leurs vœux pour la précieuse conservation de Votre Grandeur.

Présenté par les Députés des Accadiens
du Département de Saint-Malo ce 19 Février 1784.

Cf. *Arch. Can.* Gen. etc. P. 227-8.

de 1759 : ceux-ci étaient presque tous des environs de Beauséjour ; ils étaient venus par la rivière St-Jean. Partis dès le printemps, sans provisions et sans munitions, leur marche fut très lente, et devait l'être, puisqu'ils ne pouvaient pourvoir à leur subsistance que par la pêche et le rare gibier qu'ils parvenaient quelquefois à prendre dans les pièges. Enfin, au commencement de l'hiver, ils débouchèrent sur le Saint-Laurent, à Cacouna. Il n'y avait probablement pas une seule famille complète dans ce premier groupe. Mon ancêtre, Joseph Richard, et le vôtre, Michel Richard, étaient du nombre ; le mien se trouvait avec quelques parents de sa femme ; le vôtre, alors âgé de 15 ans, n'avait avec lui qu'une sœur, Félicité, âgée de 10 ans, et son vieux grand-père René Richard [25]. Les noms de Joseph Richard, et de sa femme Madeleine Leblanc, père et mère de notre bisaïeul Michel Richard, n'aparaissent nulle part dans les registres, soit qu'ils aient été déportés en Angleterre, ou qu'ils soient morts dans les colonies anglaises avant la paix de 1763. Je ne vois pas non plus qu'il (Michel Richard) ait été réjoint à St-Grégoire par aucun de ses frères ou sœurs [26].

« Tous ceux qui se fixèrent au Canada entre 1759 et 1763, appartenaient au groupe qui échappa à la déportation. Après le traité de paix, il en vint constamment de tous côtés jusqu'à 1786 : les derniers contingents venaient de France.

---

25. Le *MS. original*—fol. 740, I.—a la note suivante : "Il avait alors 73 ans, et mourût en 1776, à l'âge de 90."

26. Le *MS. original—id. fol.*—porte cette note qui ne figure pas dans l'édit. anglaise : "Un vieil oncle que j'ai auprès de moi avait cinq ans, lorsque mourût son grand-père Michel Richard. Il croit se rappeler que la mère de ce dernier mourût au temps de l'embarquement, et le père dans les colonies anglaises. Il (Michel) avait un ou deux frères dont on n'eût jamais de nouvelles."

Même alors les familles qui se trouvaient au complet étaient fort rares, probablement parce que la mortalité avait été fort grande parmi elles, et causée par la misère et les souffrances chez ceux qui échappèrent à la déportation, par la maladie chez ceux qui furent déportés dans les climats chauds.

« L'impression que j'ai éprouvée en faisant ces recherches a été des plus pénibles, parce que je constatais à chaque pas le fait inouï de la dislocation des familles. Toutes celles qui viennent aborder sur nos rivages ne sont que de misérables débris : ce ne sont que veufs, veuves et orphelins; il y a beaucoup plus de veufs que de veuves; il semble que les femmes aient moins résisté au chagrin et à la misère. Jugez-en vous-même par les listes ci-jointes [27] . . . »

Voici ce que dit Casgrain d'un autre de nos ancêtres, Jean Le Prince : «L'aïeul de Mgr Le Prince, premier évêque de St-Hyacinthe au Canada, fut débarqué seul à Boston, où une famille charitable le reçut; il ne découvrit ses parents que bien des années plus tard [28]. » (1772.)

Il nous est impossible de voir sur quoi s'appuyait Parkman pour affirmer que très peu de familles furent séparées.

---

27. Le travail non achevé du regretté chanoine Richard est conservé aux archives du Séminaire des Trois-Rivières. A l'*Appendice* VII de notre tome II, nous en avons publié une partie,—les *Notions Préliminaires* et ce qui a trait à la famille *Le Prince*. Aux *Appendices* de ce tome III, l'on trouvera ce qui a trait à la famille *Richard*. C'est par l'entremise de M. l'abbé C. E. Mailhot, l'historien des *Bois-Francs*, que nous avons pu parcourir ce travail et en prendre des extraits.

28. *Pèlerinage*... ch. X. P. 202.—*Ferland*, II, XXXV, P. 520, avait déjà dit: ''Le père (c'est grand-père qu'il faudrait) de feu Mgr. Le Prince, évêque de St-Hyacinthe, encore enfant, se trouva séparé de ses parents, et jeté au sein d'une famille à Boston. Il ne retrouva ses parents qu'après plusieurs années de recherches.''

Abstraction faite de nos informations particulières, auxquelles il ne pouvait avoir accès, il me semble qu'il a pu en voir assez dans des relations de toute provenance pour se convaincre du contraire. Il y a des faits précis qui montrent que, même à Grand-Pré, on ne permît pas la réunion des familles; cependant il est possible que beaucoup de ces séparations aient été plutôt dues à l'ignorance dans laquelle on tînt les Acadiens au sujet de leur destination. Pour leur faire accepter leur sort avec plus de résignation, on dût leur faire croire qu'ils seraient tous débarqués au même port: cela étant, il importait peu que les membres d'une même famille fussent ou non sur le même navire; l'on se retrouverait au lieu de débarquement, et c'était là l'essentiel. Au reste, pour des gens aussi religieux qu'ils l'étaient, il y avait convenance à ne pas entasser pêle-mêle sur le même vaisseau des grands garçons et des grandes filles. C'est ce que fait comprendre très-clairement l'abbé Le Guerne; mais Parkman, qui le cite sans le comprendre, donne à ce qu'il dit un sens tout-à-fait absurde: « Le Guerne, un prêtre missionnaire dans les environs, (Beauséjour,) rapporte, au sujet de l'embarquement, un incident caractéristique et triste: « La plupart de ces malheureuses femmes séduites par les fausses nouvelles, intimidées par des craintes spécieuses, emportées par un attachement excessif pour des maris qu'elles avoient permission de voir trop souvent, fermant l'oreille à la voix de la Religion, de leur missionnaire et à toute considération raisonnable, se jettèrent (sic) aveuglement et comme par désespoir dans les vaisseaux anglois au nombre de cent quarante. *On a vu dans cette occasion le plus triste de ces spectacles, plusieurs de ces femmes n'ont point voulu embar-*

quer avec elles leurs grandes filles et leurs grands garçons pour le seul motif de la religion [29]. » Parkman ajoute dérisoirement : « Elles pouvaient exposer leur propre âme à la perdition parmi les hérétiques, mais non celle de leurs enfants [30]. » Le Guerne entendait dire *qu'il était triste que, pour une simple question de décence ou de convenance, ces femmes aient refusé d'admettre avec elles, dans le même bateau, leurs grands garçons et leurs grandes filles.* L'expression *pour le seul motif de la religion* signifie ici, à n'en pas douter, *pour cause de décence;* les mots *grands garçons et grandes filles,* auxquels elle se rapporte, ne permettent pas d'expliquer autrement la pensée de Le Guerne.

L'interprétation qu'en fait Parkman est inadmissible pour une autre raison encore. Ces grands garçons, que leurs mères ne voulurent pas laisser embarquer avec elles-mêmes et leurs grandes filles, furent également déportés, puisqu'ils se trouvaient au pouvoir des autorités; mais ils furent mis à bord d'autres navires et expédiés vers d'autres lieux. Et Le Guerne considérait comme déplorable, dans de telles circonstances, le scrupule éprouvé par ces mères, puisqu'il avait eu pour effet de désunir les familles. Nous ne nous serions pas donné la peine de contredire Parkman sur un point de si peu d'importance, si nous n'avions vu dans le fait relaté l'explication plausible d'un certain nombre de séparations.

Il est évident que les déportés étaient tenus sous l'impression que les vaisseaux qui les emportaient aborderaient au même port. Ils ne se seraient jamais imaginés le con-

---

29. *Lettre à Prévost,* du 10 mars 1756. Cf. *Appendices.*

30. *Montcalm and Wolfe.* I. VIII. P. 291.

traire; ils étaient incapables de supposer un tel raffinement de cruauté chez les Anglais. Le Guerne, énumérant, dans la lettre que nous venons de citer, les subterfuges employés pour forcer tous les fuyards à se livrer, dit ceci: « Des courriers venus icy du Port Royal vers la fin de décembre nous ont appris qu'il n'est point de trahison dont l'Anglois ne se soit servi contre l'habitant, soit pour l'emmener, soit pour sonder ses intentions... On n'enlevoit, disait-on, les familles, que pour les empêcher de porter les armes pour les françois... et que la paix ramèneroit un chacun sur son ancienne habitation. »

Bulkeley, secrétaire du Conseil, qui a fait, sans y réussir, tant d'efforts auprès d'Andrew Brown pour justifier aux yeux de celui-ci la déportation et les circonstances qui l'ont accompagnée, dit que les Acadiens, « au lieu d'emporter avec eux leurs effets et leur argent, en remplirent des coffres et des vases qu'ils enfouirent dans la terre ou déposèrent au fond des puits; qu'après leur départ, ces effets et des sommes considérables d'argent furent retrouvés par les Anglais [31]. » Il n'aurait pu, ce nous semble, en être ainsi, surtout pour l'argent, si les Anglais n'eussent fait aux Acadiens des promesses de la nature de celle dont parle Le Guerne.

Quoi qu'il en soit, et que la dislocation des familles ait été due à un plan préconçu—et la chose paraît certaine en autant qu'elle concerne Lawrence,—ou qu'elle ait été causée par l'ignorance dans laquelle l'on tenait les Acadiens au sujet de la destination diverse des bateaux, ou enfin qu'il faille l'attribuer à d'inavouables subterfuges,—le résultat a

31. Je n'ai pu localiser ce texte.

été le même, et le crime ne s'en trouve pas amoindri. L'on ne s'est pas plus occupé du sort et du confort de ces infortunés que s'il se fût agi d'une cargaison de bestiaux. « L'on embarqua toute la colonie pêle-même, dit un écrivain [32], sans égards pour la réunion des familles. Une nation policée renouvela les anciennes barbaries des Gépides et des Hérules. »

« A un point de vue, dit Parkman, les auteurs de la déportation eurent une déception à l'égard des résultats qu'ils en attendaient. Ils avaient espéré substituer à une population chez qui ne règnait aucune affection à l'égard du gouvernement, une population loyale; mais, pendant une période donnée, ils furent incapables de trouver des colons pour occuper les terres devenues vacantes. Les soldats du Massachusetts, à qui ces terres furent offertes, ne se soucièrent pas de rester dans la province; et ce ne fut que cinq ans plus tard que des familles de souche anglaise commencèrent à s'établir sur les champs abandonnés par les Acadiens. Ceci est certes bien de nature à prouver que le désir de se partager les dépouilles des Acadiens n'est pas, ainsi qu'on l'a prétendu, entré pour beaucoup dans les motifs qui ont amené la déportation [33]. »

Nous aimerions à suivre le penchant de notre nature et à nous montrer calme et indulgent; nous l'avons été à l'égard des autres écrivains, quand pourtant nous pensions avoir raison de suspecter leurs motifs; mais nous avouons qu'il

---

32. Dans le *MS. original*—fol. 740 M.—un trait au crayon au-dessus de ce mot renvoie à la marge où il y a cette remarque: ''Ce serait bon de le nommer.''—Richard ne nomme pas cet écrivain.

33. *Montcalm and Wolfe*, I, VIII. *The Removal of the Acadians*. P. 294.

nous est fort difficile de maîtriser l'idignation que nous inspire Parkman. Ce que celui-ci a accumulé de supercheries et d'inexactitudes en quatre-vingt dix pages dépasse tout ce que le lecteur pourrait s'imaginer. Les assertions qui précèdent vont de pair avec le reste; sa méthode est toujours la même [34].

Nous [35] ne prétendons pas que l'expulsion ait eu pour motif un désir de la part des colons de la Nouvelle-Angleterre de s'approprier les terres des Acadiens. L'accusation a pu en être portée, mais de façon hypothétique, et rarement. Peu de personnes, même parmi les historiens, ont étudié à fond ce « Chapitre Perdu ». La disparition des documents en faisait une question ténébreuse qui attirait et rebutait à la fois la patience des chercheurs. Le mystère même dont elle était entourée éveillait les soupçons; à travers les fragments échappés à la destruction, il était aisé de voir qu'un crime avait été commis. Faute d'avoir pu en pénétrer la vraie cause, ces chercheurs ont laissé leurs soupçons errer à l'aventure sur tous les points imaginables. Parkman, avec sa candeur ordinaire, a cru disposer de toute la question et tourner la difficulté en défendant ce qui n'était pas sérieusement attaqué. Choisir dans la masse une simple supposition, une hypothèse rarement énoncée, la

---

34. Dans l'*édit. angl.* II. 216, il y a ici un paragraphe de cinq lignes à quoi rien ne correspond dans le *MS. original*: "The way Parkman introduces his expression, *families of British stock,* seems to show that he wanted to convey the impression that these lands were settled by *old country people.* He can stand well enough an imputation against these, but not against New England people."

35. Dans le *MS. original*—fol. 740 N., *nous* est souligné d'un trait au crayon renvoyant à la note marginale suivante: "C'est trop personnel. P(arkman) n'est pas censé vous connaître."

moins probable de toutes, la moins étayée, l'élever à la hauteur d'un gros argument, le seul; puis, renverser cela avec un air de conquérant ,e trancher comme un nœud gordien, —telle est la supercherie qu'il a inventée; et le débat est vidé.

Les colons américains pouvaient avoir à la déportation le genre d'intérêt auquel Parkman fait allusion. Le crime du meurtrier profite parfois à d'autres qu'à lui-même, mais c'est à lui-même qu'il pense quand il le commet. Lawrence agissait pour son propre compte; et, s'il a eu des complices; il faut les chercher dans son entourage, à Halifax, et non sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, où l'on ne connaissait probablement pas les projets qu'il méditait [36].

Si Parkman n'avait en vue que de dépister le public, il en avait une occasion excellente en insérant dans son ouvrage, même sans commentaires, si la chose lui répugnait, une toute petite mention de l'octroi de 20,000 acres que se firent les conseillers de Lawrence à même les terres des Acadiens. Et s'il croyait pouvoir expliquer ce fait de manière à exonérer les bénéficiaires, la dite explication lui aurait permis de mettre en lumière sa puissance d'argumentation, bien autrement qu'en se donnant tant de mal pour renverser une objection qui n'a jamais été formulée avec preuves à l'appui. Il eut été intéressant pour ses lecteurs d'être mis au courant des accusations que les citoyens d'Halifax avaient portées contre Lawrence au sujet du bétail des

---

36. De qui l'auteur d'*Acadie* veut-il parler? Sans doute des soldats même et du gros peuple. Car, pour ce qui est des autorités, le gouverneur Shirley, par exemple, a été pour le moins de moitié dans les plans. Et les gouverneurs des autres Etats de la Nouvelle Angleterre n'étaient-ils pas également au courant de ces projets, pour l'exécution desquels ils avaient fourni des contingents?

Acadiens et de tant d'autres biens qu'il avait manipulés; intéressant de pouvoir jeter un coup d'œil sur la lettre des Lords du Commerce à Belcher, dans laquelle sont précisées des charges de même nature, et beaucoup d'autres montrant quelle espèce de tyran était Lawrence; intéressant encore de pouvoir lire les instructions de Lawrence à Monckton, ordonnant à celui-ci de s'emparer d'abord des hommes, de les expédier, et de s'occuper ensuite des femmes; intéressant de savoir que les archives de cette époque si importante furent dépouillées de tous les documents qui la concernaient, et que les papiers qui étaient aux mains des Acadiens furent saisis par ordre du gouverneur et détruits; intéressant d'apprendre qu'outre l'*autorité* de Pichon, traître et espion, sur laquelle Parkman fonde une partie considérable de son récit, il se trouvait à Halifax [37] un manuscrit compilé avec soin par un contemporain de ces évènements, le Révérend Andrew Brown, qui fut pendant dix ans citoyen de cette ville; que ce manuscrit renfermait des documents nouveaux et précieux, et exprimait des opinions également précieuses, mais bien différentes de celles émises par l'historien américain; intéressant enfin de connaître la lettre de Sir Thomas Robinson à Lawrence, condamnant à l'avance tout projet d'expulsion, et de se convaincre par là que le Gouverneur avait trompé les Acadiens et le public, lorsqu'il s'était déclaré autorisé à leur imposer le serment sous peine d'expulsion. Tout cela composait une série de faits autrement graves, qui n'ont été ni expliqués ni même touchés par Pakman.

---

37. Le *MS.* du Dr Brown est au *British Museum.*

« Au moins, dira-t-on, les affirmations faites par Parkman, à savoir « que les soldats du Massachusetts, auxquels furent offertes les terres évacuées par les Acadiens, ne voulurent pas rester dans la province ; que ces terres ne commencèrent à être occupées que cinq ans plus tard par des familles venant d'Angleterre », doivent être scrupuleusement vraies ?» Loin de là ! La part de vrai qu'il y a là dedans est à l'histoire ce qu'est l'alliage à la monnaie d'or. Nous voyons bien que Lawrence gardait contre leur gré, et malgré les représentations de Winslow et du gouverneur Shirley, les soldats du Massachusetts qui s'étaient enrôlés pour servir pendant un an en Nouvelle-Ecosse. Ce délai était expiré ; et cependant, sans égards à la foi des engagements, Lawrence les retenait dans la province. Mais nous ne voyons nulle part qu'il ait proposé à ces soldats de s'établir sur les terres des Acadiens et qu'ils aient refusé son offre. Nous pourrions opposer à l'affirmation de Parkman une certitude morale fondée sur l'expérience intime des voies et moyens par lesquels cet historien procède habituellement. Cependant, en face d'une assertion qu'il ne nous est pas possible de contrôler de façon positive ni de vérifier absolument, nous admettrons le fait, si improbable qu'il nous paraisse. Oui, nous admettrons qu'il avait été offert aux miliciens du Massachusetts de s'établir en Nouvelle-Ecosse. S'ils ne l'ont pas fait, c'est que le mécontentement que Lawrence avait créé parmi eux par ses procédés tyranniques était bien suffisant pour leur faire rejeter une pareille proposition : sous un régime tel que le sien, une telle offre perdait toute sa valeur. Les citoyens d'une province où l'on s'était habitué à se gouverner se fussent fort mal accommodés de son autocratie.

Immédiatement après la déportation, Lawrence s'était adressé à Shirley à l'effet d'en obtenir des colons. Et c'est probablement cette demande qui fait la base de l'affirmation de Parkman. Seulement,—détail insignifiant pour lui—Parkman la dénature en l'appliquant aux soldats du Massachusetts enrôlés sous les ordres de Winslow. Quelle fut la réponse de Shirley: «...Dans votre lettre du 4 janvier, vous soumettez à ma considération deux points, à savoir: 1° le repeuplement des terres devenues vacantes en Nouvelle-Ecosse par la déportation de ceux qu'on appelait les Français neutres, en y transplantant de bons sujets protestants pris sur le continent (je suppose que vous voulez parler de l'Amérique du Nord;) 2° la fortification de la Rivière St-Jean dans la Baie de Fundy.

« Quant au premier de ces deux points, il me semble bien difficile de l'exécuter, à raison de l'état présent des hostilités dans l'Amérique du Nord, spécialement en ce qui regarde Chignectou, localité si éloignée d'Halifax, et exposée à des attaques soudaines de la part du Canada, de l'Ile St-Jean, du Cap Breton. La constitution actuelle du gouvernement de la Province...sera, je crois, un obstacle... à la colonisation par de bons sujets protestants venus de ce continent, et particulièrement par des protestants de Nouvelle Angleterre, régis par une Charte; les habitants de ces régions aiment à se dire en effet qu'ils sont gouvernés, non seulement par des assemblées générales formées d'un gouverneur, d'un conseil, et d'une *chambre des Représentants,* mais aussi par des chartes.

« Tout ce qui me paraît pouvoir être fait à présent en vue d'attirer des colons de ce continent sur les terres laissées vacantes en Nouvelle-Ecosse, est de rendre publiques les

conditions qui leur seront faites et qui seront de nature à les encourager à aller s'établir là-bas [38]... »

Cette réponse contient toutes les raisons pour lesquelles Lawrence ne put, pendant quatre ans, établir des colons sur les terres évacuées par les Acadiens. En la mettant sous les yeux du lecteur, nous savons que nous n'apprenons rien à Parkman. Ainsi que le disait Shirley, il fallait d'abord faire connaître les termes auxquels on permettrait l'occupation de ces terres. Pour des hommes pratiques, comme l'étaient ceux à qui Lawrence s'adressait, cette question avait son importance. Si les conseillers de Lawrence s'étaient déjà octroyés ces quelques 20,000 acres dont il a été question plus haut, il est à présumer qu'ils n'entendaient pas concéder leurs terres gratuitement.

Est-il exact, du moins, comme le dit Parkman, que ces terres ne furent pas occupées par des colons américains, mais par des colons venus d'Angleterre, *of British stock* [39]? Cela est si peu exact que c'est à peu près faux. Il vint certainement plus tard des colons anglais, irlandais, écossais; mais ceux qui s'établirent les premiers sur ces terres en 1759-60-61 et 62 venaient pour le très grand nombre de la Nouvelle-Angleterre. Lawrence, qui ne pouvait leur offrir ces institutions représentatives auxquelles Shirley disait

---

38. Le *MS. original*—fol. 740 S—donne la référence exacte: *Archives de la Nouvelle-Ecosse.* P. 421.—Cette lettre est de février—s-d—1756.

39. Le *MS. original* — fol. 740 T — porte la note marginale suivante au crayon, et de la main du traducteur: "*Of British Stock* peut se dire de tous les Américains, qui étaient, surtout alors, de race Britannique; c'est peut-être ce que Parkman voulait dire."

Nous ne le croyons pas; le sens obvie de ces mots signifie une directe émigration d'Angleterre.

qu'ils tenaient beaucoup, ne renouvela sérieusement ses tentatives qu'en 1758, alors que les Lords du Commerce l'avaient obligé à créer une chambre d'Assemblée. Le gouverneur lança une proclamation dans laquelle il invitait particulièrement les habitants de la Nouvelle-Angleterre à venir s'établir sur ces terres vacantes; et il insistait fortement sur ce point que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse était en tout semblable à celui du Massachusetts, du Connecticut, etc. C'est à partir de ce moment, dit Haliburton, « que le courant de l'émigration, venant des colonies du Continent, commença à couler de façon régulière et continue. De Boston il arriva six vaisseaux, portant deux cents colons; du Rhode Island, quatre goélettes contenant cent passagers. New London fournit cent émigrants et Plymouth cent quatre-vingts [40]. »

« Le canton de Cornwallis, dit le même auteur, surnommé le jardin de la Nouvelle-Ecosse, a été colonisé en même temps que Horton (Grand-Pré et Rivière-aux-Canards,) et par des gens qui vinrent du même endroit, le Connecticut. Ils avaient fait voile ensemble sur une flotte de 22 vaisseaux, convoyés par un bric armé de 16 canons et commandé par le capitaine Pigot. Ils arrivèrent le 4 juin 1760 et prirent possession des terres autrefois occupées par les Acadiens. A l'endroit où ils débarquèrent, ils trouvèrent une soixantaine de charrettes à bœufs, et autant de jougs, qui avaient servi aux infortunés Français pour charrier leurs effets vers les vaisseaux qui les avaient emmenés en exil... Ils rencontrèrent aussi quelques familles d'Aca-

---

40. Référence donnée dans *MS. original*, id. fol:—Haliburton. I, 234.

diens... Ces malheureux n'avaient pas mangé de pain depuis cinq ans [41]. »

Pour faire la part exacte, nous devons dire que vers le même temps (1760) il se fixa à Horton (Grand-Pré) 200 personnes, venant du nord de l'Irlande: et ce fait compose le grain de vérité contenu dans l'assertion de Parkman, que nous discutons. Aucun blâme, nous le répétons, ne s'attache à ces colons: ils profitèrent assurément des biens des Acadiens et de leur déportation, mais d'une manière tout-à-fait indirecte, sans avoir participé au crime qui leur valait la possession de leurs terres et sans même le connaître.

---

41. Haliburton. II. P. 120-1.

CHAPITRE TRENTE-CINQUIEME [1]

—

LES ACADIENS EN EXIL

Il nous reste à suivre les Acadiens en exil, à refaire le long pèlerinage de leurs souffrances sur la terre étrangère. Ce chapitre présente encore plus d'obscurités que le précédent. Les plaintes et les angoisses des victimes se perdirent dans le fracas des armes. Pendant huit ans, avec des alternatives de succès et de revers, la France et l'Angleterre combattirent l'une contre l'autre avec un acharnement croissant: celle-ci pour s'assurer la possession définitive de ce continent, théâtre de tant de luttes et de sacrifices; celle-là pour retenir du moins un lambeau du magnifique domaine qu'elle voyait lui échapper, et se retirer sans trop d'humiliation du conflit dans lequel elle s'était imprudemment engagée.

Jointe aux intenses préjugés qui existaient alors, dans les milieux puritains, contre tout ce qui était catholique et français, cette guerre qui sévit pendant les huit années de la captivité des Acadiens, n'était pas de nature à faire naître la sympathie que méritait leur sort lamentable. La guerre étouffe la pitié; tout ce qui, de près ou de loin, touche à l'ennemi, devient objet de haine ou de mépris. Ceux qui,

---

1. Le *MS. original*—fol. 471—porte seulement *chapitre*. Pour le *chiffre* et le titre, nous suivons l'édit. anglaise.

dans des circonstances ordinaires, se laisseraient émouvoir par une infortune quelconque, ferment leur cœur à la compassion. A peine se rencontre-t-il ça et là quelques âmes d'élite qui daignent s'attendrir et offrir des consolations. Dans de telles conditions, qu'est-ce ces malheureux exilés pouvaient donc espérer? Rien n'avait été préparé pour les recevoir. Ils arrivaient au commencement de l'hiver; et leur présence était accueillie par des murmures et des craintes.

Désunis de par les ordres de Lawrence, décimés par le chagrin, la misère, la maladie, privés de secours spirituels et de consolations humaines, objet de défiance et de mépris, placés dans une situation qui n'offrait pas d'issue visible ni possible, une situation vraiment désespérée, affaissés sous le poids d'une douleur trop accablante pour être surmontée, pouvaient-ils se raccrocher à la vie, se remettre au travail, espérer quand même? L'espoir, même vague et lointain, est le dernier lien qui nous rattache à l'existence. Mais, pour ces pauvres gens, où était cet espoir? Pourraient-ils jamais quitter le lieu de leur exil? Auraient-ils la liberté de se chercher, de se rejoindre peut-être, de trouver un asile assuré contre de nouvelles persécutions? Cet espoir bien lointain, il n'y avait pas à l'entretenir. Disséminés sur toutes les plages depuis Boston jusqu'à la Georgie; éparpillés sur les côtes du Golfe du Mexique, aux Antilles, en Angleterre, en France, comment se réuniraient-ils jamais? Combien d'années s'écouleraient avant de revoir cet époux, ces fils transportés l'on ne savait où? Les reverrait-on jamais? Résisteraient-ils au chagrin, à la misère, au climat?

L'histoire s'est bornée à raconter l'évènement principal, le fait tragique qui arracha violemment les Acadiens à leurs

foyers. L'abandon de leurs biens, leur patrie perdue,—voilà ce qui a le plus frappé l'imagination populaire. Ignorant que les habitants d'une même localité avaient été séparés, les membres d'une même famille disjoints, l'on a vu dans ce départ une immense calamité sans doute, mais une calamité dont le temps pouvait effacer les traces. La vie tient à une infinité de liens. Il est des douleurs soudaines, poignantes, qui affectent plus vivement les esprits. Quelquefois le malheur n'a brisé qu'une partie de ces liens; la souffrance a été vive, foudroyante même; mais la blessure faite n'était pas sans remède; un peu de temps, et les tissus reformés ont recouvert la plaie. Pour les Acadiens, le fait d'avoir été dépouillés de leurs biens, d'avoir été expulsés de leur sol natal, n'a pas été le plus considérable de leurs maux. L'épouse jetée sur la terre étrangère, séparée de son mari, de ses enfants, l'époux semé sur d'autres plages lointaines, sans espoir pour les uns et les autres de jamais se revoir: voilà de ces douleurs que le temps n'efface pas; voilà de ces liens sacrés, brisés pour toujours, et qui anéantissent. Tant que le corps demeurait sain et vigoureux, il pouvait opposer à tous ces coups une résistance. Mais la douleur consume les forces physiques; la santé s'abîme. Cette mère éplorée, cette épouse inconsolable, ne pouvait que languir et mourir. Elle est morte, disait-on, de telle ou telle maladie; en réalité, c'était la souffrance morale qui l'avait tuée.

Seuls les Acadiens, seuls les fils de ceux qui ont tant souffert, seuls ceux qui ont entendu au foyer l'âpre récit des transmigrations de leurs parents, de leur dénuement, de leurs vains efforts pour se retrouver après de longues années de captivité, ont pu se faire une idée de l'étendue et de

la profondeur de leur infortune. Les séparations, déjà nombreuses par l'effet des ordres de Lawrence, par la ruse ou l'indifférence de ses subordonnés, ont été considérablement accrues par la grande mortalité survenue parmi les victimes. Rameau, qui a consacré quarante ans de sa vie à de patientes recherches sur le nombre des déportés, leur destination, leurs transmigration successives, établit au delà de tout doute, par des relevés officiels, ou des calculs indiscutables dans l'ensemble, que, des 18,000 Acadiens qui peuplaient la péninsule, l'Isthme de Shédiac, l'Ile St-Jean, l'Ile Royale, 14,000 furent déportés de 1755 à 1763; que le nombre de ceux qui périrent pendant cette période fut de 8,000 [2]. Cette réduction de quarante pour cent dans le chiffre de la population, quand l'augmentation normale avait été jusque-là de cinq pour cent par année, représente bien d'autres séparations que celles qui furent commandées par Lawrence; mais celles-ci ont été la cause des autres, en grande partie du moins. Que le chagrin, la misère, les épidémies, ou toute autre cause naturelle, aient amené cette effroyable proportion dans la mortalité, le spectacle n'en est pas moins navrant. Quelle mère se consolera jamais d'un enfant mort en exil, loin des siens, et victime de la misère peut-être? Et combien peu de mères acadiennes furent à l'abri d'un pareil malheur, quand on songe que quarante-quatre pour cent de la population fut décimé!

Ce n'est pas en s'en tenant au froid récit de l'embarquement de ces malheureux dans les ports de l'Acadie, ou en accordant une pensée fugitive aux angoisses inévitables de cette expatriation, que l'on peut embrasser toute l'étendue

---

2. Cf. surtout ch. XVI de *Une colonie féodale.*

du malheur qui s'était abattu sur ce peuple. Mais là où s'arrête l'histoire, s'ouvre le champ que cultive le poète et le romancier. En contemplant ces croix muettes perdues sur la route, le poète se prend à ressusciter et à recomposer la vie des infortunés qui reposent à leur ombre; il décrit le bonheur qu'ils ont goûté, les espérances légitimes qui gonflaient leur cœur, les vertus qui les animaient; puis son tableau s'achève sur la sombre désolation qui vint engloutir leur destinée. Des miettes délaissées par l'historien, il a surgi des œuvres qui honorent l'humanité, et sont comme une compensation pour l'abaissement que le crime de mécréants lui avait infligé. C'est au beau poème de Longfellow que je fais ici allusion. Ce nom et ce poème vivront aussi longtemps que l'histoire et aussi longtemps que la race humaine.

Nous nous étions proposé de consacrer nos efforts à la recomposition du chapitre si obscur de la déportation, en suivant pas à pas les exilés dans leurs transmigrations successives et répétées, dans leurs tentatives pour se réunir et trouver un refuge assuré ou goûter la quiétude et l'aisance des anciens jours, loin du bruit des armes, loin des conflits qu'engendrent chez les hommes et les nations l'ambition et la cupidité. Mais nous avouons que le courage nous en a manqué. Nous avons hâte de fuir ces pénibles souvenirs, de nous éloigner d'un sujet qui ne pourrait qu'assombrir notre existence et raviver des plaies mal cicatrisées. Il est tard d'ailleurs pour recueillir les données de la tradition. Ce qui était possible il y a trente ans, quand vivait une génération dont l'esprit était tout rempli de ces souvenirs, ne l'est guère aujourd'hui. Nous nous bornerons donc à un court abrégé des faits principaux, moins en vue de jeter plus de

lumière sur le sujet, que parce que notre tâche serait sans cela incomplète.

Les recherches faites par Rameau, pendant ces dernières années, ont porté particulièrement sur les transmigrations des Acadiens, après leur déportation, et sur leurs divers groupements, en France, en Louisiane, dans la province de Québec et dans les provinces maritimes. Il suit leur marche d'un endroit à un autre, nous donne leur nombre exact ou approximatif, nous fait assister à la fondation et aux progrès de leurs diverses colonies. Il a tiré de l'oubli bien des faits importants, et ses patients travaux ont rendu son nom bien cher aux descendants de ce peuple infortuné. Pour le présent du moins, nous nous contenterons de compléter notre travail en résumant les informations que Rameau et Casgrain nous fournissent sur le sujet [3]. Pour les chapitres qui vont suivre, il importe peu de savoir quels sont les sentiments, les opinions de ceux qui vont nous servir de guides. La partie essentielle du drame ayant été exécutée, il ne s'agit plus que d'en examiner les conséquences. Il suffit qu'un auteur ait eu la patience de rassembler les faits qui s'y rattachent et qui en découlent pour que l'on accorde à ses travaux le crédit qu'ils méritent. Dans cet ordre, souvent tout se réduit à une question de statistiques, ayant pour seul objet de satisfaire une curiosité d'ailleurs bien légitime. Il n'en était pas ainsi pour les chapitres précédents. Aussi nous avons été très circonspect dans le choix de nos autorités; nous avons cherché à deviner le caractère,

---

3. Dans l'*édit. anglaise*, II. 227, est ajouté ceci qui ne se trouve pas dans le *MS. original*: "after which I will enlarge on their researches and enter into a field hitherto unexplored."

les intérêts, les sentiments, les motifs des acteurs de ces évènements et de ceux qui les ont racontés.

Sur les questions que nous venons de traiter, Rameau est de beaucoup l'écrivain le plus complet. Son caractère est au dessus de toute atteinte ; ses citations sont toujours sûres et correctes ; il est souvent très sévère envers les Français. Cependant, à raison de son ardent patriotisme, nous nous sommes abstenu de recourir à ses opinions sur des points essentiels; et nous avons cherché à approfondir bien des questions qu'il n'a touchées que légèrement, parce qu'elles étaient obscures et mal étayées. Ainsi, le rôle joué par l'abbé Le Loutre, et son influence sur les évènements, ont été considérables; il est indéniable que sa conduite a été de nature à irriter les Anglais, et injustifiable sous plus d'un rapport; son attitude à l'égard des Acadiens a manqué de discrétion; par ses menées, il a intensifié les haines nationales, et a pu faire surgir dans le cerveau de Lawrence l'idée de la déportation; sans ce fougueux abbé, sans ses provocations répétées, la déportation eût constitué une impossibilité, si pervers d'ailleurs qu'ait été le despote qui l'a conçue et exécutée [4]. Il est vrai que tous les renseignements que nous possédons sur les faits et gestes, et sur le carac-

---

4. Nous prions le lecteur de se rappeler notre ch. XV et les *notes* sur ce sujet de Le Loutre. Nous ne recommencerons pas ici une discussion que nous avons quelque droit de considérer comme close, après toutes nos considérations et nos documents produits concernant le rôle joué par ce célèbre abbé. La vue historique exprimée ici par l'auteur d'*Acadie* ne nous semble pas pouvoir résister à un examen sérieux de la question. Ce n'est ni Le Loutre, ni aucun autre missionnaire français, qui a pu faire germer dans l'esprit de Lawrence *l'idée de la déportation*, vu que cette idée avait été émise, *dès le* 28 *décembre* 1720, par les *Lords du Commerce* eux-mêmes. Cf. *Akins* p. 58. Nous ne saurions trop rappeler ce fait capital, à savoir que c'est d'Angleterre que ce plan *de déporter les Acadiens* est venu.

tère de ce fougueux abbé, sont entièrement basés sur deux sources suspectes, sinon méprisables [5]. Il était difficile de baser des opinions sérieuses sur ces deux seuls appuis, d'un côté le traître Pichon, de l'autre, cet auteur des *Mémoires,* si imprégné de voltairianisme. Cependant, le rôle joué par Le Loutre a été trop considérable pour que nous l'ignorions ou en fassions semblant, à raison de ces sources peu recommandables. Nous croyons que, dans ces conditions, la conduite à tenir était de ne pas rejeter tout-à-fait ces deux autorités, mais de s'en aider pour arriver à des conclusions à peu près satisfaisantes. C'est ce que nous avons tenté de faire; et nous n'aurions aucun reproche à adresser à Parkman, s'il eut apporté du discernement et de la prudence dans l'emploi qu'il a fait de ces mêmes écrits, s'il leur eût accordé, non tout l'espace, mais une place secondaire, s'il eût montré surtout, avec clarté, et chaque fois qu'il le cite, que c'était bien à Pichon qu'il empruntait ses dires, et quel était ce Pichon, et enfin s'il eût pris la peine de faire remarquer l'esprit qui animait l'auteur des *Mémoires.*

---

5. Ceci n'infirme-t-il pas ce qui vient d'être dit?

CHAPITRE TRENTE-SIXIEME[1]

—

LES ACADIENS DANS LA PENSYLVANIE, LES CAROLINES, A BOSTON ET DANS LE MARYLAND.

L'on ne connaît qu'approximativement le nombre des Acadiens qui furent débarqués à tel ou tel endroit des provinces royales du continent[2]. A l'exception de Boston, où il en fut débarqué près de 2,000, il n'en fut laissé qu'un très petit nombre dans les ports de la Nouvelle-Angleterre[3]. Le

---

1. Dans le *MS. original* — fol. 751 — il y a seulement *chapitre*. Mais, cette fois, il y a un *Sommaire*.

2. Dans le *MS. id. fol.* il y a *Etats-Unis*. Mais, nous avons cru préférable de substituer à ces mots ceux de *provinces royales du continent*. C'était le terme en usage à cette époque.

3. Dans la *note 34* de notre *chapitre XXX*, nous avons dit un mot du refus du New-Hampshire de recevoir un seul de ces malheureux. Voici un supplément d'informations à ce sujet:

Le New-Hampshire et les Acadiens Déportés.

Provincial Papers, Documents and Records Relating to the Province of N. H. from 1749 to 1763, vol. VI.

Letter from Lt. Gov. Phips (copied from MS. Govrs. Messages, vol. II, p. 347.)

Boston, Novr. 19th 1755.

Sir,

At the desire of Capt. Shirley Commander of His Majesties Ship the *Mermaid.* I would acquaint your Excellency that the Neutral French, who were to

Connecticut en reçut pour sa part 300 et New York 200. Le reste fut distribué dans le Maryland, les Carolines et la Georgie. Lawrence avait exécuté son projet avec une précipitation telle qu'il n'avait même pas demandé préalablement aux gouverneurs des diverses provinces l'autorisation de leur envoyer des proscrits. Son intérêt était évidemment de faire transporter ceux-ci aussi loin que possible, de les diviser en une infinité de groupes qui seraient éparpillés partout, mais il avait à tenir compte du bon vouloir des gouverneurs. Boston offrait l'inconvénient d'être bien rapproché de la Nouvelle-Ecosse: là, du moins, il pouvait espérer beaucoup de la complaisance du gouverneur, qui était ins-

---

be transported from Annapolis River to this Province appear to be quite as many as they were computed to be at first, when the destination of the whole (including those of Mines & Chinecto) among the English Provinces & Colonies was agreed upon, so that this Province, instead of having one thousand, there will have two thousand persons sent hither besides thirty Families already arrived here from Chinectio, above what was at first intended: Now Capt. Shirley is at a Loss to have these Supernumeraries disposed of and apprehend that some part might without Inconvenience to your Province be sent thither, & will write to your Excellency upon this subject, and desires me to do the same: & hope your Excellency will think it may be for His Majesty's Service (if not convenient of your Province) that some part of these French People should be received into the same.

I am with much respect, Sir, your Excellency's most obdt. humble servant,

S. Phips.

His Excellency Benning Wentworth, Esq.

Le 27 novembre, le gouverneur Wentworth, ainsi qu'il appert d'après les mêmes Prov. Papers, soumit la question aux *Gentlemen of the Council and of the Assembly,* leur demandant de la prendre en immédiate considération. (La chambre d'assemblée se tenait à Portsmouth.)

Shirley, de son navire le *Mermaid,* adressait, le 24 nov. 1755, à Wentworth, une lettre relative au même point, et dans laquelle il lui disait:

"...You are undoubtedly sensible of the dangers these poor wretches must run in going round to New York, Philadelphia, Virginia, Carolina, etc., at this

truit de ses projets; et cependant, la nouvelle de l'arrivée des Acadiens y suscita, ainsi qu'ailleurs, un mécontentement général.

Soit que l'on ne put les loger, soit que l'on ne voulût pas s'en charger, partout l'on fit des objections au débarquement de ces infortunés; partout on les regardait comme des êtres dangereux pour la sécurité publique. Les préjugés contre tout ce qui touchait au catholicisme avaient atteint un tel degré d'intensité, dans toutes les classes de la société, que l'on reste stupéfait à la lecture des Mémoires et des documents publics de cette époque. L'étonnement qu'ils font naître est sans doute ressenti par tous ceux qui se livrent à l'étude de ce passé, que ceux-ci soient ou non les fils de ceux qui entretenaient ces ridicules alarmes. Il n'était pas de complot, si déraisonnable qu'il fût, dont on ne supposait

---

late season of the year... I take this liberty of writing to you & must beg the favour to know what proportions you imagine you then take of them, that I may the more easily judge how I shall dispose of them...''—P. 446 des P. P.

Et voici quelle réponse le conseil et l'assemblée firent à ces demandes:

''The committee appointed to take under consideration His Excellency's Message of the 27th ultimo to both Houses relating to his several letters (viz) ...Lieut Gov. Phips of 19th and Cap. W. Shirley of the 24th of same month, have maturely considered the same and do report as followeth, viz:... as to Lieut. Gov. Phips & Capt. Shirleys Letters relating to receive into this government a number of the neutral French brought up from Mines & Chinecto, as to which we are of opinion it would not be for His Majesty's interest to receive any of said French people into this government, it being a long frontier & but thinly inhabited & so near the French and Indian settlements that it would be of a dangerous consequence to this His Majesty's Province.

I on the name & by orders of the committee.

Portsmouth, dec. 19th 1755.

D. Warner.

(Report accepted,) P. 451 des P. P.

qu'un catholique ne pût se rendre coupable [4]. Cette poignée de gens inoffensifs, et qui s'étaient montrés tels alors qu'ils tenaient dans leurs mains le sort de l'Acadie, — accablés qu'ils étaient maintenant sous le poids du malheur, sans armes, sans argent, créait un inconcevable malaise, tout comme si la sécurité du pays eût été menacée par leur présence. Il n'en fallait pas davantage pour éteindre dans les cœurs la bienveillance et la pitié, et pour conduire à des actes de cruauté une nation naturellement généreuse et hospitalière. C'est ce qui arriva à Boston, à Philadelphie, et dans la plupart des endroits où le sort jeta les Acadiens.

A Philadelphie, où abordèrent, le 19 novembre, trois navires chargés d'exilés, l'on ordonna aux Acadiens de s'éloigner du port. « Le gouverneur Morris, dit Philip H. Smith [5], tomba dans une grande alarme ; » et le jour même de l'arrivée de ces bateaux, il écrivit au gouverneur Shirley dans les termes que voici :

« Deux vaisseaux sont arrivés ici avec plus de 300 Français neutres de la Nouvelle-Ecosse, que le gouverneur Lawrence a envoyés séjourner dans cette Province, et je suis dans un grand embarras pour savoir que faire de ces gens. Etant donné que nous n'avons de force militaire d'aucune sorte, notre population s'inquiète à la pensée de voir un certain nombre d'ennemis répandus à l'intérieur du pays : ces français pourront s'aboucher avec leurs compatriotes et se joindre à eux dans la campagne qu'ils mènent actuellement

---

4. Le *MS. original*—fol. 752—a ici la phrase suivante qui a été biffée : "Les documents publics les plus sérieux ne désignent jamais autrement les catholiques ou les choses du catholicisme, que par les expressions *Papists, Popish, Romanists, Romish superstitions*, etc... "

5. *Op. laud.*—Au ch. *The Acadians in Pennsylvania.* P. 228-9-30-1.

contre nous; ou, de concert avec les Irlandais et les Allemands catholiques, ils pourront fomenter des troubles dans cette province-ci et la province voisine. J'ai donc l'honneur de solliciter vos instructions particulières concernant ce que je dois faire de ces gens-là et la meilleure manière d'en disposer. Entre temps, j'ai fait placer à bord de chacun des navires une garde que j'ai choisie parmi les recrues qui se trouvent maintenant dans cette ville, et j'ai fait fournir à ces *neutres* des provisions qui devront être payées par le gouvernement de Sa Majesté, car il n'y a aucun fonds pour cela dans le trésor de la province [6]. »

Jonathan Belcher, juge-en-chef du New-Jersey, père de Jonathan Belcher, juge-en-chef de la Nouvelle-Ecosse et conseiller de Lawrence, poussait encore plus loin les ridicules appréhensions. Ecrivant au gouverneur Morris, peu de temps après, il s'exprimait ainsi:

« Je suis vraiment surpris qu'il ait pu entrer dans l'idée de ceux qui ont ordonné l'expulsion de ces Français neutres, ou plutôt de ces traîtres et rebelles à la couronne d'Angleterre, d'en diriger aucun sur ces provinces, où déjà nous avons un trop grand nombre d'étrangers pour notre avantage et notre sécurité. Je pense qu'ils auraient dû être transportés directement dans la Vieille France, et je suis entièrement de l'opinion de Votre Honneur, que ces gens pourraient, d'un moment à l'autre, se joindre aux papistes irlandais, pour la ruine et la destruction des colonies du roi.

---

6. Cf. *aux app. Gén. des Fam. ac.* etc. Cf. Casgrain, *Pèlerinage* etc. P. 167-8. Les trois navires arrivés à Philadelphie étaient le *Hannah*, le *Three Friends*, le *Swan;* contenant 454 personnes.

Si l'on essaie de faire un débarquement ici, (Elizabethtown,) je pense que je dois au roi et au peuple confié à mes soins de faire tout mon possible pour l'empêcher [7]. »

Smith, après avoir cité d'autres exemples montrant toute l'étendue des préjugés qui régnaient à cette époque, ajoute : « Si tous ces récits n'étaient pleinement appuyés sur des preuves incontestables, l'on aurait peine à y ajouter foi, tant ils sonnent étrangement, depuis que les préjugés nationaux et l'intolérance religieuse se sont dissipés devant la lumière de la science et grâce à la bienfaisante influence de l'Evangile [8]. »

Le 24 novembre, le gouverneur Morris adressa un message à la chambre des Représentants de l'Etat, déclarant qu'il ne croyait pas prudent de permettre le débarquement des exilés, mais qu'il avait donné des ordres pour en laisser descendre quelques-uns sur l'île Province, attendu qu'une maladie contagieuse s'était déclarée à bord de l'un des bateaux [9].

Que pouvaient espérer ces malheureux d'une population fanatisée à ce point? « Quelques citoyens de Philadelphie n'eurent pas honte de proposer de les mettre en vente comme esclaves; les Acadiens se révoltèrent avec toute la fierté et l'indignation de leur sang français et protestèrent par des requêtes contre ce criminel projet qui n'eût pas de

---

7. Dans le *MS. original*—fol. 754—ce document, ainsi que le précédent, est donné en anglais d'après Smith. A la fin du précédent, Richard a mis (''Trad. française dans Casgrain, p. 167-8''.) Nous avons, en effet, recouru au *Pélerinage* pour le texte français. Cf. *Penna. Archives,* 574.

8. *Op. laud.* P. 230.

9. *Pèlerinage...* P. 171.

suite[10]. » Heureusement que l'honneur de la Pensylvanie fut racheté par beaucoup d'hommes importants qui se laissèrent toucher par tant d'infortune. Petit-fils de ces exilés qui, comme les Acadiens, avaient été chassés de leur patrie, Bénezet fit taire ses légitimes rancunes religieuses pour ne se rappeler que les souffrances dont les neutres français étaient les victimes. Il se dévoua à leur soulagement avec

---

10. Casgrain. *Pèlerinage...* P. 170.

Haliburton est le premier à avoir affirmé ceci: "They landed in a most deplorable condition at Philadelphia. The Government of the Colony, to relieve itself of the charge such a company of miserable wretches would require to maintain them, proposed to sell them with their own consent; but when this expedient for their support was offered for their consideration, the Neutrals refused it with indignation, alledging that they were prisoners, and expected to be maintained as such, and not forced to labour." *I. P.* 182.—Cette affirmation est répétée littéralement dans les notes d'une édition d'*Evangéline*, parue à Londres, en 1853.—Or, le 24 mars 1856, William B. Read a donné devant la *Société Historique de Philadelphie* une étude dont le texte imprimé se trouve aux Archives de la *Mass. Histor. Society*, et dans laquelle il a voulu défendre la Pensylvanie d'une pareille accusation: "In this retrospect of a sad chapter of local history, I find nothing to wound the proper pride, or excite the blush of Pennsylvania, and no where a trace of truth to justify the wanton aspersion on our fame, that Pensylvania sold, or wished to sell, or thought of selling these, or any other human beings into slavery. The only color for it comes in the shape of a very slight tradition embalmed in Mr. Vaux's Life of Benezet. It is this: "Such was Benezet's care of the Neutrals that it produced a jealousy in the mind of one of the oldest men among them of a very novel and curious description, which was communicated to a friend of Benezet, to whom he said: "It is impossible that all this kindness can be disinterested: Mr. Benezet must certainly intend to recompense himself by treacherously selling us."—When their patron and protector, adds Mr. Vaux, was informed of the ungrateful suspicion, it was so far from producing an emotion of anger or indignation, that he lifted up his hands and laughed immoderately. "P. 88.—Pointless as this gossiping anecdote is, the aspersion on our character rests on no other foundation."—Ainsi, d'après les documents produits par Read, et qui sont les seuls qui soient sur la question, il apparaît clairement que l'accusation portée contre la Pensylvanie n'a aucun fondement. Cf. Aux *appendices* toute cette étude, fort bien faite, de W. B. Read.

une touchante sollicitude et contribua puissamment à alléger leur sort. Plus favorisés que ceux de leurs compatriotes qui avaient été déportés ailleurs, ils eurent également le bonheur de rencontrer dans le Père Hardy un missionnaire compatissant et dévoué qui leur offrit les consolations spirituelles et leur donna le courage de supporter plus patiemment leurs afflictions. « Mais, dit Casgrain, ils étaient devenus semblables à des plantes arrachées du sol; ils ne pouvaient plus se reprendre à la vie. Plus de la moitié moururent peu de temps après leur arrivée. La nostalgie les tuait autant que la misère; comme l'exilé antique, ils expiraient en tournant les yeux vers leur patrie [11] : »

...et dulcis moriens reminiscitur Argos

Les minutes de l'assemblée de la Pensylvanie contiennent le passage suivant: « Antoine Bénezet, appelé à comparaître devant la chambre, déclare qu'il a visité les Français neutres dans les navires mouillés actuellement au milieu de la rivière, non loin de la ville, et qu'ils les a trouvés dans un grand état de besoin en fait de couvertures, de chemises, de bas et d'autres objets indispensables. Après qu'il se fut retiré, la chambre résolut d'autoriser le dit Bénezet à

---

11. *Pèlerinage*...P. 170. Tout ce qui précède est également emprunté à Casgrain avec des variantes insignifiantes. Le vers est de Virgile, *Æneidos*, lib. X.. v. 782. ''Mourant, il se souvient de sa chère Argos.'' *Delille* a ainsi traduit: *...et loin de sa patrie,*
Songe à sa chère Argos, soupire, et rend la vie,'' ce qui, comme simplicité et comme harmonie, est loin de valoir l'original.

faire les dépenses qu'il jugerait raisonnables, pour assister les Français neutres présents dans cette province [12]. »

Après bien des pourparlers et des hésitations, le débarquement fut enfin autorisé. Beaucoup de ces malheureux étaient à bord des bateaux depuis près de trois mois; l'on conçoit sans peine que cet entassement à fond de cale, dans des navires surchargés, joint aux fatigues de la mer, au chagrin, à une nourriture grossière et insuffisante, dût affecter la santé de ces gens et contribuer à l'effrayante mortalité dont nous venons de parler. Pendant les deux premiers mois qui suivirent leur débarquement, ils reçurent, tant de la Législature que de la charité privée, tous les secours que requérait leur situation. Dans la requête qu'ils présentèrent à l'assemblée, par l'entremise de Jean-Baptiste Galerne, en février 1756, nous lisons ceci: « Nous devons bénir Dieu que le sort ait permis que nous fussions envoyés en Pensylvanie, où nous avons été secourus dans nos besoins, et où nous avons été traités, de toute manière, avec bienveillance et charité chrétienne [13]. »

Mais il ne devait pas en être longtemps ainsi. La charité se lasse vite d'une assistance prolongée. Les Acadiens demandaient soit à être rendus à la liberté, afin de rejoindre, en tel ou tel lieu, leurs compatriotes; soit à être transportés à quelque endroit que ce fût, en France ou dans une colonie

---

12. Le *MS. orig.* fol. 756-7 donne ce texte en anglais, (d'après Smith.) Richard a mis entre parenthèses: ''trad. fr. dans Casgrain, p. 171.''

13. Le texte anglais de cette Requête est aux *appendices.* Casgrain, ch. VIII du *Pèlerinage*... l'a traduite en entier. Les mots que nous venons d'en extraire sont dans le corps de la Requête. Le *MS. original*—fol. 757—commet donc une erreur quand il dit, pour introduire sa citation: ''Leur première requête à la Législature *se termine ainsi.*''

française; ou enfin, si l'on ne pouvait accéder à aucune de ces propositions, ils réclamaient une dernière faveur, celle d'être considérés et traités comme prisonniers de guerre. Pour empêcher d'être livrés à leurs propres ressources, ainsi qu'on les en menaçait, ils avaient joint à la requête dont nous venons de parler un mémoire où se lit ceci « Nous désirons que des mesures soient prises pour notre subsistance aussi longtemps que nous serons détenus ici. Si cette humble requête nous est refusée, et qu'on laisse mourir nos femmes et nos enfants sous nos yeux, jugez quelle sera notre douleur! N'eût-il pas mieux valu pour nous mourir dans notre pays natal[14]? » Leur prière ne devait cependant pas être exaucée, car la Législature décida que tous ceux qui étaient en état de travailler seraient distribués à travers la Province où « l'occasion leur serait donnée de se livrer aux labeurs et industries auxquels ils étaient accoutumés ». Cette résolution de l'Assemblée jeta la consternation parmi les exilés. Réduits à deux cent dix-sept, de quatre cent cinquante qu'ils étaient à leur départ de Grand-Pré et de Port-Royal, leur affliction en face d'une telle perspective ne connut plus de bornes. Ces femmes, ces maris, ces enfants, qu'on allait de nouveau séparer, se recrièrent avec indignation contre un pareil procédé. « Plutôt nous réunir dans la mort qu'être à nouveau demembrés, disaient-ils! Nous travaillerons, si nous pouvons en avoir le courage et la force, mais nous resterons ensemble. » On leur offrit des terres,

---

14. Encore ici, Richard—fol. 758—cite en anglais et introduit sa citation comme ci-devant: "...ils adressèrent dans ce sens une requête à la Législature, laquelle *se termine ainsi.*" Il semble que ce soit une requête tout à fait différente de la précédente, tandis que Casgrain dit qu'il s'agit ici d'un *mémoire* adjoint à la dite requête et soumis à l'Assemblée en même temps.

des outils. Mais toutes ces offres furent repoussées, parce qu'elles impliquaient séparation. Et ceux d'entre eux qui se décidèrent à aller travailler dans les districts ruraux, n'y furent pas acceptés. « Tel était, dit Philip H. Smith, le préjugé entretenu en ce temps-là contre des gens d'une autre religion, que l'on refusa d'employer ceux des neutres qui s'offraient à travailler. » « Plusieurs d'entre eux, a dit l'un des commissaires nommés pour s'enquérir de leur condition, William Griffitts, ont été plusieurs semaines de suite sans voir ni pain ni viandes, et un certain nombre ont été forcés de piller et de voler pour ne pas mourir de faim [15]. »

Ce nouvel appel à la charité, et plus encore peut-être ces actes de pillage pour apaiser leur faim, précipitèrent sur les exilés le malheur qu'ils redoutaient le plus : la séparation. L'Assemblée décida de prendre à sa charge les vieillards, les malades et les infirmes, mais obligea les parents à céder leurs enfants mineurs pour qu'ils fussent placés au

---

15. Le *MS. original*—fol. 759— donne le texte anglais; *Casgrain* l'a traduit, p. 181. Dans l'un et dans l'autre, cela est donné comme tiré d'une requête des Acadiens. Voici au contraire ce que prétend *Read*, dans son étude plus haut citée: ''On the meeting of the Assembly, in october 1756, there is a sad revelation on its records, of the sufferings of these poor people, made, too, not by them, but by one of the kindest of the voluntary almsgivers. It is the petition of William Griffitts, one of the Commissioners. Disease and death had been busy among the Exiles. Many died of the small pox, and but for the care that had been bestowed upon them, many more would have perished miserably. The overseers of the rural townships refused to receive them. The prejudice against the foreigners prevented the employment of those who were willing to work, ''*and many of them*—says this paper—*have had neither meat nor bread for many weeks together, and been necessitated to pilfer and steal for the support of life.*'' — Entre parenthèses: (Votes (of the assembly.) P. 645.)

Cette révélation a donc été faite, non par les Acadiens eux-mêmes, mais par l'un des commissaires, William Griffitts.

service des particuliers. Leurs suppliques, à l'effet de conjurer l'effet de cette décision, témoignent que le coup qu'elle leur portait était le plus sensible qu'ils pussent subir. Ils demandèrent à nouveau d'être mis en liberté, mais leurs touchantes prières ne devaient être entendues que par l'ange de la mort [16].

Désespérant de rien obtenir de ce côté, les déportés firent une dernière tentative, et cette fois, c'est au Souverain lui-même qu'ils s'adressèrent. Cette requête, que nous reproduisons en entier dans nos *Appendices*, est d'une émouvante simplicité; elle porte en elle l'accent d'une conviction profonde à laquelle il est difficile de résister. Ce document est la défense des Acadiens, telle qu'ils la présentèrent eux-mêmes. Comme il est le seul de cette nature, dans cette cause *ex parte*, il eût été convenable pour le compilateur des Archives de l'insérer dans son volume à côté des lettres de Pichon, etc. Il l'avait sous les yeux, puisqu'elle se trouve dans Haliburton [17].

« Ce qui restait de ces *neutres* à Philadelphie, occupait sur la rue des Pins (*Pine Street*) une rangée de petites chaumières en bois, connue longtemps sous le nom de *Neutral Huts*. C'est là qu'ils s'éteignaient lentement, lorsque, au printemps de 1757, arriva à Philadelphie un des plus hauts dignitaires que la Grande-Bretagne eut envoyés dans cette colonie, Lord Loudun, commandant-en-chef des

---

16. Tout ceci est tiré de *Casgrain*, p. 181-2, mais un peu arrangé par l'auteur. Cette dernière parole toutefois est textuellement dans un *Pèlerinage*. P. 182.

17. I. P. 183 & seq.

armées anglaises en Amérique [18], »—celui-là même qui fut appelé dérisoirement le héros de la *cabbage planting expedition,* — l'expédition des planteurs de choux — par les citoyens d'Halifax [19]. « Lord Loudun ne s'arrêta que peu de jours à Philadelphie, où son passage donna lieu à des fêtes et à des démonstrations publiques; toutefois, il y séjourna assez longtemps pour montrer que sa haute position ne le mettait pas à l'abri des plus vulgaires préjugés de son temps. Il se fit donner le chiffre exact de la population de la Pensylvanie, afin de prévenir les terribles dangers qui pouvaient résulter d'une conspiration papiste. Au rapport du Père Hardy, cette population s'élevait à peine à 2,000 âmes, réparties entre Anglais, Irlandais et Allemands. Les Acadiens comptaient alors pour si peu que le missionnaire ne crût pas qu'il valut la peine de mentionner leurs noms dans son rapport. Il semble qu'il ne restait plus de place que pour la pitié envers ces tristes débris, dont la misère était si extrême en ce moment que l'Assemblée elle-même,

---

18. Un *Pèlerinage*... P. 183. C'est nous qui avons mis les guillemets que Richard avait oubliés. Cela est tiré d'ailleurs de l'étude de *Read*: ''Mr. Watson, in his Annals, tells us that for a long time the remnant of the *Neutrals* occupied a row of frame huts on the north side of Pine Street, between Fifth and Sixth, on property owned by Mr. Powell or Mr. Emlen, and those ruined houses, knowned as the Neutral Huts, are remembered distinctly by persons now living.''—(Read écrivait en 1856.)

19. Le *MS. original*—fol. 760—a le renvoi marginal suivant à *Murdoch*: ''Not only his military skill, but his courage and integrity were questioned. It is, therefore, not surprising to learn that ''the multitude shouted at the news of his being recalled to England''.—*Hist. of N. S.* vol. II. P. 315.

Immédiatement avant ces mots, Murdoch dit: ''His (Loudun) career in America was distinguished mainly by inefficiency, and his military operations confined principally to the celebrated '' cabbage planting expedition '', at Halifax, 1757.''

qui s'était montrée si dure à leur égard, s'en était émue, et avait passé un acte pour les recommander aux officiers publics, « afin, y disait-on, de les empêcher de mourir de faim [20]. »

Le traître Pichon, qui, depuis la déportation, résidait à Halifax, se trouvait alors, croyons-nous, de passage à Philadelphie. Avant d'aller jouir à Londres du fruit de sa trahison, il voulût témoigner de l'importance de ses services à un homme de la situation de Lord Loudun. Comme officier français, se disant captif tout comme les Acadiens, et feignant de s'apitoyer sur leur sort, il lui avait été facile de gagner la confiance de ces malheureux, qui avaient soif de consolations, pour les trahir jusqu'à la fin. Le résultat de ses entrevues avec Loudun fut l'arrestation de Charles Le Blanc, Jean-Baptiste Galerne, Philippe Melançon, Paul Bujauld et Jean Landry, « comme étant des individus suspects et mal intentionnés, ayant proféré des paroles menaçantes contre Sa Majesté et ses loyaux sujets ». Nous devons faire remarquer que les Acadiens avaient fait remettre à Lord Loudun, lors de son passage à Philadelphie, un mémoire, écrit en français, où ils exposaient leurs plaintes. « Je le leur ai renvoyé, écrivait Loudun, en leur disant que je ne pouvais recevoir aucun mémoire des sujets de Sa Majesté, si ce n'est en anglais. Sur quoi ils se sont réunis

---

20. *Un pèlerinage, ibid.* Cf. *Read, loc. cit.*, à qui Casgrain emprunte tout ceci, sans l'indiquer. Voici la lettre du Père Hardy à Lord Luudun: "Honored Sir,—I send you the numbers of Roman Catholics in this town, and of those whom I visit in this country. Mr. Sneider is not in town to give an account of the Germans, but I have heard him often say that the whole number of Roman Catholics, English, Irish, and Germans, including men, women and children, does not exceed two thousand. I remain, Robert Hardy."

"The poor remnant of French Neutrals did not seem worth counting!"

en assemblée générale et ont résolu de n'envoyer aucune requête, si ce n'est en français. Ils en sont venus, m'a-t-on dit, à cette résolution, parce qu'ils se regardent comme sujets français. »

Ce refus, de la part de Loudun, de considérer leur requête, parce qu'elle était en français, avait pu causer du mécontentement parmi les Acadiens; mais il est fort probable qu'il ne s'agissait de rien de plus sérieux. Et cependant, sans autre forme de procès, sur la foi du rapport de Pichon, dont Loudun connaissait les antécédents puisqu'il les raconte au ministre William Pitt, les malheureux que nous venons de mentionner furent arrachés à leurs familles déjà si éprouvées, placés à bord de vaisseaux de guerre et exilés de nouveau [21].

---

21. Tout ce passage demande des éclaircissements : ''Pichon, dit l'auteur, se trouvait alors, *croyons-nous*, à Philadelphie.'' — Nous prions d'abord le lecteur de consulter, au *ch. XVI*, de notre *tome deuxième*, les notes 11 et 12. L'on y verra que Pichon, fait ostensiblement prisonnier avec le reste de la garnison, lors de la prise de Beauséjour en 1755, fut conduit à Pisiquid, (Windsor,) puis à Halifax. En 1758, il vint à Londres où il résida jusqu'à sa mort arrivée en 1781. Aucun document ne mentionne qu'il se soit trouvé à Philadelphie au moment du passage de Loudun, ni même qu'il y soit jamais venu. Sans doute, dans la *pièce LXXXX* des *Documents inédits sur l'Acadie, Canada-Français*, tome II, p. 136-7-8, sous la rubrique: *Casual hints from the Letters of Pychon*, le traître a écrit ceci: ''Si vous avez lu tout ce que je vous ai écrit, il y a quelques jours, vous aurez vu que je désire que de l'année prochaine et au commencement, (il écrit en novembre 1745,) vous pussiez me faire prisonnier dans le fort même de Beauséjour, pour m'envoyer avec tout ce que vous me promettez de flatteur pour moi à Philadelphie. Là je ne cesserois peut-être pas de me rendre utile.''

Et un peu plus loin, dans une lettre ''A Monsr Scott'', Pichon dit encore: ''...J'ose me flatter que je pourrois servir à quelque chose encore, soit à Philadelphie, que je prefererois, ou dans la Nouvelle-Ecosse...''—Cependant, son désir d'aller à Philadelphie continuer son triste rôle de traître et d'espion a-t-il été réalisé? C'est un passage de la lettre de Lord Loudun à William Pitt,

« On ignore [22], quel fut, dans la suite, le sort de ces infortunés, coupables d'avoir élevé la voix au nom de leurs compagnons d'exil et d'avoir osé s'exprimer en langue française, [la seule dont ils pouvaient faire usage. Ce furent là, probablement, autant de familles qui furent à jamais désunies [23].] « Dès lors, toute plainte devenait un crime, et

---

en date du 25 avril 1757, et donnée par William B. Read dans son étude déjà mentionnée (Casgrain, *Pèlerinage*, p. 184, traduit cette lettre, mais la donne comme du 25 avril 1758, ce qui est une grosse erreur.) qui a porté l'auteur d'*Acadie* à supposer la présence de Pichon à Philadelphie; et cette supposition repose sur une interprétation peut-être vraie du texte de Loudun. Voici en effet, ce qui y est dit: ''Captain Cotterell, who is Secretary for the Province of Nova Scotia, and is in this country for the recovery of his health, found among those Neutrals one who had been a spie (sic) of Colonel Cornwallis and afterwards of Governor Lawrence, who he tells to me had behaved well both in giving accounts of what those people were doing and in bringing them intelligence of the situation and strength of the French forts and in particular of Beauséjour; by this man (Est-ce Cotterell? est-ce Pichon?) I learnt that there were five principal leading men among them who stir up all the disturbance these people make in Pensilvania (sic) and who persuade them to go and join the enemy and who prevent them from submitting to any regulation made in the country, and to allow their children to be put to work...''

22. Le *MS. original*—fol. 763—emprunte à un *Pèlerinage*, p. 185-6, tout ce qui suit jusqu'à la fin de ce chapitre, excepté la phrase entre crochets; nous avons mis les guillemets.

23. La lettre de Loudun à Pitt avait été communiquée à Read par Bancroft. Elle était inédite. Au sujet de la prétention de Loudun de ''ne recevoir aucun mémoire des sujets de Sa Majesté, si ce n'est en anglais'',—Read fait cette réflexion: ''*The indignity of petinioning in French sounds strangely to us a century later.*'' Ce monsieur était sûrement droit, libéral et bien pensant. Mais le monde a beau vieillir, l'état d'esprit ne change guère, du moins chez les anglo-saxons. Combien, chez les Anglais du Canada, par exemple, trouveraient encore tout naturel ce qu'a fait Loudun, et seraient tout prêts, non-seulement à l'absoudre, mais à l'imiter! Et aux Etats-Unis même, quel réveil du vieux fanatisme constatons-nous, ces années-ci, au point de vue linguistique en particulier! En vérité, ce que nous voyons dément la *thèse* du progrès indéfini de l'humanité. De progrès réel dans le monde, il ne peut y en avoir que

il ne restait plus qu'à mourir en silence. Aussi, à partir de ce moment, on ne trouve plus aucune trace de réclamations de la part de ces malheureux. Le dernier écrit officiel qui les concerne a toute la tristesse d'une épitaphe; c'est une requête d'un entrepreneur de cercueils, adressée, en 1766, à l'Assemblée, et conçue en ces termes [24]:

« Pétition de John Hill, charpentier, de la ville de Philadelphie, à l'Assemblée, exposant que le pétitionnaire a été employé, de temps en temps, à fabriquer des cercueils pour les *Français neutres,* qui sont morts dans la ville et ses environs, et que ses comptes ont été régulièrement reconnus et payés par le gouvernement, jusqu'à ces derniers temps; qu'il est informé, par les commissaires qui avaient coutume de le payer, qu'ils n'ont plus de fonds entre leurs mains pour l'acquittement de tels comptes; que, n'ayant reçu aucun contre-ordre depuis le dernier règlement, il a fait seize nouveaux cercueils, (ainsi qu'il appert d'après le compte;) en conséquence, il prie l'Assemblée de voir à ce que les matériaux et son travail lui soient payés [25]. »

---

par le christianisme, ou mieux le catholicisme. Or, il est de toute évidence que l'esprit américain s'éloigne de plus en plus du christianisme, même incomplet, défloré, faussé, qui l'imprégnait à son origine. Il y a régression vers ce qui ne vaut même pas le paganisme antique, un versement daus un matérialisme tel que le monde n'en a jamais connu de semblable. Et cela nous vaut ces belles explosions de principes attentatoires aux droits les plus naturels et à la liberté la plus élémentaire!

24. "It is on the 4th of January 1766." *Read, loc. cit.*

25. Le *MS. original*—fol. 764—porte le renvoi marginal suivant: "L'auteur de ce travail peut retracer plusieurs de ses parents qui faisaient partie de ce groupe d'exilés, entr'autres: le notaire René Le Blanc, sa femme et cinq de ses enfants; Etienne Hébert, frère de notre ancêtre Honoré Hébert; séparé de tous ses parents, il s'était engagé au service d'un officier de l'armée; Tranquille Le Prince, mort avant de revoir ses parents dispersés en d'autres en-

droits et réfugiés au Canada; aussi un Le Blanc qui mourût vieux garçon et fort riche. Sa fortune retourna à l'Etat.''

Au sujet de ce dernier, l'édit. anglaise renferme un supplément d'informations. (II. P. 239.): ''There was also, but not related to the author, one Charles Le Blanc, who died there about 1828, an old bachelor with considerable property. He was about 12 years old when deported there; his parents and his only sister, younger than he, were deported elsewhere, and finally settled at St. Grégoire, P. Q. The destruction of the Acadian Archives, by order of Lawrence, made it impossible for Charles Le Blanc's sister and her heirs to prove their relationship to him, so that their efforts to secure his property were fruitless. It is yet held by the city of Philadelphia and is said to be of great value.''

Au cours de ce chapitre, il est question d'Antoine Bénezet, dont le nom est cher aux descendants des proscrits acadiens. Voici quelques notes sur cet homme admirable, que nous pouvons, j'oserais dire, réclamer comme ayant appartenu à l'*âme* de l'Eglise catholique:

''Bénezet (Antoine) l'un des premiers défenseurs de la liberté des nègres, né à St-Quentin en 1713, m. en 1784. Son père, chassé de France par la révocation de l'Edit de Nantes, vint s'établir à Londres en 1715. En 1731, alla avec sa famille à la Nouvelle-Angleterre et se fixa à Philadelphie. Renonçant alors au commerce, Antoine Bénézet résolut de se vouer à l'instruction et au soulagement de ceux de ses semblables qui, à cause de leur couleur, étaient jugés par les préjugés, en dehors de l'espèce humaine. Il adopta avec ardeur les principes religieux des quakers et surtout leurs opinions sur l'affranchissement des nègres. En 1762, il publia son premier volume sur cette question: *Relation historique de la Guinée avec une recherche sur l'origine et les progrès de la traite des nègres, sur sa nature et ses déplorables effets.* Bénezet publia, en 1767, un nouv. ouvrage intitulé: *avertissement à la Grande-Bretagne et à ses colonies ou Tableau abrégé de l'état misérable des nègres esclaves ds. les dominations anglaises.* Il fonda à Philadelphie une école pour l'instruction des noirs, et la dirigea avec un zèle et un dévouement qui ne se démentirent jamais.'' — N. B. G. V. P. 353.

CHAPITRE TRENTE-SEPTIEME

LES ACADIENS DANS LA CAROLINE DU SUD, LA GEORGIE ET AILLEURS.

Le sort des Acadiens réfugiés à Philadelphie fut, certes, bien lamentable; mais nous avons des raisons de croire que celui des autres proscrits ne le fut pas moins. La législature de Pensylvanie fut souvent, il est vrai, impitoyable à leur égard; cependant la charité privée, stimulée par le zèle du bon Antoine Bénezet, vint à leur assistance avec une sollicitude digne d'éloges. Même en ce qui concerne la législature, nous avons la preuve qu'à plusieurs reprises elle s'est occupée d'eux d'une manière effective. C'est même à ce fait que nous devons d'être mieux renseignés sur ce groupe d'exilés que nous ne le sommes sur d'autres. Philadelphie était déjà à cette époque un centre assez considérable. Si cette assistance, qui ne s'adressait qu'à 450 personnes, et bientôt à moins de la moitié de ce nombre, y a paru si onéreuse et fût l'occasion de tant de requêtes à l'assemblée des représentants, l'on peut s'imaginer quelle a dû être la misère endurée par les groupes du Maryland, de la Virginie, de la Caroline et de la Georgie, et les ravages que le climat de ces endroits, fatal à des gens du Nord, fit dans leurs rangs. Ils étaient là environ 4,000, disséminés en trois ou quatre lieux. La charité, publique ou privée, se considérait impuissante à venir en aide à tant de monde: c'est proba-

blement pour cette raison que quelques-uns des gouverneurs de ces provinces ne cherchèrent pas à retenir ces exilés.

« Les quinze cents Acadiens débarqués dans la Caroline du Sud, dit Casgrain [1], furent d'abord distribués dans les établissements, mais les autorités locales s'émurent bientôt du sort injuste et cruel dont ils étaient victimes, et leur fournirent, aux frais de l'Etat, des navires pour les transporter ailleurs. »

« Voici en quels termes [2] un mémoire, rédigé en 1762, raconte les péripéties qu'eût à traverser un détachement acadien parti de la Caroline du Sud :

« Les habitants leur donnèrent deux vieux vaisseaux, une petite quantité de mauvaises provisions, et la permission d'aller où ils voudraient. Embarqués dans ces vaisseaux qui faisaient eau de toutes parts, ils échouèrent bientôt sur les côtes de la Virginie, près de Hampton, colonie irlandaise. On les prit d'abord pour des ennemis qui venaient piller, ensuite pour des pirates, enfin pour des hôtes dangereux dont il fallait se défaire. On les força d'acheter un vaisseau, et tout l'argent qu'ils purent rassembler entre eux se montait à quatre cents pièces de huit; ce fut le prix qu'on leur demanda. Ce navire valait encore moins que celui qu'ils venaient de quitter, et ils eurent toutes les difficultés du monde à se faire échouer, une seconde fois, à la côte du Maryland. Il serait injuste d'oublier de dire ici qu'un des magistrats de la Virginie, ayant appris la perfi-

---

1. Pèlerinage...ch. VI. P. 155. Il n'y a rien dans le *MS. original*—fol. 765 —indiquant un emprunt fait à cet auteur.

2. Ceci est encore tiré de *Casgrain*, ch. VII.

die qu'on avait exercée contre ces malheureux, fit punir les habitants du village de Hampton, et qu'il envoya une chaloupe au devant des Acadiens pour les faire revenir et les instruire de l'état de leur vaisseau. Les débris de leur naufrage furent alors la seule ressource qu'ils eurent à espérer, et ils passèrent deux mois sur une île déserte à raccommoder ce vaisseau. Ils réussirent à la fin, et, après avoir remis en mer pour la troisième fois, ils eurent le bonheur d'aborder dans la baie de Fundy, où ils débarquèrent près de la rivière Saint-Jean, réduits à neuf cents, de plus de deux mille qu'ils étaient à leur départ d'Acadie [3]. »

« La Georgie, comme on le sait [4], avait été fondée pour servir de refuge aux infortunés, mais il était expressément déclaré dans la charte qu'aucun catholique romain ne pouvait s'y établir. Aussi, dès que le gouverneur Reynolds eut appris l'arrivée de quatre cents Acadiens, il résolut leur bannissement, mais comme l'hiver était commencé, il les cantonna par petits groupes, dans la colonie. En attendant le printemps, ils s'occupèrent à construire, avec l'autorisation du gouverneur, un certain nombre de grossiers bateaux, sur lesquels ils s'embarquèrent au mois de mars, animés par l'espérance de remonter le long des côtes de l'Atlantique jusqu'à leur pays natal. Avec un courage et une persévérance presque sans exemple, un bon nombre

---

3. *Archives des affaires Etrangères. Mémoire de M. de la Rochette.* Le *MS. original*—fol. 767—ajoute à cette référence ceci: ''Le chiffre de 900 est certainement très exagéré.''—Le *Mémoire* d'où ce passage est extrait est au fol. 340 du vol. 449 du Fonds Angleterre, au ministère des Affaires Etrangères, à Paris, et est reproduit *in-extenso* dans *A. C.* (1905) *Généalogie* etc., P. 269 et seq. On le trouvera aux *appendices.*

4. Le *MS. original* revient ici au ch. VI de Casgrain, p. 154-5.

finirent par atteindre New-York, et même le Massachusetts; mais un ordre de l'impitoyable Lawrence vint arrêter leur marche; leurs bateaux furent confisqués ou détruits, et eux-mêmes mis en captivité[5]. » « D'autres conçurent le projet hardi de franchir les vastes solitudes qui les séparaient du golfe du Mexique, et d'aller se fixer en Louisiane, parmi les créoles d'origine française, ou parmi d'autres exilés qui allaient s'y rendre en passant par les Antilles. Montés sur des bateaux construits de leurs mains, ils se confièrent aux eaux qui coulent vers le couchant et vont tomber dans le Mississipi.

"...Plus loin que la Belle-Rivière..."[6]

Ceux-là croyaient dire un éternel adieu à la patrie aimée, aux parents, aux amis, jetés sur d'autres plages; mais, dans cet endroit lointain, ils pouvaient espérer du moins trouver un asile assuré contre de nouvelles persécutions; mieux valait avoir à combattre les éléments et le climat que de s'exposer à la fureur d'un tyran. Leur sort, pour être triste, certes, était encore préférable à celui de leurs compatriotes qui, de nouveau, furent en butte à la cruauté de

---

5. Casgrain—et Richard—renvoient à *Stevens, History of Georgia.* vol. I. pp. 413, 417. La dernière phrase du texte, au sujet de l'ordre de Lawrence, n'est pas dans Casgrain, du moins à cet endroit, mais inspirée par ce qu'il dit à son chapitre XX. pp. 195-6. La circulaire de Lawrence concernant ceci est dans *N. S. D.* P. 303, en date du 1er juillet, 1756.

6. Voici comment le *MS. original*—fol. 768—résume cet emprunt à Casgrain (p. 155 du *Pèlerinage...*): "D'autres franchissant les immenses solitudes qui les séparaient du golfe du Mexique, purent enfin atteindre le Mississipi et la Louisiane en se confiant aux eaux qui les y conduisaient... *Far down the Beautiful River* (Longfellow.") Casgrain cite toute une page du poême d'Evangéline. Mais Richard se contente de cette partie de vers.

Lawrence. Le nombre des Acadiens qui cherchèrent refuge dans cet asile fut d'abord peu considérable. Comment des familles déjà désunies auraient-elles pu se décider à fuir en masse dans une direction qui les éloignait davantage de leurs proches, jetés sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre ou cachés dans les forêts du Nouveau-Brunswick? Les évènements prouvèrent cependant que celles qui s'y déterminèrent avaient agi le plus sagement. Sous le rapport du brisement des liens familiaux, leur situation ne fut ni meilleure, sans doute, ni pire non plus, que celle de l'ensemble des proscrits; et, en très peu d'années, dans cette nature exubérante, elles purent se refaire une modeste aisance, jouir d'une liberté et d'une tranquillité, qui firent défaut, et pendant si longtemps, à tant d'autres. De 1765 à 1788, surtout de 1780 à 1788, elles furent renforcées par 3,000 compatriotes venus de Saint-Domingue, de la Guyane, des ports de la Nouvelle-Angleterre, et particulièrement de la France.

La première colonie acadienne fut fondée sur le Mississipi même, près de Baton Rouge; mais ceux qui vinrent ensuite poussèrent leurs établissements dans l'intérieur, aux Attakapas et aux Opelousas, où ils forment des groupes importants et prospères. Là, ils se sont adonnés principalement à l'élevage du bétail par troupeaux immenses: ils ont conservé leurs coutumes, leurs traditions, leur langage avec une fidélité qui les fait reconnaître au premier coup d'œil. Plusieurs de leurs descendants se sont élevés à des positions importantes. Nous citerons, en passant, Alexandre Mouton, qui siégea longtemps au Sénat des Etats-Unis et devint gouverneur de la Louisiane. Son fils, le général Mouton, fut tué à la tête de son régiment, tout composé d'Aca-

diens, pendant la guerre de Sécession. M. Poché, acadien également, est actuellement, croyons-nous, juge-en-chef de la Louisiane [7].

Dans le sud [8], les Acadiens furent généralement traités avec humanité; mais il n'en fût pas toujours ainsi dans les provinces de la Nouvelle-Angleterre. L'on fût surtout impitoyable envers ceux qui, revenant de la Caroline et de la Georgie, voulurent se ravitailler dans les ports du Connecticut et du Massachusetts. En 1756, un groupe de 78 proscrits était parvenu, après mille privations, à se construire un petit bateau. Partis de la Caroline dès le printemps, ils avaient enfin dépassé New-York. S'étant arrêtés dans une anse du Long Island pour s'approvisionner d'eau et de vivres, ils furent saisis par ordre du gouverneur, Sir Charles Hardy, quoiqu'ils eussent des passeports signés par les gouverneurs de la Caroline et de la Georgie, et furent relégués dans l'intérieur de la province, en divers villages écartés dont les magistrats furent requis d'asservir les adultes au travail et de s'emparer des enfants « pour en faire de bons et utiles sujets », autrement dit des protes-

---

7. Le *MS. original*—fol. 769—porte ici la note suivante, résumé de celle de Casgrain, p. 158: "Les noms qui se rencontrent en plus grand nombre dans cette colonie acadienne sont: Hébert, Thibaudeau, Landry, Roy, Cormier, Doucet, Thériau, Breau, Le Blanc, Arseneau, Richard, Mouton, Comeau, Préjean, Brassard, Gaudet, Blanchard, Guillebault, Bourgeois, Goterau, Martin, Robichaud, Daigle, etc., etc."

8. Avec ce paragraphe, nous sautons au ch. IX du *Pèlerinage*. Je renonce à mettre des guillemets partout où il en faudrait dans le texte. Ce chapitre 37 est un véritable démarquage de Casgrain.—Ce dernier renvoie à *l'American Catholic Quarterly Review*: *The confessors of the Faith*. Oct. 1884. Cf. *C. A.* (1894) 1757. March. 10. Whitehall. *Lords of Trade to Lawrence*. B. T. N. S. Vol. 36. P. 300.

tants. Tous les enfants furent, conséquemment à cet ordre, séparés de leurs parents et distribués dans les comtés de Westchester et d'Orange.

Il nous semble que le sort de ces infortunés était déjà assez cruel pour faire naître la compassion et pour mériter quelques adoucissements. Ne suffisait-il pas qu'ils eussent été chassés de leur pays, dépouillés de tout, séparés de leurs proches, jetés sur une terre brûlante où la maladie était venue éclaircir leurs rangs? Ne suffisait-il pas qu'ils se fussent imposés des privations et des peines pour se construire une embarcation avec laquelle ils avaient espéré se soustraire aux influences de ce climat meurtrier? N'était-ce pas assez qu'ils eussent affronté les misères d'un long et laborieux trajet? N'était-ce pas assez qu'on eût encore ajouté à toute la série de leurs angoisses en les dispersant parmi des étrangers à leur croyance, à leur langue, à leurs habitudes? Non, cela ne suffisait pas. La tranquillité de Lawrence était troublée par les déplacements de ces proscrits. Aussi, l'année suivante, l'ordre fût donné de les jeter en prison; et, raconte M. Gilmary Shea, dans tout l'espace qui s'étend depuis Richmond en gagnant vers le nord, cette mesure fût mise à exécution [9].

Devant une telle accumulation de souffrances et d'indignités, supportées par une population paisible et désarmée, qui n'avait jamais donné l'occasion de griefs sérieux quand elle tenait dans ses mains les destinées de son pays, l'on se sent pris d'un serrement de cœur, tandis qu'aux lèvres monte un cri d'angoisse auquel se mêlent à notre

---

9. *The Catholic Church in Colonial Days.* Vol. I. liv. IV. c. IV. *The Acadian Catholics in the Colonies.* 1755-1763. P. 421 et s. (New-York, 1886).

insu des mots de malédiction. Est-il équipage tombé au pouvoir des féroces insulaires de l'Océanie qui ait enduré autant de tortures morales que ces pauvres victimes de l'oppression d'un tyran? Et ceci se passait dans un pays civilisé, dix-huit siècles après l'avènement du christianisme et l'apparition de Celui dont l'enseignement fut essentiellement un enseignement de charité, d'amour du prochain, à la veille d'une révolution qui devait se faire au nom de la liberté [10]! Elle est bien lente, l'évolution qui doit amener l'humanité à comprendre et à pratiquer le véritable esprit qui constitue le christianisme. Il n'est pas étonnant que l'inquiétude travaille les âmes, et que les meilleurs esprits se demandent si notre état social n'est pas un obstacle irréductible au plein développement des principes que nous devons à l'Evangile.

En cette fin de siècle, l'on s'imagine avoir atteint un haut degré de civilisation. Mais cela est-il bien certain? Comme preuve, l'on montre les progrès matériels que le monde a faits, les inventions, les découvertes de toute nature qui ont surgi. Qu'est cela, sinon le résultat de l'ingéniosité? Notre âge est ingénieux, c'est incontestable. Cependant, l'expansion, le progrès de l'esprit chrétien, en quoi réside la vraie civilisation, a-t-il marché de pair avec les conquêtes dans l'ordre matériel? L'on protège l'animal par des lois dont le but est de l'exempter des souffrances physiques. Et l'homme, être moral, capable de souffrir, alors même que son corps n'est pas touché par la douleur, ou que

---

10. Inutile de faire remarquer ce qu'a de peu judicieux ce rapprochement entre l'avènement du christianisme et celui de la révolution. La révolution a été la contrefaçon du christianisme.

le corps a depuis longtemps cessé de souffrir, l'homme, si capable de souffrance à raison de son âme immortelle, cherche-t-on à l'épargner, à lui adoucir la vie? La dureté que l'on manifeste envers lui est cause de ce malaise qui porte le peuple à s'attaquer au fondement même de notre état social, comme ayant un vice radical.

Poursuivons notre triste récit. Nous voudrions être généreux, et supposer, pour l'honneur de l'humanité, que les autorités obéissaient à des ordres que la prudence commandait de respecter, ou encore que les actes barbares que nous venons de relater étaient la conséquence inévitable du premier acte de ce drame de la déportation. Mais il nous est impossible d'admettre cela ni de justifier ces derniers faits. Lawrence, qui avait agi sans ordres supérieurs, n'avait pas lui-même le droit de commander aux gouverneurs des mesures aussi odieuses. D'ailleurs, rien, dans l'histoire ou les récits du temps, ne fait voir un seul acte d'insubordination, ou de résistance par voies de fait, de la part des exilés.

En juillet de cette même année 1756, sept petites embarcations, portant quatre-vingt-dix exilés, longeaient la côte méridionale du Massachusetts. Ces exilés furent arrêtés comme ils entraient dans un havre, leurs bâteaux saisis, et bientôt le lieutenant-gouverneur de Boston ordonnait que ces proscrits fussent dispersés par les autorités locales qui leur arrachèrent les passeports dont ils étaient munis [11].

L'année suivante, une partie de ceux qui avaient été confinés dans le comté de Westchester parvinrent à s'échapper et essayèrent de gagner la frontière du Canada; mais ils

---

11. La lettre de *Spencer Phips à Lawrence*, à ce sujet, est en date de *Boston 23 juillet* 1756, et forme le document 162 des Archives *French Neutrals.*

furent arrêtés au fort Edouard et de nouveau condamnés à la captivité. Il eut suffi de laisser les familles acadiennes vivre par groupes, ou du moins de ne pas séparer les membres d'une même famille, pour empêcher ces tentatives d'évasion. En éparpillant au contraire ces proscrits, et en leur faisant subir le sort que l'on sait, il était tout naturel que ceux-ci cherchassent dans la fuite la fin de leurs misères.

CHAPITRE TRENTE-HUITIEME

—

Les Acadiens à Boston; dans la Virginie.—Ces derniers ne sont pas autorisés à mettre pied à terre; ils sont envoyés en Angleterre.—Effrayante mortalité.—Un des navires à destination de Philadelphie périt en mer.—Deux autres sont poussés par la tempête sur l'Ile Saint-Domingue.—Un quatrième passe aux mains des Acadiens qu'il conduisait en exil et revient s'échouer à la Rivière Saint-Jean.—Habitants du cap Sable attaqués.

Lawrence avait sans doute espéré que la population de Boston et du Massachusetts, dont les intérêts étaient, sur beaucoup de points, identiques à ceux de la Nouvelle-Ecosse. et dont les fils avaient concouru à l'exécution de la sentence d'expulsion prononcée contre les Acadiens, s'empresserait de favoriser ses projets. Là comme ailleurs, cependant, l'arrivée des exilés provoqua des objections sérieuses. Pendant plusieurs jours, la flotte resta en rade avec sa cargaison humaine, attendant le résultat des délibérations des autorités à son sujet.

« Ici, comme à Philadelphie, dit Philip H. Smith, un catholique romain était regardé comme l'un des pires ennemis de la société. Il y avait apparence également que ces réfugiés seraient un fardeau pour le public, et il se passa quelque temps avant que les autorités se décidassent à permettre le débarquement d'un millier de ces malheureux. Les souffrances des captifs à bord des vaisseaux furent, dit-on, effroyables. Hutchinson, qui fut plus tard gouverneur du Massachusetts, étant allé les visiter, a laissé le récit d'un

cas particulièrement lamentable. Il s'agissait d'une pauvre femme qu'il trouva très malade et qui manquait des soins les plus indispensables; mais les règlements s'opposaient à ce qu'elle fut mise en un autre lieu plus propice à son état. Elle avait avec elle trois enfants en bas âge. Afin de tâcher de lui sauver la vie, Hutchinson la fit descendre à terre, contrairement aux ordres et à ses propres risques, et la fit installer dans une maison près des quais, où la pauvre veuve fût traitée charitablement. Mais tant de détresse l'avait brisée et la guérison n'était plus possible. La mort approchait; juste avant de rendre le dernier soupir, elle supplia son bienfaiteur « d'implorer du gouverneur de l'Etat, au nom de notre commun Sauveur, qu'il fût permis à ses enfants de demeurer à Boston [1] ».

Enfin, le débarquement fut autorisé, et les proscrits temporairement placés dans des baraques érigées sur la commune de la ville, puis distribués dans les villages et bourgs du Massachusetts.

---

1. Voici le texte de la pétition de Hutchinson. (*French Neutrals*).

M. A. 23/206.

To his Excellency William Shirley Esqr, Governor in chief the Hon. the Council and House of Representative of the Province aforesaid.

The memorial of Thomas Hutchinson humbly shows.

That upon your memorialist having been repeatedly informed of the distressed state of the french people on board the transports on their first arrival from Nova Scotia he went down to one of the Vessels where he found divers of them in a perishing state from the hard thing they had endured and among the rest a grave elderly widow who had lain sick above a fortnight without any care taken of her. Your memorialist ordered her ashore into one of his tenements and ordered means for her relief but they were ineffectual and she died in a few days by means of the neglect and hardships aforesaid. Just before she died she begged for the sake of our common Saviour that your memorialist would have some pity on her child-

« Tout d'abord, dit le même auteur, ils revendiquèrent le titre de prisonniers de guerre, et refusèrent de travailler, mais ensuite ils formèrent une classe laborieuse. Il y avait cependant une difficulté qui les empêchait de trouver de l'emploi, et qui venait du préjugé régnant parmi la population contre l'admission d'un papiste dans son sein. Il ne semble pas qu'en cet endroit les neutres aient été l'objet de la même bonté dont ont joui leurs frères à Philadelphie. Il ne leur était pas permis d'aller d'un village à l'autre; et s'ils étaient pris à voyager ainsi sans s'être munis d'un passeport signé par deux conseillers municipaux, ils étaient passibles d'être emprisonnés pendant cinq jours, ou de recevoir dix coups de fouet, ou peut-être des deux peines à la fois. Ce traitement, aussi cruel qu'inutile, eut pour effet de laisser les membres des mêmes familles séparés les uns des autres ainsi que de leurs amis. Les maigres archives que nous avons de cette époque nous montrent de nombreux cas de requêtes ou d'avis, à l'effet de retrouver des parents perdus;—car l'un des côtés les plus sombres de cette tra-

---

ren viz two sons two daughters and a grand child. They have accordingly frequently applied to sd. memorialist in the Town of Boston where they have remained. But they now inform your memorialist that the Sheriff is required to remove them to some remote town and are greatly distressed on that account.

Your memorialist humbly prays that this small family of the name of Benoit may be suffered to remain at Boston or may be removed to Cambridge with the family of Robishau and if it be required your memorialist will give security for their orderly behaviour. And as in duty bound shall pray.

Tho. Hutchinson.

In Council Sept. 3, 1756. Read and ordered that Ezekiel Chuver and John Otis Esq. with such as the Hon. House shall join be a Committee to take this mem. under Consideration and Report.

gédie est le doute affreux dans lequel étaient ces proscrits au sujet du sort fait à ceux qui leur étaient les plus proches et les plus chers. Dans un milieu où règnaient la méfiance et le fanatisme, ces pauvres Acadiens français furent l'objet de la plus stricte surveillance; il n'y avait pas de crime dont on ne les crut capables; et tout méfait commis dans leur voisinage, et dont l'auteur était inconnu, retombait toujours unanimement sur le dos des papistes.

« Une requête, de la part d'un village situé le long de la côte, demande la permission de transférer les neutres dans l'intérieur des terres, parce qu'il y a là une poudrière que l'on craint qu'ils ne fassent sauter. Le psychologue trouve en ceci une autre illustration du pouvoir que l'éducation et le préjugé exercent sur le jugement des hommes. Les Acadiens eux-mêmes font allusion à ce que les Anglais pensaient d'eux, à savoir qu'ils étaient adonnés au pillage et aux exploits de guerre. Dans l'un des mémoires, pour prouver qu'ils ne possédaient pas ce caractère belliqueux qui leur était attribué, ils apportent comme raison que ce fut présisément l'absence de qualités guerrières chez eux qui permit aux Anglais de les dominer si complètement; autrement, plusieurs milliers d'Acadiens ne se fussent jamais soumis à une poignée de soldats anglais [2]. »

Plusieurs cas d'abus et de cruautés sont cités par Mrs. Williams, dans son ouvrage *The Neutral* French, ainsi que par Smith et par Hutchinson, l'historien du Massachusetts; on doit les en croire, puisque la législature de l'Etat prit des mesures pour prévenir le retour de pareilles choses. Ce-

---

2. A Lost Chapter in American History.

pendant, de toutes leurs peines, celle dont ils se plaignent le plus amèrement dans leurs requêtes, c'est de la scission de leurs familles. « Il est évident, dit Mrs. Williams, que ce malheureux peuple eut beaucoup à souffrir de la pauvreté et des mauvais traitements, même après qu'il eût été adopté par le Massachusetts. Les différentes pétitions adressées au gouverneur Shirley, dans le temps, sont à fendre le cœur. L'auteur a essayé d'en copier quelques-unes aux Archives de la Secrétairerie d'Etat; mais il s'est trouvé tellement aveuglé par les larmes qu'il a été obligé d'y renoncer [3]. »

Parkman a dû considérer comme ridicules les larmes de cet écrivain et la sentimentalité de Longfellow, tous deux ses compatriotes. Il devait avoir particulièrement en vue ces deux personnages éminents, lorsqu'il écrivait: «L'humanitarisme de la Nouvelle-Angleterre, se fondant en sentimentalité à un récit navrant, s'est fait tort à lui-même [4]. » De quels torts Parkman veut-il parler? A quelles injustices entraîna cette sentimentalité? Il est difficile de le voir, et Parkman ne nous le dit pas. [Peut-être veut-il insinuer que les rigueurs exercées envers les exilés étaient justes. Si c'est là sa pensée, ce n'est qu'un nouvel échantillon du coup de griffe de sa patte soyeuse] [5]. Pour nous, comme pour bien d'autres, cette sentimentalité reposait sur les motifs les plus avouables; elle n'a pas faussé l'histoire;

---

3. Le *MS. original*—fol. 777—prête cette citation à Hutchinson, tandis qu'elle est de Mrs. Williams, *The Neutral French*, p. 68.

4. *Montcalm and Wolfe.* I, VIII, 294.

5. La phrase entre crochets est à la marge du fol. 778, et certainement de la main du traducteur.

elle est le plus bel éloge qui puisse être adressé aux compatriotes de Parkman. Par contre, nous professons du mépris pour celui qui, selon toute apparence, a sciemment défiguré l'histoire afin d'empêcher ses lecteurs d'éprouver des sentiments que lui-même ne pouvait ou ne voulait ressentir. Parkman a préféré la nouveauté et les aperçus hardis à la monotonie des sentiers battus. Le public aime sans doute la nouveauté. Mais, en histoire, la vérité finit toujours par assurer longue vie aux travaux de ceux qui s'en font les défenseurs. Tôt ou tard, la statue aux pieds d'argile, que Parkman s'est édifiée, croulera pour ne plus se relever. Dans ce concert à peu près unanime en faveur d'un peuple injustement opprimé, nous oublions volontiers la voix discordante de Parkman, pour ne plus nous souvenir que des hommes distingués qui ont fait de Boston la métropole de ce continent par l'intelligence, le cœur et la science [6].

Nous avons lieu de croire, en nous basant sur la tradition, que les cas de mauvais traitements envers les Acadiens se firent de plus en plus rares dans le Massachusetts. Les habitudes paisibles et honnêtes de ces gens finirent par dissiper tout à fait les préventions de la première heure. Au dédain et à la cruauté, succéda, chez l'élite de la population anglo-américaine, une bienveillante sollicitude qui se manifesta assez généralement pour rejeter dans l'ombre les avanies auxquelles les proscrits furent encore exposés

---

6. Le *MS. original*—fol. 779—porte la note suivante: ''Nous tenons d'excellente source que Haliburton, dans ses conversations privées,qualifiait beaucoup plus sévèrement encore qu'il ne l'a fait dans son *Histoire*, la conduite de Lawrence envers les Acadiens. Ce fut lui qui inspira Longfellow et lui donna l'idée d'écrire le poême d'Evangeline.'' Cf. notre Tome I. *Preface*. note 8

en certains endroits, et de la part de certaines autres classes de la société. Le sort de ces malheureux se trouva donc allégé de ce chef, mais rien ne pouvait les consoler de se voir séparés, ni rendre tolérable une situation qui n'admettait plus de remède, à ce point de vue.

Etrange destinée des choses humaines! Ce petit peuple avait été accablé de tous les malheurs sous un simple prétexte de déloyauté; et les derniers Acadiens n'avaient pas encore quitté Boston que l'étendard de la révolte flottait au-dessus de cette même ville. Chose plus surprenante encore, la même population qui avait eu à garder ces prétendus rebelles acclamait comme des sauveurs les soldats de la France, tandis que ceux qui ne voulaient pas se montrer déloyaux envers leur souverain britannique prenaient le chemin de l'exil, pour se réfugier sur les terres abandonnées de force par les mêmes Acadiens.

« Washington venait à peine d'arriver aux quartiers généraux de la Révolution, à Boston, dit Philip H. Smith, quand il s'aperçut que des préparatifs avaient été faits pour brûler le Pape en effigie. Son ordre mémorable du 5 novembre eût pour effet de mettre fin à la coutume « d'insulter à la religion de frères et collaborateurs ». Lorsque la flotte française parût devant Newport, Rhode Island, afin d'aider à la cause des coloniaux, la législature se hâta de rappeler une loi insérée dans ses Statuts, défendant sous peine de mort à tout catholique romain de mettre le pied sur le sol de cet Etat. A Boston, un cortège funèbre traversa les rues, précédé d'une croix, et comprenant des prêtres qui chantaient solennellement; et l'on vit des commissaires du Boston puritain se joindre à la cérémonie,

donnant ainsi au public une marque de respect envers la foi de leurs alliés [7]. »

La Virginie opposa la plus vive résistance au débarquement des 1500 Acadiens que Lawrence jetait sur les côtes de cette Province. Ni la maladie, qui faisait d'affreux ravages parmi cette cohue d'êtres humains, ni aucune autre considération ne put décider les Virginiens à assumer le fardeau que le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse leur imposait. Ils adressèrent aux autorités des protestations si énergiques que tous ces exilés, après plusieurs semaines d'attente à bord des bateaux, furent dirigés sur l'Angleterre.

Nous ignorons quelle fut la proportion de la mortalité parmi ce dernier contingent, avant qu'il pût toucher aux ports anglais. Mais lorsque l'on sait qu'elle fût de la moitié chez ceux qui furent transportés à Philadelphie, et très considérable également parmi les autres groupes; lorsque l'on sait que leur séjour à bord des vaisseaux dura trois ou quatre fois plus longtemps que pour ceux qui furent débarqués dans les ports de la Nouvelle-Angleterre, il est permis de supposer qu'elle a été très grande. Nous avons des chiffres précis établissant qu'en 1763, c'est-à-dire huit années après, malgré l'apport des naissances, le nombre de ceux qui avaient été transportés en Angleterre était, depuis leur arrivée dans ce pays, réduit d'un tiers. Nous croyons donc ne rien exagérer en estimant qu'à la paix de 1763, ce nombre primitif de 1500 se trouvait réduit à moins de 500 [8].

---

7. *A lost chapter.*

8. Le *MS. ogirinal*—fol. 782—a la note qui suit: "*Mémoire* de M. de la Rochette. Déclarations des Acadiens qui s'établirent à Belle-Isle-en-Mer. Le

L'on peut juger par là de l'étendue du malheur et de l'affliction de ces pauvres infortunés, ainsi repoussés de tous les rivages et ballottés sur la mer, ne sachant où il leur serait possible d'aller souffrir et mourir. Quelle situation lamentable pour de pauvres mères de famille séparées de leurs maris, pour des enfants séparés de leurs parents! Quelle détresse pour ces pères de famille, jadis cultivateurs à l'aise, vivant paisiblement sur leurs terres, dans leurs villages qu'ils n'avaient jamais quittés, de se voir ainsi jetés au milieu de l'océan, seuls, dénués de tout, loin de leurs femmes et de leurs enfants, par les ordres de Lawrence ou par la mort, entourés d'ennemis, sans avenir et sans espoir! Si du moins, après ces huit années d'exil, ils eussent retrouvé tous, avec la paix, les restes de leurs familles décimées! Mais leur vie entière se passa en recherches souvent infructueuses aux Antilles, en Louisiane, sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, au Canada, dans les Provinces Maritimes, etc [9].

---

gouvernement français, à la sollicitation de l'abbé Le Loutre, revenu de sa captivité à Jersey, accorda des lopins de terre dans cette île à 77 familles acadiennes. Tous les chefs de famille furent appelés à déclarer devant les Autorités leur filiation, depuis l'ancêtre fondateur de la souche en Acadie, jusqu'à eux. Ces déclarations, qui forment un manuscrit considérable, offrent de précieux renseignements, et donnent une idée très nette de la mortalité en mer et de la dislocation des familles.''

Cf. au sujet des familles acadiennes qui s'établirent à Belle-Isle-en-Mer, *Canada-Français, Doc. in.* II. P. 165 et seq.—C'est *78 familles* qui s'établirent en cet endroit; l'abbé Le Loutre y débarqua le 8 novembre 1765, ''bientôt suivi par soixante-dix-huit familles acadiennes que le roi voulait y établir.''

9. Le *MS. original*—fol. 783—porte la note suivante:

''Mon arrière grand'mère Le Prince, (Rosalie Bourg,) mère de Mgr. Le Prince, avait 5 ans, lors de la déportation. Elle mourût en 1846, à l'âge de 96 ans. Elle se rappelait très nettement le départ de Grand-Pré, l'incendie des

Longfellow, malgré sa puissance d'évocation et de narration, n'a pu faire concevoir toute l'étendue du malheur qui frappa les familles les plus affligées. [C'est le cas de dire que même les grands poèmes sont parfois au dessous de la réalité] [10]. Le sort d'Evangéline est loin d'égaler, en tristesse et en force dramatique, celui de bien d'autres jeunes filles, séparées comme elle non seulement de leurs fiancés, mais encore de leurs parents et de leurs compagnons d'infortune [11].

Des vingt et quelques navires qui emportaient les Acadiens vers les ports de la Nouvelle-Angleterre, quatre n'arrivèrent pas à destination. Un de ceux qui faisaient voile vers Philadelphie périt en mer avec sa cargaison de captifs ; deux autres furent poussés par les vents jusqu'à Saint-Domingue où leurs passagers furent laissés. Un autre navire, contenant 226 Acadiens de Port-Royal, parmi lesquels se trouvaient des Boudreau, des Dugas, des Guillebaut, des Richard, des Bourgeois, des Doucet, des Landry, fut capturé par les exilés qu'il portait. Poursuivi et attaqué par l'un des convois qui accompagnaient la flotte, il put, après un petit choc sans conséquence, se soustraire à de nouvelles rencontres et aborder à la rivière Saint-Jean, où

---

habitations, etc. Sa sœur, née en mer, était privée de la raison, et la mère, minée par le chagrin, mourût quelques années plus tard.—Douée d'une grande intelligence et habituellement fort gaie, le récit de ces malheurs avait l'effet de plonger mon arrière grand'mère dans une tristesse si profonde, que toute allusion à ces évènements était soigneusement évitée par la famille.''

10. Cette phrase est en marge du *fol. 783* du *MS. original* et de la main du traducteur.

11. Dans l'édition anglaise, II, 255, la phrase se termine après *parents*. Dans le *MS. orig. id. fol.*—*de leurs compagnons d'infortune* a été ajouté après coup.

les voyageurs se réunirent à un groupe considérable de fugitifs qui avaient échappé à la déportation. Voici comment Casgrain raconte cette émouvante aventure:

« Pendant que les transports cinglaient sur la baie de Fundy, un Acadien de Port-Royal, du nom de Beaulieu, ancien navigateur au long cours, ayant demandé au capitaine du navire où il était detenu, avec deux cent vingt-quatre autres exilés, en quel lieu du monde il allait les conduire :—Dans la première île déserte que je rencontrerai, répondit-il insolemment. C'est tout ce que méritent des papistes français comme vous autres.—Hors de lui-même, Beaulieu, qui était d'une force peu ordinaire, lui asséna un coup de poing qui l'étendit sur le pont. Ce fut le signal pour les autres captifs, qui probablement s'étaient concertés d'avance. Quoique sans armes, ils se précipitèrent sur leurs gardes, en blessèrent quelques-uns, et mirent les autres hors de combat. Beaulieu prit ensuite le commandement du transport, et alla l'échouer dans la rivière Saint-Jean, près de la mission que dirigeaient alors les PP. Germain et de la Brosse [12]. »

Il restait encore un petit groupe d'Acadiens dans la Péninsule , au Cap Sable, à l'extrémité sud-ouest de la province. Cette petite colonie était comprise dans la baronnie de Pobomcoup, propriété des d'Entremont, et habitée en

---

12. *Pèlerinage*... Ch. V. P. 145.—Il est aussi question de ce fait dans une lettre des habitants de la rivière Saint-Jean à leur ancien curé, l'abbé Daudin, en date du 31 juillet 1756. L'abbé Daudin, passé en France, était mort quand cette lettre y parvint; elle fut ouverte par l'abbé de l'Isle-Dieu et remise par lui au Garde des Sceaux. Elle se trouve aux *Archives de la Marine*, Paris. Casgrain la cite, *ibid.* p. 164 et seq.—Cf. également la Lettre de Le Guerne à Prévost.

partie par les nombreux descendants de cette famille. Séparés d'Halifax et des autres établissements acadiens, sans autres moyens de communication que ceux qu'offrait la navigation, ils avaient vécu dans un isolement aussi absolu que s'ils eussent été dans une petite île, au milieu de l'Océan. Ils habitaient là depuis plus d'un siècle, réglant leurs affaies comme ils le jugeaient convenable, sans que l'administration s'occupât plus d'eux que s'ils n'eussent pas existé [13].

C'est à peine s'ils eurent connaissance des persécutions de Lawrence et de l'obligation à laquelle il soumettait des Acadiens des autres parties de la province, sur l'affaire du serment. Il n'y avait donc, bien certainement, aucun motif d'expulsion contre ces habitants du Cap Sable, qui n'avaient même pu donner lieu aux prétextes qu'inventa Lawrence contre ceux de Port-Royal, de Grand-Pré et de Beauséjour. Ces pauvres gens, après la terrible calamité qui venait d'atteindre leurs frères, ne pouvaient avoir d'autre désir que de rester bien tranquilles dans leur retraite, d'être ou ignorés comme par le passé, ou laissés en paix comme quantité négligeable. Si Lawrence eût épargné cette colonie paisible et isolée, nous aurions là une preuve, qui, sans être tout-à-fait concluante, tendrait au moins à montrer qu'il agissait avec des motifs à peu près avouables, et avec un certain degré de discernement.

Il faut souvent bien du temps, ponctué par la répétition des mêmes actes, pour nous permettre de saisir et de voir à fond toute la malice dont sont capables ceux même

---

13. Cf. sur la *Baronnie de Pobomcoup, Rameau, Une Colonie*. App. Ve Série. P. 412 et seq.

aveo qui nous sommes en contact journalier. Si vive que soit notre pénétration, il arrive qu'elle se laisse prendre, et que la dépravation humaine dépasse la limite qu'elle lui avait fixée. Nous en avons ici un exemple. Ces pauvres habitants du Cap Sable pouvaient espérer qu'ayant toujours été les plus pacifiques des hommes, et n'ayant jamais fourni l'occasion de sévir contre eux, l'on ne viendrait pas les molester dans leur lointaine retraite. Mais il ne devait pas en être ainsi; la cruauté de Lawrence n'avait pas encore atteint ses dernières bornes. L'hiver qui avait suivi l'embarquement à Grand-Pré et autres lieux n'était pas terminé, que le gouverneur donnait au major Prebble, en partance pour Boston avec son régiment, l'ordre suivant, qui n'a pas besoin de commentaires:

« ...Il vous est ordonné par les présentes de jeter l'ancre au cap Sable, d'y débarquer avec vos troupes, d'y saisir tout ce que vous pourrez d'habitants et de les emmener avec vous à Boston, où vous les remettrez à son Excellence le gouverneur Shirley, avec la lettre qui accompagne cet ordre-ci. En tout cas, vous devez détruire et brûler les maisons des dits habitants, emporter leurs mobiliers et leurs divers troupeaux, dont vous ferez une distribution à vos troupes, en récompense de ce service. Vous détruirez tout ce qui ne pourrait être facilement emporté.

« Donné à Halifax, sous mon sceing et sceau ce 9 avril 1756.

CHAS. LAWRENCE. »

« Par ordre de son Excellence
« Wm. Cotterell [14]. »

---

14. Cf. *N. S. Doc.* P. 300. Dans le *MS. orig.* fol. 787, est donné le texte anglais. Nous en empruntons la traduction à Casgrain, *Pèlerinage*... ch. XI,

Cette invitation au pillage, en surexcitant la cupidité du soldat, ne pouvait manquer de produire l'effet désiré. « Le 23 avril, raconte l'abbé Desenclaves, témoin oculaire, un village fut investi et enlevé; tout fût brûlé, et les animaux tués ou pris. Entre autres exploits, ils enlevèrent la chevelure d'un des enfants de Joseph d'Entremont, après avoir pillé et brûlé sa maison [15]. » Peu après, Lawrence fit opérer une nouvelle descente où furent répétées les mêmes scènes de dévastation. Cette fois, les soldats purent s'emparer d'une partie des habitants, y compris l'abbé Desenclaves. Ceux qui avaient échappé à ces attaques se trouvaient réduits à une profonde misère; leur bétail ayant été tué ou capturé, leurs maisons incendiées, il ne leur restait aucun moyen de subsistance, pas même la pêche, car, aller en mer eût été courir le risque d'être pris par l'ennemi; avec cela, leurs parents, leurs frères, traînés en captivité... Tout espoir humain leur semblait interdit. N'eût-il pas mieux valu partager tous ensemble le même sort?

Ces pauvres gens, n'attendant plus rien de la pitié de Lawrence, mais instruits du caractère humain de M. Pownall, le nouveau gouverneur du Massachusetts, s'adressèrent à lui par une requête qui peint bien l'extrémité dans laquelle ils se trouvaient:

---

p. 209. Le membre de phrase concernant Shirley est omis par Casgrain mais se trouve dans Richard.

15. Cité d'après *Casgrain*, p. 210, qui met en note: ''archives de l'archevêché de Québec. Lettre de l'abbé Desenclaves, 22 juin 1756, citée au long, p. 146.''

« Cap Sable, 15 septembre, 1758.

« Nous, vos humbles suppliants, nous vous adressons ces quelques lignes, dans l'espérance qu'elles obtiendront l'heureux résultat que nous en attendons. Nous souhaitons, par-dessus toutes choses, que Votre Excellence ait pitié de nous, qui sommes vos semblables, réduits à la détresse, et que vous nous accordiez l'humble demande que nous implorons instamment de vous. Qu'il plaise à Votre Excellence de nous prendre sous son gouvernement et de nous établir ici sur cette terre où nous vivons. Nous regarderons toujours comme une stricte obligation de vous aimer et honorer jusqu'à votre dernier soupir; et nous assurons Votre Excellence que nous sommes disposés de tout cœur à faire tout ce que vous exigerez de nous, autant qu'il nous sera possible. Nous sommes aussi prêts à payer au gouvernement de Votre Excellence nos taxes annuelles; nous voulons bien aider à faire la guerre contre le Roi de France, aussi longtemps que nous vivons; si jamais aucun dommage est causé dans nos endroits par les sauvages, il devra nous être imputé. Nous sommes en tout environ 40 familles, formant à peu près cent cinquante âmes; les sauvages qui vivent entre ici et Halifax ne dépassent pas le nombre de vingt, et ils sont disposés à se soumettre au même gouvernement que nous... Et si nous avions le bonheur de gagner l'amitié de Votre Excellence au point d'être reçus dans son gouvernement, nous lui enverrions deux hommes avec la liste de nos noms, et les sauvages en feraient autant, et nous nous soumettrions à tout ce qui serait exigé de nous; et s'il se réfugiait chez nous des déserteurs, sauvages ou français, nous ne leur donnerons pas l'hospitalité, à moins d'en

avoir reçu la permission de la main de votre Excellence. Enfin, si, par malheur, notre humble supplique n'était pas écoutée, nous nous soumettrons à ce que Votre Excellence jugera à propos dans sa bonté. Et nous demandons seulement que si nous ne pouvons demeurer ici plus longtemps, l'on nous reçoive en Nouvelle-Angleterre pour y vivre comme font les autres Neutres Français, car nous préférerions mourir ici qu'aller nous transporter en aucune possession française. Et, si nous sommes condamnés à être bannis d'ici, nous obéirons à Votre Excellence, et nous partirons, quoique ce départ nous soit aussi pénible que la mort. Cher Monsieur, faites ce qui est en votre pouvoir pour que nous puissions nous établir ici, et nous serons vos fidèles sujets jusqu'à la mort.

JOSEPH LANDRY [16]. »

Emu de ce cri de détresse, Pownall communiqua la requête au général Amherst qui se trouvait alors à Boston. Ensemble, ils avisèrent des moyens à prendre pour venir en aide à ces infortunés. Amherst était d'avis de payer les frais de leur transport à Boston; mais une chose empêchait la réalisation de ce plan: ces gens relevaient de l'autorité de Lawrence, et le gouverneur du Massachusetts ne pouvait, sans l'approbation de ce dernier, décider de leur sort. Pownall transmit donc la supplique en question à Lawrence, en l'accompagnant de ces remarques: « La condition

---

16. Le texte anglais de cette lettre est dans *Akins,* N. S. D. p. 306.—Le *MS. original* renvoie à *Casgrain* pour le texte français; nous empruntons donc à ce dernier la traduction, sauf que nous ajoutons quelques membres de phrases, omis dans un *Pèlerinage,* et que porte la citation, plus complète, faite par Richard.

de ces pauvres gens du Cap Sable semble bien pénible et mériter tous les secours possibles. Puisse la politique acquiescer à des mesures de soulagement que l'humanité réclame hautement! Je vous envoie, avec la copie de leur pétition, les minutes du journal du Conseil à leur sujet. Vous y verrez que le général Amherst avait la volonté de les secourir, si cela eût pu être fait ici, mais vous y remarquerez également que le Conseil ne se crut pas le droit de m'aviser de les recevoir en cette province. »

T. Pownall[17]. »

Pour toute réponse, Lawrence expédia un navire au Cap Sable. Tout ce qui restait de cette population fut transporté à Halifax, et, quatre mois après, en Angleterre. Il dut se commettre à cette occasion de nouvelles atrocités, puisque la preuve s'en trouve consignée dans une lettre que le général Amherst lui-même adressait à Lawrence pour lui en témoigner sa désapprobation. Il lui signalait un certain capitaine Harsen comme le principal coupable, et il ajoutait: « Je blâmerai toujours que l'on massacre des femmes et des enfants sans défense[18]. »

Dès l'ouverture des hostilités entre la France et l'Angleterre, Lawrence, par une proclamation en date du 14 mai 1756, déclarait entr'autres: « Nous promettons par les présentes (par et avec l'avis et le consentement du Conseil de Sa Majesté,) une récompense de *trente livres* pour tout

---

17. *N. S. D.* P. 304-5. *Pownall to Lawrence.* Boston. Jany 2nd 1759.—La résolution du conseil avait été prise en séance du 4 décembre 1758. Dans *Akins,* elle fait suite à la lettre de Joseph Landry, p. 307.

18. *Can.-Fr. Doc. in.* Pièce 93. Cette lettre est datée d'Albany, le 29 mai 1759. Page 140 du tome II.

mâle indien prisonnier, âgé de plus de seize ans, livré vif; *vingt-cinq livres* pour la chevelure d'un indien de la même catégorie; et *vingt-cinq livres* pour toute femme ou enfant indien, livré vif [19]. »

L'on comprend que la conduite des sauvages en temps de guerre ait été de nature à exaspérer leurs ennemis. Mais la proclamation dont nous venons de citer un extrait, et qui ouvrait la campagne, n'était guère propre à adoucir les horreurs qui allaient accompagner cette nouvelle guerre. Ce n'était pas en devançant ces barbares dans leurs cruelles coutumes que l'on pouvait espérer adoucir leurs mœurs ni exercer sur eux la bienfaisante influence du christianisme. Rien ne peut nous étonner, cependant, de la part de Lawrence; sous des dehors civilisés, il était encore plus barbare que les indiens; et, s'il l'eût osé, il eût étendu ses offres alléchantes de primes pour toutes les chevelures d'Acadiens qu'on aurait trouvés en armes. Mais l'effet n'en a-t-il pas été le même? Cet appel à la cupidité allait donner lieu, afin de bénéficier de la proclamation, à des subterfuges sur lesquels le gouverneur fermerait complaisamment les

---

19. Cette proclamation est citée dans *Murdoch*, II, XXI, p. 308.—La note que nous donnons, d'après le *MS. original*—fol. 729—est tirée du même endroit de *Murdoch*:

''It is impossible to read the solemn orders for destroying and annihilating the homes and their surroundings of our fellow-creatures—the possible capture and removal of families—the rewards in money to the soldier for the scalp of an enemy, and many other proceedings of those in authority at this period, without strong sensations of pain and disgust... This brought into active play one of the lowest, meanest and most brutalizing features of humanity—a miserable avarice—a thirst of gain, to be required by cruelty, and spent most probably in the most deprading sensual pursuits. Nothing could be calculated to lower and disfigure the character of the soldiers more than the appeal to his selfishness and his basest appetites.''

yeux. L'extrait suivant d'une lettre du Révérend Hugh Graham au Révérend Andrew Brown, datée de Cornwallis, mars 1791, nous donne la mesure de ce que l'on pouvait attendre d'une pareille proclamation:

« Un détachement de soldats, faisant partie d'un régiment spécialement chargé de surveiller le pays abandonné par les Français qui avaient été malheureusement bannis par la politique anglaise, tomba sur quatre français qui, avec toute la précaution possible, s'étaient aventurés hors de leur retraite pour aller à la recherche de quelques bestiaux errants ou de quelque trésor caché. Ces quatre misérables solitaires, si dignes de pitié, venaient de s'asseoir, tristes et fatigués, sur les bords d'un ruisseau désert pour y prendre un peu de nourriture et de repos, quand ils furent surpris et capturés par les soldats; et comme une prime était offerte pour les chevelures d'indiens,—quelle tache sur le blason britannique!—les soldats firent entendre la supplication d'usage en ces rencontres, les officiers tournèrent le dos, et les français furent immédiatement tués et scalpés. Un détachement rapporta en un jour 25 chevelures, prétendant qu'elles venaient d'indiens, et l'officier qui commandait le Fort, le colonel Wilmot, qui devint plus tard gouverneur (un pauvre instrument,) donna des ordres pour que les primes fussent payées en récompense de ce butin. Le capitaine Huston, qui avait alors la charge du trésor, fit des objections et représenta tout ce que la lettre et l'esprit d'un pareil procédé avaient d'irrégulier. Le colonel lui répondit que, d'après la loi, tous les français étaient hors de la province; que la prime sur les chevelures d'indiens était conforme à la loi, et que si, en quelques cas donnés, la loi avait besoin d'être restreinte quelque peu, ce-

pendant il était nécessaire de recourir à de tels procédés. Alors Huston, sur présentation du compte, et pour obéir aux ordres, paya 250 livres, en disant « que le châtiment de Dieu atteindra toujours de tels actes coupables ». Un grand nombre de Français furent un jour surpris par un détachement de soldats le long de la rivière Petitcodiac: au premier cri d'alarme la plupart d'entre eux se jetèrent dans la rivière qu'ils traversèrent à la nage, et ainsi échappèrent aux coups de leurs sanguinaires ennemis, encore que la soldatesque sans merci eût réussi à en tuer quelques-uns au milieu des flots. L'on a remarqué que tous ces soldats, presque sans exception, ont fini leurs jours misérablement, en particulier un certain capitaine Danks, qui s'était signalé par sa barbarie. Durant l'insurrection de Cumberland, au cours de la dernière guerre, il fut soupçonné d'avoir des intelligences des deux côtés; il dût quitter Cumberland, s'en aller à Windsor, où il arriva à moitié mort; il a été enterré comme un chien ou à peine mieux. Il a vécu dans le mépris général, et personne ne l'a regretté [20]. »

Ce révérend Hugh Graham était, tout comme le Dr. Brown, contemporain des événements qu'il décrivait. Il

---

20. *Coll. of N. S. H.-S.* vol. II. P. 141-2,(Halifax, 1881.) Le *MS. original*—fol. 795—après cette longue citation, porte la note suivante, laquelle, dans l'édit. anglaise, (II, 262,) est renvoyée quelques lignes plus loin: "Après la prise de Beauséjour, où furent faits prisonniers un grand nombre d'Acadiens, pendant qu'on sommait leurs familles de venir les rejoindre eu menaçant d'incendier leurs maisons, de pauvres femmes furent fouettées au point de tomber mortes sous les coups." (Vaudreuil au Ministre, 30 octobre 1755.) "Vers le même temps, un parti de 14 sauvages de la rivière St-Jean ayant été surpris et capturé, les soldats s'étaient amusés à les couper par morceaux comme de la viande de porc, et à éparpiller sur le sol ces terribles restes." (Vaudreuil au Ministre, 18 octobre 1755.)

Ces 2 lettres de Vaudreuil sont dans *A. C. Gén.* etc. P. 237-8-9.—App. II.

avait habité la Nouvelle-Ecosse, croyons-nous, au temps même de la déportation, et c'était là la raison pour laquelle Brown s'était adressé à lui afin d'en obtenir des éclaircissements sur tel ou tel aspect de cette question. Il nous paraît avoir été animé du même esprit que Brown, et, comme ce dernier, il a jugé sévèrement les actes et les auteurs de ce drame; et c'est un jugement de même nature qu'ont porté d'ailleurs tous les hommes de cette époque qui ont été en mesure de se faire là-dessus une opinion éclairée et impartiale, ou dont le caractère avait assez d'élévation naturelle pour se mettre au-dessus des préjugés religieux ou nationaux.

Nous avons fourni au lecteur le moyen d'acquérir une connaissance exacte du caractère de Lawrence, en mettant sous ses yeux l'opinion que les citoyens d'Halifax entretenaient à l'égard de ce gouverneur; ce qui précède nous permet également de nous former une idée du caractère de ce Wilmot, qui, quelques années plus tard, comme gouverneur de la province, devait à son tour faire peser sa tyrannie sur les Acadiens.

Le Cabinet de Londres, qui, ainsi que nous l'avons vu, avait été jeté dans une grande alarme à l'annonce des projets mal déguisés de Lawrence, avait dû accepter le fait accompli et laisser le gouverneur achever son œuvre de proscription. L'extrait suivant d'une lettre des Lords du Commerce à Lawrence, en date du 10 mars 1757, semble être une condamnation de sa conduite, tant au point de vue du caractère odieux et injustifiable d'une mesure aussi barbare qu'à celui des conséquences funestes qui pouvaient en résulter: « Il n'est aucune entreprise, si désespérée et si cruelle qu'on la conçoive, à quoi l'on ne puisse s'attendre

de la part de personnes exaspérées comme doivent l'être celles-ci par le traitement qui leur a été infligé [21]. »

Et il devait, en effet, en être ainsi. L'homme le plus doux, le plus paisible, lorsqu'il se voit acculé, sans motifs avouables, dans une impasse où tout son bonheur s'est évanoui; lorsque ses biens, son pays lui ont été enlevés; lorsque sa femme, ses enfants, ont été arrachés du foyer et précipités dans l'infortune, sinon séparés de lui, et dispersés eux-mêmes loin les uns des autres, lorsqu'il voit qu'il n'a plus à ménager un ennemi acharné à la destruction complète de tout ce qui l'attachait à la vie, cet homme peut

---

21. L'on peut faire dire ce que l'on veut à une phrase isolée de son contexte. L'auteur d'*Acadie* eût été bien empêché de soutenir l'opinion qu'il émet ici touchant la manière de voir des Lords, si, au lieu de citer une toute petite phrase de leur dite Lettre, il l'eût donnée au long telle qu'elle se trouve dans Akins; et pour bien montrer le côté précaire de son raisonnement, nous allons suppléer à cette lacune:

"We are extremely sorry to find that nothwithstanding the great expense which the public has been at in removing the French inhabitants, there should yet be enough of them remaining to molest and disturb the settlements, and interrupt and destruct our partys passing from one place to another; it is certainly very much to be wished *that they could be entirely driven out of the Peninsula*, because until that is done, it will be in their power, by the knowledge they have of the country, however small their numbers, to distress and harass the out-settlements, and even His Majesty's troops, so as greatly to obstruct the settlement of the Colony; as to the conduct of the Southern Colonys, in permitting those who were removed to coast along from one province to another in order that they might get back to Nova Scotia, *nothing coud have been more absurd and blameable*, and had not the governor of New York and Massachusetts Bay stopped them, there is no attempt however desperate and cruel which might not have been expected from persons exasperated as they must have been by the treatment they have met with." *Nova Sco. Doc.* p. 304.—Cette page achève de nous édifier sur l'état d'esprit du cabinet de Londres. Il faudrait d'autres documents que celui-ci pour nous faire croire aux sentiments humains des Lords. Je ne vois pas comment l'on peut en inférer que ceux-ci ont condamné la politique de Lawrence à l'égard des Acadiens. C'est le contraire qui est vrai.

se transformer en un lion furieux assoiffé de vengeance, capable de se porter à toutes les extrémités. Oui, et nous n'hésitons pas à le dire, une persécution aussi injuste et aussi extraordinaire constituait une provocation suffisante pour tourner la tête à l'homme le plus pacifique, pour faire de lui un pirate ou un brigand improvisé, s'embusquant au coin de la forêt pour faire la chasse à son bourreau. C'est ce que nous aurions fait, c'est ce que beaucoup de nos lecteurs eussent fait; et c'est cependant ce que les Acadiens ne firent pas, à l'exception d'un fort petit nombre.

La tradition nous a conservé le souvenir des terribles vengeances exercées par quelques-uns de ces hommes, et plus particulièrement par Jean Le Blanc, Nicolas Gauthier et Noël Brassard dit Beausoleil.

Ce dernier habitait, avec toute sa famille, les cantons de Chipody et de Petitcodiac, au nord de la Baie de Fundy. Cette colonie avait été fondée en l'année 1699 par le meunier Thibaudeau et Jean-François Brassard. Thibaudeau avait été fait seigneur de Chipody, et une large concession avait été accordée à son ami Brassard. Les liens de la parenté vinrent bientôt unir plus étroitement les deux familles. Brassard, dont la femme, Catherine Richard, était la fille aînée de Michel Richard, premier du nom en Acadie, notre ancêtre, donna sa fille en mariage au fils du vieux Thibaudeau; et les deux familles formèrent bientôt un groupe important et prospère. Nous avons vu qu'à l'époque de la déportation, un détachement de troupes avait été envoyé de Beauséjour,(Cumberland,)pour brûler les maisons de Chipody et de Petitcodiac, et enlever les habitants; nous avons vu également que la population, prévenue de cette attaque, s'était embusquée à la lisière de la forêt, et qu'au

moment où un groupe de ce détachement s'apprêtait à mettre le feu à l'Eglise, l'on s'était précipité sur les soldats avec une telle ardeur et un tel succès que ceux-ci avaient été forcés de s'éloigner. Celui qui avait dirigé cette attaque était Noël Brassard dit Beausoleil, fils de Jean-François et de Catherine Richard. Voici comment Casgrain, dans son *Pèlerinage au Pays d'Evangéline,* raconte la suite des évènements en autant qu'ils concernent Noël Brassard,—évènements qui sont encore profondément enracinés dans le souvenir des Acadiens des Provinces Maritimes :

« Aucun habitant du lieu n'avait plus d'intérêt que Noël Brassard à défendre ses foyers. Il était père de dix enfants dont le dernier avait à peine huit jours; il avait avec lui sa vieille mère octogénaire. Son père, l'un des premiers colons de Peticoudiac, lui avait légué, avec la maison paternelle, une grande et belle terre en pleine culture, qui lui donnait une honnête aisance. Aussi Noël Brassard ne pouvait se résigner à la pensée de quitter Peticoudiac pour aller errer dans les bois avec sa famille, aux approches de nos terribles hivers. Il savait quelles misères les y attendaient; il savait que les plus faibles y trouveraient une mort certaine. Dans l'assemblée des habitants où le départ fut décidé, Noël Brassard opina pour une lutte à outrance, et ce fut seulement après que toute la paroisse eût été abandonnée qu'il se décida à rejoindre les fugitifs. Tandis que sa femme, qui pouvait à peine se traîner, se dirigeait vers la lisière de la forêt, suivie de ses enfants, et portant le dernier né dans ses bras, il entassait dans une charrette le peu d'effets qu'il pouvait emporter, et y étendait sa vieille mère que les émotions des derniers jours avaient réduite à

l'extrémité. Il eut bientôt rejoint sa famille sur le haut de la colline d'où l'on apercevait le village à moitié incendié et l'entrée du Peticoudiac. Ils s'arrêtèrent là silencieux; les enfants se pressaient autour de leur mère en étouffant leurs sanglots; pour Noël Brassard, il ne pleurait pas, mais il était pâle comme un mort, et ses lèvres tremblaient quand il regardait sa femme qui soupirait en essuyant ses larmes. Le soleil se couchait en arrière d'eux sur la cîme des arbres,—un beau soleil d'automne qui réjouissait tout le paysage. Ses rayons obliques allumaient des reflets d'incendie aux fenêtres des maisons, et allongeaient leurs ombres dans la vallée.

« La mère Brassard, épuisée de force, avait paru à peu près insensible pendant le trajet; mais alors elle ouvrit les yeux, et comme si l'éclat des objets l'eût ranimée, elle se mit à examiner l'une après l'autre chacune des maisons du village; elle jeta un long regard d'adieu sur le toit où elle avait si longtemps véeu; puis ses yeux restèrent fixés sur le cimetière dont les tombes et les croix blanches brillamment illuminées se dessinaient en relief sur l'herbe du gazon.—Je n'irai pas plus loin, soupira-t-elle à son fils; je me sens mourir. Tu m'enterreras là, près de ton père.—La voiture se remit en marche; mais quand elle eut fait quelques arpents sur le chemin cahoteux et mal tracé qui plongeait dans la forêt, Noël Brassard s'aperçut que le visage de sa mère devenait plus blanc que la cire; une sueur froide perlait sur ses joues. Sa femme et lui s'empressèrent autour d'elle pour la ranimer, mais ce fut en vain. Elle était morte. Le lendemain au soir, deux hommes étaient occupés de creuser une fosse dans le cimetière de Peticoudiac. A côté d'eux attendait le missionnaire, M. Le Guerne,

qu'ils avaient eu le temps d'aller prévenir. Noël Brassard et son beau-frère se hâtèrent d'achever leur besogne, car la lune alors dans son plein montait rapidement à l'horizon et aurait pu facilement trahir leur présence. Quand la fosse fut terminée, le missionnaire revêtit son surplis avec son étole noire, et récita à voix basse les prières de l'absoute. Il aida ensuite les deux hommes à combler la fosse.— Avant de partir, leur dit-il, nous allons réciter un *De Profundis* au pied de la grande croix, afin de mettre nos morts sous la protection de Dieu et les défendre contre la profanation des hérétiques.—Un instant après, la porte du cimetière grinça sur ses gonds, et tout rentra dans le silence. Noël Brassard n'était qu'au commencement de ses peines. Malgré ses sinistres pressentiments, s'il avait pu prévoir tous les malheurs qui l'attendaient, il aurait reculé d'épouvante. Dans le cours de cet affreux hiver, il perdit sa femme et tous ses enfants, hormis deux, un garçon et une fille. De Peticoudiac à Ristigouche, où il arriva dans les premiers jours du printemps, on aurait pu suivre sa marche à la trace des tombes qu'il avait laissées derrière lui.

« Dans son désespoir, il ne pouvait entendre prononcer le nom d'un Yankee sans être saisi d'une espèce de frénésie. Il confia les deux enfants qui lui restaient à sa sœur Marguerite d'Entremont, qui elle-même avait perdu tous les siens, et il se remit à son ancien métier de chasseur; mais cette fois, ce n'était pas pour faire la chasse aux animaux des bois, c'était pour faire la chasse à l'homme, la chasse à tout ce qui portait le nom de Yankee ou d'Anglais. A la tête de quelques partisans, habiles au tir comme lui, exaspérés par l'excès du malheur, il n'épargna rien pour faire à ses ennemis tout le mal qu'il en avait souffert. Pendant

les cinq années qui suivirent, il se mit à la disposition des officiers français, qui l'employèrent à soulever les tribus sauvages et à les accompagner dans leurs sanglantes expéditions. Chaque fois qu'il abattait un ennemi, il faisait nne entaille sur la crosse de son fusil. Ce fusil a été conservé par ses descendants, et l'on n'y compte pas moins de vingt-huit marques.

« Au printemps de 1760, Noël Brassard était de retour à Ristigouche. Quand le marquis de Danjac vint s'y réfugie avec ses quatre vaisseaux, il réclama le privilège de servir un des canons qui furent débarqués sur la pointe à la Batterie pour défendre l'embouchure de la rivière. Les artilleurs se firent tuer sur leurs pièces, et Noël Brassard, qui s'était battu comme un lion, pointait le dernier canon resté sur son affût, quand il fut coupé en deux par un boulet [22]. »

Lawrence faisait allusion aux exploits de Brassard, Gauthier et Le Blanc [23], lorsqu'il écrivait: « ...ces brigands de grands chemins, devenus pirates, ont eu la hardiesse d'équiper des chaloupes avec lesquelles ils sont venus croiser sur nos côtes; déjà seize ou dix-sept de nos vaisseaux, dont quelques-uns avaient une grande valeur, sont tombés entre leurs mains [24]. »

En autant que nous pouvons en juger par les maigres documents que nous possédons, il ne semble pas que la po-

---

22. *Chapitre II.* P. 20 et 55.

23. Le *MS. orig.*—fol. 805—porte ici la note suivante: "Ce Jean Le Blanc était fils de Jean Le Blanc et de Marguerite Richard, sœur d'un de mes ancêtres René Richard, mort à St-Grégoire, district des Trois-Rivières, en 1776."

24. *N. S. D. Lawrence to Lords of Trade.* Halifax. Sept. 20th 1759. P. 308.

pulation acadienne réfugiée sur les côtes du Nouveau-Brunswick et dans l'Ile Saint-Jean (Prince Edouard,) se soit adonnée activement à guerroyer contre les troupes anglaises. Les circonstances imposaient aux hommes le devoir de se tenir auprès de leurs familles pour subvenir aux besoins quotidiens d'une existence sans cesse menacée par la faim, le froid, les privations, la maladie, les dangers d'une surprise. L'on se tenait le plus souvent au bord de la mer, parce qu'elle offrait, en été, un moyen plus sûr de se procurer la nourriture nécessaire; mais au moindre danger, l'on s'enfonçait dans la forêt.

Il restait encore sur les côtes du Golfe, sur la Rivière Saint-Jean, dans l'île Saint-Jean, environ 10,000 Acadiens, qui purent se maintenir dans leurs retraites jusqu'en 1758 et 1760. Mais, ainsi que nous le verrons ultérieurement, eux aussi devaient, pour le plus grand nombre, subir finalement le sort de ceux qui avaient été jetés sur les plages de la Nouvelle-Angleterre.

CHAPITRE TRENTE-NEUVIEME

—

Prise de Louisbourg.—Nouvelles déportations.—Quatre mille Acadiens de l'Ile Saint-Jean sont déportés en Angleterre ou en France.—Un des vaisseaux sombre dans la traversée.—Quatre cents Acadiens périssent dans ce naufrage.

Sans le journal de Winslow, nous ne connaîtrions à peu près rien des circonstances qui ont accompagné la déportation en masse opérée à Grand-Pré, Annapolis, Pigiquit et Beauséjour, dans l'automne de 1755. Ces dernières années, le manuscrit de Brown est venu jeter une nouvelle lumière sur la question; mais il reste encore, en dehors de cette première déportation, des faits importants qui n'ont été touchés par aucun historien.. Et l'on en a gardé l'impression générale que tout s'est borné aux évènements de 1755. C'est là une grave erreur. Comme nous le verrons, les déportations de cette année ne furent que le commencement d'une persécution à outrance et systématique qui s'est continuée longtemps après la paix de 1763.

Ainsi que nous l'avons dit dans le chapitre précédent, il y avait encore environ 10,000 Acadiens réfugiés sur la Rivière St-Jean, les côtes du Golfe et l'Ile St-Jean. Quel fut leur sort? Environ 1500 ou peut-être 2,000 se rendirent à Québec par la voie du Saint-Laurent entre 1756 et 1758; quelques centaines remontèrent la rivière St-Jean en 1759 et 1760, et s'établirent dans le district des Trois-Rivières.

Ceux qui adoptèrent ce dernier parti, en dépit des difficultés que présentait ce voyage et qu'offrait leur établissement dans un pays qui souffrait de la disette, et des exactions commises par l'Intendant Bigot, furent néanmoins les plus fortunés de toute la population acadienne. Peu de temps après leur arrivée, ils purent se placer sur des terres, et, à force de travail et de persévérance, se reconstituer un patrimoine dans les fertiles domaines de Bécancour, Saint-Jacques l'Achigan, l'Acadie, etc. Leur nombre fut cependant affreusement réduit par la maladie, puisqu'à Québec seulement, cinq cents moururent de la petite vérole peu après leur arrivée.

Parkman, avec sa bonne foi ordinaaire, a cherché à faire voir que le sort de ceux qui se réfugièrent au Canada fut de beaucoup le plus misérable. Il raconte que l'Intendant Bigot, pour favoriser un ami, lui confia le soin de nourrir un certain nombre de ces réfugiés à tant par tête, et que ce dernier priva tellement de la nourriture nécessaire ceux dont il avait la charge que plusieurs moururent de faim et de misère; et là-dessus il se voile la face en s'écriant: Quel pays! quelles mœurs [1]!

---

1. Rétablissons les choses. Parkman (*Montcalm and Wolfe*, I. VIII. 293,) à propos des Acadiens émigrés à Québec, et y souffrant de la misère, s'appuie d'abord sur le *Journal des Ursulines de Québec*, puis il fait deux citations du *Journal de Bougainville* (1756-1758), et la deuxième se lit comme suit: "A citizen of Quebec, was in debt to one of the partners of the Great Company (*Government officials leagued for plunder.*) He had no means of paying. They gave him a great number of Acadians to board and lodge. He starved them with hunger and cold, got out of them what money they had, and paid the extortioner. *Quel pays! Quelles mœurs!*"—Ainsi, ces deux derniers mots, que Parkman aurait prononcés en se voilant la face, ne sont pas de Parkman, mais de Bougainville.

Le fait particulier qu'il raconte est exact; mais ce qui ne l'est pas, c'est de généraliser ce cas, et de laisser croire que le sort du grand nombre fut aussi misérable et qu'on fit à tous un tel mauvais accueil. Nous savons, au contraire, à n'en pas douter, que les autorités religieuses et la population entière se portèrent à l'assistance de ces infortunés avec un empressement digne d'éloges. Parkman a cependant raison en ce qui concerne Bigot et ses complices. Pour son malheur, la France traversait l'une de ces périodes où, le patriotisme et les vertus civiques des classes dirigeantes achevant de se tarir, elle glissait vers des humiliations qui allaient la faire déchoir de son rang et fausser ses destinées. Mais la saturnale qui se menait au pied du trône, et qui se répercutait jusque dans l'administration et dans l'armée, n'avait pas encore atteint le corps de la nation; et, indice consolant, il restait encore dans ce pays un fond d'honneur assez intact pour que Bigot et ses complices aient dû subir un procès rétentissant suivi d'une infamante condamnation.

Tout en stigmatisant la conduite de Bigot, ainsi que nous n'hésitons pas à le faire nous-même, [Parkman est inexcusable de mettre en cause tout le peuple canadien. Nous nous sommes bien gardé de faire retomber sur toute la nation anglaise les crimes de Lawrence et de sa séquelle [2];] il eût mieux fait de verser un peu de son indignation sur les horreurs qui se commettaient à Halifax envers tout un peuple; sur Lawrence qui n'avait agi comme il avait fait qu'en vue de s'enrichir aux dépens du bétail des

2. Ce membre de phrase entre crochets est à la marge du *fol. 809* du *MS.*, et d'une écriture sensiblement différente de celle du texte.

Acadiens; sur ces conseillers qui devaient s'approprier les terres de ces derniers. Si les hommes de la trempe de Bigot méritent d'être stigmatisés, les écrivains qui faussent l'histoire ne le méritent pas moins: tôt ou tard le stigmate sera appliqué à Parkman. Que le lecteur nous pardonne les termes sévères que nous suggère notre indignation! Nous avons largement usé de bienveillance envers tous ceux avec qui nous sommes venu en contact au cours de cet ouvrage; mais, pour apprécier justement les motifs qui nous animent ici, il faudrait avoir été à même, ainsi que nous, de saisir les procédés de celui que nous caractérisons si sévèrement.

Il restait donc, en 1758, environ 8,000 Acadiens dans les Provinces Maritimes, dont à peu près 5,500 dans l'Ile Saint-Jean. Les premiers établissements importants dans cette Ile datent de 1749, époque où se fondait Beauséjour. Le Loutre, comme on se le rappelle, avait commandé aux habitants de Beaubassin d'incendier leurs demeures, afin de les forcer à se réfugier du côté des Français, et aussi afin de faire le désert autour du fort que les Anglais se proposaient d'édifier sur la rive sud de la petite rivière Missagouetche. La moitié de ce district populeux s'était ainsi, contre le gré de ses habitants, trouvée transformée en une région vide. La plupart de ces Acadiens ainsi dépossédés passèrent immédiatement dans l'Ile Saint-Jean, où ils recommencèrent de leur mieux à mener l'existence heureuse qui venait subitement de s'interrompre pour eux. D'autre part, après les évènements de 1755, leur nombre s'accrût d'une partie considérable de ceux qui échappèrent à la déportation. Jusqu'à 1758, ils purent y mener la vie tranquille d'autrefois sans être inquiétés, protégés qu'ils étaient par la France qui détenait encore l'Ile Royale, (Cap Bre-

ton,) et qui entretenait une garnison au fort Lajoie, dans l'Ile Saint-Jean. La prise de Louisbourg et la reddition de ces deux îles allaient fournir à Lawrence l'occasion qu'il attendait.

Louisbourg était à peine évacué que Boscawen—cœur-de-chêne—se présentait avec une flotte de transports pour enlever toute cette population. Prières, supplications,—rien ne pût toucher le cœur de ce « vaillant » patriote. Ces Acadiens avaient-ils commis quelque acte d'hostilité,—lequel eût été d'ailleurs justifiable, puisqu'ils étaient redevenus sujets français et qu'ils habitaient depuis neuf ans le territoire français? Non! S'étaient-ils présentés devant lui armés dans le but de lui offrir de la résistance? Pas davantage. Mais qu'importait tout cela? Pour Boscawen non moins que pour Lawrence, la question n'était pas là. Dès le principe, il avait été décidé qu'il ne resterait dans le pays pas un seul acadien, pas une de leurs habitations, pas un vestige propre à leur rappeler les lieux qu'ils avaient tant chéris, pas un nom qui pût informer les générations futures que ce pays avait été colonisé et habité pendant plus d'un siècle par un autre peuple. Le criminel n'efface-t-il pas, s'il le peut, tout ce qui dévoilerait son crime?

Le rapport officiel de Boscawen porte la population de l'Ile Saint-Jean à 4100. Sans entrer dans les explications sur lesquelles s'appuie notre évaluation, nous avons raison de croire que celle de Boscawen était de beaucoup inférieure à la réalité[3]: le chiffre qu'il donne peut cependant s'expliquer par les départs qui s'étaient produits à la nouvelle de la chûte de Louisbourg et avant son arrivée dans

3. Cf. *Rameau, II, XVI,* tout le chapitre.

l'Ile. Cet établissement était de date récente; et Boscawen fait pourtant remarquer que « presque tout le bœuf et le blé qui ont servi à alimenter Québec depuis la guerre ont été tirés d'ici. Les habitants ont au delà de 10,000 têtes de bétail, et nombre d'entre eux m'ont déclaré qu'ils récoltaient chacun 1200 minots de blé par année [4] ». Boscawen ne parle pas des chevaux, moutons, porcs, etc. Ce chiffre de 10,000 bêtes à cornes tend à confirmer nos estimés concernant le bétail que Lawrence aurait eu à sa disposition dans la péninsule; car il ne faut pas oublier que plus de la moitié de la population de l'Ile Saint-Jean se composait de ceux qui avaient échappé à la proscription de 1755, en se sauvant en toute hâte afin de ne pas tomber aux mains des soldats qui les poursuivaient; ils avaient eu à passer auprès du fort Monckton sur la Baie Verte, en sorte qu'ils ne durent emporter avec eux que quelques effets et les ustensiles les plus indispensables. En outre, comme le dit Boscawen, l'Ile Saint-Jean, pendant les deux années précédentes, alimenta de viande, de bœuf et de blé le Canada qui souffrait de la disette. Lawrence, qui avait disposé de 40,000 têtes de bétail, sans compter les chevaux, etc., n'en parle que vaguement dans ses dépêches aux Lords du Commerce, et que comme d'une chose insignifiante, dont il ferait une distribution parmi les colons qui pourraient prendre ce bétail en hivernage. Il y avait cette différence entre Boscawen et Lawrence que l'un agissait de bonne foi, sans motifs intéressés, tandis que l'autre amoindrissait l'importance du bétail saisi pour mieux dépister le gouvernement. Ni l'un ni l'autre d'ailleurs n'avait d'entrailles; mais Bos-

---

4. Cf. *Murdoch,* II, XXIII, p. 347-8, d'où ces renseignements sont tirés.

cawen avait peut-être quelque conscience et certains principes d'honneur.

Trois ou quatre mille de ces infortunés Acadiens furent jetés pêle-mêle à fond de cale, dans des navires rassemblés à la hâte, sans égard à leur condition ou à leur destination, et dirigés vers l'Angleterre. Quel fut leur sort ? Nous l'ignorons, ou plutôt nous n'en pouvons former que des conjectures plus ou moins satisfaisantes. Leur destination était probablement l'Angleterre et non la France, puisque la guerre entre ces deux nations battait alors son plein. Cependant, d'après les relevés faits en Angleterre après la Paix, par M. de la Rochette, nous avons lieu de croire que grand nombre d'entre eux furent transportés directement en France. Nous savons que M. de Villejoint, qui commandait au Fort Lajoie avant la reddition de l'Ile, put en prendre avec lui 700, qu'il débarqua à La Rochelle. D'autre part nous savons que le 26 décembre 1758, un navire poussé par la tempête entra dans le port de Boulogne-sur-Mer: 179 personnes en descendirent. Il est à peu près avéré qu'un ou deux navires auraient sombré en mer.

Un de ces naufrages est raconté comme suit par un certain capitaine Pile, commandant du navire *Achilles* vers la fin du siècle dernier: « Le capitaine Nichols, dit-il, commandant un transport venant d'Yarmouth, fut employé par le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse pour enlever de l'Ile Saint-Jean trois cents Acadiens, avec leurs familles. Avant de mettre à la voile, il représenta à l'agent du gouvernement qu'il était impossible que son navire, dans l'état où il était, pût arriver sans danger en France, surtout à l'époque avancée de la saison où l'on se trouvait. Malgré ses représentations, il fut forcé de recevoir les Acadiens à son

bord et d'entreprendre le voyage. Arrivé à une centaine de lieues des côtes d'Angleterre, le navire faisait eau à tel point que, malgré tous les efforts de l'équipage, il était devenu impossible de l'empêcher de sombrer. Quelques minutes avant qu'il s'enfonçât, le capitaine fit venir le missionnaire qui était à bord, et lui dit que le seul moyen de sauver la vie d'un petit nombre était de faire consentir les passagers à laisser le capitaine et les matelots s'emparer des chaloupes. Le missionnaire fit une exhortation aux Acadiens, leur donna l'absolution, et les amena à se soumettre à leur malheureux sort. Un seul français s'embarqua dans une des chaloupes; mais sa femme lui ayant reproché qu'il l'abandonnait avec ses enfants, il revint à bord. Peu d'instants après, le navire s'engloutit avec tous ses passagers. Les chaloupes, après avoir couru mille dangers, arrivèrent dans un port situé à l'ouest de l'Angleterre [5]. »

Ce récit surpasse, en tristesse dramatique et en héroïsme, tout ce que les poètes et les tragédiens ont pu inventer. Lorsqu'on songe à tout ce qui nous retient à la vie, en dépit des adversités et des afflictions; lorsque l'on songe à l'affolement indescriptible qui s'empare des esprits à la vue d'une mort immédiate et certaine, l'on reste stupéfait devant un acte d'héroïsme qui dépasse nos conceptions. Ces pauvres gens avaient dû passer par le creuset d'inénarrables souffrances pour parvenir à une telle perfection dans la charité chrétienne, pour faire face à la mort avec autant

---

5. D'après Casgrain, *Pèlerinage*, p. 230-1, qui lui-même a pris ce récit dans *Coll. of N. S. H. S.* vol. III, p. 148. L'auteur de ce récit prête un rôle odieux et invraisemblable au missionnaire: celui-ci, seul de tout son troupeau qu'il aurait lâchement abandonné, se serait sauvé dans une chaloupe avec le capitaine et l'équipage. Casgrain—et Richard—ont sauté par-dessus ce "détail".

de calme, pour écouter, peser et accepter une proposition qui leur enlevait leur dernier espoir humain.

Combien il devait être touchant et sublime de voir ce prêtre, les regards tournés vers le ciel, exhortant ces malheureux à accepter la mort pour donner la vie à leurs bourreaux! Nous ne pouvons chasser de notre esprit qu'il se trouvait là peut-être des parents chéris de nos ancêtres, dont le sort fût pleuré amèrement pendant de longues années. Oh! Lawrence! Lawrence! Que de larmes tu as fait verser! Que d'indicibles angoisses tu as fait éprouver!

Ce récit nous montre aussi de quels éléments se composait la clique dont Lawrence s'était entouré. Tel maître, tel serviteur. Celui-ci épie les goûts et les vices de son maître; il sait que son avancement dépend de son habileté à flatter ses penchants. L'on savait que Lawrence n'était pas accessible à la pitié; l'on savait, ou l'on se doutait, que cette déportation de tout un peuple cachait un crime dont l'auteur désirait effacer la trace. Qu'importaient alors les représentations de Nichols au sujet du délabrement de son navire! Il périrait, voilà tout! Le maître n'en serait que mieux servi.

---

6. Dans l'édition anglaise (II. 277) tout ce paragraphe a été omis, si ce n'est les trois dernières phrases.

CHAPITRE QUARANTIEME [1]

—

Sort d'un parti de 200 Acadiens venus de Québec.—Les Acadiens de la côte du Golfe envoient des délégués au colonel Frye.—Leur soumission et le sort qui leur fut fait.—Le Compilateur.—Nouvelles persécutions.—Motifs allégués par les autorités locales.—Administration de Belcher, 1761-1763. —Le général Amherst refuse à quatre reprises de lui permettre de déporter les Acadiens.—Il s'adresse aux Lords du Commerec et se heurte à un refus.—Sans en avoir reçu l'autorisation, Belcher déporte les Acadiens à Boston.—L'on ne veut pas les y laisser débarquer, et ils sont ramenés à Halifax.—Le Cabinet de Londres envoie plusieurs lettres de blâme.—Belcher est remplacé par le colonel Montague Wilmot.—Le Compilateur.

Immédiatement après la prise de Québec, deux cents Acadiens, qui s'y étaient réfugiés, s'adressèrent aux autorités pour prêter le serment d'allégeance et en obtenir la permission de retourner s'établir sur leurs anciennes propriétés. Le serment prêté, le juge Cramahé leur délivra un certificat signé de sa main, par lequel il attestait que ces gens avaient prêté le serment, et qu'en conséquence le Brigadier-Général Monckton leur avait permis de retourner sur leurs terres ou d'aller se fixer sur la Rivière St-Jean. Munis de ce certificat, ils se mirent donc en route avec leurs familles. L'entreprise était pénible à l'extrême: ils avaient à faire un trajet de 800 milles, dont 600 à tra-

---

1. Dans le *MS. original*—fol. 817—le texte se continue sans indication de chapitre ni sommaire. Pour l'un et l'autre nous nous guidons d'après l'édition anglaise.

vers la forêt, où ils ne rencontreraient pas d'habitations, n'auraient pas de routes praticables, et cela avec des enfants de tout âge. Comme l'on peut se l'imaginer, leurs souffrances et leurs privations furent nécessairement terribles; mais tout cela était allégé par l'espoir qu'ils pourraient enfin vivre en paix dans leur chère Acadie. Partis de Québec au commencement d'octobre 1759, ils atteignirent le fort Frédéric, sur la rivière St-Jean, vers la fin de novembre. A leur arrivée, ils présentèrent leur certificat au Colonel Arbuthnot, qui commandait ce poste. Celui-ci en référa à Lawrence, qui déclara que cette permission avait été obtenue sous de fausses représentations, ou sous la supposition que ces gens appartenaient à quelque autre rivière St-Jean, en Canada. Aussi à une séance du Conseil tenue à Halifax, le vendredi 30 novembre, fut-il décidé qu'ils devaient être, le plus tôt possible, conduits à Halifax où ils seraient retenus comme prisonniers de guerre, en attendant une occasion favorable de les transporter en Angleterre [2]. C'était une infamie nouvelle ajoutée à toutes les autres, et d'autant plus odieuse que le motif inventé par Lawrence pour la commettre était contredit par les circonstances. En effet, Monckton n'avait pu faire d'erreur concernant le lieu, puisqu'il n'y avait pas alors d'autre rivière St-Jean, ni d'endroit de ce nom, au Canada, et surtout parce que Monckton connaissait aussi bien l'Acadie et les Acadiens que Lawrence lui-même. C'était le même Monckton qui, quatre ans auparavant, avait présidé à la déportation des Acadiens du fond de la Baie de Fundy;

---

2. Cf. *N. S. D.* P. 309-310.—Les Pères Germain et Coquarte accompagnaient ce groupe d'Acadiens.

c'était également, croyons-nous, le même Monckton qui avait établi ce fort Frédéric sur cette même rivière Saint-Jean; en outre, il ne pouvait ignorer que ceux qui lui demandaient d'être réintégrés dans la possession de leurs terres étaient et ne pouvaient être que des Acadiens, étant donné que personne au Canada n'avait été dépossédé de ses biens après la prise de Québec. Il est probable que plusieurs de ces malheureux avaient laissé leurs familles à Québec, en attendant leur installation sur des terres. Le moins que Lawrence eût dû faire, s'il fût resté chez lui un vestige d'honneur, eût été de leur permettre de s'en retourner à Québec.

Nous avons raconté, dans un précédent chapitre, qu'un groupe d'Acadiens, parmi lesquels se trouvaient notre ancêtre, Michel Richard, alors âgé de 15 ans, sa sœur Félicité, âgée de 11 ans, son grand-père René Richard, âgé de 79 ans, Madeleine Pellerin, âgée de 5 ans, qui devait devenir la femme de Michel Richard, avaient remonté la rivière St-Jean pendant ce même été de 1759, débouchant à Cacouna, sur le fleuve Saint-Laurent, vers la mi-octobre. Selon toute probabilité, ces deux groupes d'Acadiens, celui qui s'en venait en Canada et celui qui s'en retournait en Acadie, se rencontrèrent quelque part dans les environs de Cacouna. Cette rencontre ne pouvait que donner lieu à un échange de lugubres pensées, et il est facile de s'imaginer ce qui fit le sujet de leurs entretiens, après quatre longues années de misères. Cependant, tout n'était pas alors sans espoir: les uns se voyaient sur le point de rentrer en possession de leurs terres; ils pouvaient légitimement compter qu'avec un travail ardu et persévérant, ils finiraient par reconquérir l'aisance des anciens jours; pour les autres,

cette perspective se faisait plus lointaine, mais enfin ils avaient également le droit de croire qu'ils jouiraient, un peu plus tard, des mêmes avantages qu'autrefois. Tous leurs parents et amis, ça et là dispersés, reviendraient; l'ancienne patrie serait reconstituée; et, puisque la France avait perdu ses colonies d'Amérique, ils ne seraient plus troublés par les vicissitudes de la guerre. Tout ce bel avenir était encore loin et incertain, du moins l'espoir était au fond de leurs pensées. Hélas! tous allaient être bien désabusés, et particulièrement ceux qui croyaient avoir le plus de motifs d'espérer.

La prise de Québec avait amené la soumission des Acadiens qui se trouvaient au Canada, ainsi que de tous ceux qui s'étaient échelonnés le long du golfe Saint-Laurent. Dès le 16 novembre, Alexandre Brassard, Simon Martin, Jean Bastarache et Joseph Brassard se présentèrent au fort Cumberland, (Beauséjour,) devant le colonel Frye, afin de faire acte d'allégeance. Ils alléguèrent qu'ils avaient été députés dans ce but par 190 personnes actuellement réfugiées dans le haut des rivières Petitcodiac et Memramcook, que tout ce monde était sans moyens de subsistance et priait les autorités de les assister pendant l'hiver. Il fut convenu entre le colonel Frye et les délégués qu'un tiers de ces habitants se rendraient au fort où ils seraient nourris pendant l'hiver; en attendant leur arrivée, Alexandre Brassard fut retenu comme ôtage.

« Après le siège et la chûte de Québec, dit Murdoch, les missionnaires Manach et Maillard voulaient induire leurs fidèles, tant Acadiens qu'Indiens, à se soumettre à l'Angleterre comme à la nation conquérante. Boishébert, qui avait été laissé sur la frontière de la Nouvelle-Ecosse pour gar-

der et promouvoir les intérêts français, fut très irrité contre ces prêtres, à raison de la soumission qu'ils avaient prêchée à leur peuple [3]. »

Deux jours après, Pierre Surette, et Jean et Michel Bourg se présentèrent à leur tour devant le même personnage, au nom d'environ 700 habitants de Miramichi, Richibouctou et Bouctouche. La mesure prise fut la même que dans le cas précédent. « D'après tout cela, écrivait le colonel Frye à Lawrence, il est évident qu'à l'approche du printemps, il y aura, ici et à la Baie Verte, environ 900 âmes dont il faudra disposer conformément à ce que Votre Excellence jugera bon [4]. » Les procédés du colonel Frye furent approuvés par le Conseil : « ...Le gouverneur informa le conseil que d'après des informations reçues du fort Cumberland, le nombre des habitants français qui seront rassemblés là va se monter à près de 1200 hommes ; et comme il lui semble que ces gens sont sur le même pied que ceux qui sont venus récemment de Québec à la rivière St-Jean, il désire savoir si le Conseil ne serait pas d'avis que l'on déportât tout ce monde en bloc. Le conseil, ayant pris la chose en considération, convint qu'une telle déportation était la seule mesure à prendre et qu'elle s'imposait [5]... » Le 5 août suivant, Frye informait le gouverneur qu'il tenait à sa disposition de trois à quatre cents habitants français, et qu'il en attendait 700 autres sous peu de jours. « Le

---

3. *Hist. of N. S.* ch. XXVII du tome II. P. 382. Cf. *A. C.* Gén. etc, une série de documents sur cette question, de page 146 à page 158.

4. *N. S. D. Colonel Frye to Lawrence.* Fort *Cumberland. Dec.* 10*th* 1759. P. 312.

5. *N. S. D. Council holden at Halifax on Monday the* 10*th March,* 1760. P. 313.

Conseil, après avoir délibéré là-dessus, fut d'avis de prier son Excellence de noliser des bateaux pour transporter à Halifax ceux de ces gens qui ne seraient pas capables de s'y rendre par terre; et là on disposera de ces habitants de la façon qui paraîtra la plus convenable [6]. »

Toute cette population, ou du moins une grande partie d'entre elle, fut effectivement transportée à Halifax, en attendant l'occasion de la déporter.

Ici commence, contre les Acadiens qui se trouvaient dans les limites de la Nouvelle-Ecosse, une nouvelle série d'iniquités qu'il est impossible de qualifier comme elle le mérite. Cette autre page d'histoire est presque aussi obscure que celle de la première déportation. Un seul écrivain semble l'avoir comprise, et encore très-imparfaitement. Le volume des archives ne nous offre qu'une aide médiocre pour la déchiffrer. Il contient, il est vrai, de nombreux documents; mais ceux que nous nous attendions à y voir, ceux qui nous paraissent les plus importants, n'y sont pas. Nous ne tenons pas à surcharger notre ouvrage en signalant les mille lacunes qui déparent cette compilation. Mais il en est de tellement énormes que nous ne saurions nous dispenser de les indiquer. Ainsi, l'on conviendra sans peine que les documents les plus importants, ceux qui regardent de plus près l'histoire de la Nouvelle-Ecosse, ce sont les lettres des gouverneurs, soit aux Lords du Commerce, soit à d'autres personnages. Or, de 1756 à 1761, nous trouvons trente-deux lettres à Lawrence, sans une seule des réponses de ce dernier,—savoir: quinze du

---

6. *N. S. D. Council holden at Halifax on Tuesday the* 5*th Auguest* 1760. P. 314.

général Amherst, cinq du gouverneur Pownall, quatre du général Whitmore, trois de Shirley, trois du lieutenant-gouverneur Phips, et quatre de Hutchinson, Gibson et Rutherford. Il y en a, en outre, pour la même période, qui proviennent de généraux ou d'officiers en service dans d'autres parties de l'Amérique, et adressées à des généraux ou officiers également employés en dehors de la Nouvelle-Ecosse. Ces lettres, où il est question des faits de guerre qui se pasesnt ici et là sur le continent, peuvent avoir leur intérêt pour l'histoire générale. Mais l'on conviendra que, dans une compilation dont l'objet était de rassembler les documents qui avaient trait à l'histoire particulière de la Province, les messages de l'un de ses gouverneurs devaient avoir autrement d'importance que les lettres d'officiers étrangers correspondant entre eux au loin [7].

S'il ne s'agissait que de l'omission de quelques lettres, nous n'en dirions rien, nous garderions le silence là-dessus, ainsi que nous avons fait si souvent; mais, sur un total de trente-deux lettres, pas une seule réponse de celui qui était le gouverneur de la Province: il y a là quelque chose de particulièrement étrange, de nature à provoquer de l'étonnement. Ce n'est pourtant pas que Lawrence laissait sans réponse les lettres qui lui étaient adressées; car à la date du 29 mai 1759, le général Amherst, écrivant d'Albany, accusait réception de trois de ses lettres des 15, 23 et 27 avril, qui lui étaient parvenues le même jour [8]. Le 5 février 1760,

---

7. Le *MS. original*—fol. 824—cite ici la Résoluion de la Législature de la Nouvelle-Ecosse, adoptée le 30 avril 1857, concernant la compilation des documents ayant trait à l'histoire de la Province. Cette citation ayant déjà été faite, *tome I, ch. III, p.* 120, nous avons cru inutile d'y revenir.

8. *N. S. D.* P. 448.

le même Amherst accuse réception de quatre autres lettres de Lawrence, l'une du 22 août, l'autre du 17 septembre, et les deux autres du mois de décembre [9]. Ces lettres avaient-elles disparu des Archives, ainsi que tous les autres documents se rapportant à la première déportation, et dont parle Haliburton? Si cela était, n'est-il pas étonnant que le compilateur des Archives n'ait pas, dans une toute petite note marginale, comme il en mettait si souvent lorsque cela lui convenait, mentionné ce fait étrange, même sans commentaires si cela lui répugnait, afin de tenir le lecteur au courant de cette disparition, ou de lui faire connaître les raisons qu'il pouvait avoir de les soustraire à sa vue? Lawrence avait pourtant eu beau jeu pour ne dire que ce qu'il voulait; il plaidait lui-même sa cause. Mais le public eût été, par cette publication, mis au fait des évènements, dont il eût pu juger à travers les habiletés de langage: c'était un danger qu'il fallait écarter. Telle est la seule explication qui nous semble plausible de cette extraordinaire omission: le trop complaisant compilateur n'a osé ni insérer ces documents ni avertir qu'il les laissait de côté.

En dépit de toutes ces lacunes, nous allons essayer d'aller jusqu'au fond de cette lamentable histoire, et de mettre à nu les turpitudes qui se cachent sous ces soustractions intéressées, turpitudes que cherchent à voiler des flagorneurs de l'espèce de Parkman et de Thomas B. Akins. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de tant de documents pour saisir les motifs qui faisaient agir Lawrence, Belcher, Wilmot, et tout le reste de l'entourage du gouverneur. Le peu

---

9. *N. S. D.* P. 467.

que nous avons nous suffit. Cela demande sans doute plus de travail, mais nous arriverons à notre but tout aussi sûrement. La tâche de l'historien, dans les parties obscures de l'histoire, se résout plus facilement par la méditation que par la compulsation rapide de nombreux documents. Au reste, dans le cas présent, nous n'avons que cette alternative. La méditation nous a aidé jusqu'ici à porter de la lumière là où il n'y avait que ténèbres ; elle nous sera, croyons-nous, non moins utile pour débrouiller la partie tout aussi obscure qu'il nous reste encore à aborder.

A l'époque où nous en sommes arrivés, Québec avait capitulé; la population de ce district avait rendu les armes, prêté serment d'allégeance, et chacun avait été laissé dans l'occupation paisible de son patrimoine. Amherst, écrivant à Lawrence à la date du 4 mars 1760, lui disait: « ...entre autres nouvelles apportées par le lieutenant Montrésor, il y a celle-ci que 6,000 canadiens ont prêté le serment et mis bas les armes; ils semblent très-contents d'avoir changé de maîtres; Montrésor a employé plusieurs d'entre eux; il les a payés; il dit qu'ils ont fait leur travail bien et gaiement[10]. » C'était ce même traitement qu'espéraient et qu'avaient raison d'espérer les 200 Acadiens porteurs d'un permis signé par Monckton; c'était ce traitement que devaient espérer également les Acadiens réfugiés sur les côtes du golfe, et qui, malgré les pressantes supplications du commandant français de Boishébert, avaient abandonné celui-ci pour se livrer à la merci de Lawrence. L'occasion

---

10. Le *MS. orig.*—fol. 828—met *4 mai 1760,* tandis que cette lettre est du *4 mars.* Cf. *Akins.* P. 469-70. Elle est écrite de New York. Amherst utilise des renseignements apportés par le lieutenant Montrésor.

était bonne pour ce dernier d'assurer du coup la pacification immédiate, complète et définitive de la Nouvelle-Ecosse, et de s'agréger une population laborieuse et morale, qui ne pouvait qu'aider au progrès et au développement de la province. Ces gens avaient soif de tranquillité; ils soupiraient après la fin des hostilités pour voir un terme à leurs souffrances, reprendre la vie paisible d'autrefois, recommencer, s'il le fallait, dans une autre partie de la province, le long et pénible travail par lequel ils avaient acquis l'abondance dont on les avait injustement dépouillés. C'étaient ces motifs et ces espérances qui les avaient poussés à s'en remettre à la merci de Lawrence, dès la première annonce de la prise de Québec. Il eût été sans doute bien cruel de leur refuser leurs terres, lorsqu'à cette époque celles-ci étaient encore à peu près inoccupées; mais nous sommes fermement convaincu qu'ils eussent accepté sans un murmure, ou du moins avec une soumission résignée, à défaut de leurs anciennes propriétés, des terres non défrichées, situées dans un endroit convenable.

Est-ce là ce qui leur fût offert? A peine avaient-ils fait obédience au colonel Frye, que l'on décidait de les déporter ; mais afin de ne pas les alarmer ni empêcher leur réunion sous la puissance des troupes, on leur cacha cette décision aussi longtemps qu'il fût nécessaire. Dans l'intervalle, ils apprenaient le traitement indigne qu'avaient subi leurs frères venus de Québec sur la foi d'un permis. Toutefois ceux qui avaient promis de venir faire leur soumission tenaient à honneur de remplir leur engagement.

Il restait encore un nombre assez considérable d'Acadiens sur la Baie des Chaleurs, et il y en avait aussi quelques-uns dans le haut de la rivière St-Jean; eux aussi eussent été

tout prêts à se soumettre; mais allaient-ils le faire, quand ils ne s'étaient liés par aucune promesse, et qu'ils avaient sous les yeux les indignes procédés dont on usait envers ceux qui étaient venus de Québec? Puisque cette soumission devait entraîner l'emprisonnement et un sort plein de menaces, ne valait-il pas mieux conserver sa liberté, si précaire qu'elle fût, et même se faire l'ennemi irréconciliable d'une nation qui se montrait aussi implacable?

Telle était donc la situation, et elle est aussi claire que peut la désirer quiconque veut se dépouiller de préjugés étroits et ouvrir les yeux à la lumière. Mais alors, se demandera-t-on, quel motif empêchait Lawrence, Belcher et Wilmot de suivre une ligne de conduite en apparence aussi simple et aussi raisonnable? C'est en effet la question qui se pose et que beaucoup ont dû se faire avant nous, sans la résoudre d'ailleurs; c'est-à-dire que l'on a reculé devant les difficultés qu'elle présentait, peut-être même devant une solution déplaisante, laquelle se dessinait avec trop de netteté pour qu'on ne pût l'entrevoir. A quoi bon se casser la tête sur des problèmes ardus, pour n'en recueillir que des résultats humiliants pour soi-même, au profit d'une petite population qui a probablement oublié son histoire, et dont aucun de ses membres ne se donnera la peine de scruter ce « chapitre perdu »? — Pareilles raisons ne peuvent nous arrêter, nous; nous voulons connaître le fonds des choses, tel qu'il est; nous voulons projeter la clarté sur tout point obscur; nous voulons saisir le pourquoi de tout ce qui a paru jusqu'ici inexplicable.

Nous voici précisément, encore une fois, en face d'un problème propre à dérouter l'esprit, et sur lequel il nous faut cependant faire la lumière. L'expliquer par la cruauté

de Lawrence ne serait pas satisfaisant; car, malgré son omnipotence, le gouverneur avait à faire un certain cas de l'opinion de ses conseillers [11]. Au reste, si cruel qu'il fût, il ne devait pas l'être au point de prendre plaisir à la souffrance d'autrui. Nous n'avons donc plus qu'une alternative; et c'est toujours celle à laquelle il faut avoir recours en pareille occurrence: quand on ne peut expliquer la conduite des hommes par les raisons ordinaires, il reste à rechercher quels intérêts les inspiraient. L'on ne saurait comprendre, en effet, pourquoi l'on ne laissait pas ces gens désarmés, et qui faisaient de bon gré leur soumission, s'établir dans le pays. La France était vaincue, dépossédée du Canada, du Cap Breton, de l'Ile Saint-Jean; il ne restait plus un seul soldat français dans toute l'étendue du pays. Dès lors, qu'avait-on à redouter de cette poignée de paysans qui ne pouvaient que soupirer après la tranquillité, et qui prouvaient clairement leurs intentions pacifiques, en se livrant spontanément aux autorités anglaises, aussitôt après la prise de Québec, et cela contre le gré des officiers français?—Il est certain que l'on avait décidé de les déporter avant qu'ils aient pu fournir l'occasion de griefs: la preuve en est dans l'incarcération de ceux qui étaient venus pour s'établir sur la rivière Saint-Jean, munis d'un permis de la part de Monckton; la preuve en est encore dans la suggestion faite par Lawrence à son conseil, dès le moment où il fut informé de la chose, de déporter ceux qui faisaient

---

11. Dans le *MS. original*—fol. 831—un trait au crayon renvoie à la marge où se lit cette note: "Comment cela s'accorde-t-il avec ce que vous avez dit de la servilité de ses conseillers et de la concession d'une assemblée en 1758". Nous ferons remarquer que, dans l'édit. anglaise (II, 287,) ce passage du *MS.* a subi une sensible transformation ou altération.

leur soumission au colonel Frye. Les motifs que l'on avait d'en agir ainsi avec ces malheureux sont assez évidents pour que le lecteur les ait déjà saisis: ils jaillissent tout naturellement des faits, en sorte qu'il ne serait pas nécessaire d'en chercher la confirmation dans les documents officiels, au cas où ceux-ci existeraient d'ailleurs [12]. Nous l'avons dit, il ne pouvait y avoir au fond de tout cela qu'une raison d'intérêt.

Il ne faut pas chercher longtemps pour la trouver, et il ne peut y en avoir d'autre. N'avons-nous pas dit déjà que les Conseillers de Lawrence s'étaient voté chacun 20,000 acres des terres des Acadiens? Ne sait-on pas que, subséquemment, soit pour apaiser les appétits des gens influents qui les jalousaient, soit pour les forcer à endosser leur conduite, on livra à tous ceux qui comptaient pour quelque chose dans la Province tout ce qui restait de ces terres ? Ne sait-on pas que subséquemment encore, pour s'assurer, le cas échéant, de puissants appuis auprès du Gouvernement de la Métropole et l'impunité, on livra le domaine public au pillage, en faveur des plus hauts personnages de l'armée, des Lords, des Généraux, Lord Egremont, Lord Colville, le Dr Franklin, (un peu plus tard maître-général des Postes en Angleterre), les généraux Bouquet et Haldimand, *Sir Robert Wilmot, Lady Wilmot* et bien d'autres encore?

Tout ceci n'était pas encore accompli à l'époque qui nous occupe. Mais le pillage commençait et allait se poursuivre avec une ardeur de plus en plus intense. Ces octrois ne

---

12. Vis-à-vis de ce passage, le *MS. original*—fol. 832—porte à la marge ces deux mots au crayon: ''trop long''.

furent pas tous gratuits, ni sans conditions; il y avait des grands, des moyens, et des petits privilégiés, suivant le dégré d'influence qu'ils pouvaient exercer; mais tous ne s'empressaient pas moins à la curée qui s'ouvrait, pour emporter avec eux l'os consolateur qui assurait leur silence ou leur influence, et qu'il leur serait permis de gruger au nez des Acadiens ou du pauvre colon qui allait les remplacer. Comme nous pouvons facilement l'imaginer, les conseillers de Lawrence n'étaient pas parmi les petits privilégiés. Belcher, qui fut le successeur de Lawrence, avait sa grande part, et il ne devait pas en être autrement de Wilmot.

« Au moment de clore cet aperçu de l'année 1765, dit Murdoch, et en réfléchissant aux considérables cessions de terres, sanctionnées par le gouverneur Wilmot et son conseil, je ne puis me défendre de penser que cette année fut une *vilaine* année, et que le progrès de la province a été beaucoup retardé par ce fait malheureux de concéder de pareilles étendues de terres boisées qui étaient ainsi soustraites au pouvoir de la couronne et à celui du peuple [13]. »

Lorsque toutes les terres des Acadiens eurent été offertes en pâture à ces corbeaux affamés, on se rabattit sur les terres non défrichées, et c'est par milliers d'acres qu'on les livra aux favoris. Il devait y avoir bien des prête-noms sous ces octrois; un seul ne suffisait pas toujours aux plus gourmands; « quand on prend du galon on ne saurait trop en prendre », mais il fallait cacher son identité, se masquer sous un nom d'emprunt.

L'on en était rendu là en 1765, dans cet *ugly year* dont

13. II. P. 455.

parle Murdoch. Que de fortunes qui doivent leur origine à cette complicité honteuse! Que de chenapans qui s'improvisèrent grands seigneurs à même ces vilenies [14]! S'il fallait remonter à l'origine des grandes familles dont les petits fils nous écrasent de leur opulence, s'il fallait scruter la base de bien des grandeurs, l'homme soucieux de son honneur remercierait peut-être la Providence de son humble extraction. Pour notre part, nous estimons plus honorable de descendre d'humbles opprimés que d'orgueilleux oppresseurs [15].

Comprend-on maintenant pourquoi, au lieu d'accueillir avec bienveillance ces pauvres Acadiens qui se mettaient à la merci de leurs oppresseurs, on les faisait prisonniers en attendant l'occasion de les déporter? Comprend-on pourquoi on ne voulait pas leur permettre de s'établir dans un coin isolé de la Province? pourquoi on persistait à vouloir les déporter quelque part, et assez loin pour qu'ils perdissent l'idée de jamais revenir? Comprend-on maintenant pourquoi Lawrence, et après lui Belcher et Wilmot, importunèrent Amherst afin d'en obtenir la permission de se débarrasser de ces gêneurs? pourquoi ils les représentaient comme des êtres mécontents, et incapables d'apprécier ce qu'ils appelaient «la douceur et la suavité du gouvernement britannique»? Singulière douceur, qui faisait d'eux des prisonniers et des forçats dès le moment où ils faisaient leur soumission, en attendant l'occasion de les semer aux

---

14. Le *MS. original*—fol. 835,—porte "dans cette boue".

15. Le *MS. original* porte ici la note suivante: "Le volume des Archives contient bon nombre d'Ordres en Conseil, mais aucun se rapportant à ces octrois; ils sont cependant tous aux Archives et Parkman ne les ignorait pas."

extrémités du monde! Mais il aurait fallu n'être pas humain pour ne pas ressentir les humiliations et les tortures morales dont on les abreuvait; pour ne pas exprimer son mécontentement du sort cruel et injuste dont on les frappait! La mesure des mauvais traitements devient comble même pour le chien le plus soumis. Et cependant, malgré cette accumulation d'indignités, peut-on avec tous les documents de leurs oppresseurs, signaler une seule voie de faits de la part des Acadiens, depuis leur soumission en décembre 1759 jusqu'à 1766? Si tel est le cas, qu'on la produise. On voit bien, dans les intrigues combinées par leurs bourreaux pour obtenir la permission de les déporter, que Lawrence et autres exprimaient des craintes pour l'avenir, qu'ils les représentaient constamment comme des êtres dangereux qui saisiraient la première occasion pour se soulever. Mais ces prétextes étaient nécessaires pour obtenir la permision désirée, et s'ils avaient eu un seul acte de résistance à signaler, on peut être sûr qu'il se trouverait consigné dans ces lettres à Amherst. La seule accusation précise que l'on trouve, de laquelle on tire des conclusions péremptoires, est que certains groupes n'avaient pas encore fait leur soumission, « qu'ils étaient errants dans les bois [16] ». En faut-il davantage pour faire voir l'absence de griefs? Quoi! ces gens devaient-ils se charger eux-mêmes de chaînes pour être déportés ensuite? L'étonnant, c'est que ceux qu'on traînait en captivité ne se soient pas rués sur leurs oppresseurs pour les déchirer avec leurs ongles, avant de

---

16. "By letters from Brigr. General Whitmore, I find the few Indians and others that were still lurking on the Island of St. John's, are all come in..." *Amherst to Lawrence.* New York, 5th February 1760.—N. S .D. P. 467.

recevoir le coup fatal qui aurait mis fin à une existence empoisonnée et sans issue. Ah! mais c'est qu'ils avaient des familles affligées par la misère, les séparations et la mort, qu'il ne fallait pas jeter dans une agonie plus grande, et laisser sans soutiens, sans consolations, dans la vallée de larmes que l'on creusait sous leurs pas! C'est qu'ils puisaient dans cette religion dont on se moquait la force et le courage d'endurer et peut-être de pardonner.

Dépouillons la correspondance de ces gouverneurs pour démêler, s'il est possible, leurs secrètes pensées dans ces documents tissés de ruses, afin de voir si, à leur insu, ils n'auraient pas laissé échapper quelques expressions permettant de découvrir ce qu'ils avaient tant intérêt à cacher. On comprendra sans peine qu'en laissant les Acadiens dans la Province, leurs spoliateurs s'exposaient à des revendications dangereuses pour leur tranquillité. Si l'on admettait ceux-ci, il faudrait également admettre tous les autres qui avaient été déportés. Accepteraient-ils sans murmurer de devenir simples locataires des Conseillers de Lawrence, sur des terres qui leur appartenaient et qui avaient été défrichées par leurs ancêtres? Et s'ils consentaient à s'enfoncer dans la forêt pour se reconstituer un nouveau patrimoine, le reproche involontaire et quotidien que leur présence et leur misère évoqueraient, ne serait-il pas pour leurs spoliateurs une torture de tous les instants? Le criminel aime-t-il à être confronté toute sa vie avec sa victime? L'escroc public se choisit-il une demeure somptueuse à côté de la hutte de celui qu'il a dépouillé? N'était-il pas à craindre que ce voisinage intempestif n'ouvrît les yeux du public et des Lords du commerce, ne plongeât les spoliateurs dans l'humiliation et le discrédit,

et n'amenât l'annulation des titres qu'ils s'étaient donnés ou allaient se donner? Ce risque n'était-il pas considérable, puisque, même avec toutes leurs sages précautions, ces octrois furent plus tard réduits de 20,000 à 5,000 par les Lords du commerce ? Il fallait, pour assurer l'avenir, que ce peuple Acadien disparût, qu'il fût dispersé aux quatre coins de la terre, qu'il oubliât sa patrie, sa nationalité, sa langue, sa religion et le souvenir de ce qu'il avait été.

Lawrence et ses conseillers ne furent pas lents à saisir ces dangers, et aussitôt qu'ils eurent vent que 200 Acadiens étaient venus avec des permis pour s'établir dans la Province, il fut résolu qu'ils seraient proscrits de nouveau. Et dès la première communication de Frye, annonçant que ceux du littoral allaient faire leur soumission, Lawrence avisa son conseil de les déporter. « Son Excellence désirerait savoir si le conseil ne serait pas d'avis que l'on nolisât des vaisseaux pour déporter tout ce monde à la fois. »

Et que décide le conseil?

« Le Conseil, après avoir considéré cette proposition, en est venu à la conclusion qu'une telle mesure était de toute convenance et semblait absolument nécessaire, pour faciliter le repeuplement des terres évacuées, par des personnes venant du continent à cette fin : autrement, ces nouveaux colons courraient le risque d'être empêchés dans leurs progrès par les incursions de ces habitants français; tandis que, si ceux-ci sont déportés hors de la province, la colonie demeurera en parfaite sécurité [17]. »

---

17. *N. S. D.* P. 313.

Le motif est assez clair. On ne pouvait s'attendre que, dans une résolution de cette nature, il serait question de ces terres au point de vue de la sécurité des octrois que les conseillers se faisaient; il leur fallait couvrir leur pensée du voile de l'intérêt public, mais au fond c'était bien leurs propres intérêts qu'ils avaient en vue de sauvegarder. C'est ainsi que procèdent les grands coquins.

Cependant, pour déporter toute cette population, il fallait le consentement des autorités, c'est-à-dire qu'il pouvait être dangereux d'agir sans cette autorisation. L'Angleterre avait déjà reçu sa part de proscrits; les Provinces de la Nouvelle-Angleterre croyaient avoir reçu plus que la leur. Qu'allait-on faire?

Le 20 février 1761, Belcher, qui remplaçait Lawrence décédé, soumettait à son Conseil une lettre du Général Amherst, dans laquelle celui-ci recommandait « que les Acadiens continuassent de demeurer dans la Province ». « Mais le Conseil ayant délibéré là-dessus, a été unanimement d'opinion que les dits Acadiens Français ne peuvent, ni en vertu de l'ordre Royal sus-mentionné, ni en vertu de la loi provinciale également invoquée, avoir la permission de rester dans la Province; et le Conseil émet le vœu que son avis sur la question soit soumis en tout respect à la considération de son Excellence le général Amherst[18]. »

Amherst répondit dans les termes suivants à cette Résolution du Conseil:

---

18. *N. S. D.* P. 314-15.

« Monsieur,

« Votre dépêche du 25 février m'est parvenue hier soir; je n'ai rien de plus à cœur que l'avantage et la sécurité de la Province de la Nouvelle-Ecosse; si la déportation de ceux des Acadiens qui résident encore dans ses limites pouvait être utile à cet égard, je serais le premier à conseiller leur expulsion; mais comme dans les circonstances nouvelles où se trouve cette riche et florissante province, je ne vois pas qu'elle ait rien à redouter de la part des Acadiens, et qu'au contraire il me semble qu'elle peut bénéficier beaucoup de leur travail, alors j'incline à penser qu'il vaut mieux les garder dans la Province, en leur imposant des règlements et restrictions appropriés [19]. »

Non satisfait d'avoir envoyé à Amherst la résolution de son Conseil, Belcher lui avait adressé deux nouvelles lettres sur le même sujet, avant d'avoir reçu la réponse que nous venons de citer. L'une est du 11 mars et l'autre du 19. Ces deux lettres ne sont pas au volume des Archives, mais la réponse nous fait voir qu'il s'agissait encore de la permission de déporter les Acadiens. Amherst y répond ainsi le 15 avril [20]... « Je me permets de différer d'opinion avec vous au sujet de l'insuffisance des troupes dans votre Province. Celles qui sont destinées à y demeurer sont en nombre plus que suffisant dans les circonstances présentes, car

---

19. *N. S. D.* P. 326. A la suite de cette citation, l'édit. anglaise (II, 294,) a cinq lignes de réflexions qui ne sont pas dans le *MS. original.*

20. Dans le *N. S. D.* il n'y a pas de lettre d'Amherst au 15 avril. Il y en a une du 28 (P. 328). Murdoch (II, 402) mentionne cette lettre du 15 avril.

le danger que feu le gouverneur pouvait avoir quelque raison d'appréhender l'année dernière, est maintenant complètement écarté. Les quelques Acadiens de Ristigouche, que l'on dit ne s'être pas encore soumis conformément aux termes de la capitulation, ne sont pas un obstacle, même s'ils persistaient dans leur erreur; mais, croyez-m'en, ils se reconnaîtront bientôt et ne seront que trop heureux de nous voir accepter leur soumission. »

C'était presque une rebuffade. Après trois réponses aussi formelles, et toutes dans le sens d'un refus, il semblerait que Belcher et son Conseil eussent dû se désister définitivement de leur projet de déportation. Mais ce n'était pas encore assez. Le 15 avril, dans une longue lettre au même, Belcher énumère de nouveau toutes ses raisons de craindre pour la paix et la tranquillité de la Province, mais, cette fois, il en a une nouvelle, qui devra décider Amherst espere-t-il, à accorder la permission tant désirée: « Outre les raisons que je vous ai déjà exposées, monsieur, et qui prouvaient comme quoi des tentatives étaient à redouter de la part de cette population , il y a encore celle-ci, et qui est de quelque poids, à savoir que, parmi les Acadiens de Ristigouche, il y a beaucoup de ceux qui possédaient autrefois des terres dans le district de Chinecto (Beaubassin), et comme ils n'ont pas perdu tout espoir de les recouvrer, grâce à des renseignements qui leur sont venus de missionnaires et de Français, je crois, à tout le moins, probable qu'ils vont troubler les commencements de ces établissements, auquel cas, la perte de deux ou trois vies répandra une telle terreur, que non-seulement la population de ces districts en sera intimidée et s'enfuira, mais encore

cela aura pour effet de nuire considérablement à la colonisation des autres parties [21]. »

C'était apparamment cette nouvelle raison qui avait motivée cette nouvelle lettre ; dans son esprit, Belcher la croyait décisive. Il y avait déjà un an qu'il retenait captifs à Halifax environ 1000 Acadiens, et tous ses griefs ne se bornaient encore qu'à des craintes pour l'avenir. Il n'avait pas un fait actuel, pas un meurtre, pas un assaut, pas un vol, pas même un refus d'obéissance à signaler. C'était vraiment désappointant à l'extrême; ses 20,000 acres de terre couraient un danger.

Amherst y répondit le 28 avril, et c'était encore un refus, une fin de non-recevoir, la quatrième.

« Je ne puis dire que j'aie quelques appréhensions concernant la colonie qui va être établie à Chignecto... Les Acadiens ne sont peut-être pas aussi entièrement bien disposés que je le souhaiterais, mais je m'attends de leur part à une conduite différente de celle qui s'est manifestée jusqu'ici, car ils n'ont jamais été dans une situation semblable à celle dans laquelle ils sont maintenant, et il est difficile de croire qu'ils seront assez méchants pour tenter quoi que ce soit à l'heure qu'il est, contre l'établissement de la Province [22]. »

Belcher semble avoir abandonné, après cela, tout l'espoir d'obtenir de ce côté l'autorisation tant désirée, car on ne trouve plus aucune communication entre Amherst et lui, pendant une longue période, si ce n'est la suivante, par

---

21. *N. S. D.* P. 327. Nous ferons remarquer que Belcher, écrivant le 15 avril, n'avait pas reçu la lettre d'Amherst datée du même jour.

22. *N. S. D.* P. 328.

laquelle il demande qu'il lui soit permis d'employer les Acadiens à travailler pour les nouveaux colons. C'était en quelque sorte se réfuter lui-même: la demande étant faite à la propre sollicitation des colons, ceux-ci ne voyaient donc pas dans les Acadiens des êtres dangereux; Belcher non plus, du reste, autrement il n'eût pas transmis pareil vœu:

Halifax, 18 juin 1761.

« Monsieur... A la suite de représentations qui m'ont été faites par les nouvelles colonies de la province, il semble urgent que les habitants reçoivent de l'aide de la part des Acadiens pour réparer les aboiteaux qui protègent et préservent les terres basses, d'autant plus que de ce tavail, dans lequel excellent les Acadiens, dépend la subsistance d'un grand nombre des colons... »

« Cete grave raison, jointe à la considération des grands services rendus à la colonie par les Acadiens, grâce à l'intervention de feu le gouverneur l'an dernier, me force à revenir à la charge et à insister dans ma demande: Je prévois peu de difficulté à cet égard, vu que le secrétaire des choses militaires m'a assuré, il y a quelque temps déjà, que les Acadiens devaient se tenir prêts à recevoir mes ordres à une demi-heure d'avis [23]. »

Ainsi donc, c'était sur leurs propres terres qu'on faisait travailler les Acadiens, et cela, pour aider ceux qu'on avait mis à leur place, ceux qui profitaient du labeur d'un siècle. Et ces Acadiens, ces hommes si dangereux. se soumettaient à cette imposition cruelle qui déchirait leur âme, et cela à

23. *N. S. D.* P. 319-20.

une demi-heure d'avis. Cette imposition, ils l'avaient subie l'année précédente, apparemment sans résistance, et on l'exigeait encore cette année. En faut-il davantage pour démontrer que toutes les appréhensions de Belcher et de son Conseil n'étaient que de honteux prétextes, dont la source était la crainte de mettre en péril les octrois qu'ils s'étaient votés? Et dire que ces Acadiens étaient assez pervers pour ne pas apprécier « the lenity and the sweet of the English rule »!

Le volume des Archives ne produit aucune lettre de Belcher faisant voir qu'après son quadruple insuccès auprès de Amherst, il se soit adressé aux Lords du commerce, mais l'extrait suivant d'une lettre de ces derniers en fournit la preuve:

Whitehall, 23 juin 1761.

« Le nombre d'Acadiens qui se sont rassemblés en différentes parties de la Province, et leurs dispositions hostiles, nous paraissent d'assez mauvais augure dans l'état présent de la province, mais comme il n'est pas du ressort de notre département de donner des directions en une pareille matière, nous vous référons au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, à qui nous avons transmis copies de vos lettres sur ce sujet, ainsi que les pièces qui les accompagnaient [24]. »

Il nous faut juger de la question par ce court extrait, puisque, de cette lettre importante, c'est tout ce que nous livre le compilateur des archives. Mais, pour le point qui nous occupe, c'est suffisamment clair; les *documents* et *les*

---

24. *N. S. D.* P. 320.

lettres (non produites) de Belcher, par lesquelles il demandait la permission de proscrire les Acadiens étaient référés à Lord Egremont, le Secrétaire d'Etat, à qui il appartenait de formuler la réponse à y faire.

Cette réponse importante du Secrétaire d'Etat n'est pas au volume des Archives, mais sept mois après, le 9 janvier 1762, nous trouvons une lettre de Belcher au Secrétaire d'Etat. Par les astérisques, on voit qu'elle est tronquée à des points qui paraissent importants tout de même; on peut juger que sa demande avait été refusée, puisque celle-ci équivaut à une nouvelle demande de déportation: « Je me permets de représenter à Votre Excellence, qu'outre ces personnes, il y en a beaucoup d'autres parmi les Acadiens de la Province qui, bien qu'ayant fait leur soumission, cependant se tiennent prêts et guettent une occasion où, soit par une assistance reçue des Français, soit par un soulèvement provoqué chez les sauvages, ils pourront troubler et ravager les colonies déjà formées et celles qui sont en voie de formation; et je suis profondément convaincu, d'après leur conduite et leurs dispositions générales, qu'ils ne peuvent, sans compromettre la sécurité de la Province, être admis à l'habiter à nouveau [25]. »

Nous avons raison de croire que la réponse fut, cette fois encore, défavorable. Le volume des Archives ne nous la donne pas, mais nous pouvons l'inférer en toute certitude, par le fait que près de sept mois s'écoulèrent sans que rien ait été fait par Belcher dans le sens d'une déportation. Si elle eut été favorable, il est évident que Belcher se fût empressé de profiter d'une permission qui lui tenait

---

25. *N. S. D.* P. 321.

tant à cœur. Cela est d'ailleurs rendu plus évident encore par la lettre des Lords du Commerce en date du 3 décembre suivant, dans laquelle ils condamnent expressément la déportation qui venait d'être exécutée.

Le 26 juillet 1762, Belcher et son Conseil se décidèrent pour une proscription en masse. La Résolution qui expose les motifs de leur décision est fort longue; tous les griefs y sont réunis; cependant remarquons-le, pas un seul n'a trait à des hostilités ou à des résistances actuelles; au contraire, tout se borne à des appréhensions pour l'avenir. On sent qu'ils font un suprême effort pour rédiger un document destiné à être leur justification, car remarquons le encore, cette résolution ne fait nullement mention d'une autorisation quelconque, soit de la part du Secrétaire d'Etat, soit du général Amherst, preuve évidente qu'ils n'en avaient pas. Lawrence avait réussi par l'audace: on voulait essayer de ce qui lui avait si bien servi. En cas de blâme, Belcher se retrancherait derrière son Conseil et la nécessité des circonstances fortuites qui exigeaient impérieusement un tel procédé. Qu'on en juge:

« Pour toutes ces raisons, le Conseil est d'avis qu'en ce temps de péril, il est urgent de déporter immédiatement les dits Acadiens hors de cette Province, car leur prolongation de séjour en son sein serait propre à entraîner les pires inconvénients, particulièrement pour les nouveaux établissements que l'on projette, et pour la sécurité générale de la Province. Et en conscience le Conseil recommande de la façon la plus pressante, pour le salut et la sécurité de la Province et de ses nouvelles colonies, que le Lieutenant-Gouverneur ait la bonté de recourir aux moyens les plus expéditifs de rassembler et déporter les dits Acadiens hors

de cette Province; le Conseil est aussi d'avis que la Province la plus voisine de la Nouvelle-Ecosse étant le Massachusetts, le lieutenant-gouverneur fasse transporter en ce dernier endroit, avec toute la promptitude voulue, les dits Acadiens [26]. »

Tous s'entendaient comme larrons en foire. Belcher rédigeait, nous le supposons, une résolution qu'il plaçait entre les mains de ses complices, et il se faisait forcer la main, il cédait à une nécessité impérieuse, à une pression trop énergique pour qu'il put y résister. On sent dans la rédaction de ce document l'effort pour dégager la responsabilité du Gouverneur.

Encore une fois l'audace allait réussir, mais pas aussi complètement que la première fois, comme nous le verrons plus loin. Amherst, qui n'était pas en position de juger par lui-même des raisons qui lui étaient données, et des motifs secrets qui faisaient agir Belcher et ses Conseillers, approuva à demi *le fait accompli.* « Encore que je ne puisse me défendre de la pensée que cette population aurait pu être gardée dans la Province et s'y montrer soumise, aussi longtemps que les troupes demeuraient en Nouvelle-Ecosse, je suis cependant content que vous ayez pris les mesures nécessaires pour les déporter, car ils auraient pu, après le départ des soldats, formenter des troubles [27]. »

Nous dirons brièvement qu'immédiatement après la Résolution de son Conseil, Belcher expédia en toute hâte à

---

26. *N. S. D.* P. 323 et seq.

27. *N. S. D.* P. 330. Cette lettre d'Amherst est du 30 août 1762. *L'édit. angl.* (II, 300) a ici la note suivante à quoi rien ne correspond dans le *MS. orig.*: "Sir Jeffrey Amherst has won great distinction for his intelligence and wisdom in the conduct of affairs in America during the war, and it may

Boston cinq navires chargés d'Acadiens. Pour un motif ou pour un autre, la Législature du Massachusetts refusa positivement de recevoir ces exilés. Instances, supplications de la part du capitaine Brooks [28] et même du gouverneur Bernard, ne purent vaincre les résistances de l'Assemblée. On refusa même d'attendre le retour d'un courrier qu'on offrait d'envoyer au Général Amherst. Hancock, qui repré-

---

be well deserved. But at the same time his moral worth, judging from some of his correspondence with colonel Bouquet, could not very well be of a very high order. In 1763, while the Pontiac conspiracy was in progress, he wrote to the latter: ''Might we not try to spread smallpox among the rebel Indian tribes? We must in this occasion make use of every device to reduce them. ''I will try, answered Bouquet, to introduce smallpox by means of blankets which we will cause to fall into their hands.'' That suggestion was adopted by Amherst. ''You will do well, he again wrote him, to try to spread smallpox by means of blankets and by every other means which might help to exterminate that abominable race.''

28. Le *MS. orig.*—fol. 848—porte la note suivante:—C'est ce même capitaine Brooks Watson qui, en 1791, fit au Rev. Dr Brown une peinture si flatteuse des mœurs acadiennes, laquelle nous avons reproduit. Ailleurs il parle en ces termes de leur conduite en exil et de leur retour:

''Their orderly conduct (in Georgia), their integrity, sobriety and fruga-''lity, secured to them the good will of the people and gained them comfor-''table support. But, still longing for their Native Country, all their industry ''was stimulated, all their hopes supported, by that landmark of their former ''felicity; many of them built boats, and taking their families, coasted the ''whole American shore, from Georgia to Nova Scotia... But alas! what did ''they find? All was desolated; for, the more effectually to drive them out of ''the Country, all their houses had been burnt, all their cattle killed by order ''of Government; hence they found no shelter; still they persevered with ''never-failing fortitude, with unremitting industry, and established them-''selves in different remote parts of the Province, where they had been suf-''fered to remain, but without any legal property; at least, I have not heard ''of any land having been granted to them...''

''Their numbers, I am told, have increased about two thousand, and I am ''informed they still continue, what I know them to be in their prosperous ''state, an honest, sober, industrious and virtuous people.'' *Hon. Brook Watson to Rev. Dr Brown July* 1st 1791.

sentait à Boston le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, refusa même de procurer des vivres. Après avoir attendu deux ou trois semaines en rade de Boston, le capitaine Brooks qui commandait l'expédition se vit forcé de retourner à Halifax avec son chargement.

Leur retour produisit dans le camp de Belcher une explosion de colère contre la Législature du Massachusetts, qui n'avait pas voulu se plier une seconde fois à leurs odieuses persécutions. La situation était critique pour lui; il fallait s'expliquer auprès des Lords du Commerce et du Secrétaire d'Etat. Cette équipée avait été entreprise sans leur assentiment, et sans celui de Amherst. Conjoncture délicate à un haut degré. Heureusement pour Belcher qu'Amherst avait, après coup, donné un semblant d'approbation à son acte; aussi, c'est sur ce point, qu'il insiste le plus fortement dans sa défense, et pour lui donner plus de valeur, il en parle, vaguement il est vrai, comme si cette autorisation avait été antérieure à l'exécution de sa mesure. Mais, chose incroyable après tant de rebuffades, Belcher persistait encore à demander l'autorisation de déporter les Acadiens.

Nous ne voyons pas, par le volume des Archives, quelle fut la réponse du Secrétaire d'Etat, mais celle des Lords du Commerce, qui n'y est pas non plus, peut s'inférer des minutes de leurs procédés.

3 décembre 1762.

« Leurs Excellences, ayant considéré la partie de la lettre de M. Belcher relative à la déportation des Acadiens, n'ont pu ne pas être d'avis que, si expédient qu'il ait pu

être de déporter les Acadiens en un temps où les entreprises de l'ennemi constituaient une menace pour la Province, cependant ce danger étant maintenant disparu, et les hostilités entre les deux nations ayant cessé, il ne fût ni nécessaire ni politique de les déporter à nouveau, vu qu'ils pouvaient, moyennant certaines dispositions, promouvoir les intérêts de la colonie, et devenir membres utiles de la société, conformément à ce qui semble être le sentiment du général Amherst dans sa lettre au lieutenant-gouverneur [29]. »

La leçon était verte et appliquée vigoureusement. De plus, on lui faisait comprendre qu'il faussait le sens de la lettre du général Amherst sur laquelle il prétendait s'appuyer. Ce n'était pas l'occasion pour les Lords du Commerce d'exprimer une opinion sur la première déportation, celle de 1755; mais il nous semble que les termes dont ils se servent ici en impliquent la condamnation.

Le lecteur aurait tort de s'imaginer que le compilateur du volume des Archives place les faits que nous racontons dans un ordre aussi lumineux. Loin de là. Il nous a fallu, au contraire, nous imposer un travail dont personne ne semble avoir eu la patience, pour démêler la confusion dans laquelle se trouve cette partie du volume des Archives. Depuis la fin de 1759 jusqu'à 1763, les documents y sont pêle-mêle, sans ordre de dates ou même d'années, et ce n'est que par un travail patient que l'on peut rétablir l'enchaînement des faits qu'ils contiennent. A moins que ce désordre n'ait été intentionnel, il reste inexplicable.

29. *N. S. D.* P. 337-8. Richard va dire que cette lettre implique condamnation de la première déportation. Ce n'est pas là son sens obvie, il s'en faut.

Si l'on tient compte des circonstances et des fausses représentations dont le Gouvernement de la Métropole fut l'incessant objet, de la part de Lawrence, Belcher et autres, on peut dire que son honneur sort à peu près intact de toutes ces persécutions. En examinant de près tous les incidents de cette triste épopée, nous pourrions peut-être faire remonter une certaine portion de blâme sur ceux qui avaient en mains les destinées de l'Angleterre, mais en même temps, nous ne devons pas oublier les temps, et la situation difficile dans laquelle se trouvait le Gouvernement de la Métropole; nous ne devons pas oublier que ces gouvernants ont été l'objet d'une longue série de fausses représentations, et cela, au milieu des préoccupations d'une guerre longue et acharnée, et lorsqu'il leur était très-probablement impossible de soupçonner la conspiration qui faisait la base de ces persécutions.

Si faible que soit cette consolation pour ceux qui ont tant souffert, si pénibles que soient ces souvenirs pour leurs fils, néanmoins, nous nous raccrochons à cette pensée avec des sentiments qui en adoucissent l'amertume.

Si l'audace réussit souvent,—elle avait réussi à Lawrence,—rien, on le sait, ne réussit comme le succès. Belcher avait raté le sien; son utilité, pour nous servir d'une locution parlementaire, avait cessé (his usefulness was gone). Il fut remplacé, peu de temps après sa déconfiture, par Wilmot, celui--là même que le Rev. Hugh Graham qualifiait de *poor tool,* et qui fit un jour payer le prix de vingt-cinq chevelures enlevées à des Acadiens, en disant « que la loi doit être renforcée et que ces choses s'imposaient ». C'était tomber de Charybde en Scylla. Les révolutions amènent à la surface des êtres moralement hideux; il n'en est pas autre-

ment, lorsque une grande curée vient aiguiser les appétits des chacals guettant une proie.

Mais, avant de nous éloigner définitivement de Belcher, nous rapporterons deux incidents de son administration; l'un est une nouvelle iniquité, et l'autre un acte de justice élémentaire qui nous le montre sous un jour plus favorable, et dont nous voulons lui donner crédit.

Parmi les *puissantes raisons* qu'il faisait valoir auprès des Lords du Commerce, pour obtenir de déporter les Acadiens, il en était une sur laquelle il appuyait tout particulièrement, comme étant sans réplique, à savoir leurs mauvaises dispositions [30] :

« Je me permets de faire remarquer en outre qu'aucun des Acadiens ne s'est jamais volontairement soumis; mais au contraire, c'est le besoin et la crainte qui les y ont réduits; il y a de ceci une preuve dans ceux d'entre eux qui demeurent dans le village de Ste-Anne sur la rivière St-Jean; ils sont là quarante qui n'ont pas encore proposé de se rendre. »

En effet, ces quelques familles n'étaient pas venues faire leur soumission. Elles avaient préféré, chose horrible! leur liberté et l'existence chétive et précaire qu'elle leur donnait, à une soumission qui entrainait l'emprisonnement et la déportation; c'était leur crime. Leur éloignement les protégea assez longtemps dans leur distante retraite pour leur permettre d'attendre les ordres pacifiques des Lords du Commerce, mais, dans l'intervalle, les terres qu'elles occupaient avaient été englobées dans les octrois nombreux

---

30. *N. S. D.* P. 327.—La lettre d'où cet extrait est tiré est du 15 avril 1761, et adressée non aux Lords du Commerce mais au général Amherst.

qui étaient concédés de toutes parts; leurs défrichements avaient aiguisé les convoitises, et la moisson était à la veille d'être cueillie. On vint signifier à ces Acadiens de la part de Belcher, qu'ils eussent à évacuer à l'instant les terres qu'ils occupaient. Voici leur réponse. Par elle on pourra apprécier le fait et les dispositions de ces gens. Le ton n'est certainement pas celui d'êtres dangereux, ni même celui de l'insoumission, si injuste et si cruel que fût l'ordre qui les expulsait :

« Nous avons reçu avec respect les ordres que M. le commandant du Fort Frédéric nous a publiés de votre part pour évacuer la rivière Saint-Jean. Nous les aurions exécutés incontinent si nous n'avions espéré que par compassion de nos misères passées vous voudriez bien nous en épargner de nouvelles. En effet, Monsieur, nous commencions à sortir de l'affreuse calamité où la guerre nous avait réduits, les apparences d'une abondante moisson nous promettaient des provisions pour l'année suivante. Si vous nous ordonnez absolument de partir *avant la récolte,* la plupart de nous sans argent, sans provisions, nous serons obligés de vivre à la façon des Sauvages errant d'un côté et de l'autre ; au contraire, *si vous nous permettez de passer l'hiver* pour faire sécher nos grains, nous serons en état de cultiver *de nouvelles terres dans l'endroit où vous nous ordonnerez de nous retirer*. Le pénétration de vos esprits vous fait connaître, qu'un cultivateur qui établit une nouvelle terre, sans avoir des provisions pour un an, ne peut devenir qu'un pauvre être inutile au gouvernement dont il dépend. Nous espérons Monsieur, que vous voudrez bien nous accorder un prêtre de notre religion, c'est ce qui nous fera essuyer avec patience les peines qui sont inséparables

d'une pareille transmigration. Nous attendons vos derniers ordres à ce sujet, et nous avons l'honneur d'être avec tout le respect et la soumission possible

Monsieur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Les habitants de la rivière Saint-Jean.

(Reçue le 2 août 1763) [31].

Cette requête n'est pas au volume des Archives. Brown, qui ne se laissait jamais dominer par de mesquines considérations, la trouva assez importante pour lui accorder une petite place dans son manuscrit. Ces pauvres gens étaient, nous le voulons bien, très-ignorants, tout de même cette requête n'avait pas été apparemment rédigée par un prêtre, puisque, d'après sa teneur même, ils en demandaient un. Leur principale demande n'était pas très exigeante, puisqu'ils ne réclamaient, pour toute faveur, que le privilège de moissonner ce qu'ils avaient semé, et on était à la veille de la moisson.

Nous savons qu'ils eurent à déguerpir, mais nous ignorons s'ils purent jouir de leur récolte; nous aimons à le croire [32]. Nous aimons à croire que Lawrence, Belcher et leur entourage, n'étaient pas tous foncièrement méchants;

---

31. *Can. Fr. Doc. In.* II. 91.

32. Le *MS. orig.*—fol. 854, porte la note suivante: — "Nous avons pu nous assurer depuis, que cette lettre, si respectueuse, si soumise, fut sévérement blamée par Wilmot. Puisqu'il en est ainsi, on ne peut guère douter que leurs

ils ne faisaient pas souffrir pour le plaisir de voir souffrir. Non! Mais l'homme perd vite les bons sentiments de sa nature, quand il est aveuglé par les préjugés, et, surtout, quand il sert un maître sans principes et assez habile pour l'associer ,à ses spéculations honteuses. Souvent alors l'homme descend au niveau de la bête; il oublie toute autre considération que celle de la satisfaction de ses appétits grossiers. Les liens qu'il brise, les larmes qu'il fait verser, les gémissements qu'il entend, les souffrances de toute nature qu'il provoque, tout cela n'est rien; il n'a rien vu, il n'a rien ressenti, tout son esprit est dominé par l'absorbante pensée de l'appât qu'il convoite.

Toute la question est là, et c'est cela seul qui la rend explicable. Cette lugubre histoire, ce chapitre perdu, a sa source dans des intérêts privés, et là seulement; l'intérêt public y fut étranger du commencement à la fin, et, si les Acadiens, à une certaine époque, ont molesté les troupes Anglaises, ce ne fut qu'après la première déportation et avant la prise de Québec, alors qu'ils étaient pourchassés comme des fauves, et qu'ils avaient vingt fois raison de se venger des souffrances cruelles et injustes auxquelles on les avait assujettis. Pour nous, et s'il en était autrement nous serions victime d'une étrange illusion, nous ne pourrions nous défendre de croire singulièrement en défaut la perspicacité de celui qui, après mûre considération, en arriverait à d'autres conclusions.

L'autre incident de l'administration est le suivant, et nous y référons d'autant plus de plaisir qu'il est le seul de cette nature que nous trouvions.

---

demandes, même celle d'enlever leur récoltes, ne leur aient été refusées. Quelle inhumanité!"

« Halifax, le 22 février 1763.

« Monsieur,

« Le Lieutenant-Gouverneur désire que vous soit transmise la lettre ci-incluse, renfermant une plainte contre quelques habitants qui ont injustement retenu ce qui était dû aux Acadiens. Si ces personnes ne s'acquittent pas immédiatement de ce qu'elles doivent, le colonel Forster leur défendra d'employer à l'avenir aucun Acadien ; et les noms des personnes ainsi endettées lui seront envoyés, afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour prévenir le retour de pareilles injustices. »

Je suis etc.,

RICHARD BULKELEY »

A Joshua Winslow
au Fort Cumberland [33].

---

33. *N. S. D.* P. 338

CHAPITRE QUARANTE-UNIEME [1]

ADMINISTRATION DU COLONEL MONTAGUE WILMOT, 1764-1776

Wilmot entrave les efforts sincères tentés par les Lords du Commerce pour procurer aux Acadiens un établissement dans la Province ou dans les colonies avoisinantes. — Il a peur de les voir revenir; il voudrait qu'ils fussent expédiés dans les climats tropicaux.—A force de persécutions et de bas procédés, il les oblige à prendre ce parti.—Son dessein apparaît clairement par ses lettres.—Sa mort à Halifax.

On pourrait croire que la résolution envoyée par les Lords du Commerce en date du 3 décembre 1762, condamnant de façon si formelle la déportation des Acadiens à Boston, et par voie de conséquence les mesures rigoureuses prises à leur égard, allait mettre un terme aux persécutions dont ils n'avaient cessé d'être l'objet depuis 1755. La fin n'était pas encore arrivée cependant; Wilmot valait encore moins que Belcher. Instruit par l'expérience, il s'ingénia à trouver le moyen d'arriver au même but, sans pour cela paraître mettre un obstacle trop prononcé aux vues si clairement exprimées par les Lords du Commerce. Il avait été trop mêlé à ces évènements pour n'avoir pas des intérêts communs avec Belcher et son Conseil. Nous avons lieu de croire que lui aussi avait eu sa part dans le partage des

---

1. Le *MS. original*—fol. 857—n'a pas de sommaire. Nous en donnons un d'après l'anglais. Et tout le commencement de ce chapitre présente, dans l'édit. anglaise, une différence sensible avec le texte manuscrit.

terres des Acadiens; en tout cas la voie était tracée, et il allait être en mesure de tirer parti des occasions qui s'offraient. Nous savons que peu de temps après son installation, un large octroi fut accordé à Sir Robert Wilmot, (c'était peut-être un prête-nom pour Montague Wilmot), et un autre à Lady Ann Wilmot. Sous ce rapport il devait éclipser Lawrence et Belcher [2].

Les motifs qui avaient fait agir Belcher et son conseil, étaient ou devenaient de plus en plus les siens. Comme eux, il craignait que les Acadiens, comme il l'exprimait: « ne cherchassent à reprendre possession de leurs terres ». Dans une dépêche il dit: « Ces gens voyant journellement les Anglais jouir des propriétés qui leur appartenaient autrefois, regretteront à jamais de les avoir perdues; et conséquemment ils seront toujours à l'affût de toute occasion qui leur permettra de les recouvrer [3]. »

Rien n'était plus facile, pour un homme occupant la position de Wilmot, d'arriver sûrement à ses fins par un moyen ou par un autre, et cela, sans encourir de blâme, et sans laisser deviner les motifs qui le faisaient agir. N'était-ce pas par lui, et par lui seul que se faisait la correspondance avec les Lords du Commerce, ou le Secrétaire d'Etat ? N'était-il pas facile, par divers stratagèmes, de faire traîner en longueur l'établissement des Acadiens que les Lords paraissaient désirer ! N'était-il pas possible, en laissant cette solution indéfinie et lointaine, sinon incer-

---

2. Le *MS. original*—fol. 858—cite à nouveau une phrase de Murdoch, déjà citée dans le ch. précédent. Nous la supprimons.

3. *N. S. D. Gov. Wilmot to Lord Halifax.* 10 dec. 1763. Halifax, 22nd March. 1764.—P. 343 et seq. Richard donne le sens.

taine, de faire naître par là le dégoût des Acadiens pour un établissement dans le pays, et de provoquer leur départ volontaire? C'est ce qu'il fit, et c'est ce qui arriva.

« On frémit, dit un historien [4], à l'idée du sort infligé à ces infortunés. Huit ans étaient révolus depuis qu'ils avaient été arrachés à leurs riches et paisibles demeures; et après avoir enduré tant de souffrances et de fatigues pour y revenir, ils s'étaient vus arrachés de nouveau, traînés de prison en prison, déportés une seconde fois, et enfin ramenés pour être réduits à l'état de parias parmi leurs oppresseurs. »

Il y avait déjà quatre ans que la guerre était virtuellement terminée; la France avait perdu ses colonies d'Amérique; la paix définitive était même signée; tout rapport entre les Français et les Acadiens, si tant est qu'il fut jamais à craindre, était devenu impossible; ces gens avaient été décimés par le chagrin, la misère et la maladie; ils ne formaient en tout qu'un misérable groupe de 1800 personnes [5], dont les cinq sixièmes étaient des femmes et des

4. Le *MS. original* a ici le renvoi marginal suivant: ''Ce serait mieux de le nommer.'' Cet historien est Casgrain, *loc. cit.* p. 224.

5. Le *MS. original* a la note suivante tirée de *N. S. D.* p. 346: ''Memorandum communiqué aux Lords of Trade par Wilmot, 22nd March 1764.

Number of families of Acadians still remaining in the Province:

	Families	Number of persons
At Halifax and the environs	232	1056
Kings County, Fort Edward	77	227
Annapolis Royal	23	91
Fort Cumberland	73	388
	405	1762

In addition to the above there are 300 souls on the island of St. John.

enfants; le plus grand nombre étaient à Halifax même, prisonniers, ou sous l'œil des autorités; ils n'avaient ni argent, ni armes, ni moyens de s'en procurer, l'eussent-ils désiré. Sous de telles circonstances, leur unique objet ne pouvait être que de vivre en paix pour s'épargner de nouveaux malheurs. Nous le demandons à tout homme capable d'un peu de réflexion: avait-on pu, raisonnablement et de bonne foi, exprimer la crainte que leur présence ne nuisit à la tranquillité du pays? Poser une telle question c'est la résoudre, et nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de croire qu'il faille insister davantage sur un point aussi évident. Mais alors, si les autorités ne pouvaient être de bonne foi, elles agissaient donc d'après un motif intéressé? oui! et ce motif est celui que nous avons essayé de démontrer.

A la vérité, les Acadiens étaient mécontents et très-mécontents. Ils ne comprenaient rien à cette persécution à outrance, qui les poursuivait, et s'acharnait à eux, comme des corbeaux à un cadavre. Oui! mécontents ils l'étaient, et le devenaient de plus en plus. Ils supportèrent longtemps leur position avec courage, espérant que les circonstances amèneraient les autorités à ralentir leurs persécutions; mais lorsqu'ils se virent déportés de nouveau, lorsqu'ils virent la paix définitive conclue, et rien encore ne venant pour leur assurer un état stable et mettre fin à leurs maux, ils se recrièrent avec force, déclarant qu'ils ne prêteraient point serment d'allégeance; qu'ils voulaient quitter le pays et redevenir sujets français. Eux qui avaient tant désiré revoir leur chère Acadie, n'avaient maintenant plus d'autre souci que d'en sortir au plus vite. Wilmot avait atteint son but par ce moyen détourné.

Mais retournons quelque peu en arrière, pour saisir com-

ment Wilmot procéda avec les Lords du Commerce, afin d'en arriver à se débarrasser des Acadiens. Nous n'entendons pas entrer dans le détail des moyens employés par ce gouverneur pour frustrer les Acadiens des bonnes intentions de la Métropole, mais nous conseillons cette étude à ceux qui aimeraient à se rendre compte de tout le machiavélisme mis en œuvre pour atteindre à ce but. Du côté de la Métropole, on voulait sincèrement la fin des persécutions; on voulait l'établissement des Acadiens dans la Province, et même, *on désirait par tous les moyens légitimes empêcher leur départ*. Comme on le voit, les intentions étaient diamétralement opposées, et ce fait tend à démontrer une fois de plus qu'il serait injuste d'attribuer au Gouvernement anglais une part quelconque dans les déportations. Pendant toute l'administration de Wilmot, (près de trois ans) ce fut, d'un côté, la réitération constante de ces bonnes intentions, et de l'autre, un effort persévérant pour les déjouer et provoquer le départ des Acadiens. Encore une fois, le succès fut à peu près complet pour l'autorité locale. Lawrence avait réussi par l'audace, Wilmot par l'astuce.

Immédiatement après le traité de Paix, les Acadiens voyant que, malgré cette paix définitive, on les traitait toujours avec la même rigueur, et qu'on leur refusait tout établissement dans la Province, se mirent en correspondance avec M. de la Rochette, secrétaire du duc de Nivernois, pour obtenir par son intervention, soit un adoucissement à leur situation dans la Province, soit un établissement en France, ou dans l'une de ses colonies. Informé de ces négociations, Lord Halifax fit des représentations au Gouvernement Français et donna instruction à Wilmot « de s'opposer par tous les moyens légitimes à ce qu'aucun des

Acadiens ne fut clandestinement soustrait au gouvernement de Sa Majesté. » Puis il ajoutait : « Mais si nécessaire qu'il soit, d'un côté, de mettre un terme à la séduction et au départ secret de ces sujets de Sa Majesté, il semble cependant juste et raisonnable, de l'autre, de voir à ce que l'on leur assure des établissements convenables et de nature à les satisfaire autant que peut le comporter le souci du salut public [6]. »

On voit par là quelle situation pénible était faite aux Acadiens. D'autre part, les autorités de la Nouvelle-Ecosse ne voulaient pas les laisser s'établir en la Province ni même les y tolérer; et de l'autre, on ne voulait pas qu'ils se réfugiassent en territoire français. Mais, lord Halifax au moins comprenait sagement que, si on devait mettre obstacle à leur départ pour des colonies françaises, il n'était que juste de les laisser s'établir, où il leur conviendrait, dans les colonies anglaises, « en tenant compte, toutefois, des nécessités de la sécurité publique ».

C'est de cette dernière phrase que Wilmot se prévalut pour perpétuer les empêchements à leur établissement, espérant que, fatigués d'une longue attente et n'espérant plus rien de lui, ils partiraient d'eux-mêmes, et que le séjour de l'Acadie deviendrait par là odieux à tous ceux qui auraient pu entretenir l'idée d'y revenir.

Son premier mouvement dans ce sens fut d'informer les Lords du Commerce, qu'un certain James Robins, alors à Londres, avait invité les Acadiens à se rendre à Miramichi, où il allait fonder un grand établissement de commerce et

---

6. *N. S. D.* P. 338-9.—Cette dépêche de Lord Halifax est du 26 novembre 1763.

de pêche; que ce Robins prétendait avoir obtenu du Roi la promesse d'une concession de terres, sur lesquelles il offrait aux Acadiens de s'établir. Wilmot faisait observer aux Lords que, placés dans cet endroit, les Acadiens pourraient entretenir des relations avec la France, à l'avantage de cette dernière et au détriment des intérêts de Sa Majesté Britannique.

Quand on songe que la paix était signée depuis un an, que la France ne possédait plus rien en Amérique, à l'exception de deux misérables petits îlots sur les côtes de Terreneuve, on se rend compte de la frivolité du prétexte. Mais où les motifs de Wilmot se voient plus clairement, c'est dans sa lettre du 22 mars 1764:

« ...le gouvernement a toujours été, et est encore d'avis que leur établissement dans la province ne peut se concilier avec la sécurité nécessaire à celle-ci; que s'ils vont s'établir ailleurs, il ne faut pas que ce soit dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre, nos voisines; car, se trouvant à proximité de la Nouvelle-Ecosse, ils seraient fortement tentés, à chaque nouvelle occasion, de venir la troubler, à raison de la facilité avec laquelle ils pourraient y revenir, et de l'espoir que leur coopération finirait peut-être par leur en assurer la possession. Quant au Canada, ils n'y seraient pas bien traités et ne s'y trouveraient pas heureux. Et comme le Canada touche à cette Province, je ne crois pas qu'il soit à notre avantage ni au leur de les y laisser aller... »

Puis il termine par aviser le Gouvernement de l'autoriser à les déporter aux Antilles. « C'est pour toutes ces raisons que dans mes deux dépêches précédentes, je me suis permis de proposer à Vos Excellences de les transporter à quelqu'une des Antilles. Là, séparés du continent, et privés

de l'espoir de jamais revenir, ils se contenteraient de l'existence qui leur serait faite [7]. »

Dans sa réponse du 9 juin 1764, Lord Halifax réitère son désir de voir les Acadiens s'établir dans la Nouvelle-Ecosse, « en tel lieu qu'il pourra leur plaire, en tenant compte toutefois de la paix et de la sécurité publique ».

Le bonnes intentions des Lords du Commerce devaient être à nouveau frustrées par Wilmot. Pour atteindre son but, il proposa aux Acadiens un serment qui était une injure à leur religion; et il leur offrit, pour s'y établir, des terres arides, disséminées çà et là dans l'intérieur de la Province. A tel endroit il ne permettait que l'établissement de 10 familles, à tel autre, ce nombre pouvait aller jusqu'à 15, et ces endroits étaient de plus fort éloignés les uns des autres. C'était leur faire une situation de parias, préparer les voies à leur complet anéantissement ; c'était de plus fausser les recommandations de Lord Halifax qui désirait les laisser s'établir « en telle partie de votre Gouvernement qui pourrait leur agréer.» De cette manière ils ne pourraient avoir de prêtres pour leurs besoins spirituels, ils perdraient leur langue, leurs coutumes, leu religion peut-être. L'offre était inacceptable pour d'autres raisons encore. Pouvaient-ils, dénués de tout, s'enfoncer dans la forêt et recommencer la vie, là où ils n'auraient aucune autre ressource pour les aider à se mettre en état de se suffire à eux-mêmes? Le voisinage de la mer eut été cette ressource.

Dans ces conditions, leur départ devenait une nécessité; ils le comprirent enfin, et le mouvement dans ce sens fut irrésistible. Cent cinquante d'entre eux, fixés près de Canso,

---

7. *N. S. D.* P. 343 et seq.

s'adressèrent au magistrat de l'endroit pour en obtenir la permission de quitter le pays. Sur son refus, ils partirent quand même pour les îles St-Pierre et Miquelon, et, peu de temps après, 600 autres firent voile vers les Antilles. Wilmot ferma les yeux sur leurs préparatifs de départ, car il l'avait provoqué à dessein, et c'était tout ce qu'il désirait. Ecoutons-le lui-même raconter ces incidents à Lord Halifax [8].

« Dans ma lettre du neuf novembre dernier, j'ai eu l'honneur de soumettre à Voter Excellence un supplément d'informations concernant le sort fait aux Acadiens, après que le serment d'allégeance leur eût été proposé, et que des offres d'établissement dans ce pays leur eussent été faites.

«Depuis ce moment, aucune proposition raisonnable n'étant capable d'éteindre leur zèle pour les Français, et leur aversion à l'égard du gouvernement anglais, plusieurs d'entre eux prirent bientôt la résolution de quitter cette province; et ayant nolisé des vaisseaux à leurs propres frais, six cents personnes, y compris femmes et enfants, sont parties, au cours des trois dernières semaines, pour les Antilles Françaises. Et bien qu'ils eussent appris que le climat de ces régions eût été fatal à plusieurs de leurs compatriotes, qui s'étaient rendus là récemment de la Georgie et de la Caroline, leur décision n'en fût pas ébranlée; et le reste d'entre eux, qui est plus considérable que le contingent qui est parti, et qui est disséminé en différents endroits de la Province, forme le même dessein. »

Après une énumération des raisons qui lui font trouver ce départ avantageux pour la Province, il ajoute: « Tous

---

8. *N. S. D. P.* 350-1.—Cette dépêche est du 18 décembre 1764.

ces motifs ont porté le conseil auquel assistait Lord Colville, contre-amiral de Sa Majesté, à être unanimement d'opinion que pleine liberté de s'en aller fût laissée aux Acadiens... « Leur établissement dans les Antilles les éloigne de nous, et, comme le climat de ce pays est mortel aux gens du Nord, il n'est pas probable que les Français tirent beaucoup d'avantages de cette immigration... »

Il fallait que la mesure de l'iniquité fut bien comble, pour que l'exaspération poussât ces gens à abandonner leur pays, celui de leurs ancêtres depuis cinq et six générations, et cela, pour se confier de nouveau à la merci des flots, pour aller chercher refuge dans une île lointaine, où le climat avait tué leurs parents, et allait, ils le savaient, décimer de nouveau leurs familles. Wilmot le savait bien lui aussi; par trois fois il avait conseillé la déportation dans ces îles, et rendu impossible, par ses représentations, leur transmigration à Miramichi, au Canada, ou même dans la Nouvelle-Angleterre, en tout endroit d'où leur retour lui paraissait à redouter. Nous avons vu qu'il disait hypocritement aux Lords du Commerce: « Au Canada, les Acadiens ne seront ni bien traités ni heureux. » Ne voyons-nous pas, par la lettre ci-haut, qu'il ne peut cacher aux Lords l'idée toute réjouissante pour lui que le climat qu'ils vont rencontrer leur *sera mortel?*

Il savait que ce dénouement ne serait pas du goût des Lords ; aussi, de même que Lawrence s'était, neuf ans plus tôt, mis à couvert sous le nom de Boscawen, ainsi Wilmot se mettait ici à couvert sous celui de Lord Colville. On a vu plus haut, que ce noble Lord avait été, lui aussi, intéressé dans le départ des Acadiens par un octroi de leurs terres. Toujours les mêmes moyens, les mêmes ruses

et le même résultat: la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

C'était là la fin de la Comédie que jouaient depuis près de dix ans, Lawrence, et après lui Belcher et Wilmot, avec les Lords du Commerce, et, pour la démasquer, nous n'avons eu à notre disposition que la correspondance tronquée des parties intéressées. Telle qu'elle est, elle est suffisante pour convaincre quiconque est susceptible de comprendre des choses élémentaires. Il est même étonnant, croyons-nous, que la preuve puisse en être faite d'une manière aussi évidente, quand on songe à l'intérêt qu'avaient ces gouverneurs à cacher leurs motifs aux Lords; mais il est des circonstances où les faits parlent par eux-mêmes, et où les plus rusés ne peuvent totalement déguiser leurs secrètes pensées. Préoccupés par la considération journalière d'une multitude de questions souvent épineuses, les Lords ont pu ne pas saisir le sens de cette autre *Comédie Infernale* [9]. Ils ignoraient très-probablement, alors, le partage que les principaux acteurs de ce drame s'étaient fait des terres des Acadiens. Toutes leurs informations venaient d'une même source, et elle était empoisonnée. On ne cessait

---

9. Dans le *MS. original*—fol. 868—un trait au crayon renvoie à la note marginale suivante: "le public anglais ne comprendrait pas cette allusion." Aussi, dans l'édit. angl. (II, 318) ces mots sont-ils remplacés par: "*the plot of this comedy.*" Mais nos lecteurs saisiront cette allusion à des pamphlets qui ont fait beaucoup de bruit dans la Province de Québec en 1871 et 1872. Voici le titre de ces pamphlets: "La Comédie Infernale ou Conjuration Libérale aux enfers, par un Illuminé."—Montréal, Imprimerie du Franc-Parleur, 9, rue Ste-Thérèse, 1871.—Cette comédie était en cinq actes, suivis de pièces justificatives. L'auteur était Alphonse Villeneuve, alors instituteur, et qui plus tard devint prêtre. L'on trouve dans ces pages l'écho agrandi et déformé de regrettables démêlés.

de leur représenter que les Acadiens étaient des êtres dangereux, sans cesse occupés à comploter contre la sureté de l'Etat. Pouvaient-ils, sans être instruits des agissements et des motifs des représentants de leur autorité, se refuser à croire que les considérations que ceux-ci leur soumettaient, étaient motivées par l'intérêt public? Et cependant, en dépit des affirmations constantes et des supercheries de ces gouverneurs, ne voyons-nous pas les Lords pencher toujours dans un sens opposé, plus conforme à l'humanité et à la justice? Il nous semble bien, il est vrai, qu'en ce qui concerne Wilmot, il devait être facile de discerner qu'il y avait tromperie préméditée, cruauté mal déguisée, mais, peut-être aussi que Lord Halifax avait l'âme trop haute, des intentions trop pures pour soupçonner de pareilles infamies.

Etrange coïncidence des choses humaines! Wilmot qui se frottait les mains de joie à l'idée que le *climat* des Antilles allait tuer les Acadiens, demandait lui-même, un an après leur départ, un congé d'absence pour récupérer sa santé que le *climat* mettait en péril. « Les durs hivers qui règnent dans l'Amérique du Nord ont accentué la goutte dont je souffre... Mes amis et les médecins m'assurent que je ne pourrai passer un autre hiver en ce pays [10]. » Comme Lawrence et Boscawen il ne devait pas jouir de ses iniquités; dix-sept jours après cette lettre, le 23 mai 1766, Wilmot expirait avant même d'avoir pu quitter ce climat du nord qu'il trouvait meurtrier.

---

10. C. A. (1894) 1766. May 6. Halifax. *Wilmot to Lords of Trade for leave of absence.* N. 96. B. T. N. S. vol. 21.

CHAPITRE QUARANTE-DEUXIEME[1]

—

Longue et fructueuse administration de Michel Franklin (1766-1776).—Ses efforts pour réaliser les vœux de la Métropole et soulager la détresse des Acadiens.—Ceux-ci sont libres de s'établir où il leur plaît, à Prospect, Chezetcook, Isle Madame, Memramcook et autres lieux.—Les d'Entremonts recouvrent leurs anciennes propriétés du Cap Sable.—Un groupe de 800 se réunit à Boston et va se fixer en grande partie à la Baie Ste-Marie.

Il ne restait plus, à la mort de Wilmot, que 1,500 à 2,000 Acadiens dans toute l'étendue de ce qui compose aujourd'hui les Provinces Maritimes. C'était là, après onze années d'une persécution sans exemple dans l'histoire, tout ce qui restait d'une population de 18,000 âmes. Si ceux qui s'y trouvaient alors avaient un instant nourri l'espoir de rentrer en possesion de leurs terres, ils purent se convaincre par la manière d'agir de Lawrence, Belcher et Wilmot, qu'ils avaient placé beaucoup trop haut leurs espérances; aussi, on ne voit nulle part aucune revendication dans ce sens. Les spoliateurs n'avaient plus rien à craindre. L'abjecte misère à laquelle se trouvaient réduits les restes épars de cette population; la longue série de déceptions qu'on leur avait fait subir, étaient une sauvegarde suffisante pour leurs intérêts.

Michel Franklin, qui succéda à Wilmot, se montra aussi

---

1. Le sommaire manque dans le *MS.* Nous le traduisons d'après l'édit. anglaise.

bienveillant envers les Acadiens que celui-ci avait été cruel. Toute son administration nous fait voir qu'il paraissait s'appliquer particulièrement à adoucir leur sort et à leur faire oublier les maux dont ils avaient été accablés. C'était bien là, il est vrai, les ordres positifs du Gouvernement anglais, mais nous avons la preuve, dans tous ses actes et ses paroles, que sa conduite était dictée, plus encore par sa bienveillance naturelle, que par l'esprit de soumission aux ordres de ses supérieurs ou par tout autre motif. Il suffisait que les Lords du Commerce ne fussent plus trompés par des représentations intéressées, pour que leurs ordres ou leurs recommandations fussent empreints de justice et de bienveillance.

« Sa Majesté, lui écrivait Lord Hillsborough, a été heureuse d'apprendre par votre lettre les bonnes dispositions des Acadiens; ces dispositions doivent être encouragées par toutes sortes de faveurs qui soient d'accord avec le salut public: Vous ne manquerez pas de leur donner les plus entières assurances de la faveur et de la protection de Sa Majesté et de ses bienveillantes intentions... Sa Majesté est pleine de tendresses et d'attentions à l'égard de ceux qui ont fait des établissements au cap Breton, sous la protection de permis temporaires du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse [2]. »

Toutes les lettres des Lords du Commerce qui suivent celle-ci, sont dans le même esprit, et c'est aussi dans le même esprit que sont dictés les ordres du governeur Franklin aux officiers ou magistrats de la Province. Ecrivant au colonel Denison, il s'exprime en termes touchants, bien

2. *N. S. D.* P. 352-3.

propres à nous faire apprécier hautement les sentiments humains qui l'animaient :

« Quelques-uns des Acadiens du comté de King et de Windsor m'ont informé qu'ils ont été enjoints de faire les exercices avec les milices ; ce qu'ils considèrent comme une charge trop dure pour eux, n'ayant pas d'armes, et étant incapables de les acheter immédiatement, s'il fallait le faire. En conséquence, je désire que vous les exemptiez d'être appelés et de faire ces exercices, jusqu'à ce que vous receviez des ordres contraires. De plus, je dois vous signifier que c'est l'intention du Roi, et que c'est aussi ma volonté, qu'ils soient traités par les officiers du gouvernement, avec toute la douceur et la tendresse possibles en toute occasion [3]. »

Que s'était-il donc passé que tout était ainsi changé ? Comment se fait-il qu'avec Lawrence, Belcher et Wilmot, tout était plainte et appréhension, et que maintenant tout était paix et contentement ? Il ne s'était rien passé, si ce n'est qu'un nouveau gouverneur, rempli de sentiments humains, avait pris la place de ceux qui s'étaient montrés sans entrailles ; si ce n'est encore que ceux qui l'avaient précédé, agissant par des motifs intéressés, avaient à dessein trompé les Lords du Commerce, et mécontenté les Acadiens par des vexations de toute nature. C'est assez clair ; toute l'explication est là. Faux rapports et mauvais traitements de la part de ceux-là ; droiture et bonté de la part de celui-ci. C'était l'administration sage et bienveillante de Hopson qui se répétait sous Franklin. Quant aux Acadiens, ils étaient les mêmes.

---

3. *N. S. D.* P. 354-5.

Ne serait-il pas permis de croire, que le Gouvernement anglais était alors pleinement informé du sort injuste fait aux Acadiens, et des motifs qui avaient inspiré leurs persécuteurs? Ces expressions si touchantes de tendresse et de sollicitude, de la part de Lord Hillsborough, nous semblent, sans cette interprétation, sortir du cours ordinaire de ces communications. La conclusion qui dérive de ce fait, peut ne pas être rigoureuse sans doute, mais nous y sommes amenés par d'autres raisons plus puissantes et fort nombreuses. Nous savons par une foule de circonstances, dont quelques-unes ont été données autre part dans cet ouvrage, que la condamnation de la déportation devint à peu près générale à partir de la paix de 1763. Nous savons que, même au temps de Lawrence, le blâme des citoyens d'Halifax était assez prononcé pour inquiéter son auteur, au point de le déterminer à s'en ouvrir à son complice Boscawen. Pour un homme de son audace, qui dans le temps même faisait voir de mille manières le mépris qu'il entretenait pour l'opinion de ses administrés, le fait est d'une haute signification.

Tant que la guerre dura, le monde civilisé n'eut pas le loisir d'entrer dans les causes et les incidents de cette déportation; mais il en fut autrement lorsque le calme se fit dans les esprits, après la paix de 1763. Le public, témoin des souffrances de ces exilés, de leurs transmigrations, de leurs vains efforts pour retrouver des parents perdus, pour retrouver l'ancienne patrie ou s'en faire une nouvelle, s'émut et s'intéressa à leur sort. Jetés en tous lieux, le monde civilisé put être témoin de la douceur et de la pureté de leurs mœurs, de leurs habitudes paisibles et laborieuses. En présence de cette dislocation des familles, on put voir claire-

ment au moins que cette dispersion avait été cruellement exécutée, on s'étonna qu'ils eussent pu, de près ou de loin, mériter un châtiment aussi barbare; on s'enquérit du caractère de Lawrence, de Belcher, de Wilmot, et la conviction se fit bientôt dans les esprits, qu'on se trouvait en présence d'un de ces crimes qui souillent l'histoire. La condamnation,—si l'on excepte un petit groupe à Halifax,—devint générale. Les écrivains, ou simplement ceux qui prennent intérêt aux choses de l'histoire, cherchèrent des éclaircissements en remontant aux sources. Les auteurs de la déportation, ou leurs fils, qui avaient la garde des Archives, ou y avaient un accès facile, s'émurent à leur tour; il fallait s'expliquer, se justifier, ou faire quelque chose pour conjurer l'orage, amoindrir l'odieux et la honte qui menaçaient de les couvrir, et c'est alors que commença cette soustraction de documents qui paraît s'être continuée longtemps.

C'est évidemment cette condamnation générale qui provoqua ces soustractions; autrement il faudrait supposer qu'on les pratiquait en vue de l'avenir, ce qui serait une preuve encore plus évidente de culpabilité et de la honte qu'on éprouvait.

Enfin, l'effroyable série de désastres qui, depuis onze ans, se précipitaient sur le peuple Acadien, commença à se ralentir. Après avoir été proscrits, transportés, retransportés, poussés et repoussés de misères en misères, ceux qui étaient restés en Acadie purent respirer un instant au milieu des ruines et des morts amoncelées autour d'eux. Chacun alors s'installa comme il le put, dans l'endroit où le sort l'avait jeté. Les prisonniers accumulés autour d'Halifax se portèrent: les uns à Prospect, au sud de la ville,

les autres au nord, à Chezetcook, le plus grand nombre sur le détroit de Canso et aux îles Madame; d'autres se groupèrent sur la Baie des Chaleurs, à Nipisigny, Caraquette, Tracadie. Les plus favorisés, peut-être, furent ceux qui se fixèrent à Memramcook, sur des terres qui avaient été autrefois occupées par eux, et où ils purent profiter des défrichements déjà faits. Ces terres étaient encore inoccupées à cette époque; mais elles n'en avaient pas moins été octroyées, comme tout le reste, à des favoris des gouverneurs et de leurs conseillers. Celles-ci l'avaient été à Frédérick Wallet Desbarres, qui eut la sage prévoyance de laisser accomplir beaucoup de travaux avant de faire valoir ses droits. Heureusement, ceux qui se fixèrent là n'eurent pas à déguerpir comme ceux qui se fixèrent sur la rivière Saint-Jean. Ils s'obstinèrent dans leur occupation, et un arrangement fut finalement conclu, par lequel ils purent conserver leurs terres moyennant redevance. Desbarres se contenta d'exploiter un autre octroi qui lui avait été fait à Menoudy, où plus tard il loua à des Acadiens les terres dont ils avaient été propriétaires quelques années auparavant [4].

Au nombre des plus fortunés, nous citerons quelques membres de la famille des d'Entremont du Cap Sable. Ceux-ci furent non-seulement remis en possession de leurs terres, mais réintégrés dans leurs titres, et ce fut le commencement de la forte colonie Acadienne qui s'y est développée depuis. Voici à quelle occasion ils durent cette faveur. « Vers 1765,

---

4. Ce Desbarres ainsi enrichi devint plus tard Gouverneur du Cap-Breton. (Note du *MS. original.*)

plusieurs membres de cette famille, descendants des anciens barons Pobomcoup, (Pubnico) s'étaient embarqués à Boston, dans l'intention d'aller se fixer à Québec. En passant à Halifax, où leur navire avait fait escale, ils rencontrèrent un officier anglais qui les reconnut et leur fit grand accueil, parceque l'un d'eux lui avait autrefois sauvé la vie. Il les détourna du dessein d'aller s'établir au Canada en promettant qu'il les ferait remettre en possession de leurs terres et de leurs titres, ce qu'il fit en effet [5]. »

Lorsque la paix fut conclue en 1763, sur environ 6,500 Acadiens qui avaient été déportés aux Etats-Unis, il en restait un peu plus de la moitié. Souvent, ils avaient imploré des autorités la permission de s'éloigner du lieu de leur proscription, mais après la paix leur essor fut irrésistible. Divers groupes se dirigèrent alors sur le Canada, où ils s'établirent, les uns à l'Acadie, près de Saint-Jean, d'autres à Saint-Grégoire, Nicolet et Bécancour, dans le district des Trois-Rivières, et d'autres enfin à Saint-Jacques l'Achigan, où ils ont formé des paroisses riches et prospères.

Ceux qui n'avaient pu alors profiter de cet exode, se réunirent trois ans plus tard à Boston, au printemps de 1766, avec l'intention de retourner vers leur Acadie perdue et regrettée. Il ne demeura plus alors sur le sol étranger qu'une faible minorité, qui resta rivée dans le pays, par les infirmités ou l'extrême misère. Nous excepterons toutefois ceux qui avaient été déportés au Maryland, où la présence de coreligionnaires anglais et de quelques prêtres avait

---

5. *Casgrain. Pèlerinage au pays d'Evangéline.* P. 247.

rendu leur situation moins intolérable et où l'on retrouve encore leurs descendants [6].

« L'héroïque caravane qui s'était, dit Rameau, formée à Boston, avec l'intention de franchir les solitudes du Maine pour retourner en Acadie, se composait d'environ 800 personnes. A pieds et presque sans approvisionnements, ces pèlerins affrontèrent les périls et les fatigues d'un retour par terre, en remontant les côtes de la Baie de Fundy jusqu'à l'isthme de Shédiac, à travers 600 milles de forêts et de montagnes inhabitées ; des femmes enceintes qui faisaient partie de ce misérable convoi accouchèrent en route; nous avons connu quelques-uns des fils de ces enfants de la douleur, et c'est de leur bouche que nous tenons le récit que leur avaient transmis leurs pères, nés pendant cette douloureuse traversée. »

« Jamais on ne saura tout ce que souffrirent ces malheureux, abandonnés et oubliés de tous, en se frayant une route dans le désert; les longues années qui se sont écoulées ont éteint depuis longtemps les échos de leurs gémissements

---

6. Le *MS. original*—fol. 878—a la note suivante, empruntée à un passage de *Casgrain*, p. 207.

''Le Général Sheridan était petit-fils d'un de ces Acadiens.

L'abbé Robin, attaché comme aumônier à l'armée du Comté de Rochambeau, a tracé un tableau touchant de la petite colonie acadienne de Baltimore en 1781: ''Ils conservent entre eux la langue française, sont demeurés ''très-attachés à tout ce qui tient à leur ancienne nation, surtout à leur culte, ''qu'ils suivent avec une rigidité digne des premiers âges du christianisme. La ''simplicité de leurs mœurs est un reste de celle qui règnait dans l'heureuse ''Acadie...La vue d'un prêtre français sembla leur rappeler leurs anciens ''pasteurs. Ils me sollicitèrent d'officier dans leur église. Je ne pus, en remplissant cette sainte fonction, me dispenser de les féliciter sur leur piété, et ''de leur retracer le tableau des vertus de leurs pères. Je leur rappelais des ''souvenirs trop chers; ils fondirent en larmes.''

dans la forêt! celle-ci même a disparu; toutes les misères de ces infortunés sont noyées aujourd'hui dans l'ombre du passé; depuis longtemps on moissonne joyeusement sur leurs campements effacés, et c'est à peine si quelques traditions affaiblies de ce sublime et douloureux exode se trouvent encore éparses dans les récits des vieillards Acadiens de la Baie de Fundy. »

« Dans les sentiers sauvages qui serpentaient parmi les forêts interminables du Maine, cette longue file d'émigrants cheminaient péniblement; c'étaient de petites troupes de femmes et d'enfants, traînant le mince bagage de la misère, tandis que les hommes, dispersés çà et là, cherchaient dans la chasse, dans la pêche et même parmi les racines sauvages, quelques ressources pour les alimenter. Il y avait des enfants tout petits, marchant à peine, que l'on menait par la main, les plus grands les portaient de temps en temps; plusieurs de ces malheureuses mères tenaient un nourrisson dans leurs bras, les cris de ces pauvres enfants rompaient seuls le silence sombre et lugubre des bois.

« Combien moururent en route: d'enfants, de femmes et même d'hommes? Combien ont expiré, accablés par la lassitude, souffrant la faim, assis et oubliés pour toujours dans un sentier perdu, sans prêtre, sans consolation, sans amis? Personne ne les a comptés, personne ne redira leurs noms, et les dernières agonies de la mort furent empoisonnées, pour ces innocentes victimes, par toutes les angoisses des regrets et de l'abandon!

« A mesure que cette triste caravane s'avançait, il s'en trouvait en effet dont les forces défaillantes se refusaient à les porter plus loin; tous ne succombaient point cependant, et il s'échelonna ainsi le long de la route quelques

groupes qui demeurèrent comme des noyaux de colonies à venir. C'est ainsi que sur les bords du fleuve Saint-Jean, plusieurs familles se fixèrent sur les ruines des établissements qu'avaient occupés les français dans ce district, et où se maintenaient encore dans l'ancien fief Jemsek (de *La Tour*) et dans celui d'Ekoupag quelques rares familles Acadiennes.

« Lorsque la colonne des proscrits, éclaircie par les fatigues du voyage, atteignit les bords du Peticoudiac, il y avait quatre mois qu'ils étaient en route. Là ils purent enfin goûter quelques instants de repos et de consolation ; les premiers qui débouchèrent en bas des montagnes boisées qui bordent cette rivière rencontrèrent devant eux quelques hommes demi-chasseurs, demi cultivateurs, qui parlaient leur langue et parmi lesquels ils ne tardèrent pas à reconnaître des compatriotes et des parents ; c'étaient là les restes des anciens habitants de Memramcook, de Chipody et de l'isthme de Shédiac. Déjà l'on voyait des constructions et des défrichements s'étaler le long de la rivière, lorsque la troupe des captifs revenant des Etats-Unis les rejoignit à la fin de l'été de 1766.

« Quelle dut être touchante la rencontre de ces êtres dont les cœurs étaient dévastés par une calamité commune, après une séparation de onze années ! Ici, au moins, ils pouvaient un instant se reposer en paix de leurs extrêmes fatigues, sans le danger d'essuyer les rebuffades et la malveillance d'étrangers indifférents ou hostiles ; les amis qu'ils venaient de retrouver étaient eux-mêmes fort pauvres, mais leur accueil était cordial et sympathique.

« Malheureusement, après ce premier mouvement de joie, ils eurent à éprouver un grand serrement de cœur. Ils

avaient nourri l'espoir que là-bas, de l'autre côté de la Baie de Fundy, à Beauséjour, à Beaubassin, à Grand-Pré, à Port-Royal, ils retrouveraient leurs terres et peut-être leurs habitations; ils avaient espéré qu'on les laisserait s'établir sur celles qui n'étaient pas encore occupées, mais ils eurent bientôt à se rendre compte qu'ils n'y devaient pas songer; tout avait été distribué à leurs persécuteurs ou à de nouveaux colons. Ce grand et pénible voyage qu'ils venaient de faire se trouvait inutile; il n'y avait plus pour eux ni patrimoine ni patrie. A cette décourageante nouvelle, la plupart se sentirent abattus, ils étaient à bout de leurs forces, et ne cherchant pas à pousser plus avant, ils demeurèrent au lieu même où la Providence venait de les conduire.

« Cependant un certain nombre ne put se résoudre à croire que tout fût perdu, et qu'ils fussent ainsi dépouillés sans aucun espoir de ces riches terres, conquises autrefois sur la mer par l'industrie laborieuse de leurs aieux. Cinquante à soixante familles reprirent de nouveau leur route, hommes, femmes et enfants; ils tournèrent le fond de l'ancienne Baie Française, devenue *Fundy Bay;* ils visitèrent successivement Beaubassin, Pigiquit, Grand Pré ; mais Beauséjour s'appelait *Cumberland,* Beaubassin, *Amherst;* Cobequid avait pris le nom de *Truro,* Pigiquit celui de *Windsor* et Grand Pré se nommait *Horton;* tout était changé! Noms anglais, villages anglais, habitants anglais; partout où ils se présentaient, ils semblaient des revenants d'un autre âge; personne depuis longtemps ne songeait à eux.

« Ils effrayaient les enfants, ils inquiétaient les femmes et les hommes, comme une menace sortie du tombeau; on

s'irritait contre eux, et les malheureux se traînaient de village en village, harassés par la fatigue, la faim et le froid, et par un désespoir qui s'accroissait à chaque étape; la dernière fut à Port-Royal (Annapolis), où les mêmes inquiétudes d'un côté et les mêmes déceptions de l'autre se répétèrent.

« Que faire cependant de cette caravane de misérables en haillons, écrasés par la lassitude, les privations et le chagrin? Les officiers de la garnison prirent le parti de les diriger un peu plus au sud, sur la Baie Ste-Marie, dont les rives inoccupées étaient bordées de vastes forêts. Les pauvres Acadiens, épuisés et désespérés par tant de malheurs, ne sachant plus où porter teurs pas, se laissèrent conduire et finirent ainsi par s'échouer sur cette rive déserte, où des terres leur furent concédées le 23 déc. 1767. Ceux-ci avaient ainsi parcouru à pied, une distance d'environ 1000 milles avant d'atteindre le terme de leur voyage, et cela ne représente pas les longues distances qu'ils eurent à franchir de la même manière pour se réunir à Boston.

« Les plus cruelles traverses n'abattent pas toujours entièrement l'énergie humaine; le calme après la tempête, la moindre lueur d'espoir qui renaît, permettent à nos sens rassis de se rattacher à la vie, de se reprendre au travail et d'inaugurer de nouveaux progrès. Sous la pression de la nécessité, ces misérables proscrits élevèrent des huttes; on se mit à pêcher, à chasser, les défrichements commencèrent, et bientôt avec les bois abattus on vit se remonter quelques grossières maisons [7]. » Telle fut l'origine de cette

---

7. *Une Colonie.* Ch. XV. P. 186 à 190.

colonie qui couvre aujourd'hui toute la partie ouest de la péninsule.

Pendant de longues années il y eut de nombreux déplacements. On venait de France, des Antilles, de la Louisiane, du Canada, des Etats-Unis; on allait d'une colonie à une autre, à la recherche d'un père, d'une mère, d'un frère, d'un parent dont on n'avait pas eu de nouvelles. Souvent la mort avait moissonné celui qu'on cherchait; quelquefois cependant, contre toute attente, on retrouvait celui qu'on croyait mort. Lentement, les membres épars d'une même famille parvenaient à se reconstituer. Ceux que le sort avait le plus favorisés, attiraient à eux les plus indigents, jusqu'à ce qu'enfin, la mort, les liens nouveaux, eussent fait de chaque groupe isolé une unité indépendante et étrangère aux autres.

CHAPITRE QUARANTE-TROISIEME[1]

—

La guerre de l'Indépendance. — Les Loyalistes. — Situation des Acadiens. — Abolition du serment du *test*.

La forêt répercutait encore les échos des gémissements de ces malheureux Acadiens revenant de leur exil, que déjà, à Boston, grondait l'orage qui allait, quelques années plus tard, changer la face de ce continent. Des sujets ayant la même origine, la même langue, la même foi, allaient devenir rebelles à l'autorité de la Métropole et hisser l'étendard de la révolte. Loin de nous l'idée de blâmer leurs actes: ils luttaient pour une noble cause. Si belle, si bienfaisante que soit la liberté, si juste qu'ait été la cause des rebelles, leurs griefs ne portaient cependant que sur des intérêts matériels; leur liberté religieuse n'avait jamais été menacée; on ne les contraignait pas à combattre des frères; mais, tandis que ceux qui ne luttèrent même pas pour la défense de ces droits, beaucoup plus élevés et dignes de notre respect, furent dépouillés de tout, arrachés de leurs foyers, séparés, jetés sur des rivages lointains, conspués,—ceux qui furent les vrais rebelles conservèrent leurs biens, leurs foyers. Leurs chefs sont devenus des héros dont les noms, inscrits en lettres d'or, sur des mausolées et des monuments somptueux, résonnent à l'oreille comme ceux des dieux de

1. Le sommaire est traduit de l'anglais.

l'antiquité. Lorsqu'après plus d'un siècle, nous jetons un regard en arrière sur les faits accomplis, et que nous pesons les conséquences multiples de cette séparation, nous ne sommes pas loin de croire que l'humanité a largement bénéficié de ces événements. Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons chasser de notre esprit le rapprochement que cette situation fit alors surgir. Ceux qui avaient eu la garde des prétendus rebelles Acadiens, et qui les accablèrent pour des faits dont ils n'étaient pas coupables, allaient, en devenant rebelles, rester les maîtres paisibles de leurs foyers, tandis que les loyaux allaient prendre le chemin de l'exil.

Nous référons à ces événements parce qu'ils ont eu des conséquences funestes pour un certain nombre d'Acadiens. Il fallait faire place à ceux qui s'exilaient volontairement; les autorités anglaises étaient pour eux remplies de sollicitude; il fallait les récompenser de leur attachement au souverain, de leurs sacrifices; et dans quelques cas, ce fut aux dépens des Acadiens. A leur égard les souffrances de vingt-cinq années, la justice, les droits acquis comptaient pour si peu de chose. C'est ainsi qu'un groupe d'Acadiens qui, depuis dix-huit ans, vivaient en paix sur des terres qu'ils étaient péniblement à défricher, sur la rivière St-Jean, durent céder la place à ces nouveaux venus. Parmi ces nouveaux venus se trouvaient plusieurs officiers qui avaient concouru à la première déportation, ou leurs familles, et, parmi ces dernières, celle du Colonel Winslow.

Forcés de recommencer en d'autres lieux le dur labeur du colon, les Acadiens s'enfoncèrent de nouveau dans la forêt, dans un endroit à peu près inaccessible; c'est cette dernière transmigration qui donna naissance à la colonie, aujourd'hui populeuse et florissante, de Madawaska.

Et, par un autre renversement de la situation, nous allions voir des émissaires de Washington et de Lafayette venir tenter en vain les Acadiens de forfaire à leur allégeance. Nous allions voir également des Acadiens rapatriés offrir leurs services au Gouvernement anglais [2], tandis que d'autres restés sur la terre étrangère les offraient au Congrès [3]. Nous avons vu que l'objection des Acadiens au serment d'allégeance ne portait que sur la réserve de n'avoir pas à combattre les Français; la même situation allait encore se répéter dans cette guerre, mais cette fois l'objection allait venir des colons Américains qui s'étaient établis en 1760 sur les terres des Acadiens. L'objection allait être la même: ce qui à bon droit avait répugné aux Acadiens, allait également soulever la même réprobation chez ceux qui avaient hérité de leurs biens; mais cette fois on allait comprendre sans effort la force du sentiment qui faisait agir ces hommes, et sans hésitation, faire droit à leur demande: « Ceux d'entre nous, disait leur requête, qui appartiennent à la Nouvelle-Angleterre, et qui ont été invités à venir s'établir dans cette Province par une Proclamation du gouverneur Lawrence, regarderaient comme une extrême cruauté d'avoir à prendre les armes, et à aller combattre contre nos amis et nos parents. [4] » Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les requérants demandaient la même faveur pour les Acadiens et pour les mêmes raisons: « Les Acadiens qui habitent parmi nous sont dans la même situa-

---

2. ''As to militia forces, 100 Acadians at St. Mary's bay had volunteered''. *Murdoch*, Hist of N. S. vol. II, p. 568. (Note du MS.)

3. ''Après la guerre ceux-ci s'établirent à Chasy dans le Vermont.'' (Note du MS.)

4. Cité par *Murdoch*, vol. II, ch. XL. P. 566. Cf. C. A. (1894) N. S. Legge to Secry. of State, Dartmouth, 11 Jan. 1766. Col. Cor. N. S. vol. 10. P. 97.

tion; la plupart d'entre eux comptant des amis disséminés en divers endroits d'Amérique, et cela par ordre de Sa Majesté[5]. » Cependant la situation pour ces Acadiens était loin d'être ce qu'elle avait été autrefois; il n'y avait alors, tout au plus, aux Etats-Unis que 250 Acadiens en état de porter les armes ; les chances d'une rencontre sur les champs de bataille étaient fort improbables ; tandis qu'avant leur déportation, il ne pouvait y avoir, sans exception, que des parents et des compatriotes à combattre. Oh! si chacun se pénétrait de cette grande maxime chrétienne: « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fut fait, » si chacun développait en lui la faculté de descendre dans les sentiments des autres avant d'agir, les notions élémentaires de l'équité ne seraient pas travesties et violées! Que de crimes seraient évités!

Malgré qu'il eut été décidé que les Acadiens ne pourraient s'établir qu'à certains endroits désignés, dans l'intérieur des terres, et par petits groupes isolés, néanmoins, ces règlements ne furent pas mis en force avec rigueur. Chacun put s'établir à peu près à sa guise dans l'endroit qu'il jugea convenable, et, comme la pêche offrait des ressources immédiates qu'ils n'auraient pu trouver sur des terres de qualité inférieure, et à distance de la mer, le plus grand nombre se firent pêcheurs. Jusqu'à la déportation leur occupation exclusive avait été l'agriculture; par la force des circonstances la pêche et la navigation allaient devenir définitivement leur principale ressource.

« Finalement, dit Brown[6] l'on permit aux débris de ce

---

5. *Ibid.*

6. *C. F. Doc. in.* Pièce LXXIV. Tome II. P. 86-7-8.—Ce passage de Brown est daté *28 sept. 1764.*

peuple malheurex de rester dans la Province. Le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse le persécuta haineusement ; mais sa rage se réfréna enfin; et bien que les instructions portassent qu'ils dussent s'établir par petits groupes dans l'intérieur, cependant ces ordres ne furent plus appliqués avec rigueur ni observés. Quelques-uns des Acadiens sont dispersés le long du rivage et possèdent légalement les terres qu'ils cultivent. L'on insinue même que, dans certains cas, les terres appartiennent à des propriétaires qui ont tacitement approuvé ce qui a été fait, et qui voient avec plaisir que leurs fermes sont bien cultivées, se réservant le droit de les réclamer quelqu'un de ces jours. Un exemple de ceci est déjà arrivé et peut se reproduire. Le gouvernement peut estimer nécessaire de favoriser le plaignant. Les souffrances des Acadiens se perdront dans les bois. Leur voix n'arrivera pas jusqu'au trône. »

Et comme si Brown lui-même avait eu l'intention de rédiger une supplique qu'il désirait faire parvenir au secrétaire d'Etat, nous trouvons cette note à la suite des remarques ci-haut: « Sire, vos sujets Acadiens ont assez longtemps souffert. Donnez donc un ordre au gouvernement à l'effet de les confirmer dans leurs possessions, et de leur assurer pleins droits sur leurs propriétés ; devenez leur protecteur et faites-le savoir publiquement, et des profondeurs de leurs forêts leurs voix mélodieuses prieront pour vous. » Ceci était écrit en 1791, trente-six ans après la première déportation [7].

---

7. Ainsi que nous l'avons noté, ces *Observations du Dr. Brown* sont du *28 sept. 1764*.—L'auteur d'*Acadie* fait erreur quand il les assigne à l'année 1791.

Pendant longtemps, on ne permit qu'un seul prêtre dans toute l'étendue de la Nouvelle-Ecosse; mais en 1777, comme les Sauvages de la rivière St-Jean, travaillés par des émissaires du Congrès, menaçaient de se soulever dans les intérêts des Provinces rebelles, le gouverneur Arbuthnot s'adressa au gouverneur du Canada, le priant d'envoyer un prêtre parmi ces sauvages dans le but de les garder fidèles au gouvernement anglais. Ce qui fut fait, et l'abbé Bourg, lui-même Acadien, s'appliqua avec succès à cette tâche, de concert avec l'ex-gouverneur Franklin, devenu Commissaire des Indiens. Ce ne fut cependant que vers 1793,. alors que beaucoup de prêtres fuyaient la France en révolution, que l'on permit l'entrée de la Province à plusieurs de ces fugitifs. A partir de ce moment tout obstacle cessa.

Il restait cependant une autre entrave à la liberté des Acadiens, et cette crise se perpétua jusqu'à 1827. Le serment du Test les excluait de toutes les charges publiques. Haliburton, secondé par M. Uniacke, entreprit de faire tomber cette dernière chaîne. « Le discours qu'il prononça à cette occasion, dit Murdoch, est le plus magnifique morceau d'éloquence qu'il m'ait jamais été donné d'entendre[8]. » L'assemblée, électrisée par ce discours magistral, vota à l'unanimité la loi qui faisait des Acadiens un peuple libre. Nous passerons par dessus le récit émouvant de leurs malheurs et l'éloge remarquable qu'il fit de la pureté de leurs mœurs, pour ne citer que la dernière partie de sa péroraison, laquelle peint éloquemment le caractère élevé de cet homme:

---

8. Vol III, ch. XLI. P. 577.—Ceci, comme tout l'extrait du célèbre discours d'Haliburton, est emprunté à *Casgrain*, p .302 et seq.

« Tout homme qui met la main sur le Nouveau-Testament et qui dit que c'est là le livre de sa foi, qu'il soit catholique ou protestant, anglican ou presbytérien, baptiste ou méthodiste, quelle que soit l'étendue des points de doctrine qui nous séparent, il est mon frère et je l'embrasse. Nous marchons par différents chemins vers le même Dieu. Dans le sentier où je marche, si je rencontre un catholique je le salue, je fais route avec lui, et quand nous arriverons au terme, à ces *flammantia limina mundi,* quand le temps viendra, ainsi qu'il doit venir, où cette langue, qui maintenant s'exprime, se glacera dans ma bouche, où cette poitrine, qui maintenant respire l'air pur du ciel, me refusera ses services, où ces vêtements terrestres retomberont dans sein de la terre d'où ils viennent, et iront se mêler à la poussière des vallées, alors, avec ce catholique, je tournerai en arrière un long et languissant regard. Je m'agenouillerai avec lui, et au lieu de dire avec le présomptueux pharisien: « Grâce à Dieu, je ne suis pas comme ce papiste, » je prierai, afin que tous deux, étant du même sang [9], nous soyons tous deux pardonnés, et, qu'étant frères, nous soyons tous deux reçus là-haut. »

---

9. Le *MS. original*—fol. 891—porte ici le renvoi suivant, au crayon, de la main du traducteur: ''A vérifier. Ne serait-ce pas ''*Etant le prix du même sang*'' (du Sauveur)? Car Haliburton et les Acadiens n'étaient en aucune autre façon du même sang.''—Voici le texte anglais d'Haliburton: ''I will pray that, as kindred, we may be equally forgiven: that, as brothers, we may be both received.''

CHAPITRE QUARANTE-QUATRIEME [1]

—

Acadiens en Angleterre, en France, en Guyane, à Saint-Domingue, à Hispaniola, en Louisiane, au Canada.—Leurs nombreuses transmigrations.—Mortalité très-élevée.—Statistiques générales.

Si lamentable qu'ait été le sort des Acadiens déportés aux Etats-Unis, et de ceux qui échappèrent à la déportation en se réfugiant dans les forêts du Golfe, ou en se frayant un chemin à travers la solitude pour atteindre le Canada, il est loin d'être comparable au sort de ceux qui furent déportés en Angleterre ou en France: non pas que ces derniers aient été plus maltraités ou plus misérables, mais parceque, pour le plus grand nombre, l'incertitude de leur triste existence se prolongea beaucoup plus longtemps que pour ceux qui restèrent de ce côté de l'Atlantique.

Après la paix de 1763, tous ceux qui se trouvaient en Angleterre passèrent en France. Un grand nombre de ceux-ci formaient partie des quinze cents qui avaient été déportés en Virginie, et que les virginiens ne voulurent pas recevoir. Ils avaient été beaucoup plus longtemps en mer que d'autres, et on comprend que la mortalité, dans ces navires surchargés, dut être proportionnellement plus grande. Le mémoire de M. de laRochette [2], qui fut chargé d'en faire le

---

1. Sommaire traduit de l'anglais.

2. Cf. aux *Appendices* de ce tome III.

recensement, et de les faire passer en France, nous donne une idée de l'étendue de leurs malheurs et de la mortalité. Décimés pendant le trajet de l'Acadie à la Virginie, de la Virginie en Angleterre, ils le furent encore pendant leur séjour à Liverpool, Southampton, Peryn, Bristol, etc., etc. Ainsi, après huit ans de captivité, malgré les naissances, nous voyons que leur nombre était réduit de plus d'un tiers : « Dispersés, disait M. de la Rochette, dans tous les ports de ce royaume, un grand nombre y périrent de misère et de chagrin. Trois cents avaient abordé à Bristol où ils n'étaient point attendus ; ils passèrent trois jours et trois nuits sur les quais de la ville, exposés à toutes les injures de l'air, et c'était en hiver. On les enferma à la fin dans quelques édifices ruinés, où la petite vérole en fit périr une grande partie. » Il se rendit ensuite à Liverpool, où il se présenta à leurs quartiers et leur fit part de sa mission : « Les larmes, dit-il, succédèrent aux premières acclamations. Plusieurs semblaient entièrement hors d'eux-mêmes ; ils battaient des mains, les levaient au ciel, se frappaient contre les murailles et ne cessaient de sangloter. Il serait impossible de décrire tous les transports auxquels ces honnêtes gens s'abandonnèrent ; ils passèrent la nuit à bénir le roi et son ambassadeur, et à se féliciter du bonheur dont ils allaient jouir. Ils étaient arrivés à Liverpool au nombre de trois cents trente-six, et ils sont réduits aujourd'hui à deux cent vingt-quatre. »

A Southampton, ils étaient réduits à deux cent dix-neuf de trois cent quarante qu'ils étaient à leur débarquement, et la proportion était la même dans les autres ports.

Avec ceux qui y étaient déjà, le nombre total des Acadiens en France, après la paix, et après le retour de ceux

qui étaient en Angleterre, se trouvait être d'environ quatre mille cinq cents, disséminés dans les ports de Grandville, St-Malo, Boulogne, Rochefort, la Rochelle et Brest. Quel fut leur sort ? On ne le sait que vaguement. La France n'avait pas de terres publiques à leur offrir dans le royaume, et le petit nombre de colonies qui lui restaient étaient situées dans des climats d'une chaleur torride, qui ne pouvaient convenir à des hommes habitués à des régions froides, et cependant, tous ces gens soupiraient après un établissement agricole. On en établit quatre cents à Belle-Isle-en-Mer, où l'on donna à chaque colon un lopin de terre, une maison, une vache, un cheval, trois brebis et les outils nécessaires, à part la ration militaire pendant quelque temps. Il fut aussi alloué six sols par jour, pendant cinq ans, à chacun de ceux qui étaient nés en Angleterre, et pareille somme leur vie durant à ceux qui étaient nés en Acadie. Cet établissement date de 1765, et c'est le seul endroit en France où il existe encore un groupe compact d'Acadiens.

« On fit beaucoup de projets, dit Rameau, pour procurer à ces pauvres gens un foyer et des moyens d'existence dont ils pussent tirer bon parti : les uns proposèrent de les envoyer en Corse, les autres dans les Landes. Ces propositions n'eurent pas de suite, mais on en fit partir par détachements pour St-Dominique, la Guyane, les Iles sous le Vent et les Malouines. Nulle part ils ne purent se fixer, ni créer d'établissements prospères ; ils étaient dépaysés et très éprouvés par des climats si différents du leur [3]. » De plusieurs centaines qui se rendirent en Guyane en 1764,

3. *Une Colonie*, II. P. 216.

il en revint à peine quelques-uns en France; dix-huit mois après, le reste avait péri.

« Le Comte d'Estaing, alors qu'il était gouverneur d'Hispaniola, dit Smith [4], eût pitié de ce peuple infortuné et l'invita à venir s'établir dans cette île, et affecta à cette fin un district particulier. Un contingent considérable profita de l'offre faite par le Comte; mais ni eux ni leur bienfaiteur n'avaient tenu compte du danger provenant du passage d'un pays du nord à un climat tropical. Le résultat fut que la peste se déclara parmi eux, même avant qu'ils eussent pu se préparer des habitations. Un grand nombre périt là, et le reste fut forcé d'émigrer vers un autre climat. Leur bienfaiteur, le comte, à la nouvelle de leur effrayante mortalité, alla visiter leur colonie. Il les trouva dans le plus pitoyable état, se réfugiant sous des buissons pour échapper au soleil torride, et se couchant par terre pour mourir. »

Nous pourrions, dit encore Rameau [5], rétablir l'histoire de bon nombre de familles qui furent emmenées de l'Ile St-Jean (Prince Edouard) à Louisbourg; transportées de Louisbourg en Angleterre, d'Angleterre en France, et de France en Guyane en 1764; puis, ramenées en France en 1765 après le désastre de Kourou, elles furent déposées à l'île d'Aix d'où elles furent conduites à Rochefort. Aprs un séjour de quelques années en cet endroit, quelques-unes furent envoyées dans le Limousin, chez M. de Saint-Victor, mais elles y restèrent peu et furent dirigées, en 1772, sur St-

4. Cf. *French Neutrals*, par Mrs Williams, *Introd.* p. 65. Si Smith a vraiment ce passage, il la emprunté à *Mrs. Williams*.

5. *Une Colonie*...P. 226 et seq.

Malo où vint les trouver M. de Peyrusse, qui emmena avec lui plus de cent familles. Elles demeurèrent quelques années sur les terres qu'il leur fournit, dans le Poitou, à Archigny, Cenan, Bonneuil-ma-Tour, Maillé; mais le sol y était pauvre et toute la contrée avait un aspect morne et désolé qui contrastait péniblement avec les riches vallées et les riants décors de la Baie Française (Fundy). Au milieu de cet isolement muet et sauvage, ces familles ne pouvaient se river au sol et se consoler de leur chère Acadie et de tant de parents épars en tant d'endroits. Aussi, lorsque quelques années plus tard le gouvernement espagnol leur fit des propositions avantageuses pour un établissement en Louisiane,la plupart de ces familles, et un grand nombre de celles qui habitaient encore la France, s'empressèrent de les accepter. De 1784 à 1787, il s'établit un grand courant d'émigration Acadienne vers la Louisiane. Des quatre mille cinq cents personnes qui se trouvaient en France en 1763, il en resta à peine sept à huit cents; ceux qui étaient à St-Domingue et autres îles des Antilles avaient déjà pris cette voie longtemps avant. Ce n'était donc que trente ans après la première déportation, et après avoir souffert toutes les angoisses de la séparation, de l'exil, de la mort, de la misère sous toutes ses formes, de tous les maux qui peuvent assiéger l'humanité, que cette population put enfin trouver un asile définitif [6].

---

6. *Note du MS. original*: "Il serait impossible de préciser exactement ce qui restait dix ou quinze ans après la déportation de cette population de 18,000 âmes. Rameau, qui s'est livré à de patientes recherches sur la question, l'évalue à 11,500 vers 1766. En se basant sur l'augmentation naturelle des 50 années qui ont précédé la déportation, cette population, dans des circonstances analogues, eut été d'environ 27,000 en 1766, mais outre une diminution consi-

Que celui dont le cœur n'est pas de pierre ; que celui dont l'esprit peut comprendre les sentiments de ses semblables, pose pour quelques instants ce livre ; qu'il refasse par la pensée le long et douloureux pèlerinage de ces infortunés ; qu'il se les représente prisonniers pendant des semaines à Grand Pré, à Port-Royal, à Beaubassin; dépouillés de tout, leurs maisons brûlées, jetés à bord des bateaux, séparés de leurs parents et quelquefois de leurs femmes et de leurs enfants; qu'il les suive à fond de cale dans une atmosphère empestée, ballottés par les flots, repoussés, par les autorités, du lieu de leur destination, dirigés sur l'Angleterre, y demeurant huit annéees captifs;

---

dérable dans le nombre des naissances, il faut supposer une mortalité énorme chez les enfants.

Pour en arriver à une évaluation approximative, il faut suivre les exilés dans leurs transmigrations successives jusqu'au lieu de leur établissement définitif. Il n'en resta que peu ou point en Angleterre; environ 700 en France et au plus 800 aux Etats-Unis dont plus des deux tiers à Baltimore et une cinquanaine à Chasy dans le Vermont, où après avoir servi dans l'armée pendant la guerre de l'Indépendance, on leur octroya des terres. Le nombre de ceux qui se fixèrent définitivement à la Guyane, à St-Domingue et autres îles des Antilles, est insignifiant. Environ 1500 allèrent rejoindre dans les Provinces Maritimes les 2,500 qui s'y trouvaient déjà en 1765.

Tenant compte de toutes ces transmigrations, nous en arrivons au résultat suivant:

France	700
Etats-Unis	800
Provinces Maritimes, Gaspésie, Iles de la Madeleine, Côtes de Terreneuve, St-Pierre et Miquelon	4,000
Louisiane	2,500
Province de Québec	3,500
Autres lieux	500
	12,000

Rameau porte son évaluation à 11,500. Nous croyons qu'il a fait erreur de 500 en moins pour la Province de Québec. D'autre part, nous pouvons égale-

décimés en tous lieux par la mort, transportés en France, séjournant ici et là pendant plusieurs années, se rembarquant pour la Guyane et les Antilles, décimés de nouveau, revenant en France, y séjournant quelques années encore... Puis, après trente ans de ce désespoir à jet continu, allant finalement, courbés sous le poids des infortunes, blanchis prématurément par les soucis, usés par le chagrin et la misère, terminer leur chétive existence dans les solitudes de la Louisiane. Et, après avoir donné un instant de méditation à ces choses et supputé la somme de leurs angoisses, qu'on se demande si jamais sort plus navrant et plus dramatique fut le partage de toute une nation ou même d'une poignée d'individus; et cela, par pur motif de spoliation, et par décret de l'autorité. Qu'on se demande, si, après cela, il convenait à Parkman de ridiculiser la sentimentalité de ses compatriotes, et de fausser à dessein l'histoire pour accabler davantage un peuple aussi éprouvé.

---

ment avoir fait erreur pour d'autres endroits, particulièrement la Louisiane. L'estimation pour ce dernier endroit est plus difficile à faire, attendu que l'émigration de France et d'ailleurs y fut constante pendant 32 ans. Ce que nous savons d'à peu près certain, c'est qu'en 1790 la poulation acadienne dans la Louisiane était de 4,000 âmes.

Si, d'un autre côté, sur ce chiffre de 12,000 âmes, nous déduisons 2,000 comme représentant la survivance des enfants nés après la déportation et avant 1765, nous trouvons que la population primitive de 18,000 âmes se trouvait réduite à 10,000 en 1765, lorsque, sans la déportation, la population totale eut aisément atteint 25,000.

Aujourd'hui cette population est approximativement comme suit:

Provinces Maritimes, Iles de la Madeleine, Gaspésie, St-Pierre et Miquelon, Terreneuve, (très distincte).	130,000
Canada (un peu mélangé avec les Can.-Français)......	100,000
Louisiane (très distincte)	40,000
Belle-île-en-Mer, Poitou (France)	
Etats-Unis, (absorbée).	

«Quand un foyer a été ravagé, dit Smith, un compatriote de Parkman, et réduit en ruines par une soudaine calamité, il y a là, pour toute la communauté, une occasion de manifester sa sympathie. Ici, nous avons des milliers d'Acadiens exilés qui, dans un désastre commun, avaient tout perdu, de par un ordre de ceux qui avaient le pouvoir.

« Plus d'une mère a serré plus étroitement son enfant sur son cœur, au souvenir, encore frais à la mémoire de chaque lecteur, de ses ancêtres, qui pendant tant d'années avaient couru à la recherche d'un fils qui leur avait été ravi, jusqu'à ce qu'ils eussent dépensé toute leur fortune et que leur front présentât l'image vivante de la douleur: le sort de ces parents évoque la triste expérience de ces neutres Français, qui ont passé leur vie à chercher des membres de leurs familles, qui avaient été dispersés à dessein pour prévenir leur réunion. »

Il y a déjà près de deux mille ans que l'histoire, aidée par les poètes, perpétue le souvenir d'Enée fuyant sa patrie, portant sur son dos son vieux père Anchise. Bien des cœurs ont battu à la lecture de ce récit n'affectant que passagèrement l'existence de deux êtres; ici, il s'agit de tout un peuple, il s'agit de malheurs intenses et prolongés qui ne sont en aucune façon comparables à celui du malheureux Enée; il s'agit de malheurs infligés dix-huit siècles après l'ère chrétienne, dans un pays chrétien, par un peuple qui se targue d'être à la tête de la civilisation. Oh non! M. Parkman; continuez, si cela vous convient, votre œuvre de falsification, mais laissez les poètes et les romanciers à leur noble tâche; laissez ceux dont l'âme compatissante vibre au récit des souffrances et des injustices imposées par le fort au faible, laissez les, dirons nous, ramener

à la surface ce que vous vous êtes efforcé de voiler; laissez les démasquer la cupidité qui fut le motif de ce drame; laissez les accorder le tribut d'une larme aux victimes. Tout Acadien porte encore une plaie dans son cœur; avivez-là si vous le désirez, mais laissez venir à nous les âmes tendres, les consolateurs, car nous avons faim du pain de la consolation! Laissez le baume qu'ils versent sur nos plaies neutraliser le fiel que vous avez répandu! Laissez les poètes compatir à nos souffrances et nous tendre la main de l'amitié. «L'amitié, comme le disait si éloquemment Haliburton, dans le discours auquel nous faisions tout à l'heure allusion, est naturelle au cœur de l'homme; elle est comme le lierre qui cherche le chêne, s'attache à son tronc, embrasse ses branches et les entoure de superbes festons; il grimpe jusqu'à son sommet et balance sa bannière de feuillage au-dessus de sa tête, comme s'il triomphait d'avoir vaincu le roi des forêts.» Croyez-le, M. Parkman, l'humanité est et sera toujours ouverte aux sentiments nobles et généreux, et vous n'avez pas encore atteint le prestige qui vous fera fermer aux poëtes et aux romanciers la source féconde qui a immortalisé Longfellow, et immortalisera encore, nous l'espérons, d'autres de vos compatriotes! Si la civilisation est le fait de l'intelligence, du développement de la science et de nos facultés, elle est plus encore celui du cœur! Toucher le cœur de l'homme, c'est le civiliser, le rendre meilleur! Le cœur est la grande voie par laquelle toute civilisation doit passer [7]!

---

7. Note du *MS. original*:—"L'abbé Casgrain a cru remarquer, chez les Acadiennes des Provinces Maritimes, une expression de tristesse douce et résignée, qui lui a semblé contraster visiblement avec l'expression vive et enjouée

des Canadiennes françaises. Des généralisations de cette nature peuvent être difficiles à faire, il ne serait cependant pas étonnant que des malheurs qui ont affecté toute une génération aient été suffisants pour fixer cette particularité. Le caractère d'un peuple est toujours le résultat d'une multitude de causes et d'incidents graves ou légers, temporaires ou prolongés, dont l'ensemble compose le caractère national sous lequel il nous apparaît.''

CHAPITRE QUARANTE-CINQUIEME

—

CONCLUSION

Pendant qu'ailleurs on fouille l'histoire pour faire revivre les souvenirs d'un passé depuis longtemps disparu, ici, comme il s'agissait d'un crime, ses auteurs ont essayé de les faire oublier en effaçant tout ce qui pouvait nous les rappeler: Beauséjour, Gaspereau, Grand Pré, Beaubassin, noms si harmonieux, si remplis de souvenirs, si familiers il y a un siècle et demi, n'existent plus que pour les amateurs d'histoire et d'antiquités. Pour retrouver où fut le village de Grand Pré, il faudrait des recherches patientes; bientôt il ne restera plus rien, et les historiens de l'avenir se disputeront au sujet de l'emplacement de ces lieux, comme on se dispute aujourd'hui sur le site de Babylone, de Troie, et de tant d'autres villes de l'antiquité païenne. Mais il n'en sera pas ainsi de l'histoire de ce peuple. Ce chapitre perdu, détruit par des mains coupables, renaîtra; l'histoire en sera reconstituée par les fragments échappés à la destruction. Le meurtrier n'échappe pas toujours à la peine de son crime, parce qu'il n'en a pas écrit les détails, parcequ'il les a effacés, ou parcequ'il ne l'a pas accompli à la lumière du jour. La justice, tardive quelquefois, parvient presque toujours à découvrir les trames les mieux ourdies, et à amener l'expiation. Cette expiation, malgré des efforts

contraires, est en voie de se faire, et même elle est déjà arrivée, croyons-nous. Ces recherches se poursuivent encore, et, si les circonstances nous le permettent, nous nous efforcerons d'y contribuer pour notre part, et nous ne doutons pas que de nouvelles découvertes ne viennent bientôt déchirer tout-à-fait le voile qui obscurcit encore une partie de la vérité.

Si nous nous laissions entraîner par nos sentiments, nous voudrions que ce petit peuple acadien, dispersé, mais non anéanti, restât ce qu'il était autrefois, avec ses goûts simples et tout ce qui composait sa physionomie particulière chère à nos souvenirs; mais la loi du progrès est là, se dressant devant lui, inexorable; elle lui dit: marche ou tu seras distancé, écrasé peut-être; il faut lui obéir, accélérer le pas, entrer en lutte, conquérir sa part du progrès; conquête pénible cependant, qui hâtera sa disparition dans le grand tout homogène que prépare l'avenir. Mourir de sa victoire, tel est le sort lointain peut-être, mais inévitable, qui l'attend.

Le passé nous offre une leçon que nous ferions bien de méditer et de profiter. Elle s'applique non seulement au peuple Acadien, mais encore au clergé qui avait mission de le guider dans la voie spirituelle, et qui avait pouvoir pour le guider également dans la voie intellectuelle et le progrès. Avoir fait de lui ou contribué à en faire le peuple moral, sobre, laborieux, que nous connaissons, c'était certainement mériter grandement; mais n'oublions pas que l'éducation est essentielle à l'avenir d'un peuple, elle l'était alors et l'est plus encore aujourd'hui. C'est cette simplicité naïve, résultat de l'ignorance, qui a été cause des projets formés contre lui et qui en a fait le jouet d'ambitieux sans cons-

cience [1]. On ne s'attaque pas ainsi à toute une population, si elle est éclairée et trempée pour la lutte par une éducation convenable, qui lui permet de discerner les motifs de ceux qui veulent s'attaquer à ses intérêts, et de soutenir vigoureusement ses droits. Ce qui était vrai alors l'est bien davantage aujourd'hui. Il nous faut cette éducation virile et pratique qui permet à l'homme de compter sur sa propre initiative, ses propres forces, et, quand arrivera l'occasion solennelle, l'heure du danger, nous aurons des hommes qui, façonnés pour le rude combat de la vie, sauront braver les difficultés, et déjouer les desseins pervers que l'on pourra former contre eux : *si vis pacem para bellum.* Que l'intelligence soit aguerrie et robuste comme le corps, une intelligence formée pour toutes les luttes, une intelligence qui trouvera en elle-même l'appui dont elle a besoin, et nous marcherons de l'avant, et nous grandirons, et nous serons respectés ! Si nous suivons la marche du progrès des peuples modernes, nous verrons que leur développement, leur grandeur, leur richesse, leur influence, ont été en proportion de leurs efforts pour promouvoir l'éducation. Nous avons notre choix, entre prendre notre part dans le progrès général et partager la fortune publique, la considération, l'influence qui en découlent, ou être entraînés à la remorque des uns et des autres, nous condamnant à être le bras qui travaille et peine, lorsque nous pourrions être la

---

1. Il y a là un avancé qui nous semble risqué. Que Lawrence et cie aient abusé de la simplicité des Acadiens, cela est sûr ; que cette simplicité des Acadiens ait été cause de leurs malheurs, cela n'est pas juste. L'édition anglaise apporte à cette proposition un correctif important.—Nos lecteurs sauront, croyons-nous, accepter avec discernement bien d'autres propositions émises dans la première partie de ce chapitre.

tête qui commande. En retour de cet épuisement de nos forces physiques, nous n'aurons que les miettes, alors que le travail de l'intelligence se sera donné la part du lion. Nous avons à choisir entre la position de maître ou celle de serviteur; c'est notre degré d'éducation, et particulièrement le caractère de cette éducation, qui nous permettra ce choix.

Ce n'est plus le temps de s'attarder dans la contemplation infructueuse d'un passé qui a disparu pour ne plus revenir. Autre temps, autres mœurs. Révérons le passé, étudions-le, mais plutôt en vue de mieux comprendre ce qui est aujourd'hui et ce que sera demain. Ce qui favorisera nos intérêts dans le présent sera autant d'acquis pour l'avenir.

Du passé au présent, et du présent à l'avenir, il y a un enchaînement souvent difficile à distinguer, mais invisible à celui dont l'amour réside dans ce passé, à l'exclusion du présent. C'est la perception de cet enchaînement qui nous détachera du passé, en nous faisant comprendre que, dans l'ensemble, l'humanité ne rétrograde pas, et surtout qu'elle ne rétrograde pas avec l'éducation et l'usage de la liberté. Mais, quelle que soit notre opinion sur la valeur de ce qui a été et de ce qui est, il convient de se soumettre à la réalité et de regarder en face l'inévitable.

C'est la liberté et la science qui nous emportent ainsi avec une vitesse accélérée vers un avenir qui se transforme sans cesse; c'est l'absence de ces choses qui retenait l'humanité stationnaire et comme rivée au sol; or l'oppression et l'ignorance ne peuvent être un bien; la liberté et la science ne sauraient être un mal. Il faut, il est vrai, diriger celles-ci dans le sens supérieur des intérêts moraux, mais, pour le faire avec fruit, il faut comprendre et aimer ces forces, ad-

mirer la Providence bienfaisante qui relève graduellement l'humanité de la misère et de l'abjection dans lesquelles elle croupissait. Tout s'enchaîne dans l'œuvre de Dieu. La science naturelle [2] est le recueil des lois de la nature, et la science appliquée, c'est le progrès. Ces lois venant de Dieu, répudier le progrès serait répudier l'œuvre de Dieu. Chaque génération marque une étape du progrès pour l'ensemble; ce progrès de l'ensemble est irrésistible, il entraîne les masses, en même temps qu'il modifie et transforme en instruments de régénération les erreurs d'un passé appelé à disparaître. Tout se tient; tout est solidaire dans la nature: sciences, croyances, législations, moyens d'action. Avec le développement de la science et des idées, tout, à l'exception du petit nombre de vérités immuables définitivement acquises, doit progresser autour de l'homme. Ce mouvement s'accentue de jour en jour, et il est irrésistible parce qu'il est la loi de l'existence des êtres. Tout ce qui fait obstacle à cette transformation, est mis de côté comme des vêtements qui ne sont plus à la taille, et, finalement, emporté par le flot qui monte. Il faut avancer ou être écrasé, marcher ou être devancé, suivre ou disparaître.

C'est faute de bien comprendre la haute portée morale du progrès matériel, que certains esprits sont portés à ne voir que confusion et décadence dans ce qui se passe sous nos yeux; pour eux, l'humanité a subi un progrès constant jusqu'à telle ou telle époque, pour de là entrer dans une

---

2. Le texte du *MS.* portait seulement science. Le traducteur y a joint l'épithète *naturelle* et mis en marge cette note: Ce mot est nécessaire; autrement la proposition est ridicule, car elle attribue le titre de science à une seule branche des sciences et exclut la plus haute des sciences, la philosophie.

voie où tout est menaces et dangers. Combien plus sage, rationnel et harmonieux ne doit-il pas paraître de voir une évolution constante, prenant l'homme à la barbarie, et le conduisant graduellement vers un progrès indéfini qui ne s'arrête nulle part, ou ne s'arrête que pour mieux permettre aux hommes, à travers leurs tâtonnements, d'étudier et de comprendre la route à suivre.

Cette immense poussée qui se fait de nos jours dans la voie du progrès matériel, en aiguisant les appétits pour des jouissances qui avaient été le partage d'un petit nombre de privilégiés, a pu un instant faire perdre de vue les progrès moraux qui doivent être sa base et son objet. La soudaineté de la transformation a pu jeter le trouble dans les idées, le bien n'est jamais ou n'est que rarement séparé du mal. Mais tout mal porte son remède, et si l'on veut se donner la peine de pénétrer le fond des choses, on se convaincra aisément que, sous certains côtés déjà, le progrès social et chrétien n'a été guère inférieur au progrès matériel : le règne de la persécution et de la cruauté est à peu près terminé ; les animosités nationales et religieuses sont en voie de disparaître ; l'homme, au lieu de se repaître de la souffrance de ses semblables, tend visiblement à devenir indulgent et sensible aux maux d'autrui. L'esclavage, qui était l'expression la plus évidente de notre barbarie, vient de disparaître. Tous ces progrès, moraux et sociaux, d'un intérêt incalculable pour l'humanité et la religion, sont, on ne peut en douter, le corollaire des progrès scientifiques, de l'éducation, du progrès matériel. Non ! Si le progrès social et chrétien n'a pas encore donné toute sa mesure, il n'en est pas moins une puissante réalité, il n'en est pas moins le gage que l'harmonie existe dans les progrès, qu'elle existe entre la science et la

morale, comme elle doit exister dans toute l'œuvre de la nature. Et, comme le disait un écrivain distingué : « Lorsqu'on foule le raisin versé par hottées dans la cuve, qu'obtient-on d'abord? du gâchis, de l'écume, de la fermentation... Attendez le temps nécessaire, et vous aurez du vin. » Ainsi en est-il quelquefois du progrès matériel.

Il a fallu près de vingt siècles d'incubation et de travail obscur, pour en arriver à pénétrer l'esprit qui se dégage du christianisme, et entrer dans les hautes conséquences sociales qui en découlent. Ces conséquences ont été, sinon amenées, du moins grandement favorisées par les progrès de la science et les progrès matériels, tant il est vrai que tous les progrès sont solidaires ; elles nous conduiront finalement, il est consolant de le croire, au règne du bien, de la vérité et de la justice ; au règne de l'amour des idées humanitaires, de la fraternité dans leur sens le plus élevé, et alors sera réalisée cette prière que nous adressons tous les jours : Que votre règne arrive !

C'est par ces efforts pour s'élever, c'est par ces aspirations constantes vers un état social plus conforme à la justice et à la solidarité, que se révèle ce grand courant humanitaire dont la source est au sommet du calvaire, et dont les flots nous portent vers un avenir qui ne connaîtra plus l'exploitation de l'homme, les hontes du paupérisme, l'ignorance et la guerre. Le monde a été dominé par les menaces et l'épouvante, alors que Jésus voulait régner par l'amour et la charité.

Dans la lutte de la civilisation chrétienne, dans le combat qui se livre contre l'ignorance et l'erreur, l'armée qui combat pour nous se compose d'éléments divers, qui, souvent, paraissent se gêner et se paralyser. Ne récriminons

pas trop contre les lenteurs de celui-ci ou l'impétuosité de celui-là; l'un et l'autre peuvent retarder la victoire, l'un et l'autre peuvent l'assurer. En France, sous la République et l'Empire, les victoires se gagnaient plutôt par l'impétuosité. C'est cette *furia francese* qui permit à Bonaparte de parcourir l'Europe en vainqueur et d'humilier les souverains coalisés. En 1870, ce fut la sage lenteur, la lourde artillerie qui humilièrent à son tour la France. Le catholicisme est cette artillerie souvent gênante, qui à un moment donné réparera la précipitation des avant-postes et assurera la victoire. La vie des sociétés est un combat comme l'est celle des individus. L'évolution qui entraîne les sociétés vers des mondes inconnus, ou à peine entrevus à travers le voile épais de notre ignorance, entraîne avec elle les éléments les plus conservateurs de la société. Cette évolution, ardemment désirée par quelques-uns, inconsciente chez le grand nombre, combattue par d'autres et subie par tous, trouve dans le catholicisme le soutien le plus déterminé de l'ordre établi, en même temps que l'élément qui offre le plus de résistance à ce courant d'innovation. Il est plus ami de l'ordre et de la stabilité que du progrès; il redoute ce dernier; il redoute les mouvements précipités, les enthousiasmes subits, les soubresauts. Quelquefois cependant, par un mouvement opportun, il se portera de l'avant pour décider en la guidant la victoire du progrès chrétien et de la civilisation. C'est ainsi que, de nos jours, Léon XIII, en reconnaissant la forme républicaine de gouvernement, a fait plus pour l'avenir que n'auraient pu faire les plus savantes combinaisons des politiciens et des diplomates; et cela, parce que tout progrès accompli par un corps conservateur de son essence, est une acquisition plus définitive et plus

fructueuse que si ce progrès émanait d'un élément libéral ou radical. Malgré sa lenteur, son caractère immuable et l'apparente rigidité de ses principes, le catholicisme n'est pas sans se prêter aux évolutions que comporte la vie de l'humanité, et, comme le disait tout récemment un éminent orateur catholique, le comte Albert de Mun : « Le Pape Léon XIII s'est posé carrément au premier rang de la démocratie [3]. » Chaque élément contribue sa part au progrès général. Quelques années de plus ou de moins ne sauraient affecter le résultat, et comptent pour peu de chose dans la longue série des siècles. Il nous suffit que, dans l'ensemble, l'humanité ne soit pas trop violemment poussée de l'avant ou jetée en arrière, pour que nous nous accommodions sans récriminations violentes des résultats obtenus.

Aujourd'hui, des actes de cruauté comme ceux que nous avons signalés dans cet ouvrage ne seraient plus possibles, Dès le premier mouvement d'un nouveau Lawrence, le cri de douleur qui s'échapperait de la poitrine des témoins de son forfait, se répercuterait en un instant aux quatre coins du monde civilisé.

Instruits par l'expérience à l'école du malheur, comprenons, nous, les fils de ces infortunés Acadiens, qu'il convient de vouer nos efforts à la noble cause de l'éducation; entrons résolument dans la voie du progrès, qui nous assurera une place honorable au milieu des populations avec lesquelles nous sommes appelés à vivre. Soyons amis de l'ordre, aimons notre pays, vivons en paix et en harmonie avec nos compatriotes d'une autre origine, mais, par des-

---

3. Cf. *Discours et Ecrits d'Albert de Mun* (Paris, Poussielgue, 1905,) Tome V, p. 42 et seq., et le Discours prononcé à Lille, le 6 juin 1892, devant les *Associations Catholiques de Jeunes Gens de la Région du Nord*, p. 178 et seq.

sus tout, conservons cette haute moralité qui nous a assurés tant de sympathie pour nos infortunes, chez ceux mêmes qui pouvaient avoir intérêt à nous condamner. N'oublions pas que les vrais motifs qui ont provoqué nos malheurs étaient ignorés, que ceux qui épousaient notre cause, et c'était le grand nombre, avaient à le faire contre leur propres sentiments, en condamnant des actes qu'ils croyaient être ceux de la Métropole, et alors nous pourrons plus facilement pardonner et oublier. En même temps, consolons-nous par la pensée que tôt ou tard, la vérité entière sortira lumineuse de la fosse dans laquelle nos persécuteurs croyaient l'avoir à jamais ensevelie.

Oh! si tant de souvenirs cruels pouvaient enfin s'effacer de notre mémoire! Que n'est-il encore, comme au temps du paganisme, un fleuve dont l'eau aurait la vertu de faire oublier le passé! Ce que l'on est convenu d'appeler le bienfait de l'éducation est justement ce qui aggrave nos chagrins; c'est elle qui, en nous ouvrant ses portes, en affinant nos sentiments, ressuscite et avive en nous les douleurs de ce passé inoubliable. Les peines et les misères qui sont le résultat des péripéties ordinaires de la vie ou de nos fautes, s'oublient facilement, mais il n'en est pas ainsi de celles qui ont leur source dans l'injustice, et surtout dans l'injustice d'un gouvernement duquel on dépend. Si encore, cette autorité à laquelle nous devons respect et obéissance, mais à laquelle, dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons donner notre amour, avait la magnanité de reconnaître l'injustice de son passé et de chercher à le réparer dans une mesure quelconque, ce serait beau, ce serait grand, ce serait noble, et, ce qui n'est pas sans importance, ce serait hautement politique. Un acte de cette nature ferait disparaître du

coup toute l'amertume de nos souvenirs; tout serait effectivement oublié, effacé; le levain de haine qui fermente peut-être encore dans plus d'un cœur, se transformerait en un ferment de reconnaissance et d'amour, en un concert de louanges qui trouveraient un écho dans tout le monde civilisé; et l'Angleterre en recueillerait les fruits bienfaisants chez tous les peuples qu'elle a conquis sans se les assimiler par les véritables liens, qui ne peuvent être que ceux qui émanent du cœur et de la reconnaissance. On tire grand orgueil parceque le soleil ne se couche jamais sur ses terres: cet orgueil ne tire sa satisfaction que d'un sentiment, celui de la force. Arrivera-t-il un temps où la civilisation aura fait assez de progrès, pour que l'Angleterre trouve plus d'orgueil à pouvoir se dire que le soleil ne se couche jamais sur une injustice commise par son gouvernement? Arrivera-t-il un temps où tous ces emblèmes de bêtes féroces: dents, cornes, griffes, etc., etc., que l'on déploie orgueilleusement sur des chiffons, blancs, bleus, rouges, disparaîtront pour y être remplacés par des emblêmes plus en rapport avec une civilisation vraiment chrétienne?

Il y a cent trente-sept ans que nous, Acadiens, nous voyons le soleil se coucher sur cette injustice, que le souvenir de ces maux nous poursuit sans relâche. Souvent, il est vrai, les crivains ont versé un peu de baume sur nos plaies, mais combien plus douce serait la pensée que cette injustice a été réparée ou au moins reconnue par le gouvernement lui-même! Qu'elle serait grande notre joie si pareille consolation nous était offerte! Puisque cette déportation fut exécutée sans cause, et contre les ordres de la Métropole [4], de

4. En terminant, l'auteur revient à sa thèse favorite, oubliant jusqu'à la fin qu'il a omis de la prouver. Les documents que nous avons apportés à notre tour démontrent tout le contraire. Et la question est bien jugée, croyons-nous.

l'autorité compétente, la confiscation de nos biens par l'autorité locale, par le spoliateur, était entachée de nullité; notre droit à réintégration ou à compensation ne pourrait être douteux. Une telle solution serait embarrassante et onéreuse, mais ce qui ne le serait pas, et nous ne demanderions rien de plus, serait d'affecter une certaine somme à la fondation d'un établissement d'éducation supérieure à l'usage des Acadiens des Provinces Maritimes, ou une dotation aux deux institutions de ce genre qui existent déjà. La lutte pour l'existence est encore bien dure pour ces Acadiens; dépouillés des riches terres qu'ils possédaient, leurs fils eurent à se faire pêcheurs, caboteurs, artisans; ceux qui se livrèrent à l'agriculture eurent à le faire sur des terres de qualité très inférieure, et ces deux institutions qu'ils parvinrent à fonder le furent au prix de grands sacrifices. Ce serait réparer, faiblement mais noblement, le passé que de mettre ces deux institutions sur un pied qui rendrait leur rôle plus efficace; en même temps, ce serait s'attacher par la reconnaissance toute la jeunesse qui profiterait de cette libéralité, toute la population instruite qui dirige l'opinion. Et, si ce peu était encore trop, nous serions heureux de toute déclaration, de tout acte comportant admission, regret ou réparation des iniquités dont nous avons été l'objet. Est-ce trop espérer? Les corporations n'ont pas d'âme, dit-on. En serait-il ainsi des gouvernements?—

Mais les très belles idées qu'il y a dans ce chapitre, un peu déparées cependant par des notions vagues ou douteuses, et le grand souffle qui le traverse, en font un des meilleurs de l'ouvrage. Edouard Richard avait l'étoffe du véritable écrivain.

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER

APPENDICES I-II-III-IV

Ces *Appendices* figurent dans l'édition anglaise d'*Acadie.*

No. I.

EXPLANATORY NOTE

The appearance of this work, more than a year after Mr. Parkman's death, calls for a few words of explanation. While writing it, I fully expected that my statements would meet his eye, and, possibly, be challenged by him. At the time of his death my manuscript was almost complete. There being then no reason for haste, and my health having suffered from excessive application, I went to spend five months in California. Since my return from Los Angeles, I have been busy making arrangements and providing ways and means for the publication of these volumes, throughout which I have preserved, in referring to Mr. Parkman, the expressions I used when I thought they might be read by him.

Mr. Parkman's death, depriving me of part of the object I had in view, came upon me with the suddenness of an unexpected shock and the keenness of a great disappointment.

Much praise has been indulged in by his many admirers since his death, and more particularly by the Rev. Julius Ward in McClure's Magazine of January, 1894. Mr. Parkman had the wise foresight to present to the Massachusetts Historical Society an oaken cabinet containing his manuscript volumes and the documents which he followed. His object, so says Mr. Ward, was to enable critics to estimate the correctness of his writing, and probably, also, to allow his friends to defend him.

Mr. Ward, moreover, informs us that Mr. Parkman was so accurate, so trustworthy, so impartial, so careful in all details, that history as written by him is final. Such an assertion is, to put it mildly, rash. All this praise, some of it well deserved, can have no effect on one who, like myself, has found him out; it is the obvious result of Parkman's plausibility and unparalleled astuteness.

Now may have come the opportunity for the oaken cabinet. For my part, I have endeavored to dispense with any such collection, by giving room to my

sources of information in the text itself, readily sacrificing the attractiveness of the narrative to the higher purpose of affording, to the earnest inquirer after truth, the best available data for forming an independent and reasonable judgment.

In this connection it my be well to point out how my researches have brought to light a most curious instance of the progressive distortion which history may be made to suffer under the skilful manipulation of unscrupulous men. The Compiler, confronted, on the one hand, with a collection of documents already mutilated by interested persons, and, on the other, by the public opinion of a hundred years condemning the act which it was his business to throw into clearer relief, sets to work to garble and distort the scraps that had escaped destruction. Far from fulfilling the mission entrusted to him by the Legislature, far from furnishing matter for real history, his compilation, by the very fact of its issuing under such high patronage, of its consequent claim to impartiality, and of its facilitating the labor of research, would inevitably constitute, for the average student of history, a barrier to further inquiry, and would thus pave the way for Lawrence's defenders. Such must have been the Compiler's purpose. Sooner or later some bold writer would be found to realize it and stamp it with the semblance of finality. That writer is Parkman. Trenchant assertions, positive and precise conclusions and all the other resources of his profound craftiness have been brought to bear upon a fresh mutilation and a further distortion of the Compiler's distorted and twice garbled collection. After Parkman, as might have been expected, other writers would arise who, with less knowledge of the subject, would improve on his system of suppression or at least of unwarrantable inference. This process of progressive distortion must have pretty nearly reached its utmost limit in the following lines:

''The Maritime Provinces, — Nova Scotia, New Brunswick, and Prince Edward Island, cover, at least the first two of them cover, the area of the old French Acadie, which, submerged by the tide of conquest, shows itself only in the ruined fortifications of Louisburg, once the Acadian Gibraltar, in remains of the same kind at Annapolis, and in a relic of the French population. The name, with the lying legend of British cruelty connected with it, has been embalmed, not in amber but in barley-sugar, by the writer of ''Evangeline''.

''Lieutenant-Governor Adam Archibald, Mr. Parkman, and Dr. Kingston have completely disposed of this fiction, and shown that the deportation of the Acadians was a measure of necessity, to which recourse was had only when forbearance was exhausted. The blame really rests on the vile and murderous intrigues of the priest Le Loutre. The commander of the troops, Winslow, was an American.'' *

---

* Goldwin Smith: *Canada and the Canadian Question*, p. 56.

Thus is history fabricated. The Compiler begat Parkman, Parkman begat Archibald, Archibald begat Goldwin Smith. By dint of repeated mutilations, step by step, they have succeeded in giving the lie to the received opinions of a whole century and in proclaming to the world, in telling phrase, that the cruelty of this deportation is merely a nursery fable. There remains but one further step to take: let some still more audacious perverter of history affirm either that the deportation itself is a myth, or that the Acadians, if they were not ungrateful, ought to erect monuments to Lawrence, Belcher and Wilmot, because they did not exterminate them on the spot.

Of the writers mentioned above, the Compiler and Parkman are the only ones against whom there is overwhelming evidence of bad faith. The others erred through rashness in that they ventured on ground that was unknown to them except through the descriptions of the garbling pair. For it is hardly necessary to emphasize the fact that Mr. Goldwin Smith, though dabbling in history for fifty years, has probably never gone in for original research, but has preferred to write, in admirable English, brilliant one-sided summaries and glittering, though seldom golden, generalizations. However, there is just one short sentence, in the passage I have quoted from him, which looks very much like bad faith ''embalmed in barley-sugar'' puerility. ''The commander of the troops, Winslow,'' says this great word-monger,'' was an American''. Now, as these events took place twenty years before the Revolutionary War, there were at that time no Americans as distinguished from Britishers. Besides, Winslow was merely the local commander at Grand Pre; there were three other such commanders, Hanfield at Annapolis, Murray at Pigiguit, Monckton at Beaubassin, all three having nothing at all to do with the American provinces in what is now the United States. Yet, in the teeth of these well-known facts, Mr. Goldwin Smith tries, by an apparently simple statement, to shift the responsibility for the deportation on shoulders that ought not to bear that crushing weight. His covert insinuation means this: The cruelty of the deportation is a lying legend; and at any rate, if it is not, British honor is safe, since he who commanded the troops was an American. Before Mr. Smith, no one ever accused Winslow of being the author of the deportation; he merely carried out the orders of his superior, Lawrence. To ignore the Governor who concocted the whole scheme, and to throw the blame on one of the subordinate officers who obeyed his orders, is piece of childish trifling unworthy of an intelligent school-girl. As for Longfellow, he needs no defence. His work is but a poem; yet the conscientious historian will find more truth in his ''barley-sugar'' than in all the lofty sneers of Mr. Smith.

The following letter was addressed to me since this work has been put in the publisher's hands. It is from George S. Brown, Esq., now of Boston, Mass., ex-M. P. P. for Yarmouth, Nova Scotia, and author of a valuable History of that country:

''I have read in the Montreal ''Herald'' the Introduction to your forthcoming Book on Acadian History. The subject is of much interest to me, for I have made a special study of it as well as of the Acadians themselves, who are numerous in Yarmouth County, where more than fifty years of my life have been passed.

''I see that you charge Parkman with partiality, if not with dishonesty, in dealing with your subject. You are right; dishonesty seems to be the proper word, for he has evidently suppressed the truth when treating of the Acadian Expatriation of 1755. He has ignored, I am sorry to say, whatever tended to exhibit the deportation in its true light; he has garbled historic records to suit his purposes; he has explored every nook and corner to hunt up something disparaging to the Acadians, and he has taken no account of Haliburton, Andrew Brown, and other trustworthy writers.

''The Home Government not only did not aid or sanction the deportation, but they opposed it, as did also General Amherst, Commander-in-Chief of the British Forces in North America. I have become conversant with the main facts since my book was published, but I had glimpses of them all along. Casgrain lets in some light, but there is much more to be said in the same direction. For the mere sake of truth and justice, I am glad that you lead the way, and that you expose Parkman's perversion of the facts of history, etc., etc.''

After reading Mr. Brown's book (who by the way is a stranger to me), I wrote to him, saying, in substance, that his praise of Acadians seemed to me rather excessive. I here extract the following from his answer:

''In your letter you intimate that I might be held chargeable with undue partiality to the Acadians. I do not, and I stand ready to justify everything I have said of the Acadians of Yarmouth County with whom I have been long and intimately acquainted, and when I say that since the year 1761, when Yarmouth County was first settled by the English, there is not a case on record of an Acadian being charged with a capital crime,—that, though they number about 8,000, nearly one third of the population of the County, the occasions have been of the very rarest when the prison doors have been opened for an Acadian charged with an offence of even the most trivial nature, there is little danger of one's saying too much in their praise.''

No. II.

(See Vol. I., page 344, and Vol. II., page 135).

LAWRENCE'S CHARACTER. *

Sir,

We are extremely obliged to you for your favor of the 30th July last and for your assiduity in our affairs.

We can assure you, sir, that we were almost without hopes of being considered as English subjects. The haughty and disdainful behavior of Governor Lawrence to all our remonstrances, though tendered with the utmost submission, gave us much reason to think he was countenanced at Home by those we had all the reason in the world heretofore to think were the patrons and principal supporters of this infant settlement, and specially when it was publicly declared by Governor Lawrence's creatures, that those gentlemen in office here, who had ever been solicitous to forward and promote the settlement and who had in every point behaved with honesty and integrity, specially the Judges of the courts of justice and some of the Council, would soon be displaced. They are the only men who have been the means of keeping the settlers from deserting in a body and supported the rights and liberties of the people.

Your letter has revived the hopes of the inhabitants, and it has been great comfort to them to find an Englishman in England who has their unhappy state and condition at heart and commiserates their bondage under oppression and tyranny.

We are sensible of the difficulties in England and the unsettled state of the Board of Trade which may retard our affairs; but, we are not without hopes, through your care and assiduiy, that we shall meet with success in having an Assembly soon ordered to be established here; and we cannot help expressing our extreme satisfaction to find that it was the Lords of Trade's most earnest intention to have an Assembly instantly settled, as we are very sure it is of all

---

* *British Museum.*—Brown MSS.—Papers relating to Nova Scotia, 1748-1757.—Add. MSS, Vol. 19072. In 4 to fol. 43, No. 33.

At the top of this letter, A. B. Grosart of London, the owner of Brown's Manuscript, has added with his own hand:

"A long letter (sixteen closely written pages) addressed to some one in England by the Colonists concerning the state of the Province.

"This is a high-toned and most vigorous letter: and lays bare with most withering scorn the character of Governor Lawrence. It reminds one of the complaints of the elder Puritans in the days of Charles...

"This MS. most important.

things in the world the most necessary step to strengthen and establish this settlement and invite settlers to come and settle among us.

We cannot but express our most hearty sorrow that our good Lord Halifax has, at this critical juncture, resigned his place at the board. We are all to a man perfectly assured of that good Lord's sincere attachment to the welfare of the colonies, and look upon him truly as the father of this colony. We are fully persuaded that he will use his utmost endeavors to remove from us our oppressor and the oppressor of all his good purposes; a person unknown to him and recommended by persons on whom we relied and whom we are sure were not acquainted with his bad heart and mischievous intentions, one of whom is General Hopson, who has had sufficient reason to alter his opinion. The other is General Cornwallis, who is too much a friend to this people if he could be convinced of the ill-treatment and unjust oppression this tyrant Governor has been guilty of ever to countenance or support him.

These are all the friends Governor Lawrence has in England, for, on this side of the water, he has none, either of the inhabitants or gentlemen of the army who hold him in the utmost contempt, except those formerly mentioned to you, his agents in oppression. Perhaps you will be more surprised to hear how this governor who sometime ago was only a painter's apprentice in London should have advanced himself to such heights. We are obliged to confess that he has a good address, a great deal of low cunning, is a most consummate flatterer, has words full of the warmest expressions of an upright intention to perform much good, though never intended, and with much art solicitously courts all strangers whom he thinks can be of any service to him. By these and such arts has he risen to be what he is, and, elated with the success, is outrageously bent upon the destruction of every one that does not concur in his measures.

We beg leave to make this remark which we desire you will read at the end of twelve months, that if he be not removed *Nova Scotia will be lost to the Crown of Great Britain, and the rest of the colonies be endangered of sharing the same fate,* which ought to be the utmost concern of every Englishman to prevent.

And, in order that you may in some measure understand the importance of this, he has prevailed with Lord Loudun to represent in England the necessity of placing this Colony under a military government, and of suspending the charters and laws of the other colonies, the consequence of which, we apprehend, would be a struggle in the colonies for liberty, and a consequence too fatal to name. And while the contentions subsist there, the French will penetrate in this Province: indeed they have no feasible conquest left them but this colony, and, if the others are deprived of their liberties, it is difficult to say what the effect will be, but the worst is to be feared.

We could say many things which nearly concern us about the affairs in this part of the world, but we are confident you will hear of them from better hands, for they must become public.

We cannot but express our most sincere acknowledgment of gratitude and thanks to the Right Honorable Mr. Pitt, that great patron of liberty, for the condescension he has shown in taking notice of our affairs; and, so far as reasonable and just, we doubt not of his concurrence and assistance to procure us redress.

In answer to your remarks, that the quorum of sixteen is too large for the proposed number of twenty-two deputies for the whole Assembly, it is also our opinion, but it was the resolve of Council.

Our desire of having all placemen excluded from the Assembly, was owing to the circumstances of the colony under our present Governor. The voters are almost dependants, the officers are wholly so, it would therefore be the Governor's Assembly and not the people's. Laws would be made according to his pleasure, and no grievance would be redressed. But if a Governor who has the welfare of the colony and the interest of the people, was appointed, this would be an immaterial point.

The reason why triennial Assemblies was proposed, was intended only for the first Assembly, in order to settle the colony under an English Assembly; otherwise, foreigners, being the most numerous, and the time when they will be naturalized by a seven-years' residence near approaching, the future Assemblies might be mostly composed of foreigners, which might be dangerous to this frontier settlement.

As to the article of Judges, a good Governor will avail more for the advancement of justice, and then a good judge would be under no concern least he be displaced.

Another of the Governor's acts, is to misrepresent and abuse all below him. He has publicly called his Council a pack of scoundrels, the merchants a parcel of villains and bankrupts, and has represented in England the whole as a people discontended and rebellious. We have authority of his saying and declaring this from his own mouth in the presence of many officers both of the army and navy. It is posible, sir, that people can be easy under such a Governor? We dare appeal to our two former Governors for our behavior under their administration, whose conduct to us was the very reverse of Governor Lawrence.

Believe us, sir, we are not captious. We are not that *turbulent people* we have been represented; our interest obliges us to be otherwise; we desire nothing inconsistent with the prerogatives of the Crown; we desire none other than the liberties enjoyed by the other colonies, which His Majesty has graciously been leased to promise by his Royal proclamation.

Our distresses have arisen from the malevolent disposition of Governor Lawrence and his creatures. Were they removed and a Governor of humanity appointed, one acquainted with the constitution of Englishmen and an Assembly settled, you would soon have the leasure of hearing of the increase and success of this settlement, for we are well assured that 500 families would

remove from Massachusetts and settle immediately here, as we know the offer has been made to Governor Lawrewnce and rejected upon their requiring an Assembly to be first established, in order that they might have proper laws for their regulation and security of their property.

As for evidence of people leaving the colony for want of an Assembly (those that are already gone), it would take time to collect them as they are dispersed in the colonies; and though one hundred more families are upon the point of removing, they are extremely fearful of being denied passes if they should be found to have given such evidence, for you must know that Governor Lawrence obliges every master of a vessel to enter into bond, under a penalty of fifty pounds forfeiture, for every person they carry away without licence obtained under his hand; and, this is done without the least shadow of law or order of Council; nor can any inhabitant go three miles from town without a certificate from a justice of the peace, so that Halifax is really a prison to all intents and purposes.

As for what you mention of the depositions not coming under the seal of the Province, we beg leave to inform you that it has never been allowed to be fixed to any papers but their own, instead whereof Governor Lawrence fixes his *private* seal, and must see all the evidence or his secretary; therefore, to such kind of evidence it would be impossible to procure that, and, for want of the Province seal, many have suffered in their lawsuits in the neighboring colonies, or at the expense of sending witnesses where their suits have been depending, which are some among the many rights we are debarred of.

But we hope before this time many complaints have reached the ear of the Minister, and that it will shortly evidently appear, if it is not already manifest, that whilst Governor Lawrence has the least influence in American affairs, *so long will ruin and confusion attend them.* This truth, General Shirley in England, and Lord Charles Hay when he goes there, will, we are informed, make evident to demonstration, for it is generally believed, that, whatever specious crime may be alleged against Lord Charles Hay, his confinement was solely due to Governor Lawrence's insinuations to Lord Loudun, upon a private disgust to that Lord for examining too freely into the expenses of batteries, etc., etc., and speaking too contemptibly of what had been done for the mighty sums expended in Nova Scotia.

We had not touched upon those matters, but as we think Providence more immediately seems to concern itself in discovering the villainous arts of the authors of our calamities, and hope will direct its measures in pouring vengeance on the man whose sole aim seems to have to blast the good intentions of his country and to make all subordinates to him miserable.

It is with pleasure we hear that the accounts of Nova Scotia will be strictly enquired into, as we are very sure, if they were sifted to the bottom, it will be found that not less than ten thousand pounds, of rum, molasses (of which there was not less than 30,000 gallons, which alone was worth £3,000), beef,

pork, etc., etc., provisions and much merchandize for the supply of the Indians and French inhabitants were taken in Fort Beauséjour, neither distributed as a reward to the captors nor accounted for, except some small quantity of beef and pork sold to the Commissary Mr. Saul on Mr. Baker's supply, which was extremely bad and decayed, and certified by Governor Lawrence as provisions sent by Governor Shirley.

That the Transports were kept near three months after the French Neutrals were ready for embarcation at an immense expense, and the New England troops kept six months after their service was over, and this for two special reasons: one to oblige them to enlist into the regulars, and the other to defeat General Shirley in raising a sufficient number of troops necessary for the summer's campaign. By which means Oswego was lost, and the expedition to Crown Point rendered abortive. We appeal to General Shirley for the truth of this.

That the cattle, etc., etc., of the Acadians were converted to private uses, of which we know 3,600 hogs and near 1,000 head of cattle were killed and packed at Pigiguit alone and sent by water to other places; and what at other forts is yet a secret, all unaccounted for to the amount of a very large sum; and he and his Commissary are now under great perplexity, and contriving to cover this iniquitous fraud.

That £30,000 has been laid out on batteries not worth thirty pence for the defence of this place in the judgment of every person acquainted therewith.

It is possible he may produce vouchers to cover all his frauds, for, if the true ones should fall short, he has those under him who have been used to such kind of work and can readily supply the deficiency. But, if a Governor was sent out with orders to enquire into these, or at least to take depositions, we are very sure the whole will be clearly made to appear.

No. III.

(See Vol. II., page 235.)

PETITION OF THE ACADIANS DEPORTED TO PHILADELPHIA.

To His Most Excellent Majesty, King of Great Britain, etc., etc.

The humble Petition of his subjects, the late French inhabitants of Nova Scotia, formerly settled on the Bay of Mines, and rivers hereunto belonging; now residing in the Province of Pennsylvania, on behalf of themselves and the rest of the late inhabitants of the said bay, and also of those formerly settled on the river of Annapolis Royal, wheresoever dispersed.

May it please Your Majesty,

It is not in our power sufficiently to trace back the conditions upon which our ancestors first settled in Nova Scotia, under the protection of Your Ma-

jesty's predecessors, as the great part of our elders who were acquainted with these transactions are dead; but more specially because our papers, which contained our contracts, records, etc., etc., were, by violence, taken from us some time before the unhappy catastrophe which has been the occasion of the calamities we are now under; but we always understood the foundation thereof to be from an agreement made between Your Majesty's Commanders in Nova Scotia and our forefathers about the year 1713, whereby they were permitted to remain in the possession of their lands, under an oath of fidelity to the British Government, with an exemption from bearing arms, and the allowance of the free exercise of our religion.

It is a matter of certainty,—and within the compass of some of our memories—that in the year 1730, General Philipps, the Governor of Nova Scotia, did, in Your Majesty's name, confirm unto us, and all the inhabitants of the whole extent of the Bay of Minas and rivers thereunto belonging, the free and entire possession of those lands we were then possessed of; which, by grants from the former French Government, we held to us and our heirs forever, on paying the customary quit-rents, etc.. etc. And on condition that we should behave with due submission and fidelity to Your Majesty, agreeable to the oath which was then administered to us, which is as follows, viz.: ''We sincerely promise and swear, by the faith of a Christian, that we shall be entirely faithful, and will truly submit ourselves to His Majesty King George, whom we acknowledge as sovereign Lord of New Scotland, or Acadia; so God help us.''

And at the same time, the said General Philipps did, in like manner, promise the said French inhabitants, in Your Majesty's name, that they should have the true exercise of their religion, and be exempted from bearing arms, and from being employed in war, either against the French or Indians. Under the sanction of this solemn engagement we held our lands, made further purchases, annually paying our quit-rents, etc., etc.; and we had the greatest reason to conclude that Your Majesty did not disapprove of the above agreement, and that our conduct continued, during a long course of years, to be such as recommended us to your gracious protection, and to the regard of the Governor of New England, appears from a printed declaration, made seventeen years after this time, by His Excellency William Shirley, Governor of New England, which was published and dispersed in our country, some copies of which have escaped from the general destruction of most of our papers, part of which is as follows:

''By His Majesty's command,

''A declaration of William Shirley, Esq., Captain-General and Governor-in-Chief, in and over His Majesty's Province of Massachusetts' Bay, etc.

''To His Majesty's subjects, the French inhabitants of his province of Nova Scotia: Whereas, upon being informed that a report had been propa-

gated among His Majesty's subjects, the French inhabitants of his Province of Nova Scotia, that there was an intention to remove them from their settlements in that Province, I did, by my declaration, dated 16th September, 1746, signify to them that the same was groundless, and that I was, on the contrary, persuaded that His Majesty would be graciously pleased to extend his royal protection to all such of them as should continue in their fidelity and allegiance to him, and in no wise abet or hold correspondence with the enemies of his crown; and therein assured them, that I would make a favourable representation of their state and circumstances to His Majesty, and did accordingly transmit a representation thereof to be laid before him, and I have thereupon received his royal pleasure, touching his aforesaid subjects in Nova Scotia, *with his express commands to signify the same to them in his name: now, by virtue thereof, and in obedience to His Majesty's said orders*, I do hereby declare, in His Majesty's name, that there is not the least foundation for any apprehensions of His Majesty's intending to remove them, the said inhabitants of Nova Scotia, from their said settlements and habitations within the said Province; but that, on the contrary, it is His Majesty's resolution to protect and maintain all such of them as have adhered to and shall continue in their duty and allegiance to him, in the quiet and peaceable possession of their respective habitations and settlements, *and in the enjoyment of their rights and privileges as his subjects, etc., etc.*''

Dated at Boston, the 21st of October, 1747.

And this is farther confirmed by a letter, dated 29th of June, in the same year, wrote to our deputies by Mr. Mascarene, then Your Majesty's chief commander in Nova Scotia, which refers to Governor Shirley's first declaration, of which we have a copy, legally authenticated, part of which is as follows, viz.:

''As to the fear you say you labor under, on account of being threatened to evacuate the country, you have in possession His Excellency William Shirley's printed letter, whereby you may be made easy in that respect: you are sensible of the promises I have made to you, the effects of which you have already felt, that, I would protect you so long as, by your conduct and fidelity to the Crown of Great Britain, you would enable me to do so, which promise I do again repeat to you.''

Near the time of the publication of the before mentioned declaration, it was required that our deputies should, on behalf of all the people, renew the oath formerly taken to General Philipps, which was done without any mention of bearing arms, and we can with truth say, that we are not sensible of alteration in our disposition and conduct since that time; but that we always continued to retain a grateful regard to Your Majesty and your Government, notwithstanding which, we have found ourselves surrounded with difficulties unknown to us before. Your Majesty determined to fortify our Province and

settle Halifax; which the French looking upon with jealousy, they made frequent incursions through our country, in order to annoy that settlement, whereby we came exposed to many straits and hardships; yet, from the obligations we were under, from the oath we had taken, we were never under any doubt, but that it was our indispensable duty and interest, to remain true to your Government and our oath of fidelity, hoping that in time those difficulties would be removed, and we should see peace and tranquillity restored; and if, from the change of affairs in Nova Scotia, Your Majesty had thought it not inconsistent with the safety of your said Province to let us remain there upon the terms promised us by your Governors, in Your Majesty's name, we should doubtless have acquiesced with any other reasonable proposal which might have been made to us, consistent with the safety of our aged parents, and tender wives and children; and we are persuaded, if that had been the case, whereever we had retired, we should have held ourselves under the strongest obligations of gratitude, from a thankful remembrance of the happiness we had enjoyed under Your Majesty's administration and gracious protection. About the time of the settlement of Halifax, General Cornwallis, Governor of Nova Scotia, did require that we should take the oath of allegiance without the exemption before allowed us of not bearing arms; but this we absolutely refused, as being an infringement of the principal condition upon which our forefathers agreed to settle under the British Government.

And we acquainted Governor Cornwallis, that if Your Majesty was not willing to continue that exemption to us, we desire liberty to evacuate the country, proposing to settle on the Island of St. John, where the French Government waswilling to let us have; which proposal he at the time refused to consent to, but told us he would acquaint Your Majesty therewith and return us an answer. But we never received an answer, nor was any proposal of that made to us until we were made prisoners.

After the settlement of Halifax we suffered many abuses and insults from Your Majesty's enemies, more specially from the Indians in the interest of the French, by whom our cattle was killed, our houses pillaged, and many of us personally abused and put in fear of our lives, and some even carried away prisoners towards Canada, solely on account of our resolution to maintain our oath of fidelity to the English Government ; Particularly Rene LeBlanc—our public notary—was taken prisoner by the Indians when actually travelling in Your Majesty's service, his house pillaged, and himself carried to the French fort, from whence he did not recover his liberty but with great difficulty, after four years, captivity.

We were likewise obliged to comply with the demand of the enemy, made for provisions, cattle, etc., etc., upon pain of military execution, which we had reason to believe the Government was made sensible was not an act of choice on our part, but of necessity, as those in authority appeared to take in good part the representations we always made to them after anythingk of that nature had happened.

Notwithstanding the many difficulties we thus laboured under, yet we dare appeal to the several Governors, both at Halifax and Annapolis Royal, for testimonies of our being always ready and willing to obey their orders, and give all tho assistance in our power, either in furnishing provisions and materials, or making roads, building forts, etc., etc., agreeable to Your Majesty's orders, and our oath of fidelity, whensoever called upon, or required thereunto.

It was also our constant care to give notice to Your Majesty's commanders, of the danger they from time to time have been exposed to by the enemy's troops, and had the intelligence we gave been always attended to, many lives might have been spared, particularly in the unhappy affair which befell Major Noble and his brother at Grand Pre, when they, with great numbers of their men were cut off by the enemy, notwithstanding the frequent advices we had given them of the danger they were in; and yet we have been very unjustly accused as parties in that massacre.

And although we have been thus anxiously concerned to manifest our fidelity in these several respects, yet it has been falsely insinuated, that it had been our general practice to abet and support Your Majesty's enemies; but we trust that Your Majesty will not suffer suspicions and accusations to be received as proof sufficient to reduce thousands of innocent people, from the most happy situation to a state of the greatest distress and misery. No, this was far from our thoughts; wee steemed our situation so happy as by no means to desire a change.

We have always desired, and again desire that we may be permitted to answer our accusers in a judicial way. In the meantime permit us, sir, here solemnly to declare, that these accusations are utterly false and groundless, so far as they concern us as a collective body of peoole. It hath been always our desire to live as our fathers have done, as faithful subjects under Your Majesty's royal protection, with an unfeigned resolution to maintain our oath of fidelity to the utmost of our power. Yet it cannot be expected but that amongst us, as well as amongst other people, there have been some weak and false-hearted persons, susceptible of being bribed by the enemy so as to break the oath of fidelity. Twelve of these were outlawed in Governor Shirley's Proclamation before mentioned; but it will be found that the number of such false-hearted men amongst us were very few, considering our situation, the number of our inhabitants, and how we stood circumstanced in several respects; and it may easily be made to appear that it was the constant care of our Deputies to prevent and put a stop to such wicked conduct when it came to their knowledge.

We understand that the aid granted to the French by the inhabitants of Beaubassin has been used as an argument to accelerate our ruin; but we trust that Your Majesty will not permit the innocent to be involved with the guilty; no consequence can be justly drawn, that, because those people yielded to the threats and persuasions of the enemy we should do the same. They were situated

so far from Halifax as to be in a great measure out of the protection of the English Government, which was not our case; we were separated from them by sixty miles of uncultivated land, and had no other connection with them than what is usual with neighbors at such a distance; and we can truly say, we looked on their defection from Your Majesty's interest with great pain and anxiety. Nevertheless, not long before our being made prisoners, the house in which we kept our contracts, records, deeds, etc., was invested with an armed force, and all our papers violently carried away, none of which have to this day been returned us, whereby we are in a great measure deprived of means of making our innocence and the justness of our complaints appear in their true light.

Upon our sending a remonstrance to the Governor and Council, of the violence that had been offered us by the seizure of our papers, and the groundless fears the Government appeared to be under on our account, by their taking away our arms, no answer was returned to us; but those who had signed the remonstrance, and some time after sixty more, in all about eighty of our elders, were summoned to appear before the Governor in Council, which they immediately complied with; and it was required of them that they should take the oath of allegiance without the exemption which, during a course of nearly fifty years, has been granted to us and to our fathers, of not being obliged to bear arms, and which was the principal condition upon which our ancestors agreed to remain in Nova Scotia, when the rest of the inhabitants evacuated the country; which, as it was contrary to our inclination and judgment, we thought ourselves engaged in duty absolutely to refuse. Nevertheless, we freely offered, and would gladly have renewed our oath of fidelity, but this was not accepted, and we were all immediately made prisoners, and were told by the Governor, that our estates, both real and personal, were forfeited for Your Majesty's use. As to those who remained at home, they were summoned to appear before the commanders in the forts, which we showing some fear to comply with, on account of the seizure of our papers, and imprisonment of so many of our elders, we had the greatest assurance given us, that there was no other design but to make us renew our former oath of fidelity; yet, as soon as we were within the fort, the same judgment was passed on us as had been passed on our brethren at Halifax, and we were also made prisoners.

Thus, notwithstanding the solemn grants made to our fathers by General Philipps, and the declaration made by Governor Shirley and M. Mascarene in Your Majesty's name, that it was Your Majesty's resolution to protect and maintain all such of us as should continue in their duty and allegiance to Your Majesty, in the quiet and peaceable possession of their settlements, and the enjoyment of all their rights and privileges as Your Majesty's subjects; we found ourselves at once deprived of our liberties, without any judicial process, or even without any accusers appearing against us, and this solely grounded on mistaken jealousies and false suspicions that we are inclinable to take part with

Your Majesty's enemies. But we again declare that that accusation is groundleess; it was our fixed resolution to maintain, to the utmost of our power, the oath of fidelity which we had taken, not only from a sense of indispensable duty, but also because we were well satisfied with our situation under Your Majesty's Government and protection, and did not think it could be bettered by any change which could be proposed to us. It has also been falsely insinuated that we held the opinion that we might be absolved from our oath so as to break it with impunity, but this we likewise solemnly declare to be a false accusation, and which we plainly evinced by our exposing ourselves to so great losses and sufferings rather than take the oath proposed to the Governor and Council, because we apprehended we could not in conscience comply therewith.

Thus we, our ancient parents and grandparents—men of great integrity and approved fidelity to Your Majesty — and our innocent wives and children, became the unhappy victims to those groundless fears; we were transported into the English Colonies, and this was done in so much haste, and with so little regard to our necessities and the tenderest ties of nature, that from the most social enjoyments, and affluent circumstances, many found themselves destitute of the necessaries of life. Parents were separated from children, husbands from wives, some of whom have not to this day met again; and we were so crowded in the transport vessels, that we had not room even for all our bodies to lay down at once, and consequently were prevented from carrying with us proper necessaries, especially for the support and comfort of the aged and weak, many of whom quickly ended their misery with their lives. And even those amongst us who had suffered deeply from Your Majesty's enemies, on account of their attachment to your Majesty's Government, were equally involved in the common calamity, of which Rene LeBlanc, the Notary Public before mentioned, is a remarkable instance. He was seized, confined, and brought away among the rest of the people, and his family, consisting of twenty children, and about one hundred and fifty grandchildren, were scattered in different colonies, so that he was put on shore at New York, with only his wife and two youngest children, in an infirm state of health, from whence he joined three more of his children at Philadelphia, where he died without any more notice being takeu of him than any of us, notwithstanding his many years' labor and deep sufferings for Your Majesty's service.

The miseries we have since endured are scarce sufficiently to be expressed, being reduced for a livelihood to toil and hard labor in a southern clime, so disagreeable to our constitutions that most of us have been prevented by sickness from procuring the necessary subsistence for our families; and therefore are threatened with that which we esteem the greatest aggravation of all our sufferings, even of having our children forced from us, and bound out to strangers and exposed to contagious distempers unknown in our native country.

This, compared with the affluence and ease we enjoyed, shows our condition

to be extremely wretched. We have already seen in this Province of Pensylvania two hundred and fifty of our people, which is more than half the number that were landed here, perish through misery and various diseases. In this great distress and misery, we have, under God, none but Your Majesty to look with hopes of relief and redress:

We therefore hereby implore your gracious protection, and request you may be pleased to let the justice of our complaints be truly and impartially enquired into, and that Your Majesty would please to grant us such relief, as in your justice and clemency you will think our case requires, and we shall ourselves bound to pray, etc.

No. IV.

(See Vol. II., page 237.)

A relation of the misfortnes of the *French Neutrals*, as laid before the Assembly of the Province of Pennsylvania by Jean Baptiste Galerne, one of the said people.

About the year 1713, when Annapolis Royal was taken from the French, our fathers being then settled on the Bay of Fundy, upon the surrender of that country to the English, had, by virtue of the treaty of Utrecht, a year granted them to remove with their effects; but aggrieved at the idea of losing the fruits of so many years' labor, they chose rather to remain there and become the subjects of Great Britain, on the condition that they might be exempted from bearing arms against France, most of them having near relations amongst the French, which they might have destroyed with their own hands, had they consented to bear arms against them.

This request they always understood to be granted, on their taking the Oath of Fidelity to Her Majesty Queen Anne; which Oath of Fidelity was by us, about 27 years ago, renewed to His Majesty King George by General Philipps, who then allowed us an exemption from bearing arms against France; which exemption, till lately (that we were told to the contrary), we always thought was aproved by the king.

Our Oath of Fidelity, we that are now brought into this Province, as those of our people that have been carried into neighboring Provinces, have always invariably observed, and have, on all occasions, been willing to afford every assistance in our power to His Majesty's Governors, in erecting forts, making roads, bridges, etc., etc., and providing for His Majesty's service, as can be testified by the several Governors and officers that have commanded in His Majesty's Province in Nova Scotia; and this, notwithstanding the repeated solicitations, threats, and abuses which we have continually, more or less,

suffered from the French and Indians of Canada on that account, particularly ten years ago, when 500 French and Indians came to our settlements, intending to attack Annapolis Royal, which, had their intention succeeded, would have made them masters of all Nova Scotia, it being the only place of strength then in that Province, they earnestly solicited us to join with, and aid them therein; but we, persisting in our resolutiont to abide true to our Oath of Fidelity, and absolutely refusing to give them any assistance, they gave over their intention, and returned to Canada.

And, about seven years past, at the settling of Halifax, a body of 150 Indians came amongst us, forced some of us from our habitations, and by threats and blows would have compelled us to assist them in waylaying and destroying the English, then employed in erecting forts in different parts of the country; but, positively refusing, they left us, after having abused us and made great havoc of our cattle, etc., etc. I myself was six weeks before I wholly recovered of the blows received at that time.

Almost numberless are the instances which might be given of the abuses and losses we have undergone from the French Indians, on account of our steady adherence to our Oath of Fidelity; and yet, notwithstanding our strict observance thereof, we have not been able to prevent the grievous calamity which is now come upon us, and which we apprehend to be in great measure owing to the unhappy situation and conduct of some of our people at Beausejour, at the bottom of the Bay of Fundy, where the French erected a Fort. Those of our people who were settled near it, after having had many of their settlements burnt by the French, being too far from Halifax and Annapolis Royal to expect needed assistance from the English, were obliged, as we believe, more through compulsion and fear than inclination, to join with and assist the French, as it appears from the articles of capitulation of Fort Beausejour, agreed on between Colonel Monckton and the French commander, at the delivery of the said Fort to the English, which is exactly in the following words:

''With regard to the Acadians, as they have been forced to take up arms on pain of death, they shall be pardoned for the part they have been taking.''

Notwithstanding this, as the conduct of these people had given just umbrage to the Government, and created suspicion to the prejudice of our whole community, we were summoned to appear before the Governor and Council at Halifax, where we were required to take the oath of allegiance without our former exemption, which we could not comply with, because, as the Government was then situated, we apprehended we should have been obliged to take up arms, but we offered to take the Oath of Fidelity, and gave the strongest assurances of continuing peaceable and faithful to His Britannic Majesty with that exception. This, in the situation of affairs, not being satisfactory, we were made prisoners; and our estates, both real and personal, forfeited to the king. Vessels being provided, we were sometime after sent off with most of

our families, and dispersed among the English colonies. The hurry and confusion in which we were embarked was an aggravating circumstance attending our misfortunes; for, thereby, many who have lived in affluence, found themselves deprived of every necessary, many families were separated, parents from children and children from parents.

Yet, blessed be God that it was our lot to be sent to Pennsylvania, where our wants have been relieved, and where we have in every respect been received with Christian benevolence and charity. Let me add, that, notwithstanding the suspicions and fears which many seem to be possessed of on our account, as though we were a dangerous people, who make little scrupule of breaking our oaths, time will make it manifest that we are not such a people. No; the unhappy situation which we are now in is a plain evidence that this has no foundation and tends to aggravate the misfortunes of an already too unhappy people; for, had we entertained such pernicious sentiments, we might easily have prevented our falling into the melancholy circumstances we are now in, viz., deprived of our substance, banished from our native country, and reduced to live from charity in a strange land; and this, for refusing to take an oath which Christianity absolutely forbids us to violate, had we once taken it, and yet an oath which we could not comply with without being exposed to plunge our swords in the breasts of our relations and friends.

We shall, however, as we have hitherto done, submit to what, in the present situation of affairs, may seem necessary, and with patience and resignation bear whatever God, in the course of His Providence, shall suffer to come upon us. We shall also think it our duty to seek and promote the peace of the country into which we are transported, and inviolably keep the Oath of Fidelity that we have taken to His Gracious Majesty King George, whom we firmly believe, when fully acquainted with our faithfulness and sufferings, will commiserate our unhappy condition and order some compensation for our losses. And may the Almighty abundantly bless His Honour the Governor, the Honourable Assembly of this Province and the good people of Philadelphia, whose sympathy, benevolence and Christian charity, have been, and still are, greatly manifested and extended toward us, a poor, distressed and afflicted people, is the sincere and earnest prayer of

JEAN BAPTISTE GALERNE.

APPENDICE V

(Extrait du MS. inédit de Mgr Richard)

LES RICHARD

La piété filiale me fait un devoir de consacrer à la mémoire de mes ancêtres paternels un chapitre spécial dans mes recherches. Mais ils portent un nom si répandu par tout le pays, que je ne puis ne pas embrasser dans un coup d'œil général, cette nuée de compatriotes, héritiers d'un nom illustre dans l'histoire, et que je vois épars dans les villes et les campagnes, livrés au commerce, à l'indusrie, à l'agriculture, aux professions libérales.

Je trouve des Richard à Montréal, à Québec, à l'Ange-Gardien, au Château-Richer, à la Baie St-Paul, à St-Valier, à Ste-Foye, à la Pointe-aux-Trembles, à Boucherville, à vingt autres endroits.

D'après les recherches faites par Mgr Tanguay, ils descendent de plus de vingt souches différentes, venus de tous les points de la France et arrivés successivement au Canada de 1669 à 1776.

La Normandie, la Bretagne, le Poitou, la Champagne, la Touraine, le Limousin, les villes de Paris et de Lyon ont tour à tour envoyé des Richard au Canada. Mais c'est la Saintonge qui paraît en avoir fourni le plus fort contingent.

Les uns étaient soldats, d'autres charpentiers, celui-ci notaire, celui-là meunier; le plus grand nombre cependant étaient agriculteurs. Il y eut même un prêtre missionnaire, François Richard, S. J., mort desservant de la cure de Batiscan en 1751.

On couvrirait de grands in-folios, si l'on voulait seulement citer leurs noms avec celui de leurs femmes et de leurs enfants. Mais il n'entre pas dans mon plan de suivre les développements des branches canadiennes de la famille Richard. J'aurai assez à faire de montrer ceux de la branche acadienne à laquelle je tiens par mon ascendance directe.

Quoique, depuis mon bisaieul jusqu'à mon père, les alliances aient été contractées avec des canadiennes, je suis cependant demeuré acadien par le caractère et par le cœur; et, aujourd'hui que mes études m'ont mis en état d'appré-

cier mieux que jamais la pureté et la noblesse de ce sang des confesseurs de la foi de 1755 qui coule encore dans mes veines, je suis fier de me dire Acadocanadien.

LE PREMIER RICHARD ACADIEN

Nous avons dit que la Saintonge avait donné plusieurs Richard au Canada, c'est aussi probablement de cette province de France qu'était originaire le premier acadien de ce nom, Michel Richard, dit Sans Soucy, venu avec l'expédition Le Borgne et Guilbeau en 1654 et arrivé à Port-Royal tout juste pour être témoin de la prise de la place par Robert Sedgwick, 16 août 1654.

Michel Richard était alors un jeune homme de 24 ans, dans toute la vigueur de l'âge, qui venait chercher fortune sur la terre d'Amérique, mais en n'y apportant que la force de ses bras. Il se mit immédiatement à l'œuvre en travaillant au défrichement d'une terre que lui concéda le nouveau seigneur Le Borgne dont les Anglais avaient reconnu les titres de propriété.

Bientôt il voulut se marier, mais les filles françaises étaient rares dans la colonie; et, dans les quelques familles établies à l'Acadie, depuis un peu plus longtemps, celles qui arrivaient à l'âge de puberté trouvaient vite à se marier. Regardant donc autour de lui, Michel Richard vit que la petite Madeleine Blanchard, fille de Jean Blanchard et de Radégonde Lambert, qui arrivait à sa douzième année, pourrait bientôt lui faire une bonne compagne. En effet, il célébrait son mariage au plus tard vers 1656; car au recensement de 1671, l'ainé de ses fils, René, est déjà âgé de 14 ans.

Ce même recensement fait constater que Michel Richard, arrivé à peine à 41 ans, était devenu un des habitants les plus aisés de Port-Royal par le nombre d'arpents qu'il a mis en valeur, 14; et par le lot d'animaux qui remplissait ses étables, 15 bêtes à cornes et 14 moutons.

Autour de sa table se rangeaient déjà sept ou huit enfants, savoir:

René, né en 1657, âgé de 14 ans;

Pierre, né en 1661, 10 ans;

Catherine, née en 1663, 8 ans;

Martin, né en 1665, 6 ans;

Alexandre, né en 1668, 3 ans;

Marie-Anne et *Madeleine*, jumelles, nées en 1671.

Le bonheur et l'aisance commençaient à sourir à cette famille qui continua à se développer par la naissance de nouveaux enfants : *Marie*, née en 1674; *Cécile*, née en 1676; *Marguerite*, née en 1679. Mais la mort prématurée de M.-Madeleine Blanchard qui dut quitter cette terre vers l'an 1679, alors qu'elle n'avait même pas encore atteint sa quarantième année, vint plonger cette famille dans le deuil et couper court à ses progrès. Durant son veuvage qu'il prolongea plus de trois ans, Michel Richard s'occupa activement de l'établissement de ses fils.

Dès l'année 1674, Jacob Bourgeois avait fondé la colonie de Beaubassin; Michel Richard songea aussitôt à y prendre des terres pour y placer quelques-uns de ses garçons. Nous verrons plus tard Martin y devenir le chef d'une fort intéressante famille.

En 1680, Pierre Mélanson et Pierre Thériot ouvraient l'établisesment des Mines. Comme ce dernier endroit était tout aussi propice à la colonisation que Beaubassin, et que de plus, il avait l'avantage d'être plus à proximité de Port Royal, les nouveaux colons s'y portèrent en grand nombre, et Michel Richard fut encore un des premiers à diriger ses enfants vers ce centre de colonisation.

Il est probable que Pierre son cadet, y travaillait en 1686, lorsqu'on fit le recemment de Port Royal, et qu'il était retenu chez son père, lorsqu'on fit celui des Mines; car il ne figure ni à l'un ni à l'autre endroit.

Pendant ce temps-là la famille de Michel Richard commençait à se disperser. François Brossard, colon nouvellement arrivé à Port Royal, lui demandait, en 1678, la main de sa fille ainée, Melle Catherine; et c'est ainsi que la famille Brossard, devenue plus tard une des plus importante de la colonie de Chipondy, se trouve alliée à la famille Richard par la première grand'mère acadienne.

Deux ans plus tard en 1680, René, l'ainé de ses garçons établi à Port Royal, épousait Madeleine Landry, fille de René et de Perrine Bourg. Bientôt ce fut le tour de sa fille cadette, Marie Anne, que Germain Thériot, né en 1662, fils de Claude à Jean et de Marie Gautrot, épousait en 1665. Germain Thériault habita d'abord Port Royal, puis il devint un des premiers colons de Cobequid. Vers le même temps, Madeleine, jumelle avec Marie-Anne, était demandée en mariage par Charles Babin, fils d'Antoine et de Marie Mercier. Ce jeune couple demeura une couple d'années à Port Royal; Mais Charles Babin s'était approprié une terre aux Mines et il ne tarda pas à aller l'exploiter.

Cependant Michel Richard n'avait pas attendu le mariage de ses deux filles pour songer à convoler en secondes noces. Quoiqu'il dépassait la cinquantaine et qu'il eût encore avec lui cinq ou six enfants, depuis deux ans déjà, il avait eu l'étrange fantaisie d'épouser une fillette à peine âgée de 15 ans, Jeanne Babin, fille d'Antoine et de Marie Mercier. Par le fait de cette alliance, il se trouvait être à la fois le beau-père et le beau-frère de Charles Babin.

Quant à ses trois autres garçons, comme ils eurent à préparer leurs établissements avant de songer à se marier, ce n'est qu'après le recensement de 1686 que nous les trouvons à la tête de familles distinctes.

Pierre prit sa femme, Marguerite Landry (1687) chez le beau-père de René, et il paraît avoir demeuré constamment aux Mines, ainsi que tous ses enfants.

Martin, épousa vers 1689 Marguerite Bourg (née en 1668), fille de François et de Marguerite Boudrot. Lors du recensement de 1686 Marguerite Bourg

avait déjà perdu son père et sa mère, et elle demeurait chez son grand-père, Antoine Bourg.

Elle avait un frère du nom de Michel qui fut marié à Elisabeth Mélanson. Martin Richard et son beau-frère Michel Bourg allèrent habiter Beaubassin.

Alexandre, né en 1668, resta à PortRoyal où il épousa vers 1690, Elisabeth Petitpas, fille de Claude et de Catherine Bagard, (ou Bugueret).

Il restait encore à Michel Richard trois filles du premier lit; *Marie,* née en 1674, qui épousa vers 1694, Michel Vincent, fils de Pierre et d'Anne Gaudet. Michel Vincent alla s'établir à Pigiguid. *Marguerite,* née vers 1679, qui épousa vers 1696 Jean Leblanc, fils de Jacques à Daniel et de Catherine Hébert, habitant de St-Charles des Mines. Cette Marguerite Richard serait la grand' mère de Charles Leblanc, le fameux millionnaire de Philadelphie! Quant à *Cécile,* née vers 1676, elle a dû mourir jeune avant d'arriver à l'âge de se marier.

C'est donc encore Michel Richard I qu'au recensement de 1686, nous trouvons marié à Jeanne Babin et recommençant courageusement la génération d'une nouvelle famille dont le petit Michel, alors âgé de deux ans, forme les prémices. Michel Richard avait alors 56 ans et sa femme 18.

D'après M. Pl. Gaudet, Michel Richard aurait eu de Jeanne Babin (a) six garçons et deux filles. (a) Devenue veuve à un âge encore jeune, Jeanne Babin épousa en secondes noces Laurent Doucet.

Mais de ces huit enfants du second lit, nous ne connaissons sûrement que *Michel* ci-haut, qui prit le surnom de Lafont et qui épousa à Port Royal, le 25 février 1707 Agnes Bourgeois, née en 1685, fille de Germain et de Madeleine Dugas; et *Alexandre,* né vers 1686, établi à Port Royal et qui maria le 26 décembre 1711, Marie Madeleine Levron, veuve de Jean Garceau et fille de François Levron dit Nantais et de Catherine Savoie.

Le recensement de 1714, bien que nécessairement incomplet, est cependant un document à étudier pour se rendre compte des développements de la famille de Michel Richard I. A cette époque, non seulement tous ses enfants du premier lit étaient mariés depuis plusieurs années, mais déjà leurs familles commençaient à se dédoubler par le mariage des ainés. Cependant, il n'y a pas de doute que quelques-unes de ces familles n'aient eu beaucoup à souffrir des invasions successives des Anglais en 1704, 1707 à 1710, et de la peste de 1703.

Michel Richard était mort avant 1707, ainsi que le prouve l'acte de mariage de son fils Michel II avec Agnès Bourgeois. Il est donc probable que la veuve Richard, signalée à l'article 4 du recensement de 1714 est Jeanne Babin. On lui donne quatre garçons et deux filles. Il est possible qu'elle eut encore avec elle ce nombre d'enfants. Mais comme ce recensement ne fait pas mention de son fils Alexandre, marié le 26 décembre 1711 à Marie Levron, il est probable que c'est parce que celui-ci demeurait avec sa mère que son nom aurait été omis. Dans cette hypothèse, le nombre des enfants du second lit chez Michel Richard serait ramené à cinq garçons et deux filles.

Il n'est pas question de la famille de René Richard dans ce recensement de 1714. Etait-elle éteinte ou avait-elle émigré à l'Ile Royale?... En effet, durant l'été de 1714, des agents du gouverneur de Louisbourg s'étaient tenus à Port Royal pour favoriser l'exode des Acadiens; et les mesures tyranniques et arbitraires de Nicholson qui commandait à Annapolis, forcèrent plusieurs habitants à émigrer. Il est donc probable que quelques membres de la famille de René Richard suivirent le courant qui portait les Acadiens vers le Cap Breton. Mais, d'un autre côté, il est certain qu'il en restait encore au moins un à Port Royal en 1714, témoin cette lettre des Acadiens au major Caulfield, 22 janvier 1715, sur laquelle figurent les signatures de deux Michel Richard. Evidemment c'est le fils de René qui alors pouvait avoir 34 ans et celui de Michel Ier qui en avait 31, qui ont signé cette lettre. Je suis donc incliné à adopter l'opinion de M. Pl. Gaudet qui prétend que la veuve Beaupré, mentionnée à l'article II du recensement de 1714 n'est autre que Madeleine Landry, épouse de René Richard, qui aurait adopté le surnom de Beaupré, et que les trois DeBeaupré qui suivent, Pierre, Renée et Michel, sont ses enfants: contrairement à l'affirmation de M. Rameau qui croit que cette veuve Beaupré est Marie-Anne Martignon, veuve de Guillaume Bourgeois.

M. Gaudet appuie son opinion sur le fait qu'un descendant de cette famille Richard qui est allé s'établir à Memramcouk après la dispersion, était connu sous le nom de Petit René de Beaupré.

Mais un fait absolument concluent contre l'opinion de M. Rameau, c'est la présence sûrement constatée à Port Royal en 1714, des trois frères Richard, ayant chacun un enfant, tel que le montre un recensement à l'endroit de ces Beaupré, qui par dessus le marché portent les prénoms des trois Richard; Michel, femme et un garçon, René, fem. et une fille; Pierre, fem. et un garçon.

Voici un petit tableau collationné d'après les données des recensements de 1686 et 1714, et de notes supplémentaires fournies par M. Pl. Gaudet, qui va nous montrer combien sont légitimes les traditions de ces centaines de familles, aujourd'hui éparses dans la Province de Québec, dans les provinces maritimes et ailleurs qui se réclament comme descendantes de Michel Richard I dit Sans Soucy.

1° *René,* né en 1657, marié vers 1680, à Madeleine Landry, (de René et de Perrine Bourg) demeurant tantôt à Port Royal, tantôt aux Mines, eut cinq garçons.

2° *Pierre,* né en 1661, m. vers 1687 à Marguerite Landry (de René et de Perrine Bourg) paraît avoir toujours demeuré aux Mines, ainsi que ses enfants Il eut 7 garçons et trois filles.

3° *Martin,* né en 1665, m. vers 1688 à Marguerite Bourg (de François et de Marguerite Boudrot) habitant de Beaubassin, eut six garçons et trois filles.

4° *Alexandre,* senior, né en 1668, m. vers 1690 à Elisabeth Petitpas (de Claude et de Catherine Bugard) resta à Port Royal et eut trois garçons et cinq filles.

Du second lit: 5° *Michel*, né en 1684, marié à Port Royal, 25 février 1707, à Agnès Bourgeois: cinq garçons et trois filles.

6° *Alexandre*, junior, né vers 1688, m. 26 déc. 1711, à Marie Madeleine Levron, n'avait encore qu'un enfant en 1714. Quand plus tard sa famille sera complète il aura 3 garçons et 3 filles.

Chez les cinq gendres de Michel Richard, les familles ne sont pas moins patriarcales. François Brossard, époux de Catherine, célèbre par la part active qu'il prit à la fondation de Chipondy en 1700, eut cinq garçons et quatre filles. Germain Thériault, époux de Marie-Anne, habitant de Cobequid, 5 garçons et 5 filles. Charles Babin, époux de Madeleine, habitant des Mines, paroisse de St-Charles, eut six garçons et deux filles. Michel Vincent, époux d'Anne, habitant de Pigiquid, trois garçons et 5 filles. Jean Leblanc des Mines, époux de Marguerite, plusieurs garçons et plusieurs filles.

Ce tableau nous montre la famille Richard s'alliant dès la première génération aux plus anciennes familles acadiennes : Bourg, Bourgeois, Babin, Landry, Leblanc, Petitpas, Thériault, etc. Il nous fait constater l'appoint énorme fourni par une seule famille au grand désastre de la déportation.

En effet, si cinq des fils de Michel Richard, mariés de 1680 à 1710, ont pu produire les éléments de 25 ou 26 nouvelles familles et que celles-ci à leur tour, de 1710 à 1755, ont pu continuer leur développement naturel, les chiffres donnés par les statistiques sur le nombre des Richard chassés de l'Acadie, n'ont plus rien qui étonne.

LE SECOND RICHARD ACADIEN

Cependant il est à propos d'observer qu'un rameau tout à fait étranger à la branche de Michel Richard est venu s'implanter à Port Royal vers 1710.

François Richard, originaire de la ville de Dorez (d'Auray) en Bretagne, fils de Jean Richard marchand et d'Anne Christin, tel est le nom de ce nouvel acadien, appelé directement de France pour protéger l'Acadie contre l'Anglais; mais qui arrive lui aussi, tout juste pour être témoin de la prise de Port Royal par Nicholson.

François Richard, suivant les traces de son homonyme, échangea l'arme du soldat contre la hache du défricheur et il ne tarda pas à épouser une acadienne, Anne Comeau, fille de Jean et de Françoise Hébert, et veuve de Louis D'Amour d'Echauffour, qui bientôt lui apporta en dot plusieurs gros garçons. Le recensement de 1714 lui en donne déjà trois. En effet, l'article 54 portant simplement: "Richard et femme trois garçons", désigne évidemment François Richard marié à Port Royal à Anne Comeau.

Au reste, les époux Richard-Comeau ne paraissent pas avoir été longtemps en ménage; Anne Comeau fut inhumée à P. R., 7 août 1722, et dès le 26 oc-

tobre de cette même année, François Richard convolait en secondes noces, avec Marie Martin, fille de René et de Marie Menier.

Un Richard qui mérite une mention spéciale dans ces notes, c'est le vieux *René,* marié vers 1710 à *Marguerite Thériot* et enterré à Bécancourt le 26 déc. 1776. Son acte de sépulture porte qu'il était âgé de 97 ans! ... Evidemment il y a ici une erreur de près de dix ans; car à ce compte-là il serait né en 1679 et il faudrait en faire le fils de Michel Richard I et de Madeleine Blanchard.

Les statistiques données plus haut en font le petit-fils de Michel I, par René et Madeleine Landry. Or celui-ci n'était pas encore marié en 1679, et au recensement de 1686, il n'est pas encore question de son fils René. On voit apparaître celui-ci sur la scène en 1714. Alors il est marié, père de deux enfants et il réside aux Mines.

Cependant, de 1730 à 1753, nous le retrouvons à Port Royal, mariant successivement six de ses enfants.

Mais où demeurait-il quand arriva le "grand dérangement"? C'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer. Il y a de fortes présomptions pour croire que c'était à Port Royal, puisqu'il y était encore le 29 novembre 1753, lors du mariage de son fils, Charles. Cependant comme il est venu finalement partager le sort de la famille de Joseph, on peut présumer qu'il demeurait chez celui-ci en l'année funeste. Or, j'ai déjà eu occasion d'observer que Joseph, marié à Port Royal en 1743, n'avait fait baptiser aucun de ses enfants à cet endroit, et, qu'en conséquence après son mariage, il avait dû aller demeurer, soit aux Mines, soit à Beaubassin.

Je conjecture que ce fut plutôt aux Mines, pour plusieurs raisons: 1° parce que son père y avait des propriétés; 2° parce que parmi les déportés des Mines, j'en trouve deux qui répondent à son propre nom et à celui de son frère; 3° parce que en 1768, je retrouve ce frère, René, à Pigiquid, cherchant sans doute à recouvrer son ancienne propriété.

Maintenant la conclusion qui s'impose à de telles prémisses, c'est ce que Joseph Richard et son père René, subirent la déportation dans ce qu'elle eut de plus odieux et de plus inhumain, c'est-à-dire dans la séparation des membres d'une même famille, tel que le rapporte l'histoire pour les malheureux exportés des Mines.

Cependant Joseph Richard vint mourir avec trois de ses enfants, sous les murs de Québec en 1757; il avait donc réussi à se joindre aux Acadiens de la Rivière St-Jean que protégeaient les soldats de M. de Boishébert.

Mais il n'en fut pas de même du vieux René. Aux alarmes et aux cruelles séparations de l'automne de 1755, vinrent s'ajouter les ennuis et les profondes misères de l'exil; c'est à Boston qu'il fut déporté avec sa femme et une fille. Son gendre Paul Leblanc et son fils Charles Richard furent aussi déportés au Massachusetts; mais qui sait s'ils ont pu se rencontrer et se porter aide et assistance? car les Acadiens furent dispersés et disséminés dans toutes les localités de l'Etat; de Newburyport à Plymouth, et de Boston à Worcester? Si

René Richard a pu rejoindre son fils Charles, ce n'aura été que pour être témoin de son découragement, de sa maladie et de sa mort, arrivée vers 1760; car celui-ci ne put résister plus longtemps aux misères et aux privations de cette vie de mercenaire, à laquelle il n'était pas accoutumé.

Les déportés du Massachusetts ne manquèrent aucune occasion de manifester leur attachement à leur foi et à la France. Au mois d'août 1763, apprenant que leurs frères détenus dans les ports d'Angleterre, avaient été rapatriés en France, 178 chefs de famille, parmi lesquels le vieux René Richard, signèrent une lettre exprimant le désir d'être traités comme leurs frères d'Angleterre. Cette demande n'ayant pas eu d'effet, et ayant d'ailleurs appris que leurs frères du Canada étaient traités avec bonté et avec justice par le Gouverneur Murray, ils adressèrent à ce dernier, 2 juin 1766, une requête (sur laquelle figure encore le nom de René Richard) pour être reçus au Canada.

Cette fois la réponse ayant été favorable, un grand nombre d'entre eux prirent leurs mesures pour passer au Canada durant l'été de 1767. Qeulques-uns plus pressés de partir et plus courageux, entreprirent de faire le voyage à pied à la raquette, au cours de l'hiver 1766-67!! Il n'est pas vraisemblable que le vieux René Richard ait songé à prendre ce chemin pour venir ici; il dut attendre les vaisseaux qu'on devait affréter pour les fins de transport des femmes, des enfants, des vieillards et des infirmes, et c'est avec le gros de ses compatriotes qu'il arriva à Bécancourt à l'automne de 1767.

Ce n'étaient pas seulement des connaissances et des amis qu'il retrouvait à Bécancourt, c'étaient les familles de deux de ses enfants. C'était son gendre, Jean-Bte Leprince, veuf de Judith Richard, et remarié à Madeleine Bourg, veuve de Pierre Richard; c'était sa bru, Madeleine Leblanc, veuve de Joseph, et mariée en 2° à Joseph Leprince, veuf d'Anne Forest. Ces familles, établies au lac St-Paul, depuis 8 ans, n'avaient pas encore recouvré l'aisance des anciens jours; mais elles commençaient à sortir de misère et elles avaient à elles en propre, des maisonnettes en état de recevoir et d'abriter les malheureux arrivants de l'exil.

René Richard put couler en paix les dernières années de sa vie, mais sa part de tribulation et d'infortune avait été si grande et l'avait si prématurément vieilli, que ses petits-fils ont pu, avec une entière vraisemblance, le croire dix ans plus vieux qu'il n'était en réalité! Qu'y a-t-il d'étonnant en cela? La vie de cet Acadien, surtout depuis 1755, s'était écoulée au milieu de tant de vicissitudes et de si tragiques évènements!

Dans sa jeunesse, il avait vu la prospérité et les beaux jours de l'Acadie sous la domination française. Dans son âge mûr, il avait été témoin des tracasseries des Gouverneurs anglais d'Annapolis et il avait vu grossir lentement le nuage qui portait la tempête... Il entrait déjà dans la vieillesse, quand éclata la tourmente... Depuis lors et pendant douze années, sa vie n'avait été qu'une suite d'aventures étranges, de tribulations inouies, de deuils prématurés, de misères morales et physiques de toutes sortes... Encore une fois, il n'y a pas

lieu de s'étonner de le voir doubler ses années durant les longs jours de l'exil, vieillir plus que son âge, et, en définitive, contracter des infirmités si nombreuses qu'on put dans son entourage, le croire presque centenaire, quand il n'avait pas même atteint sa 90ième année!

Sa femme, la mère Marguerite (le nom de famille de la veuve Richard avait été oublié de ses petits-fils), suivit d'asez près son mari dans la tombe. Elle fut inhumée à Bécancourt le 28 avril 1777. On lui donne à elle aussi l'âge exagéré de 97 ans.

Mais si René Richard mourut sans connaître le sort de ses autres enfants, il eut du moins la consolation de voir que sa postérité et son nom ne périraient pas avec lui. Déjà la famille de Félicité sa petite-fille, promettait beaucoup, et celle de Michel commençait sous d'heureux auspices.

Hâtons-nous de faire connaissance avec ces familles, pour témoigner l'intérêt et la sympathie que l'histoire de leur ancêtre a si justement provoquées.

Félicité Richard, fille de feu Joseph et de Madeleine Leblanc, née à l'Acadie vers 1747, s. à St-Grégoire, 30 août 1823, âgée de 76 ans, épousa à Béc. 2, 14 janv. 1765, un compatriote du nom de Pierre Beliveau, fils de Joseph et de Marie Gaudet. Dieu bénit cette union en donnant aux époux Beliveau-Richard une nombreuse famille.

Michel Richard V, né à l'Acadie en 1745, s. 4, 2 février 1829, âgé de 84 ans, s'établit au village Godfroy et eut le titre de concession de sa terre le 23 mai 1770. Il épousa à Nicolet 17 fév. 1772, Madeleine Pellerin, fille de Pierre et de Marie-Josette Beliveau. Enfants:

1° *Joseph*, b. 2, 19 janv. 1773, est mort jeune.

2° *Michel*, b. 2, 23 mars 1775, s. 2, 16 oct. 1780.

3° *François d'Assise*, b. 2, 23 mars 1777, s. 4, 2 janv. 1841, âgée de 65 ans, m. 5, 9 nov. 1801, à Angèle Bourg, (de Joseph et de Marie Bergeron). Issus: ''François-Xavier'', b. 4, 24 mars 1803, m. 4 août 1828, à Angélique Martel; ''Marie-Julie'', b. 5, 26 juillet 1804, m. 4, 6 juillet 1824, à Raphaël Foucault; ''Marguerite'', b. 4, 12 mars 1806, m. 4, 18, 25 sept. 1828, à Pierre Bergeron; ''Marie'' b. 4, 4 déc. 1807, m. 4, 18 janv. 1841, à Adrien Genest-Labarre; ''Marie-Lucille'', b. 4, 19 déc. 1809, m. 2 juillet 1832 à p. 3 x 4 Joseph D. Tourigny. ''Pierre'', b. 4, 18 sept. 1811; ''Marie-Madeleine'', b. 4 sept. 1813, m. 4, 7 janv. 1833, à Joseph G.-Labarre, (de Joseph et de Made Massé); ''Michel'', b. 4, 16 oct. 1815, s. 4, 9 sept. 1817; ''Anonyme'', s. 25 oct. 1819; ''Marie-Sophie'', b. 4, 23 novembre 1821; ''Marie-Odile'', b. 4, 24 juillet 1824, m. 3 fév. 1845, à Augustin Picher (de Frs. et de Marie Poirier).

4° *Marie-Madeleine*, b. 2, 24 oct. 1778, morte jeune.

5° *Marguerite*, b. 2, 27 avril 1780, mariée à Nicolet 5, 21 janv. 1799, à Charles Bourg, (de Simon et de Rosalie Gaudet), morte en 1801, âgée de 21 ans, s. 5.

6° *Charles-Auguste*, b. aux Trois-Riv., 15 janv. 1782, s. 4, 8 mars 1854; m. 5, 8 oct. 1804, à Marie Hébert, (d'Honoré et de Madeleine Prince). Issus:

''Chs-Auguste'', b. 5, 16 août 1806, m. 4, 17 janv. 1832, à Marie Thibodeau, (de Joseph et de Pélagie Héon) ; ''Pierre'', b. 4, 2 janv. 1807, m. 4, 9 janv. 1838, à Angélique Cormier,(de Jos. et de M.-Josette Champoux) ; ''François'', b. 4, 29 nov. 1808, m. 4, 8 nov. 1841, à Mathilde Thibodeau, (de Jean et de Marie Prince) ; ''Joseph-Hilaire'', b. 4, 9 sept. 1810, m. à Gentilly, 10 janv. 1837, à M.-Lse-Henriette Fournier; ''Honoré-Cathbert'', b. 4, 3 juin 1812; ''Marie-Esther'', b. 4, 8 mars 1815, s. 25 août 1817; ''Louis-Eusèbe'', b. 4, 1er Mars, 1817, m. 4, 25 janv. 1841, à Hermine Prince, (de Jos. et de Julie Doucet) ; ''Marie-Hélène'', jumelle, b. 4, 3 avril 1819, m. 4, 8 nov. 1841, à Olivier Thibodeau, (de Jean et de Marie Prince) ; ''Marie-Julie'', jum., b. 4, 3 avril 1819, m. 6 fév. 1837, à son p. 3 x 3 Joseph Hébert,(d'Honoré et de Rosalie Breau) ; ''Raphaël'', b. 4, 3 fév. 1821, m. 4 sept. 1854, à Eulodie Prince, (de Joseph et de Julie Doucet) ; ''Marie-Louise'', jum., b. 4, 21 juin 1823, m. 4, 17 oct. 1845, à Edouard Prince, (de Joseph etc.). ''Marie-Odile'', jum., b. 4, 21 juin 1823, m. 10 oct. 1843, à son p. 3 x 3 Pierre Beliveau, (de Pierre et de Louise Hébert) ; ''Marie-Lucile'', b. 4, 29 sept 1826.

7° *Joseph*, b. 3, 18 juillet 1784; 1° m. 4, 13 fév. 1813, à sa p. 4 x 4, Marie Beliveau, (de Jean-Bte et de Gen. Morin), enterrée 4, 7 avril 1823, âgée de 42 ans. 2° m. 4, 17 août 1824, à Luce Dionne, (de Marcel et de Françoise Dubé). Issus du 1er lit: ''Marie-Louise '', b. 4, 24 nov. 1813, m. 4, 23 janv. 1838, à Joseph Girard, (de Michel et de Marie Biron) ; ''Jean-Baptiste'', b. 4, 24 mars 1815, s. 28 mai 1832, âgé d'environ 18 ans; ''Joseph-Louis'', b. 4, 19 déc. 1816, m. 4, 15 oct. 1844, à Calixte Landry, (de Noël et de Claire Lord;) ; ''Marie-Julie'', b. 4, 31 oct. 1818, m. 8 avril 1839, à Narcisse Gagnon, de Nicolet, veuf de Marie Bergeron; ''Marie-Madeleine'', b. 4, 5 fév. 1821, m. 3 fév. 1845, à Gilbert Prince, (de Jude et de Judith Gagnon). Issus du second lit: ''Marie-Odile'', b. 4, 15 juillet 1825; ''Marie-Marguerite'', b. 4, 19 fév. 1827; ''Julienne'', b. 4, 19 janv. 1829, s. 20 août 1844, âgée de 16 ans; ''Joseph'', b. 4, 16 oct. 1831; ''Stanislas'', b. 4, 6 août 1835; ''Pierre-Gédéon'', b. 4, 3 sept. 1838; ''François-Xavier'', b. 4, 8 oct. 1840, s. en 1841.

8° *Marie-Madeleine*, b. 5, 17 mai 1786; m. 4, 2 fév. 1807, à Pierre Hébert, (d'Etienne et de Marie Babin).

9° *Michel*, b. 5, 9 fév. 1790, m. 4, 13 fév. 1821, à Marie-Louise Poirier, (de feu Pierre-Joseph et de déf. Marguerite Bergeron). Issus: ''Pierre-Léon'', b. 4, 1er août 1824, m. 4,, 25 oct. 1845, à Marie-Louise Bergeron, (de Pierre et d'Angélique Beliveau; ''Marie-Louise'', b. 4, 27 oct. 1826, m. 24 oct. 1848, à Etienne Leblanc, (d'Etienne et de Marie-Lucie Désilets).

10° *David*, b. 5, 14 sept. 1792, m. 4, 14 fév. 1814, à Marguerite Poirier, (de Joseph et de Marguerite Bergeron). Issus: ''Séraphine'', b. 4, 23 janv. 1815, m. sous le nom de Marie, 9 janv. 1837, à Alexis Gaudet, (de François et de Didace Beaudet) ; ''Anonyme'', ond. et s. 18 mars 1816; ''François-Esdras'', b. 4, 15 janvier 1817, s. 23 nov. 1817; ''Marie-Julie'', b. 4, 27 août 1818, m. 15 fév. 1847, à Eusèbe Doucet, (de Joseph et de Marie Desanges Prince).

''Joseph-Sévère'', b. 4, 1er sept. 1820, m. 4, 15 fév. 1847, à Marguerite Parenteau, (de Michel et de Josephte Béliveau). ''Pierre'', b. 4, 1er nov. 1822; ''Joseph-Julien'', b. 4, 21 janv. 1826, m. 4, 13 fév. 1849, à Lucie Leblanc, (d'Etienne et de M. Lucie Désilets). ''Charles'', b. 4, 31 mars 1828, m. 4, 25 sept. 1860, à Boniface Leblanc, (d'Etienne et de Marie-Lucie Désilets). ''Marguerite Delphine'', b. 4, 4 sept. 1832, m. 28 sept. 1852, à Moïse Doucet, (de Joseph et de Marie Marié).

Voilà certes une famille qu'il serait intéressant de suivre dans ses développements! En effet, le travail, l'énergie, l'esprit d'entreprise furent la caractéristique de chacun de ses membres. Elle ne tarda pas à recouvrer une certaine aisance et à acquérir une importance considérable dans la nouvelle paroisse de St-Grégoire où elle compte aujourd'hui de nombreux descendants.

Toutefois, ceux-ci se retrouvent aussi ailleurs et notamment dans les Cantons de l'Est et, depuis quelques années au Manitoba et au Nord-Ouest... Quand, vers 1830, les Bois-francs s'ouvrirent à la colonisation, les petits-fils de Michel Richard furent les premiers à aller s'y établir un domaine. C'est alors que l'un d'eux, feu L'Hon. Louis Richard, devint par son intelligence et son activité l'un des principaux citoyens de Stanfold (Princeville). Non seulement la fortune, mais bientôt les honneurs mêmes vinrent s'asseoir à son foyer. A sa mort, il se trouvait à la tête d'une maison de commerce très florissante; et la confiance de ses concitoyens l'avait fait appeler à la position de ''Conseiller législatif''.

C'est le propre fils de l'Hon. Louis Richard, Edouard, qui vient en 1895, dans un livre aussi consciencieusement conçu que littérairement écrit, qui vient, dis-je, de venger victorieusement les Acadiens, de toutes les calomnies que certains écrivains anglo-américains, comme Aikins, Parkman et d'autres après eux, avaient sans pudeur accumulées sur la mémoire des malheureux déportés, pour justifier à leur égard la conduite du gouvernement colonial de Halifax.

APPENDICE VI

(Chapitre Trente-unième)

GENEALOGIE DES FAMILLES ACADIENNES AVEC DOCUMENTS.

Par Placide Gaudet.

Conformément au désir du département de publier une partie de mon travail cette année, j'ai dressé à cette fin la généalogie des trois familles acadiennes Bourgeois, Lanoue et Belliveau. Par suite du manque de données officielles qu'on ne trouve que dans certains registres paroissiaux et recensements nominatifs, cette partie de mon travail est nécessairement incomplète.

La tâche entreprise est colossale et lente. De fait, ce n'est que depuis dix-huit mois qu'il m'est possible de puiser dans les documents éparpillés aux Etats-Unis et en Europe. Une fois terminé, cet ouvrage formera un dictionnaire généalogique composé de plusieurs volumes d'un format considérable disposés alphabétiquement. Bien que des milliers d'actes aient été extraits de registres d'état civil, je n'ai pu compléter qu'un certain nombre de tableaux généalogiques. Les trois généalogies publiées dans ce volume démontrent le progrès accompli dans cette voie, et l'on constatera que les registres qui font défaut aujourd'hui n'auraient permis de les dresser d'une façon à peu près complète.

Le système de coopération établi entre la division des archives et ceux qui font des recherches historiques au Canada et à l'étranger, me fait espérer d'obtenir bientôt plusieurs documents essentiels pour compléter cet ouvrage. Les pièces découvertes durant l'année dernière m'ont fourni des renseignements que je n'espérais presque plus me procurer. Parmi ces documents découverts récemment par M. Biggar à la mairie de La Rochelle, se trouvent les registres paroissiaux de Beaubassin, de 1712 à 1748, et ceux de Saint-Pierre et Miquelon, de 1763 à 1776.

Si j'avais eu ces registres de Beaubassin à ma disposition, les branches de la famille Bourgeois établies à Chignectou, n'auraient pas été omises dans la généalogie de cette famille.

La tâche de dresser la généalogie des familles acadiennes n'est pas facile.

Pour procéder avec méthode il faut d'abord établir que l'arrivée des familles primitives en Acadie, remonte à l'expédition du commandeur de Razilly en 1632, car sauf les La Tour, on ne trouve pas en Acadie de descendants des colons qui y vinrent avec de Monts et de Poutrincourt.

Les Acadiens descendent donc presque tous des ''trois cents hommes d'élite''—d'après la *Gazette* de Renaudot—venus avec de Razilly. Ils descendent aussi des immigrants français venus avec d'Aunay de Charnisay, de 1639 à 1649, et avec Charles de Saint-Etienne de La Tour en 1651; et de quelques petits contingents d'immigrants venus ultérieurement.

Quant aux Le Borgne, ceux-ci semblent avoir très peu contribué à faire venir des colons en Acadie.

Les premiers colons qui s'établirent d'une manière permanente en Acadie, y arrivèrent donc en 1632. Il faut remarquer que les ''trois cents hommes d'élite'' du commandeur de Razilly n'étaient pas tous mariés, car à l'exception de 12 à 15, les autres sont inscrits comme ''engagés célibataires'' qui plus tard épousèrent des jeunes filles venues de France. Cependant il est probable que plusieurs d'entre eux restèrent célibataires et retournèrent dans leur pays natal à l'expiration de leur engagement.

Trois frères capucins vinrent avec de Razilly pour prendre charge des missions acadiennes; ils furent suivis par d'autres religieux de leur ordre jusqu'en 1654, époque où l'Acadie passa sous la domination anglaise.

Comme les premiers colons étaient accompagnés de leurs missionnaires, il serait intéressant de s'assurer si les registres où furent sans doute consignés durant cette période, les baptêmes, les mariages et les sépultures, existent encore. Ces registres auraient une importance exceptionnelle et nous indiqueraient de quels endroits en France sont sorties les premières familles acadiennes. J'espère que les recherches qui se font actuellement en Europe, nous révéleront l'existence de ces documents, soit au Vatican ou à Senlis.

Pendant une période de dix ans à peu près, de 1654 à 1664, aucun missionnaire n'a résidé à Port-Royal. Les jésuites qui résidèrent à Chedabouctou et à Miscou, baie des Chaleurs, de 1657 à 1662, visitaient probablement Port-Royal de temps à autre. Néanmoins aucun de leurs registres n'a pu être découvert.

Nous avons vu que l'Acadie passa sous la domination anglaise durant l'été de 1654. Bien qu'elle fut restituée à la France par le traité de Bréda, ce ne fut qu'en 1670 que le chevalier de Grandfontaine prit possession des forts au nom du roi de France et établit ses quartiers généraux à Pentagouët, aujourd'hui Penobscot dans l'Etat du Maine.

Il fut fait un recensement nominatif de toute l'Acadie en 1671. Il fut fait un recensement nominatif du district des Mines en 1698 et la lettre de Villebon du 3 octobre 1698, indique que ce recensement fut envoyé au ministre de la Marine à Paris.

M. Biggar a été chargé de rechercher en France l'original de ce document

qu'il est possible de découvrir avec le temps, et qui serait une acquisition très précieuse puisqu'on y trouverait non seulement les noms des parents mais ceux des enfants et leurs âges. En outre, il ferait suite aux recensements de 1671, 1686 et 1693 dont il existe des copies au bureau des archives du Dominion depuis 1904. Il se trouve aussi à cet endroit des copies des recensements faits à Port-Royal et à Beaubassin en 1698, 1700 et 1701.

A l'arrivée de Grandfontaine à Port-Royal, cet endroit et Pentagouët étaient les deux principaux établissements de l'Acadie. Il en existait deux autres moins importants à Pobomkou, qu'on appelle à tort cap de Sable, et à la rivière Saint-Jean. Peu de temps après, de nouveaux établissements furent formés à Beaubassin ou Chignictou et aux Mines. Ce dernier endroit est mieux connu sous le nom de la Grand-Prée.

Au commencement du dix-huitième siècle d'autres établissements se formèrent à la rivière aux Canards, à Piziquid, à Chipoudy, à Petkoudiack, et ensuite à Memeramcouk et à Tintamarre. Les quatre derniers se trouvaient dans les limites des comtés appelés aujourd'hui Westmorland et Albert au Nouveau-Brunswick.

A une certaine époque, le district de Port-Royal ou Annapolis Royal possédait deux églises, celle de la ville dédiée à Saint-Jean Baptiste et une autre située à dix milles de cette dernière.

L'église de la Grand-Prée fut dédiée sous le vocable de Saint-Charles; celle de la rivière aux Canards, sous le vocable de Saint-Joseph et celle de Cobequid sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul. Le district de Piziquid comptait deux églises, celles de l'Assomption et de la Sainte-Famille. Sainte-Anne fut choisie pour patronne du district de Beaubassin.

Les registres de ces différentes églises rendraient facile la tâche de dresser la généalogie des familles acadiennes à partir de 1632 jusqu'à 1755, mais malheureusement il ne s'en trouve que quelques-uns dans le pays. En fait, jusqu'à présent, deux volumes seulement des registres de l'église Saint-Jean Baptiste de Port-Royal ont été découverts; ils commencent avec l'année 1702 pour se terminer en 1755. Les originaux sont à Halifax et depuis 1882 il s'en trouve une copie au bureau des archives du Dominion.

A l'époque de leur expulsion, les Acadiens emportèrent à la Louisiane les registres de l'église Saint-Charles de la Grand-Prée qui formaient cinq volumes commençant en 1687 et se terminant en 1755. Ils furent confiés au curé de la paroisse Saint-Gabriel d'Iberville qui ne paraît pas en avoir pris grand soin. Dans l'automne de 1893, une inondation du presbytère de Saint-Gabriel détruisit entièrement deux volumes de ces registres et une partie des autres. Deux ans après, Sa Grandeur feu Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, fit copier ce qui restait et au printemps de 1899 je fus chargé d'en faire un duplicata pour le bureau des archives du Dominion. Ces registres commencent en 1707 pour se terminer en 1748. Il y manque plusieurs baptêmes, mariages et sépultures.

Il y a quelques mois, l'archiviste a découvert à la Louisiane plusieurs re-

gistres à partir de 1773 jusqu'à 1859. On est à faire actuellement la transcription de ces registres pour le bureau des archives.

Un document daté de Paris en 1766, fait mention que les registres de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul furent détruits par les Anglais. C'est une lettre de l'abbé de l'Isle Dieu dans laquelle il est question de deux jeunes Acadiens Joseph Mathurin Bourg et Jean Bte, natifs de la rivière aux Canards, qui possédaient leur extrait de baptême. Ceux-ci se préparaient à la prêtrise dans un petit séminaire du diocèse de Saint-Malo et furent ordonnés au Canada en 1772.

Il est vraisemblable que les extraits de baptême requis pour leur ordination furent tirés des registres de l'église Saint-Joseph, et que ces registres devaient être en France. Il est probable qu'ils y furent transportés par les Acadiens déportés à la Virginie, d'où ceux-ci furent ensuite envoyés en Angleterre et de là à Saint-Malo et à Morlaix. En 1772 et 1774, plusieurs de ces familles vinrent s'établir à la baie des Chaleurs et à Arichat.

Mgr Tanguay dit dans l'un de ses ouvrages qu'il a trouvé les registres de l'église de la Grand-Prée à Paris, en 1867. Il est probable que Mgr Tanguay s'est trompé et que les registres en question étaient ceux de l'église Saint-Joseph de la rivière aux Canards, car en dépit des recherches de M. Marmette et de M. Richard, ceux de la Grand-Prée n'ont pu être découverts.

Les registres des paroisses de L'Assomption et de la Sainte-Famille de Piziquid seront probablement trouvés un jour dans quelque ville de France, car je ne crois pas qu'ils aient été détruits à l'époque de l'expulsion. Ils seraient très utiles pour dresser la généalogie des familles de ce district, car sauf les recensements très incomplets de 1701, de 1703 et de 1714, parce que les noms des femmes et des enfants y ont été omis, je n'ai pas de données officielles à ma disposition.

De 1749 à 1755, plusieurs familles de ce district émigrèrent à l'île Saint-Jean, d'où elles furent transportées en France en 1758. Quelques-unes se fixèrent dans ce pays et les autres se transportèrent à la Louisiane vers 1748. Onze cents personnes de celles qui restèrent à Piziquid furent déportées comme prisonnières, savoir: 200 à la Virginie, sur le sloop *Neptune;* 263 à Annapolis, Maryland, sur le sloop *Ranger;* 230 au même endroit sur le sloop *Dolphin;* 156 à Philadelphie, sur le sloop *Three Friends;* 206 à Boston, sur le sloop *Seaflower,* et environ 50 furent embarquées à la Grand-Prée sur d'autres navires.

On lit dans la *Maryland Gazette,* Annapolis, 4 décembre 1755:

''Dimanche dernier (30 nov.) est arrivé le dernier transport de la Nouvelle-Ecosse, chargé de déporter des Français neutres dans cette province; c'est le quatrième depuis quinze jours et le chiffre des déportés dépasse 900. Pour des motifs politiques ces malheureux ont été dépouillés des biens qu'ils possédaient à la Nouvelle-Ecosse et envoyés ici dans le plus grand dénuement: aussi l'humanité et la charité chrétienne font-elles à chacun de nous un devoir de secourir selon nos moyens ces êtres dignes de compassion.''

Le chiffre 900 donné par le *Maryland Gazette* n'est pas exact, car il arriva 493 déportés sur *Le Ranger* et *Le Dolphin* et 420 du district de la Grand-Prée, dont 242 sur la goélette *Elizabeth* et 178 sur la goélette *Léopard*, formant un total de 913.

Dans les archives coloniales de la province de Pennsylvanie, je trouve ce qui suit dans les procès-verbaux d'une séance du Conseil tenue à Philadelphie le 8 décembre 1755: ''Après avoir débarqué les Français neutres de la Nouvelle-Ecosse à proximité de l'hôpital des pestiférés, les capitaines des vaisseaux nolisés par Lawrence, demandèrent leur décharge et elle fut accordée le jour même à ceux qui étaient munis de la formule requise de reçu imprimé:

''Transportés à Philadelphie par le sloop *Hannah*, capitaine Richard Adams, cent trente-sept personnes d'origine française de la Nouvelle-Ecosse;

''Par le sloop *Three Friends*, capitaine James Carlyle, cent cinquante-six personnes d'origine française;

''Par le sloop *Swan*, capitaine Jonathan Loviett, cent soixante et une personnes d'origine française. Total, 454 personnes.

Dans les archives de la Pennsylvanie, vol. II, p. 581, se trouve la lettre suivante du gouverneur Dinwiddie de la Virginie, au gouverneur de la Pennsylvanie, datée de Williamsbourg le 21 février 1756:

''Monsieur,

''Il nous a été envoyé de la Nouvelle-Ecosse, 1140 neutres qui causent beaucoup d'embarras à la population. Nous les avons accueillis et le Conseil et moi avons donné ordre qu'il soit pourvu à leurs besoins, mais il me paraît bien incertain que la Législature prenne des mesures à leur égard. J'ai raison de me plaindre de la conduite du gouverneur Lawrence qui aurait dû nous avertir de l'arrivée de ces gens, afin de nous permettre de prendre des dispositions à ce sujet.

''Je vous prie de me faire connaître ce que votre Législature a décidé à cet égard; ce renseignement nous sera utile.

''Robt. Dinwiddie.''

Il paraît que la Législature de la Virginie refusa de prendre des mesures à l'égard des Acadiens déportés dans cette province, puisqu'ils furent rembarqués sur des vaisseaux et transportés en Angleterre, comme l'indique l'extrait ci-après d'une lettre des lords du Commerce au gouverneur Lawrence, datée de Whitehall, 8 juillet 1756, savoir: ''Bien que par votre lettre vous nous ayez fait savoir que les provinces avaient accueilli les Acadiens qui y ont été envoyés, nous devons vous informer que plusieurs centaines de ces gens ont été transportés ici de la Virginie, et plusieurs de la Caroline du Sud, et que Sa

Majesté a donné instruction aux lords de l'amirauté de charger les commissaires des marins malades et blessés d'en prendre soin.''

Ces Acadiens furent envoyés à Liverpool, à Southampton, à Bristol et à Penryn et traités comme prisonniers jusqu'au printemps de 1763, alors que les démarches du duc de Nivernois eurent pour effet de les faire transférer à Saint-Malo et à Morlaix.

En 1765, des terres furent concédées à Belle-Isle-en Mer dans le département du Morbihan, à 78 familles presque toutes venues d'Angleterre. En 1767, ces familles furent requises de faire devant une commission des dépositions assermentées afin de retracer leur origine et leur filiation. L'abbé Le Loutre, ancien missionnaire des Micmacs, était présent lors de ces dépositions, et après avoir entendu les déclarations des chefs de famille, établis dans les quatre paroisses de Belle-Isle-en-Mer, il fit la déclaration suivante: ''Déclaration de M. l'abbé Le Loutre, ancien vicaire général du diocèse de Québec en Canada. Du douze mars mil sept cent soixante-sept, a le dit messire Le Loutre déclaré que les Acadiens placés en cette isle ont été transportés par les Anglois à Boston et autres colonies angloises au mois d'octobre mil sept cent cinquante-cinq; que des colonies ils ont été transférés dans la vieille Angleterre et dispersés en divers endroits du royaume dans le courant de l'année mil sept cent cinquante-six; qu'en mil sept cent soixante-trois après le traité de paix ils ont été transportés en France par les Gabarres du roy et placés en divers ports de mer. Et qu'en mil sept cent soixante-cinq dans le courant du mois d'octobre ils ont passé en cette isle par ordre de Monseigneur le Duc de Choiseul, Ministre de la Marine. Ce qu'il a affirmé véritable et a signé après lecture le dit mois et an que devant.

''*Signé*: J. L. LE LOUTRE ptre miss.''

La déportation de 1755 eut pour effet de démembrer les familles acadiennes et de les disperser aux quatre coins du monde. Suivre la trace de ces familles dans leurs déplacements n'est certes pas une tâche facile, et il n'est pas possible de dresser des généalogies complètes avant d'avoir découvert les documents qui font défaut.

Je ne me suis pas proposé d'apprécier dans ce travail les circonstances dans lesquelles l'expulsion eut lieu, mais de placer sous les yeux de celui qui s'intéresse à l'histoire, une série de documents, la plupart inédits, rassemblés au prix de persévérantes recherches et qui éclairent d'un jour nouveau l'histoire de ce malheureux peuple, surtout après son bannissement du pays natal

Quelques-uns de ces documents sont antérieurs à l'expulsion, d'autres ont trait à cette époque et quelques-uns sont extraits du *Journal* de Winslow. Ce journal a déjà été publié dans les *Collections de la Société historique de la Nouvelle-Ecosse,* mais ces volumes sont rares aujourd'hui. Pour cette raison, j'ai cru devoir insérer dans cet ouvrage, de nombreux extraits de ce journal, afin de faire le récit de l'expulsion d'après les données de ceux qui ont exécuté

les ordres du gouverneur Lawrence et du Conseil. Je n'ai tiré de ce journal que les parties essentielles au récit de la déportation.

Le lieutenant-gouverneur Lawrence et le Conseil prirent à Halifax, le 28 juillet 1755, la décision finale d'expulser et de déporter les Acadiens. Trois jours après, Lawrence transmettait dans une longue lettre ses instructions au major John Handfield, au capitaine Alexnder Murray et au lieutenant-colonel Robert Monckton, commandants respectifs aux forts Annapolis Royal, Edouard et Beauséjour et leur faisait part en même temps de ''la résolution du Conseil d'expulser les Acadiens et de purger la province de tous ces mauvais sujets.''

Le même écrivait à Monckton: ''L'ordre est donné d'envoyer en toute diligence à la Baie (Chignictou) un nombre suffisant de transports pour embarquer la population. Vous recevrez en même temps les instructions relatives aux dispositions à prendre à l'égard des déportés et aux endroits qui leur sont assignés et tout ce qui pourra vous être nécessaire en cette occurrence. Dans l'intervalle, vous devrez agir avec le plus grand secret, de crainte qu'ils ne s'enfuient avec leurs bestiaux, etc., etc. Et pour mettre ce projet à exécution vous devrez avoir recours à quelque stratagème pour faire tomber les hommes en votre pouvoir, jeunes comme vieux et surtout les chefs de famille. Vous les détiendrez ensuite afin que tous soient prêts à embarquer à l'arrivée des transports; après quoi, il ne sera plus à craindre que les femmes et les enfants ne s'enfuient avec les bestiaux.''

Le six août, Monckton envoya au lieutenant-colonel Winslow, au camp Cumberland sur la Butte-à-Mirande, un billet dans lequel il exprimait le désir de lui parler. Ce qui fut arrêté lors de cette entrevue, nous est révélé par les extraits du journal de Winslow. Winslow s'embarqua le 16 août à Chignictou avec 313 hommes, y compris les officiers et arriva le 18 août au fort Edouard, à Piziquid (aujourd'hui Windsor) où il trouva une note du lieutenant-gouverneur Lawrence lui enjoignant de prendre ses quartiers aux Mines. A la marée suivante, Winslow descendit la rivière Piziquid et entra dans la rivière des Gaspareaux où il jeta l'ancre le 19. Il établit son camp entre l'église et le cimetière, réserva pour lui le presbytère, et l'église fut transformée en place d'armes.

Le presbytère de la Grand-Prée était vacant depuis le 4 août, car ce jour-là, le curé de la paroisse, l'abbé Chauvreulx avait été arrêté et envoyé au fort Edourd. Le 6 du même mois l'abbé Daudin, curé d'Annapolis Royal, fut aussi arrêté au moment où il terminait la messe et envoyé au même endroit. Quant à l'abbé Lemaire, curé de la paroisse Saint-Joseph de la rivière aux Canards, il se livra lui-même à Murray le 10 août. Ces trois prêtres (il n'y en avait pas à Piziquid depuis le mois de novembre 1754) furent envoyés à Halifax où ils furent incarcérés. Au mois d'octobre de la même année, ils furent embarqués sur le vaisseau du vice-amiral Boscawen et transportés à Portsmouth où ils arrivèrent au commencement de décembre. Ils nolisèrent une petite embarcation à cet endroit et partirent pour Saint-Malo où ils arrivèrent le 8 décembre, jour

où la flotte d'Annapolis mettait à la voile avec sa cargaison humaine de 1,664 Acadiens.

Le 28 août, Winslow écrivit la note suivante dans son journal: ''L'enceinte palissadée a été parachevée aujourd'hui et nous avons entrepris la tâche de nous débarrasser de l'une des plaies d'Egypte.''

Le lendemain au soir, Winslow reçut la visite du capitaine Murray du fort Edouard, porteur de nombreuses dépêches du lieutenant-gouverneur Lawrence, parmi lesquelles se trouvaient deux lettres d'instruction concernant la déportation des habitants des districts des Mines, de Piziquid, de la rivière aux Canards, de Cobequid, etc. Ces pièces datées d'Halifax, 11 août 1755, sont reproduites dans l'appendice B. Il s'y trouvait une circulaire de Lawrence pour les gouverneurs des provinces du continent où les Acadiens devaient être déportés, que Winslow devait remettre aux capitaines des transports.

Dans cette soirée du 29 août, Winslow et Murray décidèrent d'avoir recours au stratagème employé par Monckton à Beauséjour le 11 du même mois, pour s'emparer des habitants de ce district. Il fut convenu de sommer toute la population mâle des villages de la Grand-Prée, des Mines, de la rivière aux Canards, de la rivière des Habitants et de la rivière des Gaspareaux, de se rassembler à l'église de cet endroit (Saint-Charles de la Grand-Prée) le 5 septembre suivant, pour entendre l'ordonnance du roi. D'autre part, le capitaine Murray devait rassembler de la même manière au fort Edouard, les habitants de Piziquid et des villages adjacents. Winslow écrivit ensuite à Lawrence pour lui faire part de la détermination qui venait d'être prise. Après le départ du capitaine Murray, le même consigna ce qui suit dans son journal: ''J'ai convoqué les capitaines Adams, Hobbs et Osgood et après leur avoir fait prêter serment de garder le secret, je leur ai communiqué mes instructions et mes plans et tous ont approuvé ce qui a été arrêté entre le capitaine Murray et moi.''

Dans l'après-midi du 30 août, trois vaisseaux arrivèrent de Boston à l'entrée de la rivière des Gaspareaux, conformément aux ordres de Lawrence, pour déporter les Acaiens. C'était *L'Indeavour,* 83 tonneaux, capitaine John Stone; *L'Industry,* 86 tonneaux, capitaine Georges Goodwin (ou Goodiug), et *Le* Mary, 90 tonneaux, capitaine Andrew Dunning. L'ordre de marche de chaque vaisseau, signé de Chas. Apthorp et fils et Thomas Hancock, était daté de Boston, 21 août, sauf celui du *Mary* qui était daté du 22.

Le jour suivant, le 1er septembre, Winslow écrivit à Murray: ''Je dois vous informer que trois transports sont arrivés, que les habitants sont allés à bord et ont cherché à connaître leur destination, mais je m'étais rendu de bonne heure auprès des capitaines et leur avais donné instruction de dire qu'ils avaient été envoyés pour me servir et accommoder les troupes en quelque endroit qu'il me plairait de leur assigner. Les capitaines m'ont informé que dans quelques jours onze autres vaisseaux doivent partir de Boston. Je serais heureux de voir M. Saul ici avec les vivres.''

Le 31 août, une autre goélette de 90 tonneaux, *Le Neptune*, capitaine Jonathan Davis, arriva et se rendit immédiatement à Piziquid.

Deux autres transports, le sloop *Elizabeth*, 93 tonneaux, capitaine Nathaniel Mulburry, et la goélette *Leopard*, 87 tonneaux, capitaine Thomas Church, arrivèrent au bassin des Mines, le premier le 4 septembre et le second le 6. Il s'en suit que six vaisseaux seulement arrivèrent au bassin des Mines et à Piziquid, tandis que sept furent envoyés de la capitale du Massachusetts à Anna-.polis Royal. Au mois d'octobre il fut ordonné à ces sept vaisseaux de se rendre au bassin des Mines et à Piziquid, parce que les transports que Lawrence avait promis d'envoyer de Chignictou à Winslow n'étaient pas arrivés. Treize transports en tout furent donc envoyés de Boston, mais il faut ajouter à ce nombre la goélette *Seaflower*, 81 tonneaux, qui partit de Kitterney Point, Maine, pour la Grand-Prée, au commencement de septembre. Le propriétaire de ce vaisseau, le colonel Nathaniel Dounal (alias Dunniel ou Donnel), se rendit à cet endroit pour se faire payer des sommes que lui devaient depuis longtemps les Français neutres.

Quelques semaines après, on s'est servi de ce vaisseau pour transporter de la Grand-Prée à Boston, 206 personnes du district de Piziquid. Le 2 septembre, Winslow se rendit au fort Edouard, afin de s'entendre avec Murray au sujet de la sommation pour rassembler les habitants, tel que Winslow le mentionne dans son journal. Cette sommation reproduite dans les extraits du journal de Winslow qui forment l'appendice B, semble avoir été rédigée et traduite en français par Isaac Deschamps, marchand, d'origine suisse, établi à Piziquid, qui, en 1783, devint juge en chef de la Nouvelle-Ecosse. Cette sommation enjoignait à tous les habitants de Piziquid, aux vieillards comme aux jeunes gens, y compris les jeunes garçons de dix ans, de se rendre au fort Edouard; et à ceux du district de la Grand-Prée, de la rivière des Mines (aujourd'hui Cornwallis), de la rivière aux Canards, etc., ''de se réunir à l'église de la Grand-Prée, le vendredi, 5 courant, à trois heures de l'après-midi, afin que nous leur fassions part de ce que nous avons reçu ordre de leur communiquer.''

Le lendemain Winslow se consulta avec ses capitaines et tous furent d'avis d'adresser la sommation aux habitants le jeudi matin, 4 courant. Le ''Dr Rodion'' (il s'agit évidemment du Dr Whitworth) fut chargé de cette tâche. Le 5 septembre dans l'après-midi, 183 Acadiens se rendirent au fort Edouard et 418 à l'église de la Grand-Prée. Il leur fut annoncé que ''leurs terres et leurs maisons, de même que leurs bêtes à cornes et tous leurs bestiaux étaient confisqués au profit de la Couronne et qu'eux-mêmes allaient être déportés de la province''. Ils furent ensuite déclarés ''prisonniers du roi.''

Cinq jours après, Winslow fit embarquer 141 jeunes gens et 89 hommes mariés sur les cinq transports qui se trouvaient dans le bassin. Par suite d'une erreur commise par Haliburton qui a déclaré que ces cinq transports partirent le 10 septembre, jour même de l'embarquement, plusieurs historiens anglais et français de mérite qui ont puisé leurs renseignements dans son ouvrage, ont

commis la même inexactitude. Parkman a été le premier à la signaler dans son *Acadian Tragedy.* De fait, ces transports sont restés au bassin des Mines jusqu'au 27 octobre, alors qu'ils partirent avec le reste de la flotte composée de neuf autres transports, sans compter les 10 de Chignictou qui partirent le 13 pour leur rendez-vous au dit bassin.

Dans une lettre à Monckton en date du 15 novembre 1755, Winslow parlant des 1510 personnes qu'il avait embarquées sur neuf transports, dit: "J'espère que les déportés sont arrivés ou sont sur le point d'arriver aux ports." Il s'agissait des ports de Williamsbourg, à la Virginie; de Philadelphie, à la Pennsylvanie; d'Annapolis, au Maryland. Cette explication a été jugée nécessaire pour faire disparaître l'impression qui persiste chez plusieurs et surtout chez les écrivains acadiens, au sujet des événements du 10 septembre 1755.

Les transports que Lawrence avait promis à Winslow et à Murray et que Monckton devait envoyer de Chignictou, n'arrivant pas, ceux-ci se trouvèrent fort embarrassés pour exécuter l'ordre de déporter les habitants. Ils convinrent de demander à Lawrence de leur faire parvenir les navires de Boston qui se trouvaient à Annapolis, et le 29 septembre, Winslow écrivit une lettre à cet effet au lieutenant-gouverneur. Lawrence répondit ce qui suit le 1er octobre: "Je viens de recevoir votre honorée lettre du 29 septembre. Vu que nous n'avons pas un nombre suffisant de transports pour déporter les habitants des Mines et de Piziquid, je transmets ci-inclus l'ordre au major Handfield de vous envoyer ainsi qu'au capitaine Murray, tous les transports qui se trouvent à Annapolis afin de déporter immédiatement les habitants de vos districts. Dans quelques jours j'enverrai d'ici au major Handfield, d'autres transports pour remplacer ceux qu'il doit vous faire parvenir. Maintenant vous êtes prié de lui transmettre l'ordre ci-inclus en toute diligence, avant qu'il ne commence l'embarquement de la population de son district, et afin que vous ayez des transports à votre disposition le plus tôt possible... Le major Handfield recevra en même temps l'ordre de vous remettre les circulaires adressées aux gouverneurs sur le continent à raison du nombre de transports qu'il vous enverra."

Le 4 octobre, une demi-heure après avoir reçu cette lettre, Winslow chargea un détachement d'aller porter à Annapolis les ordres adressées au major Handfield. Six jours, après, dans l'après-midi du 10 octobre, sept transports arrivèrent d'Annapolis, savoir: Les sloops *Hannah*, 70 tonneaux, capitaine Richard Adams; *Sally and Molley*, 70 tonneaux, capitaine James Purrington (alias Puddington, Parrington); *Dolphin*, 87 tonneaux, capitaine Zebad Farman; *Prosperous*, 75 tonneaux, capitaine Daniel Blagdon; *Ranger*, 90 tonneaux, capitaine Francis Perrey; *Three Friends*, 69 tonneaux, capitaine James Carlyle; *Swan*, 80 tonneaux, capitaine Ephm. Jones. Le capitaine Jones qui était malade demanda que le commandement du vaisseau fut confié à l'officier en second. Bien que cette demande fût accordée, Jonathan Loviett devint par la suite capitaine du *Swan*, et c'est le nom de ce dernier qui apparaît sur la

décharge du vaisseau à Philadelphie et dans les comptes transmis à Lawrence en 1756, par Apthorp & Hancock de Boston.

Ces détails sont donnés pour faire mieux comprendre le journal de Winslow dans lequel le nom du vaisseau est invariablement omis et remplacé par celui du capitaine. De plus, il devient possible avec ces renseignements de trouver le nom du transport sur lequel ont été embarqués les habitants de tel ou tel village du district des Mines et où ils furent déportés.

Les transports *Three Friends* et *Dolphin* reçurent le 12, l'ordre de se rendre au fort Edouard et le même ordre fut donné au *Ranger* le 16. Huit cent soixante personne de Piziquid furent embarquées sur ces trois vaisseaux et sur le *Neptune*, transport de 90 tonneaux arrivé de Boston le 31 août.

Le 14 octobre Murray écrivait à Winslow: "La population d'ici, y compris les enfants, dépasse le chiffre de 920 personnes."

Le 23 octobre, Winslow écrivait à Apthorp & Hancock: "Le capitaine Murray est arrivé de Piziquid avec plus de 1,000 personnes distribuées sur quatre vaisseaux—Nous nous sommes procurés la goélette du colonel Dunniel." Il ajoute ensuite: "Le capitaine Murray a déporté toute la population de Piziquid dont le chiffre dépasse 1,100 personnes."

Le 3 novembre le même écrivait à Monckton: "Le capitaine Murray s'est débarrassé de la population de son district qui dépassait le chiffre de 1,100 personnes."

Il semble évident que le 14 octobre, Murray croyait que la population de son district se composait de 920 personnes, mais qu'il en a découvert d'autres après cette date, et que ces derniers joints au chiffre ci-dessus formaient un total de plus de 1,000 personnes qui furent embarquées sur quatre vaisseaux et transportés au bassin des Mines. A cet endroit, 206 furent transférées sur la goélette *Seaflower* du colonel Dunniel, nolisée par Winslow. Il restait donc sur les quatre vaisseaux d'Apthorp & Hancock 860 personnes qui ajoutées aux 206 transférées sur le *Seaflower* formaient un total de 1,066 personnees.

Le 19 octobre Winslow se rendit à cet endroit appelé "Pointe-des-Boudrots" sur la rivière aux Canards, et le 21 il retourna à son camp à la Grand-Prée. Murray l'attendait à bord du seneau *Halifax* dans le bassin des Mines où il était arrivé le 20 avec ses quatre transports sur lesquels se trouvait la population de Piziquid.

Immédiatement après son arrivée au camp, Winslow approuva un projet de Murray, en vertu duquel un certain nombre d'Acadiens que celui-ci avait embarqués, furent transférés sur la goélette *Seaflower*. C'est après cela que Winslow écrivait à Apthorp & Hancock le 23 du même mois que "le capitaine Murray était arrivé de Piziquid avec plus de 1,000 personnes sur quatre transports" et qu'il "avait déporté tout son monde"; ce qui ne fut fait qu'après avoir nolisé la goélette *Seaflower*. Il reste à examiner une autre version de Winslow transmise à Monckton le 3 novembre, en vertu de laquelle le major Murray se serait débarrassé de toute la population de son district qui comprenait plus de 1,100 personnes.

A ce sujet, il faut se rappeler que plusieurs familles s'étaient réfugiées dans les bois où elles se tenaient cachées. Le document ci-après fait voir les moyens auxquels on avait recours pour s'emparer des Acadiens; il fut rédigé par le lieutenant Cox qui remplaça Murray au fort Edouard au commencement de novembre, et se lit comme suit:

''D'autant que certains des habitants des départements de Pisiquid, des villages Landry, Forêt, Babin, etc., se sont absentés de leurs habitations dans la crainte que le gouvernement de sa Majesté ne leur veuille mal, et soit dans l'intention de les punir de leur témérité et désobéissance aux ordres de son Excellence le gouverneur: Je déclare au nom et de par Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne, que si les dits habitants réfugiés se rendent et se soumettent aux ordres de Sa Majesté, qui n'est rien autre que de les embarquer et les consigner aux colonies de Sa Majesté Très Chrétienne, ils seront reçus et bien traités; au contraire, s'ils s'obtinent à rester dans leur retraite, ils seront traités comme des rebelles ils doivent s'attendre au châtiment le plus sévère. Et comme il y a à la Grand'Praye nombre suffisants, je promets aux habitants qui se rendront icy sous trois jours qu'ils seront immédiatement envoyés joindre les dits habitants de la Grand'Praye, pour vivre et être embarqués avec eux, sitôt que les transports pour cet effets seront arrivés. Donné au Fort Edouard ce douzième de novembre, l'an 1755.''

Aucun document ne démontre que les Acadiens tombèrent dans le piège tendu par la déclaration ci-dessus.

Pour expliquer le chiffre de ''1,100'' dont il est fait mention, il est raisonnable de supposer que plusieurs Acadiens du district de Piziquid furent embarqués à la rivière des Gaspareaux, sur quelques-uns des transports que Winslow avait déjà remplis avec les Acadiens de ses districts.

Il a été constaté déjà que trois des sept transports arrivés au bassin des Mines le 10 octobre, reçurent l'ordre de se rendre au fort Edouard.

Outre les quatre autres, à savoir: le *Hannah,* le *Sally and Molly,* le *Prosperous* et le *Swan,* Winslow avait encore à sa disposition pour transporter son monde, l'*Indeavour,* l'*Industry,* le *Mary,* l'*Elizabeth* et le *Leopard.* Il faut se rappeler que le 10 septembre, 141 jeunes gens et 89 hommes mariés furent embarqués sur ces vaisseaux et que plus tard 100 autres Acadiens furent ajoutés à ce nombre.

Après avoir reçu de Lawrence la promesse que les transports qui se trouvaient à Annapolis seraient envoyés au bassin des Mines, Winslow commença ses préparatifs pour embarquer les Acadiens. Dans son journal se trouve la note suivante en date du 6 octobre: ''Sur l'avis de mes capitaines, il a été fait une division de la population de chaque village, et il a été décidé que les habitants d'un même village seraient embarqués sur le même transport autant que possible, afin que les membres d'une même famille soient déportés ensemble. J'ai ensuite donné ordre aux familles de se préparer à embarquer avec leurs effets, etc., mais malgré cela je n'ai pu les convaincre que j'étais sérieux.

8 octobre.—''On a commencé à embarquer les habitants qui partirent à regret et malgré eux. Les femmes très affligées portaient leurs nouveaux-nés dans leurs bras et d'autres traînaient dans des charrettes leurs parents infirmes et leurs effets. En somme, ce fut une scène où la confusion se mêlait au désespoir et à la désolation. Quatre-vingts familles ont été embarquées sur les vaisseaux des capitaines Church et Milburry.

9 octobre.—''A l'arrivée des autres transports, les hommes qui avaient été mis à bord des trois premiers vaisseaux, furent débarqués pour leur permettre de se réunir à leurs familles.''

Ces deux citations du journal de Winslow démontrent que le 8 octobre, 80 familles furent embarquées sur le *Léopard* et *l'Elizabeth* qui se trouvaient dans le bassin des Mines depuis le commencement de septembre, et que les hommes qui avaient été mis à bord des trois premiers transports furent débarqués. Il faut donc conclure que 330 personnes se trouvaient sur les trois transports *Indeavour, Industry* et *Mary,* arrivés de Boston le 30 août et dont il a été question précédemment, et que les hommes mariés ou non mariés qui avaient été embarqués sur le *Léopard* et l'*Elizabeth,* ont été transférés depuis le 10 septembre.

Dans une lettre à Lawrence, en date du 11 octobre, Winslow dit: ''Nous avons rempli deux transports qui sont pourvus des choses nécessaires.'' C'étaient le *Léopard* et l'*Elizabeth* auxquels Winslow donna ordre le 13 de mettre à la voile, comme il est démontré par les extraits du journal de Winslow qui forment l'appendice B. Il est fait mention dans les instructions au Capitaine Church que cent soixante-quatorze personnes qui font partie des habitants français de la Nouvelle-Ecosse, ont été embarquées sur la goélette *Léopard,* et il est ordonné au capitaine de transporter ses ''passagers'' au Maryland. Dans une liste provenant de Winslow qui indique les noms des navires, leur destination et le nombre de déportés sur chaque transport, il est démontré que 178 personnes ont été mises à bord du *Léopard,* et ce chiffre doit être exact. L'*Elizabeth* avec 186 déportés avait reçu ordre aussi de se rendre au Maryland. Il est dit dans un autre document que 242 déportés se trouvaient sur l'*Elizabeth;* or d'après cette version 56 autres personnees auraient été embarquées après le 13 octobre. Il s'en suit que 420 Acadiens, tous du village de la Grand-Prée, ont été déportés sur ces deux transports. Le reste des habitants de ce village et ceux de la rivière des Gaspareaux qui formaient un total de 462 personnes, furent embarqués comme suit; 168 sur le *Swan,* 140 sur le *Hannah,* et 154 sur le *Sally and Molly.* Ce dernier chiffre ajouté à celui de 420, démontre que 882 personnes ont été déportées du village de la Grand-Prée et de la rivière des Gaspareaux. Le *Swan* et le *Hannah* transportèrent leurs cargaisons humaines à Philadelphie et le *Sally and Molly* prit la route de la Virginie.

Le 19 octobre, les quatre transports restés au bassin des Mines remontèrent la rivière de ce nom (aujourd'hui Cornwallis) jusqu'à la ''Pointe des Bou-

drots'' où 182 personnes furent embarquées sur le *Mary*, 177 sur l'*Industry*, 166 sur l'*Endeavour* et 152 sur le *Prosperous*, formant un total de 677 personnes de la rivière aux Canards et de la rivière des Habitants, qui furent mis à bord de ces quatre transports et déportés à Williamsbourg, à la Virginie.

A mon sens, c'est la première fois que sont mis au jour de tels renseignements concernant l'embarquement des Acadiens. Pour les obtenir il a fallu plus de travail qu'on ne saurait se l'imaginer, mais ils sont nécessaires pour faire connaître les endroits où les familles de tel ou tel district ont été exilées, afin de pouvoir les suivre à travers leurs déplacements jusqu'à leur rapatriement.

Si l'on ajoute les 882 personnes de la Grand-Prée et de la rivière des Gaspareaux aux 677 de la rivière aux Canards et de la rivière des Habitants, on obtient un total de 1,559 Acadiens déportés par Winslow le 27 octobre, sur neuf transports. Ce chiffre dépasse de 49 celui de 1,510 fourni par Winslow, mais ni l'un ni l'autre ne doivent être exacts, puisqu'il est reconnu que par suite du manque de transports, plusieurs personnes furent embarquées après avoir donné aux capitaines l'ordre d'appareiller.

Le 20 octobre, Winslow écrivait à Shirley qu'il n'avait des ''transports que pour 1,500 personnes seulement'' et qu'il croyait ''qu'il y en avait 2,000 dans ses districts''. Le 27 octobre, jour du départ de la flotte, le même écrivait à Lawrence: ''Bien que les déportés aient été entassés sur les vaisseaux à raison deux par tonneaux, il me faudrait encore des transports pour embarquer tous les habitants des villages d'Antoine et de Landry où résident 98 familles formant une population de 600 âmes. Je les ai transportées toute de la Pointe à Boudrot à la Grand-Prée où je les ai installées dans des maisons à proximité du camp. Sur leur parole qu'elles seront prêtes à embarquer au premier avis et qu'elles répondront à l'appel de leurs noms, au camp, à l'heure du coucher du soleil, je leur permets de se visiter. Je serais heureux d'avoir des vaisseaux à ma disposition pour terminer ma tâche.'' Cette lettre est écrite du fort Edouard et Winslow la termine en ajoutant: ''J'apprends par un détachement qui arrive de la Grand-Prée que les transports mettent à la voile. Vous trouverez ci-inclus un rapport concernant la distribution des soldats que j'ai sous mon commandement.''

A la fin du journal de Winslow se trouve un compte-rendu statistique qui renferme les chiffres ci-après, qu'il est important de faire connaître:—

Déportés par Winslow	1,510
Déportés par Osgood	732
	2,242

Winslow partit de la Grand-Prée le 13 novembre et arriva à Halifax le 19 du même mois. Le capitaine Osgood de son bataillon fut chargé de déporter

les habitants qui n'avaient pas été embarqués. Du 13 novembre au 12 décembre, celui-ci a dû expulser 150 personnes, bien qu'il n'en fasse pas mention dans ses lettres à Winslow. Il peut se faire que ce dernier ait égaré ou perdu les lettres d'Osgood, ce qui expliquerait pourquoi ce fait n'est pas indiqué dans son journal. Il est dit dans deux autres lettres que le 13 décembre la goélette *Dove*, capitaine Samuel Forbes, partit du bassin des Mines pour le Connecticut avec 114 personnes et que le brigantin *Swallow*, capitaine William Hayes, prit la route de Boston le même jour avec 236 personnes. Le 20 décembre, la goélete *The Race Horse*, capitaine John Banks, partit pour Boston avec 120 personnes et, le même jour, la goélette *Ranger*, capitaine Nathan Munrow, partit pour la Virginie avec 112 Acadiens. Il s'ensuit que 582 Acadiens furent déportés par Osgood sur ces quatre transports, et que pour atteindre le chiffre 732 fourni par Winslow, il faut supposer que 150 ont été déportés avant le 12 décembre. Pendant le cours du même mois, 50 délégués acadiens, détenus à Halifax depuis le mois de juillet, furent déportés à la Caroline du Nord sur la goélette *Providence*, capitaine Samuel Barrow.

Dans le journal de John Thomas, résidant à Chignictou, chirurgien du bataillon de Winslow, il est fait mention de ce qui suit:

''21 août.—Le *Syren*, capitaine Proba, (Proby), est arrivé d'Halifax avec sept transports sous son escorte, pour déporter les habitants français.

''1er octobre. — Nuit obscure et orageuse. Quatre-vingt-six prisonniers français se sont frayé une issue en creusant sous le mur du fort Lawrence et se sont évadés en trompant la vigilance de la sentinelle.

''9 octobre.—Le capitaine Rousse (Rous) est arrivé ici d'Halifax pour hâter le départ de la flotte avec les prisonniers.

''11 octobre.—Le dernier contingent de prisonniers français a été embarqué sur les vaisseaux pour être déporté de la province.

''13 octobre.—Une flotte de 10 vaisseaux, sous le commandement du capitaine Rousse (Rous), est partie ce matin avec 960 prisonniers français pour la Caroline du Sud et la Georgie.''

L'extrait suivant du journal historique de John Kiox, vol. I, pp. 84 et 85, concernant Port-Royal ou district d'Annapolis, me paraît intéressant:

''Je n'ai jamais pu savoir le nombre exact de combattants que pouvaient fournir ces familles (celles d'Annapolis) ou celles des autres endroits de la province. Néanmoins, j'ai réussi à me procurer une liste indiquant le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants déportés sur le continent au commencement de la guerre et les endroits qui leur ont été assignés, etc. J'ai aussi obtenu une liste indiquant les noms des vaisseaux, leur tonnage et pour combien de jours ils avaient été approvisionnés, ainsi que le nombre d'habitants français qui furent déportés d'ici (Annapolis) et leur destination. Je connais les noms de ceux qui ont pris la fuite ou qui s'étaient retirés dans les bois mais je ne crois pas qu'il soit important de les mentionner.''

Noms des vaisseaux et leur destination.	(Approv.) nombre de jours	Tonnage	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total
(Navire) Le *Helena,* pour Boston	28	166	52	52	108	111	323
(Seneau) L'*Edward,* pour le Connecticut	28	139	41	42	86	109	278
(Seneau) Le *Two Sisters,* pour le Connecticut	28	140	42	40	95	103	280
(Brigantin) L'*Experiment,* pour New-York	28	136	40	45	56	59	200
(Senneau) Le *Pembroke,* (a) pour la Caroline du Nord	42	139	33	37	70	92	232
(Navire) Le *Hopson,* pour la Caroline du Sud	42	177	42	46	120	134	342
Une goélette pour la Caroline du Sud.	42	30	1	1	4	3	9
Sept vaiseaux	238	927	251	263	539	611	1664

"J'apprends que plusieurs de ces malheureux sont morts durant le trajet et que plusieurs d'entre eux (seulement ceux qui étaient à bord du *Pembroke*) ont réussi à s'échapper et à rejoindre les autres fugitifs dans les montagnes."

Je ne sache pas que les instructions du roi au gouverneur Cornwallis en 1749, et au gouverneur Hopson en 1752, aient été publiées par aucun historien. J'ai tiré d'une copie des instructions du roi à Cornwallis, reçue de Londres récemment, les extraits qui forment l'appendice C.

Les paragraphes 49 et 50 de ces instructions permettent de considérer la question acadienne à un point de vue nouveau.

Sauf la disposition différente des matières, les instructions à Hopson et à Cornwallis sont identiques. Dans le paragraphe 69 des instructions à Hopson, auquel correspond le paragraphe 42 des instructions à Cornwallis, est omise une partie de ce dernier après les mots: "A l'égard des habitants français qui ne se seront pas soumis à ces conditions dans l'intervalle assigné." Beaucoup de personnes sont sous l'impression que les Acadiens furent requis de prêter les serments d'allégeance, de suprématie et d'abjuration et qu'ils furent déportés parce qu'ils refusèrent de les prêter. Tel n'est pas le cas, comme il est démontré par l'extrait ci-après des procès-verbaux du Conseil:—

"A bord du transport *Beaufort,* le vendredi, 14 juillet 1749.

"Son Excellence ouvrit et lut la commission et les instructions de Sa Majesté et considéra particulièrement les instructions relatives aux sujets fran-

çais et la déclaration qui devait être faite conformément aux ordres de Sa Majesté.

''Après avoir lu la formule de serment ci-après que les habitants français avaient prêté, le colonel Mascarène en remit à Son Excellence une copie signée de ceux-ci: ''Je promets & jure sincèrement en Foi de Chrétien que je serai entièrement fidèle & obéirai vraiment Sa Majesté Le Roi George le Second que je reconnois pour le Souverain Seingneur de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse. Ainsi que Dieu me soit en Aide.''

''Le colonel Mascarène fit part au Conseil que les Français prétendaient n'avoir prêté ce serment qu'à la condition d'être toujours dispensés de porter les armes. Pour cette raison, il fut proposé d'ajouter la clause suivante à la formule de serment ci-dessus: ''Et ce serment je prens sans réserve.'' Mais comme le Conseil fut d'avis que la formule de serment ci-dessus qu'ils ont prêté et souscrit jusqu'à présent, ne renfermait aucune condition, il fut jugé nécessaire d'informer les Français qu'ils devaient prêter le serment sans aucune réserve ou clause sous-entendue.''

''Dans les procès-verbaux du Conseil, il est fait mention de ''la déclaration qui doit être faite aux Acadiens par ordre de Sa Majesté.''

J'ai cru pendant longtemps et bon nombre ont dû penser comme moi, que cette déclaration avait été rédigée par ordre de Cornwallis. Mais tel n'est pas le cas puisqu'il est dit dans une lettre contenant des instructions des Commissaires du Commerce, datée de Portsmouth, 15 mai 1749 (vieux style): ''Nous vous transmettons aussi dans des boîtes indiquées par les numéros 1, 2, 3 et 4, que vous remettra le capitaine Rous, 100 exemplaires en anglais et 200 en français de la déclaration que vous avez ordre de communiquer aux habitants français.'' Cornwallis signa ces exemplaires à ''Chebouctou le 14 juillet 1749,'' soit le 25 juillet d'après le nouveau calendrier.

La version française de cette déclaration est reproduite dans l'appendice C où se trouve aussi une autre déclaration en français fait par Cornwallis lui-même, en réponse à la demande que lui firent les habitants le 1er août 1749, d'être dispensés de prendre les armes en temps de guerre. Il est déclaré dans cette requête que si cette faveur leur est accordée, tous les Acadiens sont prêts à renouveler leur serment de fidélité au roi d'Angleterre. Cornwallis repoussa cette demande, et par la suite, ni les efforts de Cornwallis, ni ceux de Hopson son successeur, et du colonel Charles Lawrence qui devint président du Conseil après le départ de ce dernier, ne purent décider les Acadiens à prêter le serment sans réserve.

Dans l'appendice D se trouvent la pétition de l'abbé Charles René de lesquels est une lettre de William Cotterell au gouverneur Hopson, concernant la formule du serment qui fut proposé de temps à autre aux Acadiens et les réponses de ceux-ci.

Dans l'appendice C il y a quelques documents relatifs à ce sujet, parmi Breslay, curé de Port-Royal, au général Richard Philipps et celle des Acadiens

de Port-Royal ou rivière Annapolis dans laquelle ils déclarent qu'ils sont prêts à prêter le serment de fidélité. Il y a aussi avec d'autres pièces importantes, savoir: les listes des habitants des districts de la rivière Annapolis, des Mines, de Piziquid, de Cobequid et de Beaubassin qui prêtèrent le serment en décembre 1729 et en avril 1730.

Dans les premiers jours de mai de l'année 1750, le colonel Lawrence partit d'Halifax avec ses soldats pour déloger de la pointe-à-Beauséjour et des autres endroits de l'isthme de Chignictou, le détachement canadien envoyé de Québec, l'année précédente pour conserver ce territoire que la France prétendait n'avoir pas cédé à l'Angleterre par le traité d'Utretcht. A l'approche de Lawrence, presque tous les habitants du riche district de Beaubassin abandonnèrent leurs fermes et traversèrent la petite rivière Mesagouèche pour se mettre sous la protection du Chevalier de la Corne.

Immédiatement après leur départ, les Micmacs mirent le feu aux habitations des Acadiens et incendièrent l'église avec trois cents maisons.

Lawrence n'attaqua pas La Corne et retourna immédiatement à Halifax. Il revint au mois de septembre de la même année et sur les ruines du village de Beaubassin, il érigea un fort auquel fut donné son nom. A cette seconde approche de Lawrence, les habitants qui étaient resté sur leurs fermes, les abandonnèrent et se réfugièrent sur l'isthme. C'est ainsi que cinq ans avant le ''Grand dérangement'', furent abandonnés les villages florissants ci-après: Beaubassin ou Messagouche, Les Planches, La Butte, Veschtock, la rivière de Nampanne, la rivière de Mainkanne, la rivière des Mines ou des Hébert et Menoudy.

Dans les documents anglais, ces Acadiens sont appelés ''habitants désertés'' et dans les documents français ''habitants réfugiés''. Durant l'été de 1751, Franquet fit un ''dénombrement des habitants réfugiés de chaque village et auxquels le Roy fournit les Vivres'', qui démontre que la population atteignait le chiffre de 1,056 âmes, savoir: 153 hommes, 148 femmes et 655 enfants.

Au printemps de 1750, la population du district de Beaubassin atteignait avant le départ des Acadiens, le chiffre de 2,000 âmes environ. Il est donc évident qu'à l'époque du dénombrement de Franquet, plusieurs centaines d'habitants avaient déjà émigré à l'île St-Jean et un certain nombre à l'île Royale, comme l'indique le journal de La Roque. Un dénombrement des habitants de l'Acadie française ou des villages de l'isthme, fait le 31 janvier 1752, indique une population de 1,473 âmes réparties comme suit: Baie Verte, 5; Pont-à-Buot, 5; Weskak, 64; Pré-des-Bourg, 24; Les Richard, 40; Tintamarre, 152; La Coupe, 34; Le Lac, 78; Beauséjour, 114; Memeramcouk, 246; Petkoudiack, 352; Chipoudy, 359.

Un autre dénombrement des Acadiens réfugiés, fait à la même date, nous donne les chiffres suivants pour le même district: Les Gaspareaux, 83; Baie Verte, 127; Le Portage, 18; Pont-à-Buot, 92; La Coupe, 15; Le Lac, 421; Pointe-à-Beauséjour, 93; Weskak, 37; Pré-des-Bourg, 37; Les Richard, 24;

Tintamarre, 120; Memeramcouk, 46; Chipoudy, 8; Petkoudiack, 1.—Total, 1,113 âmes.

Or, ce total de 1,113 réfugiés ajouté aux 1,473 âmes du dénombrement du 31 janvier 1752, indique qu'à cette date, la population était de 2,586 âmes.

Pendant les trois années qui suivirent, le nombre des réfugiés fut doublé par les Acadiens qui quittèrent les districts de Port-Royal, des Mines, de Piziquid et de Cobequid. Mais après la reddition de Beauséjour le 16 juin 1755, un fort courant d'émigration se dirigea du côté de l'île Royale et de l'île Saint-Jean.

Dans un mémoire du juge Belcher lu devant le Conseil à Halifax le 28 juillet 1755, il est dit que la population de la Nouvelle-Ecosse et de l'isthme de Chignictou, était à cette époque de 8,000 âmes. Le 11 août 1755, le lieutenant-gouverneur Lawrence dit dans sa circulaire aux gouverneurs des colonies britanniques en Amérique: "La population doit être de 7,000 âmes environ." Le chiffre de 10,000 serait plus exact, car près de 7,000 furent faits prisonniers et déportés et les autres s'enfuirent dans les bois ou se réfugièrent à la rivière Saint-Jean, à Miramichi, à l'île Saint-Jean, etc. Au-delà de 1,500 qui échappèrent à la déportation se réfugièrent dans la province de Québec où ils furent rejoints par un nombre aussi considérable qui revinrent des colonies de la Nouvelle-Angleterre pendant les années 1766, 1767 jusqu'à 1775 et se fixèrent dans cette province. Il doit donc y avoir aujourd'hui plus d'Acado-canadiens dans la province de Québec que d'Acadiens dans les provinces maritimes où ils forment une population de 140,000 âmes.

Il y a aussi beaucoup d'Acadiens à la baie Saint-Georges de Terre-Neuve, à Saint-Pierre et Miquelon, aux îles de la Madeleine et sur les côtes du Labrador, sans compter plusieurs autres milliers qui habitent la Louisiane et le grand nombre disséminé dans les autres états de la république voisine. Un grand nombre d'habitants de la Colombie-Anglaise, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la province d'Ontario, sont d'origine acadienne. En fait, il se trouve des Acadiens partout, même en France.

Les archives coloniales des provinces de la baie du Massachusetts, de New-York, du Connecticut et de la Pennsylvanie, démontrent que des lois furent édictées pour secourir et mettre en apprentissage les malheureux Acadiens déportés dans l'automne de 1755.

Les lois de la Législature du Massachusetts, relatives à ce sujet, sont reproduites dans l'appendice E.

Le 20 février 1756, la Chambre d'assemblée de Philadelphie vota un projet de loi intitulé "Acte à l'effet de placer les habitants de la Nouvelle-Ecosse déportés dans cette province, dans les comtés de Philadelphie, de Bucks, de Chester et de Lancaster et dans les bourgs d'iceux, et de prendre des mesures à cette fin." Le même jour cet acte fut soumis à l'approbation du gouverneur.

Le 3 mars deux membres de la Législature furent délégués auprès du gouverneur pour savoir si celui-ci avait pris une décision au sujet du projet de loi

ocncernant les Français neutres. Le gouverneur répondit que le Conseil considérait cette mesure dans le moment même et celle-ci après avoir subi sans objection une seconde lecture, fut renvoyée à la Chambre des représentants avec l'approbation du gouverneur.

Le vendredi, 5 mars, le secrétaire du Conseil fut délégué pour annoncer verbalement à la Chambre des représentants que le gouverneur s'était rendu à la chambre du Conseil pour y recevoir la députation et sanctionner le projet de loi concernant le placement des Français neutres. L'orateur accompagné de tous les représentants s'était rendu auprès du gouverneur, il plut à celui-ci de donner la sanction législative au dit bill auquel le grand sceau fut ensuite apposé; puis celui-ci fut déposé en greffe.

Un autre bill intitulé: ''Loi relative à la mise en apprentissage et à l'établissement de habitants de la Nouvelle-Ecosse, déportés dans cette province et qui n'ont pas encore atteint l'âge de majorité, ainsi qu'à l'entretien des vieillards, des malades, des infirmes, aux frais de la province,'' fut voté et sanctionné par le gouverneur en Conseil le vendredi, 14 janvier 1757. Cette loi fut confirmée par le roi à la cour de Kensington, le 16 juin 1758.

Dans les *Colonial Records of Connecticut*, vol. 10, p. 245, nous lisons:

''Attendu que, dans l'intérêt public et pour la sécurité des colonies américaines de Sa Majesté, des mesures sont prises pour expulser les habitants français de la Nouvelle-Ecosse et les disposer dans d'autres endroits:

''Il est résolu par cette assemblée, que si par suite de la mise à exécution de ce projet, des Acadiens sont envoyés dans cette colonie (voir copie de l'acte à l'appendice C) avec l'espoir d'y être accueillis et secourus, Son Excellence le gouverneur donne des ordres, à leur arrivée, pour qu'ils soient accueillis, secourus et installés dans un endroit ou des endroits de cette colonie, dans les conditions qui paraîtront les plus avantageuses; ou pour leur renvoi ailleurs, et en ce cas, que des mesures soient prises pour opérer leur translation.''

Cette résolution fut adoptée au mois d'octobre 1755 et c'est le seul endroit connu, où des moyens furent pris pour recevoir les Acadiens chassés de la Nouvelle-Ecosse. Les gouvernements des autres provinces se sont plaints de n'avoir pas été prévenus du projet de Lawrence de leur expédier des contingents d'Acadiens.

Cependant, les gouvernements pouvaient difficilement ne pas connaître le projet d'expulsion des Acadiens, car le fragment suivant d'une lettre, datée d'Halifax, 9 août 1755, publiée dans la *New York Gazette*, le 25 du même mois et dans la *Pennsylvania Gazette* le 4 septembre 1755, n'a pas dû échap-à leur connaissance.

Le voici:

''Nous formons actuellement le noble et grand projet de chasser de cette province les Français neutres qui ont toujours été nos ennemis secrets et ont encourager nos sauvages à nous couper la gorge.

"Si nous pouvons réussir à les expulser, cet exploit sera le plus grand qu'aient accompli les Anglais en Amérique, car au dire de tous, dans la partie de la province que ces Français habitent, se trouvent les meilleures terres du monde. Nous pourrions ensuite mettre à leurs places de bons fermiers anglais, et nous verrions bientôt une abondance de produits agricoles dans cette province."

L'Assemblée législative de la colonie de New-York vota un bill intitulé: "Loi pour donner le pouvoir aux juges de paix des comtés de Westchester, de Suffolk, de Queens, de Kings et de Richmond de placer en apprentissage, ceux des sujets de Sa Majesté appelés Français neutres, qui ont été déportés de la Nouvelle-Ecosse dans cette colonie et distribués dans les comtés susdits."

Le bill fut envoyé au Conseil le 1er juillet 1756 pour y recevoir son adhésion. Et le vendredi, 9 juillet 1756, le gouverneur le sanctionna en présence du Conseil et de l'Assemblée législative.

Les minutes des assemblées du Conseil donnent les noms des déportés et indiquent à quels endroits ils furent envoyés, avant que ne fut adopté le bill relatif à leur mise en apprentissage. Des mesures ont été prises pour se procurer une copie de ces listes.

Pendant que les négociations pour la paix se poursuivaient à Versailles, les Acadiens qui se trouvaient à Liverpool (Angleterre), envoyèrent par un Irlandais qui avait épousé une Acadienne, une lettre au duc de Nivernois, plénipotentiaire de Louis XV à Londres, pour lui exposer leur pénible situation.

Immédiatement après avoir reçu cette lettre le duc confia une mission secrète à M. de la Rochette. Celui-ci partit de Londres le 26 décembre 1762 et arriva à Liverpool le 31 du même mois; il y trouva 224 Acadiens et apprit qu'il s'en trouvait d'autres à Southampton, à Penryn et à Bristol. Aussitôt revenu à Londres, le duc l'envoya dans tous ces endroits; il constata qu'il y avait 219 Acadiens à Southampton, 159 à Penryn, 184 à Bristol et environ 80 à bord des corsaires anglais formant avec ceux de Liverpool un total de 866 âmes, débris de 1500 déportés qui furent envoyés dans ces endroits en 1756; la plus grande partie des autres étant morts de la variole peu de temps après leur arrivée. De la Rochette les assura que des mesures étaient prises pour leur translation immédiate en France où le roi les recevrait à bras ouverts. Le printemps suivant ils furent transports à St-Malo et à Morlaix.

En apprenant qu'ils seraient bientôt transportés en France, quelques Acadiens de Liverpool écrivirent à leurs parents et à leurs amis qui se trouvaient à Baltimore, à Philadelphie, à New-York, à New-Haven, à Boston et ailleurs dans les colonies anglaises, pour leur apprendre cette nouvelle et les engager à demander aussi leur translation en France. Des copies de lettres écrites aux Acadiens de Philadelphie, furent envoyées à quelques-uns de leurs compatriotes détenus à Halifax.

Ces lettres furent saisies par les fonctionnaires du gouvernement à Halifax; la teneur en fut communiquée au gouverneur en Conseil et des duplicata en

furent envoyés en Angleterre. Il se trouve des copies de ces duplicata au Bureau des Archives du Canada; elles sont reproduites dans l'appendice F. Elles nous font connaître que ceux qui voulaient passer en France furent requis de préparer des listes des chefs de famille, contenant aussi le nombre d'enfants de chacune, et de les faire parvenir ensuite à une personne dont le nom est donné, laquelle devait les envoyer en France aux autorités. A part ceux du Masschusetts, je ne sais si les autres Acadiens dispersés dans les différentes provinces anglaises d'Amérique, profitèrent de cette occasion de sortir de leur captivité. Ceux du Massachusetts préparèrent leur liste et la présentèrent au gouverneur. Les sources de renseignements que nous possédons, ne nous apprennent pas pourquoi ces Acadiens ne passèrent pas en France, après en avoir si fortement exprimé le désir. Il est probable que le gouvernement de la métropole repoussa leur demande. Ces gens étaient si certains d'obtenir la permission de partir, qu'ils quittèrent les bourgs dans lesquels ils avaient été placés et se rassemblèrent en grand nombre à Boston, où ils causèrent des embarras aux autorités. Il semble que le gouverneur du Massachusetts, en prévision d'une réponse favorable de la part du gouvernement de la métropole, accorda la permission à plusieurs familles de noliser des navires et de se rendre à Saint-Pierre-Miquelon. Le recensement des Acadiens qui habitaient ces îles au mois de mai 1767, nous donne les noms de ceux qui s'y étaient rendus de Boston. Il y avait à cette époque, 103 familles acadiennes à St-Pierre-Miquelon formant une population de 551 âmes. C'est un recensement très important qui avec le nom du chef de famille indique aussi l'endroit d'où il est venu, soit de Boston, de Chédabouctou, de Piziquid, de la Pointe-à-Beauséjour, de l'île St-Jean, etc.; il s'y trouve en outre les noms et les âges des parents et des enfants. Ce recensement est dans l'appendice G.

Le 13 octobre 1755, une flotte de dix transports chargés de 960 Acadiens prisonniers, partit de Chignictou pour le bassin des Mines, avec ordre de faire voile de cet endroit pour la Georgie et la Caroline du Sud.

Durant le mois de décembre de la même année, deux vaisseaux de cette flotte arrivèrent à Savannah avec environ 400 Acadiens qui, d'après l'histoire de la Georgie, par Stevens, ''furent distribués dans la province par petits contingents, et entretenus jusqu'au printemps, aux frais de la population. Le gouverneur leur permit alors de se construire des bateaux et au mois de mars ils partirent presque tous pour la Caroline du Sud. Deux cents s'embarquèrent sur des bateaux avec l'espoir de réussir à atteindre leur Acadie bien aimée.''

Quelques-uns seulement arrivèrent à destination; car soixante-dix-huit qui débarquèrent à Long Island (New-York), furent empêchés d'aller plus loin, comme nous l'apprend la lettre suivante du gouverneur Hardy adressée aux lords du Commerce.

''Fort George, N. York, 5 sept. 1756.

''Milords,

''Le jeudi, 22 août, soixante-dix-huit Français neutres sont arrivés à Long Island sur des bateaux. Aussitôt averti de leur présence, j'ai donné ordre de saisir leurs embarcations et de les arrêter tous. Après les avoir interrogés, j'ai découvert que c'était un parti de Français neutres envoyés par Lawrence à la Georgie; ils avaient obtenu du gouverneur de cette province des passeports pour se rendre à la Caroline du Sud. Le gouvernement de cet endroit ne se souciant pas de les avoir à charge leur délivra d'autres passeports pour aller plus loin vers le nord; de là, cotoyant le rivage, ils ont réussi à atteindre Long Island avec l'intention de retourner à la Nouvelle-Ecosse. J'ai cru devoir les empêcher de mettre ce projet à exécution et pour cela je les ai fait disperser dans les parties les plus reculées de cette colonie et les plus propres à les faire tenir en tutelle. J'ai demandé en même temps aux magistrats de donner de l'ouvrage à ceux qui sont capables de travailler, et de placer les enfants en apprentissage chez des personnes qui en prendront bien soin. C'est le moyen le plûs sûr d'en faire de bons sujets.

''J'ai l'honneur d'être de Vos Seigneuries le très humble et le très obéissant serviteur,

''Chas. Hardy.''

D'autres Acadiens se rendirent jusqu'à Boston où le lieutenant-gouverneur Phips les empêcha de continuer leur voyage.

Dans une lettre datée de Boston, 23 juillet 1756 et adressée au lieutenant-gouverneur Lawrence, Phips dit:

''Je viens d'apprendre que sept bateaux portant quatre-vingt-dix habitants français de la Nouvelle-Ecosse, sont arrivés à un port dans le sud de cette province, après avoir longé le rivage depuis la Georgie ou la Caroline du Sud, où votre gouvernement les avait déportés. Après avoir fait saisir leurs bateaux, je les ai fait arrêter et j'en ai envoyé trois ou quatre à Boston pour y subir un interrogatoire.

''Votre Excellence n'ignore pas sans doute, que nous avons reçu et entretenu ici un très grand nombre de déportés, nombre bien audessus de celui que nous aurions dû recevoir, s'il eut été compris d'en faire une part égale à toutes les provinces. Votre Excellence sait aussi que ce nombre est beaucoup plus élevé que celui qui nous était destiné au début. Malgré cela, je suis absolument convaincu qu'il serait dangereux de les laisser donner suite à leur projet. L'Assemblée législative doit se réunir le 11 août et comme le Conseil a raison de croire qu'elle refusera de pourvoir à l'entretien de ce nouveau contingent de déportés, j'ai été chargé d'écrire à Votre Excellence pour lui demander de

défrayer, à l'avenir, le coût de l'entretien de ces gens afin qu'ils ne soient plus un fardeau pour cette province.''

Deux lettres de Vaudreuil, reproduites dans l'appendice H, nous disent que le 16 juin 1756, cinq familles acadiennes composées de 50 âmes, arrivèrent de la Caroline du Sud à la rivière St-Jean et qu'elles formèrent Boishébert que quatre-vingts autres exilés les suivaient. Il s'agissait de ceux dont il est fait mention dans la lettre écrite par Phips à Lawrence. Ces lettres de Vaudreuil nous fournissent aussi d'autres renseignements tout à fait nouveaux, à l'égard des Acadiens déportés dans les Etats du Sud.

Il serait trop long dans cet introduction, de suivre les Acadiens à travers leurs transmigrations dans les colonies anglaises où ils furent déportés; il sera peut-être possible de le faire quand j'aurai terminé la présente tâche. J'ai consacré beaucoup de temps à ce sujet, fort peu connu des historiens. Il est en outre impossible de dresser les généalogies des familles acadiennees, sans une connaissauce approfondie de leurs déplacements. Les archives du Massachusetts coutiennent des renseignemets très précieux au sujet des Acadiens qui y furent déportés et ensuite dispersés dans les différents bourgs de cette province. Il y a des centaines de listes contenant leurs noms, dont plusieurs indiquent aussi les âges, ceux des enfants et les noms des bourgs où les déportés avaient été placés, etc.

On fait actuellement des recherches dans les autres villes des Etats-Unis, où les Acadiens furent déportés pour obtenir de semblables données généalogiques.

APPENDICE VII

(Cf. Chapitre XXXI. Cf. note 7).

LETTRE DE L'ABBE LE GUERNE A PREVOST
10 mars 1756.

(D'après *A. C. Gén. des fam. acad.* etc. App. N. P. 409 & seq.)

A Belair vers Cocagne ce 10 Mars 1756.

Copie d'une lettre écrite par Monsieur l'Abbé le Guerne Missionnaire des sauvages à l'Acadie, à Monsieur Prévost, Ordonnateur à l'Isle Royale et dont la pareille a été aussi adressée à Monsieur le Chevalier de Drucour, Gouverneur.

Monsieur,—Le zèle que j'ai toujours eû pour les Acadiens dont je suis Missionnaire depuis quatre ans, m'engage à vous écrire en leur faveur.

Je vous crois amplement informé de ce qui s'est passé dans cette malheureuse contrée depuis le siège de Beauséjour jusqu'à l'entrée de l'hyver. Je m'y suis trouvé dans cet interval le seul prestre et presque toujours le seul françois.

J'avois pris des arrangements avec l'Anglois en faveur de mes habitans sans déroger à ce que la patrie exigeoit de moy, et j'ai découvert le piège qu'il me tendoit et j'ai sçu grâces à Dieu me retirer à temps.

Me voyant le seul témoin de ce qui se passoit ou au moins le seul capable d'en donner connoissance, j'en ay dressé quelques mémoires que j'ai crû à propos d'envoyer en France et en Canada. Je supprime icy la plupart de ces détails qui ne vous présenteroient rien de nouveau sans rien citer de ce qui s'est passé antérieurement qu'autant que la liaison des faits le demandera naturellement.

Je vous marquerai simplement et en abrégé ce qui s'est passé parmy nous depuis le commencement de cet hiver, vous verrés par là, les embarras que nous traversons, les dangers que nous courons, les besoins qui nous pressent, et s'il n'est pas en votre pouvoir d'user de compassion et de bonté à notre égard.

A la fin de l'automne Monsieur de Boishébert fit exécuter l'ordre de Mon-

sieur le Général qui prescrivoit aux Accadiens de se retirer dans les bois, vis à vis de leurs habitations (Monsieur de Niverville fit aussy dans ce temps là six prisonniers sur les Anglois).

Dès lors il n'y avoit dans l'Accadie françoise qu'environ deux cent cinquante familles placées dans la Rivière de Chipoudy, Petcoudiac et Memeramcouk, cette dernière étoit la plus exposée n'étant éloignée que de sept lieues de Beauséjour; mais l'habitant reculé d'une demie lieue dans le bois si trouvoit en sûreté, le peu de grains qu'il avoit cueilly joint à ses bestiaux, lui promettoit une subsistance suffisante pour l'hiverner et le conduire à l'embarquement, heureux encore s'il avait gardé la retraite mais l'intérest, l'indocilité, l'inexpériance et la fausse sécurité ont toujours été fatale aux Accadiens.

On s'imagina bientôt que l'Anglois étoit incapable de voyager dans la rigueur de l'hiver, j'essayai en vain de les désabuser, on reparut dans les déserts, plusieurs même se relogèrent dans leurs maisons.

L'Anglois toujours inquiet s'il ne se formoit pas quelques projets contre luy envoya à Memeramcouq trente hommes à la découverte qui prirent trois des nôtres la veille des Rois Ce fût le plus grand de nos maux, notre principale force consistoit dans l'ignorance ou étoit l'enemi sur notre situation.

Dans ce tems là même Monsieur de Boishébert marchoit à la tête d'un party de deux cent cinquante hommes, tant Sauvages qu'Accadiens pour frapper à la Baye Verte et aux environs de Beauséjour, mais dès lors il augura mal du succès de son expédition, il jugea même qu'il la falloit différer au moins de quinze jours.

Mais voici le plus fatal de nos malheurs, nous caressions un serpent qui nous a presque tués.

Un certain Daniel, Suisse de Nation, soy disant habitant et déserteur de Chibouctou se tenoit parmi nous depuis quatre ans, il avoit été domestique de Monsieur Manach et de quelques uns de nos Commandans, il servoit d'espion à Monsieur le Loutre contre l'Anglois, il étoit cet hyver l'homme de confiance du Père Germain, on le chargeait même de quelques commissions concernant les affaires du Roy.

(*a*) Un capitaine Anglois que nous avons prisonnier à la Rivière Saint-Jean a declaré que ce Daniel a esté trois fois aux Anglois dans le cours de l'esté passé. Pour le coup nous croyons n'avoir plus de traîtres, parmy nous et nous espérons ne sera plus si à portée de nous molester. (*a*)

Ce malheureux sur quelques légers mécontentements passa chez les Anglois vers le quinze de Janvier; on ne sçauroit exprimer tout le mal qu'il nous a causé, il a de l'esprit, écrit assés bien, parle avec facilité, s'informe de tout et raisonne en politique.

Ce malheureux a rapporté à Monsieur le .Commandant de Beauséjour la situation et les dessins des habitans qui aux Mines, au Port Royal, et dans ces quartiers se sont échappés aux Anglois, les projets des françois pour emmener ces pauvres fuyards, où ils doivent s'embarquer, en un mot, comme ils sçavoit tout il a tout mis au jour et a ajouté mille impostures.

En arrivant au fort il trouva M. Scot dans des preparatifs pour venir le long des côtes surprendre le camp de Monsieur de Boishébert à Cocagne que ne fit-il pas pour l'encourager? mais heureusement pour nous les connoissances qu'il donna sur ce point ne servirent qu'à persuader Monsieur Scot de l'impossibilité ou il étoit d'exécuter cette entreprise par terre.

Il a dit encore bien à propos pour nous, qu'il y auroit ici un officier tout l'hiver avec une quantité de Sauvages. Ce malheureux détermina encore Monsieur Scot à armer une piroque pour aller se saisir des Pères Germain et de la Brosse qui se tenoient dans des maisons au haut de Petcoudiak à quinze lieues de Beauséjour, mais la quantité des glaces ou plutôt la Providence fit échouer ce projet. Je ne finirois pas si je voulois suivre ce traître dans toutes ses démarches indignes.

Je tiens ses détails de Pierre Suret qui a déserté récemment de Beauséjour. Toutes ces connoissances mît l'anglois à portée à nous faire bien du mal, nous travaillons cependant à nous en garantir en donnant une nouvelle face à nos affaires, nous avons changé notre camp et les habitans leurs retraites; nous nous tenons d'ailleurs sur nos gardes c'est tout ce que nous pouvons faire. Mais je reviens à Monsieur de Boishébert.

Il se remit en compagne vers le vingt Janvier, il ignorait alors la désertion de Daniel, il avoit tout à espérer de la bonne volonté de ses gens, ses premières découvertes lui annonçoient des occasions favorables, mais il ne pensoit pas que Daniel instruisoit alors les Anglois pour le surprendre.

Ce malheureux savoit à peu près où il devoit camper, l'anglois profita de ses connoissances, sortit le vingt-cinq du même mois avec deux cent trente homes, et vint tomber avant le jour sur une maison scituée dans les bois, à une demie heure du camp de Monsieur de Boishébert.

(*a*) Monsieur Scot, commandoit lui-même ce party, il se croyoit sûr de prendre Monsieur de Boishébert et de s'en faire pilotter à Cocagne (*a*)

Il comptoit l'y surprendre, mais n'y ayant trouvé personne et craignant de s'engager plus avant, il reprit le chemin de Beauséjour après avoir allumé le feu dans cette maison.

Monsieur de Boishébert était à l'àbri de la surprise, il avoit plusieurs gardes avancées qui l'avertirent des approches de l'ennemy comme il partoit luy même avant jour pour aller se gabioner sur le chemin de Beauséjour, et partit à la pointe du jour par des routes détournées et tomba avec ses plus braves sur l'arrière garde de l'ennemy, il en auroit fait un grand carnage si tous ses gens l'avoient suivi, une grande partie effrayée par le nombre des ennemis et craignant d'ailleurs d'être investi n'osa sortir du bois; on engagea cependant l'action qui dura une demie-heure, l'anglois voyant son arrière garde trop foible, fit replier l'avant garde pour la soutenir et se mit en devoir de nous investir.

Monsieur de Boishébert ne voyant à ses côtés qu'un petit nombre de braves et par conséquent se trouvant dans l'impossibilité de résister avec une

force infiniment supérieure se retira prudemment de manière que l'ennemi jugea qu'il usoit de feint et n'osa le poursuivre.

L'Anglois eût quelques blessés et perdit deux hommes dont un étoit fort considéré de ses gens, tous les nôtres se retirèrent sains et saufs.

Entre tems vingt sauvages envoyés par Monsieur de Boishébert à la Baye Verte, y brûlèrent deux bâtimens, firent sept chevelures et un prisonnier qui a déclaré qu'on y travailloit fortement à faire des raquettes, et qu'il étont arrivé à Chibouctou des habillemens pour trois Régimens qui doivent venir ce printems d'Angleterre à l'Accadie.

Pendant son séjour dans ces quartiers, Monsieur de Boishébert a travaillé conjointement avec le Père Germain à la subsistance des familles les plus nécessiteuses et de quatre à cinq cents familles sauvages qu'il arrêtoit icy pour les parties. Les fonds qu'il avoit reçu cet automne de Canada ne pouvoient y suffire, il a fallu acheter plus de six cents bêtes à cornes, dépense qui a excédé plus de quatre vingt mille livres en trois mois et demy qu'il a été à Cocagne il comptoit.y faire un plus long séjour, de nouveaux incidents l'ont rappelé incessamment à la Rivière Saint-Jean.

Le huit janvier il y est arrivé un petit navire chargé de trente deux familles du Port Royal qui fesoient nombre de deux cent vingt cinq personnes, on les emmenoit à Baston mais s'étant écarté d'un gros bâtiment qui les convoyait ils se rendirent maîtres du navire où il n'y avoit que huit personnes d'Equipage et arrivèrent heureusement à la Rivière Saint Jean où ils sçavoient trouver un refuge.

Cette prise fut suivie de près d'une autre dont nous regrettons encore le mauvais usage, dix sauvages surprirent de nuit une grosse goélette dans le havre de l'Etang.

(*a*) Les sauvages en ont débarqué les meilleurs effets, et ont conduit le Bâtiment à la Rivière Saint-Jean, mais il n'y restoit plus qu'une petite quantité de lard et de rhum (*a*)

Cette prise étoit riche elle contenoit des effets, des provisions pour les officiers du Port Royal avec quelques lettres de conséquence et des Gazettes.

(*a*) La dernière gazette étoit du dix huit Décembre, elle rapportait que Monsieur de Rigaul gouverneur des Trois Rivière a esté tué dans la première bordée dans l'affaire où nous avons perdu deux vaisseaux et que Monsieur le Baron Dyesco que nous avons crû mort est dans la Nouvelle York et qu'on espère qu'il guérira de ses blessures. Il est encore mention dans les Gazettes que la Hollande veut garder la neutralité et que la reine de Hongrie veut interposer sa médiation. (*b*)

Mais faute d'un bon interprête on n'a pu les comprendre suffisamment, on a compris cependant que les Anglois ont été défaits vers le fort Saint Frédéric et qu'ils projettent d'établir à la Rivière Saint Jean à l'entrée du printemps comme un poste important, en quoy ils me paroissent bien connoître leurs intérests.

Cette Rivière en effet donne une entrée facile dans le Canada, les met à porte de chasser au loin toutes les nations sauvages, leur assure la possession entière de toute l'Accadie et de la côte de Pentagouet, une pleine liberté dans la baye françoise avec beaucoup de hâvres commodes en toute saison et faciles à deffendre, sans parler d'ailleurs que cette Rivière fournit du champ à une province bien établie ou la bonté de la terre jointe à la pesche rapporteront au delà du nécessaire.

Rien ne les a convaincus de l'importance de ce poste que la conduite de Monsieur de Boishébert lequel avec une poignée de gens s'y est soutenu cet esté, et par les petites sorties qu'il en a fait, les a harcellés au point de les mettre au désespoir comme je l'apprends de Pierre Suret.

Le neuf Février un bâtiment anglois mouilla sous pavillon françois dans le hâvre de la Rivière Saint Jean et ayant apperçu deux bâtimens qui passoient par hazard il envoya quatre déserteurs françois à terre qui feignirent qu'ils étoient suivis de plusieurs navires françois, qu'ils venoient tous de Louisbourg pour prévenir l'Anglois qu'on savoit dans le dessein de s'établir bientôt à la Rivière Saint Jean et qu'ils cherchoient un praticien de l'endroit pour mouiller dans le fonds du hâvre.

Des gens plus rusés auroient apperçu le danger qu'il y avoit à s'engager. Un de nos malheureux Accadiens donna directement dans le piège tout visible qu'il étoit. A peine fut il à bord que l'anglois mit son pavillon et l'assura d'un coup de canon.

Les familles du Port Royal dont j'ai déjà fait mention estoient cabanées au voisinage (on les a fait passer dernièrement au haut de la rivière) et ayant accouru au bruit, ils s'apperçurent que l'Anglois s'approchoit pour enlever le Bâtiment où ils s'étoient sauvés; sans perdre de temps ils en débarquèrent quelques pierriers, et les ayant placés avantageusement et apporté toutes les armes qu'ils pouvoient avoir d'ailleurs, ils firent un tel feu sur l'Anglois qu'il fût contraint de se sauver comme il étoit venu. Ce Bâtiment venoit en apparence du Port Royal pour chercher des nouvelles.

Tous ces evénemens demandoient la présence de Monsieur Boishébert, il est donc parti de Cocagne le quinze Février, laissant à sa place Monsieur Grandpré de Niverville son second avec un nombre de Sauvages pour continuer à harceler l'enemy et pour favoriser l'invasion des habitans.

Comme j'ai fait évader les familles qui l'automne dernier onta passé de ces quartiers là sur l'Isle Saint Jean, et que sur l'apparence des affaires, je suis dans les mêmes sentimens à l'égard de ceux qui nous restent encore, il m'a prié de continuer mes soins sur ce sujet de concert avec M. de Niverville.

Nous travaillons donc présentement à faire sauver ces pauvres Accadiens qui n'ont point voulu se rendre à l'anglois; le nombre à la vérité en est peu considérable et encore sont ils dispersés et dans des situations les plus fâcheuses, mais enfin ils sont françois, ils nous coûtent chers ils sont chrétiens, et coûtent beaucoup à Jésus-Christ.

Voilà des motifs suffisants pour ne point les abandonner, il s'en trouve au Cap de Sable, au Port Royal, aux Mines et enfin dans nos rivières de Memeramcouq, Petkoudiac et Chipoudy.

Des courriers venus icy du Port-Royal vers la fin de Décembre nous ont appris qu'il n'est point de trahison dont l'Anglois ne se soit servi contre l'habitant, soit pour l'emmener, soit pour sonder ses intentions.

On a supposé une lettre de Monsieur Le Loutre à Monsieur Daudin qui annonçoit que le premier de ces Missionnaires étoit à la veille d'arrivée à Beauséjour avec cinq cents Canadiens.

On a vu plus d'une fois de prétendus officiers françois qui se disoient avant-coureurs d'une armée ou d'une flotte. Il a paru plusieurs couriers particuliers, c'étoit des armées, c'étoient des flottes, des frégates parties pour s'opposer à l'enlèvement des Accadiens, c'étoient des espérances les plus flateuses.

On n'enlevoit, disait-on les familles que pour les empêcher de porter les armes pour le françois, suivant des ordres dont Monsieur Hocquart étoit porteur, et que la paix ramèneroit un chacun sur son ancienne habitation.

Nous sçumes de ces courriers qu'il ne s'est sauvé du Port Royal qu'environ trente familles dont la majeure partie s'est retirée dans les bois avec les habitans du Cap Sable, l'autre se tient au bois aux environs du lieu. Les gens du Cap Sable n'ont pas encore été inquiétés, ils se sont confinés dans les bois et ont avec eux Monsieur Desenclaves, cy devant Missionnaire du Port Royal.

Je n'ai pû sçavoir s'ils avoient le dessein de se retirer vers nous, je penserois volontiers qu'ils veulent attendre dans les bois quelle sera l'issue de la guerre, ils ont envoyé chercher les nouvelles chés les fugitifs du Port Royal, ceux cy les ont envoyés chercher chés nous comme je l'ai dit et veulent tout mettre en œuvre pour se rendre à nous. Nous leur avons promis toute l'assistance qui dépendra de nous.

(*a*) Messieurs Daudin, Chauvreux et Lemaire ont été arrêtés vers la my Juillet, conduits à Chibouctou et mis dans des vaisseaux séparément: c'est tout ce qu'ont en sçait.

Vers la fin de l'automne il ne restoit plus aux Mines que quatre vingts familes (il y en avoit aux Mines avant cest roubles environ un millier d'habitans) et j'apprends tout récemment qu'il n'en reste plus que dix ou onze qui sont cachés dans les bois et qui demandent du secours pour se sauver.

Dans nos rivières de Memeramcouc, Petcoudiac et Chipoudy, il reste comme je l'ai dit environ deux cent cinquante familles, de ce nombre sont soixante femmes dont les maris ont été emmenés en Angleterre (sic pour Nouvelle-Angleterre). Pour bien faire connoître la situation de ces familles, il faut, ce me semble, reprendre les chosse d'un peu plus haut.

Dès que les affaires commencèrent à se brouiller dans ce pays, je jugeai qu'on n'avoit rien de mieux à faire que de se jeter entre les bras des françois, dès lors, à la vérité, la plupart des habitans s'étoient rendus aux forts anglois y étoient détenus, et je n'avois pû m'opposer à cette démarche en effet en

regardant l'anglois comme son maître on se croyait en seureté sous la foye de la capitulation, on se croyoit obligé à l'obéissance.

Messieurs de Vergor et le Loutre avoient dit en partant qu'il étoit de l'interest de l'habitant d'être bien soumis, l'Anglois cachoit son dessein, paroissoit même travailler à perfectionner les établissemens.

L'ordre vint de se rendre au fort pour prendre disait on, des arrangemens concernant les terres, dans de telles circonstances je ne pouvois leur conseiller la désobéissance sans me charger de tous les malheurs qui sont arrivés.

Si en effet, j'eus conseillé alors de refuser l'obéissance, la majeure partie des habitans persuadée qu'elle retrouveroit l'ancienne tranquilité sous le règne de l'anglois, et attentive uniquement à un aveugle interest pour leur terre, ne m'auroit jamais écouté et la rebellion des autres auroit fourni à l'Anglois un prétexte spécieux et unique pour enlever tous ceux que les promesses, la violence et quelqu'autre voye auroit mis sous sa main.

Je ne pouvois manquer alors d'être regardé comme l'auteur des malheurs de l'Accadie, l'habitant peu capable de démesler les vrais ressorts qui font agir l'Anglois n'auroient pû penser autrement et partout il m'auroit rendu responsable de ses désastres.

Ajoutez à toutes ces raisons que restant le seul prestre dans ces quartiers, au point de vue ou les choses se montroient la religion, la charité, l'interest même de la France exigeoïent de moy toutes les mesures possibles pour m'y maintenir, et que pour cet effet j'avois été obligé de promettre simplement à l'Anglois de ne point toucher aux affaires d'Etat, et que voyant d'ailleurs que l'Accadien, soit pour faire sa cour, soit par imprudence, informoit au fort de tout ce qui se passoit, je ne pouvois ouvrir la bouche contre l'Anglois sans m'exposer à des grosses affaires qui auroient tourné autant au préjudice de l'habitant qu'à ma perte.

Ces raisons sont presque suffisantes pour justifier ma conduitte dans cette conjecture difficile et pour ne point juger rigoureusement les habitans qui se rendirent au fort Anglois.

Je reviens maintenant à ceux qui se trouvèrent en liberté envers lesquels j'ay agy autrement.

Dès que je vis les autres arrêtés aux fort, je vis bien que les ménagemens vis-à-vis l'Anglois étoient déplacés et que je ne pouvois mieux faire que de sauver pour la religion et pour la France le reste de mon troupeau.

Le commandant anglois par ses promesses séduisantes, des offres captieuses et par des présens même que je n'osai refuser pour la première fois, avoit crû me mettre dans ses interests; se croyant donc assuré de moy, il me manda qu'il souhoitoit me voir incessamment, il me connoissoit mal.

La première qualité d'un Missionnaire s'il est digne de son nom c'est d'être honnête, homme, et le premier devoir d'un honnête homme c'est une fidélité inviolable à la patrie.

Je me gardai donc bien des embuches qu'il me tendoit et je lui répondis

poliment et en substance que je ne me défiois point de son Excellence, mais que j'apréhendois qu'il ne reçut de son Général des ordres peu favorables aux Missionnaires, qu'il seroit obligé d'exécuter contre moy même, et puisqu'on lui commndoit d'embarquer les habitans que le seul parti qui me restoit étoit de me retirer, que je resterai encore au païs sous son bon plaisir s'il recevoit un contre-orrdre pour les habitans.

A uno autre lettre où il me pressoit encore de bannir toute défiance et de me rendre au fort, je lui répondis que je me souvenois que Monsieur Maillard avoit été embarqué malgré uue assurance positive d'un Gouverneur anglois, et que j'estimois mieux me retirer que de m'exposer en aucune manière.

On peut bien penser qu'en ce temps là et depuis je me suis gardé sérieusement presque toujours dans les bois d'où je sors quand il est nécessaire pour rendre quelque service aux habitants, sans m'arrêter en lieu risquable, et je me flatte avec la grâce du Seigneur que l'ennemi n'aura point de prise sur moy.

Dans cette position je conseillai très fort et mille fois aux habitans qui se trouvèrent hors du fort de ne point s'y rendre. Je donnai le même conseil à toutes les femmes qui recevoient des ordres fréquemment pour s'aller embarquer. Je leur représentai qu'en se rendant à l'anglois elles s'ôtoient toute espérance de retour et se mettoient dans le cas de perdre la religion avec toute leur postérité, qu'il falloit s'acheminer vers les françois que la patrie leur tendoit le bras, qu'avec un peu de courage et de fatigue on pouvoit en approcher, que j'agirai de toutes mes forces pour leur procurer de l'assistance, que la vue de leur misère toucheroit nos compatriotes et qu'en ce cas on revoindiquerait leur maris en quelques endroits qu'on les transportât, qu'autrement, elles s'exposoient à tous les malheurs ensemble.

Ces raisons que la suite des évènements n'a justifié que trop ne furent guère évitées que dans mon ancienne mission qui comprenoit les Rivières de Chipoudy, Petcoudiac, Memeramcouq, Tintamard avec ses dépendances et j'ay eû la consolation de voir que jusqu'aujourd'huy aucune femme ne s'y est embarquée, excepté quatre ou cinq qui ont été surprises et enlevées de force à Chipoudy.

Dans le reste du païs, je veux dire aux environs de Beauséjour cy devant desservis par Messieurs La Loutre et Vizien et où depuis quelques années les gens paroissoient plus fiers, plus factieux, et moins respectueux à l'égard des prêtres, je ne trouvai qu'un petit nombre qui voulût defférer à mes conseils.

La plupart de ces malheureuses femmes séduites par les fausses nouvelles, intimidées par des craintes spécieuses, emportées par un attachement excessif pour des maris qu'elles avoient permission de voir trop souvent, fermant l'oreille à la voix de la Religion, de leur Missionnaire et à toute considération raisonnable se jettèrent aveuglement et comme par désespoir dans les vaisseaux anglois au nombre de cent quarante.

(*a*) On a vu dans cette occasion le plus triste de ces spectacles, plusieurs de ces femmes n'ont point voulu embarquer avec elles leurs grandes filles et leurs grands garçons pour le seul motif de la religion. (*a*)

On eût dit que la raison les y attendoit pour leur découvrir leur démarche extravagante, que n'auroient-elles pas fait alors pour la réparer, je l'ai sçu d'un déserteur mais le mal ne souffroit plus de remède.

Le commencement de cette affaire arriva vers le dix d'Aoust, les femmes s'embarquèrent vers la Saint Michel, et enfin vers la my-octobre on les emmena avec leurs maris et environ cent quarante autres habitans qu'on a tous placés sur de nouvelles habitations à la Caroline. Ceux qui se sont embarqués au Port Royal et aux Mines ont été poussés à peu près par les mêmes motifs; ils sont cependant plus excusables (sy cependant on peut blâmer de pauvres habitans d'ailleurs qui se sont trouvés sans force à la discrétion d'un ami traître et cruel) s'étant trouvés sans Missionnaire qui pût les conseiller et dans un éloignement qui rendoit leur évasion bien difficile.

Ils ont presentement tout le loisir pour regretter les offres que Monsieur Le Loutre leur avoit si souvent réitérées s'ils vouloient se sauver. On les a placés sur les côtes de Baston où ils ont le chagrin de voir jusqu'à leurs plus tendres enfans dispersés au service des particuliers de cette ville.

Tandis qu'une partie des Accadiens estoit dans la route d'Angleterre, (sic pour Nouvelle-Angleterre), un autre se rapprochoit des françois, les Cobéguites se rendirent sur l'Isle Saint Jean comme vous le sçavés.

Je fis passer aussy environ cinq cents âmes de l'environ de Beauséjour et de Tintamar sur la même Isle sous le bon plaisir de Monsieur de Villejoüin dont je ne sçaurois assez louer la politesse la bonté et la charité pour ces pauvres fugitifs.

Je passe rapidement sur ces faits qui vous sont connus pour ne point abuser de votre patience par une longueur outrée. Je me proposois d'être moins étendu, mais les faits sont tellement liés ensemble et se présentent s'y naturellement les uns après les autres que je n'ai pû tout à fait leur refuser l'entrée dans une relation où ils ont tous un égal droit de paroître, mais enfin il faut reprendre les derniers détails sur notre situation actuelle.

On compte icy comme je l'ay déjà marqué plus d'une fois deux cent cinquante familles dont la situation est fort à plaindre.

La résolution où est l'anglois de ne plus souffrir d'Accadiens dans ces cantons, les menaces réitérées qu'il fait d'ammener tous ceux qu'il pourra atteindre, la grande difficulté ou est le Canada déjà assez occupé d'ailleurs de leur fournir des troupes et des vivres, l'incertitude du succès en cas de guerre par rapport aux secours qu'on attend de France, la grande dizette et l'extrême misère dont on est menacé et qu'on éprouve même déjà en partie, toutes ces raisons jointes à une infinité d'autres dont le détail seroit trop long démontrent clairement à tous ceux qui réfléchissent la nécessité de travailler où ils sont, sans plus tarder, suivant les intentions ou moins provisionnelles de Monsieur le Général.

On devrait tous dans le printemps s'approcher du bord de la mer pour passer en Canada, mais deux raisons particulières nous ont engagé à prévenir

cette saison et à presser de se rendre sur les glaces incessamment aux lieux de l'embarquement.

La première c'est que dans le printemps les portages sont impraticables et qu'en différant de les passer plus tard on s'expose à être pris de l'Anglois ou à manquer de voitures s'il faut absolument se retirer.

La deuxième c'est que tandis que les Accadiens sont en voisinage de leurs habitations et de leurs maisons, ils ont toujours quelque prétexte pour sortir du bois (il y en a qui espèrent insensément de pouvoir semer ce printemps les choses comme elles sont). Sur ces entrefaites l'Anglois vient, en prend quelques uns et les emmène.

Et le plus grand mal n'est pas qu'on emmène quelqu'un, mais que l'ennemi apprenne par là la triste situation de nos affaires. L'anglois est venu trois fois cet hiver à Memeramcouq, la première fois il surprit trois hommes, la deuxième trois autres, la troisième fois, s'étant fait pilloter par un de ceux qu'ils nous avoit pris cy devant, il s'avança de nuit dans le bois jusqu'à un endroit ou plus de vingt familles avoient cabané mais par bonheur, la crainte avoit poussé ces pauvres gens plus avant dans la forest cinq ou six jours auparavant; ainsy l'Anglois ne trouva que les vieilles cabanes et ne peût exéceuter ses ordres cruelles.

Pierre Suret a rapporté que le Commandement de ce parti avoit ordre de se saisir de tous les Accadiens dans cet endroit, de faire mourir incontinent tous ceux qui s'y trouveroient en état de porter les armes, de leur lever la chevelure, d'emmener tout le reste après avoir laissé au bout d'un piquet une lettre à Monsieur de Boishébert à peu près dans ce stile:

''Vous avez commencé nous continuons sur le même ton jusqu'à ce que vous vous retiriés de ces cantons avec vos Sauvages. On dit chez vous aux Sauvages qu'autant d'anglois qu'ils tueront, que ce sera autant d'échelons pour aller en Paradis, nous ajouterons que c'en sera deux pour nos gens par autant d'Accadiens qu'ils détruiront.''

(*a*)Cet homme nous a dit que c'est le traître Daniel qui a suggéré cet avis aux Anglois comme le seul moyen de faire retirer Monsieur de Boishébert qui les désole avec ses Sauvages et pour empêcher les Accadiens de frapper sur eux.

Le malheureux Daniel a dit aussy aux Anglois que les Sauvages étant allés trouvés Monsieur Manach pour parlementer sur la guerre, ce Missionnaire leur parla ainsy.

''Est-ce à moy qu'il faut venir faire des parlemens, n'y a-t-il pas un officier du Roy, mais allés autant d'Anglois que vous tuérés, ce sera autant d'échelons pour monter au Paradis.'' (*a*)

Il paroît par ce que je viens de marquer qu'il n'y a plus de seûreté aux Rivières pour les Accadiens et que leurs meilleur parti c'est de profiter des glaces pour se rendre au bord de la mer, où ils seront bien plus seûrement par rapport à l'ennemy et à portée de tout, soit pour s'embarquer s'il le faut ab-

solument, soit pour avoir les vivres qu'il faudra leur apporter si on veut les conserver sur ces côtes, et qu'ils ne pouroient avoir sans s'exposer en venant les chercher icy des Rivières, sans parler que nous avons plusieurs familles absolument incapables de transporter des vivres pour des portages de sept, dix et même vingt lieues, telles sont sans contredit les femmes dont on a enlevé les maris et qui pour la plupart n'ont que de jeunes enfants incapables de leur porter aucune assistance.

Je leur ay souvent proposé ces rasions, je me suis rendu au bord de la mer pour leur chercher un azile, et depuis un mois je ne cesse de les appeler, mais malheureusement on ne se dépesche guère.

L'Accadien est d'une irrésolution qui a de quoy surprendre en général, on ne voudroit pas être pris pour quoi que ce soit au monde, on estimeroit plutôt être mené jusqu'à *Michel Machina.*

D'un autre côté il faut se résoudre à un grand sacrifice, si on va au Canada, il faut dire à Dieu à son pays, à son habitation, à sa maison, abandonner les animaux et tant d'autres objets pour lesquels on a attachement demezuré, il est dur d'y penser seulement, on s'imagine avec quelque raison d'ailleurs, qu'il faudra essuyer bien de la misère avant de s'embarquer pendant la traversée, en Canada même (nos habitans iroient plus volontiers sur l'Isle Saint Jean ou à la Rivière Saint Jean mais il craignent la famine dans ce dernier endroit et l'Anglois dans l'autre) on se figure avec quelque espèce de trouble qu'une fois en Canada on ne reviendra plus, c'est l'exil.

Telle est la façon de penser de ces bonnes gens qui n'ont jamais encore sorti de leur païs à les entendre on est misérable partout ailleurs, on n'y mange de viande que le quart de saoul. L'accadie, disent-ils, jusqu'à ces dernières années étoit un Paradis sur terre.

On pense encore que nous aurons la paix incontinent ou que l'Accadie sera peut-être reprise par une flotte françoise dans le cours de l'été prochain ou dans deux ans au plus, qu'on pourroit se cacher seurement en attendant et vivre de ses bestiaux (ce qui n'est qu'à la portée d'un petit nombre) on voudroit encore attendre des nouvelles du Canada, on s'assemble, on délibère, on demande l'avis d'un Missionnaire ou d'un officier et puis on fait à sa teste, l'un se cache bien, l'autre mal caché le découvre: est-il pris quelqu'un? On tremble, on veut s'en aller, mais on se rassure bientôt, on s'endort dans une fausse tranquilité, on vit dans des espérances flateuses mais souvent chimériques.

Telle est la conduite de ce peuple que l'expériance rend malheureux, quoy qu'il en soit, j'espère que toutes leurs réflexions faites ils se rendront presque tous au bord de la mer avant la fin printemps.

Nous avons icy actuellement environ soixante familles, Memeramcouq s'évacue tous les jours et les autres Rivières imiteront son exemple.

Mais le tout n'est pas de se rendre à la mer, il faut y subsister jusqu'à nouvel ordre et voilà un des points les plus embarrassans; par les malheurs du temps on n'a pû faire qu'une très petite partie de la moisson.

C'est ce qui a réduit une grande partie du monde à vivre cet hiver de viande uniquement, et ce sera la seule nourriture des trois quarts et demi des gens avant le commencement de May; on peut donc, dirés-vous, vivre simplement de viande et ces habitations n'en doivent pas manquer dans un païs assez fourni d'animaux.

Je réponds à cette objection:

Premièrement on vit simplement de viande mais malheureusement; il faudroit un tempérament sauvage pour y tenir, aussi avons-nous une espèce de maladie épidémique causée en apparence par des indigestions, accompagnée de migraine, de points de côté et suivie d'une forte dissenterie. Cette maladie est longue, règne actuellement et a enlevé plusieurs personnes.

Deuxièmement. On subsisteroit quoique bien mal avec la viande si on l'avoit bonne, mais désormais on ne peut espérer de pareille qu'au retour de l'été.

Cet automne les animaux étoient en état, on en a fait des provisions de viandes bonnes à la vérité mais en trop petite quantité; on n'a pû faire que très peu de l'ouvrage et encore dans l'arrière saison: Leur petite quautité jointe à la mauvaise qualité ne sçauroit entretenir les animaux, ils sont maigres et foibles au point que plusieurs ne peuvent marcher jusqu'au bord de la mer.

Voilà cependant sur quoy il faut vivre jusqu'à ce que la Providence nous envoye des vivres d'ailleurs. Jugés, Monsieur de notre scituation; en vérité ces viandes sont si chétives que les sauvages les rebutent tout carnaciers qu'ils puissent être. On ne sçait plus que donner à une quantité de ces nations qu'on a gardé icy pour aller au besoin sur l'ennemy.

Troisièmement: Enfin la maigreur des animaux surtout sans autres vivres en augmente la consommation ordinaire du double et au delà. Quelle dépense d'ailleurs pour entretenir des sauvages? Il faut l'avoir entrepris pour le comprendre; ajoutés à tout cela qu'il y a des pauvres gens qui n'avoient que très peu d'animaux, d'autres en ont perdu, d'autres ont eû le chagrin de voir enlever leurs bestiaux par les Anglois.

J'ose donc assurer que s'il ne nous vient pas du secours en deça de l'été, que la famine fera voir icy le plus cruel des spectacles. Monsieur Bigot me mande qu'il enverra icy des vivres le plutôt qu'il pourra, Monsieur le Général me le marque aussy, mais les glaces et les précautions nécessaires dans la position des affaires rendront ces secours trop tardifs, nous sommes déjà dans une grande mizère.

C'est pourquoy je prends la liberté de m'adresser à vous pour obtenir des secours à l'ouverture même de la navigation Nous avons besoin de tout, farines, lard, pois, graisse, poudre, plomb Royal surtout, des balles aussy et des postes, un peu de vin, de mélasse, d'eau de vie, pour les malades, il y a plus de trois mois que nous n'avons plus aucune sorte de boisson, hameçon, toiles, lignes, couvertes avec un peu de tabac pour nos pauvres gens qui pâtissent beaucoup dans une situation comme la nôtre ou la livre se vend jusqu'à dix ou vingt

livres; avec les secours que vous pourriés nous envoyer nous serions à même d'attendre les envois du Canada.

Je vous ai déjà marqué que nous sommes dans ces quartiers environ deux cent cinquante familles, vous jugerés par là aisément de la quantité de l'envoy dont nous avons besoin en attendant un plus abondant.

Je m'apperçois que ce Mémoire est bien étendu, il me reste cependant à détailler quelques nouvelles qui pourront paroître de quelque conséquence regardant quelques desseins que l'Anglois laisse entrevoir pour ce printemps.

Je le tiens de Pierre Suret dont j'ai déjà fait mention. Cet homme étoit cy devant Capitaine de Milice à Petcoudiac, il a de l'esprit, raisonne fort bien est dans des conjonctures délicates. L'Anglois l'avoit gardé cet hiver au fort comme un homme d'esprit bien au fait du païs et qui pouvoit leur être utile. Sa conversation agréable luy a donné un accès facile auprès de Monsieur Scot qui s'en croyant assuré lui parloit assés ouvertement, il sçait la langue angloise et entroit par là en conversation avec tout le monde qui s'est accoutumé insensiblement à n'avoir plus de réserve vis à vis de luy.

Il s'est échapé de Beauséjour le vingt six du mois passé, quatre jours après il est venu nous joindre, et nous a rapporté ce qui suit:

(*a*) Il faut se souvenir en général que Messieurs les Anglois sont fort dans le goût de s'en faire à croire. (*a*)

Monsieur Scot continue de commander à Beauséjour. J'ai lieu de penser qu'il est connu à Louisbourg; j'aurois pû sans celà détailler icy les différents traits que j'ai démeslés dans son caractère.

De cet officier je dirai simplement en passant, qu'on le regarde avec quelque raison comme l'auteur de la plupart des desseins qui concernent l'Accadie.

Il n'y a dans les trois forts de Beauséjour de Mezagoueche et de Gaspareaux qu'environ cinq cents hommes tout compris la milice et la troupe réglée. On les a distribués assez également pour la garde de ces trois Places.

La plus considérable sortie que l'Anglois aye pû faire cet hiver en réunisant les forces de Beauséjour et de Mesagoueche n'étoit que de deux cent trente huit hosmmes.

Monsieur Scot a ordre de faire partir bientôt un certain nombre de ses Miliciens pour aller renforcer la garnison Chibouctou.

Cet officier a dit qu'à l'ouverture du printemps il viendra douze cents hommes dans ces quartiers pour donner entièrement la chasse aux nations Sauvages et se saisir des Accadiens qui s'y tiennent cachés, qu'il y aura de bon printemps pour cet effet des Corsaires vers Gedaic et vers les embouchures de la Rivière Saint Jean par où on sçait que les Accadiens des Mines et du Port Royal doivent se sauver.

(*a*) Nous comptons faire la garde pour nous deffendre ou fuir en cas de besoin. Ce dernier parti ne nous sera pas autrement difficile par le moyen des canots et l'avantage des lieux.

Il seroit à souhaiter aussy que quelqu'une de nos frégates croisât quelque

temps sur les costes pour assurer nos convois et couvrir le départ des habitans s'il faut se retirer. Mais, dans ce cas il faudroit convenir d'un signal pour la reconnoître. (*a*).

On ne veut plus souffrir d'Accadiens dans ces contrées, on nous menace surtout des Montagnards d'Ecosse ot on attend quinze cents pour l'Accadie et des Sauvages anglois de ces derniers on n'a qu'une disaine actuellement à Beauséjour.

Les Anglois entendent fort indifféremment parler des Accadiens qui se sauveront cet automne chez les françois et affectent même de n'en rien dire.

On dit que nos gens se plaisent à la Caroline (ce que j'ai de la peine à croire) qu'on se trouve bien d'eux, qu'on a fait une quête pour eux dans la colonie, qu'on leur a fourny des planches et des cloux pour se loger et marqué des habitations qu'on leur a cependant limité un certain district d'où ils ne peuvent sortir sous peine d'estre tués par le premier sauvage ou anglois qui les rencontreroient hords les bornes assignées.

On dit que la maladie s'est mis dans un des Bâtimens chargé de nos Accadiens et qu'il en est mort une quantité considérable.

Au départ de Pierre Suret on paroissoit ignorer à Beauséjour l'aventure des deux Bâtimens que nous avons pris vers la Rivière Saint Jean et les derniers avantages que nous ont procuré les sauvages dans les païs d'en haut.

On soupçonne qu'un autre Bâtiment chargé d'habitans du Port Royal s'est encore sauvé; on a eû le même soupçon sur un Bâtiment chargé de familles du haut de la Baye.

Monsieur Scot a avoué à Suret que quand on a enfermé les habitans dans les forts qu'on vouloit essayer avant toutes choses de les faire signer purement et simplement pour l'Anglois et qu'on ne s'est entièrement déterminé à les emmener que quand on a vû clairement que l'habitant n'y vouloit rien entendre.

L'habitant pensoit sagement que dans le cas de la signature l'Anglois auroit un plus beau champ pour les emmener et en disposer à sa fantaisie sans que la france pût jamais rappeler de rien en leur faveur.

Monsieur Scot se promet beaux et merveilles à son ordinaire. Il dit que sans un coup du Ciel les Anglois vont conquérir incessamment le reste de l'Amérique Septentrionale, qu'ils ont trente-six vaisseaux de Ligne (il hiverne des vaisseaux à Chibouctou) deux gros mortiers avec quarante mille hommes pour servir dans ces colonies par terre et par mer l'été prochain, que tels sont les ordres de leurs Généraux.

Celuy qui commandera par terre descendra par les hauts du Canada jusqu'à québec en brûlant et ravageant tout sur son passage, tandis que le général de la flotte après avoir pris Louisbourg en fera autant en montant la Rivière.

Leur dessein par là est d'obliger les peuples à se réfugier dans les villes pour les affamer et les réduire ainsy à se rendre promptement.

Ce dessein seroit fort bon si on les laissoit faire. Il avance contre toute

apparence que les Anglois ont pour eux cinq têtes couronnées, que l'Espagne gardera une parfaite neutralité; que la france est dénuée de forces maritimes; que le Roy de france n'a point de sentiment s'il ne tire point vengeance de ce qu'on lui a fait dans l'affaire de Beauséjour; il avoue cependant que les françois sont rusés et qu'ils ne sont jamais plus à craindre que quand ils le paroissent moins.

Ces Messieurs prétendent encore qu'ils nous ont pris des vaisseaux marchands qui retournoient en france l'automne passé. Je ne sçais si ce ne sont pas des vaisseaux de la Compagnie des Indes.

Ils avouent qu'on travaille à la paix, et disent qu'il y aura grande guerre ou grande paix.

Fasse le ciel que ce soit une paix constante et durable, digne de la bonne foi que nous avons eue pour un ennemi qui à notre égard s'est comporté, j'ose le dire, en vrai forban.

Monsieur de Boishébert fait partir vingt deux Sauvages canibas des plus braves qui vont faire un coup vers Beauséjour.

Monsieur le Général me manda dernièrement que son intention est qu'on ne donne aucun repos à l'ennemi, qu'on le harcèle, qu'on le déconcerte à toutes forces.

Il mande à Monsieur de Boishébert de faire passer les Accadiens sur l'Isle Saint Jean ou à la Rivière Saint Jean, mais je pense que cet ordre n'est que provisoire et on voit assez clairement même parce qu'il me fait l'honneur de m'écrire qu'il attend l'ordre de la Cour pour disposer des Accadiens, sans vouloir rien statuer de son chef sur l'évacuation de ce païs.

(*a*) On nous dit que Monsieur le Général a gardé un profond silence sur les derniers pacquets que vous lui avez envoyé qu'il n'en a rien transpiré absolument, ce qui a surpris le public; on a cependant vû les mouvemens se multiplier et l'on (sic pour la) conjecture est bien éloignée de vouloir abandonenr l'Accadie. (*a*)

Monsieur Lévesque me marque que Monsieur le Général ne veut point prendre sur luy de faire passer les Accadiens en Canada quoiqu'il en soit, j'appelle toujours mes habitans au bord de la mer ils y seront plus sûrement et seront à portée de tout.

Comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire plus haut, Monsieur de Boishébert vient de faire passer en Canada les Equipages des deux bâtimens pris à la Rivière Saint Jean, il y fait passer aussi six prisonniers que Monsieur de Niverville avoit fait cet automne.

Cette dernière prise a été faite en exécution des premiers ordres que Monsieur de Vaudreuil a donné dans l'Accadie et sur laquelle il a donné des marques d'une satisfaction bien sensible à Monsieur de Niverville.

Je vous prie, Monsieur, d'excuser la longueur de cette relation. J'ai appréhendé en voulant trop abréger de retrancher quelque fait utile ou même important.

Dans ces sortes d'écrits, il me semble que le parti que j'ai suivi est le moins sujet à inconvénient.

Je vous supplie encore de recevoir cette espèce de mémoire comme une assurance de la haute estime et du profond respect, avec laquelle

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé: LE GUERNE,
Prêtre Missionnaire.

Pour copie conforme à l'original
Signé: Illisiblement.

APPENDICE VIII

(Tiré des Archives de la Mass. Hist. Society)

Philadelphia, Saturday, March 29, 1856.

AMERICAN AND GAZETTE.

THE FRENCH NEUTRALS IN PENNSYLVANIA.

A Paper read before the Historical Society, March 24, 1856, by William B. Reed, Esq.

In the notes to the edition of Mr. Longfellow's Poem of Evangeline, published in London in 1853, I find the following statement. Speaking of the Acadian exiles, the annotator says:

"One thousand arrived in Massachusetts Bay, and became a public expense, owing in a great degree to an unchangeable antipathy to their situation, which prompted them to reject the usual beneficiary but humiliating establishment of paupers for their children. They landed in a most deplorable condition at Philadelphia. The government of the colony, to relieve itself of the charge such company of miserable wretches would require to maintain them, proposed to sell them with their own consent; but when this expedient for their support was offered for their consideration, the neutrals refused it with indignation, alleging that they were prisoners, and expected to be maintained as such, and not forced to labor."

No Pennsylvanian can read this remarkable statement of what is assumed to be an historical fact, without blush deeper than any other imputed misdeed excites, and as certainly will Pennsylvanians feel some solicitude to know if it be true or not. To show that it is utterly without foundation is the object of this little essay, in which, only incidentally do I mean to speak of that familiar tale of sorrow—the exile of the Acadian neutrals in 1755. On reading the note which I have quoted my first desire was to know how far Mr. Longfellow was responsible for it, and a Cambridge friend, of whom I made the inquiry, assured me that the poet disavowed all knowledge of it, the notes having first appeared

in England. This was exactly what I expected, for among the tenderest and most beautiful passages of Evangeline (and to its exquisite beauty let me here bear my testimony) are those which describe the end of her pilgrimage, her lover's death within the sound of Christ Church bells, and the tomb of them both in the little Philadelphia church yard. There is no trace in the poem of Pennsylvania's cruelty or her proffered sale to slavery.

I had to look elsewhere for the origin of the aspersion. In Judge Haliburton's History of Nova Scotia (vol. I, p. 183) I at last found it in the very words used by the English annotator—and herefore no authority or document is cited—the responsibility must rest.

The best mode of refuting the accusation thus made against colonial Pennsylvania is to tell, in a simple and perfectly authentic form, what deed occur here, and in doing so to revive the memory—for every day, till Evangeline appeared, the tradition was becoming feebler—of as sad an episode as the modern world's great history affords. I know nothing more deeply pathetic; and we may wonder, with a sentiment kindred to religious awe, at the retribution on this deed of wrong, when, at the end of a century, we find Poetry stooping to pick up from oblivion the obcure tradition of the Acadian exiles, and writing it in characters of living light to last for ever.

Let any one look through accredited histories of the day, or even contemporary correspondence more recently published, and he will find no allusion to this Exodus of the Acadians, I have curiously examined, but in vain. Neither Lord Chesterfield, nor George Grenville, nor Horace Walpole, who says a good deal about American affairs in his light way, nor any letter writer of the day, alludes to what was doing in the obscure corner of Nova Scotia. It was too humble a tragedy for the courtly gossipers of English society to trouble themselves about; and, so far as my studies go, there is no trace of it. The most that I find are a few allusions in the Gentlemen's Magazine of 1756 and 1757. It occurred, let me note in passing, in a dismal and diminutive period of British story; and it is matter of pride to those who reverence (and what American student does not) the grand, heroic character of the elder Pitt, that no part of this pitiful stain rests on his administration. It was far more characteristic of Newcastle and Bubb Doddington.

For my purposes I assume the reader to be familar with the story of the French Neutrals down to the time when they left Acadia, and I therefore turn to Pennsylvania's welcome of them, whatever it was, merely premising that the number of exiles who left Nova Scotia early in September, 1755, was 1923, 483 men, 337 women and 1053 children. Of this number one account say 800 came to Philadelphia, though my impression is, as I have said, that it was much less.

It was certainly an unpropitious time for French Roman Catholics to come to these Puritan or Protestant colonies. It as wthe day of natural as well as of unreasonable excitements. It was the time when a Frenchman and an Indian

were looked on with equal horror. It was the day when the actual association did exist, and when within three hundred miles of Philadelphia and two from New York, French and Indians were advancing in victorious array. General Braddock was defeated in July, 1755, and every English settlement on the seaboard trembled for its existence. The English language and the Reformed Religion, for a time, seemed to be in danger all over the world, in America and in India. This was the actual state of things, and yet it may well be doubted whether even the hostile Frenchmen of those days had not worse designs attributed to them than they deserved. ''May God,'' writes a gentleman in Philadelphia after the panic had subsided, ''be pleased to give us success against all our copper-colored cannibals and French savages, equally cruel and perfidious in their natures.'' (Shippen Papers, page 93).

Yet, when, in 1756, Washington, then a Provincial colonel, defeated a party of French and Indians and obtained possession of the French commander's Instructions, they were found to contain these explicit words: ''Le Sieur Douville employera tous ses Talents et tout son crédit a empecher les Sauvages d'user d'aucune Cruauté, sur ceux qui tombent entre leurs mains. L'Honneur et l'Humanité doivent en cela nous servir de guide:'' (Penn'a Archives, p. 600); and again, later in 1757, in the instructions found in the pocket of a French Cadet, killed near Fort Cumberland: ''Supposé qu'il fasse des Prisonniers il empêchera que les Sauvages de son Détachement n'exercent à leur Egard Aucune Cruauté de Fait'' One pauses pleasantly over these dissinterred memorials of kind and merciful feeling so little looked for, softening the hideous front of savage warfare; but it must be recollected our terrified and excited ancestors knew nothing of them. What they knew, and were made to know, of Frenchmen and French Papists is very clear from the exaggerated public documents and messages of the Colonial Governors, who found no language strong enough wherewith to stir the sluggish liberality of the assemblies who raised money grudgingly, even when most frightened—or from pulpit oratory, never more acrimonious than then—or from such rumors as this, which I cut from a Philadelphia Paper of September, 1755, a short time before the Roman Catholic exiles arrived, under date of Halifax. ''A fey days since three Frenchmen were taken up and imprisoned on suspicion of having poisoned some wells in this neighborhood.

''They are not tried yet, and it's imagined if they are convicted thereof, they will have but a few hours to live after they are once condemned.'' And the first rumor of the intention forcibly to remove the Acadians from their country, was accompanied with the statement that, from among them ''three Priests or Jesuits had been taken and sent to Halifax, and put on board the Admiral's ship for security.'' (*Penna. Gazette, Sept.* 4, 1755.) Admiral Boscawen's great armament of ships of the line and frigates, was employed in awing unarmed peasants and capturing fugitive Jesuits! It was to an atmosphere of public feeling thus excited, that the poor exiles came. Let us see how

they were heralded, how they arrived, how they were treated here in Philadelphia.

The first intimation in a popular form, of the intention to drive the Acadians from their homes, is in a letter from Halifax, dated August 9th, and printed in the Pennsylvania Gazette of the 4th September, 1755, the day before the memorable 5th of September, Col. Winslow's "day of great fatigue and trouble," when the meeting was held in the church at Grand Pre, and the doom was told. (Haliburton, vol. I, pp. 335, 338). It is as follows, and is very characteristic:—

"We are now upon a great and noble scheme of sending the neutral French out of the Province, who have always been secret enemies, and have encouraged our savages to cut our throats. If we can effect their expulsion, it will be one of the greatest things that ever did the English in America, for by all accounts, that part of he country they possess is as good land as any in the world; in case, therefore, we could get some good English farmers in their room, this Province would abound in all sorts of provisions."

Between this date and the arrival of the exiles, I had no precise reference to the subject, though but little intermission of the inflammatory appeals to national and sectarian antipathies. It may be that the public mind was not a little excited by what seemed to be supernatural warning—an earthquake, which, in the early part of November, 1755, went round the world, devastating European cities, and at least starling those in America. The shock of an earthquake, the advent of a ship-load of Roman Catholics, and the news, utterly groundless as it must have been, which I find in the newspapers of the very day the exiles came, that the Indians and *French* had attacked Lancaster, prepared for them a sorry welcome.

On the 19th and 20th of November, 1755, three sloops, the Hannah, the Three Friends, and the Swan, arrived in the Delaware, with the neutrals on board. They had cleared from Halifax. One of them, say the newspapers of the day, came up to town, but was immediately ordered down again. How the authorities at first received them can only be gathered from the Executive records, nothing of the action of the Assembly having survived or being accessible but its meagre journal. The Governor was Robert Hunter Morris, of whom it may at least be said that he had had his full share of those deplorable squabbles with the popular representatives which William Pen left as a continuing legacy to his family and successors. Governor Morris's government had had also to encounter the trial of actual war close at hand. The arrival of the Neutrals seems to have thrown him into a state of terrible alarm; and on the day the first cargo of Neutrals arrived, he thus wrote to Governor Shirley, having previously laid the matter before the Council:

"I wrote your Excellency a few days ago by Mr. Benzill, who, I hope, will find you safe at New York, since which two vessels are arrived here with upward of three hundred neutral French from Nova Scotia, who Governor Law-

rence has sent to remain in this Province, and I am at a very great loss to know what to do with them. The people here, as there is no military force of any kind, are very uneasy at the thought of having a number of enemy's scattered in the very bowels of the country, who may go off from time to time with intelligence and joyn their countrymen now employed against us, or foment some intestine commotion in conjunction with the Irish and German Catholics, in this and neighboring province. I, therefore, must beg your particular instructions in what manner I may best dispose of those people, as I am desirous of doing anything that may contribute to his majesty's service. I have, in the mean time, put a guard out of the recruting partys now in town, on board of each vessel, and ordered these neutrals to be supplied with provisions, which must be at the expense of the crown, as I have no Provincial money in my hands; for this service I have prevailed on Capt. Morris, who is recruting here for Col. Dunbar's Regiment, to postpone the sending of his recruits till I could hear from you upon the head, which I hope to do by the return of the post.''—Penn'a. Archives, 506; *Col. Record,* 712.

We have not Shirley's answer, but there is some correspondence accidentally extant which shows that Governor Morris found at least one response to his anxieties and alarms at the sudden incursions of the poor exiles. The Chief Magistrate of the neighboring province of New Jersey was Jonathan Belcher, the father of him who, as Chief Justice of Nova Scotia, according to Mr. Bancroft, had by his stern opinion thet they were ''rebels'', and ''recusants'', fixed the doom of the Acadians. Father and son seem to have had harsh sympathies. On the 22d of November, Morris writes to Belcher very much to the same effect as he had to Shirley ,and the day but one after (25th) Belcher replies: ''I am truly surprised how it could ever enter the thoughts of those who had the ordering of the French Neutrals, or rather Traitors and Rebels to the crown of Great Britain, to direct any of them into these Provinces, where we have already too great a number of foreigners for our own good and safety. I think they should have been transported directly to old France, and I entirely coincide with your honor that these people would readily join with the Irish Papists, &c., to the ruin and destruction of the King's Colonies, and should any attempt to land here, I should think, in duty to the King and to his good people under my care, to do all in my power to crush an attempt.''—*Pena. Archives,* 574.

It is well none of the exiles wandered as far as Elizabethtown. They would have been effectually ''crushed out'' there.

On the 24th November, Gov. Morris made the arrival of the Neutrals the subject of a special message to the Assembly, informing them he did not think it safe to permit them to land; that he had ordered guards to be placed on the vessels below the town, and that in consequence of an alarm of sickness amongst the crowded sufferers, some of them had been landed at Province Island.

It is pleasant now to turn from this record of Proprietary harshness—this intolerant sympathy of Deputy Executives, to the action of the representatives of the people and of the people themselves; and here my defence of Pennsylvania properly begins.

The student of our colonial history need not be reminded of the dismal continuity of disputes beween the Assembly and the Governors on the question of Taxation and supplies. It is hard to deduce any political principle from our records, unless it be new confirmation of the truth that all absenteeism, and all imitation of fendalism, with its manors, and its quit-rents, and its privileged estates, are especially uncongenial to our Pennsylvania habits of thought and action. It is scarcely worth while now to inquire who were right and who wree wrong, for it is all swept away as part of the rubbish of our story. The poor Deputy Governors, agents of the Proprietaries, had a hard time. Exactions from the metropolitan authorities—actual invasion and danger on the one hand, and on the other, annoying resistance, and cavilling, and murmurs on the part of those who alone could raise revenue to meet their demands and requisitions. The Neutrals arrived, however, at a propitious moment. There happened to be a lull in the storm of controversy. On the very day that Governor Morris sent to the Assembly his message about the Neutrals, he communicated the soothing news that the Proprietaries, on hearing of Gen. Braddock's defeat, had sent an order on the Receiver General for£5000, to be applied for the common safety. The Assembly was for the time pacified. They voted a new Bill of Supplies and resolved at the same moment to make provision for the sustenance and protection of the Neutrals. (*Votes*, 519, 523).

I am proud to say that, in their relations to those unfortunate fugitives, I find on the records of the popular representative body no trace of the malignant animosity and sectarian antipathy which actuated the Executive. Painfully impracticable as Penn's principles had shown themselves when applied to periods of war and invasion, and danger from the strong and armed arm without, yet when the homeless fugitive and stranger came and asked a place of refuge, the beautiful feature of the Quaker character, charity, in its highest sense, and charity, too, which knows no difference of creed, seemed more beautiful than ever. The great principle of liberty of conscience and toleration was put in practice towards these exiled ''Papists'', and it certainly is very hard, with this unquestioned record before is, that the Friends of Pennsylvania should be now-a-days charged with mercenary inhumanity.

But our meagre records show there was another influence in favor of the exile. There were hereditary national sympathies at work aside from all matters of technical religion, which gave the French exiles in Philadelphia welcome that they had no right to expect, Papists or not, they were French men and women and children—and there were in Quaker garb, living in Philadelphia, men of French descent, who though Hugonots, and sprung from that glorious race of men, the European Protestants of the sixteenth century, still felt kindly to

those who were Frenchmen like themselves. The Benezets, and Lefevres, and De Normandies, of Philadelphia, came from the same soil, years ago, as did the Landrys and Galernes, and Le Blancs, and Melansons and Thibodeaus, and accordingly I find that whilst the Assembly paused in no unreasonable delay of counsel, this minute is made.

"Antony Benezet, attending without, was called in, and informed the House that he had, at the request of some of the members, visited the French Neutrals now on board sundry vessels in the river, near the city, and found that they were in great want of blankets, shirts, stockings and other necessaries; and he then withdrew, (whereupon). Resolved, That this House will allow reasonable expenses as the said Benezet may be put to in furnishing the Neutral French now in the Province."—(*Votes*, 524.)

Antony Benezet, the Hugonot Quaker, was the first almoner to these poor fugitives, and it was with no reluctant gratitude that one of their number, in the first memorial to the Assembly, said:—"Blessed be God that it was our lot to be sent to Pennsylvania, where our wants have been relieved, and we have, in every respect, been treated with Christian benevolence and charity."—(*Votes*, 538).

Nothing, however, beyond the general trust in Mr. Benezet and the other citizens connected with him, was done; for early in December the Assembly adjourned till March, 1756. Before they reassembled, it appears from the public accounts that at least £1000 currency had been expended for the relief of the Neutrals. *

The Assembly was convoked specially by the Governor early in February, and on the 11th their attention was called to the Neutrals by a petition from one of their number, Jan Batiste Galerm, and a list of the names of the individuals and the families of the exiles given. The petition is preserved in a translated form, but the list is unfortunately lost. The petition contains a brief and temperate statement of the causes which led to the exile of the Acadians, a strong expression of gratitude for the kindness, with which they had been received, and a protestation of their passive loyalty and more than this no one had a right to expect to the British crown. It contains no prayer for specific assistance. A bill for the relief, or, as it is rather ambiguously expressed in its title, for "dispersing" the inhabitants of Nova Scotia into the counties of Philadelphia, Bucks, Chester and Lancaster, was immediately introduced, and on the 5th of March, 1756, became a law by the Executive approval. (Votes, 537, 545).

This law is now before me, and I can see nothing in it but considerate kindness. The exiles were to be divided, not dispersed, among the counties designated, in order "to give them an opportunity of exercising their own labor and industry, and they were to be supported at the public expense, and among the commissioners named to carry it into execution were not only those who as Friends, had been active in this and every scheme of benovelence, but those

whose French descent and sympathies may be inferred from their names. Antony Benezet was not one, but here were Jacob Duche, and Thomas Say, and Abraham De Normandie, and Samuel Lefevre. There is nothing like a disruption of families hinted at. It was to continue in force twelve months, and no longer.

What exactly was done, or attempted under this act, there is no means of knowing. Down to July of this year, when Governor Denny arrived, upwards of £1200 had been spent in their support, and this too, although there were difficulties created by the exiles themselves, who, though willing to be supported as objects of chariy, evidently thought—for this is the fair construction of their recorded conduct—that by refusing to work they would force a recognition of their rights as prisoners of war, and as such be entitled to be exchanged or sent back to France. One cannot blame them for this sort of contumacy, and yet it made the duty of kindness and protection not an easy one. Governor Morris, who seems to have been an especial victim of he Gallophobia of his time, took his farewell of his function by letters to Lord Loudoun, the new Governor General, and to Sir Charles Hardy, filled with alarms as to French spies and Papal influence. If any one now a days, afflicted with a fear of Romanistic or Foreign influences, will look back to the terrors of a century ago, he may, if capable of any rational process, learn a salutary lesson. "By means", writes Governor Morris, on 5th July, 1756, "of the Roman Catholicks who are allowed in this and the neighboring Province of Maryland, the free exercises of their Religion, and therein the other privileges of English Freemen, the French may be made acquainted with the steps taken against them, as from the head of Shesapeak Bay the roads thro' this Province to Potomic are open and much travelled, especially by Germans, who have a alarge settlement at Frederick town in Maryland, a frontier place near Kittochttny Hills; none are examined who pass that way." To which Sir Charles, the Governor of New York, promptly replies:—"I am inclined to think the Treasonable correspondence must have been carried on by some Roman Catholicks, and I have heard you have an Ingenious Jesuit in Philadelphia!" (*Archives*, 690, 694.) Let me here pause and ask which, now a days, seems most preposterous—Frederick town, in Maryland, being a frontier town, or an American Governor being afraid of a Jesuit! And yet both were so one hundred years ago.

On the 27th of August, and on the 2d of September, the Neutrals addressed, in person, earnest and pathetic memorials both to the Assembly and the Executive Concil. A candid examination of these papers, written with great eloquence and precision, satisfies me that they were meant not merely to tell their tale of actual sorrow, but to use, as I have already hinted, their sufferings as an argument for restoration to liberty, or their return to Europe. The two ideas are always closely interwoven. "We humbly pray," they say to the Assembly, "that you would extend your goodness so far as to give us leave to

depart from hence, or be pleased to send us to our nation, or any where to join our country people; but if you cannot grant us these favors, we desire that provision may bee made for our subsistence so long as we are detained here. If this, our humble request, should be refused, and our wives and children be suffered to perish before our eyes, how grievous will this be; had we not better have died in our native land.'' They admit thy have refused cows, and gardens and modes of industry, because, say they, ''we will never consent to settle here.'' To the Governor they spoke the same language of supplication and remonstrance, though one may almost suspect satire, in their affectionate loyalty, when they beg to be suffered to join their own nation ''in the same manner which it has pleased his majesty, King George (*whom may God preserve*), to cause us to be transported here contrary to our will.''—(7 colonial Record, p. 239.) The remonstrance, be its object what it may have been, had no effect, for, while the Assembly paused, the Governor sternly repelled the supplicants, with the decision that they could not and should not be treated as prisoners of war, and hinted to the Assembly that it was expedient the Neutrals should be more generally dispersed. (Id. p. 241.)

On the meeting of the Assembly in October, 1756, there is a sad revelation on its records of the sufferings of those poor people; made, too, not by them, but by one of the kindest of the voluntary almsgivers. It is the petition of William Griffitts, one of the Commissioners. Disease and death had been busy among the exiles. Many had died of the small pox, and but for the care that had been bestowed on them, many more would have perished miserably. The overseers of the rural townships refused to receive them. The prejudice against the foreigners prevented the employment of those who were willing to work, ''and many of them'', says this paper, ''have had neither meat nor bread for many weeks together, and been necessitated to pilfer and steal for the support of life.'' (Votes, p. 645).

The simple Acadian farmers, who, in their once happy and secluded homes, a short year ago

''Dwelt in the love of God and of man'',

had become, or were becoming, mendicant pilferers in the streets of Philadelphia! It is piteous to think of the contrast.

This appeal again moved the Assembly, and in as short a time as the dilatory forms of legislation of the times permitted, a new bill was enacted, entitled an Act for binding out and settling such of the Inhabitants of Nova Scotia as are under age, and for maintaining the aged, sick and maimed at the charge of the Province. (*Votes*, p. 677, 685).

It was of this measure—the compulsory binding out to learn trades of the children of those who could not support them—that the exiles most loudly complained; and the most elaborated remonstrance that is to be found on our records, was induced by it. It is a document of impassioned, and, to my mind,

rather artificial rhetoric, of which, as before the keynote was a prayer for deliverance; but let it be observed, no one word from first to last, of complaint of personal or harsh treament. "From this Province," they say, "we have experienced nothing but good, for which ourselves, our wives, and our children, shall not cease to supplicate the Almighty that he will heep upon you all blessings, spiritual and temporal." (*Votes,* p. 685).

Hard as is the lot of the poor and incapable parents to be deprived temporalily of his children—especially hard is it where there are difference of language and religion, it is idle to deny the right and the duty of the legislature when the necessity arises, to make such compulsory provision. I confess I am unable to see what less or what else the Assembly could have done; and also, in their perplexity, they seemed to think; for, after a vain attempt to confer further with the Governor and his Concil, and to ascertain what they thought best to be done, the whole subject was dropped. The act of January, 1757, with a short supplement remedying some matter of detail, was the last legislative act, with the exception of constant and liberal appropriations of money, amounting in six years, from November, 1755 to 1761, to the not inconsiderable sum of upwards of £7000; to which neither the Crown nor the Proprietaries, as far as I can discover, contributed a farthing—the first having its hands full with a European war and schemes, to use Thomas Penn's phrase in a watching their estates an devising schemes, to use Thomas Penn's phrase in a letter to Mr. Hamilton, of "getting the better of the Assemblies". (Hamilton MS. Letter, 25 February, 1755).

On or about the 7th of March, Pennsylvania and its capital were honored by the presence of the new Commander-in-Chief—a Peer of the Realm, John, Earl of Loudoun. He was the first coronet that had ever shone on this distant and simple land. There was feasting and rejoicing when he came, and around him no doubt clustered the loyal worshippers of rank and authority—but all the while, so say the legislative records, the poor Neutrals were pining away in misery, not the less intense because, in some measure, self inflicted. On the 3d of March, 1757, the authorities were instructed by the Assembly to act for their relief, so as to prevent them (these are the words of the resolution) from perishing from want."—(Votes p. 700, 715).

Lord Loudoun remained but a few days in Philadelphia, but quite long enough to inflict, by the exercise of his high powers, a new pang and a new indignity on the poor neutrals. He, or rather, Secretary Peters for him, found it necessary to ascertain the exact number of Roman Catholics in the Province, so that this terrible danger might be guarded against, and in the colonial records I find the following modest letter from the Priest, which one would think might have fulled to rest the anti-papal elements of the time!

"Honored Sir:—I send you the number of Roman Catholics in this town, and of those whom I visit in the country. Mr. Sneider is not in town to give an account of the Germans, but I have heard him often say, that the whole

number of Roman Catholics, English, Irish and Germans, including men, women and children, does not exceed two thousand. I remain,

ROBERT HARDY.''

The poor remnant of French Neutrals did not seem worth counting!

The Earl of Loudoun was a fit representative of the ministry of that day—for he was utterly incapable, and perversely tyrannical. He was considered ''a man of judgment and ability'' by the Duke of Newcastle (*Chatham Correspondence. Vol.* 1, *p.* 237). He was superseded promptly and contemptuously by Mr. Pitt, on his accession to office a few months later, who sent to America manly men to do his work of beneficent energy. It was Lord Loudoun of whom Dr. Franklin has preserved the traditionary jest, that he was like St. George on the signs, always on horseback and never advancing. He distrusted and disregarded Washington. He fretted Franklin. He was just the man for a little persecution of these poor exiled Neutrals. He was in Philadelphia, as I have said, but a few days, but long enough for his work of small despotism.

In the Colonial Records of 1757 (p. 446) is a Sheriff's warrant, issued by the Governor, at the request of Lord Loudoun, directing the apprehension of Charles Le Blanc and Jean Baptiste Galerm, now in Philadelphia city; Philip Melanson, at Frankford; Paul Bajauld, at Chester, and Jean Landry, at Darby, as suspicious and evil minded persons, who have uttered menacing speeches against his Majesty and his liege subjects. They are to be arrested and committed to jail.

To this warrant the Sheriff made no return that has been preserved, but the following curious and characteristic letter from Lord Loudoun, for which I am indebted, within the last few days, to Mr. Bancroft, and which has never before been made public, explains the act of wrong. There is in it something much more like delivery of these poor people to slavery than anything that Pennsylvania annals afford. The indignity of petitioning in French sounds strangely to us of a century later. The letter, however, speaks for itself:

[Earl of Loudun to William Pitt.]

EXTRACT.

''25th April, 1757.

''Sir—...When I was at Pennsylvania I found that the French Neutrals there had been very mutinous and had threatened to leave the women and children and go over to join the French in the back country; they sent me a Memorial in French setting forth their grievances. I returned it and said I could receive no Memorial from King's subjects but in English, on which they had a general meeting at which they determined they would give no Memorial

but in French, and as I am informed they came to the resolution from looking on themselves entirely as French subjects.

''Captain Cotterell, who is Secretary for the Province of Nova Scotia and is in this Country for the recovery of his health, found among those Neutrals one who had been a Spie of Colonel Cornwallis and afterwards of Governor Lawrence, who he tells me had behaved well both in giving accounts of what those people were doing and in bringing them intelligence of the situation and strength of the French forts and in particular of Beauséjour; by this man I learnt that there were five principal leading men among them who stir up all the disturbance these people make in Pennsylvania and who persuade them to go and join the enemy and who prevent them from submitting to any regulation made in the country, and to show their children to put out to work.

On finding this to be the case, I thought it necessary for me to prevent as far as I possibly could, such a junction to the enemy; on which I secured those five ring leaders and put them on board Captain Talkingham's ship, the Sutherland, in order to his carrying them to England, to be disposed of as his Majesty's servants shall think proper; but I must inform you that if they are turned loose they will directly return and continue to raise all the disturbance in their power, therefore it appears to me that the safest way of keeping them would be to employ them as sailors on board ships of war. LOUDOUN.

The Right Hon.

William Pitt.

(Indorsed) ''R. July 6th.''

It is quite possible that the men thus exiled—and of their fate there is no trace—may have been the leaders, the speakers, the writers for the exiles; for after they went away, there appears no recorded remonstrance or petition from the others. They wasted away in uncomplaining misery—pensioners on charity. They are rarely referred to in public documents.

On the 9th of February, 1761, a committee of inquiry on the subject was appointed by the Assembly, and on the 26th they reported as follows:

''We, the committee appointed to examine into the state of the French Neutrals, and to report our opinion of the best method of lessening their expense to this province, have, in pursuance of the said appointment, made inquiry, and thereupon do report—

''That the late extraordinary expenses charged by the overseers of the poor, have been occasioned by the general sickness which prevailed amongst them, in common with other inhabitants, during the last fall and part of the winter; this, added to the ordinary expense of supporting the indigent widows, orphans, aged and decrepid persons, has greatly enlarged the accounts of this year. They have likewise a number of children, who, by the late acts of Assembly, ought to have been bound out to services, but their parents have always

opposed the execution of these laws, on account of their religion; many of these children, when in health, require no assistance from the public; but in time of sickness, from the poverty of their parents, become objects of charity, and must perish wihout it.

''Your Committee called together a number of their chief men, and acquainted them with the dissatisfaction of the House on finding the public expense so much increased by their opposition to those laws, which were framed with a compassionate regard to them, and tending immediately to their ease and benefit, and assured them that, unless they could propose a method more agreable to themselves for lightening the public burden, their children would be taken from them, and placed in such families as could maintain them, and some effectual method taken to prevent the ill effects of idleness in their young people.

''They answered with appearance of great concern, that they were very sorry to find themselves so expensive to the good people of this Province; reminded us of the late general sickness as the principal cause of it, which they hoped might not happen again during their continuance here; that in expectation of lessening this expense, and of obtaining some restitution for the loss of their estates, they had petitioned the Court of Great Britain, and humbly remonstrated to his Majesty the state of their peculiar sufferings, and as the Governor had been so kind as to transmit and recommend their and petition and remonstrance, they doubted not but the King would be so gracious to grant a part of their country, sufficient for their families to resettle on, where they flatter themselves they shall enjoy more health, and be free from the apprehensions of their children being educated in families whose religious sentiments are so different from theirs, In the mean time they pray the indulgence of the government in suffering them to retain their children, as they find, by experience, that those few who are in Protestant families soon become estranged and alienated from their parents; and, though anxious to return to Nova Scotia, they beg to be sent to old Frnce, or any where, rather than part with their children; and they promise to excite and encourage all their young people, to be industrious in acquiring a competency for their own and their parents subsistence, that they may not give occasion for complaints hereafter. How far they may succeed in this, or their application to the Crown, is very uncertain. We are of opinion that nothing short of putting inexecution the law, which directs the Overseers of the Poor to bind out their children, will so effectally lessen this expense, unless the Governor, with the concurrence of the Commander-in-Chief of the King's forces, shall think fit to comply with their request and transport them out of the Province.

''Nevertheless, your Committee being moved with compassion for these unhappy people, do recommend them to the consideration of the House, as we hope that no great inconvenience can arise from the continuance of the public charity towards them for a few months longer and think it just to observe,

that there are amongst them number of industrious laboring men who have been, during the late scarcity of laborers, of great service in the neighborhood of this city.

''Submitted to the House.'' (Vote p. 143).

I find out one other minute, and that tells a sad tale. I quote it in the simple words in which it appears on the Journal of Assembly. It is on the 4th of January, 1766:

''A petition from John Hill, of the city of Philadelphia, joiner, was presented to the House and read, settling forth that the petitioner has been employed from time to time to make coffins for the French Neutrals who have died in and about this city, and has had his accounts regularly allowed and paid by the Government, till lately; that he is now informed by the gentlemen commissioners, who used to pay him, that they have no public money in their hands for the payment of such debts; that he has made sixteen coffins since his last settlement (as will appear from the account) without any countermand of his former orders; he therefore prays the House to make such provision for his materials and labor in the premises as to them shall seem meet. Ordered to lie on the table.''—*Votes* 465.

With this coffin maker's memorial, so far as I have been able to trace it, ends the authentic history of the French Neutrals in Pennsylvania. All the rest is tradition, and with tradition, that fruitful source of error, I have nothing to do. Mr. Watson, in his Annals, tell us that for a long time the remnant of the Neutrals occupied a row of frame huts on the north side of Pine street, between Fifth and Sixth, on property owned either by Mr. Powell or Mr. Emlen, and those ruined houses, known as the Neutral Huts, are remembered distinctly by persons now living. What at last became of these poor creatures, it is not easy to ascertain from evidence. Their very names have perished. I have diligently searched the earliest extant Directories, and cannot find any one of the name that are known to us as belonging to them.

One other fact, proved by the official records, is that which I have already alluded to, that from November, 1755, till the Revolution, when ruder cares occupied the attention of our Pennsylvania legislators, there appears to have been expended for the support of the exiles, by public authority alone, aside from private benefaction—always bountiful in Philadelphia—no less a sum than £7,500, currency, or about 20,000 dollars.

In this retrospect of a sad chapter of local history, I find nothing to wound the proper pride, or excite the blush of Pennsylvania, and no where a trace of truth to justify the wanton aspersion on our fame, the Pennsylvania sold, or wished to sell, or thought of selling these, or any other human beings into slavery. The only color for it comes in the shape of a very slight tradition embalmed in Mr. Vaux's Life of Benezet. It is this: ''Such was Benezet's care of the Neutrals, that it produced a jealousy in the mind of one of the oldest men among them of a very novel and curious description, which was

communicated to a friend of Benezet, to whom he said: "It is impossible that all this kindness can be disinterested; Mr. Benezet must certainly intend to recompense himself by treacherously selling us." When their patron and protector," adds Mr. Vaux, "was informed of this ungrateful suspicion, it was so far from producing an emotion of anger or indignation, that he lifted up his hands and laughed immoderately." (P. 88.) Pointless as this gossiping anecdote is, the aspersion on our character rests on no other foundation. I have tracked the humble story of the Acadian exiles through authentic and official proofs, with little or no aid from contemporary correspondence, though much may exist that I have not had access to. There is no allusion to the Neutrals in the Shippen papers, or in that far more interesting and valuable collection —the Hamilton MS.; and Dr. Franklin, who wrote letters and pamphlets on almost every subject, and who was in Philadelphia when the Neutrals came and for months afterwards, is silent about them. I have no doubt, however, that my vindication rests upon truth.

And closing this little essay, written rapidly, and at such short intervals as I have been able to snatch from daily drudgery, I cannot but recall the moral with which I began, made more pointed by the reflection the sad history suggests, that no kindness, no charity, no compassion can heal entirely the wound which religious persecution inflicts on the heart of man—no sympathy, slow or active, can lull to rest resentments which a sense of such wrong excites. These poor Catholic fugitives died in their faith. They hugged it to their wasted broken, and the stain of their agony rests upon the English name. It is made bosoms more closely, because they were persecuted and exiles. They died heart immortal, as I have said, in poetry of the English language—for Evangeline will live long after the feeble, persecuting statesmen of George the Second's reign are forgotten. Let those (and there seems a sort of centenary cycle in matters of this kind) who would persecute or proscribe for opinions' sake, and limit by political exclusion the right to worship God in the form which he who worships choses—who would, if let alone, join in the hunt of exile of those who, like the Acadians, cherish the faith of their childhood and their ancestors, let them read this story and beware of the sure retribution of history.

Should the opportunity occur, and what is far more uncertain, the inclination continue, I hope of some future day to read a paper, as desultory as this, on the next visit of the French to Philadelphia, when twenty-five years later they came here triumphant, our welcome auxiliaries; when French noblemen and French priests were about the streets and, when perhaps, as we may hope, they walked across the Potters' Field, which I remember, to Pine and Sixth streets, to look at the moulderings remains of the Neutrals huts or trace out the Neutral graves.

APPENDICE IX

MEMOIRE SUR LES ACADIENS (a)

Les Français Acadiens connus aussi sous le nom de *Français Neutres* étaient établis sur la rivière d'Annapolis où ils formaient une peuplade d'environ 3,000 (sic) familles. Cédés aux Anglais par la Paix d'Utrecht, ils avaient conservé avec leurs églises et leurs prêtres le libre exercice de leur religion. Ils conservèrent aussi l'attachement le plus profond et le plus tenace pour la France, et c'est de ce sentiment qu'ils sont aujourd'hui la victime. L'Angleterre les regarda comme des séditieux parce qu'ils ne voulurent jamais prêter le serment qu'on exigeait d'eux. La formule de ce serment attaquait leur religion et leur religion leur était garantie par le traité. Mais leurs juges étaient en même temps leur partie. Leur procès fut jugé sans être instruit et l'ordre fut donné de transporter les Acadiens dans les diverses colonies anglaises.

Qcinze cents débarquèrent à la Virginie. Ils y furent regardés comme des prisonniers de guerre et on les envoya presque aussitôt en Europe dans les premiers transports qui firent voile. Arrivés en Angleterre et dispersés dans tous les ports de ce royaume, ils y périrent presque tous de misère et de chagrin. Trois cents abordèrent à Bristol où ils n'étaient point attendus, car on ne les attendait nulle part. Ils passèrent trois jours et trois nuits sur les quais de la ville exposés à toutes les injures de l'air. On les enferma à la fin dans quelques édifices ruinés où la petite vérole acheva de détruire tous ceux qui n'avaient pas succombé à la fatigue et au désespoir.

Douze cents autres de ces malheureux furent envoyés au Maryland. Ils y arrivèrent au mois de décembre et souffrirent durant trois semaines toutes les rigueurs du froid et de la faim. On les dispersa ensuite dans les campagnes, où les plus robustes servirent de journaliers et tous les vieillards et les infirmes vécurent d'aumône.

(a) Ce document est donné ici en orthographe moderne, d'après une copie tirée de l'original par Edouard Richard pour son propre usage. L'original est au folio 340 du volume 449 du Fonds Angleterre, au ministère des Affaires Etrangères, à Paris.

Un troisième détachement beaucoup plus considérable que les deux premiers, aborda à la Caroline. Les habitants de Charleston et des autres ports ne voulurent point recevoir les Acadiens. Ils leur donnèrent deux vieux vaisseaux, une petite quantité de mauvaises provisions et la permission d'aller où ils voudraient, embarqués dans ces vaisseaux qui faisaient eau de toutes parts, ils échouèrent bientôt sur les côtes de la Virginie, près d'Hampton, colonie Irlandaise. On les prit d'abord pour des ennemis qui venaient piller, ensuite pour des pirates, et enfin pour des hôtes dangereux dont il fallait se défaire. On les força d'acheter un vaisseau. Tout l'argent qu'ils purent rassembler entre eux se montait à 400 pièces de huit, et ce fut le prix qu'on leur demanda. Ce vaisseau valait encore moins que ceux qu'ils venaient de quitter et ils eurent toutes les difficultés du monde à se faire échouer une seconde fois à la côte du Maryland. Il serait injuste d'oublier de dire qu'un des magistrats de la Virginie, ayant appris la perfidie qu'on avait exercée contre ces malheureux, fit punir les habitants du village d'Hampton et qu'il envoya une chaloupe après les Acadiens pour les faire revenir et les instruire de l'état de leur vaisseau. Les débris de leur naufrage furent alors la seule ressource qu'ils eurent à espérer et ils passèrent deux mois sur une rive déserte à raccommoder leur vaisseau. Ils réussirent à la fin, après avoir remis en mer pour la troisième fois, ils eurent le bonheur d'aborder dans la Baie de Fundy. Le nom que nous donnons à cette Baie est celui de Baie Française où ils débarquèrent près de la rivière St-Jean, réduits à 900 de plus de 2,000 qu'ils étaient à leur départ d'Acadie. Ce sont eux qui ayant dans la suite armé un corsaire se rendirent redoutables à tous les vaisseaux anglais qui naviguaient dans ces parages.

Le quatrième transport d'Acadiens que l'on avait destiné pour la Pennsylvanie eut moins à souffrir que ceux dont on vient de parler, une tempête ayant englouti leur bâtiment mit fin tout d'un coup aux misères qui les attendaient.

Parmi ceux qui ont été transportés en Angleterre, un grand nombre a succombé à la misère et aux maladies qu'elle entraîne. Ceux qui y ont échappé sont détenus dans les divers ports d'Angleterre et principalement à Liverpool. Ceux-ci ayant fait parvenir à M. le Duc de Nivernois une requête dans laquelle, après lui avoir rendu compte des persécutions que leur attachement pour la France ne cessait de leur attirer, ils réclamaient sa protection comme Français et comme malheureux, Son Excellence jugea à propos de leur dépêcher secrètement M. de la Rochette avec les instructions suivantes:

1° D'assurer les Acadiens que le roi était instruit de leur zèle inviolable pour sa personne ainsi que des malheurs auxquels ce zèle les avait réduits, et qu'à la Paix S. Mte les récompenserait comme de bons et fidèles sujets, en quelques parties de ses Etats qu'ils vinssent à s'établir.

2° De les assurer qu'ils pouvaient compter sur l'entière protection de Son Excellence mais que le moment n'étant pas encore venu de la rendre publique, la circonspection et le secret étaient indispensables.

3° De prendre tous les éclaircissements nécessaires tant à l'égard des Acadiens de Liverpool que de ceux qui pouvaient être dispersés dans les autres villes d'Angleterre.

M. de la Rochette partit le 26 Décembre 1762 et arriva à Liverpool le 31. Il se transporta au quartier des Acadiens, et après s'être fait connaître à ceux qui avaient envoyé la requête à M. le Duc de Nivernois en leur produisant cette même requête, il leur fit part de sa mission et des ordres qu'il avait reçus de Son Excellence. Quelques précautions qu'il eût prises pour les engager à modérer leur joie il ne put empêcher que les cris de "*Vive le Roi*", ne se fissent entendre dans leur quartier, au point même que quelques Anglais en furent scandalisés. Les larmes succédèrent à ces premières acclamations, et les hommes et les enfants disaient tous en pleurant d'allégresse: "*Dieu bénisse notre bon Roi!*" Plusieurs semblaient entièrement hors d'eux-mêmes: ils battaient des mains, les levaient au ciel, se frappaient contre les murailles et ne cessaient de sangloter. Il serait impossible enfin, de décrire tous les transports auxquels ces honnêtes gens s'abandonnèrent. Ils passèrent la nuit à bénir le roi et son ambassadeur et à se féliciter du bonheur dont ils allaient jouir.

Lorsqu'ils furent revenus de ce premier excès de joie, M. de la Rochette obtint d'eux les éclaircissements suivants sur la situation actuelle.

Depuis sept ans on les a détenus dans la ville de Liverpool où ils ont été transportés de la Virginie. Quelques mois après leur arrivée on leur assigna un certain nombre de maisons dans un quartier séparé, en leur donnant la ville pour prison. On assigna pareillement une paie de six sols par jour à tous ceux qui avaient plus de sept ans et de trois sols aux enfants au-dessous de cet âge.

Ils arrivèrent à Liverpool au nombre de 336 et ils sont réduits aujourd'hui à 224. Pendant les sept années de leur détention on les a peu inquiétés, mais depuis que la paix est décidée on ne cesse de travailler à les séduire. Langton, commissaire anglais des prisonniers français, les fit paraître devant lui dans les premiers jours de décembre, et leur représenta que la France les ayant abandonnés depuis si longtemps, le roi d'Angleterre voulait bien les regarder comme ses sujets, et qu'il les renverrait en Acadie où on leur rendrait leurs terres et leurs troupeaux. Ils répondirent tous unanimement qu'ils étaient Français et que c'était au roi de France de décider de leur sort.

Le commissaire les traita de rebelles. Il les menaça de les faire renfermer et de réduire leur paie, mais comme rien ne les intimidait, il eut recours à un moyen qui, par l'attachement qu'ont les Acadiens pour leur religion, semblait infaillible.

Il séduisit un certain prêtre Ecossais, directeur des Acadiens, en lui promettant la place de curé principal des villages catholiques d'Acadie.

Cet homme leur prêcha des sermons scandaleux, et 54, parmi lesquels sont presque tous les vieillards, (tous ceux-là ont écrit depuis à M. le Duc de Nivernois pour le supplier de les réclamer comme sujets du roi) se déterminèrent, d'après ces sermons, à repasser dans leur pays. On doit dire cependant,

qu'ils n'ont voulu signer aucuns des écrits que le commissaire leur a fait présenter. Le reste, au nombre de 170 personnes, faisant 38 familles, était presqu'ébranlé et aurait suivi cet exemple sans le nommé Normand Du Plessis, pilote français né au Havre et rançon à Liverpool pour M. de la Touche, de la Martinique.

Du Plessis engagea les Acadiens à présenter une requête à M. le Duc de Nivernois avant de se laisser aller aux insinuations du commissaire et du prêtre. Ils s'y déterminèrent, mais comme le Commissaire ouvre toutes les lettres qu'ils écrivent ou qu'ils reçoivent, ils firent entre eux une contribution de quatre guinées pour envoyer un exprès à Londres. Cet exprès fut un Irlandais catholique marié à une Acadienne, sa femme a été privée de sa paie de 6 sols depuis son mariage, et qui demande pour sa récompense qu'on veuille bien lui permettre de suivre les Acadiens partout où il plaira au roi de les établir.

Les dits Acadiens détenus à Liverpool, ayant fait savoir à M. le Duc de Nivernois qu'il se trouvait encore près de 600 de leurs frères à Southampton, Pernyn et Bristol, Son Excellence donna ordre à M. de la Rochette de se rendre secrètement dans ces trois villes et d'y faire usage des instructions qu'il avait reçues pour Liverpool au mois de Décembre 1762.

M. de la Rochette arriva à Southampton le 18 janvier 1763. Comme il n'avait aucune marque à laquelle les Acadiens dussent le reconnaître et que d'ailleurs les artifices répétés des Anglais engageaient ce peuple à la plus grande défiance, il ne put les convaincre ni de la réalité de sa mission ni de celle de ses instructions. Il les quitta cependant satisfait de leur zèle pour le roi et persuadé que l'excès de ce même zèle était l'unique motif de leur défiance. Plus voisins de Londres, que leurs frères et placés dans une ville qui devient en été le rendez-vous d'une partie de la noblesse anglaise, les Acadiens de Southampton avaient essuyé des attaques plus fréquentes et plus dangereuses. Le Général Mordaunt, et même en dernier lieu le Duc d'York, n'avaient pas cru au dessous d'eux de les solliciter de renoncer à la France. D'ailleurs, dans le moment où M. de la Rochette leur fut envoyé, ils attendaient une réponse de la part des Commissaires anglais accoutumés à les tromper, et c'était pour eux une raison de défiance très légitime. Ils prirent le parti de dépêcher deux des leurs à M. le Duc de Nivernois pour s'assurer de la vérité, et il ne leur reste aujourd'hui aucun doute. Ces Acadiens se trouvent réduits à 219 de 340 qu'ils étaient à leur débarquement en Angleterre.

De Southampton, M. de la Rochette partit pour Penryn, où il se rendit le 25 janvier. Il y trouva 159 Acadiens dans la situation la plus déplorable. Depuis la fin de novembre le gouvernement a arrêté leur paie. Ceux qui n'ont appris aucun métier vivent d'emprunts; les veuves et les orphelins demandent l'aumône, et ils doivent entre eux plus de 250 guinées dans le bourg. Cette paie est comme à Liverpool de 6 sols par jour pour chaque personne au dessus de sept ans et de 3 sols au dessous de cet âge. Les Acadiens de Penryn ne de-

meurent point dans un quartier séparé. Ils sont distribués dans diverses maisons bourgeoises, et d'ailleurs plusieurs de leurs jeunes gens en apprentissage chez des ouvriers anglais y ont contracté des inclinations peu françaises; ainsi, il y a lieu de craindre que le secret exigé par M. de la Rochette n'ait pas été observé avec autant d'exactitude que dans les autres villes. Il faut dire aussi que plusieurs d'entre eux ajoutant peu de foi aux assurances qui leur étaient données, leur bonne volonté n'a pas été unanime.

M. de la Rochette arriva à Bristol le 31 janvier. Il y trouva les Acadiens au nombre de 184 personnes qui s'abandonnèrent entièrement à la protection du roi. Ils n'eurent aucune peine à prendre confiance en M. de la Rochette, parcequ'ils avaient vu les deux députés qui de Southampton s'étaient rendus auprès de M. le Duc de Nivernois.

Il y a une défiance générale qui prévaut plus ou moins chez tous les Acadiens et dont voici les principaux motifs.

1° Leurs frères qui furent transportés en France au commencement de la guerre, y restèrent plusieurs mois sans recevoir aucun secours. Ils craignent d'éprouver le même sort en arrivant dans le royaume.

2° Leurs prêtres actuels, qui sont Anglais ou Ecossais, et que l'on a flattés de l'espérance de devenir leurs curés en Acadie, ne cessent de les exhorter à renoncer à la France qu'ils leur représentent comme un pays abandonné de Dieu.

3° Ils se flattent toujours de retourner en Acadie et d'y jouir du libre exercice de leur religion sous la protection du roi. Ceux mêmes qui sont en France, à Boulogne, St-Malo et Rochefort persistent dans cette opinion et l'ont même écrit aux Acadiens en Angleterre.

5° Ils craignent que le roi n'abandonne leurs frères dispersés dans les Colonies anglaises du continent septentrional de l'Amérique. Ceux-là forment le plus grand nombre, et ils sont plus de 10,000 qui meurent de faim.

De temps en temps il s'en sauve quelques-uns en Europe et deux familles de ces malheureux sont arrivées il y a quelques semaines de Boston à Bristol. Les Anglais, cependant, en transportent tous les jours et lorsque le Chlier de Ternay s'empara de Terre-Neuve ils en firent passer à la Nouvelle-Angleterre (où il y en a déjà un grand nombre), 700 qui se trouvaient encore à Chibouctou, Halifax ou aux environs.

Dans la supposition que le roi ne pourrait délivrer tous ces Acadiens dispersés, ni en les réclamant comme des sujets ni en les rachetant comme des captifs, il est certain que l'on peut toujours en faire revenir la plus grande partie, en faisant assurer secrètement à tous ceux qui s'échapperont, le traitement accordé aux Acadiens aujourd'hui en Europe.

A l'égard du traitement à leur accorder, voici une idée que je crois bonne, parce qu'elle me paraît concilier les intérêts de l'Etat avec ceux des Acadiens et ceux de l'équité. Avant de la proposer je vais en développer brièvement les motifs.

Il faut savoir que les Acadiens étaient tous laboureurs et pêcheurs, tous adonnés à un travail et à une industrie pénibles. Leurs terres exigeaient une culture assidue. Ils étaient occupés continuellement à élever ou réparer des digues pour empêcher la mer de les submerger, et dans les intervalles de relâche ils fabriquaient des toiles ou des draps ou allaient à la pêche. D'ailleurs, les Acadiens, dans un climat très rude, quoiqu'au 44° degré de latitude jouissaient d'un air très pur et connaissaient très peu de maladies. Leur expatriation en Europe en a fait périr plus de 600 de la petite variole seulement, dont ils n'avaient aucune idée dans leur pays. Si on les établissait dans nos îles méridionales, il est indubitable que l'on n'en conserverait pas la moitié. Ce ne sont pas d'ailleurs des colons pauvres qu'il faut à ces îles, les plantations de sucre, de café, d'indigo et de coton, demandent des gens aisés, et il n'y a pas un Acadien qui ne soit à la mendicité. La colonie de Cayenne est peut être le seul endroit où l'on pourrait les placer avec un certain avantage, mais la ressource des Acadiens placés dans cette colonie, serait uniquement dans les plantations de cacaotiers, celles de sucre, d'indigo &c. &c. leur étant interdites par leur pauvreté, et il faudrait bien des années avant que le commerce profitât avec eux ou par eux.

Ainsi le climat et la nature de la cultivation et de l'industrie dans nos colonies méridionales ne convenant pas aux Acadiens, et ces peuples ayant même à cet égard un préjugé de répugnance, il semble nécessaire de tourner ses idées d'un autre côté, et c'est ce qui m'a inspiré celles dont je vais rendre compte.

1° On parle depuis longtemps en France de l'utilité qu'il y aurait à opérer le défrichement des landes de Guyenne et de Gascogne, et personne ne doute que ce ne fut un grand avantage pour l'Etat; or, les Acadiens pourraient servir à former un établissement si salutaire; et, en les plaçant dans ses déserts, on tirerait un bon parti d'eux et de leur industrie. Le climat de la Guyenne est à la vérité fort différent de celui de l'Acadie, mais il est sain, et l'on peut croire que les nouveaux colons pourraient s'y habituer sans danger. Au reste, il faut avoir l'attention de placer les Acadiens dans des parties qui avoisinent la mer et d'y former quelque havre, parce qu'alors ils auront bientôt établi un cabotage qui leur produira une nouvelle ressource. Il est vrai que la côte de Guienne est aride, sablonneuse et sujette aux tempêtes, mais l'industrie et le labeur des Acadiens pourraient tout réparer et vaincre les plus grands obstacles.

2° La Province de Bretagne a éprouvé une dépopulation sensible par la quantité de soldats et de matelots qu'elle a fournis à l'Etat pendant cette guerre. Cette Province a des avantages dont le défaut de population l'empêche de profiter. Le sol y est bon, la côte abonde en poisson; la pêche du hareng pourait y devenir une branche de commerce considérable et utile à l'état, cependant il y a dans cette Province une quantité immense de terrain inculte. La pêche n'y fait point une branche de commerce et fournit à peine à la consommation du pays. L'établissement des Acadiens dans cette Province

lui serait tans doute très utile, et les Acadiens y trouveraient peut-être plus d'avantage que dans toute autre Province. Les Etats pourraient concourir avec le gouvernement au prompt établisesment de ces nouveaux colons, et la Société d'Agriculture qui y est établie pourrait leur fournir les moyens d'étendre leur industrie.

3° Il y aurait un établissement particulier à proposer pour les Acadiens prisonniers en Angleterre. Cet établisesment, quoique moins susceptible d'extension que les deux autres, aurait cependant certains avantages. L'île de Bouin, sur la côte du Bas Poitou, n'est peuplée ni à proportion de sa grandeur, ni en raison de ses ressources. Si on y plaçait les Acadiens actuellement détenus en Angleterre, les parties incultes de cet île se défricheraient et la pêche qui se fait aux environs, acquèrerait une grande activité. On sait que cette pêche est celle de la sardine, objet d'autant plus important pour nous que c'est un des articles essentiels du commerce des Anglais qui exportent une quantité prodigieuse de ce poisson séché sur les côtes de Cornouailles.

De toutes les îles sur les côtes de France, le climat de celle de Bouin, est celui qui ressemble le plus à l'Acadie et qui par cette raison peut le mieux convenir aux Acadiens. D'ailleurs, ces malheureux prisonniers qui ont appris que l'île de Bouin appartenait au Duc de Nivernois, désirent avec passion de passer de préférence dans cette île dont il est seigneur, parce qu'ils le regardent comme le libérateur de leur captivité en Angleterre et qu'ils ne connaissent que lui. D'ailleurs, l'île de Bouin jouissant de temps immémorial de privilèges renouvelés successivement par tous nos rois, et en vertu desquels privilèges les dits insulaires ne sont soumis à aucune imposition ni corvée à la charge de se défendre eux-mêmes et d'entretenir les digues et canaux d'où dépend l'existence de l'île, les Acadiens s'y trouveraient plus heureux et y seraient par conséquent plus utiles. Il suffirait pour vivifier l'île de Bouin et la pêche qu'elle peut exploiter, d'y placer les Acadiens qui sortiront d'Angleterre. Peut-être même la totalité ne pourrait-elle pas être placée et le Duc de Nivernois prendra sur cela incessamment un éclaircissement positif, alors le surplus refluera en Bretagne où ils seraient fort bien pour eux et pour l'Etat.

Le Duc de Nivernois ne cachera pas ici qu'il serait fort flatté si Sa Mté avait la bonté de décider le sort du petit nombre des Acadiens qui sont en Angleterre en faveur de l'île de Bouin, attendu que ces malheureux sont d'une grande industrie et ont l'attachement le plus grand pour le roi et la France.

A l'égard de ceux qui sont déjà en France ou qui reviendront des Colonies anglaises, l'avis particulier du Duc de Nivernois serait aussi qu'on les mit plutôt en Bretagne qu'en Guyenne, à cause du climat et de la proximité de leurs frères qui seraient dans l'île de Bouin, laquelle n'est qu'à 8 lieues de Nantes.

Au surplus, quelque part qu'on place les restes de ce malheureux et respectable peuple, il sera nécessaire par politique ainsi que par équité, d'encourager leur zèle et leur industrie. Le Duc de Nivernois propose, pour parvenir à cet

objet nécessaire, d'imiter la pratique constamment suivie des Anglais lorsqu'ils établissent des Colonies. Ils divisent le terrain en autant de portions qu'il y a de centaines de familles et subdivisent chaque portion en cent lots. Chaque famille a des vivres pour la première année et de la semence pour la seconde, des instruments de labourage et des instruments et matériaux propres à bâtir. On lui donne de plus une vache ou une jument ou deux truies et cinq brebis à son choix, et l'on distribue un taureau et un étalon pour chaque centaine de familles. Enfin, la colonie est exempte de toutes impositions pendant 50 ans. Ces établissements sont couteux sans doute, mais c'est une avance faite par le gouvernement dont les sujets retirent tous les ans un intérêt qui ne cesse d'augmenter et qui rentre au gouvernement sous différentes formes par l'accroissement de la population et de la consommation.

ETAT DES ACADIENS.

En Angleterre	A Liverpool	224	866
	A Southampton	219	
	A Penryn	159	
	A Bristol	184	
	Pris à bord des corsaires environ	80	
France—à Rochefort, Boulogfne, St-Malo &c. &c			2,000
Dans la Nouvelle-Angleterre, le Maryland, la Pensylvanie, la Caroline &c. &c			10,000
Total			12,866

NOTA.—On ne garantit pas l'exactitude des deux dernières évaluations que l'on ne tient que des Acadiens d'Angleterre.

APPENDICE X

(REPONSE A LA *REVIEW OF HISTORICAL PUBLICATIONS RELATING TO CANADA*).

PRO DOMO

Peu après la publication du tome premier d'*Acadie*, en 1916, la librairie Marlier, de Boston, recevait de l'un des directeurs de la *Review of Historical publications relating to Canada*, de Toronto, une lettre dans laquelle on lui demandait si elle voudrait bien envoyer un exemplaire de cet ouvrage à la dite revue,—la recension qui en serait faite devant compter comme souscription. Cette demande nous ayant été transmise, nous nous empressâmes d'y accéder. Un an après paraissait la critique promise et attendue. Ce n'était pas trop d'une année, vraiment, pour préparer "le plat" que la Review a bien voulu nous servir, et l'on va voir que les directeurs ont fait largement les choses, et qu'ils ont tenu à ce que leur recension de notre ouvrage eût toute la valeur d'une généreuse souscription. Nous disons "les directeurs". La critique étant anonyme, nous sommes bien obligé d'en envoyer nos compliments à toute la Revue. Nous eussions préféré toutefois savoir à qui nous adresser personnellement. Nous étions sous l'impression qu'il était plus honnête de signer une critique. Cela se pratique dans tant de Revues que nous recevons et lisons que nous nous étions figuré que cela était une règle à peu près générale. A Toronto, l'on pense et agit autrement. Il y avait donc naïveté de notre part à entretenir pareille imagination. Le Cardinal Gonsalvi, dans une page célèbre de ses *Mémoires*, où il a prévu l'évolution du journalisme moderne, a dit: "L'anonymat y sera le régulateur de la conscience publique". A la *Review of Historical publications relating to Canada*, l'anonymat est le régulateur de la conscience historique. Gonsalvi a eu tort de protester à l'avance contre un tel procédé. C'est le seul bon, le seul juste, le seul loyal. Messieurs de Toronto, continuez!

Si nous étions seul en cause dans l'article en question, nous ne songerions même pas à nous en plaindre. C'est notre invariable habitude de ne pas répondre aux critiques dont nos ouvrages peuvent être l'objet. Publier, c'est se mettre au blanc, et rien d'étonnant alors que l'on nous tire dessus. L'on

conviendra d'ailleurs qu'un auteur, si humble qu'il soit, ait mieux à faire qu'à vouloir redresser les opinions que l'on professe sur son compte. Ne serait-ce pas là temps perdu? Que si, aujourd'hui, nous sortons de la réserve dont nous nous sommes fait une loi, pour relever une critique, c'est que nous y voyons un devoir d'honneur et de justice envers la mémoire et l'œuvre d'Edouard Richard, qui y sont traitées avec une flagrante partialité; et c'est aussi que, sur d'autres points où nous sommes personnellement concerné, cette recension contient des inexactitudes que la vérité nous oblige à signaler.

L'auteur commence par faire des compliments au sujet de l'exécution typographique de l'ouvrage, dont il se déclare des plus satisfait. Tant mieux donc! Puis, après quelques détails empruntés à notre *Introduction*, touchant le sort qu'avait eu le manuscrit original d'*Acadie* avant de tomber entre nos mains, voici qu'il donne un éreintement en règle à Edouard Richard. Nous nous en voudrions d'altérer, par une simple analyse, ce couplet vraiment charmant. Le voici dans toute sa grâce:—''Richard était bien peu qualifié pour assumer la tâche d'historien. Il n'était pas un homme instruit, il manquait de caractère; sa documentation est défectueuse. Il s'aproprie sans vergogne de longs passages de Rameau, de Beamish Murdoch, de Casgrain et d'autres écrivains. Sa manière de citer est bizarre. Selon toute apparence, il citait souvent de mémoire, tant la teneur de son texte diffère de l'original. Son français fourmille d'anglicismes et d'expressions traduites de l'Anglais. Son histoire n'est pas une histoire; elle est justement nommée par deux fois un *plaidoyer*, et cela avec une parfaite exactitude. Il est loué comme ''l'avocat de la grande cause acadienne''. Avec une telle formation, un tel bagage, et une pareille tournure d'esprit, Richard assaille nerveusement l'exactitude de Parkman et la sincérité de Akins!''

Y pensait-il? Toucher à de tels personnages! Porter sur eux une main profane !

Ne nous laissons pas intimider par ces grands coups de cravache anglaise. —Quelle surprise, si, par hasard, ils avaient manqué leur effet! Et c'est bien ce qu'il sera facile de démontrer.

Nous admettons que la documentation d'*Acadie* présentait des lacunes, surtout en ce sens que les références n'y étaient que rarement indiquées, et que les citations offraient quelques différences de forme avec les sources originales; il nous faut également concéder qu'assez souvent l'auteur a introduit dans sa narration des emprunts pour lesquels il a oublié de donner crédit à qui de droit. Comme emporté par son sujet, dans le feu de la composition, il n'a pas toujours pensé à mettre au bon moment des guillemets ni à faire intervenir ses autorités. Manifestement, ce fut là de sa part de l'oubli, de la négligence, l'effet d'une initiation insuffisante aux procédés si précis et si méticuleux de l'école historique moderne. Ce serait le calomnier gratuitement que d'en faire, à cause de cela, un plagiaire. Nul moins que lui n'a songé à l'être. Il est vrai enfin que son style est loin d'avoir la pureté classique, et

que les anglicismes de mots et d'expressions le déparent, surtout dans la première partie. Car, au fur et à mesure qu'il avançait dans son ouvrage, il semble que sa plume, longtemps oisive, se soit dérouillée, et qu'elle se soit débarrassée dans une grande mesure de tout ce qui entravait sa marche. Avec de la pratique, notre cousin retrouvait sa formation première; sa pensée s'inscrivait en de meilleures formules.

Les imperfections de son œuvre pleinement admises, s'ensuit-il, comme l'affirme le critique de la *Review*, qu'Edouard Richard n'était pas "un homme instruit", et qu'il ne possédait que dans une faible proportion les qualités requises pour être historien? La seule lecture d'*Acadie* suffit à convaincre du contraire tout homme de bonne foi. Richard avait évidemment reçu une solide instruction classique, et il s'était donné une immense lecture, en sorte que son esprit avait, pour employer la magnifique expression de Molière, des "clarté de tout". C'était d'ailleurs un esprit éminemment intuitif, et par là il s'apparentait aux plus grands. Il avait le don de penser par lui-même, ce qui n'est pas si commun. Son intelligence était toujours en éveil et en travail; elle était curieuse de problèmes, surtout de ceux de l'ordre social et métaphysique. Nous l'avons assez connu pour savoir qu'il vivait dans cette "perpétuelle inquiétude" qui vient de la recherche constante de la vérité. Quant au sujet particulier auquel il appliqua, à une certaine époque, ses belles et riches facultés,—nous voulons dire l'*Acadie*,—il en arriva à le posséder et à le maîtriser. Ce n'est pas qu'il ait découvert, que nous sachions, aucune source nouvelle d'information. Sa véritable supériorité consiste dans l'usage extraordinaire qu'il a fait de celles qui existaient déjà, dans sa discussion et son interprétation des textes, dans la pénétration avec laquelle il a mis à jour les fraudes, les erreurs, les omissions, les partis-pris officiels de la plupart des historiens anglais, et spécialement les manœuvres grossières de Maître Thomas Akins et les perfides habiletés de Francis Parkman. Etait-ce donc là si peu de chose! Que voulait-on qu'il inventât en fait de documents, quand il est prouvé que les *Archives* des Acadiens furent enlevées et qu'elles furent en grande partie détruites? Mais avec les débris qui en restaient, et en soumettant à une critique interne d'une rare sagacité les documents de la partie adverse, Richard a construit une œuvre qui est ce qu'il y a de plus complet et de plus profond sur la question acadienne, une œuvre que l'on peut appeler définitive. La *Review of Historical Publications* joue sur les mots, quand, arguant de ce que nous avons appelé le travail de Richard un "plaidoyer", elle en conclut que ce n'est pas une histoire. Tout plaidoyer peut n'être pas de la véritable histoire. Mais toute histoire véritable n'est-elle pas ou ne doit-elle pas être un plaidoyer? En épigraphe à notre Introduction, nous avons cité cette phrase extrêmement juste de Brunetière: "l'historien digne de ce nom veut toujours prouver quelque chose". Et alors, il fait donc une manière de plaidoyer. Est-ce que, par hasard, l'écrivain de la Revue ontarienne voudrait prétendre que l'on doit étudier l'histoire d'un pays comme on étudie un fossile, avec toute la

sécheresse de cœur et la nue objectivité qu'un savant apporte à l'observation des espèces disparues? Et quand ce pays est le sien, et qu'un gouvernement sans entrailles a voulu en faire un désert, qu'il s'est complu à en tramer la ruine, qu'il en a déraciné, par force et par ruse, les paisibles habitants, et les a semés aux quatre vents du ciel, sur des plages inhospitalières, n'est-il pas permis à celui qui retrace cette lugubre tragédie d'en ressentir quelque émotion? Et si, pièces à l'appui, jouant cartes sur table, analysant les charges les plus violentes accumulées contre ses pères et contre sa race entière, il démontre l'inanité de ces accusations, il exonère les victimes, il stigmatise leurs oppresseurs, il prouve que la déportation de tout un peuple ne reposait sur aucune raison valable et qu'elle fut proprement un crime de lèse-humanité, nous le voulons bien, il fait un plaidoyer, un grand et magnifique réquisitoire, une œuvre de réparation et de justice, mais en même temps et avant tout ne fait-il pas de l'histoire, de la grande histoire? Parce qu'il n'est pas impassible dans la question, faut-il qu'il soit partial, quand d'ailleurs les documents sont là pour étayer tous ses raisonnements? Dans son *Discours sur l'Histoire Universelle,* Bossuet se fait l'avocat de l'action de la Providence dans les événements de ce monde. C'est là le fond et comme la trame sur laquelle se déroulent ces grandes fresques où revivent les âges depuis les temps les plus lointains. Ce *Discours* cesse-t-il, à cause de cela, d'être de la superbe histoire, véridique et majestueuse, comme jamais le génie humain n'en avait composée? La *Revue* affirme qu'Edouard Richard n'avait pas la préparation requise pour assumer le rôle d'historien. Qu'elle nous explique alors comment il se fait que malgré cela il ait produit une œuvre magistrale qui fixe pour toujours l'opinion sur une question complexe? Cela tiendrait donc du miracle. Ne juge-t-on pas de l'arbre à ses fruits? Et si *Acadie,* en dépit de ses lacunes et de ses imperfections, est un travail qui semble bien définitif, c'est donc que, en dépit de la *Review,* son auteur avait les qualités qu'il faut pour bâtir l'histoire. Mais, puisque l'on était en frais de critiquer Richard, pourquoi, au lieu de s'appesantir sur des choses qui sont, en somme, des détails, n'avoir pas signalé le point vraiment faible et paradoxal de son œuvre, à savoir que la Métropole ne fut pour rien dans la déportation des Acadiens, laquelle aurait été accomplie par Lawrence et ses complices, à l'insu et contre le gré des autorités britanniques? Ah! c'est que cette incroyable manière de voir fait trop bien le jeu de messieurs les Anglais pour qu'ils pensent à y redire. D'où le silence là-dessus de l'écrivain de Toronto.

A notre tour maintenant d'être passé au crible de ce terrible Zoïle:

"Dans la version anglaise (p. 65)—dit-il, il y a cette constatation concernant la chûte du Canada : "And when Canada in its turn yielded to the invader, it had only five or six thousand soldiers left to withstand sixty thousand of the enemy."—Cette constatation est reproduite telle quelle dans l'édition française où elle est renforcée par une note marginale de M. d'Arles: "*la petite armée des Français, décimée par quatre années de victoires, ne*

recevant aucun renfort de la Métropole, réduite à cinq ou six mille hommes, fut attaquée par soixante-dix mille soldats.'' C'est ainsi qu'on écrit l'histoire, et qu'un écrivain imprécis et inexact est ratifié par un éditeur censé compétent.''

Ce paragraphe est une *perle.* Nous nous demandons si l'écrivain de la Revue sait lire. Cette note où nous sommes censé renforcer une affirmation de Richard, n'a qu'un malheur, c'est de n'être pas de nous. En effet, au bas de la page 96 de notre tome premier, nous reproduisons, entre guillemets, un passage de Rameau où se trouve la phrase incriminée, et nous référons à l'ouvrage où nous avons pris cet extrait (RAMEAU, *op. cit.*, p. 299-300). Comment donc, voici un critique qui reproche à Richard son inexactitude, et qui tombe dans un défaut beaucoup plus grave, qui est de nous prêter une citation qui n'est pas de nous! Monsieur de Toronto, si vous ne voyez pas clair, mettez donc vos lunettes. Quant à l'affirmation ici émise par Richard et confirmée par Rameau, nous serions bien aise que l'on nous prouvât qu'elle n'est pas juste. En attendant, nous nous y tenons, attendu que Rameau est une autorité unanimement reconnue, et que, selon le mot d'un spécialiste non moindre que M. Emile Salone, ''l'auteur de la *France aux Colonies* a mené ses recherches avec la science d'un érudit consommé''. [1]

Notre contradicteur nous sert encore d'autres aménités:

''Dans son introduction, M. d'Arles parle avec fierté du travail que suppose la masse de notes dont son texte est étayé. Et cependant il est capable de confondre à tout jamais Sir Robert Walpole avec son fils Horace : ''Cet *Horace Walpole* fut l'une des figures les plus complexes et les plus intéressantes du 18e siècle anglais. Il fut un des grands ministres d'Angleterre qu'il gouverna glorieusement vingt-et-un ans...'' (I, 346, *Acadie,* note.) Et la *Review* de triompher de ce qu'elle appelle une désespérante confusion. Or, à cet endroit d'*Acadie,* nous citons un mot au sujet du duc de Newcastle, lequel mot vient de l'*Histoire de George II,* (I, 344) par HORACE WALPOLE, d'où notre note sur Horace Walpole. Notre *manuscrit* porte: ''Cet Horace Walpole fut l'une des figures les plus complexes et les plus intéressantes du 18e siècle anglais. *Il fut le fils de Sir Robert Walpole,* l'un des grands ministres d'Angleterre, qu'il gouverna glorieusement vingt-et-un ans...'' L'écrivain de la *Revue* doit connaître ce que c'est qu'une *faute d'impression.* Or, ce qu'il nous reproche comme une déplorable *confusion* est tout simplement le fait d'un accident typographique comme il en arrive dans les...meilleurs ateliers. Notre *manuscrit original* est correct. Notre critique en est donc pour ses frais. Nous pouvions d'autant moins confondre grossièrement le fils avec le père que nous avions rédigé cette note en ayant sous les yeux les longs et substantiels articles de la *Encyclopedia Britannica,* qui ont trait à l'un et à l'autre. Et voilà! C'est vraiment *trop de bruit pour une omelette.*

---

(1) Emile SALONE. *La colonisation de la Nouvelle-France,* Préface p. VI.

Nous résumons le dernier paragraphe que la *Review* veut bien nous consacrer: "...Si M. d'Arles en avait référé aux deux volumes d'archives publiés par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse depuis l'apparition de l'ouvrage édité par M. Akins, il ne serait pas tombé (p. 309) dans une erreur déjà vieille, dont un gouverneur anglais est responsable, à savoir que les terres des Acadiens ne furent jamais dûment arpentées..."

A ceci nous répondrons: cette erreur, si erreur il y a, n'est pas le fait d'un gouverneur anglais seulement, mais de deux au moins, et des plus considérables. Nous donnons dans notre ouvrage ce qu'a dit là-dessus, à maintes reprises, le gouverneur Mascarène. Nous citerons ici l'affirmation non moins positive du gouverneur Lawrence: "*How difficult it is for the courts to give judgments in cases where the disputes relate to the Bonds of Lands that have never as yet been surveyed that we know of.*" (*Lawrence to Board of Trade, December 5th* 1753.)

L'auteur de l'article termine en disant que dans *Acadie*, "quelques noms propres sont défigurés et que d'autres fautes typographiques se présentent. Il y a (également) *un contraste très marqué entre le portrait de l'auteur* (*d'après une photographie*), dans *l'édition de* 1895, *et l'idéalisation qu'en a faite Hébert dans le présent ouvrage* (c'est nous qui soulignons).

Nous concédons que certains noms propres sont mal épelés dans *Acadie*, et nous avons admis plus haut qu'il s'y était glissé aussi des fautes d'impression. Seulement, nous ne comprenons guère qu'un critique, qui est si *délicat* en pareille matière, ait trouvé le moyen, dans un article de deux pages, de laisser passer deux grosses fautes du même ordre: *ADouard* pour Edouard Richard, et *The Rev. J. Drummond* pour Lewis Drummond. Quant à sa suprême réflexion, l'on pourrait en conclure, sans manquer le moins du monde à la charité, que l'auteur ne sait rien de ce qu'est l'art. Il s'étonne de voir qu'il y a contraste entre une photographie et un modelage d'artiste! Est-ce naïveté? Est-ce pure ignorance des lois fondamentales de l'art? Pour toute réponse, nous lui citerons la parole célèbre d'Ernest Hello: "Réaliser l'idéal et idéaliser le réel,—telle est la fonction de l'art."

Henri D'ARLES.

APPENDICE XI

LA DEPORTATION DES ACADIENS

(Travail donné à l'Université Laval, de Québec, le 29 janvier 1918)

Le sujet que nous avons choisi de traiter est le plus tragique de l'histoire d'Amérique, et l'un des plus abominables qu'offrent les annales de l'humanité, pourtant assez fertiles en horreurs. Pour lui trouver un point de comparaison, il faut sortir des temps que l'on appelle civilisés, remonter au delà des vingt siècles de l'ère chrétienne: l'an 587 avant Notre-Seigneur, les Juifs de Jérusalem et des environs furent transportés en pays étrangers, et alors s'ouvrit pour eux cette période douloureuse connue sous le nom de captivité de Babylone. Les Assyriens, leurs vainqueurs, avaient ainsi l'habitude d'emmener prisonniers partie des peuples qu'ils s'étaient soumis et de les employer aux travaux forcés. Mais outre que ce fait s'est passé à une époque primitive et qu'il a été commis par des barbares, il échappe, par d'autres côtés, aux appréciations humaines: l'histoire sacrée le revendique comme l'une de ces calamités directement providentielles qui relèvent des desseins divins à l'égard du peuple choisi.(1)

Pour nous en tenir au cadre suffisamment large et rempli formé par l'ère chrétienne, nous ne trouvons rien dans tout ce vaste passé, qui ressemble à la déportation de tout un peuple opérée en Acadie, à partir de septembre 1755. Cette chose, à laquelle nous ne refusons pas l'originalité, a-t-elle eu son pendant depuis? Dans un compte-rendu du tome premier de l'ouvrage d'Edouard Richard sur l'*Acadie*, que nous sommes en train de publier, le *Boston Transcript* faisait la remarque suivante: "Cet ouvrage offre un intérêt en quelque sorte actuel, à raison de ce qui se passe en Belgique, où les Allemands, sous le prétexte que la présence à l'arrière de tant d'hommes valides nuit au succès

---

(1) Cf. IV, *Reg. XXIV*, 3."Factum est autem hoc per verbum Domini contra Judam..." *II, Par. XXXVI*, 9-22. Maspero. *Hist. anc. des peuples de l'Orient.* Liv. IV, ch. XII.

de leurs opérations, arrachent ces hommes par milliers à leur infortuné pays.'' (2)

Certes, les déportations accomplies par les Allemands, en Belgique et dans le nord de la France, ont semblé mettre le sceau aux atrocités par lesquelles ils s'étaient signalés, dès le début de cette guerre. Un frisson d'indignation et d'épouvante secoua le monde civilisé à cette nouvelle. Il a été officiellement prouvé que ce ne sont pas seulement des hommes qui ont été ainsi violemment expatriés, mais des femmes, des jeunes filles à qui on a fait subir un traitement infâme pire que la mort, des enfants. (3) Dans les protestations que le cardinal Mercier a opposées à ce crime, nous lisons ceci: ''Voilà donc des Belges réduits en esclavage, et, sans jugement préalable, condamnés à la peine la plus forte du code pénal après la peine de mort, à la déportation.'' (4) Cependant, si horribles que soient ces faits, ils n'égalent probablement pas, dans l'ensemble, ceux que nous allons étudier. Et d'abord, soit dit incidemment, l'on a là la preuve, si souvent faite, que les Boches n'ont vraiment pas l'esprit inventif: l'histoire d'Angleterre leur offrait sur ce point un premier modèle. Et, dans l'imitation qu'ils en ont essayée, ils sont restés en deçà de l'original. Si condamnables qu'elle soient, je ne dis pas seulement au point de vue de l'humanité, car cela va de soi, mais au point de vue des lois internationales de la guerre, les déportations belges ont été accomplies en temps de guerre, sous l'effet de passions exaspérées par la guerre ; par suite, elle ont eu un caractère éminemment transitoire ; et puis, ce n'est pas tout un peuple que l'on a ainsi expulsé et chassé de ses foyers, Tandis que la déportation des Acadiens a été silencieusement tramée et préparée pendant de longues années de paix; qu'elle a été froidement opérée en pleine paix; que c'est la population de tout un pays qui a été embarquée pêle-mêle à bord de vaisseaux soigneusement nolisés à cette fin, et semée au long des plages de l'Atlantique, depuis Boston jusqu'à la Virginie et la Caroline. Et cette déportation ne fut pas l'affaire d'un jour ni d'une année. Si la proscription en masse a été exécutée dans l'automne de 1755 et les premiers mois de 1756,—jusqu'en 1763, ce fut une véritable chasse à l'homme, pour disperser les derniers débris de cette race malheureuse, en déraciner à nouveau les quelques rejetons qui, croyant la tempête passée, avaient cherché à s'implanter derechef dans le sol de leur ancienne patrie. Voilà le chapitre émou-

---

(2) It may be said to have an almost contemporary importance, owing to a somewhat similar condition in Belgium, where the Germans, arguing that their affairs are jeopardized by the presence of many able-bodied men in the rear, are carrying thousands away from that unhappy country.

(3) Cf. *Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1917. *Journal d'une Déportée* par Mme H. Célarié.

(4) Cf. *Le cardinal Mercier contre les Barbares.* Troisième partie. *Le cardinal Mercier et les Déportations,* p. 122. (Paris, Bloud et Gay, 1917.)

vant d'histoire que nous allons examiner ensemble. Et, pour procéder avec méthode dans nos recherches, nous étudierons aujourd'hui la déportation des Acadiens dans ses causes.

I

Qu'il nous soit d'abord permis de dire qu'il nous sera bien impossible, étant donné le cadre restreint dans lequel doit tenir cette conférence, d'appuyer nos assertions sur des citations nombreuses. Nous avons à faire la synthèse d'un travail considérable, et c'est à savoir que nous sommes obligé de ramasser notre matière et de la condenser, pour qu'elle ne déborde pas la limite nécessairement assignée à notre parole. Nous tenons à vous prévenir toutefois que toutes nos affirmations et nos considérations reposent sur la documentation la plus sûre et la plus irrécusable. Cette documentation est renfermée dans l'ouvrage auquel nous avons fait allusion tout à l'heure: ceux qui seraient désireux de contrôler les vues exprimées ici pourront l'y trouver.

La déportation des Acadiens est donc un fait extraordinaire, unique même. Pour être pleinement justifié au regard de la morale éternelle, il faudrait que cet effet eût eu une cause qui lui fût proportionnée. N'est-il pas requis par les lois divines et humaines, pour que l'idée de justice soit respectée, qu'un châtiment soit en harmonie avec l'acte qu'il est censé châtier? La Justice est figurée tenant à la main une balance: signe qui indique que sa fonction est de peser équitablement les actions des hommes, de rétablir l'équilibre compromis par les infractions au devoir. Les peuples, comme les simples particuliers, ont droit à la stricte justice. Nous ne sachons pas que les gouvernements soient dispensés d'appliquer à leurs administrés les seules mesures statuées par la véritable équité. Et par exemple, dans la répression d'un crime, aller bien au delà de ce que ce crime méritait, y apporter des sanctions qui le dépassent de beaucoup, ce n'est pas observer la justice, comme ce serait y manquer également que de faiblir devant le délit, et de le laisser se soustraire au droit commun. Or, cette dispersion violente de tout un petit peuple a-t-elle eu sa raison d'être en bonne justice? Cette peine infligée à toute une race trouve-t-elle sa justification dans les faits délictueux que cette race a pu commettre? J'insiste sur la nature tout-à-fait particulière du châtiment qui lui a été infligé. Après la peine de mort, c'est le plus grave. Ce châtiment était-il en rapport de proportion avec les actes qu'il était destiné à venger? Y a-t-il eu seulement, de la part des victimes, des actes propres à autoriser une pareille et si épouvantable sanction? Sinon, quels motifs apporter, non plus pour justifier,—il ne peut plus être question de justification,—mais pour expliquer un tel châtiment? Est-il possible de lui découvrir des excuses, des prétextes du moins plausibles? Ou faut-il y voir une pure iniquité dont les auteurs ne se laveront jamais?

En 1713, cette partie du continent américain appelée alors Acadie,— laquelle comprenait strictement la péninsule dite aujourd'hui la Nouvelle-

Ecosse,—fut définitivement cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. Il y avait longtemps que l'Angleterre disputait à sa grande rivale, la France, ce coin du pays. Et le fait est que, depuis sa fondation en 1610, l'Acadie avait été continuellement le théâtre de luttes entre ces deux nations, et dont l'objet était la possession de son territoire. Tantôt directement, tantôt par l'intermédiaire de ses colonies voisines, l'Angleterre, toujours tenace dans ses ambitions, avait organisé diverses expéditions dans le but de la conquérir. La fortune de ses armes avait eu des succès et des revers. Enfin, en 1713, le morceau tant convoité, et qui lui appartenait déjà de fait depuis 1710, lui fut régulièrement et définitivement cédé par le traité d'Utrecht. Il ne faudrait pas juger de l'importance de l'Acadie par sa dimension géographique. Géographiquement, et encore que son sol, dans la plus grande partie, soit extrêmement riche, elle ne justifiait pas l'âpreté avec laquelle l'Angleterre l'avait désirée, ni toutes les dépenses qu'elle avait faites pour ajouter ce lambeau à sa longue ligne de côtes. Au point de vue stratégique, la chose était bien différente. Etablie là comme en un magnifique poste d'observation et de défense, la Grande-Bretagne pouvait y surveiller de plus près les opérations de sa rivale, empêcher ces incursions qui étaient parties de là ou qui avaient passé par là pour venir menacer ses colonies de la Nouvelle-Angleterre. Mais je crois que la raison profonde des sacrifices qu'elle avait consentis pour s'asurer ce domaine, est celle-ci: l'Acadie serait une pierre d'attente, le premier pas vers la réalisation d'un plan beaucoup plus vaste, lequel n'allait à rien moins qu'à s'emparer de tout le Canada, ainsi que les événements d'ailleurs l'ont bien montré. Ce n'est pas d'hier que l'impérialiste anglais, cette soif d'agrandissements que le temps et les conquêtes toujours nouvelles et plus amples ne semblent qu'accroître, est né.

En Amérique, c'est au détriment du domaine colonial ouvert par la France, que cet impérialisme allait se développer. La France a-t-elle su comprendre que les pertes qu'elle allait subir en ce continent auraient leur contrecoup sur sa situation européenne? A-t-elle eu l'intuition que son prestige là-bas en serait diminué d'autant? A-t-elle officiellement donné tout l'effort désirable pour empêcher, ou retarder du moins, l'exécution d'un dessein dont il était facile de deviner toute l'ampleur? Nous n'avons pas à examiner ici ces questions. Ce qui est certain, c'est qu'en 1713, l'Acadie avec tout son territoire selon ses anciennes limites, fut cédée à la couronne de Grande-Bretagne.

Or, l'Acadie, possession anglaise, n'était peuplée que de colons français, gens industrieux, moraux, travailleurs, qui déjà avaient su rendre fructueux le sol qui était devenu leur petite patrie, race saine et forte aux vertus de laquelle même son plus féroce persécuteur rendra involontairement hommage.(5)

---

(5) "...it was judged (la Déportation) a necessary and the only practicable measure to divide them among the colonies where they may be of some use, as *most of them are healthy strong people." Circulaire du gouv. Lawrence aux gouverneurs du continent"*. N. S. D., p. 278.

Une clause du traité d'Utrecht laissait ces habitants libres d'émigrer en pays français, dans l'espace d'un an, en emportant leurs biens, ou de rester dans la Province, en laquelle il leur était promis solennellement, en retour de leur soumission à leur nouveau souverain, protection commune aux sujets anglais, et libre exercice de leur religion, conformément aux lois de la Grande-Bretagne. Une lettre de la reine Anne vint, peu après, amplifier les privilèges contenus dans cette clause, prolonger, sans en marquer la limite, le temps laissé aux Acadiens qui choisiraient d'émigrer, reconnaître leur droit à disposer de leurs immeubles, et toujours leur assurer le libre exercice de leur religion, ''en autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne''. Cette restriction ne voulait pas peu dire, car la religion catholique romaine était proscrite par les lois anglaises. Dans sa conférence sur *Notre Situation Religieuse en* 1764, M. Thomas Chapais a très bien montré, ici même, l'ostracisme étroit, violent, fanatique, où était tenu le catholicisme, dans l'Angleterre d'alors et toutes ses dépendances, comme il a aussi établi tout ce qu'il a fallu, de la part de notre clergé, d'adroite énergie, de diplomatie honnête, et de sens profond de nos intérêts religieux et nationaux, pour détourner de chez-nous l'effet de ces lois iniques, et pour rendre l'Eglise du Canada viable et prospère.

Extrêmement attachés à leurs croyances, qui étaient tout pour eux, et ne séparant pas, dans leurs cœurs, l'amour de leur religion de l'amour de leur langue et de leurs traditions ancestrales, voyant dans ce double héritage des affinités en quelque sorte nécessaires, et comprenant que le nouvel avenir qui s'offrait à eux serait très probablement fatal à l'un et à l'autre, les Acadiens, d'un commun accord, se résolurent à passer sur les terres de ''leur bon Roy de France'' ainsi qu'ils disaient. Décision héroïque, en un sens: car, si cette émigration les sauvait des dangers d'une apostasie religieuse et nationale, elle les obligeait par contre à abandonner avec pertes des établissements déjà prospères auxquels les rivaient de chers souvenirs, et à aller recommencer ailleurs, en des conditions matériellement moins favorables, les durs travaux de défrichement et de colonisation. Il faut s'incliner avec respect devant tout ce que cette résolution comportait d'idéalisme supérieur et invincible. Nous verrons, en effet, que cette attitude ne fut pas le résultat d'un enthousiasme passager ni d'une éphémère sentimentalité: elle sera inébranlable. Et ce sera finalement pour n'avoir voulu rien sacrifier d'un devoir que leur conscience leur représentait comme essentiel et sacré qu'ils seront semés aux quatre vents du ciel.

Dans quelle mesure les missionnaires acadiens ont-ils pesé sur la résolution prise par les habitants? La réponse est très simple. Inutile de dire que cette réponse, nous allons la chercher, non pas dans les perfides récits de Francis Parkman, ni dans les grossières imputations de la plupart des historiens anglais, absolument incapables de comprendre et d'apprécier le rôle du sacerdoce catholique, mais dans les faits réels, lesquels sont en conformité avec la constante tradition ecclésiastique. Les missionnaires acadiens étaient les con-

seillers naturels de leur peuple. Très-instruits pour la plupart, dévoués corps et âme à leurs ouailles, pénétrés de la grandeur de leur mission, donnant l'exemple de toutes les vertus évangéliques, par grâce et par éducation, mieux à même que personne de prévoir les risques qu'allaient courir leurs fidèles, au point de vue religieux, en acceptant de rester sous une domination étrangère persécutrice du catholicisme, ils se firent un devoir d'engager ceux-ci à se prévaloir du droit que leur assurait la clause particulière du traité d'Utrecht les laissant libres de s'en aller. Que de figures admirables parmi ces anciens missionnaires de l'Acadie! Un Germain, un St-Poncy, un Chauvreulx, un Leguerne, un Maillard, un Daudin, surtout un Le Loutre! Chacun mériterait d'avoir sa monographie. Qu'il nous soit permis du moins de leur adresser l'hommage de notre vénération et de notre admiration, pour s'être identifiés avec les intérêts moraux de leurs populations, et pour s'être montrés leurs guides sûrs, prudents, éclairés, à travers toute l'histoire acadienne, et spécialement au milieu des inextricables difficultés que nous allons voir.

C'est ici, en effet, que commence la période véritablement dramatique dont le dénouement sera la déportation. Le nœud de l'action, l'essence du drame consiste en ceci: les Acadiens veulent s'en aller en territoire français, ainsi que les conditions stipulées par le traité d'Utrecht, les y autorisent. Mais leur départ ferait de la péninsule un désert: la Grande-Bretagne se trouverait avoir sur les bras un pays vide d'habitants, un domaine sans rendement, un improductif lambeau colonial. Et alors, à quoi auraient servi les sacrifices qu'elle avait fait pour le conquérir? Quelle garnison voudrait se charger de veiller sur ces solitudes? Et comment les soldats se ravitailleraient-ils? Quel profit y aurait-il eu à se faire adjuger un territoire destiné à redevenir inculte, destiné plutôt à retomber sous l'empire de ses anciens maîtres? Car, si les Acadiens émigrent, ce sera chez les Français tout voisins, dont les armées se trouveront d'un coup renforcées d'un apport considérable. Et n'est-ce pas à reprendre leur bien perdu que les Français utiliseront d'abord ces forces nouvelles?—Il n'y a donc qu'une chose à faire, pour le moment du moins, retenir dans le pays les habitants, sous un prétexte ou sous un autre, par force ou par ruse, par tous les moyens que pourra suggérer l'hypocrisie ou inspirer la violence. Et quand le temps assigné par le traité pour émigrer en terre française se sera écoulé sans que cette émigration ait pu se produire, à cause des empêchements que l'autorité anglaise y aura mis, alors surgira la fameuse question du serment. Et les Acadiens seront enfermés dans ce cercle vicieux: prêter un serment sans réserve à la Couronne Britannique, ou s'en aller. Mais ce serment est impossible à leur conscience patriotique et à la délicatesse de leurs sentiments, car il les exposerait un jour ou l'autre à verser le sang de leurs parents, de leurs frères. Les seuls ennemis que l'Angleterre aie en ces régions, ce sont les Français et les Sauvages leurs alliés. Si les Acadiens prêtent ce serment absolu qu'on veut leur imposer, quelle sera leur situation tôt ou tard?—S'en aller, ils l'ont voulu, ils le veulent encore. Mais leur départ a

été entravé, il l'est toujours. C'est contre leur gré qu'ils sont restés dans la province. Ee cependant, l'on veut leur persuader que c'est volontairement, qu'ils sont désormais sujets britanniques et que, comme tels, ils doivent prêter serment d'allégeance absolue à leur Souverain.

Pris dans cet engrenage, que la malveillance de l'autorité complique encore, les Acadiens proposent un moyen terme, une solution à base de compromis. S'il est avec le ciel des accommodements, il semble qu'il puisse y en avoir, et à plus forte raison, avec le pouvoir civil, ce pouvoir fût-il celui de la Grande-Bretagne. Les habitants se déclarent donc prêts à jurer serment d'allégeance, pourvu qu'il y soit expressément spécifié qu'ils seront exempts de porter les armes contre les Français et les Sauvages leurs alliés.

Or, en 1730, le gouverneur Richard Philipps accepta officiellement cette formule de serment. La clause, expressive de la réserve de ne porter les armes contre les Français et les Sauvages leurs alliés, fut-elle insérée seulement en marge du document officiel relatif à la prestation du serment, sur un bout de papier qu'il fut ensuite facile de détacher de l'original pour que rien n'en parût aux yeux de la Métropole et qu'il n'en subsistât aucune preuve écrite? Philipps l'acorda-t-il aux Acadiens de vive voix seulement et sur sa parole d'honneur?

Ce qui est certain, entr'autres d'après le procès-verbal qu'en a dressé l'abbé Charles de la Goudalie (6), c'est qu'un serment conditionnel fut prêté par les Acadiens, et accepté comme valide, ratifié par le général Richard Philipps au nom du roi d'Angleterre. C'est de ce moment que date l'expression "Français neutres" appliquée aux habitants de l'Acadie. Ceux-ci avaient fait reconnaître leur neutralité absolue dans tout conflit entre les deux nations. C'était donc un grand point de gagné. Aussi les vingt années qui s'écoulent de 1730 à 1750, ou mieux à 1749, sont-elles, tout compte fait, les plus heureuses et les plus paisibles de toute l'histoire acadienne. Ce n'est pas qu'elles n'aient été traversées de quelques incidents: sous l'administration du gouverneur Armstrong, en particulier,—ce déséquilibré qui mit fin à ses jours un matin de décembre 1739,—les scènes, dont quelques-unes assez grotesques, n'ont pas manqué. Les missionnaires acadiens, notamment, ont eu des passe-d'armes avec ce matamore. Mais rien de considérable n'est venu troubler l'harmonie générale qui s'était établie, et qui permettait à ce que l'on a appelé "les arts de la paix" de se développer. Le gouvernement de Paul Mascarène fut à peu près un modèle du genre, si l'on veut bien avoir égard aux circonstances: ce Français Huguenot comprenait les Acadiens; il était homme de bonne compagnie; minutieux, ferme, mais poli, prêtres et habitants pouvaient s'entendre avec lui, car il était accessible aux bonnes raisons, aux loyales explications. Et cependant, la siuation devint critique à un moment donné;

(6) Cf. *Acadie,* tome II, p. 362.

la neutralité acadienne fut soumise à une rude épreuve: de 1744 à 1748, pendant la guerre dite de la Succession d'Autriche, l'Acadie ne fut pas envahie moins de quatre fois par les Français; les chefs de ces expéditions, dont quelques-unes furent désastreuses pour les Anglais, par exemple, l'affaire de Grand-Pré, ne négligèrent rien pour attirer les habitants de leur côté: flatteries, menaces, tout fut employé à cette fin. Leurs efforts se heurtèrent en vain à ces consciences simples mais droites, que les plus belles avances ou la perspective de terribles représailles ne purent rendre infidèles à leurs promesses. Il a pu se produire des défections particulières mais en nombre négligeable; ces cas accidentels ne furent que l'infime exception. Dans l'ensemble, dans la presque totalité, les Acadiens se montrèrent d'une correction absolue, à tel point que Mascarène a pu leur rendre ce témoignage: ''Nous devons notre salut et la conservation de la Province au fait que les habitants français ont constamment refusé de prendre les armes contre nous.''(7) Ne fallait-il pas que la chose s'impôsat avec la clarté de l'évidence pour qu'un pouvoir ombrageux, méfiant, susceptible, l'attestât si hautement?

En 1749, avec l'arrivée d'Edward Cornwallis comme gouverneur, et la fondation de l'importante colonie de Chebuctou (Halifax), se font entendre les premiers grondements de l'orage qui éclatera en 1755, et répandra la dévastation parmi les habitants français. Cornwallis se présentait muni des plus amples instructions de la part de son Souverain, au cours desquelles il y avait des promesses alléchantes faites à ceux des Acadiens qui voudraient renoncer à la langue et à la religion de leurs pères, et passer au protestantisme. C'est la reprise en haut lieu du plan infâme déjà caressé par William Shirley, gouverneur du Massachusetts. Ah! comme tout aurait pu s'arranger par une apostasie qui paraissait à ces bons messieurs la chose la plus naturelle du monde. Alors, l'avenir des Acadiens était assuré. L'apostasie, c'était pour eux le secret du bonheur. Pourquoi n'acheteraient-ils pas à ce prix une existence paisible et prospère? Et la question du serment était brusquement ressuscitée et mise dans un relief qu'elle n'avait pas eu encore. Comme si cette affaire n'eût pas été réglée déjà à la satisfaction générale! Comme si les Acadiens eussent manqué à cette neutralité qu'ils avaient jurée! En récompense d'une attitude qui avait valu à la Grande-Bretagne, dans des circonstances fort critiques, la conservation de la Nouvelle-Ecosse, Cornwallis, au nom et de par l'autorité du Roi, les somme de prêter un serment sans réserve, ou de s'en aller. Les Acadiens acceptent unanimement cette dernière alternative, ce dont il se montre surpris. Cet homme aurait-il jamais pu s'imaginer que, pour une simple raison de sentiment, ces gens naïfs, ces paysans, iraient abandonner leurs belles terres, diraient adieu à leurs foyers, plutôt que de

---

(7) ''To the breaking the French measures... our French inhabitants refusing to take up arms against us, we owe our preservation.'' Lettre de décembre 1744. *N. S. D.*, p. 148-9.

sacrifier un principe qui leur était sacré? Et cependant, le départ auquel ils sont résolus, il faut absolument l'empêcher. Il est vrai que les colons anglais sont maintenant nombreux dans la péninsule, et qu'il serait facile, en favorisant le courant de l'émigration, de donner aux Acadiens des remplaçants. Mais où iraient ces habitants français? L'Ile Royale ayant été rendue à la France, ils s'y porteraient en masse, ou à l'Ile Saint-Jean ou au Canada. Quel précieux appoint, pour celle qui est toujours la grande ennemie, constituerait l'accession de ces milliers d'habitants! Et quelle menace en résulterait pour les possessions britanniques! Leur exode n'aura pas lieu. Et il faut voir à quelles roueries, à quels subterfuges, à quels plats mensonges, à quels fallacieux prétextes Cornwallis a recours pour l'entraver!

Au bout de deux ans de ces odieux manèges, Cornwallis, comme dégouté du rôle qu'il a joué, s'en retourne dans son pays. Les Acadiens sont restés, et il a donc obtenu cela; mais, sur l'affaire du serment, il a manqué son coup. L'objet essentiel de sa mission avait échoué pitoyablement.

Peregrine Thomas Hopson, qui lui succède, semble avoir eu un grand sens politique. Ses premiers actes officiels sont pour supplier les Lords du commerce de ne pas le laisser presser les Acadiens sur la question du serment, dont il apprécie toute la gravité; il désire que l'état des choses existant se prolonge indéfiniment, et en véritable diplomate, il croit que le temps finira par tout arranger à la satisfaction générale. (8)

Et voici venir, dans la personne de son successeur Charles Lawrence, l'homme fatal, l'exécuteur des hautes œuvres, le bourreau qui fera du peuple acadien un peuple martyr. Avec un tel homme—pardon, une pareille brute—les choses vont marcher rondement. Notre-Seigneur avait dit à Judas, après que Satan fut entré en lui: "*Quod facis, fac citius.* Ce que tu fais, fais-le vite." (Jean. XIII, 27.) Lawrence voulut aussi faire vite, perpétuer au plus tôt la noble action qui devait, selon ses propres paroles, lui mériter la gratitude éternelle de la Grande-Bretagne. Le fameux serment est encore mis de l'avant. Il le faut bien, pour couvrir le crime abominable qui est déjà tout préparé. Le 1er août 1754, il écrit d'Halifax aux Lords du Commerce: "...tout considéré, je ne puis m'empêcher d'être d'avis que, s'ils refusent le serment, il vaudrait mieux qu'ils fussent éloignés." (9) Le 18 juillet 1755, il

---

(8) Mr. Cornwallis can thoroughly inform your Lordships how difficult, if not impossible, it may be, to force such a thing (the oaths) upon them, and what ill consequences may attend it... as they (les Acadiens) appear to be much better disposed than they have been, and I hope will still amend and in a long course of time become less scrupulous, I beg to know... how far His Majesty would approved my silence on this head till a more convenient opportunity." *Hopson to Lords of Trade*, 10 déc. 1752 *N. S. D.*, p. 197.

(9) "I cannot help being of opinion that it would be much better, if they refuse the oaths, that they were away." *N. S. D.*, p. 213.

fera une affirmation plus positive dans un autre message aux mêmes personnages: "Je suis bien déterminé à amener les habitants à se soumettre au serment ou à débarrasser la province de tels perfides sujets." (10) Perfides? Mais en quoi donc a consisté la perfidie des Acadiens? Lawrence oublie de le spécifier. Quel renversement des valeurs chez cet homme absolument amoral! La perfidie! mais elle tait du côté des gouverneurs qui, depuis quarante ans, malgré la clause du traité et contre les dispositifs d'une lettre royale, retenaient les habitants français dans la province. La perfidie! mais elle était du côté du roi Georges II et de son mandataire Cornwallis qui avaient inopinément invalidé un serment conditionnel prêté et reçu officiellement en 1730, avec toutes les garanties de sanction de la part de l'autorité souveraine. La perfidie! mais elle était dans l'impasse où l'on acculait ces pauvres Acadiens. La perfidie! ah! avec le personnage qui vient d'entrer en scène et qui va précipiter le dénouement du drame longuement combiné et savamment mûri dans le mystère de la chancellerie britannique, à la perfidie s'ajoutera la froide cruauté, une barbarie si experte et si calculatrice, qu'en en voyant les preuves, l'on se demande si l'on ne rêve pas, si l'on n'est pas en proie à quelque effroyable cauchemar.

Mais que répondent donc les Lords du Commerce au vœu brutal exprimé par leur représentant dans sa lettre du 1er août 1754? Le document officiel est du 23 octobre 1754: sa phraséologie de cabinet, à dessein entortillée, sournoise et pleine de sous-entendus, ne veut dire qu'une chose aux yeux d'un esprit honnête, à savoir: que sans le serment absolu, les Acadiens ne peuvent être considérés comme sujets anglais ni traités comme tels; que leur refus de le prêter invalide leurs titres de possesssion, et fait d'eux, par conséquent, des étrangers, des ennemis dans la place, au sujet desquels il n'y a plus qu'une chose à faire,—les expulser au plus tôt. D'ailleurs, ajoutent ces bons Messieurs, en imitant un peu le geste de Pilate, nous souhaitons que vous vous entendiez là-dessus avec le juge-en-chef Belcher et que son opinion serve de base à toute mesure à prendre dans l'avenir concernant les habitants." (11) Et c'est-à-dire qu'ils lui laissent le champ libre et qu'il a tout pouvoir d'exécuter les plans destinés à mettre la province en état de sécurité. Les Lords se portaient garants des mesures que Lawrence et Belcher pourraient adopter à

---

(10) "...am determined to bring the inhabitants to a compliance, or rid the province of such perfidious subjects." *N. S. D.*, p. 260.

(11) "...it may be a question well worth considering how far can they be treated as subjects without taking such oaths, and whether their refusal to take them will not operate to invalidate the titles to their lands... could wish that you would consult the chief justice upon this point and take his opinion, which may serve as a foundation for any future measure it may be thought advisable to pursue with regard to the inhabitants in general." *N. S. D.*, p. 237.

cette fin. Aussi, le 25 mars 1756, lui écrivent-ils encore de Whitehall, en réponse aux dépêches dans lesquelles le Gouverneur leur avait parlé de la déportation déjà en partie réalisée: ''Nous avons soumis le passage de votre lettre relatif à la déportation des habitants français et aux mesures que vous avez dû prendre pour exécuter ce dessein, sous les yeux du secrétaire d'Etat de Sa Majesté; et comme vous représentez que cette déportation importait nécessairement à la sécurité et à la protection de la Province dans les conjonctures critiques où nous sommes, nous ne doutons pas que votre conduite en cette affaire ne soit pleinement approuvée par Sa Majesté.'' (12) Est-ce assez clair? Cela ne suffit-il pas à montrer la complicité de la Métropole dans ce crime? Il y a bien d'autres documents qui établissent sa large part de responsabilité. Nous les citons dans notre ouvrage. Même, l'on trouva que Lawrence ne s'inquiétait pas assez, une fois l'œuvre accomplie, d'en affermir les bons résultats. N'y a-t-il pas, en effet, aux Archives une lettre des Lords dans laquelle ceux-ci regrettent ''qu'un trop grand nombre d'Acadiens aient échappé à la proscription'', et déplorent que ''les colonies du sud aient laissé les déportés reprendre le chemin de la Nouvelle-Ecosse.'' Heureusement que ''les gouverneurs de New-York et du Massachusetts leur ont barré le passage!'' Autrement à quoi n'aurait-on pu s'attendre de leur part? (13).

Voilà le seul genre de protestation que les autorités britanniques aient fait entendre au sujet de l'œuvre exécutée par Lawrence. Et qu'implique-t-elle? un désaveu? Bien au contraire: la crainte qu'il n'ait pas poussé son action jusqu'à ses derniers effets.

Et donc, Lawrence a carte blanche. Conformément à la suggestion émise par les Lords du Commerce, le juge-en-chef Jonathan Belcher rédige une consultation dont la conclusion est que, tant qu'il restera un français dans la province, il n'y a pas à espérer que la paix y sera stable, et que le seul parti à prendre pour assurer la sécurité du pays est de disséminer ces français parmi les colonies anglaises du continent. Entre temps, l'arpenteur Morris avait, sur l'ordre du Gouverneur, préparé un rapport détaillé sur les divers groupements acadiens, leur nombre, leur force, leurs richesses, examiné sous toutes la question de savoir comment s'y prendre pour s'en débarrasser, et indiqué de façon précise et détaillée le moyen le plus sûr d'en finir à jamais avec cette engeance: la déportation également.

Avec ces beaux documents en portefeuille, le Gouverneur, ayant souci de la légalité, procède dans les formes. Car il faut qu'il ait au moins une apparence de raison pour mettre à exécution une sentence déjà tout élaborée; il faut

---

(12) ''...we doubt not but that your conduct herein will meet with His Majesty's approbation.'' *N. S. D.*, p. 298.

(13) *Can. Arch.* (1894) *Nova Scotia*, 1756, March 10. Whitehall. Lords of Trade to Lawrence, B. T. N. S., vol. 36, p. 300.

qu'il se couvre du manteau de la justice. Il y aura donc un simulacre de procès. La pièce accusatrice est longue et circonstanciée: par malheur pour la mémoire de Lawrence, c'est le réquisitoire le plus tendancieux, le plus hypocrite, le plus mensonger, le plus impudent, qu'offrent peut-être les annales judiciaires. Cette machine, analysée et disséquée ainsi qu'on peut la voir au tome deuxième d'*Acadie*, il reste qu'il n'y avait pas là de quoi fouetter un chat. Et cependant, c'est derrière cet absurde échafaudage que va se réfugier Lawrence pour perpétrer son forfait. Une dernière fois, le serment est offert aux Acadiens après qu'on leur a confisqué leurs archives et enlevé leurs armes: ils se consultent; leur réponse est d'abord toujours la même: *non possumus*, nous ne pouvons pas. Ils se trouvent en face d'un ultimatum. De guerre lasse, voyant qu'ils ne seront pas écoutés, sentant qu'ils seront victimes de la violence, ils consentent enfin à se soumettre à ce qu'on leur demande. "Trop tard, leur répond Lawrence. D'après les lois anglaises ceux qui ont une fois refusé de prêter le serment ne peuvent plus être admis à le faire." (14) Le traître a ce qu'il voulait. Le prétexte pour agir, le voilà. Et quelques jours après, savoir le 28 juillet 1755, il fait sanctionner à l'unanimité par son conseil, accrû pour la circonstance du vice-amiral Boscawen et du contre-amiral Mostyn, l'ordre du jour suivant: "Comme il avait été antérieurement résolu de transporter les habitants français hors de la Province s'ils refusaient de prêter le serment, la seule chose qui restait à considérer portait sur les mesures à prendre pour exécuter ce plan et sur l'endroit vers lequel ils seraient dirigés. Après mûre délibération, il fut unanimement décidé que la meilleure méthode à suivre... était de les disséminer parmi les diverses colonies anglaises du continent; à cette fin, un nombre suffisant de vaisseaux devait être nolisé dans le plus bref délai possible." (15) Et les scènes d'horreur et d'ignominie de se déployer: emprisonnement des délégués acadiens dans la petite île Saint-Georges, confiscations des immeubles et des troupeaux par toute la péninsule; main-mise sur les hommes et les garçons au-dessus de dix ans; puis viendra le tour des femmes et des filles. John Winslow, répondant avec enthousiasme à l'appel de Lawrence, accoura de Boston pour présider à ces beaux faits d'armes: "Enfin, notera-t-il en propres termes dans son curieux *Journal*, lequel se trouve aux Archives de la *Massachusetts Historical Society*, nous allons pouvoir purger la Province de cette plaie d'Egypte!"—A propos, il est remarquable de voir l'abus que ces Anglais, très liseurs de leur Bible, ont fait de l'Ecriture-Sainte. Dès 1721, Philipps écrivait au Secrétaire d'Etat: "Si les Français quittent la Province, ce sera comme les Juifs sont sortis d'Egypte; ils s'en tireront comme ils le pourront, avec ce qu'ils ont, et ce qu'ils pour-

---

(14) "...a clause in an Act of Parliament, I Geo. 2 c. 13, whereby persons who have once refused to take the oaths cannot be afterwards permitted to take them, but are considered as Popish recusants..." *N. S. D.*, p. 256.

(15) *N. S. D.*, pp. 266-7.

ront emprunter.'' (16) Et très souvent, dans le *Journal* de Winslow et les lettres de ses subalternes, il y a des souvenirs de l'Ancien Testament, ou des paroles divines mêlées aux infamies que ces soldats sont en train de consommer. Jedeliah Prebble lui écrivait, par exemple, de Fort Cumberland, le 24 août 1755: ''...nous nous réjouissons de votre heureuse arrivée aux Mines, et nous sommes charmés d'apprendre que vous avez d'aussi bons quartiers pour vous et vos soldats, étant donné que vous avez pris possession des édifices religieux: nous espérons que vous y remplirez bien les fonctions de prêtre.'' (17) Nous nous demandons s'il est possible d'être plus cynique. Les Boches ont exactement le même langage aujourd'hui. Leur vieux Dieu, sinistre parodie de notre Dieu trois fois saint, est constamment appelé à la rescousse pour consacrer leurs atrocités. Hélas! pareilles profanations ne seront-elles pas de tous les temps? L'Evangile même en rapporte: dans l'épisode de la tentation de Notre-Seigneur, Satan s'est servi des inspirations de l'Esprit Saint pour donner couleur de raison et de justice à ses assauts contre la personne auguste du Verbe Incarné.

Nous ne pouvons suivre les pauvres Acadiens dans leur exode douloureux, vers la terre étrangère, leur débarquement sur des plages où on ne les attendait pas et où ils furent reçus comme des chiens. Il y aurait un ouvrage considérable à écrire sur les Acadiens en exil. Et peut-être un jour nous y mettrons-nous, s'il plaît à Dieu. Qu'il suffise de dire aujourd'hui que leur déportation, loin de marquer la fin de leurs misères, n'a été que le prologue d'années d'angoisses, d'agonie, de tortures physiques et morales, et pour des milliers d'entre eux, de mort. Il y a, par exemple, dans les Archives de l'Etat, à Boston, deux énormes cahiers in-folios dans lesquels ont été compilés les originaux des pièces où figurent les délibérations de la Chambre d'Assemblée et les arrêts du Conseil de la Province, concernant l'arrivée de ces parias et le traitement à leur accorder. Ces cahiers portent le titre de: *French Neutrals.* Nous allons souvent consulter ces document jaunis. Chaque fois qu'il nous est donné de toucher et de feuilleter ce que nous pourrions appeler ces actes des martyrs, de parcourir, par exemple, telle requête présentée par des Acadiens, exposant ''que leurs enfants leur sont ravis de force sous leurs yeux et emmenés ils ne savent où dans une sorte d'esclavage'', ah! notre cœur est déchiré par de tels spectacles, bouleversé par les accents que la douleur arrachait à ces persécutés. Voici le texte de l'une de ces requêtes. Nous la donnons absolument telle quelle:

''A Son Excellence le Gouverneur général de la Province de Massachusetts Bay de la Nouvelle Angleterre et au Honorable Gentilhome du Conseil.

---

(16) *Nova Scotia Arch.*, vol. II, p. 76.
(17) *Winslow's Journal. Coll. of N. S. H. S.*, vol. 111 (1883) p. 99.

''Nous avons pris la liberté de vous présenté cette Requeste, comme nous sommes en chagrin par raport à nos enfans. La perte que nous avons souffris de nos habitations, et amené icy, et nos séparations les uns des autres, n'est rien a comparé à celle que nous trouvon a présent, que de prendre par force nos enfans devant nos yeux. La nature même ne peut souffrir cela. Si il estait en nostre pouvoir davoir nostre chois, nous choisirions plustôt de rendre nos corps et nos âmes que destre séparé deux. C'est pourquoy nous vous prions en grâce et à vos Honours que vous ayé la bonté dapaisser cette crueltéz...'' Signé: Jean Lendrey, Claude Bennois, Claude Le Blanc, Jacques Esbert, etc., avril 1756.'' (18)

Une autre requête, celle-ci en anglais, en date du 5 mai 1756, et présentée par Claude Bourgeois, de Amesbury, porte: ''Voici quatre semaines environ, dix ou douze hommes vinrent chez lui, et lui ravirent deux de ses filles, l'une âgée de ving-cinq ans, et l'autre de dix-huit: ses filles étaient alors occupées à filer pour la subsistance de la famille de pauvres restes de chanvre et de laine qui étaient tout ce qu'ils avaient pu sauver à leur départ d'Annapolis...'' (19) Citons enfin une requête, présentée le 10 septembre 1756, et qui montre combien les Acadiens étaient étroitement surveillés et comme parqués en tel ou tel lieu, d'où ils ne pouvaient sortir qu'avec permission spéciale du Gouverneur même et de son Conseil:

''A Son Excellence William Shirley, etc.,

''La requérante est actuellement bien malade de la fièvre à Boston; elle supplie humblement que, si Dieu daigne épargner sa vie et la rendre de nouveau à la santé, il lui soit permis d'aller vivre à Newbury avec son frère Pierre Doucet, le seul parent ou ami qu'elle ait en ce pays...''

Signé: Marguerite Doucet.'' (20)

Ces documents brisent l'âme. Mais ce n'est pas le moment d'en parler plus longuement. Les considérations que nous avons à faire maintenant doivent s'inspirer de l'exposé historique que nous venons de vous soumettre et en tirer les conclusions qui s'imposent.

II

D'après les quarante années d'histoire que nous avons déroulées sous vos yeux à grands traits, les Acadiens méritaient-ils la sorte de châtiment qui leur a été infligé,—la déportation, la peine la plus forte du code pénal après la

---

(18) *French Neutrals*, I, p. 49.
(19) *Ibid.*, I, p. 63.
(20) *Ibid.*, p. 215.

peine de mort, peine aggravée de toutes les circonstances abominables qui ont accompagné et suivi son exécution? Méritaient-ils seulement l'ombre d'un châtiment? La vérité, fondée sur l'examen attentif des faits tels que relatés dans les documents de la partie adverse,—et c'est pourquoi ce jugement a tant de poids,—nous oblige à dire que non. Cette peine a été portée gratuitement. Et parce qu'elle était si considérable, et qu'elle impliquait à la fois la confiscation des biens et des immeubles, le démembrement des familles, l'exil dans les conditions les plus affreuses, elle a pris les proportions d'un crime contre la justice et le droit des gens: ce fut un attentat contre l'humanité, et, en un certain sens, le plus formidable que l'histoire eût encore enregistré. L'affaire du serment n'était qu'un leurre. La simple équité exigeait qu'on laissât les habitants français libres de s'en aller en territoire français, ainsi qu'ils le voulaient, dans les délais fixés par le traité d'Utrecht. Les obstacles à leur départ étant venus de l'autorité britannique, leur droit primordial restait intangible, et c'était une infamie de plus que d'invoquer à ce propos la prescription. Un serment conditionnel, qui sauvegardait la délicatesse de leurs sentiments, et donnait à leur situation éminemment fausse un équilibre rationnel, ayant été accepté et ratifié officiellement, les gouverneurs et leurs chefs hiérarchiques devaient en respecter la teneur, ainsi que les assermentés l'avaient toujours fait,—ou alors ceux-ci reprenaient leur liberté. S'il était vrai d'ailleurs, ainsi qu'un gouverneur le leur avait affirmé, que le roi de Grande-Bretagne ne pouvait légalement enrôler dans ses milices actives des catholiques romains,(21) pourquoi donc tant presser les Acadiens pour leur faire prêter un nouveau serment, lequel précisément n'ajoutait au premier qu'une chose: l'obligation du service militaire? Une telle insistance impliquait contradiction; même si elle eût réussi à faire céder les Acadiens, ce succès était annulé à l'avance de par les lois anglaises; il ne donnait pas un homme de plus aux armées du Souverain Seigneur de l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse.

Ce qui achève de montrer que la question du serment n'était qu'un prétexte, un coup monté, à défaut duquel l'on aurait inventé autre chose, est ceci: quand les Acadiens, poussés à bout, et voyant enfin qu'il ne leur reste pas d'autre moyen d'empêcher l'orage qui les menace d'éclater, s'offrent à prêter ce serment absolu, on leur répond qu'il n'en est plus temps, qu'ils en ont manqué l'occasion, laquelle ne peut plus revenir, que d'ailleurs le serment, s'ils le prêtaient maintenant, n'aurait aucune valeur, étant donné qu'il ne présenterait pas les garanties de liberté et de sincérité voulues. Tant il est vrai que l'on était en quête d'un motif pour déchaîner les malheurs longuement amoncelés sur la tête de ces paisibles, trop paisibles habitants, par une lâche et brutale diplomatie. J'ai bien dit: longuement amoncelés. La déportation ne fut

---

(21) "...it being contrary to the laws of Great Britain that a Roman Catholic should serve in the army..." *N. S. D.*, p. 67.

pas un orage soudainement éclos, ce ne fut pas une œuvre improvisée, ni l'acte d'un seul homme, encore que le gouverneur sans entrailles qui l'a accomplie en soit à peu près uniquement responsable aux yeux de la plupart des historiens, même des nôtres. Qu'on l'en approuve ou qu'on l'en blâme, c'est lui, et lui seul en somme, qui est objet de louange ou de condamnation.

Certes, Charles Lawrence était bien l'homme qu'il fallait pour opérer ce crime monstrueux. Mais, le charger seul de ce lourd fardeau, c'est fausser radicalement la vérité de l'histoire, méconnaître le sens des documents les plus clairs. Et nous n'entendons pas signifier seulement que d'autres personnages secondaires ont formellement et matériellement collaboré à cette entreprise, savoir tous les membres du Conseil, et Belcher, et Morris, et Boscawen, et Mostyn et surtout Winslow, Monckton, Murray, Prebble, etc.; nous n'entendons pas signifier seulement que le gouverneur de la province royale du Massachusetts, William Shirley, doit au moins partager également avec Lawrence la responsabilité de cette affaire. (22) Notre affirmation va beaucoup plus loin et vise beaucoup plus haut. Ce fruit amer, conçu dans la haine, les préjugés de race et de religion, avait eu tout le temps de se développer et de mûrir, pendant les années que les Acadiens, véritables émigrés de l'intérieur, exilés dans leur propre territoire, avaient passées sous le joug britannique. Lawrence l'a cueilli et l'a offert, comme un trophée glorieux, à son Roi et à sa nation, qui tous deux le trouvèrent agréable à voir et savoureux à manger. (23) Nous ne prétendons diminuer en rien les initiatives personnelles que ce gouverneur a déployées dans les dernières scènes de ce drame, ni les hâtes à la fois calculées et fébriles avec lesquelles il en a précipité le dénouement. Mais ce dénouement, qu'il a amené avec une extraordinaire maîtrise dans la barbarie, supposait une trame d'intrigue antérieurement formée avec une patience et un art infernals. Lawrence a présidé à la catastrophe, à laquelle il a su d'ailleurs imprimer, dans une large mesure, le cachet de son caractère, fait de cynisme et de cruauté.

Quand Edouard Richard,—et Rameau, et surtout Casgrain, pour ne parler que de nos propres historiens, lui en avaient donné l'exemple,—s'évertue à nous prouver que la déportation fut *uniquement* l'œuvre de Lawrence et de ses complices subalternes, que la Métropole n'y a été pour rien, et que la raison essentielle pour laquelle ce Gouverneur a commis une telle action était la cupidité, le désir de s'enrichir lui-même avec les nombreux troupeaux des Acadiens et de doter ses créatures et les colons anglais en général de leurs magnifiques propriétés, il nous semble que son loyalisme l'empêche de voir le

---

(22) "It is hinted in contemporaneous documents that Gov. Shirley of Massachusetts first suggested deportation to Lawrence. If so, he must bear a heavy onus." (*Tracy. Tercentenary Hist. of Canada*, vol. II, . 397.)

(23) "It saddens all lovers of Great Britain to find that she did not disavow it." *Id. Ibid.*, p. 398.

fond des choses, ou que ses informations sur ce point capital étaient par trop défectueuses ; il nous semble qu'il fait d'une cause occasionnelle le principe premier d'un événement à jamais néfaste. Que l'entourage du Gouverneur et les colons britanniques aient bénéficié de la proscription qui avait enveloppé tous les autres français, en se faisant octroyer à bon compte leurs belles terres, cela n'est que trop certain. Que Charles Lawrence en ait personnellement profité pour faire fortune, cela n'est pas si sûr, des documents, dont nous n'avons pas lieu de suspecter la véracité, affirmant qu'il est mort pauvre, moins de cinq ans après son exploit. (24) La déportation devait entraîner des frais considérables; et les provinces royales, qui allaient de si mauvais cœur accueillir ces pauvres expulsés et les confier à l'assistance publique, devaient exiger du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse le remboursement intégral des dépenses que leur entretien occasionnerait. Et nous avons des raisons péremptoires de croire que c'est en vue de subvenir à ces charges que le Gouverneur a versé au budget de la province le produit de ses fructueuses confiscations. (25)

Quelle fut donc alors la cause profonde de la déportation, si l'affaire du serment ne l'explique pas, s'il faut rejeter également, comme motif premier, comme motif plausible même, la question de spéculation intéressée de la part de Lawrence? Messieurs, vous savez quelles ignominies la fameuse raison d'Etat a servi à couvrir et à justifier. Et vous savez aussi que, devant la morale éternelle, transcendante aux questions de race et de religion, cette raison d'Etat apparaît souvent comme un défi aux lois divines et humaines. Or, c'est la raison d'Etat qui donne la solution du problème acadien, et certes, loin d'exonérer le pouvoir qui a extirpé ce peuple et en a semé les débris dans des milieux hostiles où il espérait bien qu'il serait tôt anéanti, elle marque l'extraordinaire proportion de son crime, lequel ne fut ni plus ni moins qu'un crime national. Il ne vint jamais sérieusement à l'esprit des autorités anglaises de garder indéfiniment sous leur tutelle une race qui avait à leurs yeux le double tort d'être

---

(24) La thèse de l'enrichissement de Lawrence est insoutenable. Cf. *Can. Arch.* (1894) de 1755 à 1763.—"Lawrence died unmarried, and left no money or property behind him for relatives to fight over. In 1754, he inherited £10.000 sterling, from an uncle in Southampton, John Harding, Esq., but his expenses were very heavy. He paid one-half of the cost of erection of the new Government House built in 1758 and the entire cost of furnishings. The tremendous armaments and forces in garrison from 1756 to 1760 entailed on the governor an immense deal of entertaining, which explains why he died poor."—*Life and Administration of Gov. Charles Lawrence*, by James S. MacDonald. *Coll. of the .N S. H. S.* vol. XII. *Halifax.* N. S. 1906. Page 56.

(25) Voir la preuve de ceci dans *Arch. Can.* (1894) *passim*, et tout au long des deux vols de *French Neutrals*, aux archives de Boston.. Ces confiscations n'ont pas suffi d'ailleurs à couvrir ces dépenses. Lawrence laissa la Nouvelle-Ecosse fort endettée de ce chef.

française de sang, de cœur et de tradition, et surtout d'être foncièrement catholique, inébranlablement attachée aux croyances de ses pères, les seules vraies, du reste. D'un autre côté, elles jugeaient également impossible de la laisser émigrer dans les domaines du roi de France: la France, l'éternelle ennemie, se fût servie de cette force nouvelle pour tenter de reconquérir ses anciennes possessions, que l'exode en masse des habitants eût transformées en une sorte de désert, facile à réoccuper, défendu qu'il était seulement par une faible garnison.

Le seul parti à prendre en l'occurrence, pour des hommes d'Etat dont l'intérêt, l'enjeu matériel était la suprême loi, était de garder ces français, ces paysans têtus, ces méprisables et ignorants papistes, à l'intérieur de leurs frontières, par force et par ruse, en attendant l'heure favorable à l'exécution du sort qu'on leur destinait, lequel était déjà fixé dans ses lignes essentielles. Dès le 28 décembre 1720, les Lords du Commerce écrivaient de Whitehall à Richard Philipps: ''Nous inclinons à croire que les *habitants français de la Nouvelle-Ecosse ne deviendront jamais de bons sujets de Sa Majesté* tant que les gouverneurs français et leurs prêtres exerceront sur eux une aussi grande influence; pour cette raison, nous sommes d'avis qu'ils *devraient être transportés ailleurs, aussitôt que les renforts que nous nous proposons de vous envoyer seront arrivés* en Nouvelle-Ecosse...'' (26) Voilà le dessein fatidique ouvertement exprimé, et nous ne sommes qu'en 1720!

M. Henri Vaugeois a dit avec une grande profondeur philosophique: ''Dans la vie en société, qui est presque toute dominée et mue par la parole, les hommes ont commencé de rendre possible un événement, fût-ce un crime, dès la minute où ils en ont énoncé l'idée.'' (27) Réflexion très juste, et qui s'insère comme d'elle-même dans l'ordre de nos considérations et de nos déductions. L'idée de la déportation est énoncée en haut lieu: elle fera son chemin, elle aboutira fatalement. ''Quand les renforts seront arrivés'',—c'est-à-dire quand la colonie sera suffisamment peuplée de nos propres gens, quand le sol de la province aura été défriché par le travail et les sueurs des étrangers qui l'habitent maintenant, et que nous n'aurons plus qu'à recueillir les fruits de leurs longs labeurs, quand nous aurons assez de soldats pour opérer cette chose rêvée,—alors se sera l'heure. Cette heure vint en effet, lentement mais sûre-

---

(26) ''We are apprehensive they will never become good subjects to His Majesty whilst the French Governors and their priests retain so great an influence over them, *for which reason we are of opinion they ought to be removed as soon as the forces which we have proposed to be sent to you shall arrive in Nova Scotia...'' N. S. D.*, p. 58.—*Arch. Can.* (1894) *B. T. N. S.*, vol. 32, p. 395.

Ce texte est capital dans la question qui nous occupe. Lawrence dans sa fameuse lettre *supra cit.* du 1er août 1754, ne fera que reprendre, à peu près dans la même forme, l'idée exprimée ici par les Lords.

(27) *Enquête sur la Monarchie*, de Chs Maurras, p. 175.

ment. Et Charles Lawrence aura eu la gloire de forger le dernier anneau destiné à relier les deux bouts de la chaîne que la diplomatie britannique avait tendue autour des Acadiens, et d'ouvrir à ces malheureux les portes de l'exil.

Les temps étaient mûrs! Il ne fallait pas différer davantage la réalisation du plan machiavélique conçu dès le premier jour, qui avait pu se voiler sous d'hypocrites manœuvres destinées à donner le change sur les intentions réelles, mais qui n'en avait que mieux grandi dans l'ombre. Tous les procédés dilatoires qui avaient eu cours jusque-là, et qui étaient nécessités par l'état insuffisant dans lequel se trouvaient les forces anglaises, avaient eu l'avantage d'endormir les victimes et de les bercer d'illusions sur le véritable avenir qu'on leur réservait. C'était le moment de les secouer brutalement, et de les mettre en face d'un sort fixé de longue date et auquel il ne leur était pas permis d'échapper.

Les temps étaient mûrs! Quand l'Angleterre s'emparait de la péninsule acadienne, cette conquête ne marquait pas le terme de ses ambitions. Oh! ses projets allaient bien au dela de ce territoire, et même des îles adjacentes, pendant quarante années avaient donné l'exemple de la plus complète sou-
L'expansion britannique, dans toute la ferveur de ses origines, pouvait-elle se contenter d'un si mince morceau de pays? Pareille conquête n'était qu'une étape dans l'exécution d'un dessein qui n'allait à rien moins qu'à embrasser tout le continent nord-américain. (28) Or, en cette année 1755, la Grande-Bretagne jugea le moment venu de donner l'essor à sa politique mondiale. Le Canada tant convoité, elle allait en tenter à nouveau l'investissement et par l'ouest et par l'est. Pour réussir dans ses efforts du côté de l'est, ne lui fallait-il pas d'abord y mettre à néant les restes de la puissance française? Et cela voulait dire que non seulement la réduction de Beauséjour et de l'Ile Royale entrait essentiellement dans son plan d'action, cela voulait dire aussi que tous les Acadiens de la péninsule, ces français neutres, ces habitants paisibles, qui pendant quarante années avaient donné l'exemple de la plus complète soumission au gouvernement, et s'étaient distingués maintes fois, et dans des circonstances critiques, par leur fidélité à leur serment de neutralité, oui, cela signifiait que ces bons paysans, absolument inoffensifs, seraient d'abord jetés loin du théâtre des opérations que l'on méditait, balayés comme les feuilles au vent d'automne, ah! oui, "transportés ailleurs!"

Eh! quoi, dans cette avance vers le Canada, dans cette aventure triomphale que vont inaugurer les armées anglaises, laisserait-on derrière soi ce peuple de plusieurs milliers d'hommes, des étrangers, des ennemis, ces Français soi-disant neutres qu'aucune promesse n'a pu faire renoncer à leurs traditions ancestrales, au trésor de leur langue et de leur religion, ces papistes que rien, ni caresses

---

(28) Dans le *Journal* de Winslow, l'on trouve l'écho de ces aspirations, qui étaient dans l'air, pour ainsi parler.

ni menaces, n'a pu libérer de la superstition romaine? Mais l'on risquerait alors d'être pris en flanc par ces traîtres sur qui l'on ne peut pas compter, parce qu'ils ont résisté à tous les efforts tentés pour faire d'eux de bons sujets anglais, en d'autres termes pour les faire verser dans l'apostasie religieuse et nationale.

Le plus simple, et c'est même la seule solution qui se soit jamais présentée à ces grands hommes d'Etat,—le plus simple, c'est de supprimer cette race réfractaire à l'influence britannique, de la briser, de la broyer, d'en disperser les débris sur toutes les plages des nobles provinces royales du continent. Et, quand cela aura été exécuté, le reste ira tout seul. Profond raisonnement, Messieurs, qui a eu toutefois le tort de reposer sur d'inconcevables chimères, et de méconnaître, avec tous les principes du droit des gens, les notions les plus élémentaires de morale et d'humanité. C'est ainsi que la déportation des Acadiens nous apparaît comme l'un des premiers effets, et le plus abominable de tous, produits dans le monde par ce que l'on devait appeler l'impérialisme britannique; c'est le fruit de l'impérialisme avant la lettre. Pour premier essai, ce monstre naissant a fait un coup de maître, qui n'a pas été dépassé et dont l'horreur nous saisit encore, après cent soixante-sept ans d'intervalle.

Dans les Archives de la *Massachusetts Historical Society*, nous avons lu un travail navrant publié à Philadelphie en 1856 par un M. William-B. Reed, et dans lequel sont relatées, avsc un grand souci de précision, une parfaite impartialité, l'accent de la sympathie chrétienne, les tortures endurées par les ''French Neutrals'' à Philadelphie même, et en d'autres endroits de la Pennsylvanie. Des centaines de ces déportés y sont morts de misère et de mauvais traitements. Et l'auteur termine son étude, remplie de désolantes statistiques, par ces mots: ''Ces pauvres catholiques fugitifs, d'autant plus attachés à leur foi qu'ils avaient souffert, à cause d'elle, la persécution et l'exil, moururent le cœur brisé, et leur agonie est une tache qui pèse sur le nom anglais. *They died heart broken, and the stain of their agony rests upon the english name.*'' (29)

Parole terrible, qui n'est toutefois que l'expression de la vérité, le verdict de la conscience humaine, en présence d'un tel forfait!

Tous les Acadiens ne sont pas morts des suites de la déportation: la survivance, la reviviscence de cette race malheureuse, aux lieux d'où elle avait été déracinée, est même, comme nous le disait un éminent prélat, quelque chose de si extraordinaire que cela tient du miracle providentiel; mais tous en ont eu le cœur brisé: leurs misères, leurs souffrances, leurs deuils sont, pour le nom et pour le blason britannique, une tache qui ne sera jamais effacée.

HENRI D'ARLES.

---

(29) Paru dans l'*American and Gazette*. Philadelphia Saturday, March 29, 1856.

APPENDICE XII

LA TRAGEDIE ACADIENNE

(Donné à l'Université Laval, de Québec, le 16 janvier 1921)

I

Ce n'est pas de choses attrayantes que je viens vous entretenir, et je serais fort empêché si l'on m'adressait le *dic nobis placentia* des anciens. Je viens raconter des horreurs, malheureusement trop réelles. Plût à Dieu que ce ne fût qu'un mauvais rêve! Mais les documents sur lesquels notre récit va reposer sont d'une telle authenticité qu'il faut bien accepter leur réalisme brutal et en prendre son parti. Il est impossible de récuser de pareils témoignages. Plus j'étudie la question acadienne, et plus je demeure surpris du peu de retentissement qu'elle a eu à l'époque où elle reçu une solution si inélégante. Il est vrai que Lawrence avait tout prévu, et qu'en supprimant le plus possible des documents qui la concernaient, et en arrangeant le reste à sa fantaisie, il s'était flatté de rendre l'histoire la complice silencieuse et complaisante de son crime. Mais comment se fait-il que la France du temps ait accordé si peu d'attention à un tel fait? La France du milieu du 18e siècle,—l'on sait quelle elle était, les idées qui l'inspiraient quant à sa politique coloniale en Amérique, particulièrement. Ses magnifiques possessions d'outre-mer, elle n'y était plus attachée que par un fil que sa rivale viendrait bientôt trancher. Dès lors, que pouvait bien lui faire le sort lamentable de quelques milliers d'habitants français, perdus sur des grèves lointaines que ne protégeait plus l'ombre de son drapeau? Toujours est-il que la déportation de tout le petit peuple acadien fut à peine jugée digne de figurer dans la grande histoire d'alors, et que les échos qui s'en trouvent dans les pièces officielles britanniques nous la présentent uniquement sous un jour propre à la justifier. A les en croire d'ailleurs, ce fut une chose bien ordinaire, sur laquelle il n'y avait guère à gloser, et qui n'était certes pas de nature à déranger la sécurité de ces grands hommes d'Etat, sollicités par des problèmes autrement importants. J'ai dit que Lawrence avait tout prévu. Il est cependant une chose

qu'il n'a pas dû soupçonner, à laquelle il ne semble pas qu'il se soit attendu: c'est que le lieutenant-colonel John Winslow, venu du Massachusetts pour présider *manu militari* à l'exécution des hautes œuvres conçues par le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, tiendrait un journal précis et détaillé de ses propres opérations, ainsi que de celles de ses subalternes, par toute l'étendue de la péninsule. Or, ce *journal*, écrit sur grand papier, relié en trois tomes, et déposé par le petit-fils de l'auteur, Isaac Winslow, aux archives de la *Massachusetts Historical Society*, ce journal où il n'y a ni orthographe, ni style, mais qui est tout plein de faits pris sur le vif, tout bourré de chiffres comme un inventaire, et où, de place en place, l'on relève des accents de compassion devant la souffrance des victimes, et aussi comme des sursauts de honte d'avoir à accomplir une telle mission, est un document de premier ordre qui nous révèle par le menu, sans phrases, sans sentimentalisme, ce que fût la proscription du peuple acadien. C'est même le seul qu'il y ait, à proprement parler. Et certes, il suffit amplement à nous montrer tout ce qu'elle a eu d'abominable et de presque invraisemblable. Ce récit est d'autant plus probant que Winslow, il est bon de le noter, non seulement n'a aucune sympathie pour les Acadiens, mais encore a-t-il conscience de remplir un rôle glorieux et profitable à son pays. Ce soldat ne peut être accusé de préparer une charge contre Lawrence. Si, de loin en loin, il lui échappe des cris d'horreur ou de pitié, c'est bien malgré lui et en quelque sorte à son insu, car, dans le fond de son cœur, il est bien persuadé de travailler à quelque chose de très grand. D'où l'incomparable valeur de son témoignage. Or, n'en déplaise aux historiens anglais qui nous assurent qu'en somme la déportation s'est accomplie aussi humainement que possible, et qu'elle n'a rien eu de plus cruel que ce que nous présentent les traditions coloniales des divers établissements européens dans les deux Amériques, il ressort avec évidence du Journal de Winslow que ce fait, condamnable dans son principe, inouï dans les annales de l'ère chrétienne, a été exécutée avec une dureté, une férocité de moyens qui en font le crime le plus grandiose que l'histoire eût encore enregistré. Que l'on se rappelle les conclusions de l'étude que nous avons présentée, il y a deux ans, à savoir que les Acadiens, depuis les quarante années qu'ils étaient retenus malgré eux sous le joug britannique, n'avaient absolument rien commis qui méritât l'ombre d'un châtiment. Et cependant, celui qu'on leur a infligé est le plus grand après la peine de mort: première iniquité; et ce châtiment a été aggravé de toutes les circonstances qui pouvaient le rendre le plus âpre et le plus abominable. En sorte que ces pauvres paysans français, au lieu d'avoir toujours été soumis, respectueux et paisibles, auraient eu à leur charge les infractions les plus considérables envers l'autorité, celle-ci n'eût pu frapper leur culpabilité de plus de peines que leur complète innocence n'en a subies. Car, si la sentence de mort n'a pas été prononcée contre eux, elle a été cependant, pour des milliers d'entre eux, la conséquence nécessaire, l'aboutissement fatal des mauvais traitements qu'ils ont endurés dans l'exil, où la fa-

mine, les maladies infectueuses, les tortures physiques et morales devaient les décimer après une agonie plus ou moins longue. Et l'on se demande s'il n'eût pas mieux valu pour eux être passés immédiatement au fil de l'épée, qu'aller traîner en terre hostile un esclavage qui a broyé leur âme, déchiré toutes les fibres de leur cœur, à tel point que la mort leur apparaissait comme une libération.

Le *Journal* de Winslow est donc la maîtresse pièce qui a permis de reconstituer le récit même de la déportation et de bien mesurer les proportions des premiers actes de la *Tragédie Acadienne.* Il y en a eu plusieurs, en effet. Ce serait une grande erreur de s'imaginer que, la proscription accomplie, fût-ce dans les conditions les plus épouvantables, les déracinés aient été mis à même de se refaire, en de nouveaux entours, une existence convenable, de se recomposer une vie qui, sans avoir, certes, les grâces de l'ancienne, leur eût encore offert quelques éléments de bonheur. Il semble que ce soit là le vœu que Lawrence ait formé pour eux, à la fin de la circulaire par laquelle il informait les gouverneurs des diverses provinces royales, du bannissement des neutres français.[1] Or. étant donné ce que nous savons de la réception qui leur fut faite, et que Lawrence ne pouvait pas ne pas prévoir avec certitude, ce souhait, de sa part, n'est pas le fruit de l'ignorance de l'état d'esprit puritain et sectaire des milieux où il allait semer les victimes de sa politique sans entrailles, il n'est pas non plus le fruit d'une ironie, si amère qu'on la suppose: il est simplement la manifestation d'une hypocrisie grossière et bien digne de ce personnage. Lawrence savait parfaitement le genre d'accueil qui attendait les Acadiens, mais il n'a pas voulu se refuser le plaisir de leur souhaiter succès et prospérité dans la carrière que leur ouvrait son décret d'expulsion. Ne faut-il pas toujours observer les lois de l'étiquette officielle? Un peu d'eau bénite de cour, cela fait si bien, même par dessus une monstruosité. Et donc, la déportation, loin d'être un épisode accidentel qui a interrompu un moment des destinées qui devaient vite se reprendre, fut en réalité un sombre prologue: le drame horrible devait se dérouler pendant des années et des années, à travers une infinité de péripéties qui donnent le frisson. Et de même que, pour les scènes premières, nous avons dans Winslow une source d'information extrêmement précieuse, les archives de divers Etats ont gardé les pièces relatives aux infortunés qui furent débarqués sur les plages en 1755, 1756 et au-delà, et qui furent reçus à contre-cœur, humiliés, maltraités, considérés comme des êtres dangereux, confiés à l'assistance publique qui leur distribua avec parcimonie ses secours, quand elle ne les leur refusa pas complètement, souvent emprisonnés, fouettés. A Boston, particulièrement, il y a deux énor-

(1) ...It was judged a necessary and the only practicable measure to divide them among the Colonies where they may be of some use, as most of them are healthy strong people... and they may become profitable, and it is possible, in time, faithful subjects''.—Geo. Lawrence to the governors on the Continent, Halifax, 11 Aug. 1755.—N. S. D., p. 278.

mes registres où ont été recueillis les originaux de toutes les procédures, requêtes, délibérations auxquelles l'arrivée de ces parias dans le Massachusetts, leur distribution ici et là, les années d'exil qu'ils y ont passées, ont donné lieu. Oh! que ces documents font mal à lire! Quelles plaintes amères s'en exhalent! Comme ils sont tout baignés de larmes et de sang! Dans quelle situation sans issue furent plongés ces français neutres!

C'est à l'aide du *Journal* de Winslow, et des informations puisées dans les archives américaines, celles de Boston surtout, que nous allons essayer de donner quelque idée de la *Tragédie acadienne.* La matière est immense. Il y faudrait un grand ouvrage, où l'inédit abonderait. Car cette question n'a jamais été qu'effleurée. Nous ne pourrons qu'en dessiner les grandes lignes. J'ai dit que j'utiliserais surtout les archives du Massachusetts. Elles sont d'abord plus riches, plus fournies que celles des autres Etats sous ce rapport. Puis, il y est sujet, non pas seulement des Acadiens qui ont séjourné dans les limites de cette province, mais assez souvent des autres. Plusieurs des vaisseaux qui emmenaient leur cargaison d'exilés ont fait escale dans le port de Boston, avant de reprendre leur route vers l'endroit qui leur avait été marqué. C'est là que les proscrits ont été débarqués en plus grand nombre. La manière dont on les a traités ne diffère pas sensiblement de celle qui fut adoptée ailleurs: avec quelques variantes ces malheureux ont été partout comblés d'ignominies. Boston était le centre et a en quelque sorte donné le ton. Et nous pourrions répéter à son propos le texte classique: *ab uno disce omnes.* M. Alfred Poizat a dit que les grands poètes tragiques n'ont pas inventé le sujet de leurs drames: ''les sujets tragiques, c'est la vie qui les crée à travers l'histoire et la légende''.[2] Examinons donc ce sujet que la vie a créé à travers l'histoire d'Amérique au dix-huitième siècle. Rien qu'en suivant de près, d'après les sources, la réalité, nous toucherons un fonds tragique au prix duquel les plus sombres horreurs du théâtre de Shakespeare paraîtront d'aimables fables.

II

Nous sommes au commencement de septemmbre. C'est la belle saison en Nouvelle-Ecosse, et particulièrement dans cette région que Longfellow devait immortaliser et qui a gardé le nom de vallée d'Evangéline. Winslow est à Grand-Pré. Il s'était, depuis quelque temps déjà, commodément installé dans le presbytère, et avait transformé la place de l'Eglise en camp retranché. Prebble, l'un de ses lieutenants, l'avait félicité d'avoir fait un tel choix pour sa résidence: ''Nous nous réjouissons d'apprendre que vous êtes arrivé sain et sauf aux Mines, et aussi de savoir que vous avez d'aussi bons quartiers-généraux pour vous et pour vos soldats, étant donné que vous avez pris posses-

---

(2) *Le Symbolisme, De Baudelaire à Claudel.* Introduction, p. 34. (La Renaissance du Livre, Paris 1919).

sion du presbytère. J'espère que vous remplirez à merveille les fonctions de prêtre.'' (3) Par un ordre du jour en date du 7 septembre, le lieutenant colonel avait convoqué pour les trois heures de l'après-midi, dans l'église de Grand-Pré, les hommes et les jeunes gens de ce village et des villages avoisinants, à l'effet de leur communiquer les dernières instructions de Sa Majesté. Ses subalternes, Murray, Prebble et autres, devaient tenir de semblables réunions dans les autres régions de la province confiées à leur zèle. Malgré les événements extraordinaires de ces dernières semaines, le ravissement de tout ce qu'ils possédaient en fait d'armes à feu, l'emprisonnement dans la petite île Saint-Georges de cent quinze délégués que Lawrence avait mandés à Halifax, tout ce déploiement militaire autour de leur petite église paroissiale, il semble que les Acadiens ne s'attendaient pas au coup de foudre dont leurs bourreaux allaient les frapper. Winslow, parcourant les campagnes, à la veille de prononcer contre ce peuple la sentence qui va le briser à jamais, note dans son journal: (4) ''Température magnifique. Les habitants sont très occupés à faire leurs moissons.'' A l'heure dite, le 5 septembre,—un vendredi—l'église se remplit de quatre cent dix-huit hommes et jeunes gens, et le lieutenant-colonel, debout devant une table placée dans le chœur, adresse à l'assemblée une proclamation de laquelle nous détachons les passages les plus saillants: ''Je suis ici pour vous faire savoir les ordres du Roi à votre égard. Le devoir que j'ai à remplir, bien qu'impérieux, répugne à ma nature et à mon tempérament, comme il va vous répugner à vous-même, qui êtes de la même espèce que moi. Mais il n'y a pas à tergiverser: vous et moi n'avons qu'à obéir. Vos terres, vos maisons, tous vos troupeaux, tout votre bétail, sont confisqués au profit de la Couronne, ainsi que tout ce que vous possédez, sauf votre argent et vos ustensiles de ménage; quant à vous, vous allez être déportés hors de la province. Et tous les habitants français de ces districts auront le même sort. Je ferai tout en mon possible pour que les familles entières prennent place à bord des mêmes vaisseaux, et pour que cette déportation, qui va vous causer de graves ennuis, vous soit adoucie dans la mesure où le permettra le service de Sa Majesté. Je fais des vœux pour qu'en quelque partie du monde où vous alliez, vous deveniez des sujets fidèles et formiez un peuple paisible et heureux. En attendant, nous vous déclarons que vous êtes prisonniers du Roi.''(5)

Voilà la première scène du drame que j'ai entrepris de vous exposer. Elle

---

(3) ''Forte Cumberland — Aug. 24th, 1755. — ...we rejoyce to hear of your safe arrival at Mines and are well pleased that you are provided with so good quarters for yourself and soldiers and as you have taken possession of the Fryars House, hope you will execute ye office of a Priest...'' Jedediah Prebble.—(*Winslow's Journal*, N. S. H. S., vol. III, p. 99).

(4) ''1755, September the 4th... A fine day and the inhabitants very busy about their harvest...'' *Journal*, ibid., p. 94.

(5) *Winslow Journal*, ibid., 94-95.

ne manque pas de caractère. Et, pour en mettre mieux en relief les divers éléments, faisons-en l'analyse. Elle comporte d'abord une escroquerie de grande envergure. Les Acadiens sont dépouillés de tout ce qu'ils possèdent, biens, meubles et immeubles: on leur permet seulement de garder l'argent qu'ils peuvent avoir et d'emporter avec eux quelques effets de ménage, *household goods.* Mais ce dernier privilège va se réduire à peu de chose, avec la restriction formulée par Winslow, à savoir en autant que cela n'encombrera pas trop les bateaux sur lesquels ils vont être embarqués. Or, ces bateaux seront en petit nombre, et les proscrits y seront entassés comme des sardines; ils en occuperont les cales et même les ponts ouverts à tous les vents du large; ces chargements humains dépasseront de beaucoup leur jauge. En sorte qu'il ne restera pas d'space libre pour ces humbles objets familiers dont on leur parle. Quant à l'argent, ils n'en ont jamais touché beaucoup. Leur richesse consiste essentiellement en biens-fonds et en larges troupeaux. C'est la plus stable de toutes. Et elle est considérable. La pauvreté est inconnue en Acadie. Et jamais colonie n'a joui d'une prospérité plus générale et plus réelle. La base de cette prospérité, c'est la terre qui y est extrêmement fertile, ces belles prairies basses qu'on a arrachées à la mer, grâce à ces ingénieux endiguements qu'on appelle *aboiteaux,* et où les moissons lèvent avec abondance. Ce sont encore ces immenses troupeaux qui fournissent aux habitants, avec le lait et la chair pour se nourrir, la laine pour leurs vêtements. En s'emparant de tout cela, le gouvernement ruine donc du coup cette population. L'on a calculé qu'en bestiaux seulement, les Acadiens avaient pour une valeur d'au moins deux millions, ce qui était énorme pour l'époque, et vu le chiffre des habitants. Ce n'est pas une réquisition que l'on opère sur eux, et l'on n'est d'ailleurs pas en temps de guerre; ce n'est pas non plus une détention momentanée; il n'est pas question davantage de les rembourser de ces confiscations. L'on fait, sans autre forme de procès, main basse sur tout ce qu'ils ont, sans leur promettre compensation quelconque en d'autres lieux; on jette sur le pavé ces propriétaires à l'aise, on les réduit au dénuement le plus complet. En un instant, voilà qu'est aboli un état social qui n'a peut-être pas eu son pareil dans l'histoire, à ce seul point de vue de l'égale répartition des biens matériels. Mgr Touchet, repassant à grands traits, dans son discours *pour les Arméniens,* les dévastations commises par les Allemands partout où ils ont porté leurs armes, dit ceci: "Ils ont fait pleurer la beauté du monde." (6) Il y avait, dans la péninsule de la Nouvelle-Ecosse, une forme de beauté qui naissait, non seulement de la qualité des âmes qui l'habitaient, de la pureté de leurs mœurs, de leurs vertus évangéliques, mais encore de l'harmonie avec laquelle la Providence y avait répandu la saine

---

(6) "Cet injuste, ce barbare, cet incendiaire de cathédrales, qui fait pleurer la beauté du monde..." Pour les Arméniens. Discours prononcé par S. G. Monseigneur Touchet, Evêque d'Orléans, en l'église de la Madeleine, le dimanche 13 février 1916. Page 4. (Paris, Bloud et Gay, éditeurs, 1916).

prospérité. Cette beauté, les Anglais l'ont ravagée à jamais; et ils ont ainsi fait pleurer également la beauté du monde. La beauté quelle qu'elle soit, c'est quelque chose qui appartient en quelque sorte à l'univers entier; y toucher, la profaner, la diminuer, la détruire, c'est attenter au trésor du monde. Car, les ordres de Lawrence étaient précis: tout ce qui ne pût pas être converti en espèces sonnantes ou devenir une proie facile aux mains des forbans qui entouraient le gouverneur, fut réduit en cendres. Eglises, maisons, granges, moulins, moissons, tout cela fut brûlé. "Vous ferez le désert derrière vous, avait mandé cet homme: ce qui ne pourra pas être emporté ou vendu, devra être livré aux flammes. Il faut décourager, par un tel spectacle, ceux des proscrits qui seraient tentés, un jour ou l'autre, de venir s'établir sur leurs anciennes terres." (7) Et donc, la proclamation de Winslow réduit les Acadiens,—ces gros habitants, comme qui dirait,—à la mendicité. Il leur annonce ensuite qu'ils vont être déportés. Il ne dit pas où. Ce n'est pas d'expulsion qu'il s'agit. Ce serait déjà une grande cruauté. Mais enfin, les victimes auraient du moins la liberté de leurs mouvements. Le choix de leur exil ne leur est pas laissé. Elles iront là où on les mènera, en lieu sûr. Le colonel ajoute qu'il s'efforcera de mettre les mêmes familles sur les mêmes vaisseaux, de manière à empêcher qu'elles ne soient démembrées: *I shall do everything in my power that whole familys shall go in the same vessel.* Donnons-lui crédit de cette intention; nous croyons qu'elle fût sincère. Aucun document ne contient d'ordre contraire; et l'on ne peut soutenir que la barbarie des autorités ait été jusqu'à commander que les familles fussent disloquées. Mais dans la pratique, c'est cependant ce qui s'est produit dans un très grand nombre de cas, j'oserais dire dans la presque totalié des cas. Car Winslow ne put être partout pour veiller à ce que sa parole sur ce point fut respectée. Il avait, par exemple, dans Murray, un subalterne qui ne manquait pas de lettres,—sa correspondance, à l'écriture très belle, est émaillée, à l'occasion, de souvenirs classiques,—mais qui procéda dans l'exécution de son mandat avec une fureur glacée. Et à Grand-Pré même, où présidait le colonel en personne, l'embarquement des proscrits a été loin de se faire avec discipline et mesure. En somme, la confusion la plus extrême a marqué cet acte aux divers endroits assignés pour le rendez-vous des proscrits. D'abord, les vaisseaux ont mis du temps à venir, et ces retards énervaient les autorités, les agaçaient, elles qui voulaient faire vite et se débarras-

---

(7) "You will destroy all the villages on the North and North West Side of the Isthmus that ly at any distance from the Fort of Beauséjour, and use every other method to distress, as much as can be, those who may attempt to conceal themselves in the woods..." (Lawrence to Monckton, Halifax, 8 Aug. 1755, *N. S. D.*, p. 270).—"...you must proceed by the most vigorous measures possible not only in compelling them to embark but in depriving those who shall escape of all means of shelter or support by burning their houses, and by destroying every thing that may afford them means of subsistence in the country". (Instructions for Winslow, etc., *N. S. D.*, p. 272).

ser au plus tôt de cette besogne. Puis, il n'en vint pas assez, et l'on fut obligé de surcharger tellement les navires que tout le monde en perdait la tête. Et il semble également que tous ces bourreaux du peuple acadien, Lawrence tout le premier, aient été surpris et effrayés de l'immensité de la tâche qu'ils avaient entreprise: envoyer tant de monde en exil. Dans une lettre aux Lords du Commerce, le gouverneur avouera que ce ne fût pas une petite chose que d'expulser *such a prodigious number of people,* un nombre si prodigieux d'habitants. (8) Il en est donc résulté que la promesse solennelle faite par Winslow s'est trouvée vaine. L'embarquement des Acadiens a été opéré dans de telles conditions de hâte, au milieu d'un tel désordre que l'on ne s'y reconnaissait plus. Séparées au point de départ par la force des circonstances, comment les familles auraient-elles pu se rejoindre au point d'arrivée, quand les bateaux qui emportaient ces malheureux faisaient voile pour les diverses colonies du continent, depuis le Massachusetts jusqu'à la Caroline du Sud et la Georgie? Nous insistons sur ce fait, qui peut, si on le veut, avoir eu dans son principe, quelque chose d'accidentel, qui n'a pas été l'objet d'un ordre exprès. Mais que la cause ait été indépendante ou non de la volonté des auteurs de la déportation, les conséquences en ont été les mêmes pour les victimes; et il est facile de comprendre tout ce qu'elles ont eu d'aggravant pour leur sort déjà si lamentable. Il y a eu des familles qui ont été ainsi démembrées à tout jamais, d'autres dont les éléments n'ont pu se réunir qu'après dix, vingt, trente années de recherches. Il y a d'ailleurs une formule de droit qui ne permet pas de ne pas rendre Winslow responsable, en dépit de son engagement, de cette dernière infortune: lorsque l'on pose une cause mauvaise, l'on accepte et l'on prend sur soi tout ce qui en découle. Or, il est assez prouvé que la déportation même porte tous les caractères qui constituent le crime. Par conséquent, l'on ne saurait exonérer ni Lawrence ni aucun de ses soudards de tout ce qui est venu se greffer sur cette infamie, comme une conséquence nécessaire, pour la rendre plus noire et plus irrémédiable. Quoiqu'ils en aient dit, ils ont voulu éparpiller sous tous les cieux les *pierres du foyer* acadien. (9)

Le récit du premier embarquement à Grand-Pré nous est donné au long par Winslow; que l'on me permette d'en citer quelques extraits: cela renseignera sur ce qui s'est passé ailleurs, pendant plusieurs mois qu'ont duré la chasse aux victimes et leur rassemblement dans les divers ports de la péninsule: "10 septembre. J'ai remarqué ce matin parmi les Français une agitation inaccoutumée qui m'a donné de l'inquiétude. Afin de protéger le service de Sa Majesté, nous convînmes, mes officiers et moi, de séparer les prisonniers, et d'en

---

(8) "...the securing and embarking such a prodigious number of French inhabitants".(*Lawrence to Sir Thomas Robinson, Sec. of State.* Halifax, 30 nov. 1755. N. S. D. P. 285).

(9) C'est le titre d'un remarquable ouvrage de M. Henry Bordeaux.

faire monter cinquante sur chacun des cinq vaisseaux arrivés de Boston, et de commencer par les jeunes gens. Le capitaine Adams et les capitaines des vaisseaux reçurent ordre de tout préparer pour l'embarquement des captifs. Je fis venir le père Landry, celui d'entre les Acadiens qui parlait le mieux l'anglais. Je lui dis que nous allions commencer l'embarquement d'une partie des habitants, que nous avions décidé d'en embarquer 250 le jour même, et que nous commencerions par les jeunes gens. Je le chargeai d'avertir ses compagnons de cette décision qui l'a beaucoup surpris. Je lui dis qu'il fallait que la chose se fit, que je donnerais ordre de mettre tous les prisonniers en lignes de six hommes de front, avec tous les jeunes gens à gauche, et que la marée ne me permettait pas de leur accorder plus d'une heure pour se préparer. Toute la garnison fut appelée sous les armes et placée derrière le presbytère entre l'église et les deux portes de l'enceinte palissadée. Selon mes ordres, tous les habitants français furent rassemblés, les jeunes gens placés à gauche. Ensuite, j'ordonnai au capitaine Adams, aidé d'un lieutenant et de 80 sous-officiers et soldats, de faire sortir des rangs 141 jeunes gens et de les escorter jusqu'aux transports. J'ordonnai aux prisonniers de marcher. Tous répondirent qu'ils ne partiraient pas sans leurs pères. Je leur dis que c'était là une parole que je ne comprenais pas, car l'ordre du roi était pour moi absolu et devait être exécuté impérieusement; que je n'aimais pas les mesures de rigueur, et que le temps ne permettait pas de pourparlers ou de délai. J'ordonnai à toutes les troupes de mettre la baïonnette au canon et de s'avancer sur les Français. Je commandai moi-même aux quatre rangées de droite des prisonniers, composées de vingt-quatre hommes, de se séparer du reste; je saisis l'un d'entre eux qui empêchait les autres d'avancer et lui ordonnai de marcher. Il obéit, et les autres le suivirent, mais lentement. Ils s'avançaient en priant, en chantant et en se lamentant, et sur tout le parcours (un mille et demi) les femmes et les enfants à genoux priaient et faisaient entendre de grandes lamentations. (Dans le texte original de Winslow, aux archives de la *Mass. Hist. Soc.*, les mots *great lamentations* ont été soulignés, et vis-à-vis ont été mis à la marge ces deux mots: *no wonder! ce n'est pas étonnant!*) J'ordonnai ensuite à ceux qui restaient de choisir parmi eux cent neuf hommes mariés qui devaient être embarqués après les jeunes gens... Ainsi se termina cette pénible tâche qui donna lieu à une scène navrante. *Thus ended this troublesome job which was a scene of sorrow.*'' (10)

Ce récit est typique. Si Winslow, qui avait pourtant promis de montrer de l'humanité dans l'exécution des ordres qu'il avait reçus, a agi avec une telle rigueur, à quelles brutalités ne se sont pas livrés ses officiers qui opéraient ailleurs, et qui avaient les mains libres? La scène de navrance dont il parle à la fin ne fut que le prélude des scènes de désespoir dont les rivages de l'autre-

---

(10) (*Journal*, Ibid., p. 108-9-10).

fois riante Acadie ont été le théâtre durant de longs mois. En une autre circonstance, il lui échappa de dire: ''J'en ai pesant sur le cœur et sur les mains.'' (11) Et encore: ''J'ai hâte d'en avoir fini avec cette ennuyeuse affaire qui est la plus pénible de toutes celles que j'ai jamais eu à accomplir.'' (12) Ces derniers mots sont dans une lettre à Handfield, qui opérait à Annapolis, Port Royal. Et celui-ci de répondre à son commandant: ''Je m'unis à vous de tout cœur pour souhaiter que nous fussions quittes tous les deux de cette sale besogne... '' (13) Voilà des aveux qui ont leur importance et qui en disent long sur les abominations qui ont accompagné la déportation, car ces militaires n'avaient rien de ce qu'on appelait en France au dix-huitième siècle ''l'homme sensible''. L'on aura remarqué aussi sans doute combien, dans ce premier embarquement, Winslow s'occupe peu de voir à ce que les mêmes familles prennent place ensemble. Le colonel a bien d'autres soucis!

C'est en octobre seulement, quand déjà les proscrits étaient à bord depuis des semaines, que les premiers bataux firent voile vers les colonies. Jusqu'au printemps de 1756, la mer fut sillonnée de navires débordant de malheureux qu'ils allèrent jeter sur les plages de l'Atlantique. Et ici commence le deuxième acte interminable du sombre drame: l'exil des Acadiens sur des côtes inhospitalières, leur éparpillement dans les milieux les plus fanatiques, les plus fermés à tout sentiment de pitié, les plus âpres, les plus durs qu'il fût possible d'imaginer. Dante a parlé de l'exil en homme qui en avait senti la morsure: ''Tu laisseras tout ce qui t'est le plus cher, mais ce n'est là que le premier trait que lance l'arc de l'exil. Tu éprouveras combien est amer le pain de l'étranger, et quel dur chemin c'est de gravir et descendre l'escalier d'autrui.'' (14) Ces vers font écho à ce que l'Esprit de Dieu avait inspiré au prophète: ''là où on est reçu comme étranger, est-il écrit au livre de l'Ecclésiastique, on n'ose pas ouvrir la bouche. Mon fils, puisses-tu ne pas mener une vie de mendiant! Mieux vaut mourir que de mendier. Quand un homme en est réduit à regarder vers la table d'un autre, sa vie ne saurait compter pour une vie. C'est une triste vie que d'aller de maison en maison.'' (15) Toutes ces humiliations, toutes ces tristesses pires que la mort, vont être désormais le lot de ces paysans autrefois très-à-l'aise, qui vivaient heureux et paisibles sur les

---

(11) ''Things are now very heavy on my hearts and hands...'' (To Murray. From Grand-Pré, Sept. 5th., 1755). (*Journal*, p. 97).

(12) ''...that once at length we may get over this troublesome affair, which is more grievous to me than any service I was ever employed in...'' (*To Handfield*, Sept. 19th, 1755. *Journal*, p. 134).

(13) ''...I hartily joyne with you in wishing that we were both of us got over this most disagreable and troublesome part of the service...'' (*John Handfield to Winslow*, Annapolis Royal, Sept. 3rd 1755, *Journal*, p. 142).

(14) Par. XVII, 55-60.

(15) Eccli. ch. XXIX et ch. XL.

domaines que leurs pères avaient défrichés, et où ils trouvaient, dans un labeur consciencieux, le contentement de l'esprit, et les biens nécessaires à leur subsistance. Et que de cruautés de tout ordre vont venir s'ajouter à leurs premiers malheurs, pour alourdir leur existence errante! Ces sans-patrie vont être pris dans un enchaînement d'infortunes qui aura quelque chose d'inextricable. Des avalanches de maux vont achever de broyer leur âme et leur corps. Et d'abord, ils n'étaient pas attendus là où on les a envoyés. Lawrence s'était bien gardé de prévenir les gouverneurs des provinces de l'arrivée de ces parias. La moindre convenance exigeait qu'il les consultât à l'avance, et qu'il demandât leur assentiment. Rien n'en fut fait. Prévoyant sans doute des objections qui l'eussent frustré de ses desseins, il se contenta de remettre aux capitaines des vaisseaux chargés de transporter les exilés, une lettre-circulaire à l'adresse du gouverneur de chacune des provinces où les Acadiens devaient être débarqués, leur expliquant ceci: premièrement, que la sécurité de la Nouvelle-Ecosse lui avait fait un devoir d'en déporter tous les habitants français; 2° qu'ils voulussent bien l'aider, coopérer à son œuvre de protection des intérêts britanniques, en recevant dans le territoire soumis à leur juridiction, quelques centaines ou quelques milliers de ces sujets ingouvernables, nuisibles, dangereux. Un tel procédé souleva la colère de plusieurs de ces gouverneurs, et les autres en manifestèrent un grand étonnement. Qu'arriva-t-il? C'est que les Acadiens furent les premiers à souffrir d'un tel procédé offensif des droits de ces Excellences. Lawrence se prenait-il pour un potentat à qui tous ses collègues des autres provinces du continent devaient obéissance? Pourquoi n'avait-il pas d'abord sollicité leur avis? Pourquoi ne s'était-il pas assuré auparavant s'ils recevraient ou non ces neutres français? Qu'avait-on besoin de cette engeance maudite? Si elle n'était pas bonne pour la Nouvelle-Ecosse, était-elle meilleure pour les autres colonies? Celles-ci n'auraient-elles pas à souffrir également de sa présence dans leur sein? Pourquoi n'avoir pas expédié ces gens en Angleterre, ou en France, au bout du monde plutôt? Les protestations, contre cette imposition de colons ennemis, de papistes français, pleuvent. En tel Etat, par exemple, le gouverneur refuse d'en laisser débarquer un seul, et les capitaines des vaisseaux reçoivent l'ordre de faire voile pour l'Angleterre avec leur cargaison d'*indésirables*. Dans les autres ports, ces capitaines doivent parlementer longtemps, parfois durant des semaines, avec les autorités, avant d'avoir la permission de débarquer les proscrits.Ces gens de mer sont pressés; ils ont d'autres chargements à prendre; tout retard leur fait perdre de l'argent. En hommes pratiques, cela ne peut leur aller. D'autre part, pour toutes sortes de raisons, où le souci matériel entre pour beaucoup, les autorités ne se hâtent pas, dans l'état actuel de leurs finances, de prendre à leur charge cette armée de misérables. Durant tous ces pourparlers, les Acadiens languissent à bord des vaisseaux: c'est l'hiver; ils ne sont pas protégés contre le froid, la neige, les pluies; mal nourris, n'ayant pas d'eau potable, manquant de tout, la maladie fait parmi eux les plus grands ravages. Chose incroyable! Même à

Boston, on fait difficulté pour les recevoir. Et pourtant, ce sont des milices du Massachusetts qui sont venues effectuer la déportation, et c'est Shirley, le gouverneur de cette province, qui avait, de concert avec Lawrence, ourdi ce beau plan. Mais quand les bateaux arrivent, Shirley est absent. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il ait pris aucune disposition en vue de l'arrivée possible des neutres français. C'est donc le lieutenant-gouverneur Phips, qui, avec son conseil et la chambre des représentants, est chargé d'adopter les mesures d'urgence que demande une situation si imprévue. Ah! ces mesures, comme elles furent mesquines, étroites, sévères! Les Acadiens sont semés, çà et là, dans les divers bourgs, et remis à l'assistance publique, qui tiendra un compte minutieux de toutes les dépenses qu'occasionnera leur entretien. Il faudra que ces versements à même les fonds de chaque municipalité, soient rigoureusement remboursés par la Nouvelle-Ecosse. J'ai dit que les Acadiens furent semés; j'aurais dû plutôt mettre: parqués. Et si vous voulez un exemple de la rigueur avec laquelle ils furent surveillés, voici un extrait d'une loi passée en conseil le 20 avril 1756: (16) ''Il est décrété par le gouverneur en conseil et la chambre des représentants qu'à partir du 1er mai 1757, les habitants de la Nouvelle-Ecosse ne devront pas sortir des limites du bourg dans lequel ce gouvernement les a placés sans une permission écrite; en cas de contravention, le ou les coupables devront être arrêtés et traduits devant un juge de paix; en cas de récidive, celui, celle ou ceux qui seront coupables seront passibles d'une amende n'excédant pas dix schellings ou de recevoir publiquement un nombre de coups de fouet n'excédant pas dix...'' Et voici, choisi parmi des centaines d'autres semblables ou plus odieux encore, un spécimen de la manière plutôt forte que l'on appliqua à ces exilés: ''Pétition de Charles et Nicolas Breau. Quelque temps après leur arrivée à Boston, les pétitionnaires furent envoyés avec leur famille composée de neuf personnes en tout, au bourg de Hanover, où ils furent installés sous la surveillance d'un nommé John Bailey, dans la maison réservée pour les déportés. Pendant leur séjour à cet endroit, c'est-à-dire jusqu'à samedi dernier, ils se sont efforcés par leur travail, ainsi que leur autre frère et leurs quatre sœurs, de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs parents. Bien qu'ils aient constamment travaillé, car on les employait soit à couper du bois, soit à enlever la pierre ou à d'autres travaux des champs, ils n'ont jamais reçu un sou en retour, et pendant les 14 derniers jours, c'est à peine si on leur a donné à manger, et encore les vivres étaient-ils tous de mauvaise qualité. Samedi dernier, une vingtaine d'hommes à l'air menaçant ont pénétré dans l'habitation des pétitionnaires, et plusieurs portaient des cordes dans leurs mains. Ils ont entraîné le père et la mère des pétitionnaires, vieillards âgés de soixante-quatre ans, dans une charrette et les ont emmenés dans un endroit inconnu,

---

(16) Pour toutes ces références, nous renvoyons aux *French Neutrals, Archives du Massachusetts*, deux cahiers, et aux *Arch. Can.* (1905) *App. E.*

ayant auparavant attaché avec les cordes qu'ils avaient apportées le pétitionnaire Nicolas et un de ses frères afin qu'ils ne pussent suivre leurs parents âgés et sans défense. Le dit John Bailey tenait le dit Nicolas à la gorge pendant qu'un autre l'attachait... Boston, 26 avril 1756.'' Ou encore, c'est Augustin Hébert, qui, dans une requête au lieutenant-gouverneur Spencer Phips, expose qu'il a été traité très brutalement par le capitaine Conligot, qui lui a arraché un de ses enfants, lorsque le pétitionnaire parvenait à les faire vivre par son travail. Et non content de cela, il a battu votre malheureux pétitionnaire au point que celui-ci a pu à peine marcher pendant deux semaines.'' C'est Laurence Mius qui ''déclare au gouverneur Pownall que vers le commencement du mois de mars 1758, les conseillers de Methuen, ont envoyé le pétitionnaire et son frère travailler, leur promettant le salaire qu'on payait aux autres dans cet endroit. Ils ont travaillé pendant deux mois, mais lorsqu'ils sont allés pour retirer leurs salaires, votre pétitionnaire a reçu trois verges de vieille toile évaluée à 7 deniers la verge, deux livres de morue sèche, et une livre de graisse de porc, et son frère n'a guère reçu davantage... Le frère de votre pétitionnaire a travaillé pour la valeur de 3 pistoles et 15 shellings, mais lorsqu'il a réclamé ce montant, non seulement on lui a refusé le paiement de son travail, mais il fut chassé et poursuivi par un homme armé d'un tisonnier, qui le frappa dans le côté. Le coup qu'il reçut lui fit cracher du sang pendant le reste du jour... Son assaillant lui dit que, sans la crainte de la justice, il l'aurait tué comme une grenouille...'' C'est John Labador qui expose que ''depuis dix semaines il n'a reçu pour subsistance qu'un quartier d'agneau, et une pinte de lait par jour pour une famille composée de sept personnes. Il n'a pas de bois parce qu'on lui a refusé un bœuf pour transporter chez lui celui qu'il a coupé lui-même; il est présentement abandonné avec sa famille, sans vivres et sans feu dans une maison qui n'a ni porte ni toit. Lorsqu'il pleut, il leur faut transporter leurs lits sous le vent afin de se mettre à l'abri de la pluie et de la neige fondant. Il lui arriva un jour de faire remarquer à un conseiller qu'ils étaient inondés dans la maison; celui-ci répondit d'y construire un bateau et d'y naviguer...''

J'ai là, sous les yeux, toute une masse de documents, que j'ai copiés moi-même ou fait photographier d'après les originaux, tous remplis des plus abominables cruautés, tous exhalant de ces plaintes dont je viens de vous faire entendre quelques accents. Ces malheureuses familles, déjà démembrées dès leur départ pour l'exil, se voient souvent ravir par force les enfants qui leur restent. Et on ne leur permet pas de se visiter d'un village à l'autre. Elles sont tenues dans l'isolement, séquestrées en quelque sorte, l'objet d'une surveillance jalouse. Il faudrait écrire sur cet ensemble de pièces où éclate la méchanceté humaine les mots de Shakespeare: horreur! horreur! horreur! Parmi toutes ces brutalités dont le détail serait infini, l'on relève un seul acte inspiré par la pitié, un seul! Il en est d'autant plus précieux. Il est de Thomas Hutchinson, qui devint plus tard gouverneur de la province et qui s'en fit le

premier historien. Laissez-moi vous le citer. Il nous reposera des émotions et des frémissements que les notations précédentes ont soulevés en nous:

"A son Excellence William Shirley, etc. Votre pétitionnaire ayant été informé de la profonde détresse dans laquelle étaient les habitants français, à bord des bateaux récemment arrivés dans ce port, est allé visiter l'un de ces bateaux où il a trouvé plusieurs des passagers en train de périr, par suite des souffrances qu'ils avaient endurées; entr'autres une veuve respectable et âgée, qui était gravement malade depuis quinze jours sans avoir reçu le moindre soin. Votre pétitionnaire ordonna qu'elle fut débarquée et logée dans une de ses maisons, et pourvût également à ce qu'elle fut soignée. Mais toutes ses attentions furent inefficaces: elle est morte quelques jours après. Avant de rendre le dernier soupir, elle me supplia, au nom de notre commun Sauveur, d'avoir compassion de ses enfants, savoir deux fils, deux filles et un petit-fils. Ces enfants ont depuis demeuré à Boston et ont eu fréquemment recours au pétitionnaire. Mais ils m'informent maintenant que l'on veut les transporter dans quelque lointain village et cela les met au désespoir. Votre pétitionnaire demande humblement que cette petite famille du nom de Benoit continue à habiter Boston, ou qu'elle aille résider à Cambridge avec une famille du nom de Robichaud. Et il est prêt à se porter garant, s'il le faut, de la correction de la conduite de ces malheureux enfants..."

C'est là tout ce que les documents officiels du Massachusetts nous présentent en fait de sympathie et de compassion accordée aux infortunés Acadiens. C'est peu, mais cela suffit pour nous faire bénir le nom de celui qui a senti ses entrailles s'émouvoir devant tant de malheurs immérités. Parmi tous ces puritains soi-disant évangéliques, Thomas Hutchinson est le seul qui ait montré à l'égard de ces neutres français de la charité chrétienne.

III

C'est une notion philosophique, basée sur la nature des choses et sur l'expérience, que le mal est essentiellement stérile. Et la métaphysique va jusqu'à dire qu'il est le non-être, *non ens*. Et comment le non-être produirait-il des résultats appréciables, à quelque point de vue que ce soit? Le bien seul fonde. Le mal est, en soi, un agent de ruine et de mort. Entre tous les crimes qui furent jamais commis, et qui, par conséquent, n'ont pu enfanter que la destruction, il n'y en a peut-être pas eu de plus parfaitement inutile, sous quelque face qu'on le considère, que celui dont nous venons de vous exposer les grandes lignes, ni qui ait tourné davantage au détriment de ses auteurs. Et je ne veux pas insister ici sur le détriment moral, car cela est bien entendu. Une nation civilisée ne donne pas un pareil scandale, qui a consisté à s'emparer par la ruse et par la force de tout un petit peuple paisible et soumis, à le rendre d'abord la victime du plus effréné des brigandages, à le disperser ensuite au hasard, sans tenir aucun compte des liens du sang, dans des milieux

étrangers où des traitements barbares centupleraient ses souffrances et prolongeraient son agonie, une nation ne méconnaît pas ainsi le droit des gens, sans en souffrir éternellement dans son honneur. Mais une si abominable conception, dont l'idée première remonte au gouvernement britannique (17), ainsi que je l'ai prouvé dans ma conférence sur les *Causes de la Déportation*, et qui a été exécutée par des hommes qui n'ont rien négligé de ce qui pouvait en accroître l'ignominie foncière, a-t-elle rapporté du moins des profits matériels tangibles, et qui, pour une race de boutiquiers, constituent des compensations qui valent bien les sacrifices qu'elles ont coûtés à la respectabilité nationale? Les instruments immédiats de cette honteuse entreprise en ont-ils fort avancé leurs affaires? Nous parlons ici en thèse générale, car ainsi qu'on dit dans l'école, *non datur scientia de particularibus*. Il y a eu des individus, en effet, pour qui la spoliation des Acadienes a été une heureuse chance. Mais, si nous laissons de côté ces faits particuliers, ces cas d'enrichissement personnel comme fruit d'un vol organisé, est-ce que, par exemple, le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, en tant que gouverneur, à savoir personnage officiel devant avoir à cœur les intérêts de sa province, a posé là un acte qui a été à l'avantage de celle-ci? De quelque côté qu'on envisage la Déportation des Acadiens, et qu'on la mette en regard des ambitions de conquête que nourrissait l'Angleterre à l'égard de tout le Canada, ou qu'on la considère du point de vue du développement naturel de la péninsule, ou que l'on réfléchisse au devoir qui s'imposait à Lawrence, s'il eût simplement voulu faire acte de sage administration, l'on est obligé de conclure que cette déportation fut parfaitement inutile, et non-seulement inutile, mais nuisible à l'avenir de cette province, dont elle a entravé et retardé indéfiniment le progrès. Oh! comme tout s'enchaîne ici-bas! Comme est merveilleuse la solidarité des divers ordres moral et matériel! Et comme on ne peut toucher aux lois éternelles fixées par la Providence, sans que la nature résiste en quelque sorte, et venge l'harmonie universelle qui a été brisée par le crime des hommes! (18) La Grande-Bretagne rêvait d'un empire américain qui embrassât tout le nord du continent, et depuis toujours les possessions françaises en Canada l'empêchaient de dormir. Mais je demande en quoi la présence de quinze à vingt mille français neutres en Nouvelle-Ecosse pouvait empêcher les armées anglaises de réaliser les vastes ambitions nationales? Les Acadiens, liés par un serment de neutralité, avaient toujours été fidèles à leurs engagements: en maintes circonstances délicates,

---

(17) "...We are of opinion they (the French Inhabitants) ought *to be removed* as soon as the Forces which we have proposed to be sent to you shall arrive in Nova Scotia..." (Board of Trade to Gov. Philipps. Whitehall, December 20, 1720.—*N. S. D.*, p. 58).

(18) Dans un discours prononcé à l'Assemblée Nationale, le 22 avril 1872, Gambetta a parlé du "châtiment éternel qui sort des choses".—Voir *Gambetta* par Paul Deschanel, p. 145.

ils avaient montré une attitude si correcte qu'elle leur avait valu des éloges en haut lieu. Quelle apparence y avait-il que, dans les nouveaux événements qui se préparaient entre la France et l'Angleterre, ils dussent changer de conduite? Le gouvernement n'avait qu'à les laisser tranquilles sur cette question du serment, qu'à ne pas vouloir reviser une forme d'allégeance qui avait été acceptée des deux parts, officiellement garantie et sanctionnée, et dont tous s'étaient bien trouvés, pour que, advenant la guerre, les *neutres* fussent restés en dehors et au-dessus de la mêlée, tout comme auparavant. Il y a quelque chose de triste et d'enfantin à la fois, à vouloir soutenir, ainsi que font des écrivains réputés sérieux, que la déportation fut nécessaire, fut une mesure, cruelle sans doute, mais nécessaire, de ce chef que l'Angleterre n'aurait jamais pu, autrement, s'emparer du Canada ni le garder. D'abord, en quoi était-il nécessaire que l'Angleterre s'emparât du Canada? Surtout, quelle obligation y avait-il de disperser au préalable ces quinze mille paysans neutres, qui, depuis 1730, n'étaient jamais sortis des limites de leur neutralité, et qui, au surplus, à l'époque qui nous occupe, n'avaient pas une seule arme? "Je me hâte de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer", disait Figaro. (19) Devant cet argument de nécessité qu'on nous sert pour justifier la déportation, nous devrions rire, si les larmes n'étaient les plus fortes et si notre cœur ne pouvait plus éprouver qu'une indicible navrance. J'ajoute que cette expulsion, dont l'inutilité absolue frappe tous les gens honnêtes, a nui grandement aux meilleurs intérêts de cette province même que leur départ était censé favoriser; elle fut un acte hautement impolitique et anti-économique, en donnant à ces mots leur sens le plus réaliste. Du jour au lendemain, en effet, la péninsule fut transformée de contrée fertile en désert; elle fut privée de ces admirables colons français, durs au travail, ingénieux et forts. Malgré des offres alléchantes, il se passa des anéees avant qu'on put les remplacer. Et le furent-ils jamais vraiment? Est-ce que leurs successeurs n'ont pas avoué au gouvernement qu'il y avait de ces choses, comme les aboiteaux par exemple, qu'ils se sentaient inincapables, je ne dis pas de construire, mais de réparer seulement, suppliant qu'on appelât les déportés à leur secours? (20) Voilà donc des milliers de bras, habitués à remuer le sol, à l'ensemencer, que l'on supprime d'un coup. Quelle force soudain anéantie! Et quelle destruction impie de toute là richesse économique d'un état! La colère, la haine nationale et religieuse, ont-elles

---

(19) *Beaumarchais. Le Barbier de Séville,* Act. I, Sc. 2. — Et *Byron* devait répéter: "And if I laugh at any mortal thing, 'tis that I may not weep." *Don Juan,* Cant. I, St. IV.—Mais Sénèque avait dit: "Aut ridenda omnia aut flenda sunt". (*De Ira.* lib. II, 10).

(20) *Canada-Français. Doc. in. sur l'Acadie.* II, 93. Memorial of the Inhabitants of King's County, etc.

jamais inspiré un plus absurde vandalisme, qui s'est retourné contre ceux-là mêmes qui s'étaient glorifiés de l'avoir déchaîné? Quelle folie sacrilège d'appauvrir ainsi, de ruiner systématiquement, sous des prétextes qui ne tiennent pas debout, que la raison condamne non moins que la conscience, un territoire que l'on est au contraire chargé de faire prospérer! Quant à Lawrence, en particulier, il semble bien, tant il faut que tout se paye ici-bas, que les quatre ou cinq années qu'il lui restait à vivre, aient été comme empoisonnées par les soucis de toute nature qu'engendra son magnifique exploit: incessantes réclamations de la part des divers Etats où avaient échoué les neutres français; difficultés de faire renaître l'abondance là où ses stupides décrets avaient promené la dévastation et la mort, critiques contre son administration; embarras financiers, échecs politiques, etc., etc. Il est vrai que la Métropole, comme pour sanctionner son crime, l'avait, dès l'aurore de l'année 1756, nommé gouverneur-en-chef de la Nouvelle-Ecosse. Mais, quand la Grande-Bretagne put entrevoir la marche victorieuse de ses armes du côté du Canada, et que ses inquiétudes commencèrent à se dissiper, et que ses ambitions séculaires prirent de plus en plus figure de réalité, alors la déportation des Acadiens, qui apparaissait comme si nécessaires autrefois, perdit à ses yeux de son importance stratégique; et celui qui l'avait accomplie avec un enthousiasme digne d'une meilleure cause, en fut atteint dans son prestige de soi-disant sauveur des destinées anglaises, en ce continent. Sa gloire s'amoindrissait, au fur et à mesure que son acte s'illuminait d'une clarté différente, et prenait un recul qui en diminuait la valeur pratique, et le montrait mieux, sinon comme un crime, ce que les Anglais n'ont jamais admis, du moins comme un fait d'un intérêt local et limité. Du reste, crime ou sottise, fait supérieur ou bévue politique, la chose avait coûté cher: et ce sont ces énormes dépenses, causées par l'expulsion des neutres français, que les hommes d'Etat anglais ne pourront pas avaler et qu'ils ne pardonneront pas au gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Ainsi que l'a dit l'historien James Bryce dans une analyse de l'ouvrage *Acadia, Lawrence died under a cloud.* (21) Lawrence est mort à temps, car les foudres officielles s'apprêtaient à le frapper. Pour avoir échappé, en somme, à la disgrâce humaine, cet homme, l'un des plus grands malfaiteurs de l'histoire, aura dû recevoir, à l'heure où il s'abîmait dans l'éternité, une rétribution d'autant plus rigoureuse.

Une dernière considération, que j'ose à peine énoncer, tellement elle s'impose et ressort d'elle-même de tout ce que nous avons dit touchant *la Tragédie Acadienne*... ah! Je ne sais pas quels mots inventer! Ce serait un singulier euphémisme, doublé d'une plate banalité, que de dire que la déportation fut

---

(21) "...Lawrence ended his career under a cloud." Cette critique d'*Acadia* a paru dans *The Speaker*, London, England, 30 Sept. 1899.

inutile et nuisible aux Acadiens. Elle ne leur a pas seulement nui, certes, elle les a désorientés, elle les a brisés. Le mal qu'elle a fait à cette race est à tout jamais irréparable. J'ai entendu de belles choses au sujet de leur survivance, de la reprise de leurs destinées en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. Cela est admirable, en effet, et Mgr Paquet, qui a observé ce fait ethnique remarquable, l'a justementt appelé *la Revanche de l'Histoire.* (22) M. Charles Maurras a dit: "Il n'y a rien au monde de plus touchant que le tableau d'une race antique qui se maintient." (23) Si, je sais quelque chose de plus touchant encore, c'est le tableau d'une antique race qui, après avoir été déracinée, décimée, broyée, semée à tous les souffles, réussit, par un véritable miracle de profonde vitalité, à se refaire, à se maintenir. Il y a là un phénomène apparenté à une résurrection. C'est pourquoi il excitera toujours l'étonnement des penseurs. Ce phénomène, ce rare tableau, dont les éléments sont faits d'une double beauté: la surgie et le maintien des traits de la race,—l'Acadie nous l'offre à l'heure actuelle. Il faut s'incliner respectueusement devant un tel paysage moral. Ce n'est pas à dire cependant que nous devions perdre de vue le spectacle qui se dresse dans le lointain de notre esprit, quand nous songeons à ce qu'aurait été normalement l'avenir des Acadiens, sans ce néfaste épisode du "grand dérangement", lequel fut plus qu'un épisode, mais une effroyable tempête, dont les désastres sont incalculables, et se feront sentir au long des siècles. Les Acadiens seraient aujourd'hui un million à douze cent mille. Quelle réserve d'énergie française et quelle efflorescence du catholicisme, dans ces mêmes provinces, qui leur appartenaient de droit, et qu'il leur a fallu arracher peu à peu au fanatisme!

Cette *tragédie acadienne!* L'énigme, la solution n'en est pas dans les pauvres spéculations de notre entendement. C'est plus haut que la terre, en dehors du temps, du nombre et de l'espace, qu'il faut en chercher une explication qui repose l'esprit désemparé en présence d'un tel sort fait à l'innocence, et qui comprime les mouvements d'un cœur honnête, que l'indignation au souvenir de si grands malheurs fait battre trop vite. De tout temps il a fallu qu'il y eût des justes souffrants. C'est la grande loi d'équilibre moral, qui empêche notre monde d'être englouti dans le néant. A cause de sa foi, de ses vertus, la race acadienne a été choisie pour prendre rang parmi ces victimes augustes, que l'antiquité païenne elle-même plaçait très haut: le Juste qui

---

(22) *Etudes et Appréciations.* Mélanges Canadiens, p. 116. (Québec, Imp. Franc. Mission, 1918.)

(23) *L'Action Française et la Religion catholique*, P. 141. Tiré de son *Anthinea, à propos d'une "ville corse peuplée au XVIIe s.* de Grecs fugitifs, et qui, par un miracle de fidélité historique, conserve encore, pour une très grande part, les nobles legs de leur esprit et de leur sang". (*Nou. Libr. Nat. Paris,* 1913).

expie. (24) Et depuis la mort du Sauveur sur la croix, la souffrance du Juste a quelque chose de divin. Ce sera la gloire de l'Acadie française, d'avoir donné aux nations du globe l'exemple de la plus amère souffrance dans la plus parfaite justice, et d'avoir été, comme le Divin Maître, crucifiée. La vertu de son sacrifice échappe à nos supputations humaines. Qu'il nous suffise de savoir que pas un atôme n'en sera perdu.

HENRI D'ARLES.

---

(24) La Tragédie Acadienne est un sujet à la Eschyle. "Comme il prenait pour sujet une marche au supplice..." a dit de lui M. Alfred Poizat, dans une étude sur *Sophocle* (Correspondant du 10 janvier 1920). Une marche au supplice,—en est-il une qui ait été comparable à celle de ces pauvres Acadiens? Quelles ressources il y a là pour un dramaturge de génie! *Oriatur aliquis*...

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE TRENTE-DEUXIEME

COUP D'ŒIL RETROSPECTIF SUR L'ADMINISTRATION DE LAWRENCE

CHAPITRE TRENTE-TROISIEME

CHAPITRE TRENTE-QUATRIEME........ 207

CHAPITRE TRENTE-CINQUIEME

CHAPITRE TRENTE-SIXIEME

CHAPITRE TRENTE-SEPTIEME

CHAPITRE TRENTE-HUITIEME

CHAPITRE TRENTE-NEUVIEME

CHAPITRE QUARANTIEME

CHAPITRE QUARANTE-UNIEME

ADMINISTRATION DU COLONEL MONTAGUE WILMOT, 1764-1776

CHAPITRE QUARANTE-DEUXIEME

CHAPITRE QUARANTE-TROISIEME

CHAPITRE QUARANTE-QUATRIEME

CHAPITRE QUARANTE-CINQUIEME

TABLE DES APPENDICES



Fini d'imprimer

le vingt-cinq mai

mil neuf cent vingt-et-un

par

J.-A. K.-Laflamme

34, rue Garneau

Québec

ERRATA

—

Le *Sommaire* du ch. XXXIV a été oublié.

Page 402, premier alinéa, *souverains* pour souvenirs.

Nos lecteurs voudront bien pardonner les quelques autres petites erreurs typographiques qui auraient pu se glisser dans l'ouvrage.

